ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

2e ANNÉE — 1873

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
(F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE)
67, RUE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

LA DESTRUCTION DE ROME,

PREMIÈRE BRANCHE DE LA CHANSON DE GESTE DE *FIERABRAS*.

---

1. Le poème que je publie ici pour la première fois fait partie d'un manuscrit de la chanson de geste de *Fierabras*, conservé dans la bibliothèque municipale de Hanovre et désigné dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque par le n° 578[1]. Le savant éditeur du catalogue, pour indiquer le contenu du manuscrit, s'est borné à citer la souscription de la dernière feuille : « *Ici est li finemant de l'estoire de Fierenbras d'Alisandre et del bone roy Charles*, » ce qui ferait croire qu'il n'y a rien de plus dans ce manuscrit : il n'a pas remarqué que la chanson de geste de *Fierabras* ne commence qu'au fol. 25 et qu'il y a une autre souscription au pied du verso de la vingt-quatrième feuille, dont voici les termes : *Ici enfinist la destructioun de Rome*. Il faut désormais attribuer à la bibliothèque de Hanovre l'honneur de posséder un *unicum* de l'ancienne poésie épique de la France ; car, au moins jusqu'à ce moment, on n'en a pas signalé d'autres manuscrits.

2. Le manuscrit, in-8°, et sur vélin, est écrit par une seule main ; il renferme, sur ses 100 feuillets, 101 miniatures, dont 33 appartiennent à la *Destruction*, et date du XIV^e^ siècle. *Il est exécuté en Angleterre :* le texte, cruellement dépravé par de nombreux *anglicismes*, ne laisse aucun doute sur ce point. Nous ne signalons que les plus saillants : a) Le copiste ajoute à presque toutes les consonnes finales et voyelles toniques finales un *e*, de manière que les vers dépassent la mesure et que la distinction du genre des adjectifs et participes est effacée ; en revanche il supprime quelquefois l'*e* final ; il emploie *y* au lieu d'*i* sans principe[2] ; il confond les formes masculines et féminines de l'article, du pronom possessif et démonstratif, etc. Cette manière d'écrire était impossible en France, mais elle s'explique, chez un copiste anglais, par l'aphonie de l'*e* final, par l'emploi de l'*y*, et par le manque de genre — traits caractéristiques de

---

1. Bodemann, *Die Handschriften der Kgl. Bibl. zu Hannover*. Hanovre 1867.
2. Cfr. Koch, *Histor. Grammatik der englischen Sprache*, Weimar 1863, I, § 85.

l'anglais du moyen-âge comme de l'anglais de nos jours. La *Destruction* présente par exemple 27 *joure*, 31 *faime*, 70 *voile* (*volo*), 71 *miere* (mer), 200 *conseile* (conseil), 1309 *hanapes* (hanaps), 1465 *freines* (freins); 165 *tree* (tref), 166 *parlee*, 167 *vieltee*, etc. (cfr. les couplets en *é*); 18 *palefreie* 168 *honye* (honi), 180 *seruye* (servi), 2372 *vie* (vidi), 1077 *merchie* (merci); — 1085 *bone destrier*, 1213 *ceste mote* (ce mot) 1338 *vent fu bone* (vens fu bons), 1012 *bones brandes* (bons brans); 1061 *ounes* (un), 1373 *destruyt* (-ite), *pris* (prise), 1043 *port* (porte), 1363 *l'alou* (aloue), 886 *pers* (pierres); — 897 *my* (mon), 890 *nuyt* (nuit), 930 *matyn* 972 *mayn* (main), 1001 *puye* (podium), 1030 *luy* (illi), 1047 *luy* (ille)[1]; — 28 *maint* digne relique, 866 *mainte* membre, 31 *maint* faime, 84 *tote* li monde, 809 *totes* lour pechiez, 137 le *soen* fierte, 177 *soen* bountee, 868 le *toen* bountee, 1304, 1318 *la* fu (le feu), 1493 *tote la* jour, 608 *la mure* (le mur). Les vers tombant sur les syllabes *ée* et mêlés à des vers en *é* (p. ex. 835, 890, 945, 1043, 1401, 1429, 1464, etc.) accusent de même le copiste anglais, qui en est l'auteur ou qui les a changés; j'ai essayé de les corriger. — b) Quelquefois il remplace l'orthographe française de mots d'origine latine qui se sont introduits dans la langue anglaise, par l'orthographe anglaise, p. ex: 1452, 1462 etc. *sir* (sire), 103, 1398, etc. *joy joi* (joie), 1238 *voice* (voix). C'est d'après l'analogie de ce mot qu'il écrit 27, 53 *croice* (crux) et d'autres mots. — Nous renvoyons encore le lecteur à des vers tels que 1383, 1330, 1117, 1201; 1111, 1205, où les verbes *garantir* et *fournir* sont employés dans les couplets en *é*, c'est-à-dire, d'après l'orthographe du copiste anglais, dans les couplets en *ee*. Pour lui naturellement le participe *grauntee*, 984, 1383 (=fr. garanti = angl. *guarantee*) forme avec le mot *citee* 1387 (= fr. cité = angl. *city*[2]) et avec les autres mots en *ee* du même couplet une rime parfaite non-seulement pour les yeux mais encore pour l'oreille[3]. Mais de tels vers nous démontrent qu'il n'a pas suivi exactement son original et qu'il a lui-même composé ces vers ou qu'il s'est écarté dans ce cas des données du texte qu'il a eu sous les yeux.

3. Peut-être ces vers pourraient faire croire que le poème entier a été fait par un anglais. Toutefois il y a des indices qui démontrent d'une manière irrécusable que notre manuscrit a été copié sur un manuscrit écrit dans un des dialectes français. Comment p. ex. s'expliquer que le scribe emploie dans les vers 976, 1341, 1487, etc., l'abréviation *sarr.* (— sarrazin) comme si c'était un mot complet, qu'il emploie v. 792

1. Aussi l'*ea* au lieu d'*e*, et l'*ei* au lieu d'*i* devant *l*, viennent de l'orthographe anglaise dans les vers 92, 291, etc., *beal* (bele), 252, 263, *puceal* (pucele), 358, 373, *eal* (illa); 248, 265, *feile* (filia) (voy. Koch, I, §§ 117-119.)

2. Cfr. Koch, I, § 81, et *reemplee* 990, *parforne* 1016.

3. [Je dois faire remarquer que *greanter granter* existe en anc. français.— G.P.]

maier dans le sens d'*esmaier;* 124 *fuer* au lieu de fuir, 808 *assoiler* — absoudre, 1096 *mette* — mis, 1066 *ouerer* — ovrir, 1302 *abater* — abatus, 1326 *plaiser* — pleisir, 1378 *oueree* — overte, 1462 *combater* — combatre, 1489 *succuree* — socoru, 1489 *desconfiee* — desconfit 1500 *combate* — combatu, etc.; qu'il écrive 955, 991, 995 *moure* au lieu de *mur*, qu'il place même ce mot entre les rimes en *our*, comme v. 913, 917, 935, et qu'il orthographie 1418, 1503 *jora* (— jura), 1472 *hourtee* (— hurté), 386 *hourtent* (— hurtent), 827, 1405, 1422, 1466 *adouree* (— aduré), 141 *treboucher* (— trébuchier, 236), 1061 *ounes* (— un)? Dans les premiers cas, où le copiste anglais a forcé la langue pour le vers et pour les rimes, il montre son ignorance de la langue française; dans les autres il donne des formes de mots qui ne se sont jamais prononcées à la lettre, et qui ne peuvent être causées que par un *manuscrit écrit en dialecte normand* qu'il a eu sous les yeux, et dans lequel il n'a pas toujours bien reconnu la valeur de la lettre *u*. Ce qui peut nous fortifier dans cette opinion, ce sont quantité de formes normandes pures que le copiste a conservées de son original. Voyez p. ex. les formes verbales, où *e, ei, o* répondent à l'*oi* d'autres dialectes: 102 *veer* (veoir), 290, 1307 *auer* (avoir; 290 en rime); 17 *voleit*, 268 *poeit*, 440 *feseit*, 474 *aveit*, 541 *esteit*, 45 *osereie*[1]; 39 *seit*, 271 *deit*, 479 *veit*, *poont* (123), *poout* (1222) et les mots: 31 *seifs*, 256 *neirs*, 1065 *dreit*, 18 *palefreie*, 268 *franceis*, 20 *mei* (moi). Dans d'autres mots il a conservé l'*u* normand p. ex. 30 *suffrie*, 247 *orgoiluse*, 250 *durrai*, 335 *duce*, 354 *flur* (fleur), 381 *dolur*, 467 *muster*, etc.—Des orthographes telles que *chaunte* (359), *chaunceouns* (360), *sounee* (424); *crollier* (135), *esgardier* (136), etc. et des couplets en *ier*, où la plupart des rimes sont écrites en *er* (voy. 40 et suiv., 221 et suiv., etc.) et où s'associent des mots qui en français finissent en *er* (p. ex. 229 *torner*, 252 *seignurer*), à des mots à qui convient la finale *ier*, il faut conclure: ou que le manuscrit que le copiste anglais a eu sous les yeux avait été écrit par un *anglo-normand*[2], qui copiait de son côté un manuscrit en dialecte *normand*, opinion à laquelle j'incline, ou que ce dernier n'a jamais existé, ou qu'il a existé et non pas le manuscrit angl.-norm., de sorte que les « *anglo-normandismes* » proviendraient encore du système orthographique du copiste anglais, — question qui ne peut pas être décidée avant que les différences entre le dialecte normand et l'anglo-normand soient plus clairement étudiées.

4. Mais ce qui est certain, c'est que le manuscrit copié par l'anglais n'a été qu'un intermédiaire, dont l'original était écrit *en dialecte picard*.

---

1. Voy. encore les imparfaits corrompus, qu'il compte dissylabiques: 61,81 *voleint*, 59, 126 *feseint*, 139 *oseint*, 687 *aueint*, 850 *pogneint*, etc.
2. Cfr. G. Paris, *la Vie de saint Alexis*, Paris, 1872, p. 80.

En voici les preuves. Nous lisons dans notre manuscrit : 3, 12, etc., *chanchon*, 15 *ch'est*, 330 *dreschie*, etc.; l'article *le* au lieu de *la :* 5 *le rime*, 12 *le* chanchon, 22, 187, etc. *le* cite, 99 *le* marine, 145 *le* chapele; 67 *del* bataile, 1032, 1463, *du* cite, 986, 1189 *de la* cite, où la correction de *de la* et de *du* en *del*, est exigée par le vers[1] et par la grammaire, 27, 1293 *du* croice, 1099 *du* tour, 49 *de la* corone, où partout la correction en *del* est nécessaire; de même 999 *au* nuit, 1043 *au* port (porte) 1192 *au* tent (tente) au lieu de *al* = *à la*, etc.[2]; le pronom pers. *le* au lieu de *la :* 5,361; *que* au lieu de *qui* 16, 183, 261, 270, 357, etc.; les formes verbales en *omes :* 535 aiomes, 932 iromes, 789 poromes, etc.

5. Ici mes recherches sur l'orthographe et sur les dialectes qui se rencontrent dans notre ms. s'arrêtent; je n'y ai pas trouvé de vestiges d'autres dialectes français et je me vois obligé de croire que *la Destruction de Rome a été primitivement écrite par son auteur en dialecte picard*. Peut-être, une autre raison fournit un peu plus de vraisemblance à cette hypothèse.

Dans une lecture faite à la section germano-romane de l'assemblée de philologues allemands, réunis au mois de mai 1872 à Leipzig, je crois avoir montré que la *Destruction de Rome et la chanson de geste de Fierabras ont été composées par le même auteur*, de sorte que le premier de ces poèmes, dont l'existence a été plus d'une fois supposée, est le commencement de l'autre. Ce travail, qui paraîtra dans les rapports de l'assemblée des philologues, étant sous presse, je dois m'abstenir de répéter ici les raisons qui m'ont paru décisives. Or, cela prouvé, il faut, si la *Destruction de Rome* est réellement écrite primitivement en dialecte picard, que la chanson de *Fierabras* le soit également. En effet, non-seulement rien ne répugne à cette supposition, mais nous rencontrons encore dans les deux manuscrits de la chanson de geste de *Fierabras*, que nous pouvons consulter outre le manuscrit de Hanovre (qui est, comme nous avons déjà dit ci-dessus, écrit par la même main et par conséquent ne nous doit pas servir de preuve), nombre de *picardismes*, qui sont propres à fortifier en même temps nos deux hypothèses. Voyez p. ex. dans le manuscrit *a* du *Fierabras* (éd. de Krœber et Servois) 2 *canchon*, 14 *chou*, 55 *cheus*, 74 *esclarchist*, 144 *chertes*, 177, 178 *Franchois*, 324 *cacié*, 331 *recheut*, *merchiie*, 340 *commenchie*, 1092 *keu*, 1506 *couque* (1509 coucha) 1854 *cerkies ;* 3815 *le* puciele; 2077 *le* print a mollier, 3814 *le* courut acoler (*le* = *la*); 1319 *conquerromes*, 2247, 5220 *estiemes*, 2439 *lairomes*, 4620

1. Cfr. le vers 1313, etc., *del* cite.

2. [Je n'ai pas voulu empêcher M. Grœber de restituer, par l'admission des formes *del*, *al* au féminin, les vers défigurés où ces formes rétablissent en effet la mesure; mais je ne les ai jamais rencontrées et je ne crois guère à leur existence. — G. P.]

iriemes, etc.; et dans le manuscrit *E* (Escorial, dont M. Knust a donné des leçons dans le *Jahrbuch für Roman. und Engl. Literatur*, IX), p. 47, v. 9 *forche* (de même p. 49, note 1), p. 47, v. 10 *cheuz*, 11 *chil* (de même p. 49, note 2), p. 49 note 5 *esclarchis*, p. 50 après v. 183 *corrouchiez*, ib. après 203 *comnenche*, ib. après 339[2] *merchi*, ib. après 351[2] *recheu*, ib. après 358, 367 *lanche*, ib. après 369 chele, ib. note 3 *chertes*, p. 51 après 537 *ochioie*, p. 57 note 8 *Franchois*, ib. note 5 *carpentier*, etc., p. 55 1368[1] awonmes[1].

6. C'est donc le dialecte picard que nous aurions eu à restituer dans notre poème, si nous avions prétendu à en donner une édition critique. Le manque de monuments picards sur lesquels nous aurions pu baser une telle reconstruction et l'imperfection de notre connaissance de ce dialecte dans ses détails devait nous faire renoncer à cette prétention. Sans doute la méthode la plus simple pour publier un texte aussi dépravé que le nôtre, et qui n'aurait pas la censure d'une critique circonspecte à craindre, c'eût été de donner le texte tel qu'il est dans le manuscrit. Mais alors, nous aurions laissé à nos lecteurs le travail dont nous sommes obligé de nous charger en le publiant. Nous nous sommes donc efforcé de le rendre lisible; mais dans tous les cas où nous nous écartons du texte du manuscrit, on en trouvera les données au pied des pages de la publication. Ce sont, en général, les *anglicismes* et *normandismes* que nous avons éloignés du texte à mesure que nous les avons pu reconnaître, les vers ou les parties de vers qui faussent l'alexandrin (dans lequel le poème est composé), et les mots qui faussent les rimes. La plupart de mes corrections se fondent sur des expressions et tournures de phrase usitées dans d'autres chansons de geste, principalement dans le *Fierabras* et dans la *Destruction* même. Cependant elles n'ont pas toutes le même degré de probabilité, et je sais que je m'expose pour quelques-unes au reproche d'avoir procédé avec trop de hardiesse. Mais le travail de critique divinatoire une fois commencé, je devais le poursuivre et j'ai reçu dans le texte toutes les corrections[2] que j'ai su proposer. Dans d'autres cas, où je n'ai pu sortir d'embarras, je l'indique en général par le mot *sic;* je mets le signe ? à côté des vers ou des mots qui me sont inintelligibles ; je me sers des crochets [ ] pour faire remarquer ce que j'ai suppléé et de la parenthèse pour les vers que je crois interpolés [3].

---

1. Les mots *aychi* 4873 (— a 5925), *Alichandre* 979, 987, *dichen* 1297, 1362 dans la *version provençale*, sont-ils aussi inspirés du texte picard ?

2. J'en dois beaucoup à M. Gaston Paris, qui a eu la complaisance de surveiller l'impression de cette petite publication.

3. [J'ai supprimé en beaucoup de cas l'indication, donnée par M. Grœber, des abréviations dont la lecture est certaine, et qui ne pouvaient être reproduites dans le caractère des notes. — G. P.]

Seignours, or fetes pes, franke gent honoree, 1r
Gardes k'il n'i ait nois[e] ne corous ne mellee,
S'orres bone chanchon de bien enluminee :
N'i sera fable dite ne mensonge provee.
Niuls des altres jouglours, k'els le vous ont contee,
Ne sevent de l'estoire vaillant un[e] darree.
Le chanchon ert perdu[e] et le rime fausee,
Mais Gaut[i]er de Douay a la chier[e] membree
Et li rois Louis, dont l'alme est trespassee
— Ke li fache pardon la verge honoree —
Par lui et par Gaut[i]er est l'estoire aunee
Et le chanchon drescie, esprise et alumee,
A saint Dynis de France premierement trovee,
Del rolle de l'eglise escrit[e] et translatee;
Cent anz i a este, ch'est verite provee.
Cil ke la chanchon fist l'ad longement gardee,
Ains [il] n'en volut prendre a voir nulle darre[e]
Ne mul ne palefroi, mantel ne chier fourree;
Ne onke en halt[e] court ne fu par lui chantee.
S'entendre me voles, ja vous serra contee
La verite com Rome fu destruit[e] et gastee,
Et le cite fondu[e], destruit[e] et cravantee,
Le pais exilles et la terre gastee,
Et come la corone d'iloc fut enportee,
[Et] les clous dont Jesu avoit sa char navree
Et le digne suaire ou fu envoloupee
Au jour du vendredi kant del crois fu ostee;
Maint[e] digne relique i ont pris[e] et robbee :
Par le roi Fierabras fu la cite praiee.
Charl[e]s en souffri puis mainte dure journee,
Maint[e] faim, mainte soif, [et] mainte conseuree,
Et li riche barnage de France la loiee.
He diex, [si] en fu puis tant[e] lerme ploree,
Et tante targe effreint[e], tant[e] broigne fausee,
Et tant pie et tant poign, tant[e] teste coupee,
Tant[e] alme de payens fors de son corps jettee!
Or comence chanchon de bien enluminee;
Puis que dieux fist Adam et Eve s'espousé[e], 1v
Ne fu plus fier[e] dite, s'el soit bien escoute[e].

---

1 seignurs, ore, pees. — 2 corouce. — 3 si, ne b. — 4 n'i a sera, pro *d'habitude abrégé*. — 5 des] de les, jugelours, vo9 *souvent*, countee. — 6 seguent. — 10 pardone, v'ge. 11 luy *plus souvent*. — 14 rolles. — 15 ad estee. — 17 ainz nel voleit, veire. — 18 mule, palefreie. — 19 vnke. — 20 mei. — 24 corone Jhû, iloke, fust. — 25 cloues dont li rois out le soen. — 26 envolupee. — 27 joure, vendredy, du croice. — 28 disgne. — 29 citee. — 30 suffrie. — 31 faime et seifs. — 33 puis en fu. — 34 effreint et. — 35 poigne et. — 37 ore. — 38 s'] ses. — 39 dist, seit.

Seignours, or m'escotes, si lesses le nois[i]er,
Chancon de droit[e] estoire vous voil je comenc[i]er;
L'estoire en est escrit[e] en seint Dinis moust[i]er.
Les altres jougelours s'en soilent [bien] preis[i]er :
Mais, s'ore en fuissent ci ensamble x milier,
Devant eus oseroie bien dire et affichier
K'euls tous ne sevent mie le montee d'un din[i]er.
Par moi orres le voir, dont ele mut premier.
Jeo ne vous dirrai mie fable ne losengier,
Ainc dirrai del corone au verai justis[i]er,
Qui en Jerusalem se lessa travailier
Et ferir de la lance et navrer et plaier,
Et des seintisme[s] clous, dont hom li fist percier
Les paumes en la crois et les pies cloufichier
Desi k'en Golgathas virent son sang raier.
Et dirrai des relikes, que tant font a preisier,
Que Sarrazin robberent, li gloton losengier.
Li fors rois Fierenbras fist le pais cerchier
Et l'admirals, ses piere, qui le corage out fier,
Par force prisdrent Rome et firent trebuchier.
He diex, puis en mourirent plus de xxx milier
De tels gens, k'omke dieu ne voldrent souplier.
Charl[e]s en somond France, pour sa terre vengier,
Et trestote sa terre qu'il out a justisier.
Or comence chancon hui mais a efforcier :
Mieldre ne fu trovee ainc Adam, li premier.
Del fort roi Fierenbras vous vourai comencier
Et del tres grant bataile qu'il fist od Olivier.

Baron, or fetes pes, lesses la noise ester,
Chancon de vraie estoire plest vous a escouter?
De l'admiral d'Espaigne vous voil hui mais chanter
Et del roi Fierenbras d'Alisandre sur mer,
De[l] plus trefier payen dont oisies parler,
Del pier[e] Fierabras, m'orres son non nomer :
Laban avoit a non moult out terre a garder;
L'Arabie tint tote desque la rouge mer
Et Aufrike et Europe, Esclandie sa pier (?),

---

40 ore escotez. — 41 chanceon. — 43 jugelours. — 44 si ore. — 45 osereie. — 46 toutz. — 47 orrez, veire, dunt ele muyt premer. — 48 dirray, mye de, ne de. — 49 del| de la. — 50 sei. — 51 nauerer. — 52 del, cloues dunt. — 53 croice, piez. — 57 fort, roy. — 58 piers. — 59 bruserent Rome et feseint. — 60 murrent. — 61 gente, voleint, suplier. — 62 somonde, poo9 *souvent*. — 64 ore, chanceon, huy, *souv.* — 65 Ainc le temps ne fu troue de Adam ly. — 66 roy *souv.*, Fierenbraz. — 68 ore, pees, esteer. — 69 chanceon, v'rai. — 70 de Laban d'Espaigne, voile. — 71 miere. — 72 dunt *plus souv.*, ia oises. — 73 noun noumer. — 74 noun, ml't *habituellement*.

Et tint Perse et Surie jusk'as plains de Beaucler,
Babiloingne la grant out il a gouverner,
Si out Costentinoble, que tant fait a louer,
Et trestot[e] la terre, ou hom poet habiter,
De le gent qu'onke dieu ne voldrent soupplier,
Et le moitie de Rome volt il en fief clamer.
Pour ceo mout [il] la guere dont vous m'orres conter;
Bien quidoit tot li monde li devoit encliner. — 2r
Babilans et Marsires, si com m'orres conter,
Et l'admirals Bruans d'outre la rouge mer,
Cil furent tot troi frere a Laban [al] escler.
Mais desur els III volt par force seignourer.
Deus enfans out li rois que vous m'orres nomer,
Kar n'est drois ne reson ke les doie oublier :
Le vallet fist li pier[e]s Fierenbras apeller,
Floripas out a non le bele au vis cler. —
Au droit comencement voil icï retorner. —
Li admirals d'Espaigne s'est ales desporter
As puis sur Aigremore, ovec li .M. escler;
La fist ses ours salvages a ses hommes berser.
La veiss[i]es meint viautre, maint brachet descoupler,
Payens et Ascopars as espees jouer,
Coure par le marine et chacier maint sengler,
Maint ostour veis[i]es et maint falcon voler.
Li amirails a fait tote sa gent mander
Pour la feste veoir et Mahon celebrer :
Grant joie demenerent de si qu'a l'avesprer;
Mais ainces qu'il s'en tornent orront altre parler.
Es vous un[e] galie que devoit ariver;
As pors sous Aigremore l'orent fait aancrer.
Sarrazin i koururent noveles demander,
Mais nuls des noton[i]ers ne volt od els parler.
Li admirails les fist devant li amener,
Par moult ruste fierte les prist a demander :
« Diva, dont venes vous? ou deves vous aler? 2v
» A ki est li avoir que fetes amener? »
« Sire », ceo dist li maistres, « ne vous qu[i]er ge celer,
» Jeo su vostre home lige, a vous me vienk clamer
» De cels de Romenie, que m'ont fait desrobber.

---

77 juska playnes. — 78 il a justisier. — 79 fait a preisier. — 80 home. — 81 qe unke, voleint, supplier. — 82 En, fiefs. — 83 moua, contier. — 84 tote, enclinier. — 86 Et laban, meer. — 87 tote. — 88 seignurer. — 89 enfanz. — 90 droiz, deie. — 92 beal. — 93 voile. — 94 Laban, alez, desportier.—95 oueke ly (*plus souv.*)—96 urs, bercier. — 98 juer. — 99 curere. — 100 ostur falcoun. — 101 Labans, *faute qui se reproduit souvent*, ad *très souvent*. — 102 veer. — 103 joy. — 104 qil, tornerent, orrunt. — 105 un galeie. — 106 portes, sutz.— 107 Sarr. *souvent*, kurrent pour. — 109 Lab'. — 111 dunt, aleer. — 112 ly aveires. — 115 Romenye.

» Tiel avoir m'ont robe, ainc hom ne vist son per :
» XIIII nefs avoie, si devoie sigler
» El regne d'Aumarie pour pourpres achater.
» L'avoir et la richesce vous quidai presenter.
» Un[s] vens nous fist a Rome parmi le far sigler ;
» Kant cil dedens nous virent ens en le far torner,
» As espeies d'ascier nous vindrent descouper ;
» Onkes n'i pout fors jeo soullement eschaper
» Et cil de ma galie, ou n'i a que fuer (?);
» Les altres firent tous occire et desmembrer,
» A plus de x millier firent les chefs voler.
» Un appostoille i a que moult fait a douter,
» Parens est Karlemaine que France a a garder :
» Cil vous quide moult bien del tot desheriter
» Et de Costantinoble par force exiler,
» Et vostre loi destru[i]re et del tot vergonder. »
Quant l'entent l'admirail[s] du sens quide desver.
De maltalent et d'ire comence a escouer ;
Il estrest un baston, par mi le fait percoer (?).
Qui le veist la teste et huschier et croler,
A moult tresgrant merveile le poust esgarder.
Le soie grant fierte ne poet nul[s] deviser,
Ainc payen[s] ne l'i vist, ne li covint trembler.
Mahomet en jura « mal [l']osent il penser. »
Jamais, si com il dist, ne voura reposer,
S'aura fait tote Rome trebuchier et verser.
Et le pais destruire, exiller et gaster.
Et moustiers et chapeles et autiers violer
Et a trestous les moignes les baulivres coper.
Jusc'a Ais le Chapele ne vaura arester,
Charlemaine de France fera les oes crever,
Se il ne volt Mahon servir et honourer ;
Ains fera as Francois lour servage doner,
Quatre deniers par an pour lour chiefs rachater ;
Ensi [les] vaura il du tot disheriter.
Mais li vilains le dist moult bien en reprover
Que moult a grant discorde entre faire et penser,
Et tiels se ard et bruit qui se quide chaufer,
Et mieus valt bon taisir que ne fait fol parler.

---

116 home *souvent*, pier. — 117 auoye, deuoy. — 118 Danmarie, purpres. — 119 richesces. — 120 un vent, n9 *souvent*, la. — 121 dedentz, no? *souvent*, einz el. — 123 poout sullement. — 124 galye. — 125 toutz. — 126 x m., feseint. — 128 parentz, klm., ad a. — 130 exilier. — 131 loy, del tuit. — 132 desueer. — 133 escouier. — 135 croilier. — 136 poet esgardier. — 137 le soen tres grant, nule. — 138 qe ne. — 139 oseint. — 141 treboucher. — 142 exillier, gastier. — 143 musters. — 144 as trestutz, banlivers. — 145 nel. — 146 en fra. — 147 honurer. — 149 deners, p' *souvent*. — 150 tuit. — 151 vilaine. — 152 qe mlt i ad. — 153 sei arde. — 154 mielix, fole.

Ci comence chancon, que moult fait a loer. 3r
Ainc n'oistes si bon[e], s'il vous plest escouter,
Et tant fetes pour moi que la puisse chanter.

L[i] admirail[s] d'Espaigne out moult le queor irre,
Devant soi appella Brullant de Montmirre,
Sortibrans de Coinbres, son consailier prive,
Clamaton et Mordant, Eulzunt et Tempeste,
Brutans et Parsagon, Gaubu et Tenebre
Et XIIII amaceours ou le vieil Baufome.
Sous l'olivier en l'ombre sont al consail mande,
Li admirails d'Espaigne estoit droit en son tre :
Sa main mist a sa barbe s'a haltement parle :
« Seignours », dist l'admirails, « moult par est grans vielte
» Qu'ensi m'ont cil de Rome honi et vergonde.
» El[e] d[e]ust moie estre par grant antiquite
» Et mon fils Fierabras apres le mien ae,
» Et tote Romenie est de ma irrite.
» Ne me douterent guere, quant ma gent ont robbe[1]
» Et apres tout iceo occis et demembre.
» Quidoi[e] avoir par tot itiel[e] poeste,
» Que hom ne fesist chose que fust outre mon gre :
» Si jeo n'ai d'els venjance tot a ma volonte,
» Ja ne place Mahon ne le soie bonte,
» Ke mais puisse tenir a nul jour reyaute. »
« Sire », dist Sortibrans, « bien vous ai escoute,
» Jeo vous ai bien tot jours servi et honore
» Et vous et vostre fils par droit[e] lealte —
» Ore oies que jeo die solonc le mien pense :
» Cil que vostre chien bat n'a a vous amiste ;
» Ke mon serjant fait honte a droit m'a defie ;
» Romain ont mors vos hommes, or soit si amende,
» Que pour un [soul] des nos soient .M. desmembre,
» Le cite confondu[e] et le mur cravante
» Et trestot le pais exille et gaste
» Et moustiers et chapeles et altiers viole ;

---

155 chanceon, loyer. — 156 a escouter. — 157 qe puys. — 158 irree. — 159 sei. — 160 ses consailers priuee. — 163 furent oue le veil. — 164 sutz. — 165 laban, tree *et ainsi en ee toutes les rimes suivantes jusqu'à* v. 179. — 166 maine. — 167 laban, grant. — 168 honye, vergundee. — 169 moy. — 170 et a, mon fitz. — 171 mon yrritee. — 172 guer, *souvent*. — 173 tut. — 174 bien quidoi auer, tote, iciel. — 175 feseist. — 176 tote, voluntee. — 177 soen bountee. — 178 ne puis, nule, reyautee. — 180 tote, seruye. — 181-188 *les rimes sont en* ee, 181 fitz. — 183 bate, ad a. — 184 hunte. — 185 Romaynes, mortz, ore. — 187 et le cite, mure. — 189 musters.

1. De telles rimes se trouvent très-souvent, p. ex. 427, 455, 632, 644, 715, 735, etc., de même dans *Fierabras* 340, 360, 365, 755, 1354, 1396, 1472, 2135, 2192, 4577, 4841, 5242, 5253. *Parise la duch.* 604, 573, 579, 580, 685, 773, 1540.

» Ke [n']aient garantie n'evesque ne abbe
» Ne clerk, prestre ne moigne ne nul aordene
» Qu'il ne soient trestot [moult] vilement mene,
» Des nes et des baulivres honi et vergonde;
» Jeske Ais le Chapel[e] ne somes areste,
» Charl[e]s aura le chief du bus dessevere,
» Et puis fai de ton fils de France corone;
» Car c'est ses heritages par droit[e] lealte. »
Dist l'admirails d'Espaigne : « vous dites verite,
» Ensi sera il fait, ja n'en iert trestorne.
» Ainc mais n'oi conseil si [tres] bien devise. »
Maintenant sont si brief escrit et seele.
De par tote la terre sont li baron mande, 4r
Rois, princes, amaceours, duc, [contes], admire,
Du chief en Babiloine desi k'en Dureste;
N'i remist Sarrazin[s] ne Persans ne Escler[s],
Qu'il ne soient ensamble venu et assemble;
Et de Costentinoble desi k'en Salatre,
Et de Jerusalem, cele seinte cite,
Dusk' a[s] pors de Siglay vers le mont Tribue,
Furent payen ensamble, c'est fine verite.
As puis [de]sous Mautrible sont Sarrazin arme,
Aval le preerie sont tendu tot li tre.
.III. jors sont Sarrazin ou le roi sojorne,
K'il sont de lascete freschi et repose;
(Dedens ont le navie richement appreste.)[1]
Li os durra ii l[i]eues [et] de lonc et de le :
Par .C. fois .M. payen, autant furent esme,
Et si furent par nombre xxx roi corone.
Ore ait dieux a Rome par le soue pite,
Kar s'il ne les soccourt, tot sont a mort livre.

Moult furent grans les os de la gent l'adversier,
Onkes diex ne fist home qui les poist preis[i]er,
Bien furent par .C. fois Sarrazin .C. millier.
L'admirails fist ses nefs tres bien apparailier:
Li mast sont halt et gros, quant hom pot enbracier,

---

190 abbee. — 191 nullie ordenie. — 192 vielement, menee. — 193-204 *les rimes sont en* ee. — 193 banliuers, honie. — 194 sumes. — 195 chiefs. — 196 fitz. — 197 ces. — 198 lab. — 199 ia niert. — 200 conseile. — 201 sunt, ses chartres escriz, enseelee. — 202 ly. — 203 duck et admiree. — 204 chiefs. — 205 Persant. — 206-209 *rimes en* ee. — 208 seynt. — 210 ensamble payens, ceste. — 211 sutz, armee, *ainsi les rimes jusqu'à v.* 220. — 212 sunt, tote ly. — 213 sarr *ainsi souvent*, oue; 214 tant k'il, freschie. — 215 dedenz, nauye. — 217 M. sarr., aitant sunt. — 220 se il, succure, tote, liueree. — 221 grantz. — 222 vnkes, poout. — 224 lab.

1. Ce vers n'est pas ici à sa place.

.IIII. voilles i a de paille de quartier,
Le forme d'Appolin fist sur le mast drescier,
En sa main un baston pour Francois manacier;
La sus le fait li vens plus menu tornoier
K'alou[e] ne guenchist, quant fuist pour l'esperv[i]er.
D'or et d'argent [..] font lour vassels chargier
Et de pain et de vin les emplir pour mangier
[Et] de foen et d'avaine, que servent (?) li destrier;
Asses i avoit armes [et] de fer et d'ascier
Et engins et perieres, qu'il feront karoier,
Dont il quident les murs de Rome tresbuchier
Et les sales de marbre craventer et pecier.
Lucafer de Baldas ou le corage fier
Apella l'admirail sil prist [a] arainier :
« Sire admirals d'Espaigne, or vous voil jeo prier :
» De moult lonteine terre m'aves fait travailier;
» Un don voiant vos hommes vous demand et requ[i]er,
» Par itiel covenant com vous m'orres pleid[i]er.
» Si jeo vous rent Rollant et le conte Olivier
» Et Charl[on] par le barbe et Naimlon de Baivier 4v
» Richard de Normendie et le Danois Ogier,
» Et l'orgoilous barnage fais mater et peiser (?),
» Dones moi vostre file Floripas a molier.
» De trestot mon servise ne quier ge altre loier.
» Et jeo li dorrai France desi k' a Monpellier. »
» Volontiers », dist Labans, « se l[e] volt otraier. »
Aitant es vous la bele, ou il n'out qu'enseignier
Vestu[e] d'un diapre, onke ne vi tant chier,
Ses crins sur ces espaules plus lusoient d'or mier,
Sa char out bel[e] et blank[e] plus que noifs en fevr[i]er,
Les oes avoit plus noirs que falcon monten[i]er,
Et le colour vermaile con rose de ros[i]er,
La bouche bien seant et douce pour baisier,
Et les levres vermailes com[e] flour de pesk[i]er;
Les mameles out dures com pomme de pomn[i]er,
Plus sont blanches que noifs que chiet apres fevr[i]er;
Nuls hom ne porroit [ja] sa grant bealte preis[i]er.
La pucele discent du palefroi cours[i]er,
Lucafer de Baldas li corut a l'estr[i]er.

---

227 fourme, Appolyn, desur. — 228 maine. — 229 li fet ly vens, menu torner. — 232 payne, vine, emple. — 233 foere, auayne. — 234 assiez i a armes. — 235 engines et peres. — 236 dunt, qidient. — 237 pesser. — 238 oue. — 239 lab., prist, aresoner. — 240 ore. — 241 lonteime. — 242 vne doun, demande. — 245 Charls. — 246 et li. — 247 orgoiluse, face. — 248 feil, muilher. — 249 trestote, louer. — 250 la durrai. — 251 voluntiers, labam. — 252 la puceal ou nout qe seignourer. — 253 dyapre vnke (*souvent*), vie. — 254 crines. — 256 neirs qe nul. — 260 auoit. — 261 sunt. — 262 nully. — 263 puceal, palefrei. — 264 la corust.

« File, » dist l'admirails, « moult vous puis [ge] prais[i]er,
» Jeo vous ai marie[e], si[l] voles otraier,
» Par Mahomet mon dieu, au melior chival[i]er
» Que hom poist trover pour Francois detrench[i]er. »
« Sire, qui est il donc? ne moi deves celer. » (*sic*) 5r
« Bele, c'est Lucafer, qui vous doit nocier :
» Pour vostre amour doit [il] Charlon le chief trenchier
» Et Rollant, son neveu, et le conte Olivier. »
« Sire, » dist Floripas, « lasses m'ent consaillier. »
Lucafer passe avant, que l'em quide enbracier,
Et Floripas le fiert, que ne l'a guere chier,
De son poign ens es dens qu'el[e] li fist seign[i]er.
Li rois out moult grant honte, mais ne se volt irr[i]er,
Pour ceo qu'hom ne [se] doit a femme coroucier.
« Vassal, » dist Floripas, « or vous trahes ar[i]er,
« Ensi ne doit hom mie pucele manoier. »
Lucafer out grant honte, s'en prist a vergognier;
Meuls volsist que ceo fust encore a comencier.
« File » dist l'admirals « laisse toi fiancier,
» Et apres la fiance te ferai nocier. »
« Sire, » dist Floripas, « ceo ert au repair[i]er,
» Quant vous aures pris France et conquis Monpell[i]er,
» Et il m'aura rendu Rollant et Oliv[i]er,
» Richard de Normandi[e] et le Danois Ogier
» Et Guion de Bourgoine, que j'ai oi preis[i]er;
» Donk[e] le prendrai jeo, s'il moi deigne nocier. » 5v
« Bele, » dist Lucafer, « ne jeo mieux ne vous quier;
» Si jeo nes vous rend pris, fai moi le chief trenchier,
» Mais ke vous m'otroies soullement un bais[i]er. »
« Volontiers, » dist la bele, « vous l'aures sans dangier. »
Puis dist entre ses dens : « fols couard losengier,
« Jeo ne vous baiseroi[e] pour .M. livres d'or mier.
» Meuls ameroi[e] jeo Mahon a renoier. »
Li admirals apelle Estorgis et Orier.
A Lucafer a fait Floripas fiancier :
Quant il aura pris France si l'aura a molier.
Li jors est trespasses, si vint a l'anuitier,
Li flos monta au port, prist mer a engols[i]er.
Moult [par] auront bon vent, dient li noton[i]er.

---

265 feil, lab. — 268 home poeit, franceis. — 269 dunc, moy, celeer. — 270 beal ceo dist ladmirals qe. — 271 deit, Charls le chiefs couper. — 272 neueue. — 275 ad. — 276 poigne einz el dentz, ly. — 277 hunte, ne| nel. — 278 pur, qe home. — 279 ore.— 280 deit home mye. — 281 hunte, vergunder.—282 meultz, vncore. — 283 feile, lab. lees tai. — 288 li danais. — 289 Gyon, Burgoine, ieo, oie. — 290 Dunk, se il moy, auer. — 291 beal, mielux. — 292 nes|ne les, rende, le chiefs couper. — 293 sullement. — 294 voluntiers, la puceal, santz. — 295 dentz. — 296 M. lj. — 297 meultz. — 298 Lab. — 301 vint a nutier. — 302 ly *plus souvent*, si prist mere. — 303 mlt ont bone, si dient.

Et cil entrent es nefs, kar il voldront nagier :
Li estermant s'aprestent et tot li noton[i]er,
Les voilles font au vent a grant esploit drescier ;
Au desancrer sonerent .M. graels menu[i]er,
La marine fremist et bondist le grav[i]er.
Tant estoit grans la freinte de la gent l'advers[i]er,
De x l[i]eues plenier[e]s oist hom le nois[i]er.
Dieu ait cels de Rome que tot poet justisier,
Kar i[l] lour croist grans honte et mortel encombr[i]er ;
(Onkes en lour vivant n'orent tiel encombrier.) 6r

Moult estoit grans l'estorm de la gent payenie :
XXX l[ie]ues de mer contienent lour navie.
Moult par eurent bon vent · et l'oure fu serrie :
Li vens se fiert es voilles, que plus tost les [nefs] guie,
Que nus falcons ne vole, quant il chace la pie,
Et l'escume en florist, forment s'est hereschie,
De l'angoisse des nefs est la mer engolsie.
Les voilles et li mast firent grant taborie,
L'escrois en oist hom .v. l[ie]ues et demie.
Le barge l'admirail fut de grant segnorie,
Ja de melior vassel n'iert ja parole oie :
Grans estoit contremont e[t] forme out de galie,
Covers estoit de cerfs et oins de pis boullie,
Ne cremoit vent n'ore un[e] pomme porrie,
IIII masts out de halt, chescon [out] une archie,
Et a chescon mast out quatre voilles de sie :
El plus halt fu le forme d'Appolin [es]dreschie,
En sa main I baston que contremont bailie,
Et manace Francois pour fair[e] les loye (?).
Moult fu grans li chalans et ovres par mestrie,
Laens sont les estables as destr[i]ers de Surrie,
Et si a eve douce et bele praierie,
Et [pour] les prisons mettre i a grant fermerie,
Gaioles et karkans i out a grant baillie ;
Si sont les chimine[e]s, chescone a or batie,
Et chastel et breteces, maint[e] chambre vautie,
Ou l'admirails d'Espaigne gist et soi esbanie ;
Ou li fu Lucafer et III roi de Nubie

307 sounerent. — 309 fu, grant. — 311 ait a. — 312 crest grant hunte. — 313 vnkes. — 314 fu grant, estorme, payenye. — 315 mere, nauye. — 316 bone, ure. — 317 le vent. — 318 voille. — 319 forement. — 320 angusse, neefs. — 321 funt. — 322 Les escrois. — 323 lab., fust. — 325 grant, galye. — 326 couerte, oynt. — 327 cremeit, n'ore] ne tempeste. — 328 mast auoit chescone. — 329 III, drecie. — 330 Appolyn. — 331 maine.— 333 grantz ly chalanz et onourez.— 334 laenz sunt. — 335 duce, beal. — 336 Et as pr, — 339 chastels. — 340 lab. et sei banie. — 341 oue, IIII rois.

Et XIIII amaceours du regne de Percie,
Et ses fils Fierenbras a la chiere[1] hardie,
Et Floripas, sa soer, la bele et l'escevie[2],
Oue trente pucel[e]s de la loi paienie,
Totes files a rois de moult grant seignorie.
Li admirails d'Espaigne fist moult grant courtoisie :
Tot[e] la melior chambre a sa file bailie :
En iver et este la rose i est flourie,
Et la flour[s] d'aiglent[i]er tot tens [i] est panie;
Li basme et le ment[astre] doucement i flarie
[Et] de trestotes flours la colour i condie;
L'enchens et la kanele i croit et l'arabie :
Ainc dex ne fist espece dont la flour[s] [n]'i condie :
Qui est en cele chambre a joie vit sa vie.
Laens est Floripas, la gent[e] et l'escevie, 6v
La plus bele payen[e] que soit jusc'a Russie;
Ouec li ses folles, a ki el s'esbanie
Ke lui chante sones a hour[e] de complie
Et fables et chancons, tant qu'ele est endormie.
Ses puceles le servent, que ne le heent mie;
Sovent par[o]le a el[e]s de France le garnie,
Et de roi Charlemaine a la chier[e] hardie.
Sa mestresce Margonde la manace et chastie :
« File, k[e] as tu dit? es tu du sens marrie?
» Ne nomes mais celui qui no loi a perie.
» Par Mahom[et] mon dieu pres me su esragie. »
« Dame, » dist Floripas, « ceo estoit musardie;
» Series si dolente s'estoie baptizie? »
« Oil, » dist Maragonde, « meuls fusies detrenchie
» Ke pour Francois avoir fusies tiel[e] nourie,
» Kar dolorousement serries emploie. » —
Mais pour nient l'emprise, puis fut el baptizie
Et si crut en Jhesu, le fils seint[e] Marie;
Mestier i out Rollant ovec sa compaignie;
Pour Guion de Bourgogne lour salva el la vie

---

343 fitz, la vis. — 344 ses soor, beal et lacemie. — 345 et oue, loy. — 346 feiles, au. — 347 Labam, curteisie. — 348 feile. — 349 yuere et en, i est la ros flurie. — 350 flur, tote, espanie. — 351 le basme. — 352 flures, colur. — 354 dunt, flur. — 355 vie. — 356 laeinz, la cennye. — 357 beal. Russye. — 358 oueke luy son follet, ky eal, banye. — 359 luy (*souvent*) chaunte, songes, complye. — 360 chaunceouns, que eal, endormye. — 361 seeruent, mye. — 362 as les. — 363 roy charlemayn. — 364 Maragonde. — 365 feil, dist. — 366 celuy, que noluy ad. — 367 esragye. — 368 ceo dist, esteit musardye. — 369 Esteies, dolens, esteye. — 370 meulz fustes. — 371 franceis auer fustes. — 372 serriez, employe. — 373 puys fust eal. — 374 crust en dieu, fitz seynt. — 375 grant mestier, ovec] et tote. — 376 Gyon Burgoyn, eal.

1. Cfr. 363.
2. *Cfr.* v. 356 (cennie), 1340 (scemee), 1345 (cemee), *et voy. Fierabr.* 2858, 3901.

En la tour d'Aigremore, que vers le ciel hombrie,
La les out l'admirails pris en grant fremerie. —
Hui mais orres chancon de moult grant segnorie
Orgoillous[e] et superbe et de fier[e] aatie :
Con la cite de Rome fu od dolour perie ;
Mainte lance en fu freint[e], mainte targe percie,
Mainte alme de payem fors de son cors sachie.

Moult fu grans li estorm de la payene gent.
Par VII fois sont .C. mil, si l'estoire ne ment.
Li mast hurtent ensamble et les voilles au vent,
De l'angosse des nefs angoisse mer forment.
Del or ke luist es voilles la marine resplent,
Parmi la mer haltisme la navie s'estent.
Tant nagent jour et nuit a la lune et al vent
(Ainc n'ourent destourber ne d'ore ne de vent)
K'el far de Romenie la navie discent.
Le jour qu'il arriverent fut feste seint Vincent.
X l[ie]ues de rivage lour navie porprent.
Les pons gettent an terre tost et isgnellement,
Les voilles avalerent sans nul arestement.
Puis issirent des nefs, li corps dieu les cravent.
Des pavilons fichier ne furent mie lent,
De paille et de cendale a or fait cointement,
Des pomels et des egles li or luist et resplent.
Li os dura X l[ie]ues, si l'estoire ne ment. 7v
Dieu panst[1] de cels de Rome par son commandement,
Kar si li ost de Rome n'ait soucours erralment,
La cite serra pris[e] a doel et a tourment.
Ja n'i porra aid[i]er [ne] ami[s] ne parent,
L'admirails ne prendroit d'un soul rachatement,
Ke li voldroit emplir un val tot plain d'argent.

Tant out li payem gent et nage et sigle
Parmi la mer haltisme est en le far entre.
Puis ont leur ancres pris[es] si se sont aancre,
Les voilles avallerent, les pons ont hors jette,

---

377 Aygremore, humbrie. — 378 lab. puys.—369 huy, orrez. — 380 orgoillus. — 381 dolur.—382 maynt, maynt.—383 maynt, du p.—384 grant, estorme, payem.—385 sunt. —386 luy, hourtent.—387 Des angusse, anguysse la mere, forement.—389 mere, nauye. — 390 nuyt. — 391 d'| desor.— 392 fare, nauye.— 393 fust fest de. — 394 nauye. — 395 pontes. — 397 issierent, li] le, acravent. — 398 de lour pauylons, my. — 399 cendalle, or oure. — 400 luyst. — 402 panse.— 403 ly, eit succurs erallement. — 405 amye. — 406 Labam, sule. — 407 vale, plaine. — 408 ly, siglee. — 409 parmy, mere. — 410 aancree. — 411 et les pontz hors iettee.

1. *Cfr. Fierabr.* 2998, 2107.

A .C. et as milliers discendent deffae
Et les pavilon[s] fiche[nt], tost sont tendu li tre:
La po[i]ss[i]es veoir tant penon ventele,
Et tant aigle luissant et tant dragon dorre,
Tans trefs et pavilons de bon paile roue,
Et tant[e] riche tent[e] de samit estelle:
X l[ie]ues tot plenier[e]s en sont couvert li pre.
Li admirails d'Espaigne est issus de son tre,
Ensamble ou li issirent XV roi corone
Et XIIII amaceours, que sont de Perse ne,
Et l'admirals de Cordres, qu'est de son parente, 7v
Et Fierabras, ses fils, au corage adure.
Encontre l'admiral sont X graels sone,
X cor et XX busines et XX tabour timbre:
Ascopars ont sailli et se sont aune,
Devant lui ont la mente espandu et jette,
Le g[l]ayol et le junke, par ont il a passe.
Li admirails d'Espaigne fu de moult grant fierte;
La barbe out longe et cru[e] jusqu'a neu de baldre
Et la teste plus blanche que nule flour d'este;
Del un oil out al altre demi pie mesure;
Moult out lees les temples, le pis gros et quarre:
Se il creist en dieu, le roi de maieste,
El siecle n'[e]ust roi de si tres grant fierte.
Moult est preus de sa loi, mais moult out crualte,
Kar il n'out onkes d'homme [ne] merci ne pite.
A chescon pas qu'il passe l'ont payen encline.
Labans quide avoir bien itiel[e] poeste
Que hom ne fesist rien que soit oultre son gre.
L'admirals apella Brullant de Montmirre,
Sortibras de Coinbres, son consaillier prive:
« Gardes que C. M hommes soient moult tost arme
» Pour gaitier le pais [et] de lonc et de le;
» N'i remeigne chastel[s], dongeon[s] ne fermete,
» Moust[i]er[s] ne abbeie que ne soit enbrase,
» Ne femme ne enffans qu'il n'ait le chief coupe;
» Gardes ke ledement soient diffigure,

---

412 luy diffaie. — 413 ly pauilon fichie, sont, tree. — 414 veer, ventelee. — 415 dorree. — 416 tant, et tant pauylon, bonne, rouee. — 417 samite, estellee. — 418 pree. — 419 Labam, issuz, tree. — 420 oue ly issierent, rois coronee. — 421-440 *les rimes en* ee. — 422 qe est. — 423 son filz, adouree.— 424 labam sunt, sounee. — 425 cors, busunes, tabours, tymbree. — 426 et devant ly aunee. — 427 luy. — 428 ad. — 429 Labam d'Espaigne.— 431 nuls flur. — 432 denye. — 435 roy. — 436 preuz. — 437 vnkes de, mercie. — 438 payen] sarr. — 439 Labam, bien auer. — 440 feseit, vltre. — 441 Labam. — 442 cobrers, consaillers, privee. — 443-453 *avec les rimes en ee.* — 445 remeign, dungeon. — 446 muster ne abbeye, enbrace. — 447 neffant, chiefs. — 448 lediement.

» Les nonnains et li moigne moult vilement mene :
» La loi as cristiens voil mettre a grant vilte. »
« Sire, » dist Sortibras, « tot a vo volonte. »
Il a sone I corn, payen se sont arme :
C. L. mil furent, autant sont [il] nombre,
Des herberges s'en issent pognant [vont] tot serre.
Lucafer de Baldas a l'ensigne porte,
A XXX mil payens l'en a avant guie :
Ceo jour ont moult destruit[e] seint[e] cristiente.
Et l'admirails d'Espaigne a fait tendre son tre,
De jouste un[e] fontaigne, joust[e] un verg[i]er rasme;
Li eigle[s] fu en son sur le pomel dorre :
Ceo est signifiance qu'il auront la cite.
L'admirals est assis, as tables a joue.
Et sarrazin chivalchent baud et asseure :
Lucafer fu devant, le halberc endosse,
Le mestre gonfainon en sa lance out ferme.
Ardent chastels et viles n'i lessent fermete,
Ne moust[i]er ne chapelle qu'il n'aient viole, 8r
Les prestres [et] les clercs out baulivres coupe[1]
Et moignes et hermites a grant dolour mene;
As nonains ont jeu et fait lour volonte,
Puis toudrent les mameles chescon[e] du coste.
Quant trouvent femme gros[se] le corps li ont creve
Et son petit enfant ont mort et enfondre.
Grant dolour i avoit par trestot le regne.
X l[ie]ues mesure[e]s, dist hom par verite,
Ont ceo jour le pais espris et enbrase
Et le riche pais tout a dolour tourne :
N'i lasserent moustier que ne soit enbrase.
De la cite de Rome veoit hom la clarte :
En son de Miraour en sont alkun monte,
Moult entr' els longement ont le fu esgarde.
Durement se merveillent [et se] sont trespense,
Mais il ne sevent mie del ost la verite,
Kar la fume[e] ert grans de par tot le regne,
[Si] qu'ele a vraiement la veue destourbe;

---

449 nonnailes, lesmoignes, moult] soient. — 450 crestienes, villetee. — 451 voluntee. — 452 ad soune, payens sut. — 453 C et L, aitant st. — 455 ad.—455-467 *les rimes en ee*. — 456 XX, ad. — 458 Labam, ad. — 459 de couste un fontaigne. — 460 ly, le| la. — 462 Labam, a] ad, jue. — 465 gonfayno, out en sa lance. — 467 muster. — 468 ont a bauliuere. — 469-491 *les rimes en ee*. — 470 nonels, voluntee. — 471 coustee. — 472 qor. — 474 aueit. — 476 jour ars le pais, enbrace. — 477 tout l. r. p. a dolour.— 479 musters. — 479 veit, sunt. — 481 mlt ont longement entrels le fu. — 482 sei. — 483 mye. — 484 grant. — 485 qe les ad vraiement.

1. Cf. v. 144, 193.

Kar si ceo n'eut este, c'est [fine] verite,
De grans .L. l[ie]ues l'ussent bien avise.
Li hom[e] de la terre s'en sont fuant torne, 8v
Et femmes et enfans que [en] sont eschape.
Fuant [en] vont a Rome, l'apostoil[e] ont conte,
K'en la terre de Rome sont payen arive :
Ne vist hom en ceo siecle tant grant ost asemble,
Plus de xiiii l[ie]ues en sont li champ poeple ;
N'i a tertre ne pui que ne soit enbrase.
Si ont plus de x l[ie]ues le pais desrobe.
A tuer ne laisierent ne moigne ne abbe,
N'homme, femme, n'enfant, ne prestre coronne.
Quant l'entent l'apostoille durement l'a pese ;
Pour ceo qu'il n'avoit mie chivaliers[1] a plente,
Ne volt issir de Rome s'out conseil demande :
Dame dieu et saint P[i]ere a forment reclam-,
Ke il lui doint pussance de tenir la cite.

L'apostoille de Rome a la novel[e] oie
Ke payen sont venu els plains de Romanie :
Dame dieu reclama, le fils sainte Marie ;
Il a mande de Rome sa riche baronie :
Au grand moust[i]er de Rom[e] fu la parol[e] oie ;
L'apostoill[e] de Rome l'a prem[i]er commencie :
« Seignours, ke le ieromes, frank[e] gent segnorie ?
« Li admirals d'Espaigne a no terre seisie ;
» Il en ont ja gastee un[e] moult grant partie : 9r
» Au bref terme serra ceste terre exillie ;
» Qui bon consail saura vienge avant si nous die. »
Un[s] chival[i]er[s] se drece, que fu nes de Pavie,
Del roi de France tient Placence et Ivorie,
La barbe avoit chanu[e] et la teste florie :
Garins avoit a non, moult out chivalerie,
Sages fu de parler, moult avoit de voidie ;
D'un des quart[i]ers de Rome avoit la seignorie,
La tour Croissant gardoit, si l'avoit en bailie,
Et dist a l'apostoill[e] : « ne vous atarges mie,

---

486 ceo ne fust, v. provee. — 488 sunt. — 489 enfantz, sunt. — 491 sunt payens. — 492 unkes en c. s. ne vist hom tant assemblye. — 493 sunt, champe poeplie. — 494 n'en a puye ne tertre, enbracie. — 495 desroubie. — 496 ne laissirent a occire, abbee. — 497 ne homme, n'enfant. — 498 l'en ad peisee. — 499 my des chivalers, plentee, *les rimes en ee jusqu'au v.* 502. — 500 s'en out. — 501 Pere, ad forement. — 502 kil luy doynt. — 503 ad. — 504 payens sunt, el plaines. — 505 fitz. — 506 ad. — 507 muster. — 508 ad. — 509 Seignrs, ke le froms, franc. — 510 ladmirals. — 512 brefe. — 513 bone. — 514 neez, Pauye. — 515 de le roy. — 518 voidye.

1. Cfr. Fierabr. 102.

» Envoies tost en France, au roi de saint Dinie
» Se lui mandes pour dieu et soccors et aie;
» Et si [vous] ceo ne fetes, tote Rome est perie;
» Kar l'admirails d'Espaigne i est oue ost banie:
» N'a lasse sarrazins desi qu'en Aumarie
» Ne en Jerusalem ne en tote Persie;
» N'a remis amaceour jusk'en la mer rogie
» Qu[e] il ne soit venu[s] par mer a grant navie. »
« Sire, » dist l'apostoille, « si le altre otreie (?),
» A nuit movront li mes a la lune serrie,
» Si [li] feront savoir, si dieux moi benoie;
» Moult i a de no gent [et] mort[e] et mal bailie,
» Et il fait moult que sage, par altru[i] se chastie;
» Tant qu'aiomes loisir, soit cele ovre fournie. »
Apres parla un[s] quens de moult grant baronie:
D'un des quartiers de Rome avoit la seignorie,
La tour Noiron gardoit, si l'avoit en baillie;
Parens ert l'apostoille et nes de Lombardie,
Savaris out a non, fils le duk de Hongrie,
Cosins germains estoit Richard de Normandie:
N'out plus hardi baron en tote Romenie.
Cil a parle en halt s'a la teste dreschie:
« Par foi, sire appostoille, ceo n'otroie jeo mie
» Que cil de Rome facent cel[e] recreandie,
» Quant encor nen est lance quasse[e] ne brusie,
» Ne halbers derompu[s], ne fors targe percie.
» Par le baron seint Pier[e], que jeo adoure et prie,
» Meuls voil que ma chars soit en xxx lues percie
» Et mes halbers rompu[s], ma broigne desmailie.
» Iceste fole gens est ici afuie:
» Ne doit estre parole escoute[e] n'oie;
» De moult petite chose est tiel gens esmarrie.
» Ne nous poet venir ore par terre nule aie,
» Que cil du Miraour [ne] l'aient tost oie.
» Honis soit que premier pensera couardie.
» Hahy dolant chaitifs, mar virent s'aatie! »
Que que Romain devisent, es la vile estormie: 9v
Bien xiiii M. hommes vegnent par la chaucie,
N'i a cil que n'ait nes ou baulivre trenchie,

---

521 atargez mye. — 522 au] eu roy, Dynye. — 523 luy. — 525 kar labam, banye.— 528 mere, rusie. — 529 st. — 531 moueret luy messanger. — 532 si s'ra sauoir, beneye. — 533 bailye. — 534 il se que par altrie. — 535 leiser, ouere furnie. — 536 quiens. — 538 noyron. — 539 parents est, neez, Lubardie. — 540 fitz, Hungrie. — 541 esteit. — 542 hardie. — 543 ad. — 544 foai otreie yeo mye. — 545 iciel. — 546 encore, esquasse. — 547 fort. — 548 seynt. — 549 meulz, seit, luez. — 551 gent, afuye. — 552 deit, nen oye. — 553 gent. — 554 aye. — 556 sest, premerains. — 557 atye. — 558 Romaignes, est, estormye.

Ou le poign ou l'oraille pres du chief roognie :
Del sanc que d'els corroit est la rue bainie.
Tres devant l'apostoill[e] chescon d'els [halt] s'escrie :
« Sire, merchi pour dieu, le fils sainte Marie,
» Mort sont la gens du regne, si de vous n'ont aie! »
Kant Savaris l'entent, tot li sanc[s] lui formie :
Ses armes demanda, s'a la broigne vestie,
Et lacea un vert healme ou li ors reflambie,
Et a ceint[e] l'espee que fu cler[e] et forbie.
En la place lui trahent son destrier de Surie
K[e] est blancs come noifs et goutes com la pie.
Bien irroit [il] a plaine v l[ie]ues et demie,
Ja ne li lasseroit la teste ne l'oie.
Savaris est montes, s'a l'ensigne seisie,
Un corn a fait soner sus en la tour vautie :
Romain keurent as armes, la vile est estormie.

Moult fu grans l[i] estorm en Rome la cite :
Au moustier sont li seins an grant effroi sone ;
Sus en palais Croissant ont l'olifant corne :
Romain comunalment sont moult tost adoubbe,
Et li clerk et li lais, li moigne et li abbe
En un[e] place i sont venu et assenble :
L m[ile] furent, quant furent apreste. 10r
VII contes [i]estoient que estoient chase,
Si avoit xii piers, n'i a cil n'ait fierte.
[Mais] devant tous les altres a Savaris parle :
Moult ert bons chival[i]ers et de grant parente,
Et dist a l'apostoill[e] : « si m[oi] est gr[a]ante,
« Anuit m'en isterai, quant il ert avespre,
» Atot C chival[i]ers qui bien serront arme,
» Et si serront ou moi mil serjant adoubbe,
« D'armes et de chivals garni et apreste :
» Desi qu'en Miraour ne serons areste ;
» Ceo est la mestre garde de tote la cite,
. . . . . .
» Ke mont Chevrel auroit aukes trespasse (*sic*).
» Message ne nous vient, laens sont enferme,

---

561 poigne, chiefs, rongie. — 562 correit, baynye. — 563 chescone. — 564 merchie, fitz. — 565 mortz sunt, gent, aye. — 566 tote la, luy. — 568 luy or. — 569 ceynt.— 570 destrere. — 571 bankes, gutex, cum. — 572 playne, demye. — 574 si ad. — 575 corne ad, souner.— 576 romaignes.—577 grantz l'estorme.—577–579 *les rimes en ee.* — 578 muster sut les seynes. — 579 est, sounee. — 580 Romaignes, sut. — 581–594 *les rimes sont en ée.* — 581 luy abbee. — 583 sunt. — 584 estoient a Rome, chacee. — 585 m piers, cil que. — 586 toutz, ad. — 587 bones. — 589 nuyt, isteray. — 590 a tote, s'runt. — 591 serrunt oue moy. — 592 garnye. — 593 Miraur, seromes. — 594 ceste. — 595 aureit. — 596 Quant message, laenz, enfermee.

» Ou il sont endormi, ou il sont oublie,
» Ou il n'osent issir, tant sont espou[e]nte ;
» Mais hom saura anuit, si dieu plest, verite. »
« Beau nes, » dist l'apostoill[e], « moult aves bien parle,
» Et nous envei[e]rom[es] un messag[i]er prive
» Cel[e] part que hom dist que soient li arme,
» Et puis enveierom[es] en France le regne. »
Ceo conseil ont en Rome tot ensamble loe,
Mais li quens Savaris ne l'a pas otraie,
Ke hom envoit en France, ains lour ad devee.
Las! mar lour deffendi, chier serra compare,
Kar Rome en fu destruite et li mur cravente.
Aitant [en] ont lasse deci k'al avespre.
Par la cite de Rome se sont moult tost arme,
Belement se rangerent au mur et au fosse,
Tot sont li mur de Rome de quarels enpene.
Lucafer de Baldas discent al mestre tre,
Devant l'admirail vint, forment l'a encline :
Voiant tot ses barnages l'a l'eschec presente,
Moignes, prestres et lais, que sont encheene,
Hermites et enfans, a tous lor poign lie;
As femmes et pucel[e]s les os furent bende :
Totes vives presentent [par] devant l'admire.
Dist l'admirails d'Espaigne : « ore aves bien erre ;
» Par Mahom, Lucafer, servi m'aves a gre,
» Ne pourra remanoir que ne soit guerdone.
» Gardes bien que uns souls ne soit enprisonnes (*sic*) :
» Maintenant soient tot occis et descoupe.
» Ne voil que mi serjant [en] soient encombre.
» Ore [r]ales vous ent sans plus de demore,
» Mahon te benoie et Appolin li sene (*sic*). »
« Sire, » dist Lucafer, « a vostre volonte. »
Les chaitifs enmenerent hors del ost en un pre,
La furent tot ensamble occis et descoupe :
Les almes en receut Jhesu[s] de mageste.
La nuit ont sarrazin grant joie demene, 10v
Li plusour ont dormi et li altre veille.

---

597 sunt endormy, oublye. — 598-604 *les rimes en ee.* — 599 home, nuyt, la verite. — 600 nees. — 602 qil sunt armee. — 603 puys. — 604 tote. — 605 luy quiens, ad. —606 lur veit, ainz, lur. — 607-612 *les rimes en ee.* — 607 mere. —608 destruyt, la mure. — 609 avespree. — 610 sei sunt. — 611 sei. — 612 tote sunt ly mure. — 614-616 *les rimes en ee.* — 614 lab, forement lad. — 615 tote, ad son eschece. — 616 aies, sunt.— 617 as hermites et as enfantz tote lor pogne. — 618-631 *les rimes en ee.*— 618 et as pucels. — 619 vifs les.— 620 dist labam.—621 seruy.—622 purra remanere. — 623 une sule. — 624 tote. — 625 voile, my.—626 alez, sanz nule demoree.— 627 benoye, Appolyn ly. — 628 voluntee. — 629 vne. — 631 les] des. — 632 demenee. — 633 plusurs, dormye.

Savaris fu arme[s] en Rome la cite
Et Garins de Pavie au corage adure :
C chival[i]ers as armes ont oue els amene,
Si furent plus de M sur les chivals monte :
De Rome s'en issirent, quant vint a l'avespre.
L'apostoill[e] les a a Jhesu comande.
Devant lour (*sic*) qu'il revegnent auront maint cop done
Et maint pie et [maint] poign et maint membre coupe :
Grant mestier leur auront li bon brand ascere.
La tour ont costie, ne se sont areste,
Desi k'a mont Chevrel n'i ont regne tire.
Desus en Miraour out un valet monte :
Kant il vist ces de Rome, n'en a nul avise ;
Isnelement discent, le provost a conte :
« Sire, li payen vignent, que iii jours ont foure ;
» Moult me vient a merveille, dont il sont arive.
» Si bien le voles faire, tot sont debarrete :
» A tot jour vous serroit mais a honour torne. »
Quant li provos l'entent, s'a I grael sone :
Il et [tres]tot si home sont moult tost adoubbe.
Du Miraour cil sont belement avale,
Et vegnent a la port[e], s'ont les hus debarre,
Li bon destr[i]er lour sont devant els amene.
La furent tot ensamble pour combatre range (*sic*), 11*r*
Mais Savaris s'enparle, que savoit lour panse :
« Diva, ne vous moves, soies asseure. »
Li provos l'entendi, moult l'a bien avise,
La porte lui ovri, avant l'a appelle,
Isnelement et tost i sont la sus monte.
Savaris et Garin[s] sont el chastel monte,
Ke tant par estoit fors, que ne doute home ne :
Il n'a garde de siege, s'il ne sont afame ;
La est li Miraour, dont hom a tant parle :
Ki par le halt estage a son chef hors boute
XXX l[ie]ues voit bien et de long et de le :
Cil que l'ost ont veu[e] sevent bien la verte.
Hui mes orres chanchon de grant nobilite,
Si li vers en sont bien oi et escoute :
Ainc mais n'oistes nul[e] de si [tres] grant fierte.

634-636 *les rimes en ee.* — 635 Pauy, adouree. — 638 issierent, il vint al vespree. — 639 comandee. — 640 cope. — 641 poigne. — 641-645 *les rimes sont en ee.* — 643 sunt. — 645 desuz, valet. — 647-652 *les rimes en ee.* — 648 payen! sarr. — 647 ad. — 649 mei, dunt. — 650 tote sunt. — 651 tote, honur. — 652 ad, sounee. — 653 tote, sunt. — 654-672 *les rimes sont en ee.* — 654 Miraur. — 656 luy bone, sunt. — 657 tote. — 659 sees. — 660 prouost, ad. — 661 luy ouerie, ad. — 662 maintenant, sunt. — 664 esteit fort, hó nes. — 666 luy, dunt, ad. — 667 chefs. — 668 longe. — 669 souvent, verite. — 670 huy. — 671 oie. — 672 tres grant.

Savaris est montes en somet en la tour
Et Garins de Pavie et maint altre de lour;
Vers la mer se pu[i]erent dedens le Miraour: —
La lune lussoit cler, un poi devant le jour
Et voient la grant ost de la gent payenour,
Ke bien duroit. x. l[ie]ues environ et entour.
Li provos le conta, que moult out grant paour:
« Sire, se veiss[i]es hier la tres grant dolour,
» Et la grant discipline et la grant tenebrour,
» Ke hier firent de nos cele gent payenour! 11v
» N'i laisserent guarir le grant ne le menour;
» Les testes lour trenchierent del bon brand de colour.
» Del Miraour la sus oimes moult grant plour,
» Mais onkes n'out nul home sa ens de tiel valour,
» Que l'anonciast a Rome, tant ourent grant poour.
» Labam, l[i] emperere, est de moult grant valour,
» XXX roi sont ou li et xiiii amaceour
» Et tot li sarrazin jusqu'a terre Maiour.
» Bien sai ke li Romain en auront le pejour:
» Si ne fuss[i]es venu, par dieu le creatour,
» Tost, quant fu anu[i]t[i]e, lour guerpis[se] la tour.
» Pour amour dieu, beau sire, del tot le mond seignour,
» Que dist or l'apostoill[e] et [tot] si senatour? »
« Certes, » dist Savaris, « moult sont en grant freour. »
« Par foi, » dist li provos, ci a trop long sojour.
« Ains que ici remeine guerpirai Mireour. »

Dist li quens Savaris: « provos, [or] entendes.
« Pour icel [saint] seignour que en crois fu penes,
» Vous quier de couardie ne soit nus pourpense[s].
» Chescon garde bien faire, ja n'i ert trestornes.
» Alomes la dehors les confainons fermes,
« Oue[ke] v M elmes, les freins abandones,
» Et vous, sire provost, cest[e] porte gardes
» Tant que soms revenu et ou payens couple (*sic*). »
» Sire, » fait li provost, « si con vous comandes. »
Savaris et Garins avale[nt] les degres
De la haltisme tour, que bien estoit pauuez (*sic*).

---

673 en se met.— 674 Pauye.— 675 deús, dedenz la.— 676 lussoient.— 679 paur. — 680 heer. — 682 heer, feseint. — 683 ly grant ne ly. — 684 colur. — 685 Miraur. — 686 nule hom, einz. — 687 nunciast, aueint, pour. — 688 Labam lemperour. — 689 XL rois adoue.— 690 la terre. — 691 les romaignes, aueront, peiur.— 694 tote, monde. — 695 ore. — 696 sunt. — 697 foy, prouost, ad, longe. — 698 ainz que ieo.—699 luy, quiens, sire prouos, entendes.—700 croice, penez.—701-711 *les rimes en* ez.—701 requier ge que couardie, seitia. — 702 chescoun, garde] sei peine de. — 703 nous la. — 704 freines. — 705 bien gardez. — 706 sums, oue sarrazins. — 707 luy prouost. — 709 tour haltisme, esteit.

Et s'arment eralment, les espeies ceintez (*sic*),
Et vestent les halsbers, bien estoi[en]t gaintrez, (*sic*)
Et si lacent les helmes par les bons cuirs sevres.
Kant furent apreste, si sont enchemine (*sic*),
De la cite s'en issent belement aroute (*sic*) :
Li provost clost la porte ou gogons aceres.
Savaris broche avant, s'a la lance c[r]oule (*sic*),
Et a veu les tentes des payens diffaies.
Forment point le destrier par andeus les costes.
Ore auront il encontre eins midi [soit] passes.

Lucafer de Baldas s'est issus de son tre
Si demanda ses armes, s'est moult tost adoube,
Ou li X M. payen les e[s]cu au coste
Pour gait[i]er et beisser seint[e] cristiente.
Quant furent appreste, si sont tous aroute,
Et garderent vers destre, vers Rome la cite :
Or vienent no baron belement aroute
« Mahon, » dist Lucafer, « ore avons bien erre,
« Jeo voi or le barnage de Rome la cite. »
Dist a ses compaignons : « seignors, ore i ferres [1] ; 12r
« Gardes que cil Romain soient tous descoupe,
» Gardes que [a] nullui ne soit reansone. »
« Sire, » firent si home, « si com vous comandes. »
Li quens point le destr[i]er par andeus les costes.
Et Lucafer vers lui le gonfainon leve :
Andeus lour lances ont sur les escus frosse,
Par vertu de lor coups andeus sont cravente ;
Bon furent li halberc que ne sont desmaile (*sic*).
Andeus par grant vertu se sont en pies leve.
Grant honte out li rois, kant il fu cravantes :
S[i] a traite l'espe[e] par moult grant crualte.
Savaris en requiert par moult ruste fierte.
La donerent maint cop sur les healmes gemmes :
Par vertu de lour coups retentisent li pre.

---

710 sei, erallement. — 712 et si lacent les helmes par les bons quirerz. — 713-745 *les rimes en* ez. — 713 Kant il furent apparaile, sunt. — 715 et li prouost ad cles la port, oue. — 716 chiuache, ad. — 717 ad, payens] sarr. — 718 forment] fierement, poine, destrere, ambedeus. — 719 aueront, einz mydy. — 720 Kar L., issus. — 722 oueke luy, payen] sarr., coustez. — 723 abeiser. — 724 il furent apparaile, si furent touz aroutez. — 726 Virent venir nos barons. — 727 Par M., auomes. — 728 vei, ore. — 729 et ad dist. — 730 que il seient, totz. — 731 nully, seit, ransounez. — 732 feseint. — 733 Savaris, ambedeus, coustez. — 734 luy les gonfainons leues. — 735 ambedeus sur lescuz sont frossez. — 736 ambedeus, sunt. — 737 bone sont les halbers. — 738 ambedeus, sunt piez sailez. — 739 hunte, luy, craventes] tresbuchiez. — 740 ad espe, crualetez. — 742 maynte cope. — 743 de les coups, les preez.

1. Cette tirade et plusieurs des suivantes offrent des rimes trop inexactes pour qu'on essaie de les ramener à la régularité.

A poi fu Savaris [moult] malement menes,
Mais li barnes de Rome l'i ont tost rescouse.
Donc comencent l'estour du tot renoveler[1];
Chescon point [de]vers l'altre come falcons mues,
Maint[e] lance ont pecie[e] et maint escu froe,
Maint bras et [maint] poign [ont] d'ambe pars descoupe,
Et maint[e] alme d'ampars [hors] de lour corps jette.
Del sank que d'els cour[u]t est li champ sanglantes.
Or penst dieu de nos contes par le soie bonte,
Kar eins que il retournent auront grant destourber.
Del ost l'admirail sont V C esporone,
Pour aidier Lucafer i sont abandone.
Kant nos contes [ceo] virent ne porroient durer, 12r
Vers la cite de Rome en fuie sont torne;
Al port[e] sont venu moult tost i sont entre,
Li port[i]er[s] a la porte apres els bien barre.
Li bourgois de la vile sont moult espou[e]nte,
Quant virent la verte del admirail fierte.
Savaris s'en est [tost] a l'apostoille ales,
[Et] tot lui a conte, come il furent erre:
« Riche sire, merci, tot somes desmenbre:
» Tiel host onke ne vi ne ja[mais] ne verres,
» Com l'admirals amene ou galies et nefs.
» Plus de III C M sont ou les helmes gemmes.
» Pour dieu, le tot puissant, sire, nous consailes (*sic*). »
Quant l'entent l'apostoille, grant doel a demene,
Il a fait [tost] les sains soner par la cite,
Et la comunalte sont moult tost adoubez:
[Al mur[2]] el al fosse sont belement range (*sic*).
La veiss[i]es l'asalt moult tost recomencer (*sic*):
Li payen oue engines font les p[i]eres voler,
Et oue grant pikois le mur acravanter.
La veis[i]es quarels espessement voler:
Ou turkois et ou arks font seetes couler.

---

744 en fu menez.—745 la barnage.—746 a donke, tote a renouelerz.—746-752 *les rimes en* ez. — 747 poynt.—748 lance i sunt pecie.—749 braz, poigne.—750 dampartz.—751 de le sanke, le champe. — 752 ore pense le soen bountez. —753 einz quil retournerent, aurent, destourberz.—754-755 *les rimes en* ez.—754 kar del, admiraile sunt.—755 aidier; sucourer. — 755 sunt abaundonez. —756 virent qu'il ne porreint durerz.— 757-759 *les rimes en* ez. — 757 fuye. — 758 a la port i sunt venuz. — 759 luy porter ad. — 760 les burgeis, sunt grandement. — 761-772 *les rimes en* ez. — 761 verite, admiraile. — 763 tote luy.— 764 ha, riche, mercy, tote, sum. — 765 vnke, verreez. — 766 ad amene, oue nefs et od galez. — 767 il i a plus de III C M oue. — 768 tote, ore sire. — 769 entendi, ad. — 770 ad fait soner les saines par la citez. — 771 tote la comunalte sunt. — 772 i sunt. — 773 tost a comencerz. — 774 les payens, volerz. — 775 mure a tresboucherz. — 776 maint quarels, volerz. — 777 oue, furent les setes culerz.

1. *Cfr.* Fierabr. 3795.
2. *Cfr.* 611, 778.

Nos baron se defendent au mur et au fosse.
Quant vint al avesprer l'asalt ont areste,
Les gaites en la cit ordenent au fosse,
Pour espier payens que ne pussent entrer.

Au matin qu'albe sonne et li jours estoit cler 137
En ala l'apostoille pour sa messe escouter.
Puis en a fait mander ses riche[s] bacheler[s],
En le m[o]ust[i]er de Rome se font tous assembler.
« Seignors, » dist l'apostoille, « conseil voil demander.
» L'admirals volt la cit par force cravanter
» Et [volt] nos corps destruir[e] et a vil mort livrer.
» Bien sai ge longement n'i porromes durer. »
Un[s] chival[i]er[s] se drece, que le corage out fier (*sic*),
La barbe out longe et blanche jusc'a neu du baudrer,
Et dist a l'apostoille : « n'estoit vous esfreer [1],
» La cit est granment fors, ne vous estoit douter,
» Et de barons et contes [est] moult grans la plente :
» Defendrons la cite, quant ke porons durer. »
Et respont Savaris, que estoit noble[s] ber[s],
Et dist à l'appostoile : « beau sire, or m'entendes,
» Dirrai conseil a meuls que jeo sai deviser.
» Comandes vos barons que se facent armer
» Et la comunalte sans plus de demorer [2].
» Vers sarrasins irrons [et] Dieu nous poet sauver [3]. »
Et respont l'apostoille « bien le voil affier [4];
» Ore as armes, seignors, frank [baron] chivaler [5],
» Chescon de vous se peine de l'estour enforcier,
» Serrai vo cheveteins par le baron seint Pier, (*sic*)
» [Et] Dieu nous doint sa grace d'avoir bon repairier
» Et de nous delivrer de la gent l'adversier. »
La main en a leve[e], ses comence a seignier
De tous lour pechies fais [de]puis lour jour premier.

778–781 *les rimes en* ez. — 778 et nos barons sei, mure. — 779 vespre. — 780 sunt ordenie. — 781 payens] lost. — 782 matyn quant son labe et le jour fu. — 784 ad, mandere si. — 785 toutz. — 786 conseile vous. — 787 admiraile uult, cite, trebuchier. — 788 vile, liuerer. — 790 sei. — 792 et ad dist, sire ne vous estoit maier. — 793 kar la cite, grandement fort. — 797 de contes et barons, moult bele assemblee. — 795 nous defenderoms, poromes. — 796 fu beer. — 797 ad dist, ore, entender. — 798 si vous dirrai conseile, meulz. — 799 comandez qe vos barons se facent. — 800 tote, sanz nule delaier. — 801 sarrazins] nos enemis, aider. — 802 affier] otraier. — 803 franke. — 804 sei peyne lestour bien mantener. — 805 et ieo serrai vre chiueteyn. — 806 doynt, de bien repairer. — 807 et de bien nous deliuerer de la gent laduerser. — 808 mayn, ad, si lor comence a assoiler. — 809 totes, pechiez, fais *manque*.

1. *Cfr. Parise la duch.*, 1551.
2. *Cfr. Fierabras*, 225, 4282, etc.
3. *Cfr. Fierabr.*, 4281, 4396, etc.
4. *Cfr. Fierabr.*, 5428, 4326, etc.
5. A partir de ce vers, la tirade semble se continuer en *-ier*, rime qui apparaît déjà plus haut isolément.

Or s'en vait l'apostoille, si a son corps arme:
Un acketon a mis en son dos bien stoffe,
Un halberc [ot] en son menuement maille (*sic*),
[Et] ceinte a un[e] espee de fin asc[i]er tempre,
Amont desur son chef mist un healme gemme.
Un[s] esquier[s] li meine son destr[i]er sojorne,
[Et] per l'estreu s'en est sur [le] bachant monte:
Sa lance en sa main prist, le gonfainon leve:
Le forme de saynt Pier[e] dedens fu painturee (*sic*).
Et tot si princes furent moult [bien] tost adoubbe.
De la cite s'en issent, quant furent apreste;
La porte a li provos apres els bien ferme.
Les bourgois en la cit au fosse sont range (*sic*)
Pour deffendre la vile tant qu'il sont retorne.
Ou penst dex de nos contes par le soie pite,
Kar eins qu'il revendront auront maint cop done.
L'apostoille est devant, le gonfainon leve,
Et Garins de Pavie, li vasals adures,
Et Savaris derriere, le frein abandone,
Belement en le champ pour combatre eschele.
L[i] apostoille broche le cheval el coste, 13v
[Et] li roi[s] de Nubie lui a [bien] encontre;
A la premiere jouste l'apostoille est verses,
Ke li rois a sa lance en III p[i]eces froe.
Li rois discent et l'a son ventail delasce,
Ja l'ust coupe la teste, quant vist le chief rase:
« Hey glout, » [li] dist li rois, « com [ci] sui vergondes!
» Quidai avoir jouste ou roi ou admire.
» Meuls te resembleroit sur ton salter solfer (?),
» Que lance ne escu par force en champ porter;
» Te resembleroit meus en clostre seins soner:
» Va, monte ton chival, diex[1] te doint encombrer,
» Kar si jeo or t'occis, mes pris ert abeisses. »

---

810 ore, vois, por sun c. armer.—811-821 *les rimes en* ee.—811 dose.—814 moult menu ad, fine.—814 chefs, lem mist.—815 vne, ly ameyne.—817 lance prist en sa mayn.—818 la dedenz.—819 tote.—821 en ad li prouost.—822 et les burgeis.—822 cite.—823-824 *les rimes sont en* ee.—823 il soient.—824 ore pense. soie] toen.—825 einz que, maynt cope.—826-829 *les rimes sont en* ee.—826 est] fu.—827 Pauye, adouree.—828 Sauaris en l'arere gard, freine.—829 champe.—830 par ambedeus les coustez.—831-837 *les rimes sont en* ee.—831 luy, luy ad.—832 au premier juste quil firent sest lapostoille versee.—833 luy rois sa lance en III peces ad froee.—834 luy roy discent au pie sad sa uentaile delascee.—835 vist la corone rasee.—836 luy, come, suy.—837 ieo quidai auer juste oue rois ou oue.—838 meulz tei.—839 qe en champe par force escu ne lance porter.—840 il te resembleroit meuz, en clostre vos cloks.—841 si montes vre chiual Mahon te.—842-866 *les rimes sont en* ee.—842 ore te, mon, fu.

1. *Cfr. Fierabr.* 2386.

Tant li aida li rois qu'est en chival montes ;
A plus tost que il pout en fuie [s'] est tornes.

L'apostoille de Rome a terre fu verses,
Par Garin et les altres[1] moult tost est rescuses :
Par le miliu [l']ont [il] del grant ost amene :
Tant qu'il est a si home n'ont [le] reigne tire.
Aveuke retornerent per moult grant aire (?),
Poindrent ou grant air vers l'ost [a] l'admire.
Dist li quens Savaris : « par dieu de mageste,
» Vengerai l'apostoille sans plus de demore. »
Il a coilli sà lance, le destr[i]er galope,
Vers le roi de Nubie s'en est forment haste,
Un coup [l'ad] sur l'escu par grant vertu done.
Ne lui garit halberc[s] ne aketon[s] stoffes,
Parmi le corps li a le fort lance coule : 14r
Par vertu del coup est li rois a mort verses.
Et Garins et li altre furent si esprouve,
Qu'en un petitet d'houre ont mil a mort jette.
Aitant s'en vint pognant sire Tanpins del Gue,
Cosin[s] fu l'admirail, pres de sa parente,
Ou lui C chival[i]er, combatant esprove.
Savaris ont ateint jouste un brule[t] rasme;
Iloec ont nos barons [moult] malement mene;
Iloc furent maint membre d'ambes pars descoupe,
Et si furent d'ampars plus[o]ur a mort jette.
« Ha deux, » dist Savaris, « par le toie bonte,
» Ou est ore mi sires, l'apostoille[s], ale?
» Si ne lui soc[o]uromes, ceo [ert] grans crualte. »
Hastivement del host est il tost galopes,
De joste un grav[i]er a l'apostoille trove.
Adonke a Savaris grant joi[e] demene.
Savaris sone I corn, s'a sa gens rassemble,
Vers la cite de Rome ont lour chemin torne;

---

843 ly, qu'il fu en chiual montee. — 844 quil, fuye. — 845 a la terre fu tres-bouchee. — 846 entre Savaris et Garins, rescusee. — 847 mye ly. — 848 tant que a si. — 850 pogneint oue. — 851 luy quiens, par li roy de. — 852 lapostoille iray venger sanz nule arestee. — 853 ad coilly, sad le destrer galopee. — 854 ly roy de Pavy, ferement. — 855 vne coup sur lescu p. g. v. lad donee. — 856 luy garoit. — 857 parmy, li est luy fort lance coulee. — 858 coupe, luy. — 859 luy. — 860 qe en vne poy de hur vnt. — 861 Tanpine. — 862 cosine esteit. — 863 oue luy L chiualers combatant et. — 864 dejuste. — 865 menes. — 866 iloke i fu mainte, damparz descoupes. — 868-873 *les rimes sont en* ee. — 868 Ahy ; la toen bountee. — 869 my. — 870 nous ne luy, grant. — 872 ad l'apostoille. — 873 ad. — 874 sad ses compaignons r'semble. — 875-880 *les rimes sont en* ee. — 875 chemyn.

1. *Cfr.* 859.

Kar s'il ont attendu, n'out I soul eschape.
Li portiers de la vile le porte a deferme;
Aitant est l'apostoille ou nos barons entre,
Maintenant il en ont la porte bien barre;
Et li payen l'enchacent jusqu'au mestre fosse.
Lucafer fait l'asalt adonc renoveler.
« Sire, » firent si home, « si com vous comandes. »
La veis[i]es ou pikes mainte p[i]ere verser,
Et cels dedens Rome ont pieres aval rue,
Et se rangent au mur belement et serre;
Ou grans pieres fesoi[e]nt [un] moult grant lapider.
Kant il vint al nu[i]tier l'asalt ont [il] lesse.
L'apostoil[e] s'en vait au palais principer [1],
Savaris et li altres que dieu voloit sauver :
Tote la nuit reposent desi qu'au matin cler.
Et l'admirals Balans est issus de son tre,
Vers la cite de Rome en a son vis torne,
Brullant et Sortibrant a a lï apelle.
« Diva, » dist l'admirails, « coment aves erre?
» Romain ont mors mes hommes et malement mene,
» Le bon roi de Nubie i ont a mort jette,
» Et mon altre barnage ont vilement mene.
» Si d'els [jeo] n'ai venjance, ja mes ne serai lies (*sic*). »
Dist l'admirals Balans : « seignors, que me loes ?
» Saves que cels de Rome m'ont granment vergonde;
» Hier ai perdu II M de persans et esclers,
» Dont j'ai [forment] le queor dolerous et irre. »
« Sire, » dist Sortibrans, « l'engineor mandes,
» Il vous conseilera coment les conqueres. » 14v
Dist l'admirails d'Espaigne : « or soit com dit aves;
» Ales le lui conter sans plus de demorer. »
« Sire, » dist Sortibrans, « si com vous comandes. »

Sortibrans a mande Mabon l'engineor,
Et il est tost venus devant l'empereour.

---

876 soul vis. — 877 le porter, les ad le porte defermee. — 878 oue. — 879 maintenant i est la porte bien barree. — 880 et les sarr, jusqe. — 881 Lucafer comande, adonqe a. — 882 feseint, bien voloms otraier. — 883 oue grant pikois, pere tresboucher. — 884 maint pere contreval ruee. — 885-898 *les rimes sont en* ee. — 885 sei rangierent, mure. — 886 oue grantz pers, lapidee. — 888 voit, principee. — 889 et Savaris et les, dieu a benee. — 890 nuyt, matinee. — 891 admyrals, en est issuz. — 892 ad. — 893 ad. — 895 Romaignes, mortz. — 896 roy, Pauye, sest, jettes. — 897 my. — 899 seign's. — 900 saves bien qe, grandement vergondes. — 901 heer, perdy. — 902 dolerouse, irres.— 903 Sortibrant, vogineor. — 904 et il. — 905 laban, ore seit. — 906 aleez lour pour moi contre sanz nule demores. — 907 si si. — 908 sir Sortibrans, mande pour. — 909 venuz.

1. *Cfr. Parise la D.* 953, 1150.

« Diva, » dist l'admirails, « pour quoi fetes sojor !
» Aprestes vo[s] engines, si assailes la tour. »
« Sire, » ceo dist Mabon[s], « respit me doign III jor[s].
» Kar la fosse est porfonde qui est deca la mure (*sic*).
» Par matin, par Mahon, quant parsone li jour[s],
» M charetes au bois voil avoir sans sojor,
» Si en f[e]rai engines et berfrois a melior ;
» Chargerai les charetes moult bien sans delaiour,
» S[i] emplerai les fosses, k'om poet aler al mure (*sic*),
» Puis drecerai berfrois od force et od baudour,
» Ke C de vos barons poent aler al tour ;
» Et d'altre part vos nefs i vendront tot ensour :
» Drescerai les batels au chef del [1] mast major,
» Que vo gens i poront les fosses aler sour,
» Et donkes ces de Rome conqueres a vigor. »
Labans l'i a baise : « Mahon te doint honor,
» Te ferai, si puis vivre, riche de grant tresor, 15r
» Et tote ta nacion apres ton dernier jour. »
L'enginere s'en torne oue moult grant baldour ;
Ses hommes en apele, si lour dist par douzour :
« Lendemain par matin, quant parsone li jour[s],
» Aprestes .M. charetes ou destriers de sojour,
» Si irromes au bois sans delai ne demour.
» Chargerons nos charetes, si serons tot en sour
» S[i] emplirons les fosses de Rome tot entour,
» Oue reims et ou troncs k'om poet aler al tour. »
« Sire, » firent si home, « ore i soit a bonour (*sic*). »
Tote la nuit reposent jusque clarist li jour[s] :
Aitant ont les charetes apreste sans sojor,
Repairerent au bois, si firent lour labour,
Les [grans] cheines abatent et chargent sans demour.

Ore est li enginere Mabon[s] au bois ales :
Ou grans troncs les charetes ont [il] moult bien charge. (*sic*)

---

910 laban, quei. — 911 va aparailler vo, assailer. — 912 me doigne. — 913 quest decea. — 914 mais par matine, le. — 915 me voil auer M charetes au bois sanz. — 917 si chargerai, sanz.—918 ome, au mure.—919 et puis dreceray mes.—920 i poet aler au. —921 et d'altre part i vendront vos nefs tote ensur. — 922 si dresceray les bateles a la mast. — 923 gentz, porent, sure. — 924 conquerez. — 925 Labam, ad, dointe. — 926 si ieo puis viure te fraie riche de tresor. — 927 ti nacioun apres le toen jour. — 928 engineor, par mlt. — 929 duzur. — 930 demaine, matyn, parsoune le. — 931 apparailez, oue destrer. — 932 sanz, demur. — 933 si chargeroms, seroms en seur — 934 emplerons, tuit. — 935 reimes, oue trounkes kom i, aler au mure. — 936 feseint, seit, a bone hure. — 937 jusqua, le. — 938 maintenant sunt, aparaile sanz. — 939 au bois repairerent si feseint lour labour. — 940 et sei, sanz delaiour. —941 engineor, alee. — 942 les charetes oue grantz trounkes ont.

1. *Cfr.* 970.

Puis a il eralment charpent[i]ers ordene
De faire les berfrois ou haches ascere ; (*sic*)
Firent hastivement sans plus de demorer.
Puis chacent lour charetes vers Rome la cite,
S'emplirent les fosses del mirable cite.
Puis lour berfrois enhaucent, si les ont bien fiche, (*sic*)
Qu'aler poent as fosses C chivalier arme.
Adonke veiss[i]es grant doel dans la cite,
Kant virent les fosses tot entour par emple[s] 15v
K'om pooit bien au mur et venir et aler.
Les nonains et les femmes comencent duel mener.
Tantost erallement se fesoient armer
Et sur le mur alerent pour combatre apreste.
« Ha deux, » dist Savaris, « par le toie pite,
» Grace et povoir nous done de tenir la cite. »
Seins Pier[es] est entr'els haltement reclames.
Labans l[i] emperere a haltement crie :
« Seignours, ore en penses d'asailir la cite ;
« Qui bien hui se conti[e]nt, aura ma amite. »
« Sire, » firent si home, « a vostre volonte. »
Fierabras sone I corn, payen sont adobbe,
Et se rangierent bien au mur et au fosse,
Si archent ou lour arks par [moult] grant randone,
Font saetes voler menu en la cite ;
Ces dedens ou grans pi[e]res firent grant lapide :
Maint d'ambe deus pars sont occis et dismembre.
Les nefs de la mer sont armees au fosse,
Bateus au chef du mast tot contremont leve ;
Laens furent payen, que dieu doint mal dehe,
Combatent ou nos homes main a main al fosse ;
Donc oiss[i]es grant bruit [par] dedens la cite ;
Nekedent se defendent com vassal esprove :
Maintes pieres del mur ont contreval rue,
Et payen ou grans pikes les ont esquartele.
L'asalt duroit cel jour jusques al avespre ; 16r

---

943 ad il erallement ses, ordeyne.— 944 de par fer, oue.—945 et il fesoint sanz nule demoree.—946 citee.— 947 emplierent, del admirable citee.—948 puis enhaucierent lour berfrois si lont.—949 Qe C chiualers armez i poet aler au fossee.—950 dedenz, citee.— 951 tote.—952 poeit, mure.—953 nonails, lour deies tirer,—954 sei feseint.—955 moure alierent aprestee. —956 toen pitie. — 957 nous doint gr. et pouer. — 958 seint, entrels est, reclamee. — 959 Labam, empereour ad, escriee. — 960 seignurs, pensez, asàiler, citee. —961 huy, tote jour auera mamitee. — 962 feseint voluntee. — 963 sarr. sunt tost adobbee. — 964 sei, bien] belement. — 965 .rchent oue. — 966 les setes feseint voler espessement en la citee. — 967 et ces dedenz oue grant, feseint, lapide. — 968 maintz ampartz sunt occie, dismembree. — 969 de par le mere, arme. — 970 et lour bateus, chefs, tote, fichee. — 971 laenz, sarr., dointe, dehee. — 972 et sei combatent oue, nos barons, mayn a mayn sur le. — 973 adonke bruyt, dedenz, citee. — 974 mais nekedent il sei difendent, vassals. — 975 maint grant pere de la mure, ruee. — 976 et sarr. oue grant pikois les peres ont quartelee. — 977 dureit cele, jusqe a la nutee.

Quant vint la nuis obscure l'asalt ont [il] lesse.
Payen se sont retrait, as herberges ale,
Cels de Rome gaitierent tote nuit le fosse.
L[i] admirails Balans s'est grandement irre,
Que li mur del cite ne sont pas cravante;
Granment blasma ses homes, moult s'en est forsene.
« Sire, » dist Lucafer, « si moi est garante,
» Jeo vous dirrai conseil que vous vendra a gre. »
Lucafer li traitre traison [1] a pense,
Qu'il se contrefera les armes del cite;
Et tot si pense sont a Labam demonstre.
« Sire admirail d'Espaigne, » ceo dist li diffaies,
« La cite est moult fors, et Francois sont doute :
» Il defendront le mur, jamais n'i iert entre,
» Que par une voidie que jeo ai porpense..
» Il a dedens un conte de moult grant crualte,
» Savaris a a non, est de grant parente;
» Chescon jour il s'en ist, s'est oue nous melle,
» De la gent dieffa[e], mainte teste a coupe.
» J'ai bien [conu] ses armes et les ai avise
» Et tous ses compaignons lonc sa difficulte (*sic*) :
» Jeo m'en irai annuit au solail esconse,
» Ou X M sarrazins, le meuls de mon regne,
» A cest bois sous cest pui [au]pres de la cite;
» Et quant nous serons tous logie el bos rame,
» Si changerons nos armes et nos escus boucle[rs] (*sic*),
» Les contrefaites armes vesterons del cite;
» Quant li quiens ert issus et ou no gent melle,
» Moi et mes compaignon chivalchons al cite :
» Cels dedens nous verront; ico sai de verte,
» Les portes overront, si serons tost entre,
» Kar nous serrons semblables Savaris l'avoue.
» Et lors que la dedens nous seromes entre,

978 virent la nuyt.—979 les sarr. sei retreihent, si sont as, alee.— 980 et cels, tote la. —981 irree.—982 les mures de la, sunt a terre tresbuche.— 983 grandement, forsenee. — 984 ceo dist, sil moy soit grauntee.— 985 vn conseile, gree.— 986 luy traitre Lucafer ad vn treson porpensee. — 987 qil sei 9trefetra, de la citee. — 988 tote son s'est, monstree. — 989 dist Lucafer li diffaie. — 990 fort et de bone gent reemplee. — 991 defenderont la moure bone piete nauerons lentre. — 992 mais par, voidie noun que iai. — 993 il iad dedenz, crualtee. — 994 ad mlt est, parentee. — 995 isen iist asarmes sest. — 996 M. t. en a coupe de vos gentz. — 997 Jeo ai bien ses armes conu et avisee. — 998 trestotz, solom. — 999 esconsee. — 1000 oue, meulz regnee. — 1001 suz, puye, citée. — 1002 sumus totz logie et herberge. — 1003 de nos escuz boucle. — 1004 si vesterons les armes contrefait cels de la cite. — 1005 et quant Savàris est issuz et oue no gentz. — 1006 compaignons chivalcherons vers la citee. — 1007 quant cels dedenz, veritee. — 1008 la port nus oueront sauerons lentree. — 1009 kar nos armes serront semblables a sauaris lor auoue. — 1010 et kant nous la dedentz aueroms l'entree.

1. *Cfr.* Fierabr. 5012.

» Tantost le mestre port[e] aurons moult bien ferme ;
» Adonke ou nos bons brands serons ou els mesle,
» Tous que seront atteint auront le chef coupe. »
» Certes, » dist Lucafer, « vous aves bien parle.
» Onkes n'oi conseil aussi bien devise,
» Et vous pri et comand, que soit tost acheve. »
« Sire, » dist Lucafer, « ne serra desvee. »
Tantost com vint la nuis et il fut avespre
Il et X M. d'homes al brulet sont haste ;
La ont portrait lour armes od la lune clarte ;
Quant furent apreste, si sont tost adoube :
Tote la nuit reposent jusques al ajourne.
L'endemain par son l'albe, quant il fu esclare,
Savaris sone I corn el palais batele.
« Ore as armes, seignors, franc chivalier membre. » 16v
Savaris et si home sont moult tost adoubbe :
« Seignours, or de bien faire soit chescon pourpense ;
» Penses [or] de vo[s] terres et de vostre herite,
» Des femmes et enfans que sont de jofne ae. »
« Sire, » firent li princes « a vostre volonte[1]. »
A [i]ceste parole sont il tous apreste,
Erallement s'en ussent del mirable cite.
La porte del vile ont apres els bien barre.
Savaris voit devant, le gonfainon leve.
Fierement esporonnent vers le gent diffaie :
Mainte lance i ont frainte et maint escu froe,
Maint poign et membre i ont icest jour decoupe :
Del sank que d'els couroit sont li champ sanglente.
Quant Savaris se fu entre payens melle,
Lucafer en issi [hors] del brulet rasme.
Et tot si compaignon : moult se sont [il] haste;
Vers la cite de Rome ont tuit esporone.

1011 serra mlt. — 1012 oue, bones brandes feroms grant meslee. — 1013 totes qe seunt, aueront les chefs coupee. — 1014 certes sir Lucafer, parlee. — 1015 vnkes en mon viuant n'oi conseil si bien deuise. — 1016 comande qe cest oure sei parforne. — 1017 dist li sarr. ia ne. — 1018 nuyt en fu aprochie. — 1019 Lucafer oue X M hoes, se sunt hastee. — 1020 ont lour armes portrait, claretee. — 1021 il furent aparaile. — 1022 nuyt reposerent jusca la matine. — 1023 Lendemayn par soune laibe ele solail fu esclaree. — 1024 soune, corne en la tour batellee. — 1025 franke gent honoree. — 1026 et si compaignons, furent. — 1027 seignurs, ore, seit chascone pourpensee. — 1028 vos heritee. — 1029 de vos femmes et de vos enfanz, aee. — 1030 feseint luy, a nre comandee. — 1031 si sunt il totz aprestee. — 1032 admirable citee. 1033 port de la vile est, barree. — 1034 fu deuant sout le gonfainon portee. — 1035 devers, diffaiee. — 1036 i fu effraint et maynte targe percie. — 1037 poigne, est le jour detrenche. — 1038 sanke, court, est le champe sanglente. — 1039 en fu, sarr., mellee. — 1040 issye hastivement, rasmee. — 1041 tote si altre compaignons, sei sunt, hastee. — 1042 devers, ont fierement.

1. *Cfr.* Fierabr. 2806, etc.

Lucafer vint aus portes, l'entree a demande :
« Tous somes desconfit ou (*sic*) le gent diffaie. » (*sic*).
Quant li provos les ot, la porte a desbarre,
Lesse entrer les payens, las, diex l'a destine! [1]
Kar li provos quidoit qu'estoit lour avoues.
Quant il ourent l'entree, moult tost ont escrie :
« Barons, or de bien faire, soit nullui ransone! »
Le provost Lucafer moult tost [a] descoupe;
A tous cels qu'il ateignent firent les chefs voler : 17*r*
Le sank des naveres (*sic*) en court par la cite.
La porte en vont fermer sans plus de demorer;
Bien sei aveignent, que ussoient l'entree (*sic*).
Plusours sont a la porte del altre bail haste :
La Romain se diffendent, la porte ont bien barre,
Mais tot le prem[i]er bail ont sarrasin poeple,
S'abatent les garrettes contreval le fosse.
Quant Savaris out bien ou sarrazins caple,
Vers la cite de Rome s'en est moult tost haste,
Et tot li altre [sont] après lui aroute.
Moult furent de lour gens icest jour desmembre,
De V. M. ne remendrent que III C sans fausser.
Li quiens point le destr[i]er, s'est grandement haste
Tot droit jusqu'a la port[e], si croit pooir entrer,
La comande a ovrir, mais il fut desvee,
Kar payen sont dedens, que dieu doint mal dehe,
Que ont la port[e] clos[e] ou gojons acerres.
« Allas », dist Savaris, « tot seromes mate,
» [Se] la vile ont seisie sarrazin diffaie.
» Chescon or se confes[se], ne soit pech[i]e[s] celes,
» Puis tornerons ar[i]er[e], kar pres somes fine.
» Chescon son enemi fiere ou brand ascere.
» Tant que poons durer, ci soions areste :
» Diex recevra nos almes, li rois de mageste. » 17*v*

1043 quant Lucafer sen vint au port si demanda lentree. — 1044 totz sum9 desconfis, oue, diffaiee. — 1045 prouost sout la porte desbarree. — 1046 les sarr. lesseit entrer allas quel destinee. — 1047 luy prouost, sauaris lour auouee. — 1048 entre, sunt il escriee. — 1049 ore de fier bien seit nully ransonee. — 1050 li pouost en ad Lucafer, descoupee. — 1051 toutz, feseint. — 1052 sanke, citee. — 1053 fermere sanz nule demoree. — 1055 a la porte del secunde baile sunt plusurs hastee. — 1056 la sei diffendent romeignes, port. — 1057 tote la, baile, fu des sarr. poeplee.— 1058 [s'] si, tote contreual luy fossee. — 1059 oue, couplee. — 1061 et tote si altre compaignons. — 1062 gentz. — 1063 rememdreit, sanz falsee. — 1064 Savaris poynt, hastee. — 1065 tote dreit, croit quidoit auer lentree. — 1066 la porte comanda ouerer, ile fust. — 1067 luy sarr. fu dedentz, dehee. — 1068 oue, ascerree. — 1069 tote sumus detraihee. — 1070 sarr. diffaiee. — 1071 chescoun de vous sei confes, seit, celee. — 1072 retornerome, sum9 finee. — 1073 chescone feer, enemye oue le. — 1074 pooms, ici seoms arestee. — 1075 Ihu receiuera vos, roys, magestee.

1. *Cfr.* Fierab. 1414.

Adonke demena grant doel tot li barnes,
Chescon bat sa poitrine, s[i] ont merchi clame :
« Dieu eit merci de nous, k[i] en crois fu penes. »
Donc sont hastivement vers payens galope.
Savaris et si home furent si esprove,
K'en un petitet d'houre ont VC descoupe.
Al part del fin en furent tot li contes tue
Et Garins li bon[s] bers, que fu en France nes.
Salf[s] li quiens Savaris tot souls estoit remes;
Ses bons destriers li fu desous lui mors jettes,
Nequedent as payens a ruste[s] coups dones.
Kant il voit que il fu pres de sa mort fines,
Vers la porte de Rome s'est grandement hastes,
Kar encore il quidoit iloec pooir entrer.
Estragot le poursuit, un[s] geans diffaies :
Bien avoit III M. homes mordris et devores;
Teste avoit com sengler[s], si fu rois corones.
El main tient I mace de fin asc[i]er tempre :
Un coup a Savaris [de]sur le chef done,
Ke li cerveils li est tot contreval coules;
Li quiens esteint ses mains, en crois les a jette
Sur sa poitrine amont, sa vie a si fine.
Gabriel[s] receut s'alme, en gloire l'a porte.
Kant li bourgois del vile, l'ont del tour esgarde, 18r
Grant doel en demenerent par tote la cite;
[Et] la novele en ont l'apostoille conte,
Com li quiens et si home en sont tous descoupe,
Et com sarrazin ont le premier bail poeple.
Donc en a l'apostoille de pitie [es]plore [1] :
Dieu eit merchi de s'alme, qu[i] en crois fu penes !
« Allas, » dist l'apostoille, « mar fut il desvee
» Que socors en mandas[se] au roi de sant Dine :
» Savaris n'otroia, cher serra compare :
» La cite ert destruite et saint Pier[e] gastes [2]. »

1076 demeignent, tote luy barnee.— 1077 chescone bate son petrine, merchie clamee. — 1078 mercie de nos almes, croice penee. — 1079 adunke sei sunt, contre sarr. espo-rone. — 1080 si compaignons, esprouee. — 1081 en poi de hure ont des sarr .VC. — 1082 au part du fyn en fu tote les, detrenche. — 1083-1110 *les rimes en* ee. — 1083 ly bone beer, nee. — 1084 Salf li contre Savaris tote seul fu resmee. — 1085 son bone destrer luy fu desuz luy detrenchiee.— 1086 mais neqdent as sarr, ad maint ruste coupe. — 1087 veit qil. — 1089 uncore, iloec auer lentree. — 1090 ly p'suye, geant. — 1093 en sa mayne, fine. — 1094 coupe en ad, chefs. — 1095 la cerueile ly, tote. — 1096 Sauaris esteynt, maines, croice lout mette — 1097 sun peit'ine, est finee. — 1098 salme, ad. — 1099 les burgeis de la vile ont ceo du tour. — 1100 de par. — 1101 ont a, countee. — 1102 Savaris et si compaignons, toutz. — 1103 come, la premier baile seisee. — 1104 adonke. — 1105 Sauaris deu eit mercie de talme, croice. — 1106 fust. — 1107 roy, dynee. — 1108 mais Savaris nel otreye, chere. — 1109 kar la cite serra destruyt, saynt; gaste] vyolee.

1. *Cfr.* Fierab. 1200. — 2. *Cfr.* Fierab. 57.

» Sire, » fist I vassals qu'ert de sa parente;
« Gardes que seit cel ovre desormes performe.
» Comandes li brief soient escrit et seele,
» Et hastivement soient au roi Charle mande;
» Si li mandes socors et aie por deu[1];
» Et si [vous] ceo ne fetes, tote Rome ont gaste.
» Sil mandes que Balans i est od ost banie (*sic*),
» Ses terres destruira, ja n'aura seurte. »
« L'otroi, » dist l'apostoile, or soient seele;
« Tost et isnelement l'ovre fetes ovrer. »
« Sire, » fesoit un[s] clercs, « a vostre volonte. »
Kant li brief sont escrit, si furent seele.
« Jeffroi, » dist l'apostoille, « vous en message irres, 18v
» Ou vous II chival[i]ers qu'ont langage senne,
» Si porteres mes briefs au roi de saint Dines.
» Si lui mandes s'ahie ou ses riche[s] barnes;
» Et si [il] ceo ne face, tot serom[e]s gaste,
» Et seint Pier[e] l'apostle et autier viole,
» Et perdrons la corone Jesu de mageste,
» Et les altres reliques, dont il i a asses.
» Gardes que vo message soit bien [tost] acheves. »
« Sire, » fesoient il, « si com vous comandes. »
Kant il est al nu[i]tier, le soleil[s] esconses,
Tot troi sont coiement de la cite hastes;
Palefroi ne destrier n'ont oveke els menes,
Quar moult douterent l'ost des payens diffaies.
Tote la nuit alerent ou la lune clarte.
Tant ont il lour chemin [et] erre et haste,
Qu'il sont a I chastel, que fu bien assis : (*sic*).
Le chastiel tint Geoffroi del conte Savaris. (*sic*)
Iloec pristrent herberge, si sont bien repose.
Lendemain par son l'albe, quant il fu ajornes,
Ils en ont III destriers erralment aprestes.
Et li messanger montent, si sont enchemine :

1110 feseit I chivaler, que fu. — 1111 gardes qe desormes seit cele ouure parfournyé. — 1112 comandez que les brefs seient escriz, seelee. — 1113 et que, seient, roy, Charls mandee. — 1114 le mandes por dieu et soccors et ayee. — 1115 est perie.— 1116 si luy, qe l'admirail. — 1117 totes ses, destruera, auera garantie. — 1118 et ieo l gent, ore seient escriz, seelee. — 1119 seit cest ouure parfornyee. — 1120 feseit, clerke, volonte| comande. — 1121 les brefs furent escriz, enseelee. — 1122 sire Jeffroi. — 1123 et oue, que ont les langages cemes. — 1124 brefs, roy saynt Dynes.—1125 se luy, oue.—1126 tote, destruyt et gastes. — 1127 seynt, lapostoille, autiers violes. — 1128 perderoms, magestes. — 1129 dunt. — 1130 seit, parfournes. — 1131 feseint. — 1132 est| vint, esconsees. — 1133 tote troi coiemant de la cite sunt hastees. — 1134 ni ont palefrei ne destrere, amenes. — 1135 del gent diffaies.—1136 au pie alerent, oue la lune esclares. — 1137 chymyn, hastes. — 1138 sunt venu a I chastele. — 1139 si tenoit Geffrai del duk. — 1140 reposes. — 1142 en sir (?) III destres mlt tost aprestes. — 1143 luy messangers, enchemines.

1. *Cfr.* Fierabr. 1495.

Jesus [1] les salf et garde par le soie bonte!
Tant ont il lour journe[e]s chivalche et erre,
Qu'il vindrent a Paris; le roi en ont trouve.
Hastivement discendent, lour message ont conte :
« Icel sire de gloire, qu'est halt en trinite,
» Vous salf et garde, sire, et tot le toen barne! 19r
» L'apostoille de Rome et le comunaltes
» Mandent salus et prient que d'els eies pite.
» Kar l'admirails d'Espaigne i est oue oste baignes (*sic*)
» La bone cit de Rome entour a assege; (*sic*)
» Bien i a XXX rois et XIIII admire
» Et CC M payens ou les helmes bournes;
» Le barne del cite ont moult diffigure;
» N'i lesserent garir evesque ne abbe;
» Les nonains et les moignes ont ledement menes.
» Le pais entour Rome ont [il] ars et gaste :
» A totes les puceles ont fait les chefs voler[2].
» Si vous nes socoures, tous sont a mort livre,
» Et li m[o]ust[i]er[s] seint Pier[e] abatu[s] et gastes,
» Si prendront la corone Jesu de mageste
» Et les altres reliques, dont il i a asses.
» Vendront en vostre terre puis od lour fersarmes,
» [Et] tous vous destruiront, ne uns ert ransones. »
Li rois oit la novele, moult s'en est forsenes.
Donc lui baillent lour br[i]efs, ses ont tost desferme.
L'emperere les done [a] un soen clerk prive :
« L'apostoile de Rome et li comunalte
» Au roi Charlon de France hon[o]urs et amiste;
» Salus mandent a[u] roi et a tot son barne,
» Et lui prient soccors et aie pour deu;
» Kar l'admirals Balans i est ou ses armes : 19v
» Moult se peine destruir[e] saint[e] cristiente.
» Si ne nous socc[o]ures, tous somes exille,

1144 Dieu, le soen bountes. — 1145 chiualches et errees. — 1146 vindrent] sont venue, roy, trouues. — 1147 sont lour message countes. — 1148 qe halt est en trinitees. — 1149 salfe, sire Charls, tote si barnees. — 1150 tote le comunaltees. — 1151 vo9 mandent saluz, eiees pitees. — 1153 cite, ad assegees. — 1154 moult, ad, XIIII amaceours. — 1155 et plus de II C. M. sarr, oue, bournees. — 1156 la barnage de la citee ont ledement diffigures. — 1157 a garir, abbes. — 1158 nonails. — 1159 et le, gastees. — 1160 pucels de la contre, volers. — 1161 nes] ne les, totz sunt, liu'es. — 1162 le, de seynt, gastes] violees. — 1163 magestes. — 1164 dunt. — 1165 puis vendront en vostre terre od lour ost baignes. — 1166 tote, destruera, ia ni s'ra raunson donees. — 1167 quant la roy, forsenees. — 1168 adonke, luy, si sont, oueres. — 1169 lemperur les doint a lire, priuees. — 1170 et tote luy comunaltee. — 1171 au bone roi de France, amistee. — 1172 saluz, roi Charls, tote si barnee. — 1173 luy prient pur dieu et soccors et aiee. — 1174 oue armee. — 1175 grandement se, cristientee. — 1176 si vous ne, tutz sum9 exillee.

1. *Cfr.* Fierabr. 5985.
2. Ce vers est mieux placé avant 1159.

» Et pour ceo vous priomes, de nous prennes pite. »
Quant li rois l'entendi, moult s'est espouentes,
[Et] Guion de Bourgogne a a lui apelle :
Fils ert de sa soror et de sa parente :
» Cosins, vous en irres socoure la cite,
» Ou vous L mil[e] de mes gens meus arme.
» Gardes qu'hastivement soies enchemine;
» Rasemblerai ma ost de par tot mon regne,
» Si vous vendrai socore, eins qu'un[s] mois [soit] passe. »
» Sire, » fist sire Guis, « a vostre volonte. »
Mais eins qu'une jornee sont de Paris ale,
Fu la cite destruit[e], a terre l'ont verse.
Un[s] traitre del cit, que del port[e] out les cles,
Pour grant dout[e] qu'il out, qu'il [ne] perdroit le chef, (*sic*)
A nuit est coiement issus de la cite;
Jusk'al tente Labam a son chemin tourne.
Si com vous m'orres [dire] l'en a aresone :
« Sire admirals Balans, aies de moi pite.
» Jeo su un[s] chival[i]er[s] de Rome, la cite :
» A vous me vienk [jeo] rendre sans point de falsete.
» Jeo su port[i]er[s] del vile, l'admirable cite :
» L'entre[e] vous garant, si il vous vient a gre.
» Mais un don vous demand : ma vie m'afies,
» Et si me fetes riche [et] d'avoir et de fief. » (*sic*)
« Par Mahon, » dist Laban[s], « bien le voil afier; 20r
« Chastels te donerai et que te vient a gre. »
A icest mot lui a Tabour sa foi jure,
Qu'il tendra coitement ceo qu'il a afie.
(A ceste nuit voil qe cest ouere en seit parfournee) [1]
Et dist Laban[s] d'Espaigne : « l'afi par loialte. »
A [i]cest mot a pris li traitres conge,
Erralment s'est torne[s] al mirable cite,
Coiement s'est couchies s[i] est bien reposes.

1177 ceo sire nous, prengnez pitie. — 1178 entent, forement s'est espountee. — 1179 Gyon de Burgoyn ad luy apellee. — 1180 fitz est, soer, parentee. — 1181 pur socurere citee. — 1182 oue, mile chiualers, gentz meuz armee. — 1183 qu'] que, sees enchiminee. — 1184 et ier resemblerai, tote mun regnee. — 1185 socorere, einz, meis passee. — 1186 fesoit, gy, volonte] comandee. — 1187 einz qu'il furent du Paris vn jornee alee. — 1188 en fu Rome, et a terre crauentee. — 1189 kar un, de la cite, aueit li clee. — 1190 auoit, perd, chefs. — 1191 nuyt coiement issuz est, citees. — 1192 jukau tent, sad, chemyn tournes. — 1193 ad aresonees. — 1194 ees, pitees. — 1195 Rome ladmirals citees. — 1196 mei vienke, sanz poynt de falsetes. — 1197 de la vile, del admirable citees. — 1198 si moi seit, otraies. — 1199 doun demande qe ma vie moi seit otraies. — 1200 et que moi fetes, aueir, feef. — 1201 garantier. — 1202 chastels et citez tei dorai et ceo que, gree. — 1203 a ceste parole ly ad Tabour sa fei pleuie. — 1204 a ceo qil ad garauntee. — 1206 ieo le garant par ma lealtee. — 1207 parole ad luy traitres pris son congee. — 1208 erralement, vers l'admirable citee. — 1209 c. sen vois coucher, reposee.

1. Ce vers est interpolé, parce qu'il n'est pas d'accord avec 1191 et 1214.

Quant Fierenbras oi traison pourparler,
Mahon et Appolin a fierement jure,
Que li port[i]er[s] aura premiers le chef coupe.
A icest mot lesserent, jusque al matinet (*sic*).
Tot le jour ont payen grant joi[e] demene;
A loisir se reposent, ne vont asalt doner.
Vers nuit quant li soleil[s] comense a resconser,
Comande Fierabras qu'il se fassent armer :
Donc oiss[i]es payens les busines corner.
Eralement se arment soudier et bacheler,
Des herberges s'en ussent, n'i volent demorer.
Fierenbras fu avant sur son destrier armes;
Lucafer et Brullans, Sortibrans de Combrer,
Clamaton[s] et Mordas reregarde ont forme.
Sereement chivalchent ou la lune clarte,
Tant qu'il vindrent al porte de Rome la cite.
Quant i sont, Fierenbras est avant chivalches,
Et fu moult bien arme[s] el ferant [1] pomele,
N'estoit [ja] si fors rois desiqu'en Dureste :
(Il fu fier[s] de semblant, la barbe out longe et lee),
En son escu avoit III lions paintures;
Si a coilli la lance, moult s'est esporones.
Li traitre les vit, [si] s'est mal pourpense :
Il s'en hasta al porte, si l'a tost debarre:
Payens lessa entrer, allas! k'ont fu porte.
Fierenbras i entra, trait le brand ascere
Le chief al portier trenche, puis est outre passes.

Fierenbras d'Alisandre est el cite entres :
A sa vois qu'il out cler[e] *trahie* ad escrie;
Et od lui Lucafer, un[s] fors rois corone[s],
Brullans et Sortibrans, Embruns et Tempestes
Et tous li sarrasin, que deu doint mal dehe.

1210 en oye le trenson que fu ppearlee.—1210 Appolyn en ad, juree.—1212 ly porter serra le premer k'aura le chefs coupee.—1213 ceste mote lessierent iusqua le matinee.—1214 tote le jour apres ont sarr. grant.—1215 si sei reipoisent a leisere he volent asalt.—1216 encontre nuyt, comensa.—1217 Fier. que si gent sei feseint arme.—1218 dunc, sarr. corns et busines.—1219 sei, bacheler et soudeer.—1220 des] de lur, volent plus.—1221 en lauant gard armez sur sun destrer. — 1222 et Lucafer. — 1223 et Clamaton, furent en l'escheel derer. — 1224 seriement, oue, lune serree. — 1225 a la porte, citee. — 1226 quant il i furent venu. — 1227 sur l'aferant pomelee. — 1228 esteit, fort, Durestee. — 1229 sauoit la barbe longe et lee. — 1230 IIII, painturee. — 1231 et si ad coilie, fierement, esporonee. — 1232 voit] aperceut bien, malement. — 1233 hastie deuers la porte, ad, debarree. — 1234 les sarr. en lessa entrere, ke vnt fu prsee. — 1235 entree, primes sout trait lespe fourbee. — 1236 al traitre trencha, aitant, passee. — 1237 en est en la, entree. — 1238 voice qil en out. — 1239 luy entreit, fort. — 1240 et Brullant, Sortibrant, Tempestee. — 1241 totes ly altre sarr., doynt, dehee.

1. *Cfr.* Fierabras, 792, 1092 et 559.

Le chef a Fierenbras au port[i]er decoupe,
Od sa lance trenchant le cors en a boute.
« Diex, » fist il, « te maldie, et que t'ont engendre :
» Kar traitour au darain averont mal dehe. »
Puis s'est outre passe[s], el cit est galopes,
Et tot si compaignon, les freins abandones.
Adonke comanda : « tous soient desmembre,
» [Et] femmes et enfans, [et] moigne et abbe
» Et prestres et nonains; ne soit un[s] ransones :
» La loi as cristiens hui aurons abeise. »
« Sire, » firent si home, « a vostre volonte. »
A tous cels qu'il atteignent, en ont les chefs coupes.
Adonke fu li cris moult grans en la cite.
Del sanc que des corps ist li champs est sanglentes;
Aval le pendant court, come uns ruissels de gue;
Li champs est replenis des mors et des nafres.
L'apostoille est me[is]mes al grant moustier ales
Et tote la clergie del mirable cite.
Al moustier de seint Piere est Fierenbras ales,
Ovec lui Lucafer et si riche[s] barnes :
Li moustiers en poi d'houre fu des payens poeples.
Fierabras les l'autier l'apostoille a traine,
La teste lui coupa ou le brand ascere :
S'alme receut Jesu[s], li rois de mageste.
Fierabras passe avant, jouste li out garde
Et voit I vieil chanon[e] a la terre encline :
Bien avoit II C. ans puis l'our[e] qu'il fu nes.
Fierenbras l'en apelle si l'a areisone :
« Ore sus, dans v[i]eillard, si me di par verte, 21r
» Ou les reliques sont Jesu de mageste,
» La corone et li clous, dont en crois fu cloues,
» Et li digne suaire, dont fu envoloupes,
» Et le [sainte] crois vraie, dont ses corps fu penes?
» Jeo te pri et comand, me di la verite.

1242 chefs au porter de la cite ad fierenbras detrenche.—1243 puis od a, ad boutee.—1244 Mahon, et cil qe t'ont gendree.—1245 traitres, darayn, mal destinee.—1246 puis] aitant, et en la cite galopee.—1247-1255 *les rimes sont en* ee.—1247 tote ses copaignos, freines abaundonee.—1248 comanda fier, qe tutz seient detrenchee.—1249 enfanz.—1250 nonains] nenals, seit, ransounee.—1251 lei, huy serra.—1252 feseint, a vre comandee.—1253 touz, li chefs.—1254 adunke i, la cris, grant.—1255 en ist, est la rue sanglentee.—1256 tote le contreval le, une rosses degue.—1257 des mortz et de nafres st les rues replenee. — 1258 l'apostoille memes al grant muster est alleé. — 1259 admirable citeé. — 1260 Fierenbras sen est al moustier seint Pier alee. — 1261 od luy, barnee. — 1262 en vn poi de houre en fu le mouster des sarr. poeple. — 1265 fier. deiuste lauter ad lapostoile trenee. — 1264 tost luy, oue, dasceree. — 1265 et Jhu receut salme le roi. — 1265-1291 *les rimes sont en* ee. — 1266 sout deiuste li esgardee. — 1267 veit, veile. — 1268 anz. — 1269 sil lad. — 1270 danz, si me die par ta lealtee. — 1271 ou sunt les reliqes, magestee. — 1272 les cloues dunt il fu en croice. — 1272 et le, dunt il fu envolupee. — 1274 croice v'ray dunt sun. — 1275 comande.

» Sire, » fist li chanon[e]s, « a vostre volonte. »
Puis en trait un escrin tot a or esmere,
Ignelement et tost l'en a il defferme.
Puis i a mis la main, la corone a porte,
Et en apres les clous et le singne honore,
Et le digne suaire, dont Diex fu voloupe.
« Par dieu, » dist Fierenbras, « ore ai jeo bien erre :
« J'ai conquis la corone, dont Deux fu corones,
» Et les altres reliques, dont il i a asses. »
Aitant il a sa main ens el escrin boute,
S'i trouva II barils [1] ou fin or esmerre;
Fierenbras les ovri, moult est bien pourpenses,
Le chanon[e] apella, si l'a aresone :
» Diva, » fist, « dans feitour (?), si t'ait li tien deus.
» Que est en ces barils? ne soit li voir cele. »
« Sire, » fist li chanone[s], « jeo vous dirrai verte.
» Il sont tuit plain du basme dont des fu [en]basme[s] [2]
» Et ses plaies enointes, quant del crois fu ostes :
» Plaie que en est ointe, jamais n'i poet rancler :
» Maintenant serra saine, ja n'estoet [en] douter. »
« Mahon, » dist Fierabras, « il te poe[n]t salver, 21v
» Jeo ne les dorrai mie pour V vals pleins d'or cler. »
Les reliques coilli, ou soi les fist porter,
Les barils a sa selle, fermement fist trosser.
Au v[i]eillard tresor[i]er puis la teste a coupe.
Sarrazin ont l'eglise et autiers violes,
Brusees les images, crocifis avales.
Quant il orent ceo fait, li rois les fait gaster :
Aitant le fu i mettent; tote part ont corne.
Donc monta Fierenbras el ferant pomele [3],
Lucafer et li altre, que deux doint mal dehe.
Puis ont pris tot l'avoir et robbe la cite.

1276 fesoit luy, a vre omandee. — 1277 maintenant en treit, escrine tote. — 1278 ad il differmee. — 1279 puis en met a la mayne, sad la corone portee. — 1280 cloues. — 1281 et puis, suarie, dunt Jhu en fu volupee. — 1282 par Mahon. — 1283 quant i ai, dunt. — 1284 dunt il i ad a plentee. — 1285 aitant sen ad Fierenbras sa maine en lescrine. — 1286 sen trouua II boistes oue fyn. — 1287 ouerie. — 1288 sil lad. — 1289 taid ly toen dee. — 1290 en cestes boistes ne moi seit le veir celee. 1291 luy, veritee. — 1292 ces boistes sunt playne de, dunt dex en fu. — 1293 et ses, ointz, du croice, ostee. — 1294 en i est en oynt. — 1295 saines. — 1296 fier. — 1297 my, valleis plaine dor. — 1298 en coillie oue sei. — 1299 et les boistes, seal, mlt ferme sen fist. — 1300 Puis en coupa la teste au veillard tresorier. — 1301 Sarr. robbierent leglise et ont autiers violer. — 1302 si brusent les ymages et les crocifis abater. — 1303 vrent ceo fait Fierenbras les comanda a voider. — 1304 la fu i mettent maintenant de tote part ly corner.—1305 adunke sen monta, sur lalferant destrer.—1306 et Luc. et ly, doynt mal encombrer. — 1307 puys robberent la cite sont pris tote lauer.

1. *Cfr.* Fierabr., 1047, etc.
2. *Cfr.* Fierabr., 526.
3. *Cfr.* 1227.

A dex! com grans richesces i firent emporter
De coupes, de hanaps [et] d'argent et d'or cler,
Riches samis et pailes et cendals d'outre mer!
Quant ourent tous occis que il pourent trouver,
Aitant le fu i mettent, si se font d'en celer (?).
Puis abatent les murs del cite principer,
Si trosserent lour tentes, n'i voldrent demorer.

Fierenbras d'Alisandre seisie a la cite :
Les barils et reliques a ou li amene;
A tous cels qu'il atteignent orent les chefs coupes
Puis i mirent le fu : Rome ont tote alume.
Quant il orent ceo fait, d'iloec s'en sont torne;
Eralment a son pere est Fierabras ales.
Les reliques robbees li a [il] presente.
Donc demaine grant joi[e] l'almirails diffaies,
Les barils ou le basme en a ou li portet.
Laban fist les reliques en son coffre fermer.
« Sire, » fait Fierenbras, « lai moi a toi parler [1] :
» De ceo que desirastes aves or a plente,
» Conquises les reliques et le sainte cite;
» Tous sont occis, n'i est un[s] souls [homs] vifs remes.
» J'ai doute del veng[i]er : en votre terre ales. »
« Par Mahon, » dist Laban[s], « bien le voil afier.
» Comandes ma navie sans delai aprester :
» Au premier vent que sourt de si me voil sigler. »
Donc oisies payens grant joi[e] demener :
Si en coillent lour tentes, si font els nefs porter,
Si chargent lour navies ou armes lusant cler,
Puis lour destriers i mettent et coursiers sojornes
Et de pain et de vin [et] d'avaine et de ble.
Kant li vens lour fu bons, com dient notonier (*sic*),
Laban[s] manes s'en entre el vaissel batelle

1308 come grant, i feseint le jour charger. — 1309 et de hanapes. — 1310 et riches samites, meer. — 1311 quant il ourent touz, qil porreint. — 1313 la fu i mettent maintenant, funt. — 1314 trossirent, ni voleint plus. — 1315 ad la cite de Rome seisie. — 1316–1323 *les rimes sont en* ee. — 1316 la corone et les reliques ad oue ly. — 1317 touz, vsent ly chefs. — 1318 puis sen mette la fu tote Rome est alumee. — 1319 il ont, sen est. — 1320 hastiuement a son pere Laban sen est il alee. — 1321 reliques qil robbeit, ad. — 1322 adunc demeigne, almiraille diffayee. — 1323 mais les boistes oue, sen ad oue ly. — 1324 li soldan fist. — 1325 sire pere fait, ore vo9 voile consailler. — 1326 qe vous, tant aues vre pleiser. — 1327 conquis aues, et le cite principer. — 1328 tutz i sont, sul, resmee. — 1229 alez vo9 en vre t're en Espaigne kar iai doute della venger. — 1330 voil graunter. — 1331 comander tost, sanz. — 1332 kar au, qe isur. — 1333 adunc oises les sarr. — 1334 els] en les. — 1305 et si, nauy, oue lour. — 1336 puis i mettent lur destrers et cursers soiornee. — 1337 payn, vyn, auayne, blee.—1338 kant lour vent fu bone, li notoner.—1339 memes, en sa galeie batellee.

1. *Cfr.* Fierabras, 475, 2066, etc.

(Et ou li Fierenbras, Floripas la scemee)
Et tot li sarrazin, que deux doint mal dehe. 22r
Les voiles sont dresciees, quant furent tous entre.
Tant nagent nuit et jour a la lune clarte,
Qu'il vindrent en Espaigne : voiles ont avale.
Laban[s] ist del galie et si gens diffaie[s],
Fierenbras et sa soer oue le corps ceme.
L[o]ur hernais et lour armes ont a terre jette ;
Hors traient palefrois et destriers sojornes ;
S'alerent tous en terre, s'ont vaisals dechargies. (*sic*)
Tant en a li soldan[s] chivalche et erre,
Qu'il est a Morimonde venus, a sa cite.
Iloec en prist sojor et si roi diffaie.

Ore est li admirails en son pais ales
Et tous si altre princes, que Deu doint mal dehe.
Or dirons des messages de Rome la cite :
Tant a Guis de Bourgogn[e] chivalche et erre
Ou L M. homes de France le regne ;
Le ban[i]er[e] Charlon a li quiens Guis porte.
Une nuit s'herbergerent sur l'erbe vert ou pre,
Sur les escus lour testes si orent acoute,
Li uns en ont dormi et li altre veill[i]e. (*sic*)
Les destr[i]ers leisent pestre sur l'erbe vert ou pre.
Kant li jour[s] apparut et l'aloue out chante,
Chescon prent son destrier, si sont moult tost monte,
Vers la cite de [Rome] se sont moult tost haste. 22v
Une bone jornee furent de la cite :
Geffroi li messang[i]er[s] si est avant ales,
Quar il sout le pais et conut le regne.
Une bone jornee a vers Rome garde
Et voit que li pais fut partot alume.
Donc demenoit grant doel, maldist l'oure qu'est nes.
« Sire, » fist a Guion, « vois que j'ai esgarde :

1340 oue, et floripas. — 1341 et tote ly altre sarr., doynt, dehee. — 1342 quant il furent toutz entre les voiles en st drescee. — 1343 nuyt, lune serree. — 1344 qil sunt venuz en, si ont lour voiles aualee. — 1345 Laban est issu de sa galai et tote si gent.— 1346 et fierenbras, la corps cemee. — 1347 jettee.— 1348 puis hors trecent lour destrers et palefreies soiornee. — 1349 si toutz en terre sont lour vasals dechargee. — 1350 en ad, erree.—1351 est venu en Espaigne a Morimonde sa citee.—1352 soiorne et ses rois.— 1353-1365 *les rimes sont en* ee.—1353 Laban.—1354 totes. — 1355 ore, messangers.— 1356 ad Guyon de bourgoyn.—1357 oue L. M. chiualers, france la loee.—1358 baner au roi de france en ad Guyon.—1359 vn nuyt.—1360 lur testes sur les escuz si furent acutee. — 1361 ounes en vnt dormie. — 1363 apparust cler, lalou out chauntee. — 1364 seisie son destrer. — 1365 sei sunt. — 1366 quant il furent de Rome vne bone jornee. — 1367 sire Geffroi luy, sest auant chivalche. — 1368 il sauoit, conust, 1368-1371 *les rimes sont en* ee. — 1369 Geffroi garde vers Rome vn grant jornee. — 1370 veit que la cite en fu tuyt. — 1371 adunke demeneit, lour qil fu nee. — 1372 fist il a sire Gy vees vous ceo qe ieo vie.

» Rome est pris[e] et destruite, la fumee vees;
» Jeo sai que les reliques li payen ont robbe.
» Allas! que en f[e]romes? trop avons demore. »
« Sire, » fist li quiens Guis « ceo ne me vient a gre. »
A [i]cest[e] parol[e] sont fierement haste.
Kant il vindrent a Rome, si virent luy port[e] oueree, (*sic*)
Et le fu el cite moult granment alume;
Pour grant chalour qu'i fu n'i povoient entrer.
Lour pavillons fichierent tot contreval le pre,
Iloec pristrent herberge VIII jours sans falsete.
Or [les] lerrai ici, si vous le garantes,
Si dirrai de Charlon, le fort roi corone.
De par tote[s] ses terres avoit ses gens mande,
N'i remest [dus ne] quiens ne baron el regne,
Qu'il assemble [ne] soient a Paris la cite.
Quant il i furent tous venu et ajouste,
L'emperer[e] de France en halt en a parle :
« Seign[o]urs, ore escoutes, si vous dirrai verte,
« Li admirals d'Espaigne a no pais gaste, 23*r*
» Et oue lui C M sarrazin diffaie.
» Il ont ensegie Rome, m'admirable cite;
» Tot le pais entour ont il pour voir robbe;
» Si jeo ne les soccour tot l'auront il gaste. »
« Sire, » firent li princes, « a vostre volonte :
» Nous ne vous faillirome tant que poons durer. »
Adonc en a li rois grant joi[e] demene.
Quant si gent furent prest a complir son pense,
Adonc s'en est li rois eralment aprestes
Et si firent li contes de France le regne.
Quant sont appareillie si sont enchemine:
III C. mil chevaliers a li rois el barne.
Oliviers a bien leu (?) la baniere guie;
Rollans fu en arriere, li vassals adures.
De soccoure Guion s'en est li rois hastes.

1373 destruyt vees la grant fumee. — 1374 sai bien qe les reliques si sont diloec enportee. — 1375 trope auomes attargee. — 1376-1383 *les rimes sont en* ee. — 1376 fesoit Gy de burgogne vo9 parols ne me vient agree. — 1377 sunt il. — 1379 la flambe en la cite. — 1380 chalure, qe i, ni porrent auer lentree. — 1381 paueilons, tote, ly. — 1382 iloke, sanz. — 1383 ore, si mos seit grauntee. — 1384 si vous dirrai del roi Chars ly fort sir. — 1385-1395 *les rimes sont en* ee. — 1385 si gent. — 1386 remist, conte. — 1387 seunt assemble a Paris ladmirable citee. — 1388 tout, aiustee. — 1389 ad. — 1390 escoutez, v'itee. — 1391 ly soldan, a no terre seisee. — 1392 od luy, sarr. de la gent diffaiee. — 1394 tote, vnt. — 1395 soccure tote ma terre serra gastee. — 1396 feseint ly, volunte. — 1397 falterome poynt, pooms. — 1398 adunke sen ad ly roi Charles.— 1399 en furent, acomplir sa volunte.— 1400 adunke, ly rois mlt tost aprestee. — 1401 furent totes les, france la loee. — 1402 quant il furent appareille si furent. — 1403 ad ly rois en sa compaigniee. — 1404 Oliuer porte sa baneer qe ben leu ad guie. — 1405 et Rollant fu en larere garde, adouree. — 1406 de Gyon soccurer, ly. — 1406-1411 *les rimes sont en* ee.

Tant ont il nuit et jour chivalche et erre,
Qu'il sont en Romenie; n'i ont reine tire.
Guis parceut le baniere le roi de saint Dine,
Encontre lui chivalche, la novele ont conte
Come la fort cite li payen ont gaste:
La corone et les clous d'iloec en sont robbe
Et les altres reliques, dont ont le queor irre;
Par le roi Fierenbras fu le pais prae,
Et qu'il sont en Espaigne oue lour nefs sigle.
Donc a li rois de France [moult] grant doel demene.
Maintenant comanda les nefs a aprester.
Il jura sa corone et sa barbe fressee, (*sic*)
Ja ne retornera, si n'ait Rome venge (*sic*).
[Tost] maintenant en orent les nefs bien aprestes.
Et li bons roi[s] de France est el galie entres,
Rollans et Olivier[s] al corage adure, 23v
Li dus Renier de Genes et Na[i]mes li senes,
Li quiens Guis de Bourgogne et li altre barne[s] :
Li vens en fiert es voiles, que les a bien guies.
Tant ont il nuit et jour et nage et sigle
Parmi la mer altisme, k'il sont en terre entre.
L[o]ur voiles avalerent, si sont bien aancre.
L[o]ur hernais hors getterent et lour armurs fressee (*sic*).
Puis ont gette lour pons, lour destr[i]ers hors mene[s].
Erallemant est Charl[e]s [hors] de sa nef ales,
Et li altre barnage que Jhesus a salve.
Puis montent lour chivals, si sont enchemine.
Tant a li rois de France chivalche et erre,
Qu'en vals sous Morimonde a fait tendre ses tres.
Les novel[e]s en vindrent al soldan diffaie,
Que li barnes de France est en sa terre entres,
Et que il la chalenge et tote s'herite.
Quant il oit les novelles moult s'en est forsenes.
[Puis] Fierenbras son fils a a li apelle.
Si com vous m'orres [dire] l'en a aresone :

1407 nuyt. — 1408 sont venu, atiree. — 1409 Gyon aparceut le baner ly, saint dynee. — 1410 luy chiualche sil ont les noueles contee. — 1411 cite de Rome en fu pris et gastee. — 1412 et come la corone Jhu diloec sen est. — 1413 dunt il ont le qeor erree. — 1414 fu la citee prahee. — 1415 sont torne en Espaigne oue lour nauye siglee. — 1416 adunc sen ad li roi, demenee. — 1417 comanda qe la nauy en fu apparaile. — 1418 il eniora. — 1419 qe james ne. — 1420 furent la nauye. 1420-1428 *les rimes sont en* ee. — 1421 luy bon, sen est en la galaie. — 1422 et Rollant, od le corage adouree. — 1423 et reynes de gennres, ly. — 1424 et Gyon de bourgoyn et ly. — 1425 le vent, ad. — 1426 nuyt. — 1427 parmy, mere, sunt en espaigne. — 1428 lur, sunt mlt. — 1429 lur herneis, gettierent. — 1430 puis gettent hors leur pontez sont lur. — 1431 errallement et tost; nefs usee. — 1432 et tote ly, que dieu ad benee. — 1433-1445 *les rimes sont en* ee. — 1433 sunt tost. — 1434 ad li roy. — 1435 suz, tree. — 1436 tost al. — 1437 qe li roy de france. — 1438 et qe il chalange sa terre et tote si. — 1439 quant Laban oist. — 1440 fitz, sen ad a ly. — 1441 ad.

« L'emperer[e] de France est en ma terre entres,
» III C. mil[e] Francois a od lui amenes.
» Il vient pour veng[i]er Rome l'admirable cite,
» Conquester les reliques Jhesu de maieste.
» Jeo vous pri et comand tout soient desmembre ;
» Et moi portes la teste au Charlon resotte. »
« Sire, » fist Fierenbras, « a vostre volonte. »
Endementiers que fist Fierenbras s'apprester, 24r
Comanda l'emperere sa gent se fist armer
Pour assailir la cit, sans plus de demorer.
« Volontiers, » fist Rollans et Olivier[s] li bers.
« Hui vous rendrons la cit eins l'our[e] du vesprer. »
Rollans et Oliviers aitant se sont arme,
Li quiens Guis de Bourgogne et Ogier[s] li senes,
S'ont en lour compaignie L. M. armes.
Vers la cite hasterent sur lour destriers arme.
Quant Fierenbras les vist vers la cite haster,
Erralement et tost comensa a crier :
« Ore as armes, seign[o]urs, franc chevalier membre[1] :
» Jeo voi Francois venir pour nous asieger (*sic*). »
» Sire, » firent si home, « prest somes pour jouster. »
Aitant est Fierabras del cite galopes,
Od lui C mil payens del poeple diffaie ;
Et nos baron contre els, les freins abandone[s].
Olivier fu avant, li vassals adures.
Le baniere le roi sur sa lance a ferme.
Il broche le destr[i]er par andeus les costes.
Fierenbras d'Alisandre l'i a tost encontre ;
[Mains] grans coups [s]'en donerent sur les escus bouclers,
Que par vertu des coups lour lances ont froe.
Le lance Fierenbras a Oliv[i]er hurte
Que desous la mamele l'a durement navre.
Mais ceo fu grans merveille qu'il ne fu craventes.

1443 ad od luy.—1444 il est venu.—1445 et si quide reconquester les reliques.—1446 comande qe toutz seient retrenche.—1447 et qe moi, Charls.—1448 feseit, a vre comandee.—1449 endementirs qe Fierenbras se fist appaiser.—1450 en comanda li roi de france qe si gent sei feseit. — 1451 assailer la cite de Morimonde sanz nul delaier. — 1452 voluntiers fesit sir Rollant et le conte Oliver. — 1433 huy, rendromes einz. — 1454 aitant sei armierent Rollant et Oliuer. — 1455 et Gyon de Burgoyne et li danois Ogier. 1456 si furent en lour compaigne L. M chivaler. — 1457 armez sur lour destrer. — 1459 sei comensa. — 1460 seignurs noble chiualer. — 1461 vei les françois. — 1462 sir feseint, prest sum9 pur combater. — 1463 sen est fier, du cite chiualche. — 1464 luy C M sarr. de la loi payenee. — 1465 barons encontre els, freines. — 1466 fu en lauantgard, adouree. — 1467 le baner le roi de France ad sur sa lance fermee. — 1468 il enbroche, ambedeus luy coustee. — 1469 encontree. — 1470 gntz, escuz buclee. — 1471 coupes en st lour lances froee. — 1472 ad, si hourtee. — 1473 que par desuz ly, ly ad, nauere. — 1474 grant, fu trebuche.

1. *Cfr.* Fierabras 5219.

Fierabras passe avant s'a son destrier broche ; 24v
Rollans, li nies Karlon l'i a entraverse.
Grant coup li voit doner sur [son] escu boucler,
En III pieces en a sa lance tronsone.
Adonke i est venus Sortibrans de Combres,
Od lui XL m. sarrazin et escler :
Donc comenca l'estour tot a renoveler.
Des mors et des nafres en est li champs jonches (*sic*).
Oliv[i]er[s] et Rollans furent si esprove,
K'en un petitet d'houre quarante ont descoupes.
Mais al part de la fin lour fut mal encontre :
Com durent repair[i]er al issue d'un gue,
Les encontrent V M. des payens meserres,
Que oue brancs tranchans les ont bien revises,
Que petit ne fallist ne furent encombre.
Mais li barnes de France lour ont soccors porte,
[Li dus] Renier de Genes et li vieillard barbe.
Maint[e] teste trenchierent [et] maint membre ont coupe,
Tot le jour combatirent al soleil esconse.
Quant il devint obscur, l'estour en ont resmee (*sic*),
Vers herberges s'en tornent, si sont tost desarme.
Charl[e]s li rois de France a l'eve demande.
Eralement et tost s'est assis au soper.
Quant il avoit soupe, se comence a vanter,
Et dist que li vieillard qu'il avoit amenes
En ont meus combatu des jofenes d'asses.
A cet mot se corousent Rollans et Oliviers (*sic*).
Mais nequedent li rois granment s'est pourpense :
Grant serment en jura par deu de mageste,
Ja ne retornera pour vent ne pour ore
Si n'aura les reliques par force conqueste.
Ore orres chancon bone, sil voles escouter,
Tant vous requier, seign[o]urs, que ieo le puis chanter.

Icy en finist la destructioun de Rome.

1475 li rois passe, ad destrer galopee. — 1476 Rollant ly nece Klm, ad entrauersee, — 1477 coupe, bouclee. — 1478 ad sa fort launce trounsone. — 1479 adunke, venuz Sortibrant, coinbrees. — 1480 luy X L m. sarr. parsans et escler. — 1481 dunc comencea, du tute.—1482 mortz, nafereres, le champe junchee.—1483 Rollant, esprouee. —1484 vne petite houre en ont quarante descoupee.—1485 au parte du fyn, fust.—1486 si come il dussent, guee. — 1487 li encontrent Vm. sarr de la loi meserree. — 1488 qe fierement oue, reuisee. — 1489 fallist qil ne fusent desconfiee. — 1490 le barnage, les ont bien succuree. — 1491 Reyner de Genurs et les veillardes barbee. — 1492 trenchierent et maynt membre coupee. — 1493 tote la jour sei combatierent jusca le soleil esconsee. — 1494 qante, obscure. — 1495 vers lour herberges sen tornerent si st tost desarmee. — 1496 le roi, sen ad, demandee. — 1497 maintenant et tost — 1498 aueit soupe si sei comencea a vaunter. — 1499 les veillardes barbes, amenez. — 1500 meuz combate le jour, assez. — 1501 mote sei corusa Rollant et li cont Oliuer. — 1502 grandement sei p'pensee. — 1503 iora, magestee. — 1504 que iames ne, orre. — 1505 auera, reconquestee. — 1506 bon chanceon. — 1507 et tant vo9 requere, chaunter.

RICORDI DI CODICI FRANCESI

POSSEDUTI DAGLI ESTENSI NEL SECOLO XV.

Che agli studiosi importi sapere dei manoscritti che in altri tempi esistevano in questo o quel luogo, è così evidente, che sarebbe vanissimo cicaleccio ogni parola spesa per dimostrarlo. È ben vero che cotali notizie destano non di rado un senso penoso, e ci portano ad imprecare a chi non seppe o non volle conservarci tesori ai nostri occhi inestimabili; ma la scienza trae sempre di qui qualche frutto, lieve, se si vuole, talvolta, tal' altra invece considerevole assai. Chè tra i cataloghi delle biblioteche disperse, alcuni, non solo accrescono il patrimonio dell' erudizione, ma prestano ottimi servigi a chi si faccia a indagare le vicende della civiltà. Ciò mi sembra accadere più che mai là dove le memorie riguardano opere scritte in una lingua forestiera, le quali si trovino raccolte per effetto di condizioni naturali, non già accozzate dal mero caso. Una serie nuda di titoli, in parte, se occorre, inintelligibili, ci può allora dar lume su molte questioni meglio che un lungo e dotto ragionamento. Se ciò può dirsi vero in generale, ragioni particolari, troppo note a chiunque s'occupa di cose romanze perchè s'abbiano qui a ripetere, fanno sì che diventi verissimo se s'applica alla vallata del Po, al volgere del Medio Evo e a libri francesi. Non parrà dunque inutile ch'io tragga da due inventari autentici del secolo XV l'enumerazione secca e spropositata dei libri in lingua d'oïl e d'oc che appartenevano allora agli Estensi. Il più antico di questi inventari si conserva in Modena all' Archivio di Stato, e fu redatto nel 1437, al tempo di Nicolò. Esso comprende, insieme coi codici, tutti i beni mobili del marchese, che vengono menzionati camera per camera, senza punto badare a un ordine di materie. Però anche i manoscritti, non essendo riuniti tutti quanti in uno stesso luogo, si trovano divisamente enumerati. L'altro inventario, che appartiene alla Comunità di Ferrara (Libro IX, posizione 3[a]), non contiene cose così disparate, ma passa in rassegna i libri, i privilegi imperiali e pontifici, i catasti, le investiture e i trattati di pace.

Piuttosto che un solo documento, deve dirsi una serie di documenti scritti sopra di uno stesso quaderno, giacchè i medesimi oggetti vi si trovano in parte catalogati tre volte : prima nel 1467, al tempo di Borso; quindi nel 1480, e più tardi nel 1488, essendo signore Ercole [1]. Egli è di quest' ultima parte ch'io ho avuto specialmente a giovarmi, mentre le altre due mi riuscirono utili quasi solo in maniera indiretta. Poichè l'inventario del 1488 e quello di Nicollò si rischiarano e compiono a vicenda, recherò prima dall' uno e poi dall' altro quanto vi si riferisce a codici francesi, senza temere di ripetizioni; e siccome un raffronto tra i due, nonchè utile, è necessario, aggiungerò tra parentesi al numero progressivo che assegno a ciascun codice quello del manoscritto che sembra corrispondere nell' altro elenco, ogniqualvolta l'identità paia perlomeno possibile. Non distinguerò punto, mancando gli elementi per farlo con sicurezza, i libri in lingua d'oc e quelli in lingua d'oïl, che dai buoni notai ferraresi si comprendono sotto una stessa denominazione; che se distinguessi queste due categorie, mi converrebbe aggiungerne una terza, la quale susciterebbe dubbi ancor maggiori.

Seguendo l'ordine dei tempi, i mss. registrati nell' inventario di Nicolò richiamano anzitutto la nostra attenzione. Una prima serie di più che sette pagine comincia al f° 37 r°; ma libri francesi qui non si trovano, bensì opere che furono tradotte o compilate sopra originali venuti di Francia. Noto a questo proposito un *Tristano* :

« (F° 40 v°). Libro uno chiamado tristano, in carta bambaxina, in vulgare [2], coverto de chore roso. »

Quasi tutte francesi sono in quella vece le opere comprese in un' altra enumerazione, che ricorre poco dopo (f° 42 r° seg.), occupando più di tre facciate. La precedono queste parole :

« In la[illegible]tore de la quale hano le chiave et in loro custodia li supra-scripti S[r] Jacomo da la croxe et Raynaldo di Silvestri adj xxiiij de zenaro. »

Ed ecco ora i codici che ci vengono designati come francesi :

« 1 (21) Libro uno chiamado el libro de più novele de Lanciloto — in membrana, coverto de chore negro et ligado a la fiorentina — in francexe.

2 (29 ?) Libro uno chiamado Gutifrè de Buione — in membrana, coverto de chore roso et ligado a la fiorentina — in francexe.

---

1. La notizia dell' inventario di Nicolò devo al sig. Lodi, vicebibliotecario dell' Estense; dell' altro al cav. Foucard, direttore dell' archivio di Modena. Il primo studiai sull' originale, il secondo sopra una copia accurata, di cui mi professo riconoscente a quell' uomo di rara cortesia che è il bibliotecario della Ferrarese, cav. Nap. Cittadella.

2. Questa voce *volgare* è nell' inventario usata a designare l'*italiano*, mentre il *francese* è chiamato col suo vocabolo proprio. Però non credo che il libro qui menzionato possa essere il romanzo originale in lingua d'oïl.

3 Libro uno in francexe, chiamado Bruto de Sansonia — in membrana, coverto de chore roso.

4 (54?) Libro uno in francexe, chiamado libro de più fabule — in membrana, coverto de chore verde.

5 (13? 7?) Libro uno in francexe, chiamado la Bibia, zoè parte — in membrana, coverto de chore negro.

6 (20) Libro uno in francexe, chiamado Merlino — in carta membrana, coverto de chore roso.

7 Libro uno in francexe, chiamado Fiorio et Biancifiore — in membrana, coverto de chore roso.

8 (4) Libro uno chiamado la Bibia, in francexe, compida — in membrana bella da Segnori, coverta de veludo carmexi, cum quatro azuli et puntiroli soi et brochete de ariento dorade, cum razi quatordexe in summa de ariento sovra doradi fiti in le aleve del dicto libro.

9 (c?) Libro uno chiamado Titolivio, in francexe — in membrana nova bella da Segnori, coverto de dalmascho afigurado carmexi, cum dui azuli de ariento doradi, cum le aquile volante et cum broche, çinque per çaschaduna aleva, de ramo sovradorade.

10 (36) Libro uno chiamado Fiore de vertù in francexe — in membrana, cum l'aquila volante et l'arma di Malatesti et l'aquila volante su la prima carta et su le aleve, coverto de chore roso.

11 (49) Libro uno chiamado Alvernascho — in membrana — in francexe — cum aleve et fondelo de chore verde.

12 (55) Libro uno chiamado el libro de le vertu, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

13 Libro uno chiamado pilicha [1], in francexe — in membrana, coverto de chore biancho.

14 (35?) Libro uno chiamado lo evanzelio de San Zohane, cum joxe et dicti de doturi et li acti de li apostoli et l'apocalixe, in francexe — in membrana, coverto de chore biancho.

15 (32) Libro uno chiamado romano Ancixe re de Spagna, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

16 (1? 8?) Libro uno chiamado Lanciloto, de la ocision de Charados, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

17 (19) Libro uno chiamado Guion, in francexe — in membrana, coverto de chore biancho.

18 (48?) Libro uno chiamado le istorie de Alesandro, in francexe et in membrana, cum aleve et fondelo de churame biancho.

19 (53) Libro uno chiamado Folcho de Marsilia — in membrana — in francexe — coverto de chore roso.

1. Credo sia a correggere *politicha*, e ad identificare questo libro con quello che nell' altro elenco reco sotto il n. 30.

20 (39) Libro uno chiamado San Gradale, zoè uno pezo — in membrana — in francexe — cum aleve descoverte.

21 (5? 14? 18? 24?) Libro uno chiamado mierio (*sic*) de Tristano et re Marcho, in francexe — coverto de churame roso, cum broche relevade.

22 (7? 13?) Libro uno chiamado la Bibia, in francexe — coverto de chore roso, in membrana.

23 (50) Libro uno chiamado li soniti, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

24 (38) Libro uno chiamado Sidrach, in francexe — membrana, coverto de chore roso, cum broche de otone.

25 (29?) Libro uno chiamado Gutifrè de Buione, del viazo de Charlo — cum una coverta de carta de piegora — in francexe.

26 (26) Libro uno chiamado l'Aspromonte, in francexe — in membrana, coverto de churame negro.

27 Libro uno chiamado re Riçardo, in francexe — cum aleve grande coverte de chore roso, in membrana.

28 (17?) Libro uno chiamado la destrution de la Tavola redonda, in francexe, — in carta de bambaxo, coverto de chore roso.

29 Libro uno chiamado la cronicha de Albertino Musato — in membrana grande, coverto de chore roso — in francexe.

30 (16) Libro chiamado San Gradale, in francexe — in carta membrana, coverto de chore verde.

31 (15) Libro uno in lo quale se contene più chose, in francexe — coverto de chore roso, in membrana, cum aleve grande coverte de chore roso.

32 Libro uno di santi padri, in francexe — in membrana, coverto de chore roso et cum broche relevade.

33 Libro uno chiamado Karlo Martelo, in francexe — in carta de bambaxo, cum aleve descoverte, ma cum fondelo de chore biancho.

34 (59) Libro uno chiamado el recimento (sic) di principi, in francexe — in carta membrana, coverto da uno lado de l'aleve de chore negro, et da l'altro de chore verde et biancho [1].

35 (46?) Libro uno chiamado roman dala roxa, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

36 Libro uno chiamado la natione de Cristo, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

37 (58) Libro uno chiamado de la natura de li oceli — in membrana

1. La rilegatura non conviene con quella del ms. dell' altra nota col quale io identifico questo; ma mi pare assai verisimile che i possessori, trovando nel tristo stato in cui qui ci è descritto un libro a cui s'attribuiva tanto valore e che dovevano aver spesso alle mani, pensassero a farlo ornare convenevolmente.

— in francexe — parte coverto et parte descoverto, de churame za roso.

38 (6?) Libro uno chiamado el digesto vechio, in francexe — in membrana, coverto de chore roso [1].

39 Libro uno chiamado la pochalise (*sic*), in francexe — in membrana, coverto de churame roso cum broche relevade.

40 (42) Libro uno in francexe chiamado Boetio — in membrana, cum aleve descoverte.

41 (12) Libro uno in francexe, chiamado de de (*sic*) diverse istorie — in membrana, coverto de chore roso, in gran volume.

42 (26?) Libro uno chiamado Rolando, in francexe — in membrana, coverto de chore verde.

43 Libro uno chiamado Merlino — in membrana, coverto de chore roso — in francexe.

44 (22?) Libro uno chiamado Troiano, in francexe — in membrana, coverto de chore verde.

45 (1? 8? 23?) Libro uno chiamado Lanzaloto, in francexe — in membrana, coverto de chore roso.

46 (22? 44?) Libro uno chiamado la destrution de Troia — in membrana, cum aleve rote et descoverte.

47 (48?) Libro uno in francexe chiamado de Alesandro — coverto de chore verde, in membrana.

48 (31? 34?) Libro uno chiamado Bovo de Anthona, in francexe — in membrana, cum aleve et uno fondelo verde.

49 (17?) Libro uno chiamado la desfatione de la Tavola redonda, in francexe — coverto de chore verde, in membrana.

50 (43) Libro uno chiamado Politica, in francexe — in membrana, coverto de chore roso, de pizolo volume.

51 Libro uno chiamado la natività de Anoè, in francexe et in membrana, coverto de chore verde.

52 Libro uno in francexe — in membrana — chiamado le bataie de Cartazine — cum coverta de membrana.

53 Libro uno in francexe — in carta bambaxina, coverto de una carta de piegora. »

Una terza enumerazione occupa il r° del foglio 65 e parte del v°. Sono libri « restituidi da più persone, » alle quali erano stati dati in prestito, e qui registrati il 19 di Aprile. Ma dubito che dei pochi codici francesi

---

1. Le parole *in francexe* stanno forse qui per isbaglio, e il libro è quel medesimo che insieme con altri di materia legale è segnato nell' ultimo inventario come esistente nell' armadio XVIIII. Sgraziatamente questo *Digestum vetus* non appare nell' inventario del 1467, certo perchè allora dato a qualcuno in prestito, a quel modo che più tardi lo troviamo d'ordine del duca concesso a Giovanni Sadoleto.

che fanno parte di questa nota taluno sia già compreso nell' antecedente :

« I (V. n. 4) Libro uno chiamado libro de più fabule, in francexe — in membrana, coverto de chore verde.

II Libro uno de gran volume in membrana, in francexe, cum uno arboro, suxo el quale sun xiiij rj [1] depinti, che n'ese de bocha ad uno imperadore che zaxe in lecto — coverto de chore roso.

III (V. nn. 16, 20) Libro uno chiamado San Gradale, in francexe — in membrana, coverto de chore roso, cum doe aquile volante al' arma del nostro Sr^e^. »

Nell' inventario compilato nel 1467, al tempo di Borso, codici francesi quasi non si ritrovano; ed è da deplorare, poichè le indicazioni sono ivi alquanto meno incompiute che negli altri. Il catalogo si distingue in due parti, intitolate « Capitulum librorum latinorum » (143 mss.) e « Capitulum Librorum Vulgarium » (32 mss.); se non che nella prima parte si trovano pur comprese certe lettere del Filelfo all' Aretino *sermone vulgari*, e la Cronaca del Villani, mentre poi nel secondo usurpano un posto un Giustino ed altri libri, che solo in causa della fortuita collocazione hanno acquistato siffatta compagnia. A me basta di spigolare il pochissimo che qui faccio seguire :

« a. Tropinus Ramensis, de miraculis — in membranis, literis modernis, in forma parva, cum albis et fundello montanine viridis, cum uno azullo, cum aliquibus metris gallicis a parte posteriori; cart. 48; N. 120.

48. Signat. N. 120

b. Liber unus rationum Cant. — in papiro, forma parva, partim moderna et partim theothonica litt., lingua italica, gallica, et Theotonica, cum albis et fundello rubeo, cum uno azullo; cart. 128..... Signat. N. 18. »

Aggiungerei un *Tesoro*, se trattandosi di un codice cartaceo non credessi di dover ravvisare in esso la versione italiana; piuttosto non ometterò un Livio, dacchè potrebb' essere la traduzione francese menzionata tra i libri di Nicolò (N. 9) :

« c. Prima Deca Livii, in cartis membranis, miniata auro, cohopert montanina rubea, cum brochis, cartarum (manca)... Signat. N. 30. »

S'avverta che questo codice è posto nel capitolo « librorum vulgarium. »

Se qui dunque trovo ben poco che faccia al caso mio, nulla affatto rinvengo nell' elenco del 1480; ma il danno non è grave; poichè fortunatamente non omise la parte francese chi nel 1488, signoreggiando il duca Ercole, compilò un nuovo inventario. Qui anzi troviamo i libri *gallici* enumerati a parte, come quelli che con altri pochi si trovavano raccolti in uno stesso armadio.

---

1. È forse da intendere *razi*.

« In Armario XXI.

1 (16?) Liber Lanciloti — in membranis, cum fundelo viridi. N. 5, Cart. 408
2 Liber parabolarum Salamonis — in membranis. N. 14, Cart. 332
3 Liber Cronicarum Regum Francie et gestorum eorum — in membranis. N. 6, Cart. 360
4 (8) Liber totius Bibliæ — in membranis. N. 3, Cart. 660
5 (21?) Liber nativitatis Tristani et mortis sue — in membranis. N. 3, Cart. 117
6 (38?) Liber officiorum veterum — in membranis. N. 9, Cart. 377
7 (5? 22?) Libri primi Biblie — in membranis. N. 64, Cart. 176
8 (16? 45?) Liber Lanciloti — in membranis. N. 12, Cart. 350
9 Liber Asmontis et Agolanti — in papiro. N. 63, Cart. 220
10 Liber appellatus Ragonese — in membranis. N. 7, Cart. 202
11 Liber Guroni : qui est scartafacius in papiro. N. 43, Cart. —
12 (41) Liber diversarum historiarum — in membranis. N. 65, Cart. —
13 (5? 22?) Libri aliqui Bibliæ — in membranis. N. 25, Cart. 182
14 (21?) Liber Tristani — in membranis. N. 13, Cart. 166
15 (31) Liber plura continens — in membranis. N. 11, Cart. 102
16 (30) Liber Sancti Gradalis. N. 23, Cart. 248
17 (28? 49?) Liber infantiæ Lancilloti : Sancti Gradalis : et destructionis tabule. N. 60, Cart. 473
18 (21?) Liber Tristani — in membranis. N. 10, Cart. 124
19 (17) Liber Guroni — in membranis. N. 15, Cart. 108
20 (6) Liber Merlini — in membranis. N. 29, Cart. 196
21 (1) Liber plurium gestorum Lanciloti — in membranis. N. 62, Cart. 316
22 (44?) Liber Trojanus — in membranis. N. 30, Cart. 188
23 (45?) Liber Lanciloti et Sancti Gradalis — in membranis. N. 18, Cart. 150
24 (21?) Liber dictus le Romani (*sic*) de Tristano. N. 22, Cart. 118
25 Liber. . . . . in columnis — in membranis. N. 0, Cart. —
26 (42?) Liber dictus Aspero monte — in membranis. N. 20, Cart. 70
27 Liber scriptus ab extra *senza nome*, — in membranis. N. 21, Cart. 180
28 Liber Guroni — in papiro. N. 19, Cart. 100
29 (2? 25?) Liber Butifredi Bosoni (*sic*) — in membranis. N. 0, Cart. —
30 (13?) Liber politice — in membranis. N. 28, Cart. 184
31 (48?) Liber Bovi de Antone — in membranis. N. 16, Cart. 90
32 (15?) Liber Romani regis Hispanie — in membranis. N. 32, Cart. 50

33 Liber Pupini — in membranis. N. 35, Cart. 50
34 (48 ?) Liber alius Bovi de Antona. N. 33, Cart. 68
35 (14 ?) Liber Evangeliorum — in membranis. N. 35, Cart. 72
36 (10) Liber florum virtutum — in membranis. N. 34, Cart. 34
37 Liber dictus Monzanta — in papiro. N. 27, Cart. 128
38 (24) Liber Sydrach — in membranis. N. 61, Cart. 192
39 (20) Liber in membranis dictus San Gradale. N. 39, Cart. 78
40 Liber Galeatii — in papiro. N. 44, Cart. 135
41 Liber alter in membranis. N. 38, Cart. 128
42 (40) Liber Boetii, de consolatione — in membranis. N. 41, Cart. 46
43 (50) Liber politice — in membranis. N. 36, Cart. 21
44 (44 ? 46 ?) Liber Trojanus — in membranis. N. 37, Cart. 242
45 Liber dictus Bertholazzo Gueil (?) — in membranis. N. 40, Cart. 144
46 (35 ?) Liber cui inscribitur Romano — in membranis. N. 45, Cart. 104
47 (32 ?) Liber epistolarum Sancti Pauli — in membranis. N. 46, Cart. 264
48 (18 ? 47 ?) Liber Alexandri — in membranis. N. 47, Cart. 96
49 (11) Liber dictus Alvernascus — in membranis. N. 48, Cart. 144
50 (23) Liber dictus Suriti (*sic*) — in membranis. N. 49, Cart. 106
51 Liber suprascriptus Biblia — in papiro. N. 50, Cart. 165
52 Liber vitæ scolasticæ — in papiro. N. 51, Cart. 150
53 (19) Liber Fulconis de Marsilia — in membranis. N. 52, Cart. 116
54 (4 ?) Liber fabularum — in membranis. N. 0, Cart. —
55 (12) Liber cui subscribitur de virtutibus. N. 55, Cart. 38
56 Liber castagnus rẽ (*sic*) sine albis—in membranis. N. 53, Cart. 64
57 Liber dictus Rondel, sine albis — in membranis. N. 54, Cart. 42
58 (37) Liber avium in (*sic*) — in membranis, N. 57, Cart. 72
59 (34) Liber de regimine Principum — in membranis, cohopertus quoddam veluto cum fibulis argenteis. N. 4, Cart. 172

Ho omesso in questa nota una *Spagna* (*liber dictus la...*), che altro non dev' essere se non il poema italiano; un *Corbatius* (*liber dictus...*), che dal numero dei fogli (96) si vede doveva andar accompagnato da altre scritture; e due libri tedeschi (*liber Theotonicus*), entrambi in pergamena, l'uno di 166, l'altro di 85 carte. Ma neppure tutto ciò ch' io ho conservato può ritenersi indubbiamente francese. Quelle cronache poste sotto il numero 3 potrebbero forse trovarsi tra i libri *gallici* solo per ragione della materia; quel *liber Asmontis et Agolanti* (N. 9) è forte-

mente sospetto di contenere la versione di Andrea da Barberino, e perchè cartaceo, e perchè assai voluminoso, e perchè contrassegnato con un numero si alto, che lo fa apparire uno degli ultimi venuti; da ultimo il *liber appellatus Ragonese* (N. 10) potrebbe forse identificarsi colle Storie Narbonesi in prosa italiana. E lasciando da parte la distinzione tra ciò che spetta alla Francia del nord e ciò che appartiene alla Provenza, si può tenere per certo che nell' enumerazione si trovano contenute anche opere composte in Italia e da ascriversi a quella letteratura ibrida, a cui diamo nome di franco-italiana. Con ciò voglio riferirmi, lasciando i meri sospetti, specialmente al *liber dictus Alvernaschus*, che già si era trovato nella collezione di Nicolò, e nel quale credo di dover riconoscere la storia di Ugo d'Alvernia. E questa medesima storia, non so se nella stessa o in un' altra versione, ma ad ogni modo in linguaggio ibrido, ravviso a piu forte ragione nel *Karlo Martelo*, che occupa il trentesimo-terzo posto nella serie che ho tratta dall' inventario del 1436. Nella quale avrei certo omesso il N. 29, se non m'avesse rattenuto il timore che sotto il nome di Cronaca d'Albertino Mussato si nascondesse l'opera di Martino da Canale o qualche altra scrittura francese di genere storico; d'una traduzione del Mussato in lingua d'oïl non so che s'abbia indizio. Invece ebbi forse torto a sopprimere un libro, che stava tra il n. 20 e il 21, ed era così designato:

« Libro chiamato Soadoche in lengua galica in carta membrana cum aleve et fondelo biancho. »

Che col nome di *lengua galica* si volesse qui significare quella che in tutto il resto dell' inventario è chiamata francese, mi è sembrato per lo meno aiquanto dubbio.

E qui avrei a soggiungere molte osservazioni, sia per rettificare gli spropositi dell' inventario, sia per congetturare quali opere propriamente s'abbiano a riconoscere sotto le designazioni troppo vaghe di cui si contentarono i notai. Ma dovrei dilungarmi di troppo, e però abbandono i documenti nella loro nudità alla perizia dei lettori, che sapranno interpretarli e correggerli ben meglio che non avrei saputo far io. Piuttosto non so terminare senza aggiungere poche considerazioni d'altro genere.

A tutti dovrà parere un fatto notevole questo d'una collezione di circa sessanta mss. francesi, che dal 1436 fin oltre il principio del secolo XVI [1] si trovarono in possesso degli Estensi. E si badi che le nostre note non

1. I libri catalogati nel 1488 esistevano ancora nel 1508, al tempo d'Alfonso. Ciò è manifesto da certe attestazioni notarili di chi li ebbe a riscontrare, e tra le altre da questa, apposta ai piedi della nota dei libri francesi: « 1508 die lune septimo mensis februarii Ego Barth. de Silvestris notarius reperii omnes libros supradictos, exceptis duobus datis ut in apostillis, in Armario XXI. » I due che s'eccettuano sono il 21 e il 27, che erano stati tratti fuori per uso del duca.

sembrano essere complete; inutilmente vi ricerchiamo la raccolta dei poeti provenzali di Maestro Ferrari e l'Attila di Nicolò da Casola, che difficilmente possiamo credere passati in altre mani, mentre ancora fanno parte della biblioteca Estense [1]. È ben vero che, pure rimanendo nella famiglia, potevano allora spettare ad altri che al marchese o al duca regnante. Confrontando poi le due note, si trovano in ciascuna alcuni libri che mancano, o almeno paiono mancare nell' altra; e perchè, secondo appare in più luoghi, i codici si solevano concedere in prestito, e perchè i signori d'Este non dovettero cessare nel sec. XV di procurarsi nuove opere da aggiungere a quelle che già possedevano. L'abbondanza di romanzi della Tavola Rotonda non dovrà far meraviglia ad alcuno, ma sarà meritevole di ricordo per chiunque voglia rendersi ragione del nascimento dei due Orlandi, e specialmente dell' Innamorato. I cantari invece del ciclo di Carlo non abbondano di troppo, sebbene sotto le denominazioni indeterminatissime di *liber diversarum historiarum, liber plura continens, liber fabularum*, si possano ben nascondere composizioni di questo genere. Ma quello che piú importa avvertire si è che alla corte degli Estensi la coltura letteraria volgare sembra essere stata piuttosto francese che italiana; ciò si rileva dal paragone delle nostre note con quelle dei libri toscani, non punto copiosi nemmeno nel 1488. È ben vero che il fatto di questa disparità tra il numero dei mss. delle due lingue si deve, più che alle condizioni del secolo XV, a quelle dell' antecedente, nel quale dovette per la maggior parte essere adunata la collezione. A ogni modo anche l'esame dei nostri documenti ci aiuta ad intendere come mai alla metà del secolo XIV si potesse comporre in francese l'Attila di Nicolò da Casola, e destinarlo ad essere ricco dono per il Marchese d'Este, o veramente per un suo strettissimo congiunto [2].

A chi poi desiderasse sapere che cosa sia accaduto di codesti mss. dopo il secolo XVI, pur troppo non si potrebbero dare nuove troppo liete. Pochissimi passarono da Ferrara a Modena insieme coi duchi e restano tuttavia alla biblioteca Estense; i più, e tra gli altri tutti quelli che spettano al ciclo di Carlo, andarono dispersi, smarriti, o furono forse barbaramente lacerati. Non mi sembra tuttavia fuor di luogo il pensare che qualcunò di essi abbia trovato un sicuro rifugio fra le lagune, e sia da ravvisare tra i codici francesi di cui possiede buona copia la Marciana di Venezia.

Pio Rajna.

---

1. Anche nella parte italiana troviamo omessa quella *Spagna* che Maestro Zorzo aveva riccamente miniato nel 1453 (V. Campori, *Notizie di Miniatori dei Principi Estensi*; Modena, 1872, p. 42). Forse mancano appunto i libri di maggior pregio, che probabilmente si custodivano in altro luogo.

2. Por fer a le marchis da Est un riche don, O voiremant a suen oncles, dan Boniface il baron.

CHANTS DE QUÊTES.

NOEL DU PREMIER DE L'AN. — CHANTS DE MAI.

Dans le court rayon que j'explore, au midi du Forez et au levant du Velay, deux quêtes sont en usage : en Velay, la quête du premier de l'an ; en Velay et en Forez, la quête de mai. Ces quêtes sont d'ordinaire accompagnées de chants. Sur certains points du Velay, les petits enfants, la veille du premier de l'an, vont de maison en maison demander leur étrenne, — quelques noix, un peu de beurre, un peu de miel. Ils s'introduisent en chantant les couplets que voici :

Bouon, zour, Maria,
Bouon zour et bouon on ! Maria !
Nousta bella estrenna
Dei proumié de l'on? — Maria !
La bella estrenna
Que vous demandon ; — Maria !
L'amour et la crenta
D'aqué bel efon. — Maria !
Nousta Séchilla [1].
Y vai bouonamen, — Maria !
Se pren [2] y poerta
Un pethi présen ; — Maria !
Quatre ou chin crostas [3]
Dedien soun foutiau [4] ; — Maria !
Sa bouona mayra
I di gran marcey. — Maria !
Adan lou payra
Sagué [5] trop groumon ; — Maria !
Per un pau de pouma
Pergué sous efons. — Maria !
Touto lou mounda
Oun que même [6] pecca ; — Maria !
Vous touta souletta
Y avé pa trimpa. — Maria !

Ce petit chant a été transcrit à Chamalières, en décembre 1868, sous la dictée de Madeleine Gravier, et tout récemment M. l'abbé Antoine Badiou, vicaire à Saint-Germain-Laprade, près le Puy, nous en a envoyé une variante.

1. Cécile.
2. *Se prendre*, locution très-usitée, qui signifie « se mettre en mouvement, se lever, agir. »
3. Petits pains au lait léger, dits craquelins.
4. Tablier.
5. Fut.
6. Ont de même.

Un usage partout répandu, en Forez et en Velay, est la quête de la veille du premier mai. Elle ne se pratique point partout de la même façon. Dans la partie du Velay et du Forez qui incline vers le Rhône, les jeunes filles quêtent, et elles déploient un cérémonial particulier. Dans le Velay voisin de la Loire, les quêtes sont réservées aux garçons. Sur quelques points, les petits enfants jouent aussi leur rôle. Petits enfants, jeunes garçons et jeunes filles, c'est en chantant que les uns et les autres s'annoncent et présentent leur demande.

A Monistrol-l'Évêque, à Saint-Didier-la-Séauve, les petits enfants ont à leur service ces trois couplets :

L'hiver n'a fait son tour,
Nous voici de retour;
Le printemps vient de naître,
Tout rempli d'allégresse,
Et tout rempli de fleurs,
Qui vivent [1] sa couleur.
Très honorables gens,
Faites nous un présent,
Donnez nous pour étrenne
Une demi-douzaine,
De ces beaux œufs nouveaux,
Ou bien un bel agneau.
Nous prierons le Seigneur,
Nous prierons le Seigneur,
Que par sa sainte grâce
Vous prépare une place,
Dans son saint paradis.
Adieu, mes chers amis [2].

A Dunières et dans les hameaux en dépendant, ils chantent une sorte de cantique à la Vierge, et ce chant ne manque pas d'à-propos : car le plus souvent c'est pour la Vierge qu'ils quêtent. Les œufs qu'ils ont reçus, ils ne les mangeront pas, ils les vendront et le produit sera employé à acheter la cire qui brûlera aux côtés de la petite chapelle que, chaque année, au mois de mai, soit dans la maison d'école, soit dans une demeure privée, ils dressent et ils embellissent pour la Vierge.

De bon matin, je me suis levé,
O mois de mai que Dieu nous a donné !
Dans mon jardin, je suis allé. — O mois de mai, etc.
Trois belles fleurs j'y ai trouvé. — O mois, etc.
A la Vierge les ai porté. — O mois, etc.
La Vierge m'a remercié. — O mois, etc.[3]

Peut-être ce cantique a-t-il été calqué sur le chant qu'en abordant chaque maison chantaient à Saint-Didier-la-Séauve, — il y a peu d'années encore, — les compagnes de la Reine de mai :

De bon matin, je me suis levée.
Ah ! la rosée du joli mois de mai que Dieu nous a donné !

---

1. Pour *avivent*. D'autres disent : « qui brillent sa couleur » — pour *embrillantent sa couleur*.

2. Écrit sous les dictées de MM. Aymard de Saint-Didier, et V. Pause de Monistrol.

3. Écrit sous la dictée de Mlle Julie Coste. Août 69.

Dans mon jardin, je suis allée. Ah! la, etc.
Trois jolies fleurs, j'y ai trouvées. Ah! etc.
Deux j'en ai pris, une ai laissée. Ah! etc.
Si j'en ai pris, c'est pour vous en donner. Ah! etc.[1]

La Reine s'avançait, saluait et offrait un bouquet à la maîtresse du logis, qui répondait en lui donnant de beaux œufs frais.

Avant de s'éloigner, le chœur rendait grâce :

Madame, en bien vous remerciant.
Ah! la rosée du joli mois de mai que Dieu nous a donné!

Il n'y a pas quinze ans que l'usage de quêter, avec une reine, existait encore à Monistrol, à Jonsieux, à Marlhes, à Saint-Genest-Mallifaux. On ne le trouve plus aujourd'hui que dans quelques hameaux isolés, où il se pratique sans trop de façons. A Dunières cependant, grâce au nombre considérable de jeunes filles que réunissent les ateliers de préparation de la soie, connus sous le nom de *moulinages*, il a survécu, et, par ce qu'il est, peut du moins donner une idée de ce qu'il a été.

Au commencement d'avril, chaque moulinage se désigne une reine, et, ce premier acte accompli, on se préoccupe des toilettes de la veille de mai, et on répète les chants de quête. A un chant consacré on joint quelques compliments d'occasion, rimés à l'adresse des maisons les plus généreuses. Le dernier jour du mois est bientôt venu. Ce jour-là, vers les cinq heures du soir (car c'est le soir et la nuit que se fait cette quête), la Reine sort de l'ouvroir : elle est vêtue d'un blanc immaculé, ses souliers mêmes sont blancs. Un collier d'or à triple rang entoure son cou ; de longues boucles — vanité de nos paysannes — pendent à ses oreilles, parfois son front est orné d'un diadème. Elle tient dans ses mains une légère corbeille couverte de rubans et garnie de fleurs. Huit ou dix dames d'honneur l'accompagnent, vêtues comme elle d'une robe blanche, mais dont le tissu est moins fin et la forme moins élégante. Derrière, deux robustes filles portent de vastes paniers. Le cortége marche lentement, salue la cure, et se dirige vers chaque maison des notables du bourg. Là, il entonne, — la Reine seule gardant un silence imposé par sa dignité, — le petit chant qui suit :

Nous vous amenons une reine,
Venez la voire : elle a de belles fleurs ;
Y en a de roug', y en a de blanches,
Les oiseaux chantent sur la branche.
Sieurs et dames, sortez de vos chambres,
Venez chez nous : nous irons promener,

1. Communiqué par M. Verdier aîné.

Nous irons voir dans la prairie,
Voir si les ros' en sont fleuries.
Connaissez vous les arbres du bocage,
Ils sont en fleur et vivent[1] leurs couleurs;
Y en a de roug', y en a de blanches,
Les oiseaux chantent sur la branche.
Sieurs et dames, la Reine vous prie,
De lui faire quelque petit présent,
De lui donner, pour son étrenne,
De vos œufs frais demi-douzaine.

Il est bien rare que la maison au seuil de laquelle on chante reste insensible à la demande, mais si cet accident se produit, le chœur, pour tout reproche, se plaint du temps perdu et du retard qu'il éprouve en son chemin.

Si vous ne voulez rien donner,
Ne nous faites pas tant tarder,
Car la nuit s'en va et le jour revient,
Vous le voyez bien.

Quand on donne, — ce qui est l'ordinaire, — la Reine reçoit elle-même le cadeau qui, de sa corbeille, passe bientôt dans le panier des deux servantes. Le chœur chante :

Madame, en vous remerciant
De votre agréable présent.
Que Dieu, par sa bonté,
Donne la santé
A toute la maison :
Adieu vous dis, à une autre saison.

Le bourg n'est pas seul à recevoir la visite de la Reine. Les hameaux les plus écartés en sont aussi favorisés. Quelquefois même la souveraine d'une nuit dépasse avec sa cour les limites de la paroisse. Une ample provision d'œufs témoigne du plaisir qu'elle a fait et du bon accueil qu'elle a trouvé.

Les œufs sont mangés dans un repas commun, le premier dimanche de mai. A Saint-Didier-la-Séauve, chacune des quêteuses invitait un jeune homme, et, avec lui, son père et sa mère; le repas de mai devenait, me dit-on, tout semblable à un banquet de noces.

Dans les paroisses où quêtaient les jeunes filles, les jeunes gens quêtaient aussi de leur côté, et ils quêtent encore aujourd'hui. Leur chant le plus ordinaire est patois. Il débute par l'annonce du mois nouveau, formule la demande d'œufs, de salé, ou de fromage, adresse les injures

1. Voy. ci-dessus, p. 60, n. 1.

les plus énergiques et les menaces les plus redoutables à qui serait tenté de ne pas donner, et, à Dunières, promet galamment le ciel aux dames qui se sont montrées généreuses. Ces chants, je les transcris comme je les entends; mais je ne puis réussir à trouver des combinaisons de lettres qui reproduisent les sons mixtes dont est composé notre patois. Il faudrait, pour le traduire, ou avoir des signes spéciaux, ou donner à nos signes des sons conventionnels plus élastiques que ceux que leur ont communiqués les besoins de la langue française. Je me contente donc de transcriptions fidèles, mais peu exactes et peu imitatives.

CHANT DE DUNIÈRES [1]

Maiz é veniu, maiz é tourna,
A votra porta s'es posa,
Ansé notr' ègua [2], ansé notr' ègua,
Douna li un po de fé [3], que lo foim [4] la crèba.
Bouta la mo au nia dou zeai [5] :
A tsaquo mo bouta sé [6] zeai.
Ah! la rouséie! ah! la rouséie!
Voici ce joli mois de mai qui nous éveille !
Bouta la mo au salignou : [7]
A tsaquo mo iun boun dzambou. Ah! la ronséie, etc.
Bouta la mo au coutelar : [8]
A tsaquo mo iun flo [9] de lar. Ah! etc.
Bouta la mo à l'armariou :
A tsaquo mo iun picodou [10]. Ah! etc.
N'avoun laissa iun vé le cros [11],
Que n'en pou pa traina sous os. Ah! etc.
N'avoun iun nostra coumpagnio
Que n'en pou pa gagna sa vio. Ah! etc.
Nous tsaudra ana è Saint Bouné [12]
Nous dounaran iun plin bouné. Ah! etc.
Si aya de fill' à maria,
Vous aidarian à la plaça. Ah! etc.

---

1. Écrit sous la dictée de Mlle Julie Coste. Août 69.
2. Aussi notre jument.
3. Foin.
4. Faim.
5. Des œufs. Le z, tel qu'il est prononcé, ne fait pas corps avec l'article qui précède, mais avec le substantif.
6. A chaque main mettez six œufs. Même remarque — une seconde fois, pour tous autres cas où on serait tenté d'ajouter à l'article la première lettre du substantif.
7. Saloir.
8. Contelas.
9. Morceau.
10. Petit fromage de chèvre.
11. Nous en avons laissé un sur le val.
12. Saint-Bomert-le-Froid, près Dunières.

Ma chi nous voulé ren douna,
Nous fasa pas ici tarda. Ah! etc.
A la porta doun boun efan,
On gni trobe toudzour queicouan [1]. Ah! etc.
A la porta d'iun vio cayou [2]
On trobe dzamai ren de bou. Ah! etc.
Ma chi nous voulé ren douna,
Gnirian tsia en votra pourra [3].
Ah! la rouséie! ah! la rouséie!
Voici le joli mois de mai qui nous éveille!

Quand on a donné :

Adieusia et gran marci
Por tan de peina qu'avés pri;
Boune aventiura! boune aventiura!
Porte la clo dou paradis dian ma ceintiura!

CHANT DE SAINT-JUST-MALMONT.

Mais è vegnu, mais è tourno,
O veutro porto s'a peuso.
O lo rouséio, o lo rouséio!
Voici le joli mois de mai que nous réveillo!
Bouta lo mouo eu gni deuz eus
De chaque mouo adusai n'en [4] neu.
O lo rouséio...
Bouta la mouo eu chazerou [5],
De chaque mouo un chabrérou [6].
O lo rouséio...
Bouta la mouo en coutelar,
De chaque mouo un flo de lar.
O lo rouséio...
O lo porto d'un boun efan,
Se trovo tejours quenquan.
O lo rouséio...
Si ové de fillas o moria
Vous aidorent o lo ploça.
O lo rouséio...
Oquo que porto lo pognié,
Nièro ma brouillo [7] d'ovant-hié.
O lo rouseio, o lo rouséio!
Voici le joli mois de mai que nous réveillo.

(Écrit, en octobre 1869, sous la dictée de Claude Fourneyron.)

---

1. Quelque chose.
2. Cochon.
3. Dans vos poireaux.
4. Apportez-en. — 5. Petite cage. — 6. Fromage de chèvre.
7. On dit d'un animal : a brouillo ou brollio, pour dire qu'il est né. Se dit

CHANT DE MARLHES [1].

Le mé de maïe n'é t'orrivo,
A veutro porto s'é peuso.
En assuranço ! en assuranço !
Maitresso réveilla vous,
Pourta rédjouissanco !
Bita la mo au gni dau zio,
De tsaquo mo adieusé n'en no [2]. En assuranço ! etc.
Bita la mo au tsadzerou [3],
De tsaquo mo un tsiaurassou [4]. En, etc.
Bita la mo au tsarnerou,
De tsaquo mo un boun dzambou. En, etc.
Chi nous vourai rien douna,
Nous fasca pa tant opeta [5]. En, etc.
A la porta d'un bou nefant
L'on n'y trove toudzours queicouan. En, etc.
A la porta d'un cayouna
N'y attrapa qu'une ébousa [6]. En, etc.

Si, de Marlhes, nous allons vers le nord-ouest et que nous remontions la Loire dans le sens de l'Auvergne, nous remarquerons dans quelques localités un usage que n'ont pas connu ou conservé le midi du Forez et la partie du Velay voisine du Vivarais. A Beausac, à Retournaguet, à Chamalières, à Vorey, la veille du 1er mai, les jeunes gens, avant d'aller annoncer la belle apparence des récoltes et demander le prix de la bonne nouvelle, plantent, à l'entrée du village ou sur la place principale, un pin ou un sapin [7] et dansent autour une farandole [8].

Maye [9] es venu, maye es tourna,

---

aussi d'une plante qui a germé, d'un arbuste qui sort de terre. Il paraît ici pris dans un sens allégorique et signifie non la venue au jour, mais la venue à la virilité.

1. Dictée de Jeannette Faure, dame Lachaux, 10 mai 1870. J'en dois une variante à M. A. M. Peyron.
2. Apposez-en neuf.
3. Petite cage.
4. Chévreton, fromage de chèvre.
5. Attendre.
6. Éclaboussure.
7. L'arbre reste debout durant tout le mois, puis il est vendu et le prix consacré à un repas. C'est le second que font les quêteurs : le premier mai ou le premier dimanche de mai, ils mangent en commun le produit de la quête.
8. Il faut signaler, à titre d'exception, l'habitude où sont les jeunes gens de Beausac de quêter, armés de vieux fusils. Ils ne les chargent point et semblent ne les porter que comme parure.
9. Écrit à Chamalières, le 25 mai 68, sous la dictée du fils Lachamp ; en décembre, même année, sous la dictée de Madeleine Gravier. — Écrit à Vorey, le 26 mai 68, sous la dictée de Mme Marie Chabrier-Chastel. Les variantes de

A nousta porta s'es prosa.
O chi veijia lou mé de maye que nous éveilla,
O chi veijia lou mé de maye et sa rouséia!
Venoun de planta nosta maye [1],
Douna nou queicon chi vos playe.
Ai passa en bois de Granou [2],
La mayola [3] era pretou.
Ai passa en mei de voustous bla,
Soun bien flouris, soun bien grana.
Ai passa en mei de voustous pra,
Lous ai trouba bien enherba.
Bouta la mo en gni dou jeai,
De tsaquo mo bouta n'y en neai.
Bouta la mo en l'erbacou [4],
De tsaquo mo un boun tascou [5].
Bouta la mo en tounelou [6],
De tsaquo mo un virassou [7].
Chi aia de fill' à marida
Vous aziudaren à las plaça.

Si on donne :

Adieussia et gran mercey
De la peina qu'avez prey.

Si on ne donne pas :

A la porta d'un vilen,
Dzamais on n'y gagne ren.

Si de Vorey on remonte la Loire et qu'on s'engage sur la route du Puy au Mésenc, on ne rencontre plus la plantation du mai, et le chant ne dit mot de cet usage :

CHANT DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE [8].

Lous mès de maïe n'es arribat,
A vousta pouorta s'es pouzat.

---

ces trois chants ne sont pas appréciables. La leçon que nous donnons appartient à la fois à Vorey et à Chamalières.

1. Mai a un sens quadruple. Il se dit du mois, du chant, de l'arbre planté, et, nous le verrons plus loin, du cadeau de la quête.

2. Granou ; nom d'un lieu, sis sur le versant occidental du mont Gerbion, au pied duquel est bâti Chamalières.

3. *Mayola* ou *mayora;* on appelle ainsi le bourgeon du hêtre, lequel, aux environs de Chamalières, verdit fin avril.

4. Garde-lard.

5. Morceau.

6. Baril.

7. Petit verre.

8. Communiqué par M. l'abbé A. Badiou. M. Badiou en a noté la musique, ainsi que celle du chant de Saint-Front, plus loin transcrit.

Avançat viste [1],
Veici lou zoli mès de maïe que nous eiveilla,
Veici lou zoli mès de maïe din sa rouséia!
Boutat [2], Estienne, leva-vous,
Venez douna ous coumpagnous.
Boutat vousta mo ei charnier,
Et beilat n'en en bouon moursé.
Boutat la mais ei charnieirou [3],
Et beilat n'en en soucissou.
Boutat l'encara [4] ei nit dous iouos,
A chaque mò boutat n'en nouov.
Tienne Deifour es bouon effon,
Nous n'en dounarot bé quiquon.
Ot de fillas à marida,
Y adzudaren à las plaça.
Beneziren vouste troupé,
Voustas fedas [5] faron l'agné.
Voustas vachas vedelaron,
Et de bouon lai vous dounaron.
Voustous bladous [6] verduraron,
Din pauv de tens n'en granaron.

Si on ne donne rien :

Si nous voulez rien douna,
En voustas pouradas anen chia.
Passaren dedin voustous bouos [7],
Et brularen voustous fagouos.
A la pouorta d'en vilen,
Zamaïs dendius [8] y troba rien.
Avançat viste,
Veici lou zoli mès de maïe que nous eiveilla,
Veici lou zoli mès de maïe din sa rouseïa!

A ceux qui donnent, on adresse en prose un remercîment, dont le ton vaut la plus belle phrase du monde.

Le patois n'est pas le seul langage qu'emploient les quêteurs. Ils chantent parfois des couplets français, mais moins fréquemment. Ces couplets, qu'on trouve sur plusieurs points, sont presque partout fort

---

1. Un chant de Vorey a même refrain. Seulement au lieu de : *avança viste*, il dit : *avança bella*.
2. A peu près synonyme de : « Allons! »
3. Garde-manger met le menu salé, tandis que le *charnier* est celui où on met les gros quartiers de cochon.
4. Mettez-la encore.
5. Brebis.
6. Blés.
7. Bois.
8. Personne.

altérés. M. A. Badiou a bien voulu nous communiquer une version du chant français le plus usité entre le Mésenc et les monts d'Auvergne. Il la tenait de Pierre Machabert, facteur rural, à Saint-Front, bourg situé au pied du Mésenc.

CHANT DE SAINT-FRONT.

Nous sommes venus ici — faire ouvrir votre porte,
Le mois d'avril va finir — il faut bien qu'il en sorte,
Le mois de mai va commencer — nous venons vous l'annoncer.
En chantant ce joli mois de mai qui bat de la rosée!
Nous sommes venus ici — tout au clair de la lune,
Une douzaine d'œufs — ferait notre fortune,
Une tranche de jambon — à tout le moins un saucisson. En chantant, etc.
Fillettes qui êtes dedans — sortez hors de vos chambres,
Et venez voir vos amants — à la porte qui chantent,
Oh! venez voir ces beaux garçons — apportez leur collation.
Fillettes qui êtes dedans — faisant la sourde oreille,
Sortez de dans vos lits blancs — pour remplir nos corbeilles,
Et nous vous marierons — avecque ces jolis garçons.
Dans ce joli mois de mai — où la rose boutonne,
Le joli rossignolet — qui dans son chant frivole[1]
Dans son joli chant nous dit — qu'il ne faut pas toujours dormir.
Dans ce joli mois de mai — par dessus la fougère,
Il fait bon garder les brebis — avecque les bergères,
Fait bon garder les moutons; — à la St-Jean nous les tondrons.
Dans ce joli mois de mai — faut avoir espérance,
Vos vaches faisant les veaux — vous mettront dans l'aisance,
Vos brebis agnèleront — et vos troupeaux augmenteront.
Dans ce joli mois de mai — grande réjouissance,
La vigne n'en poussera — du raisin abondance :
Bacchus se réjouira — avec nous il chantera.
Dans ce joli mois de mai — tout brillant de verdure,
A nos champs nous travaillons — pour notre nourriture,
Et du bon blé nous aurons — pour manger à la saison. En chantant, etc.

Si on donne :

Le point du jour va venir — voilà ce qui nous fâche,
A présent nous vous quittons — pour marcher sans relâche,
Et nous vous remercions — de l'amitié de tous vos dons.
En chantant ce joli mois de mai qui bat de la rosée!

Si on ne donne pas :

Vos voisins sont bons enfants — vous n'êtes pas de même,
Si ne voulez rien donner — que le Diable vous traîne,
Qu'il vous traîne par les cheveux — vous êtes de foutus gueux.
En chantant ce joli mois de mai qui bat de la rosée!

1. *Frivole* semble être ici un verbe.

Le lecteur sera peut-être surpris de voir Bacchus en cette affaire; je dois avouer que jusqu'ici je ne l'ai trouvé dans aucun autre chant, et les variantes que j'ai de ce mai ne le nomment point. Je crains bien que Machabert n'ait cédé à la tentation d'introduire un dieu dans sa copie, et que, de toutes les leçons qu'il entendait, il n'ait préféré celle qui avait par-dessus tout un air de science et de nouveauté. Louis Cartal, de Blavosy, ouvrier cordonnier, m'a chanté ce mai, et Bacchus ne figure pas dans sa leçon. Cette leçon, d'ailleurs peu éloignée de celle de Saint-Front, se termine par cette curieuse menace que les chanteurs suspendent sur la tête des familles qui ne donnent pas :

Si vous ne voulez rien donner — ne nous faites pas attendre;
Si vous ne voulez rien donner — vos filles sont trop laides,
Et nous ne nous marierons point — resteront seules dans un coin.

A côté du chant de Saint-Front, on trouve d'autres chants français, moins développés et peu caractéristiques. Il est permis de ne pas les reproduire.

On doit faire exception pour un tout petit chant qui se chante dans une partie du Forez, explorée avant moi par de diligents compatriotes, qui, levés dès l'aube, ont laissé après eux peu à glaner [1]. Au nord du Forez, sur les collines qui séparent la vallée Roannaise de la plaine centrale, à Donzy, hameau dépendant de Saint-Priest-la-Roche, Félix Samajous, ouvrier chez Dalmais le tisserand, m'a chanté ce mai, qui fait songer au chant grec de la quête de l'hirondelle, traduit par M. de Marcellus et dont Fauriel avait déjà fait connaître un fragment.

Laissez venir le réveille — de ce nouveau mois de mai.
Tous les garçons, qui auront fait des maîtresses,
Iront bien à présent se divertir auprès d'elles.
Apportez nous donc la belle — apportez nous donc le mai,
Apportez nous des œufes en abondance,
C'est votre fidèle aimant qui chante.
Voyez vous ces hirondelles — qui viennent en voltigeant,
Qui ont quitté tous leurs pays sauvages,
Pour venir chanter dessous nos verts feuillages. Apportez nous donc, etc.
Voyez vous ces pauvres arbres — qui sont tout mal habillés,
Laissez venir ce beau mois charitable,
Qui les revêtira d'une robe toute verte. Apportez nous, etc.

---

1. M. F. Noelas, à qui l'on doit un choix de chansons populaires publié, en 1865, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Loire*, sans parler de chants heureusement introduits dans son livre des *Légendes;* — M. P. Gras, qui a donné plusieurs chants dans son *Dictionnaire du patois Forézien;* — M. Eugène Muller, le délicat romancier, qui, dans le *Mémorial de la Loire* de 1867, a publié tout un recueil, sous le titre de *Chansons de mon village.*

Je n'ai entendu qu'une seule fois cette poésie. Il en est une autre d'un caractère singulier, et celle-là se répète presque partout. Elle est à Donzy, elle est à Fraisses, elle est à Saint-Just-Malmont, à Saint-Romain-les-Atheux, à Saint-Didier-la-Séauve, à Marlhes, à Dunières, à Saint-Bonnet-le-Froid, dans le Forez du nord au midi, dans le Velay, sur tous les points où il avoisine le Forez [1]. On peut avoir oublié le chant de quête, on se souvient encore de l'épithalame du cordonnier, et parfois c'est le seul qui se fasse entendre, et devant lequel les portes s'ouvrent et les mains se remplissent d'œufs.

Dans le palais du roi [2],
— Le long du bois,
Le joli mois de mai, —
'l y a-t-une flamande.
Y sont trois serviteurs,
Tous trois qui la demandent.
L'y en a un qui est boulanger,
L'autre valet de chambre.
Et l'autre cordonnier,
Celui qui la contente.
Il lui a fait des souliers,
Bordés de fleurs d'orange [3].
Lui donnant les souliers,
Il n'a fait la demande.
Son père le veut bien,
Sa mère en est contente.
Il y a que les parents [4],
Qui font la différence.
Malgré tous ses parents,
Nons coucherons ensemble.
Dedans un beau lit blanc [5],
Couvert de roses blanches.
Aux quatre coins du lit,
Rossignolet il chante.
Chante rossignolet,
Tu auras ta récompense.
Tu auras pour déjeuner,
Un jambon de Mayence.
Tu auras pour ton dîner,
Une soupette blanche [6].
Tu auras pour ton goûter,
Une salade blanche.
Tu auras pour ton souper
— Le long du bois,
Le joli mois de mai, —
Quatre pommes d'orange.

Ce chant, si enraciné et si répandu, ne témoigne-t-il pas, tout humble

---

1. Dicté à Donzy par Félix Samajous, à Fraisses par Jean-Marie Just et par J. Fourneyron, de Saint-Romain-les-Atheux, à Marlhes par Fournel-Baudier et Toussaint Chavanas, et sur bien d'autres points par divers chanteurs.

2. Ce chant se retrouve en Angoumois (*Chants de l'ouest*, recueillis par J. Bujaud, t. Ier, p. 205). Dans sa table des chansons connues et non publiées (*Chants du pays messin*, p. 463), M. de Puymaigre donne ces deux vers :

A la cour du palais, mon amant,
L'y a-t-une flamande.

Bien que le début d'une chanson ne suffise pas pour en laisser deviner le milieu et la fin, telle est la diffusion des chants populaires qu'il est à présumer que le chant lorrain n'est qu'une variante du chant d'Angoumois, de Forez et de Velay.

3. *Variantes* : Fraisses : En marluque orange.
Saint-Didier : Tout marlichés d'orange.
Just de Fraisses croit que *marluque* signifie *maroquin*.

4. *Variante*. Y a que les autres parents.

5. *Variante*. Dans un beau lit carré.

6. Soupe au lait.

qu'il est, du sens de la fête de mai ? N'est-ce pas la fête du mariage que nous célébrons, et l'épithalame du cordonnier est-il autre chose que la glorification de l'association humaine? Cette crainte qu'inspirent les unions de mai en Normandie [1], en Lorraine [2], dans le Berry et le Nivernais [3], on ne la remarque point ici. En Forez et en Velay, — ou du moins au levant du Velay, — les mariages ne sont suspendus que durant ces jours d'abstinence qu'a établis la discipline de l'Église. En d'autres temps, ils suivent leur cours, et nous n'éprouvons, en mai, aucune de ces inquiétudes devant lesquelles s'arrête le laboureur de l'Avranchin. Par ce côté, nous sommes Grecs: c'est dans les premiers jours de mai, — le cinq mai, — que la Grèce célèbre la fête des maris; c'est dans la première nuit de mai que — sans trop nous en douter — nous fêtons les épousailles. Était-il, pour cette fête, un moment mieux choisi que la transition d'avril à mai, heure unique d'efflorescence et de germination universelles ?

Victor Smith.

---

1. *Essai sur la poésie populaire en Normandie,* par Eugène de Beaurepaire, page 29.
2. *Traditions populaires de la Lorraine*, par M. Richard; au mot *mai.*
3. *Glossaire du centre* par le C^te^ Jaubert; au mot *mai.*

DE

L'ORTHOGRAPHE DU ROUMAIN.

Parmi les langues néo-latines le roumain, à cause de la situation géographique de son territoire, nous offre un intérêt tout particulier, autant par les problèmes qu'il nous pose que par les éclaircissements qu'il nous donne. Il est donc à souhaiter que l'exploration de cette mine linguistique soit poursuivie avec la même ardeur et le même succès qu'elle a été entreprise dans les dernières années. Malheureusement cette tâche est rendue plus rude encore par une difficulté tout à fait extrinsèque. Avant de traiter scientifiquement un idiome quelconque, il faut en savoir l'A B C, et voilà ce qui n'est pas aisé dans le cas dont nous parlons. Les Roumains ont doublement tort de se plaindre qu'on s'occupe trop peu de leur langue ; car ce sont eux-mêmes qui nous rendent les abords de cette étude ardus et rebutants. C'est à l'orthographe roumaine que nous en voulons. Jadis, chez les Roumains, l'écriture cyrillique régnait en maîtresse absolue, jusqu'au temps où on commença à prétendre qu'une nation d'origine latine ne devait se servir que des caractères latins. Si c'est une question de décorum, il n'y a rien à dire ; mais pourtant si, à tous égards, l'écriture latine était la meilleure pour représenter la langue roumaine [1], on ne serait pas resté si longtemps en désaccord sur la façon de l'employer. Après la défaite de l'alphabet cyrillique, qui, du reste, se défendit vaillamment, ne reculant que lettre par lettre, on aurait eu aussitôt un seul système d'orthographe au lieu d'en avoir autant qu'il y a d'écrivains. Pour les détails, nous renvoyons aux articles que M. Picot a insérés dans le second volume de la *Revue de linguistique*, bien qu'ils n'aient pas eu la continuation promise. Nous nous bornons ici à signaler les deux principes opposés autour desquels se rangent toutes les nuances orthographiques, c'est-à-dire le *phonétisme* et *l'étymologisme*, qui se rattachent aux noms de feu M. Pumnul (en Boucovine)

1. Cipariu, *Gramatec'a limbei romane*, partea I (Bucuresci 1869) p. 148 : « La difficulté qu'il y a à écrire le roumain avec les lettres latines n'est pas contestée ; elle provient de deux causes : de l'insuffisance de l'alphabet latin et de la variété des dialectes. »

et de M. Cipariu (en Transilvanie). Le plus conservateur des deux principes n'est pas celui qu'on pense ; mais c'est le dernier dont la victoire nous semble être décidée. Car la société académique de Boucarest vient d'adopter la méthode de M. Cipariu pour le grand dictionnaire roumain qu'elle a projeté. Aucune des quatre à cinq livraisons qui en ont paru jusqu'à présent sous la direction de MM. Laurianu et Maximu ne nous est encore parvenue. Cependant nous sommes assez bien instruits des idées fondamentales qui président à cette publication par la préface que nous venons de lire réimprimée en entier dans *Transilvani'a (Fói'a Asociatiunei transilvane pentru litteratur'a romana si cultur'a popurului romanu)*, Brasiovu, 15 mai, 1 juin, 15 juin, 1 juillet 1872). Nous ne touchons qu'en passant la proscription de tous les mots d'origine non latine dont on s'y fait honneur. On les relègue dans un glossaire publié à part . « Vorbele de origine neromanica ca *slava*, *cinste*, *iubire*, *ibovnicu*, » *vreme*, *vremelnicu*, *stapenire*, *slujba*, *slujbasiu*, etc., nu potu si nu se » cade se aiba locu intr'unu dictionariu romanescu[1]. » En voici la raison : « Limb'a ce are nefericirea de a fi petrunsa, si mai multu sau » mai pucinu inundata de vorbe straine, ca sí plant'a infasiurata de » parasite, e impedecata in desvoltarea sa regulata si condemnata a » langedí, si prin acésta a oprí sborulu cugetarei insasi. Asiá mer- » sulu mai rapedu sau mai lentu allu unui popuru pre callea civilisa- » tionei, marirea, poterea si prosperitatea lui, in fine sortea si pose- » tionea lui in senulu marei familie a genului omenescu depende forte » multu de la curati'a limbei, ce si a datu de organu cugetarei selle[2]. » Mais une distinction très-essentielle a parfaitement échappé à ces messieurs, celle qu'on doit faire entre les mots étrangers qui le sont pour l'homme du peuple et ceux qui ne le sont que pour le savant. En fait de langue, les emprunts se prescrivent aussi bien que dans d'autres domaines : dès qu'un mot d'origine étrangère n'est plus senti comme tel, dès qu'il est entré pour tous *in succum et sanguinem*, il a le droit de citoyen dans la langue, comme tout autre mot. Qu'on regarde le développement historique de la langue anglaise. Est-ce que l'*inondation* de mots français *a arrêté l'essor de la pensée* de la nation anglaise, entravé

1. « Les mots d'origine non romane, comme *slava* etc., ne peuvent ni ne doivent trouver place dans un dictionnaire roumain ! »

2. « La langue qui a le malheur d'être envahie et plus ou moins inondée par des mots étrangers est, comme une plante étouffée par des végétations parasites, empêchée de se développer régulièrement, elle est condamnée à languir et en conséquence à entraver même l'essor de la pensée. Ainsi la marche plus rapide ou plus lente d'un peuple sur le chemin de la civilisation, sa grandeur, son pouvoir, sa prospérité, bref sa destinée et sa place au milieu de la grande famille de l'humanité, dépendent beaucoup de la pureté de la langue qui sert d'organe à sa pensée. »

sa marche sur le chemin de la civilisation, sa grandeur, son pouvoir, sa prospérité? Pour nous, ce qui est certain, c'est qu'une poésie d'une empreinte vraiment nationale et en même temps d'une verve entraînante et grandiose ne pourra jamais jaillir de la langue artificielle et imprégnée de néologismes qu'on s'efforce de répandre parmi le peuple roumain, mais seulement du langage dans lequel le paysan chante ses *doines* et ses chants héroïques. Le jour où l'amant dira à sa bien-aimée « te amez » au lieu de « te iubesc » ne sera pas celui où la littérature roumaine prendra un nouvel essor.

Mais nous renonçons à persuader ceux qui inaugurent cette réforme linguistique. Les objections très-raisonnables que l'on a faites à leurs procédés ne sont, selon eux, inspirées que par des sentiments hostiles à l'égard de la nationalité roumaine. Ils rejettent l'analogie des autres langues et réclament pour les Roumains seuls le privilége de voir juste dans cette affaire. Passons donc à une matière plus substantielle et qui, par conséquent, se prête mieux à la discussion, je veux dire l'orthographe. Les motifs qui ont conduit la société académique à se déclarer pour le principe étymologique sont exposés en ces termes : « Candu » societatea academica suppuse la probele unoru noue si seriose desba- » teri cestionea ortografiei, ea ajunse a se convinge, co, sub pedepsa de » a intunerecá cu totulu gramatic'a limbei, de a ua lipsí de verce lumina » a filosofiei, de a rupe celle mai pretiose relationi cu limbele sorori, de » a scinde limb'a româna, si prin acest'a nationea, in atâtea limba câte » pronuntie variate se audu, nu se potea departá in scrierea româna de » principiulu etimologicu; co principiulu contrariu, bunu pote si ratio- » nale pentru una limba primitiva, nu pote adduce de câtu confusione si » intunerecu intr'una limba derivata, cumu este a nostra; co etimologi'a, » cu unu cuventu, precumu pentru intellessulu cuventeloru, asiá si » pentru sunetele ce compunu cuventele, si traducerea acestoru-a prin » semne, pote sengura produce cuvenit'a lumina si ordine in limba [1]. » Ce doivent être des raisons bien fortes qui engagent à mettre de côté l'harmonie si naturelle entre la langue écrite et la langue parlée. Exami-

1. « Quand la Société académique soumit la question orthographique à l'épreuve de discussions nouvelles et sérieuses, elle arriva à se convaincre que, sous peine d'obscurcir toute la grammaire de la langue, de lui enlever toute clarté philosophique, de rompre les relations les plus précieuses avec les langues-sœurs, de scinder la langue roumaine, et par suite la nation, en autant de langues qu'on entend de variétés de prononciation, elle ne pouvait se départir, dans l'orthographe roumaine, du principe étymologique; car le principe opposé, bon et raisonnable peut-être pour une langue primitive, ne peut apporter que le trouble et l'obscurité dans une langue dérivée comme la nôtre; en un mot l'étymologie seule, tant pour l'intelligence des mots que pour les sons dont les mots se composent et leur représentation par des signes, peut apporter dans la langue l'ordre et la lumière convenables. »

nons-les. On nous dit d'abord que l'écriture phonétique obscurcirait la grammaire. C'est M. Maiorescu qui, dans sa brochure *Despre scrierea limbei rumăne*, Iassi 1866, a largement développé cette thèse. Pourtant il n'appartient pas au parti des étymologistes; au contraire, il s'est séparé de la commission académique pour n'avoir pas pu se mettre en accord avec la majorité. M. Maiorescu n'admet comme constitutif ni le principe phonétique, ni le principe étymologique, mais il veut que l'un et l'autre soient subordonnés au principe *intellectuel* (p. 116). Selon lui, l'écriture a pour but d'amener le plus vite possible l'intelligence de l'idée, et la reproduction exacte des sons n'y suffit pas toujours. « Scrierea trebue să fie, dacă se poate, mai chiară încă decât sonurile » singuratice a le vorbirei; fiindcă vorbirea se chiarifică prin gestu şi » accentu, ear scrierea trebue să represinte toate auxiliarele inţelegerei » prin ea insaşi şi de aceea trebue să domnească cea mai strictă logică » in forma, sub care se presintă[1] » (p. 113). Et il s'en rapporte au principe *psychologique* (p. 16) dans la déclinaison et la conjugaison françaises (p. ex. *louer, louée, loués, louées, louai*)! Mais ce n'est point l'accent ni le geste qui peuvent distinguer *loués* de *loué*, et en écrivant par exemple *j'aime, tu aime, il aime, ils aime*, le français ne perdrait pas plus de clarté que l'anglais en écrivant *I love, we love, you love, they love*. Il n'y a pas de grammaire hors de la langue parlée. Il nous semble plus étrange encore de reprocher au système phonétique de rompre les relations précieuses du roumain avec les langues-sœurs. Où donc se trouvent-elles, ces relations, si ce n'est pas dans la langue parlée? Et comment mieux les faire ressortir qu'en reproduisant consciencieusement cette langue? A vrai dire, ce sont plutôt les étymologistes qui se travaillent à les faire paraître plus claires et les rendre plus palpables qu'elles ne le sont en réalité. Que l'observation stricte du principe phonétique ait pour conséquence de conduire à autant de langues écrites qu'il y a de dialectes parlés, nous ne le contestons pas. Mais cela ne prouve rien en faveur des étymologistes. La question se pose fort simplement ainsi : est-il à préférer que la langue écrite destinée à l'emploi général reflète fidèlement un seul parmi tous les dialectes ou qu'elle s'éloigne plus ou moins de chacun d'eux? Dans le second cas, l'unification, qui ne doit pas se restreindre à la langue littéraire, mais qui doit également s'effectuer pour la langue de la chaire, de la scène et de la société, serait ajournée pour longtemps, sinon pour toujours, tandis qu'un dialecte comme celui de Boucarest l'emporterait d'autant plus facilement sur les autres

1. « L'écriture doit être encore plus claire, si possible, que les sons isolés du discours; car le discours s'explique par les gestes et le ton, mais l'écriture doit contenir en elle-même tous les auxiliaires de la compréhension, et par conséquent la logique la plus sévère doit régner dans la forme sous laquelle elle apparaît. »

qu'il ne leur imposerait pas des concessions fort importantes et n'aurait pas à lutter contre des tendances particularistes bien accentuées. Nous avons mis à nu les objections les plus graves faites à l'adresse du phonétisme; mais les lecteurs de la *Romania* nous dispenseront de bon gré d'attaquer l'étymologisme dans ses propres retranchements. La base sur laquelle il repose est tout aussi accidentelle que l'opposition établie dans le passage cité entre les langues dérivées et les langues primitives.

Voici comment la commission de Boucarest définit la maxime qu'elle s'est proposé de suivre : « Pentru scrierea limbei române se va urmá » principiulu etimologicu, intru câtu regulele, pentru essecutarea lui, se » potu trage d'in limb'a româna insasi si completa prin analogía, inlatu- » randuse semnele de prisosu, cari impedeca desvoltarea rationale si » regularea limbei in grammatic'a ei[1]. » Les règles qui en résultent sont celles-ci :

I. On n'emploie que les lettres latines dont les sons primitifs se sont conservés en roumain : *a, b, c, d, e, f, g, i, l, m, n, o, p, r, s, t, u, v.* On a fait une exception en faveur de *j* qui se prononce toujours = *ž* (*j* franç.).

II. Les sons secondaires, c'est-à-dire ceux que le latin ne connaît pas, sont exprimés par les mêmes lettres que les sons primitifs qui y correspondent. Ainsi ont différentes valeurs :

1° *c* = *c* gutt.	et *tš*	p. ex. : *ducu, duci*	et de même	*cercetare.*
2° *g* = *g* gutt.	et *dž*	: *frigu, frigi*	—	*geru.*
3° *d* = *d*	et *z*	: *verde, verdi*	—	*dicu.*
4° *s* = *s*	et *š*	: *arsu, arsi*	—	*siuerare.*
5° *t* = *t*	et *ts*	: *latu, lati*	—	*tinere.*
6° *ll, l* = *l*	et *muet*[2]	: *callu, calli*	—	*floricella, liertare.*
7° *n* = *n*	et *muet*[2]	: *punere, puniu*	—	*calcaniu.*

1. « Pour l'orthographe du roumain on suivra le principe étymologique en tant que les règles pour l'appliquer pourront se tirer de la langue roumaine elle-même et se compléter par l'analogie, en écartant les signes superflus, qui entravent le développement raisonnable et régulier de la langue dans sa grammaire. »

2. Dans ces deux cas il est inexact de parler de sons secondaires, parce que les sons primitifs s'y sont effacés complètement. Il y a une autre lettre qu'on écrit très-souvent sans qu'elle se prononce, savoir *u* (p. ex. bun*u*, domn*u*, dic*u*). C'est une pure subtilité que de soutenir qu'alors « *u dimitiatum* se prononce si peu qu'il semble à beaucoup être tout à fait muet. Aussi ce ne sont pas seulement les étrangers qui ne peuvent pas le prononcer et ne le prononcent pas; parmi les Roumains mêmes il y en a qui croient pouvoir le renier tout à fait, et des grammairiens qui l'omettent, non-seulement parce qu'il est impossible de terminer une syllabe par une consonne sans y joindre même l'ombre d'une voyelle, mais aussi parce que l'étymologie de notre langue l'indique et le demande, et que les corrélations entre *i* et *u dim.* sont si grandes, qu'il faut que l'un ou l'autre disparaisse. » (Cipariu, *Gramatec'a* I, 64 s.)

8° *a* = *a*, *e* = *e*, *u* = *u*, *i* = *i* et ѧ : *arare, arandu. avere, avendu. , tacundu*[1]. *, omorire*[2] — *ridu.*

9° *a* = *a*, *e* = *e*, *u* = *u*, *o* = *o* et ъ : *calcu, calcare. appesi, appesu. batutu, batutoriu. , locuire*[3], *locusta, rotundu* et *coci, déco, pentruco, lungo, peno, dupo.*

10° *o* = *o* et *oa* : *domnu, domna* et de même *forte.*

11° *e* = *e* et *ea* : *crescu, cresca* — *ferestra.*

Hors ces correspondances régulières il y a :

III. « Sunetele *derivate spurie*, cari se ammesteca pentru audiu cu alte » sunete originarie sau derivate[4]. » Ils sont représentés de cette manière :

1° *tš* par *ti*, p. ex. : *stricatione.*
2° *ts* par *c(i)*, — : *judeciu, Cipariu.*
3° *p* par *c* — : *octu.*
4° *ž* par *d(i)* — : *putrediune, vescedire.*
5° *št* par *sc* — : *pasci.*
6° *i* par *li* — : *ocliu.*
7° *a* par *e* — : *mesa.*
8° *i* par *a* — : *taliandu.*
9° *u* par *o* — : *rogare.*
10° *i* par *e* — : *tendere.*
11° *e* par *a* — : *fia.*

En vertu de l'orthographe latine on double les consonnes, par ex. *calle, jurassem, summettere, terra.* Enfin on rend le ѧ devant *r* par *e* dans le mot *vertute* et ainsi dans *perlire, sfercu, verire*, etc., excepté quand

---

1. Voilà que les raisons étymologiques font défaut. Comme on écrit *avendu* pour *habendum*, on devrait écrire *tacendu* pour *tacendum*, mais alors *c* se prononcerait *tš*. C'est donc seulement pour lui conserver le son primitif qu'on le fait suivre d'un *u* au lieu d'un *e*.

2. L'étymologie prétendue de *morire* est fausse; ce verbe vient du v.sl. *umoriti*.

3. Dans ces formes *o* se trouve être mis plus ou moins arbitrairement. A propos de *lëcui* qui n'est pas latin, mais magyar, consultez de Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, p. 146. Au lieu de *locusta* on pourrait écrire avec le même droit *lacusta* (voy. *Vok. des Vulgarl.* II, 109 s. — Mussafia, *Zur ruman. Vocal.*, p. 149 pense à une forme intermédiaire *lacusta*), et avec meilleur droit *lungu* au lieu de *lungo*. Pour *rotundus* on trouve déjà dans le latin vulgaire *retundus* (*Vok. des Vulgarl.* II, 213). *Pënë* = *përë* selon M. de Cihac, p. 215, procède de *per ad*; M. Cipariu (*Gr.* I, 39 s.) ne sait pas s'il y doit voir *pone* ou *paene*, ou l'it. *fino*.

4. « Les sons *dérivés bâtards*, qui se confondent pour l'oreille avec d'autres sons originaires ou dérivés. »

il est précédé de *c* ou *g*, p. ex. *carmuire*, *garliciu* (« spre a se inlaturá » siuerarea acestoru sunete[1] »), comme nous avons vu qu'on écrit *tacund* au lieu de *tacend*).

Ce système d'orthographe, pour arbitraire qu'il soit, n'en est pas plus commode. On a éliminé quelques caractères pour les remplacer par toute une série de règles compliquées, et souvent il s'en faut que ces règles soient claires ou fixes. Le moyen, par exemple, de savoir que M. Cipariu prononce son nom à l'allemande, non pas à l'italienne ? On s'irrite contre les signes auxiliaires comme dans *vedi*, *capră*, *şorece*, et pourtant on est forcé d'écrire *câtu*, *laudá*, *capr'a*. Et comment faire pour qu'on ne prononce pas *Sion* et *diavol* comme *šon* et *zavol* ou *žavol*, sinon en mettant le tréma sur l'*i* de ces mots ? Il sera non moins difficile pour un philologue étranger d'apprendre à *lire* que pour un paysan roumain d'apprendre à *écrire* d'après la méthode des étymologistes. Mais c'est avant tout l'instruction primaire qui s'en ressentira. Qu'on entende ce que dit à cet égard M. Gavrile Munteanu dans la préface à sa *Gramatica romana. Partea sintactica*. Brasiovu 1861 : « Desi parerea mea indivi- » duale in sus laudat'a Comisiune filologica tense mereu intr'acolo, cá » ilustrulu autoru a lu ortografiei, adoptate de Comisiunea filologica, » sa faca concesiune macar lui *a* = ъ. Si acést'a nunumai din conside- » ratiunea unei conformitati mai large, ci mai virtosu din acelu resonu » ponderosu, ca eu nu mi putui si nu mi potu enco inchipui, cum inva- » tiatorulu primariu vá fi elu in stare acapacitá pe unu scolariu incepa- » toriu, cá-sa destinga intre *a* = ъ si intre *a* = *a* fora semnu, nice » insusi cu ajutoriulu espedientelui, adoptatu de Comisiunea filologica, » cá adeca alfavetulu cu litere sa-se tiparésca in paralela cu alfavetulu » kirilicu ? — Sa incépa citirea cu gramatic'a[2] ? » En effet, on ne s'approprie le nouveau système qu'à l'aide de l'alphabet cyrillique ; c'est M. Cipariu même dont la grammaire en fournit la meilleure preuve.

Nous dirons franchement que, au fond, ce ne sont pas des raisons scientifiques ou pratiques qui nous paraissent avoir suggéré l'idée de ce système, mais des raisons politiques. Les Roumains ont été pris quelque-

---

1. « Pour écarter le chuchotement de ces sons. »

2. « Cependant mon opinion personnelle dans la susdite commission philologique ne tendait qu'à obtenir de l'auteur de l'*Orthographe* adoptée dans la commission au moins une concession au *a* = ъ. Et cela non-seulement par le désir d'une plus grande uniformité, mais aussi par cette importante raison, que je ne pouvais pas et ne puis pas encore me représenter comment le maître élémentaire pourra, sans signes distincts, faire comprendre à un commençant la différence entre *a* = ъ et *a* = *a*, même en recourant à l'expédient adopté par la commission philologique : d'imprimer à côté l'un de l'autre les alphabets latin et cyrillique. La lecture doit-elle commencer par la grammaire? »

fois pour une nation slave. Pour éviter désormais ce danger, ils nous disent à tout moment qu'ils descendent des Romains, qu'ils sont les fils de Trajan. Afin qu'il n'y ait plus de doute possible sur leur compte, ils purifient et modifient leur langue et leur écriture, et, nous l'avons vu, ils s'en donnent à cœur joie. Tout ce qui n'est pas *romain* n'est pas *roumain*, c'est leur devise à eux. De cette *romanomanie* on trouve des échantillons presque dans toute page écrite en roumain. Ainsi nous lisons, vers la fin de la préface du dictionnaire, cette phrase dépourvue de tout bon sens : « incâtu editionile ulteriori alle dictionariului se pota » presentá d'in ce in ce mai perfecta imaginea fiiei Romei eterne assie- » diata de mam'a pre ripele betranului Danubiu, ca se appere si se pro- » page in resaritu luminele civilisationei [1]. »

Comme le plan du dictionnaire n'est pas encore définitivement accepté, nous ne protestons pas contre un fait accompli, mais contre un projet. Cependant il y a peu d'espoir qu'on fasse le moindre cas de cette protestation. Nous sommes convaincu que le nouveau système triomphera malgré tous ses défauts et ses difficultés, grâce à la tendance unificatrice et romanisante qui se manifeste parmi les Roumains. Mais nous ne sommes pas moins convaincu qu'un jour on reconnaîtra avoir eu tort et qu'on s'en repentira.

Hugo SCHUCHARDT.

---

1. « Que les éditions ultérieures du Dictionnaire puissent se présenter comme une image de plus en plus parfaite de la fille de l'éternelle Rôme, établie par sa mère sur les rives du vieux Danube, pour entretenir et répandre dans l'est la lumière de la civilisation. »

MÉLANGES.

I.

QUISQUE ET *CATA* DANS LES LANGUES ROMANES.

Le latin *quisque* s'est continué dans le provençal *quecs* (pour *quescs*). Joint à *unus* il paraît avoir éprouvé dans la bouche du peuple une double modification phonique : l'*i* étant devenu *a* et le *qu* s'étant réduit à *c*, cette dernière modification n'ayant rien que de fort ordinaire. Le fait est que le provenç. a *cascus* et le français *chascuns*, comme si on avait dit en latin *cascunus*. Mais cette manière de prononcer n'a pas été générale, car à côté de *chascuns*, et au même temps, des textes français nous offrent *chescuns* [1], et le catalan a *quiscu*, « la forme la plus fidèle, » dit M. Diez [2], « la seule qui ait gardé l'*i* étymologique. » Pour le dire en passant, cette forme *quiscu* a tout l'air d'avoir été refaite à une époque récente sur le latin *quisque*, car d'une part l'*i* en position devenant régulièrement *e* en catalan aussi bien qu'en provençal, on s'attendrait plutôt à *quescu*, et d'autre part la forme qu'offrent les textes anciens est celle du provençal, à savoir *cascun*. Quoi qu'il en soit de ce détail, il est notable que le provençal, qui a *quecs* formé sur *quisque*, n'a pas *quescus* qui serait formé sur *quisque unus*, et qu'au contraire le fr., qui a *chescun* aussi bien que *chascuns*, n'a point de mot correspondant pour la forme à *quisque*. *Chasque*, *chaque*, n'est pas ancien dans les textes : M. Littré n'en cite aucun exemple avant le XVI^e^ siècle. Le peu d'ancienneté de cette forme vient à l'appui de l'opinion de M. Diez (*Etym. Wœrt.* II .c.), qui la considère comme tirée de *chascun*, par le retranchement de la finale.

A côté de *chaque* M. Diez et après lui M. Littré citent une forme *cac* qui appartiendrait à l'ancien provençal, et dont il n'est pas facile de rendre compte. Mais ce *cac* est d'une authenticité fort douteuse. Ray-

1. Ainsi le psautier de Trinity, Cambridge, qu'imprime en ce moment M. Fr. Michel pour les *Documents inédits* porte (XI, 2) *chascuns*, et le ms. de Paris de la même version (qui ne présente guère que des variantes orthographiques) a au même endroit *chescuns*.

2. *Gram.*, 3^e^ éd., II, 454.

nouard (*Lex. rom.* II, 283) n'en cite qu'un exemple : *Ieu no la vei cac dia*, qu'il donne comme tiré de la pièce de Giraut le Roux : *Ara sabrai s'a ges de cortesia*. La référence doit être inexacte, car j'ai vainement cherché le vers cité dans diverses leçons de la pièce en question. Je tiens donc la forme *cac* pour très-suspecte.

Concurremment avec les dérivés plus ou moins directs de *quisque*, les langues romanes ont employé en un sens analogue un mot qui, en espagnol et en portugais, a fini par se substituer à l'ancien *cascuno*, à savoir *cada* [1]. Ce mot s'emploie en espagnol dans tous les cas où nous nous servons de *chaque* ; et il en était de même en ancien provençal. De plus, il se joignait fréquemment à *unus*, comme *quisque*; et de là en esp. *cada uno*, en port. *cada um*, en prov. *cadaun* et *cadun* (cette dernière forme est encore usitée dans les patois du midi). Il paraît même qu'en italien et en français *cada* n'a guère été employé que joint à *unus* : ital. *cadaüno*, *caduno*, et *cataüno*, *catuno*, fr. *cadhuna* (pour *caduna*) dans les serments de 842, *cheün* et *chaün* dans les *Rois* (I, VII, 16 et IV, XV, 20). A la vérité, pour le français, M. Diez (*Et. Wœrt.* I *cadaúno*) cite (sans indication de source) la forme *kiede*, qui répond parfaitement au *cada* des pays méridionaux, mais elle doit avoir été d'un emploi fort rare, et paraît être tombée de bonne heure en désuétude.

L'étymologie de ce *cada* n'a pas encore été trouvée, que je sache. Dans ses *Altromanische Sprachdenkmale* (p. 8-9), à l'occasion du *cadhuna cosa* des serments de 842, M. Diez a proposé comme conjecture l'étymologie qu'il a depuis présentée d'une façon plus assurée dans son dictionnaire étymologique (I, *cadaúno*). Selon lui, *cadaüno* viendrait de *usque ad unum*, qui signifierait « jusqu'à un, jusqu'au dernier. » Puis, de *cadauno cadaun*, etc., on aurait détaché *cada*, qui aurait été employé isolément tant en espagnol qu'en langue d'oc. Il faut convenir qu'*a priori* il semble plus naturel de supposer d'abord l'existence de *cada* qui se serait ensuite soudé à *unus*. Mais ce n'est pas tout. Si le sens *usque ad unum* ne soulève pas d'objection, il en est autrement de la forme. M. Diez a mis le doigt sur une des difficultés de cette étymologie, en disant : « Si cette dérivation est juste, les formes italiennes avec *t* (*catauno*, *catuno*) doivent être le résultat d'une erreur d'écriture. » Puis comment expliquer la suppression générale de la première syllabe d'*usque ?* Sans doute *intro* a donné en provençal *tro*, mais on a aussi la forme plus complète *entro* (Diez, *Etym. Wœrt. II c*, *tro*; *Gram.*, 3e éd., II, 486). Enfin *usque ad unum*, en admettant la perte des deux premières lettres, pourrait bien rendre raison de *cadun*, mais non pas de *cadaun*.

1. Voir sur l'emploi de *cada* en ancien portugais Diez, *Portug. Kunst- u. Hofpoesie*, p. 123.

L'étymologie de *cada*, celle qui satisfait à la fois au sens et à la forme, y compris l'italien *cataüno*, c'est la préposition grecque κατά, et il est d'autant plus singulier que M. Diez ne l'ait pas vu, qu'il a, précisément à propos de *cadaüno*, cité le grec καθένας qui répond exactement à *cadaüno*, *cadaün*, etc. De καθένας le grec le plus vulgaire a formé κάθε, signifiant « chacun ». C'est de même, selon M. Diez, que de *cadauno* on aurait formé *cada*. C'est peu probable, je l'ai dit plus haut, mais, sans nous arrêter à discuter ce point, il nous faut constater que la similitude de formation entre *cadaüno* et καθένας est beaucoup plus grande que ce qu'a pensé M. Diez, *cada* étant exactement κατά, et la seule différence étant que *uno* est roman, et ἕνας grec.

Je crois qu'il ne peut s'élever aucun doute sur le rapport de sens qu'offre κατά avec notre *cada*. Le seul point contestable *a priori* est que la préposition grecque ait été employée en latin, en latin vulgaire s'entend, avec son sens original. Ce point n'est pas difficile à établir. Dans la Vulgate, Ezech. XLVI, 14 et 15, on lit : *Et faciet sacrificium super eo* CATA *mane*... *Faciet agnum et sacrificium et oleum* CATA *mane mane*. Ce texte est d'autant plus important qu'ici le sens de *cata mane* est exactement « chaque matin » : *cada matin*, eût-on dit en provençal. Voilà *cata* s'appliquant au temps ; d'autres exemples, rapportés par Du Cange (au mot *cata*), nous le montrent s'appliquant aux choses avec le sens de *secundum*, *juxta* [1].

Voici maintenant un exemple qui nous montre *cata* joint à *unus*, et placé, non plus comme dans saint Jérôme devant un adverbe de temps, mais devant un nom de chose. Je le tire d'un très-curieux recueil de recettes employées en divers métiers, que Muratori a publié dans la vingt-quatrième dissertation de ses *Antiquitates Italicæ*, d'après un ms. de Lucques. Ce ms. remonterait, selon Mabillon dont Muratori rapporte l'opinion, au temps de Charlemagne. La langue n'y contredit point. C'est un latin qui en maint passage doit nous représenter assez exactement le parler vulgaire du temps. Ce texte est malheureusement plein d'obscurités, dont un certain nombre sont inhérentes au sujet, mais dont plusieurs seraient certainement dissipées par une nouvelle collation du ms. C'est un travail que nous recommandons à ceux qui ont à leur portée le ms. de Lucques, et particulièrement aux rédacteurs de la *Rivista di filologia romanza* ou du *Propugnatore*.

Mais revenons au passage qui met hors de doute la dérivation de *cadaüno*, *cadun*, etc. Il est question dans ce passage de la fabrication des fils d'or. La rubrique porte *De fila aurea facere*. Il y est dit qu'après avoir

1. Voir aussi la note des *Papiri diplomatici* de Marini (p. 225) à laquelle renvoie la nouvelle édition de Du Cange.

fait subir aux feuilles d'or (*petala*) certaines opérations dont le détail n'est pas fort clair, il faut les plier *une à une : et post tolles forfices bonas suptilissimas, longas et graciles ; et circina illum usque ad sanum, et plica* UNUM CATA UNUM *petalum, et continua illa cum contena afferrea* [1].

Dans *unum cata unum*, il est certainement impossible de voir autre chose que *un cada un*.

Je veux maintenant montrer que l'ancien κατά ou *cata* est plus vivace que ce qu'on pense, et qu'il existe encore ailleurs qu'en espagnol et en portugais. En français, s'il a existé sous la forme *kiede* citée par M. Diez, ainsi que je l'ai dit plus haut, il ne paraît pas avoir vécu longtemps : même joint à *un*, il ne semble pas avoir dépassé le XII[e] siècle. Il n'en est pas de même au midi ; non-seulement *cadun* y existe encore au même sens qu'au moyen-âge :

Cadun jitè soun bram dins la nèblo prefoundo,
Cadun vous bandiguè la pèiro de sa foundo
MISTRAL. *La mort de Lamartine.*

Mais on a aussi *cha*, dans la locution *a cha pau* « peu à peu » (voy. Honnorat). C'est l'ancien provençal *cada pauc*, dont Raynouard (*Lex. rom.* II, 283 *b*) cite un exemple de Giraut de Borneil. On disait aussi au même sens *pauc cada pauc*, dont nous avons des exemples du XIII[e] siècle (voy. Bartsch, *Chrest. prov.* 209, 13 et 309, 26 ; *Leys d'Amors* II, 410) ; de même en prov. moderne :

Mai se relargon lis angouisso
Pau a cha pau.....
Calendau, p. 106.

On trouve aussi (Raynouard, *l. c.*) un exemple *cada petit*.

La même locution et d'autres analogues existent en poitevin. Je n'ai ici qu'à transcrire quelques lignes du *Glossaire du patois poitevin* de M. l'abbé Lalanne.

CHA, loc. qui n'a de sens que par suite de sa réunion à d'autres mots : « Châ deux, châ trois, » par deux, par trois ; « châ-z-in, châ-in, » un à un, « châ p'tit, châ poué, » pas à pas ; « qui va châ p'tit va lin..... »

Châ deux, châ trois est une locution que l'ancienne langue connaissait. Elle se trouve dans l'un des plus anciens textes de la langue d'oc, chez un poitevin, le comte de Poitiers Guillaume IX :

Anz la tenon ensarrada *quada trei*.
Compaigno.

Châ-z-in, que M. l'abbé Lalanne aurait dû écrire *châz-in*, est le pur

1. *Antiq. Ital.* II, 374 *b*. — *Afferrea* est sans doute une faute pour *ferrea*.

cadun; le *t* originaire, d'abord adouci en *d*, a fini par devenir *z*, comme le δ du grec moderne. — *Châ p'tit, châ poué* sont le *cada petit, cada pauc* dont Raynouard cite des exemples.

Le saintongeais *chat*, rapporté par M. Littré à l'étymologie de *chacun* se rapporte également à *cada*.

Le même mot est également usité en Forez : « *Châ* (*à*) loc. distribu-» tive ; *à châ pot* peu à peu, *à châ vei* quelquefois, peut-être. » (Gras, *Dict. du patois forézien*).

Enfin, je puis encore le signaler dans les patois romans de la Suisse, grâce à une communication obligeante d'un jeune philologue suisse, M. Jules Cornu, qui prépare sur l'histoire de ces patois et sur leur littérature d'importantes publications. On dit dans le canton de Vaud non-seulement *tso pou* (sans la préposition *à*) qui équivaut au *a cha pau* des Provençaux, mais encore *tso yon*, *tso dou*, etc., un à la fois, deux à la fois ; *tso pougnâ*, une poignée à la fois. Une chanson de la Gruyère contient ces vers :

A la feyre de Vevey
No berén tso tso xeçey.

« A la foire de Vevey nous boirons setier par setier. »

Un proverbe usité dans le canton de Vaud est ainsi conçu : *Tso épi se fa la llena*, « épi par épi se fait la javelle » [1].

Enfin il ne serait pas impossible que notre *cata* se retrouvât jusqu'en roumain. Ceci n'est qu'une conjecture timide, car je me défie également de mes connaissances très-bornées en valaque, et des livres où je les ai acquises. Mais enfin, j'ai peine à ne pas reconnaître mon *cada* dans ceci : « *cate*, fém. plur. [de *cat*] est employé surtout pour la définition des nombres distributifs : *cate unul*, *cate doi* un à un, deux à deux... » De Cihac, *Dict. d'étymologie daco-romane*, p. 47.

Dans le même dictionnaire, au mot *putsin* (peu), je trouve *cate putsin* que M. de Cihac rapproche justement du prov. *cada pauc*.

Je sais bien que M. de Cihac fait sortir *cat*, *cate*, de *quantus*, mais il ne me persuade pas. Le fait que *cat* est souvent employé au sens du latin *quantum*, c'est-à-dire comme corrélatif de *tantum* ne prouve absolument rien pour l'étymologie du mot. En français *comme* et *que* ont été ou sont encore actuellement employés comme corrélatifs de *tant*, et on ne s'est jamais avisé de dériver ni *comme* ni *que* de *quantum*. Pour prouver que *cat* vient de *quantum*, il faudrait fournir des exemples de la chute de l'*n* devant le *t* ; et c'est ce que M. de Cihac ne fait pas. Tout au contraire, je vois qu'en valaque les mots latins *quando* et *canto*, ont

1. Ce proverbe est cité dans l'*Essai statistique sur le canton de Vaud* du pasteur Bridel (Zurich 1818), p. 262.

donné *cand* et *cant*; comment donc *quantum* aurait-il pu donner autre chose que *cant?* Il me paraît donc difficile de se refuser à identifier ce *cat*, *cate* à notre *cada*, provençal, espagnol et italien.

L'attention étant maintenant éveillée sur ce point, on arrivera facilement à suivre la trace de notre *cata* à travers des patois où, faute de connaissances spéciales, je n'ai pas été le chercher. Les patois de l'Italie et du Frioul, ces derniers formant la transition entre l'italien et le valaque, en fourniraient peut-être des exemples. En somme, il restera établi, je crois, que la préposition κατά, étant adoptée par le latin vulgaire et s'étant spécialisée en un sens distributif, a été employée jusque vers le XII^e^ siècle au moins dans tout l'empire des langues romanes; et que depuis cette époque elle n'a guère perdu que les pays de langue d'oïl considérés dans leurs limites les plus étroites, puisqu'elle vit encore dans les patois du Poitou et de la Suisse, qui appartiennent plutôt à la langue d'oïl qu'à celle d'oc.

P. M.

II.

MUSGODE.

Vie de St Alexis 51 d L : *Nen fait* musgode *pur son cors engraisser* (dans l'édition de M. G. Paris : *N'en fait* musgode *por son cors engraissier*); S 781 : *N'en fait* musgot [1] *pour son cors encraissier;* M 794 : *N'en fait* musgot *por sen cors escarsier* (l. *engraissier*). Ce mot paraît avoir eu le sens de « garde-manger, provision de vivres » et plus spécialement celui de « *pomarium* », voy. la note de M. Paris, p. 186.

Musgode vient probablement de l'ancien ou plutôt moyen haut-allemand du XI^e^-XII^e^ siècle *muos-gadem*, *mos-gadem* « *cenaculum* », cf. *obiz-gadem* [2] « *pomarium* (*XII^e^ siècle*) ». *Muos* « *cibus*, *pulmentum*, *cena*, etc. », mot très-usité dans la vieille langue : moyen h.-all. *muos* « *cibus coctus*, *pulmentum*, *puls* »; all. mod. *mus* « *puls*, *alimentum* »; *gemüse*, « légumes ». *Gadam* (*gadum*, *gadem*) « *conclave*, *domus*, *septum* etc. »; all. mod. *Gaden* m. « compartiment, cabinet, *für sich abgeschlossenes Gemach* (Weigand). »

La seule difficulté que fasse cette dérivation, c'est le *o* de la syllabe accentuée; mais comme l'*a* germanique est en général traité autrement l'*a* latin [3], il pourrait bien être rendu irrégulièrement par *o*. On

1. Dans l'édition de M. G. Paris ont lit *mugot*, qui est sans doute une faute d'impression, puisque *musgot* est cité comme leçon de S, p. 152 et 186.
2. Graff, *Althochd. Sprachschatz* IV 175.
3. Diez *Gram.* I 306.

peut comparer *vogare*, *voguer* de l'allemand *wogen* qui était dans l'ancien haut-all. *wagôn* [1]. Le *a* tonique de l'allemand prend souvent un son intermédiaire entre *a* et *au* français, ou même tout à fait le dernier de ces sons.

Cette prononciation sourde de *a* en allemand a pu remonter au moyen-âge, ce qui est démontré pour certains mots par l'orthographe : ainsi en ancien haut-all. on trouve *holôn* à côté de *halôn* « *vocare, arcessere;* » *mohta* et *mahta* « potui » (Grimm *Deutsche Gram.* I³ 78. 79); allem. mod. *holen, mochte.*

Ce composé germanique étant adopté par le français a dû se conformer à la loi romane qui exige l'accentuation de la dernière partie de la composition., Ainsi le germanique *múos-gadem*, avec accent secondaire *múos-gàdem*, est devenu en français *musgode.*

Pour les développements postérieurs qu'a pris ce mot en français, voy. l'exposition de M. Paris, p. 186.

J. Storm.

Christiania, novembre 1872.

III.

ÉTYMOLOGIES ESPAGNOLES.

I. Zaherir.

Le verbe *zaherir*, que la langue espagnole moderne emploie volontiers pour exprimer l'action de gronder, de dire franchement en face de dures vérités, de rappeler avec amertume des bienfaits reçus, est rattaché par notre maître M. Diez à une forme latine *sub-ferire :* il attribue à ce dernier mot le sens de « blesser astucieusement ». En donnant cette étymologie simple et en apparence incontestable, M. Diez (voy. *Etym. Wœrt* II. b, p. 193) adopte l'opinion de l'espagnol Felipe Monlau, qui dans son *Diccionario etimologico* (Madrid 1856) p. 466, rejette avec raison l'étymologie arabe proposée par Covarrubias, son devancier dans la même branche d'études, et qui déclare également erronée une autre étymologie, à laquelle nous devons revenir, malgré M. Diez. Nous ne soumettons pas à proprement parler cette étymologie à un nouvel examen : nous avons atteint le même résultat sans même la connaître, et d'une manière absolument indépendante. Nous avons découvert des faits qui prouvent, selon nous, que *zaherir* est le produit d'une simple métathèse de *facerir* = *faz herir :* cette dernière forme s'adapterait heureusement et facilement au sens « *dar en rostro con el bien que le hemos hecho á alguno, echar en cara*

1. Diez *Wœrterbuch* I 447.

á alguno tel ó cual defecto », le lat. *sub* auquel s'attache toujours l'idée de quelque chose de superficiel, de faible, ou d'astucieux et de clandestin, convient moins à l'explication de ce mot.

Les métathèses analogues ne sont pas rares en espagnol : qu'il suffise de mentionner *garzo* pour *zarco*, *gavasa* pour *bagasa*, *murcielago* pour *murciegalo*, *bazucar* pour *zabucar* (voy. plus bas III); elles se produisent d'une manière plus originale encore dans l'argot [1] espagnol, aux formes d'une facture si hardie et d'une apparence si barbare : dès qu'on y a reconnu ce trait, on se trouve à même d'expliquer bien des mots d'un aspect étrange : par exemple, la forme *moquir* (manger), où nous voyons une métathèse de *comer*.

Il est vrai que les textes modernes ne présentent notre verbe que sous la forme *zaherir;* mais déjà les dictionnaires nous renvoient de *zaherir* aux formes *facerir* et *fazferir*, variantes que tous les anciens ouvrages (voy. *Amadis*) offrent parallèlement et indistinctement. L'ancien espagnol ne connaît que la forme *façherir*, la seule régulière et primitive. Nous la trouvons dans trois textes : 1° Dans Gonzalo de Berceo, *Loores de nuestra señora*, copla 148 : *Los traspassados tuertos non serian* façeridos, et c. 172 : *Todas las negligençias y serán* façeridas *Seran las elemosinas de los buenos gradidas*. 2° Dans la *Gran Conquista de Ultramar*, libro IV, cap. 126 : *ca non quiero haber* facerío *nin ser enculpado nin que retrayan á mio linnage que yo era á la perdicion de la tierra;* et cap. 141 : *é grand vergüenza égrad* facerío *habrédes ende*. 3° Dans l'archiprêtre de Hita on retrouve la même formation du substantif, avec transposition arbitraire de l'accent d'après l'analogie de *lacério*, c. 769 : *En nada es tornado to do el mi lacerio Veo el danno grande et demas el* haçerio : c'est une licence qui n'est pas rare en espagnol en général, et que particulièrement les poètes se permettent souvent à la rime (v. copla 962 *radío;* 965 et 1361 *sandío;* 1286 *laceria*, etc). D. Pascual de Gayangos, dans son glossaire de la *Conquista*, donne l'explication suivante : facerío *viene de facerir por* zaherir *y vale tanto como « reprension, injuria, denuesto, culpa »* : il regarde donc la forme la plus récente comme la forme régulière. Sanchez (*Poetas cast. ant. al siglo XV*) explique *facerir* par *zaherir, reprehender, castigar, dar en cara con alguna culpa*, et il ajoute cette remarque,

1. Nous nous permettons, en passant, de poser une timide question : le franç. *charabia* = « le patois des Auvergnats et par extension tout autre parler qu'on » ne comprend pas; quelquefois l'homme d'Auvergne lui-même » (Littré), ne viendrait-il pas d'une forme esp. *algarábia* pour *algarabia?* — Primitivement *algarabia* désigne tout ce qui se rapporte à *Algarve* = ce qui est situé en Orient; puis, suivant l'explication donnée par Covarruvias, *la lengua de los africanos o Ponientina, porque en respcto nuestro nos caen al poniente* (de algarve *que vale poniente*); ensuite l'arabe en général; et enfin toute langue sonnant d'une manière étrange, tout *charabia*, et même tout bruit confus.

qui n'est pas bien claire : *parece mas proprio* facerir *por* zaherir, *aunque en estos verbos hay transposicion de letras*. Ce qu'il dit sur le passage de l'archiprêtre de Hita ne la rend pas plus lucide ; car *hacerico* (!), orthographe donnée par le glossaire dans l'édition de Paris 1842 (quoique le texte ait la forme correcte) et qui se retrouve dans l'édition de Madrid 1864, reste inexpliqué ; les éditeurs lui attribuent le sens de *desgracia, infortunio, trabajo*.

La forme aussi bien que le sens de l'ancien esp. *façerir*, de l'esp. moderne *zaherir*, nous amènent donc (nous et, nous l'espérons, nos lecteurs) à retrouver dans ces mots *faz-ferir*, qui serait un composé dans le genre de *fe-mentir, mani-atar, perni-quebrar, cap-girar* (catalan), et à repousser l'étymologie *sub-ferire*.

II. Zabullir.

Nous ne verrions pas non plus dans la première syllabe du verbe *zabullir* le lat. *sub*, comme le fait M. Diez (*Etym. Wœrt.* II .b., p. 193) : « *zabullir*, esp., plonger, ou plutôt être en ébullition, produire des bulles d'air à la surface de l'eau, de *sub-bullire*, » en s'en rapportant à l'explication de Covarruvias : « *Zabullir* vale esconderse debajo del » agua : de ça vale *sub*, y del verbo *ebullio* : porque quando alguna » cosa cae en el agua y se va á lo hondo, envia arriba aquella parte del » aire que llevó tras si y esta hace bullir la superficie del agua. » Cette explication a, selon nous, quelque chose d'artificiel, de compliqué.

Tous ceux qui s'occupent de littérature espagnole moderne ont souvent rencontré au lieu de *zabullir* la variante renforcée *zambullir*, plus sonore que la première forme, pour exprimer d'une manière énergique la disparition subite et complète sous l'eau, de poissons par exemple ou de corps tombants. Elle n'a jamais le sens, même accessoire, de « être en ébullition, » « produire des bulles d'air ; » tous les dictionnaires que nous avons consultés ne donnent pas d'autre signification que « *submergere*, » « plonger, enfoncer dans l'eau avec violence, » « *meter* » *una cosa debajo del agua de golpe*, » et puis, par l'extension si fréquente du sens primitif, « faire disparaître, cacher » en général.

Il est vrai que ce verbe, dans sa forme la plus récente, *zabullir*, peut éveiller involontairement l'idée d'une eau qui écume, et que probablement par suite de sa ressemblance fortuite avec *bullir* (= bouillir, bouillonner, tourbillonner), il dut prendre le sens de « plonger et disparaître sous » l'eau » ; mais il n'en a pas moins son origine dans le lat. *sepelire*, d'où il s'est développé dans la succession suivante : *sepelir, sebellir, sebollir, sobollir*.

La forme *sepelir* nous est donnée par Berceo dans la *Vida de santa Oria*, c. 182.

La forme *sebellir* se trouve dans le *Libro de Alexandre*, c. 1670.

La forme *sobollir* se trouve dans le *Libro de Apolonio*, c. 290.

Le mot a fidèlement gardé dans ces quatre passages le sens latin « enterrer. » Mais l'auteur d'*Apolonio* emploie déjà *sepultar* et *soterrar* tout aussi bien que *sobollir* pour exprimer ce sens. Le verbe *sobollir* ayant deux équivalents put désormais prendre de nouvelles acceptions. Nous rencontrons en effet, en catalan [1], dans Ausias March (éd. de Barcelone, 1864) la forme *sebollir* avec le sens du moderne *zabullir*. Le mot hésite donc encore entre la tradition et l'innovation; dans la suite, il prend d'une part exactement la même forme qu'en castillan, tandis que pour le sens il se rattache au latin et exprime sous la forme *çabullir* l'idée d'« enterrer » que le castillan en a complètement détachée. — Remarquons que *sabulì* a le même sens dans le dialecte italien du Frioul.

Le lat. *sub-bulliens*, qui n'exprime qu'une ébullition faible, aura probablement dû céder la place à un concurrent plus vivace.

III. Zabucar.

Nous avons dû, pour les deux mots qui précèdent, contester la dérivation du préfixe esp. *za* du latin *sub;* mais ces deux mots sont des exceptions. Nous reconnaissons cette préposition dans presque tous les mots qui commencent par le préfixe *za*, et entre autres dans celui que nous allons étudier. Le mot *zabucar*, auquel l'espagnol préfère la forme *bazucar*, peut être facilement rattaché au radical *buc* (Diez, *Etym. Wœrt.* I, p. 92) dès qu'on voit dans le préfixe *za-* la prépos. *sub*.

Ni les lois de la phonétique ni les diverses modifications du sens primitif ne s'opposent à voir le préfixe lat. *sub* dans les préfixes *za-*, *sa-*, *cha-*, *ca-;* dans *so-*, *cho-;* dans *zu;* ainsi que dans les formes renforcées par la suite *zam-*, *cham-;* *son-*, *som-;* *san-* (*zan-*, *sal-*) : car cette préposition est déjà, sous la forme *su*, *sub*, *subs*, le déterminatif d'un bon nombre de composés créés soit par le latin, soit plus tard par l'espagnol. Les consonnes *s*, *ç*, *z* se substituent très-souvent les unes aux autres : c'est ainsi qu'on trouve *zanefa* à côté de *cenefa*, *zuño* à côté de *ceño*, *zucio* à côté de *sucio*, *sorra* à côté de *zorra* (*zahorra*), *somn* à côté de *zoma*; *zurdo* vient de *surdus*, *zueco* de *soccus*; le *c* alterne avec *ch* dans les formes parallèles *canciller* et *chanciller*, *capirote* et *chapirote*, *chanzon* et *canzion*; le *z* passe souvent à *ch*, p. ex. *zueco zocalo* devient *choclo*, *zanco* devient *chanco;* de même que *zamarra* et *chamarra*, *zampoña* et *chinfonía* (et aussi *sinfonía*), *zuizon* et *chuzon*, *zarrio* et *charro* s'emploient parallèlement, de même aussi *sa* alterne avec *za*, et *cha* avec *ca :* ces

1. Personne ne s'étonnera de nous voir rapprocher aussi intimement le castillan et le catalan.

derniers s'adjoignent volontiers un *m* devant *b* ou *p*, comme dans *zambucar*, *zampuzar*, *sompesar*. C'est par analogie avec ces dernières formes que l'espagnol moderne a intercalé un *m* dans le verbe *zabullir*, dont nous avons parlé plus haut, comme s'il était dérivé de *sub-bullire*.

Aux formes déjà signalées de cette catégorie nous en ajoutons quelques autres ; avec *zabucar* il faut encore mentionner *zahumar sahumar* = « *suffumo*, *suffumigo* », *zapuzar*, *zabordar* et *zafondar* (port. *chafundar*), qui se présente en ancien espagnol encore sous la forme *sofondar* (*Alex.* 1758, 1565 et 2093), mais déjà dans le *Conde Lucanor* (ex. 38, éd. Keller) sous sa forme moderne ; nous citerons encore *chapodar* (v. Diez, *E. W.* I, *potare*), *sodormir*, *soasar*, *sofreir*, *sofrenar*, *sojuzgar*, *solevantar*, l'archaïque *sonochoda* (Berceo, *San Millan*, 332), et l'oiseau plongeur *somormujo* ou *somorgujo*, que le catalan nomme *cabussó* ; puis *sonreir*, *sonsacar* (anc. forme : *sosacar*), *sonrosado*, *sonrodar*, *sompesar* (anc. forme : *sopesar*), *zozobrar*, *zurullo* ou *zorrullo* ; *san-* ou *zan-* ou encore *sal-cochar*.

Enfin, on pourrait peut-être encore voir le lat. *sub* dans les trois mots suivants : anc. esp. *çempellar*, employé deux fois par Berceo pour exprimer la poursuite énergique d'un travail entrepris (*Milagros*, c. 718. *Duelo*, 200) ; *zonjabar* (*gabbare?*), mot andalous ayant le sens de « railler, tromper par de fausses paroles » ; *zabiloso* (*-biliosus?*) = « vert ».

IV. Zahór.

Le mot *zahór* signifie « couleur blanche brillante. » Nous ne nous trompons pas, sans doute, en rattachant ce mot rare en espagnol à l'arabe *zuhûr*, et en rattachant *zuhûr* à la racine arabe *zahara zahira zahoura*, à laquelle Freitag II, 261, attribue le sens de « *luxit*, *splen-* » *duit*, *albus fuit*. »

Nous retrouvons, sans nous en étonner, cette même racine arabe en Sicile, où le mot, dont le sens primitif est « brillant », « de couleur éclatante » (*zâhir* = « *vividus color*, » *ahmaru zâhirun* = « *valde ruber*) », et qui n'était d'abord que l'épithète des rubans et nœuds de soie aux vives couleurs, a fini par désigner les rubans eux-mêmes. Par une autre spécification du sens, l'idée de la floraison, ou proprement de la fleur jaune-rougeâtre (*zahratun* = « *flos*, *flos flavus* ») en est venue à désigner une plante spéciale. Aujourd'hui la fleur d'orange est nommée *zagara*, en espagnol *azahar* (la fleur de l'oranger, du limonier et du citronnier). Nous en trouvons un exemple dans Pitrè, *Canti Popolari Siciliani*, Palermo 1871, I, p. 289 :

'Nta un ghiardinu d'amuri tu cc'entrasti,
Tutti li cosi onesti li vidisti,
Li *zagari* e li ciuri li ciarasti.

Et en note : « *zagara*, bella voce che i vocabolaristi italiani dovrebbero accettare invece del *fior d'arancio* ».

Pour le sens « ruban, nœud » nous pouvons citer deux exemples. Le premier est fourni par Pitrè, ibid. I, p. 218 :

'Nta lu cuoddu tinia 'na *zagaredda*

et en note : *nastro*. L'autre exemple se trouve dans les *Canti delle provincie meridionali* (vol. II des *Canti e Racconti del popolo italiano* p. p. Comparetti e d'Ancona, 1870), p. 168 :

Te le 'indi? le pompe e le *zaareddhe*.

Une autre preuve de l'influence considérable de la langue arabe en Sicile nous est encore fournie par les mots *tabbutu* et *zabbara*.

Le mot *tabbutu* = « *cassa mortuaria*, cercueil », se rattache intimement à la forme arabe *tâboût*, que déjà Engelmann (p. 65) regarde comme l'étymologie de l'esp. *atahud*. C'est probablement par mégarde que Diez (*Etym. W.* I, 38) ne cite pas cette étymologie. — Le mot *zabbara* = « aloès », en espagnol *acíbar* (v. Diez, *Etym. W.*, II b, p. 85), se rattache à l'arabe *çibâr*.

C'est encore Pitrè qui nous fournit les passages nécessaires pour les deux mots : I, p. 216 : « lu *tabbuteddu* fussi di castagna » ; I, p. 389 : « pampin di *zabbara* ».

Caroline MICHAELIS.

Berlin, 27 septembre 1872.

IV.

NOTE SUR LE MANUSCRIT DE TOURS

RENFERMANT DES DRAMES LITURGIQUES ET DES LÉGENDES PIEUSES EN VERS FRANÇAIS.

Un manuscrit de la bibliothèque de Tours, qui depuis bientôt vingt ans jouit d'une grande célébrité, et qui dans le catalogue rédigé et publié par M. Dorange porte le n° 927, est celui qui a fourni à Victor Luzarche la matière des cinq livrets suivants :

1. *Adam, drame anglo-normand du XII^e siècle.* Tours, 1854. 8°.
2. *Office de Pâques ou de la Résurrection,* accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de séquences inédites. Tours, 1856, 8°.
3. *Vie du pape Grégoire-le-Grand.* Tours, 1857. 8°.
4. *Vie de saint George par maître Wace.* Tours, 1858. 8°.
5. *La vie de la vierge Marie de maître Wace.* Tours, 1859. 8°.

Ce ms., que les moines de Marmoutier achetèrent en 1716 à Toulouse, avec d'autres précieux manuscrits de la famille de Lesdiguières, est un petit volume, composé de 229 feuillets de papier de coton, hauts de 145 millimètres et larges de 105. Il me paraît avoir été écrit par une seule et même main, et ne doit pas être antérieur au milieu du XIII[e] siècle. Il contient neuf morceaux différents, savoir :

I. Fol. 1. Office de Pâques, publié en 1856 par Luzarche et reproduit en 1861 par M. de Coussemaker, *Drames liturgiques*, p. 37.

II. Fol. 8. Hymnes et chants divers, au nombre de 36, publiés en 1856 par Luzarche, qui a seulement négligé quelques morceaux à peu près illisibles dans le ms.

III. Fol. 20. Le drame d'Adam, publié en 1854 par Luzarche.

IV. Fol. 47. La vie de saint Georges, par Wace, publiée en 1858 par Luzarche.

V. Fol. 61. La vie de Notre-Dame, par Wace, publiée en 1859 par Luzarche.

VI. Fol. 109. La vie de saint Grégoire, publiée en 1857 par Luzarche.

VII. Fol. 185. Distiques de Caton, traduits en vers français par Adam de Suel.

VIII. Fol. 205. Vie de sainte Marguerite, par Wace.

IX. Fol. 217. Le miracle de Sardenai.

Les pièces indiquées sous les n[os] I, III, IV, V et VI peuvent être étudiées dans les éditions de M. Luzarche.

La petite collection de chants qui forme le n° II, elle aussi, a été publiée, sauf quelques passages peu importants; mais la musique qui est jointe dans le manuscrit au texte des 26 premiers chants n'a point été reproduite; elle mériterait d'être examinée, d'autant plus que ces chants ne sont pas exclusivement liturgiques. Plusieurs appartiennent moins à l'église qu'aux écoles, par exemple le chant sur le printemps et l'Epiphanie *Jam ver exoritur* [1], le chant pour l'installation d'un évêque de Nantes *O sedes apostolica* [2], que M. Luzarche rapporte un peu arbitrairement à l'année 1148, et le chant sur les exactions ecclésiastiques [3], que je donne ici, parce qu'il est complètement inintelligible dans la première édition :

---

1. Fol. 12 v° du ms. ; p. 45 de l'édition.

2. Fol. 14 du ms. ; p. 53 de l'édition. Dans cette pièce, le copiste a écrit deux fois *Mannetica* au lieu de *Nannetica*. On en peut conclure qu'il travaillait dans un pays assez éloigné de Nantes.

3. Fol. 19 v° du ms. ; p. 67 de l'édition.

Ve mundo a scandalis[1] !
Ve nobis ut achephalis,
Quorum libertas teritur [2] !
Rome dormitat oculus [3],
Cum sacerdos ut populus
Jugo servili premitur.
Ve quorum votis alitur
Et pi[n]guescit exactio !
A quibus nulli parcitur .

La version des distiques de Caton, qui forme le n° VII des pièces renfermées dans le volume, est celle d'Adam de Suel. Elle est incomplète au commencement. Les premiers vers conservés répondent à la seconde partie du précepte latin : « Turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum [5]. »

Quant li maistres meïsmes fait
La chose qu'il tient a mesfait.
Ne faire pas fole demande :
Requier se que raisons comande.
Sil est foz qui ose proier
Se que (l)en li puet par droit noier.
En l'ome de ta conoissance
Plus qu'e[n] nul autre aies fiance :
Del coneü ome est l'en fis,
De l'estrange tost desconfis.

Le dernier feuillet sur lequel est copiée la version des Distiques est mutilé. Je reproduis les derniers vers, en marquant par des points la place des vers ou des bouts de vers qui n'existent plus :

Quant tu auras apris assez,
Ne soies mie encor(es) lassez;
Mais apren trestot ton aaige
E Deus t'en mete en bon corage.
F.204. Quident[6] de Suel, qui se repose,
Seignors, nos dist à la parclose :
Se il a parlé folement,
En mains leus, et oscurement,
Ne vos en merveilés vos mie :
Quar il en afiert grant partie
A la brieté de la matiere,
Qui se change en mainte maniere;
E encement com Caton fait
Vuet il escuser son mesfait
Par la brieté que il enquielt,
Quant un comandement aquielt.
E . . . . ais de quatre choses
. . . . . ue maintes choses
. . . . . bien faites
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
F.204v° S'Adans a mespris en maint leu,
Aucun bien a il dit, par Deu,
Que volentiers devés oïr,
E Deus vos en laist bien joïr.
Saichés que saige(s) est entresait
Sil qui de tos amer se fait.
En bien si est reclames.

Là s'est arrêté le copiste, laissant les deux tiers de la page en blanc. La huitième des pièces contenues dans le manuscrit est une vie de sainte

---

1. Math. XVIII, 7.
2. *Territur* dans le ms.
3. Le ms. porte *oculis*.
4. Ces vers devaient être chantés; le copiste a réservé au-dessus des paroles les espaces destinés à recevoir la notation musicale.
5. Voyez le texte des Distiques d'Adam de Suel dans le ms. français 1555 de la Bibl. Nat., fol. 67 v°.
6. Lisez : *Adent.* — Le ms. 1555, fol. 75 v°, porte :
Adans vous dit, qui se repose,
A I soul mot à la parclose.

Marguerite par Wace. Malheureusement elle est incomplète dans l'exemplaire de Tours, où elle commence (fol. 205) par ces vers :

. . . . . ist un grief torment
Batre sa char espessement
Que l'entreille que iert el cors
Par les plaies pareut dehors.
Tant fu batue longuement
Que le cors ot trestot sanglent,
Puis (en) fu en la chartre menée,
Tote sole fu enfermée.
Donc fist *signum crucis* sor sei,
Ce est li signes de nostre lei ;
Don comança ceste oreison :
Deus qui ne vois rien se bien non,
Voirs jugierre, voire lumiere,
Oing mes plaies, oi ma priere.

Le poëme se termine ainsi :

F.215v° Une columbe apertement
Issi del cors, veant la gent,
Qui [haut] el ciel s'en ala sus,
E le cors prist Theodimus.
En Antioche l'enterra,
En un serquel que il trova.
Ce Theodimus que je di
Marguerite vi et oi,
En la chartre la visita,
F.216. E pain e aigue li porta.
Les oreisons qu'ele disoit,
E les peines qu'ele sofroit,
Il meismes mist en escrit,
Ce que de li oi et vit.
Or prions Deus qui est et fu
E a sur tote rien vertu,
Por l'amor sainte Marguerite,
Dont nos avons la vie dite,
Si voirement cum Deus l'ama
E en sa fin molt l'enora.
Por li mainte miracle fist,
Si cum [nos] trovons en escrist.
Dames la devent molt amer,
E por li damne De loer.
De nos pechez pardon nos face.
Ci faut sa vie, ce dit Grace (*sic*),
F.216v° Qui de latin en romans mist
Ce que Theodimus escrist.
Dites Amen, seignor baron,
Que Deus doinst sa beneison,
E nos doinst faire cel servise,
Que nos seons sauf a juvize. Amen

La dernière pièce du manuscrit est une relation du miracle de Sardenai, tout à fait différente de la rédaction du même miracle que Gautier de Coinci a insérée dans son grand recueil [1]. Je vais en copier les premiers et les derniers vers :

El nom de sainte Trinité,
Si com(e) vi(nt) en auctorité
E si cum en escrit trovai,
Le miracle de Sardenai
De madame sainte Marie,
Que plusors gens ne sevent mie,
De latin vueil en romanz metre
Tot mot a mot selonc la letre,
Por ce que ici pora plus plaire
A ceaus qui n'entendent gramaire.
Li escrit dit qu'a cel termine
Que li Gresois et li Ermine
Teneient en lor seignorie
La sainte terre de Surie,
Vers Domas en un leu savage,
Loins del chemin et del passage,
Une sainte feme abitoit
Qui abit de nonain portoit.
. . . . . .
. . . . . .
F. 228. E por ce que primes avoit
Veu la lampe qui ardoit,
F.228v° Si voa que tote sa vie

1. Edition Poquet, col. 649.

Que en l'iglise fera aie (?),
A Sardenai d'eule rendroit
Lx mesures tot droit.
L'estoire dit que sel vou tindrent
Il et sil qui apres lui vindrent,
E desqu'al tens de Noradin [1]
Rendirent bien li Sarasin
Sele rente à la sainte iglise;
Mais après fu en obli mise,
Quant Salehadin pot rener:
Si ne l'osa nus desrener,
Vers lui, ne jeunes ne anciens,
Que auques mata les Crestiens,
Par lor peche et alenti,
Quar damme Deus li concenti.
Mes je ne vueil ore plus dire,
Quar n'atient pas a [ma] matire;
F. 229. Ains parlerai de Sardenai,
Si com en l'estoire trovai.
Moines i a, si co[m] moi senble,
E nonains, mes non sont ensenble:
Quar a une part de l'iglise
Font li moines grec lor servise;
E d(e l)'autre part les nonains sunt,
Qui del leu la seignorie ont;
E por ice raisons lor done
Que lor ancestre si fu none,
Qui primes mist a l'ermitage
Par qui eles orent l'ymage:
Por ce la seignorie en tienent.
Chascun jor miracle(s) i avienent
(E) en l'enor de la sainte dame,
Par qui est sauvée mainte arme.
Si les (*ms.* il s'est) fait por sa sainte mere
Li fis [et] li sire et li pere,
F. 229v° Qui vit et regne et regnera,
A qui parfaite amor sera,
Per seculorum secula.

A la suite de ces vers, sur la portion de feuillet restée blanche, ont été copiés, peu de temps après la transcription du corps même du volume, les quatre premiers couplets du texte provençal de l'épître farcie de saint Étienne [2] :

Lectio actuum apostolorum.

Setta leson que leyrem
Del Faz del apostol trayrem :
Lo dyh sant Luc recomtarem,
De scant [E]steve parlarem.
En aqul temps que Diys fon nas,
E fon de mors resusitac,
E pys el sel s'en fon pujac,
Sant Etteves fon lapidat.
Auida senors per cal rason
Lo lapideron li felon :
Quar viron que Dys en luy fon
E fe miraclet per son don.
Enco[n]tra luy coron e van
Li felon Elbertelianst
. . . . . [3]
E l'autret Alisandriant.

La présence de ce texte provençal dans le manuscrit, la nature du papier et le caractère de l'écriture, tout se réunit pour faire supposer que le recueil a été copié dans le midi de la France vers le milieu du XIII^e siècle, d'après un manuscrit qui avait dû être exécuté un demi-siècle plus tôt dans une des provinces septentrionales soumises à la domination des Plantagenêts.

L. DELISLE.

---

1. Gautier de Coinci parle de Noradin (*Voradius* dans l'édition, col. 661), mais non pas de Saladin.

2. Voyez à ce sujet un rapport de M. Paul Meyer, dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1867, 4^e série, V, 297, et les notes du même et de M. Gaston Paris, dans la *Romania*, I, 262 et 363.

3. Ici le copiste a passé un vers.

V.

ODIERNE.

Dans les poèmes allemands que Wolfram d'Eschenbach, Ulrich de Türheim et Ulrich du Türlin ont composés sur Guillaume d'Orange, nous rencontrons souvent le nom du *lant Todjerne*. De ces poèmes le nom est passé dans le second *Titurel* v. 3168 et dans le *Lohengrin* v. 496. Dans mon étude « Ueber die Quelle Ulrichs von dem Türlin und die älteste Gestalt der prise d'Orenge (Paderborn, 1873)», p. 40, j'ai démontré que ce nom de pays doit son origine à Wolfram, qui a conclu d'un passage de la *Bataille d'Aliscans* où Esmeré, fils du roi Tiebaut, est appelé *d'Odierne*, que *Todjerne* était le royaume de Tybalt.

Dans les chansons de geste, *Odïerne* n'est pas un pays, mais une ville, et ne se trouve guère que dans la combinaison *Esmeré d'Odïerne* (*Covenant Vivien* v. 1067, *Bataille d'Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, p. 16–32). Dans la *Bataille Loquifer*, chanson de geste fondée entièrement sur des traditions celtiques, *Odïerne la forz citez mananz* est fréquentée par les fées.

M. de Kerguelen, qui découvrit le 13 janvier 1772 l'île de *Terre de Kerguelen* dans l'Océan indo-antarctique, donna à une baie de cette île le nom de *Baie d'Audierne* (comp. *Voyages autour du monde par le vicomte de Pagès*, p. 520, et la carte; *Geschichte der See-Reisen aus dem Englischen übersetzt vom Verfasser Georg Forster*, tome IV, p. 37, et la carte). Audierne est en effet une petite ville de la Bretagne, qui a donné son nom à la Baie d'Audierne sur laquelle elle est située, et c'est le nom de la dernière que M. de Kerguelen, Breton, a transporté dans l'Orient lointain. Déjà du temps païen l'aspect lugubre des environs de la ville d'Audierne, surtout du gouffre nommé l'Enfer de Plogoff et de la Baie des Trépassés, avait fait naître des traditions mythiques. C'est à la pointe voisine du Raz que l'on réfère ce que Procope et Claudien racontent des âmes qui forcent le pêcheur sur le rivage de les faire passer à minuit (de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz* I, p. 136).

En provençal *Audïerna* est un prénom de femme. C'est ainsi que s'appelaient l'épouse de Raimond I, comte de Tripoli, assassiné en 1151, et la maîtresse du troubadour Arnaut Daniel (Diez, *Leben und Werke*, p. 355). Dans *Peire Vidals Lieder herausg. von Bartsch* l'amante de Peire Vidal est appelée *Audïerna* dans les variantes de 7, 94, 20, 49, 28, 67, 44, 91. Au lieu de *na Vïerna*, comme M. Bartsch écrit à tous les passages réunis par lui p. 160, il faut lire plutôt *n' Avïerna;* la forme *Avïerna* est employée dans l'*Hist. gén. de Lang.* t. III, p. 462, au dixième siècle.

Hermann Suchier.

COMPTES-RENDUS.

La Chanson de Roland, texte critique, par Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes. 3e édition, revue avec soin et précédée d'une nouvelle préface. Tours, imprimé par A. Mame, avril M DCCC LXXII. In-18, 208 p.

Rencesval. Édition critique du texte d'Oxford de la Chanson de Roland, par Édouard Boehmer. Paris, Franck, 1872, in-12, 109 p. — Prix : 2 fr. 15.

Non content des deux éditions successives dont nous avons dit un mot dans notre premier numéro, M. Léon Gautier a réimprimé une troisième fois la *Chanson de Roland*; mais il n'a pas mis cette petite édition dans le commerce, ce que nous regrettons, d'abord parce qu'elle est naturellement en progrès sur les deux autres, ensuite parce qu'elle est fort agréable et élégante de format et d'impression. Dans la nouvelle préface, l'éditeur annonce qu'il réserve pour une publication à part un *Mémoire sur les manuscrits, la phonétique et la versification du Roland*. Ce mémoire nous donnera l'occasion, que nous négligeons volontairement aujourd'hui, de traiter les mêmes points de notre côté.

M. G. déclare qu'il s'est proposé, notamment dans cette troisième révision, « de reconstituer notre vieux poème TEL QU'IL AURAIT ÉTÉ ÉCRIT PAR UN SCRIBE INSTRUIT ET SOIGNEUX, AVEC LES RÈGLES GÉNÉRALES DE LA LANGUE DE SON TEMPS ET LES RÈGLES PARTICULIÈRES DE SON DIALECTE SPÉCIAL. » M. G. compte sans doute nous dire dans son *Mémoire* spécial quelle époque et quel dialecte il a assignés au scribe « instruit et soigneux » dont il a pris la place; mais le lecteur n'aurait pas été fâché d'être d'ores et déjà brièvement renseigné sur ce point [1]; et sans cet élément la discussion du texte est à peu près impossible. — L'auteur signale ensuite deux autres « manières d'établir un texte critique. » La *première* « consisterait à publier le meilleur de nos remaniements; » nous avouons ne pas comprendre du tout comment ce serait là une manière d'établir un *texte critique* de l'original. La *seconde*, qui consiste à fonder le texte sur la comparaison systématique de tous les manuscrits, est évidemment la seule véritablement critique; mais elle présente, comme le fait remarquer M. G., des difficultés qui sont peut-être insurmontables, au moins pour le moment : la classification des manuscrits n'est même pas commencée [2], et suppose, pour être établie avec cer-

1. Une note qui répète la même pensée avec de curieuses variantes de forme (p. 6) a la prétention de l'éclaircir; mais nous devons confesser qu'elle nous a plongé dans des ténèbres plus profondes encore.

2. M. G. en présente (p. 8) une esquisse sous forme de tableau généalogique; mais, peu familier encore avec ces procédés graphiques, il fait dériver, par la disposition de ses sigles, le ms. Vn.[7] du ms. Vs., tandis qu'il n'a certainement voulu que les rattacher à un auteur commun.

titude, de vastes travaux dans tous les sens [1]. Aussi M. G. s'en est-il tenu, en quoi il a fait sagement, à la reproduction du texte d'Oxford, en ramenant l'orthographe à une certaine régularité, en corrigeant beaucoup de leçons fautives, et en comblant, à l'aide des autres manuscrits, les lacunes évidentes. Il est résulté de ce travail, fait avec soin et attention, un texte fort lisible, presque toujours correct, et qu'on serait assurément fort heureux de trouver dans un manuscrit du XII[e] siècle.

Nous ne dirons absolument rien, pour ce qui concerne cette édition, de la critique des formes, M. G. réservant ses preuves pour le *Mémoire* en question ; mais nous allons signaler un certain nombre de vers où l'éditeur a cru devoir changer la leçon du manuscrit. Nous relevons ces vers un peu au hasard, et nous citons les corrections de M. G. tantôt pour les approuver, tantôt pour les combattre. Nous devons redire d'abord que le nombre de vers auxquels l'éditeur a rendu une bonne forme est considérable, et que la dernière édition de M. G. est incontestablement meilleure que toutes celles qui l'ont précédée. Je compare, s'il y a lieu, dans les notes qui vont suivre, tant les corrections de M. Bœhmer (dont j'apprécierai tout à l'heure le travail) que celles des éditions antérieures (G. Gautier, B. Bœhmer, M. Müller, Gé. Génin, H. Hofmann) [2].

V. 43. *Par num d'ocire i enveierai le mien.* — G *i enveierai l' mien*, impossible ; B. supprime *i*, ce qui est sûrement la bonne leçon.

90. *Que li tramist li reis de Suatilie.* — G. *l'amiralz de Sezilie*, inutile.

147. *Voet par hostages.* — G. B. *Voelt :* je ne sais quel sens ces deux éditeurs donnent à ce mot.

216. *Ne ben ne mal ne respunt sun nevuld.* — L'assonance n'exige pas le changement fait par M. G. en *sen nevuld ne respunt.*

222. *Quant ço vus mandet lî reis Marsiliun.* — G. *Quant ço savez de l'rei M.;* cette correction, qui va contre tous les mss., a uniquement pour objet de faire disparaître la forme de *Marsiliun* au nominatif ; mais les noms propres de ce genre se présentent plus d'une fois dans *Roland* avec la même irrégularité ; je renvoie M. G. à son propre glossaire au mot *Guenes.*

244. *qui i enveieruns.* — G. *qui enveier purrum* ; pourquoi ?

270. *Si 'n vois vedeir alques de sun semblant.* — G. *Si li dirai a. de num s.* ; pourquoi ? M. B. a voulu aussi corriger ce vers : il lit *Enveis vedeir*, ce qui n'a ni sens ni forme.

298. *Si as juget qu'a Marsiliun en alge.* — G. supprime *qu'a*, ce qui est bien dur ; B. *qu'a Marsilie m'en alge* ; H. *qu'a M. alge*, qui paraît être la meilleure leçon.

299. *Jo t'en muvrai un si grant contraire.* — M. propose *si tres grant;* B. *issi grant* ; G. *iluec si grant.* — Je crois qu'il faut *une si grant.*

---

1. Entre autres sur la date du poème et ses éléments. Je n'ai pas saisi la portée du raisonnement que M. G. appuie sur une observation, juste d'ailleurs, de M. Sepet (p. 11-12).

2. On sait que l'édition de M. Hofmann est imprimée, mais non publiée, depuis longtemps. M. Gautier, qui l'a eue comme moi entre les mains l'année dernière, n'a pu en profiter autant qu'il l'aurait voulu ; il a reconnu les indications utiles qu'il y avait trouvées. Je ne cite cette édition que rarement, et d'ordinaire dans les cas où elle a une leçon qui paraît incontestablement bonne.

297. *A lui lais jo.* — G. *A lui jo lais*, correction bien inutile et contraire à la syntaxe.

356. *Que estrait estes de mult grant parentet.* — G. *estraiz;* cette correction, que B. adopte aussi, n'est pas bonne ; *estrait* est au pluriel, et le vers signifie que Ganelon et Roland sont très-proches parents.

359. *Mielz est sul moerge que tant bon chevaler.* — M. G. est le seul des éditeurs qui se soit aperçu que *chevaler* fausse l'assonance ; *que vus seiez damnet*, qu'il emprunte à Vs., est d'une rare platitude, et n'a pas pu suggérer la leçon de O, excellente sauf l'assonance : je lirais *bacheler* (comme au v. 2861).

364. *e pur seignur le tenez.* — G. *e pur seignur l' tenez*, comme si l'*e* de *le* pouvait s'élider entre deux consonnes ; B. *e l' pur seignur tenez*, ce qui n'est pas moins inadmissible. La correction de H., qui supprime *le*, est la meilleure.

390. *Seit ki l'ociet, tute pais puis avriumes.* — G. *avrumes*, B. supprime *puis* ; ces deux corrections sont superflues : *avriumes* ne forme que trois syllabes.

414. *Blancandrins vint devant l'empereur.* — G. *devant Marsiliun;* très-bonne correction.

444. *del furrer getee.* — G. *furrier;* je ne connais pas ce mot et lirais volontiers *fuerre* ou *furre* avec H.

474. *L'altre meitet durat Rollant sis nies.* — G. *E sun nevuld Rollant l'altre meitiet*, leçon qui serait soutenable, mais qui ne vaut pas la correction si simple et si lumineuse de H. (suivi par B.) : *L'altre meitet avrat R. s. n.*

489. *Que me remembre de la dolur e de l'ire.* — M. propose de supprimer le second *de*, ce qu'a fait B., mais ce qui est fort contraire aux habitudes de l'ancienne langue. G. *de la sue grant ire;* je lirais volontiers *del grant duele de l'ire.*

520. *pur veir sacez.* — G. *creez*, bonne leçon, fournie par Vn. et nécessaire à l'assonance.

526-7. *Tanz riches reis cunduit a mendisted; Quand ert il mais recreanz d'osteier?* — G. *T. r. r. e vencuz e matez*, leçon qui rétablit l'assonance, mais qui est faible ; mais *osteier* doit aussi être corrigé.

548. *Funt les enguardes a* xx *milie chevaliers.* — G. *et de Francs* xx *milliers* (il faudrait au moins *millier*) ; H. *vint mils*, et B. après lui *vint mil :* c'est la bonne leçon.

605. *La traisun me jurrez de Rolant s'il i est.* — Vers difficile : Gé., suivi par B., supprime *de Rollant ;* M. propose *La tr. de R. me jurreiz ;* la correction de G. *La mort jurez de Roland s'il i est*, paraît la meilleure.

732. *La destre oreille al premer urs trenchat.* — G. *al felun urs ;* H. *primes al urs.* Il est vrai que l'ours est seul, mais le texte d'O peut se défendre : *premier* signifierait ici celui dont on a parlé d'abord.

766. *Dreiz emperere, dist Rollanz le barun.*— M. G. emprunte à Vn. une leçon qui supprime la forme *barun* au nominatif, bien probablement fautive : *Li quens Rolanz en apelet Carlun.*

838. *Chi ad juget mis nes a rere guarde.* — G. *Ki num nevuld jugat;* cette correction est bonne ; celle de H., qui substitue *Rollant* à *mis nes,* aussi : B. a adopté la dernière.

918. *De chrestiens voet faire male vode.* — M. G. ne comprend pas le dernier mot de ce vers ; à la note correspondante de sa première édition, il dit : « Mot difficile. On a voulu (*qui donc?*) le rapporter à *vuide,* de *viduus*, mais c'est une hypothèse très-contestable. » Au glossaire on lit : « Vode. Destruction?? (étymologie inconnue, à moins qu'on ne suppose *viduus ? ?*) Il est douteux que le scribe ait bien écrit ce mot. » Et dans les deux éditions suivantes, le vers est transformé en celui-ci : *Chrestientet voet metre a male hunte.* Mais il n'y a aucune correction à faire. La locution *male vode*, qui vient sans doute du latin *mala vota*, signifie « désastre, perdition ; » elle se retrouve plus tard sous la forme *male voe*, p. ex. *Troie*, v. 745, *Cum il alast a male voe*, ou *male veue : Se il pecchent envers tei e tu par curuz les livres a male veue a lur enemis* (*Rois*, III, 8, 46). On rencontre encore ce mot, écrit *weuwe* dans l'édition de Méon, dans Marie de France, II, 244 : *Chascun cuvient garder sa kewe, U il ira a male weuwe.* Ce n'est donc pas le scribe d'O qui est dans son tort.

979. *Icele tere ço dit dun il esteit.* — M. propose *o vit Deus l'ad maleite,* mais c'est bien loin du texte ; H. et B. lisent *esteiet*, qui suffit pour rétablir l'assonance ; mais on ne trouve dans tout le *Roland* aucune trace de l'*e* à la finale des 3es pers. sg. de l'imparfait, et ce temps ne convient pas ici, comme l'a remarqué Müller. G. lit *dunt il se seivret*, c'est ingénieux, mais on n'a pas d'exemples de cette locution. Je lirais : *dunt il est seindre* si j'osais introduire ici cette forme archaïque (elle se trouve dans la *Passion*) à côté de *sire* assuré par l'assonance aux v. 296 et autres. Au reste, *ço dit* n'est pas clair non plus.

1024. *Guenes le sot li fel li traitur.* — G. *ki fist la traisun* ; H. *Gu. li fel ad fait la traisun* (mieux, parce que H. n'est pas obligé comme G. de changer le vers suivant).

1091. *Melz voell morir que huntage me venget.* — Pour écarter cette assonance impossible, G. et B. (après H.) lisent *que me vienget huntage.* Mais l'assonance comporte ici *a* + nasale + gutturale : je lis *que huntages m'ataignet;* cf. au v. 9.

1147. *Que Guenelun nus ad tuz espiez.*—G. *Que li quens Guenes a mort nus ad jugiez ;* correction motivée par le sens du deuxième hémistiche et la forme du premier, et assez inutile dans les deux cas, car M. G. admet ailleurs *Guenelun* au nominatif, et si le sens du 2e hémisticle n'est pas très-bon, la correction ne vaut guère mieux : l'idée de trahison devrait être clairement exprimée dans ces paroles.

1438. *Franceis i unt ferut de coer e de vigur.* — G. *i fierent*, bonne correction.

1485. *Ço est Climborins ki pas ne fut produme.* — H. a conjecturé *ki pas ne fuit por ume*, dont on retrouve l'idée essentielle dans le *ki pas ne fuit produme* de B. ; G. *ki coer n'at de produme,* un peu trop éloigné du texte.

1862. *Oi desertet a tant rubeste exill.* — Ce vers, qui est obscur, mais qui en

somme peut rester tel quel, est trop violemment corrigé en *Hoi desertez et mis en grant exill.*

1894. *Que mort l'abat seinz altre descunfisun.* — G. *raeinçun*, d'après le ms. de Paris; mais la correction de H. est bien meilleure : *escundisun*; B. *desfisun?*

1959. *Içe ne di que Karles n'i ait perdut.* — M. G. corrige *m'ait*, leçon excellente, qui est sûrement dans le ms. au lieu de *n'i ait*, et qui concorde seule avec le sens général. Elle annule les autres conjectures faites sur ce vers [1].

2161. *Desuz le comte si l'i unt mort laisset.* — G. *fait verser;* H. *mort getet*; l'une et l'autre leçon est bonne; la seconde est plus près du ms.

2242. *Morz est Turpin le guerreier Charlun.* — Malgré l'accord des mss. secondaires, il ne paraît pas nécessaire de changer *li guerreiers* en *el servise.*

2276. *Del sanc luat sun cors e snu visage.* — G. *Sanglent aveit.* Dans ses deux premières éditions, M. G. ne trouvait rien de choquant à ce vers; il expliquait dans son glossaire le verbe *luer* par « souiller, » et ajoutait qu'« il vient de *luere*, qui signifie « arroser, baigner ». » Il paraît que cette explication ne le satisfait plus; mais le changement qu'il fait subir au vers est trop arbitraire. Il faut maintenir *luat* au sens de « souilla, » en faisant naturellement venir *luer* de *lutare* et non de *luere.*

2815. *Jo te cumant de tute mes oz l'aunade.* — Le dernier mot de ce vers est d'une autre main dans O, dit Th. Müller; Génin lit *de tutes mes oz l'aün*, ce qui est sans doute la bonne leçon, en changeant *de tutes mes oz* en *de tute m'ost.* M. G. lit *Jo te cumant, tutes mes oz aün* avec Müller (et B.), mais l'impératif est *aüne :* il faudrait au moins *aüns.* H. lit *cundui* au lieu d'*aün*, d'après les mss. secondaires.

2831. *amiralz.* — M. G. propose en note *amiranz*, bonne leçon, que B. a adoptée.

2861-2. *Si se vante.ent mi vaillant chevaler De granz batailles, de forz esturs pleners.* — Pour écarter ces deux assonances en *ié*, M. G. change au premier vers *chevaler* en *adubet* (je lirais plutôt *bacheler*, comme au v. 359), et au second, d'après H., *pleners* en *campels*, évidemment bon. La lettre qui est effacée dans le mot *vante.ent* est suppléée par un *i* dans l'édit. de Th. Müller; mais M. G. a reconnu qu'il faudrait *vantouent*, et c'est ce qu'il a imprimé : toutefois la vraie leçon est celle de M. B., *vanterent.*

3020. M. G. met en note sur ce vers : « Correction due à M. Bartsch; » mais il n'y a pas de correction; la même bizarrerie se reproduit au v. 3197.

3056. *Le seignur d'els est apelet Oedun.* — G. *ils apelent Oedun*, H. *apelet um*, B. *Li sire d'els est a. Oeduns.* Ces trois corrections peuvent s'accepter.

3668. *Meinent paiens entres qu'al baptisterie.* — M. Bonnardot a indiqué à M. G. la forme *baptistire* (ou mieux *batestire*), qui rétablit l'assonance; B. a *baptistirie*, qui est très-douteux.

1. Je vois au dernier moment que cette leçon se trouve déjà dans la seconde édition de M. Fr. Michel.

3845. *Met li el poign de cerf le destre guant. Dist li empereres : bons pleges en demant; Trente parenz* (ms. *paienz*) *li plevissent leial; Ço dist li reis : e jo l'vos recrerai. Fait cels guarder tresque li dreiz en serat.* — De ces cinq vers, le 4e seul peut subsister dans une tirade assonée en *ai*, *è*; M. H. supprime les trois premiers et garde le dernier tel quel : M. Bœhmer en a fait, contre toute vraisemblance, une petite laisse à part en *an*, *en* (au v. 3847 il lit *E li plevissent leial trente parent*, au v. 48 *jo vus recrei itant*, et au v. 49 *tresque dreits serat en !*). M. G. corrige fort bien 45 : *El puing li met le destre guant de cerf*, 46 *en avrai;* 49 *tresqu'en serat li plaiz* est plus douteux, parce qu'il ne s'agit pas du procès, mais du droit (de Pinabel ou de Tierri) décidé par l'issue du combat (p.-ê. *tresqu'en serat dreiz faiz* ou *tresque dreiz en iert faiz ?*); 47 *Trente parent leial plege en sunt fait* est très-ingénieux, mais me paraît s'éloigner un peu trop du texte.

3880-1. *Lur osbercs rumpent e lur cengles depiecent, Les alves turnent, les seles cheent a tere.* — Ces deux vers ne peuvent assoner en *a*, *ai*, et le second est trop long. M. G. lit : *Lur cengles rumpent e lur osbercs desmailent, Les alves turnent, lur seles en sunt guastes.* Cette correction a pour le premier vers l'inconvénient de ne pas présenter les idées dans un ordre tout-à-fait logique, et pour le second celui beaucoup plus grave de ne pas rendre du tout l'idée du poète. Au v. 3450, qui a servi de modèle à M. G., on lit bien *la sele en remaint guaste*, mais c'est que celui qui l'occupait est tué, tandis qu'ici les selles doivent sûrement tomber à terre avec les deux chevaliers. B. lit *lur cengles departent*, qui est excellent, mais au second vers *les seles acraventent* ne fait pas d'assonance.

3925. *herbus.* — G. *herbut*, bonne correction, nécessitée par l'assonance, et que B. a adoptée.

3978. *En ma maisun ad une caitive franche.* — G. *En ma curt;* cette excellente leçon, qui est déjà dans la deuxième édition de G., a été faite aussi par H.; celle de B., *En ma maisun i at caitive franche*, est bien moins bonne.

3992. *Culcet sei li reis.* — H. G. *Li reis se c.;* B. *Culchet sei l'reis !* J'aimerais mieux *Culchet sei Charles.*

3995. *Par force iras en la tere debire.* — Ce vers si important est encore incertain ; Génin lisait *de Sirie;* H. lit *d'Ebire;* M. *de Bire*, et promet des éclaircissements que nous attendons depuis dix ans; G., après avoir proposé *de Libie* (voyez-en les raisons *Hist. poét. de Charl.*, p. 277), lit aussi *de Bire*, et B. en fait autant. Le mot reste donc aussi énigmatique que celui qui termine le vers suivant : *Rei Vivien si sucurras enimphe.*

Le grand mérite de cette édition, celui qui lui vaudra de faire date dans l'histoire du *Roland*, c'est qu'elle est la première où on ait essayé de rétablir partout un texte intelligible et correct, où on ait comblé les lacunes d'O avec les autres mss., et surtout où on ait pris pour guide et pour règle fixe la pureté de l'assonance. L'honneur de cette première tentative reviendrait à M. Hofmann s'il avait publié son édition imprimée depuis trois ans au moins ; mais, puisqu'il

s'est laissé devancer par M. Gautier, il n'est que juste que le mérite d'une initiative aussi féconde revienne au savant professeur de l'École des Chartes. Son petit livret ne mérite donc pas, dans son genre, moins d'éloges que les deux splendides volumes dans lesquels il a donné au public une sorte d'*encyclopédie* de la *Chanson de Roland* et de tout ce qui s'y rattache.

M. Bœhmer aurait bien dû, à l'exemple de M. Gautier, définir ce qu'il a voulu faire en exécutant sa petite édition. Il n'en indique, par le titre [1], qu'un des caractères : c'est une simple « édition critique du texte d'Oxford ; » et dans sa prudence à l'égard des autres manuscrits il va même beaucoup plus loin que M. Gautier : il ne leur emprunte que de rares variantes (généralement utilisées avant lui), et jamais de vers ou de laisses, malgré les évidentes lacunes d'O. Son travail critique est essentiellement restreint à la restauration du texte d'Oxford à l'aide des seules ressources qu'il présente : c'est une œuvre de critique divinatoire beaucoup plus que méthodique, où l'auteur a montré souvent une rare intelligence et une invention heureuse, mais qui n'offre, dans la plupart des cas, pour la constitution définitive du texte, que la valeur d'une conjecture ingénieuse. Comme M. G., M. Bœhmer a eu en vue de donner partout un texte satisfaisant au point de vue du sens et de l'assonance. Dans ces deux directions, il est allé plus loin que son devancier, mais ce n'est que dans la seconde qu'on peut l'approuver sans réserve. M. Gautier s'était à peu près borné à la restitution et à la distinction respective des assonances en *ou*, *o* et *u*, *ie* et *e*; M. B. y a joint l'étude plus attentive des autres, et le soin qu'il a généralement pris, avec toute raison, de conformer l'orthographe à l'assonance, mérite d'être désormais imité (p. ex. I *reclaimet ataignet*, XXIII *oels* au lieu de *oils*, etc.). Cette attention apportée à la rime a d'ailleurs été récompensée par de bonnes corrections qu'elle a suggérées ; d'autres fois elle a entraîné l'auteur dans de singuliers écarts ; enfin il a parfois contredit fort singulièrement son propre principe : on trouvera plus loin des exemples de tous ces cas, qui seront examinés à propos de la critique des leçons proprement dites. Comme M. Gautier, M. B. a transporté dans le corps du vers l'orthographe assurée par les assonances : procédé évidemment bon, et que je ne signale que parce que des critiques distingués ne l'ont pas toujours appliqué. Quelques inconséquences, quelques *lapsus calami*, comme *chalunjant* 3378 quand l'assonance de 3785 assurerait *chalange* ou *chalenge* (*chalangez* 1926), *coulchets* 2358 et *chalangez* 1926 pour *coulchiets* et *chalangiez*, et de m. *nuncerent* 204, etc., étaient inévitables et se corrigent facilement. — Mais il est bizarre de voir l'auteur adopter quelquefois une orthographe qui n'est pas moins contraire aux règles de l'assonance qu'à la grammaire. Ainsi, bien que ces mots assonent toujours en *é* et *é.e*, il écrit toujours, malgré le ms., *sait* et *saivent* pour *set* et *sevent*, les seules formes phonétiquement acceptables et les seules que connaisse l'ancienne langue ; comme si *ai* assonait en *é* et non en *è* [2].

En dehors de l'orthographe indiquée par l'assonance, M. B. a introduit dans son texte une notation diacritique toute nouvelle, qui consiste essentiellement

1. Le changement du titre même du poème : *Rencesval* au lieu de *Chanson de Roland*, est une fantaisie sans importance.

2. Quant à *saviez* pour *saviez* 1146, le barbarisme est encore plus inexpliquable.

dans l'emploi de *ts* pour *z* en certains cas, dans la distinction entre *u* = *ü* et *u* = *ou*[1], et dans l'adoption du signe *ĩ* pour indiquer deux *i* réunis en un (*chrestĩen*). Il substitue d'ailleurs, comme M. G., *ch* à *c* toutes les fois que cette consonne précède *a* ou ses représentants (pourquoi pas *Blanchandrin ?*), et emploie le *ç* devant *a*, *o*, *u* (pourquoi alors *jugat ?* [2]). De ces trois innovations, la seconde seule me paraît bonne : on ne s'en étonnera pas, puisque je l'ai proposée, ou à peu près, avant M. Bœhmer[3], et qu'elle s'accorde parfaitement avec mes recherches sur la valeur des voyelles *o* et *u* en ancien français. Au lieu de *chrestĩen* (ou *chrestïen*), je ne vois pas pourquoi on n'écrirait pas *chrestiien* comme les bons manuscrits anciens. Quant à l'emploi de *ts* au lieu de *z*, il n'a en lui-même rien d'utile : si l'on voulait se mettre à remplacer les caractères de l'ancienne écriture par ceux qui nous rendent le même son, il faudrait employer l'écriture purement phonétique, et le *z*, fort à propos adopté par les anciens scribes pour rendre *ts*, n'expose à aucune confusion, puisqu'il n'a pas d'autre valeur. Au reste, M. B. a appliqué son innovation le plus singulièrement du monde : quand le *z* termine une forme d'un nom finissant en *t*, il le rend par *ts*[4], mais s'il termine un adverbe (*asez*) ou une forme verbale, il le maintient (ainsi *amets* = *amatos*, mais *amez* = *amatis*). C'est une distinction qui n'est appuyée sur aucun exemple ancien[5], et qui a le grave inconvénient de paraître distinguer deux prononciations là où il n'y en avait qu'une[6]. Ce qu'on ne saura jamais, c'est pourquoi M. B. a restreint (sauf le *ç*) ses signes diacritiques à ceux qui n'étaient pas employés avant lui. Il a trouvé utile, — et je l'en loue, — de distinguer *u* = *ü* et *u* = *ou*, mais pourquoi a-t-il laissé les trois sons bien distincts *é*, *è* et *e* féminin confondus dans le même signe *e*[7] ? Il est aussi difficile, et même plus, car la langue moderne suggère des confusions, de discerner l'*é* de *per* de l'*è* de *fer* qu'il peut l'être de distinguer l'*ou* de *jur* de l'*u* de *mur*. Comment se prononcent les deux premiers *e* d'*emperere ?* En lisant *chantet* qui peut dire si c'est *cantat* ou *cantatum* ? Il faut lire *milie nobilie*, mais *folie avilie*. M. B. n'éclaire le lecteur sur la prononciation d'aucune de ces lettres. On la connaît, dira-t-on, par l'étymologie, le sens ou la versification. Mais il en est de même de celle des deux *u*, de celle de *c*, de celle de *i* ou *ĩ*. — L'éditeur a pris évidemment plaisir à appliquer les deux ou trois procédés qu'il a inventés : il n'a pas fait une œuvre logique et vraiment scientifique.

1. Faute de caractères équivalents, j'imprime simplement *u* en citant les mots que M. B. écrit par un *u* marqué d'un signe spécial qui lui donne la valeur approximative de *ou*.

2. M. B. prétend rétablir le *j* là où il est étymologique : il l'écrit même devant *i*, contrairement aux lois de l'ancienne orthographe : l'œil est choqué de *jisant*, *jiu*, etc.

3. Voy. *Alexis*, p. 67. Il est vrai qu'au lieu de deux *u*, je proposais de distinguer deux *o*, mais cela revient au même ; et par des raisons analogues à celles qui m'ont décidé pour l'*Alexis*, je mettrais partout, dans le *Roland*, *o*, et non *u*.

4. De même aux thèmes en *d* correspondent des formes en *ds*, ce qui a l'air d'indiquer une différence de prononciation. — M. B. écrit *punds* 1364 : quelle est donc pour lui l'étymologie de ce mot ?

5. Le Fragm. de Val. a partout *ts*, les textes postérieurs partout *z*.

6. M. B. conserve le *c* (ou *ç*), qui, dans l'ancienne écriture, exprime le son *z* (*ts*) devant des voyelles (*cel*, *ço*, etc.). Pourquoi donc écrit-il *anzeis* 3382 et 3480 quand le ms. a *enceis ?* Ce n'est rien, mais ce qui est une vraie faute, c'est d'écrire *chevalst* 2109, *culst* 2682 pour *chevalzt culzt* contre le ms. ; c'en est une autre de substituer *Sarragusse* et *sarragusseis* 996 à *Sarraguce* et *sarraguceis*.

7. Çà et là on trouve un accent grave, on ne sait pas pourquoi.

De même que M. Gautier, M. B. a aussi prétendu rétablir partout les règles de la flexion la plus régulière. Cette tendance en elle-même est excellente, mais elle demande, pour être appliquée avec fruit, une connaissance très-exacte de ces règles qu'on veut mettre en évidence ; elle exige en outre une logique rigoureuse, qui cependant n'exclut pas la prudence. M. B., qui possède plusieurs des conditions d'une tâche aussi délicate, ne les remplit pourtant pas encore suffisamment. Le soin qu'il a apporté à examiner la flexion lui a fourni de bonnes corrections, mais l'a entraîné dans de mauvaises. Pour le moment, je ne veux parler que des décisions générales ou signaler certaines inconséquences [1]. — Le mot *carre*, aux v. 33, 130, 186, est un pluriel neutre qui ne doit pas prendre d'*s*, comme l'a montré M. Mussafia (*Jahrbuch*, VIII, 128); c'est par ignorance de cette particularité que M. B. imprime *charres*. — Les substantifs féminins de la 3ᵉ déclinaison avaient-ils ou n'avaient-ils pas, à l'époque de *Roland*, une *s* au nominatif singulier, c'est ce qui peut se discuter. J'ai dit dans l'*Alexis* qu'ils n'en avaient pas; M. Tobler, dans son article sur mon livre, est porté à croire qu'ils en avaient une : je discuterai ailleurs cette question assez grave. M. B. pense comme M. Tobler : il imprime *morts gents neifs clartets flurs*; mais pourquoi alors, au nominatif également, écrire *honur* 2890, *baldur* 2902, *cunfusiun* 3276? — Les masc. de la 3ᵉ décl. qui n'avaient pas d'*s* en latin n'en prenaient sûrement pas alors en français; M. B. est de cet avis, car il écrit *sire*, *emperere*, etc.; mais il imprime par erreur *altres* 1867, et à diverses reprises *freres* : au v. 3429 il compte même l'*s* de *freres* pour la mesure du vers [2]. — Le pluriel des substantifs féminins de la troisième déclinaison est privé d'*s* au nominatif par M. B. : il écrit *les host* 598, etc., *honur* 3181 ; il faudrait *les hots* (dans l'orthographe de M. B.), *les honurs* (voy. *Alexis*, p. 114). — *Celui* ne peut être nominatif v. 1520. — *Dolent* pour *dolente* 1104, 2823, est sans exemple. — Si nous passons à la conjugaison, nous remarquerons qu'en général M. B. l'a bien observée, et qu'il a ainsi établi plusieurs bonnes leçons, comme on le verra plus loin. Mais il a aussi commis quelques erreurs (sur *culzt* et *chevalzt*, voyez plus haut). Le verbe *trouver* prend la diphthongue *ue*, *oe*, à toutes ses formes accentuées : *truvent* 3004 est une faute. — Il est illogique d'écrire *consuuts* 2372 et *bout* 2473 : j'aurais d'ailleurs préféré *conseut* et *beut*. — *Adeiset* 2159 (au participe) est la faute contraire à celle de *truvent* : il faut *adeset*. — *Meslisiez* 357 est bon et n'avait pas besoin de correction. — La forme *vois* 270 est la seule correcte, et M. B. l'a remplacé par un barbarisme. — M. B. veut que le *t* du 3ᵉ pers. 19. en *-et* (*chantet*, etc.), n'ait jamais été élidé ; d'autres l'élident toujours. J'ai dit ailleurs (*Alexis*, p. 34) et je persiste à croire que le *Roland* emploie les deux prononciations. C'est un point à étudier de près. — Mais la plus singulière des erreurs de M. B. est celle qui porte sur les parfaits en *ié* que notre texte attribue à certains verbes : *survesquiet respondiet abatiet perdiet*. Ces formes sont excellentes [3], mais M. B. ne les connaissait sans doute pas, et il les a partout supprimées. C'est facile quand elles se trouvent dans le

1. Je ne relève pas non plus ici de simples fautes d'attention comme *cents* 643, *cuard* 888, *aversiers* 1510, *quites* 1140, *Roland* 1989, *dubles* 3583, *baruns* 2509.

2. *Parrastre* non plus ne prend pas d'*s*, et c'est à tort que M. B. a changé le premier hémistiche de 1027 pour pouvoir écrire *parrastres*.

3. J'en donnerai dans un prochain cahier le relevé et l'explication. — Les formes en *i* existent concurremment dans le poème, comme p. ex. *-umes* à côté de *-ums*, *-um*.

milieu du vers, comme *survesquiet* : il n'y a qu'à écrire *survesquit* ; mais *abatiet* se lit à l'assonance des vers 98 et 1317, *respundiet* à celle du v. 2411, *perdiet* à celle du v. 2795[1] : ces quatre vers sont purement et simplement refaits par M. B. : il termine les deux premiers par un mot de son invention (je reviendrai tout à l'heure sur ce point) ; au v. 2411 à *quant nul n'en respundiet*, il substitue *car nul respuns n'en iert*, et lit 2795 *at laissiet* pour *i perdiet*. On conviendra qu'il y a dans une pareille façon de traiter un texte une singulière hardiesse, qui aurait besoin de s'appuyer sur une instruction plus solide. — La syntaxe donne lieu à peu d'observations. M. B. montre ici comme ailleurs de l'attention et de l'intelligence. Quelques fautes lui ont échappé. *Saveir* 3509, étant un infinitif pris substantivement, doit recevoir l'*s* du nominatif (*Alexis*, p. 107). — *Afinet* 3914 ne doit pas prendre d'*s* : c'est un neutre (voy. les remarques de M. de Wailly dans son *Mémoire sur la langue de Joinville*). — *Fuit* 1913 et *curut* 2086 devraient être écrits *fuits* et *curuts*. Il faut de même 96 *se fait e balz e liez* (*Alexis*, p. 181). Je ne comprends pas du tout comment M. B. écrit 1861 : *Terre de France, mult ies dulce païs*, au lieu de *mult estes dulz païs*, leçon irréprochable du ms.: regarde-t-il *dulce* comme masculin, ou *païs* comme féminin ?

La versification, en dehors de l'assonance, est aussi passée par M. B. à un crible d'ordinaire plus fin que celui de ses prédécesseurs. Je n'admets pas comme lui que *ensemble i out trente* 378 fasse un hémistiche, non plus que *cume mi saive hume* 20 ; *vint milie humes* 913, 2997, *vint milie adubet* 2777 doivent être remplacés par *vint milie d'humes, d'adubez* (cf. *vint milie de Francs* 3019) ; *cume hum* se trouve trois fois, 2525, 2559, 3424 : je lis les trois fois *cume uns hum* (H. *sic* pour les deux derniers vers) ; au v. 1942 le ms. a *l'empereor ad tort*, corrigé avec évidence en *li emperere ad tort* par G. et H. : M. B. s'avise de lire *l'emperere*, ce qui fausse le vers (il aurait pu mettre *empereres* comme *freres* 3429). — Où M. B. a-t-il trouvé *la* n'élidant pas son *a* devant une voyelle, comme dans *la orie flambe* qu'il écrit au v. 3093 ? Où a-t-il vu surtout *le*, article masculin, ne pas élider son *e*, comme dans *le arcevesque* 2137 et *le orgullus* 3132[2] ? — *Avisiun* se trouve quatre fois dans le poème : trois fois il a trois syllabes, une fois quatre ; M. B. lui en donne partout quatre, et dérange trois vers à cet effet : c'est le contraire qu'il fallait faire (lire s. d. au v. 836 *par une avisiun*).

J'arrive à un procédé de M. Bœhmer tout à fait étrange, et contre lequel la critique ne peut réellement s'armer d'une sévérité trop grande, je veux parler de la fabrication de mots nouveaux, complètement inconnus à l'ancienne et à la nouvelle langue, et tirés plus ou moins adroitement du mot latin. M. B. recourt à ce moyen commode quand il ne sait comment se tirer d'embarras (j'ai déjà cité plus haut *enveis*, introduit au v. 270, et *desfisun*, au v. 1894). Ainsi aux v. 98 et 1317 il ne veut pas d'*abatiet*, il le remplace par *at buitiet ;* le verbe *buitier* (étymologie ?) signifie probablement « pousser »[3]. — V. 100 *Ne seit ocis u devient chres-*

1. Le ms. a *perdit* ; *perdiet* est une excellente restitution de M. Th. Müller.
2. Je ne l'admets pas davantage pour l'*e* de *le* quand il est pronom, comme dans *le at pris* au v. 2390.
3. M. B. s'appuie sans doute sur le v. 2173, où *butet* figure à la rime en *iè ;* mais il ne s'ensuit pas du tout qu'il faille corriger *buitiet ;* on ne trouve nulle part cette forme, et *butet* au vers en question a pu prendre la place de tout autre verbe.

tiens; cet indicatif, après un subjonctif, déplaît à M. B., et il attribue au verbe *devenir* l'élégant participe *devints*. — V. 315, dans une assonance en *oe* se trouve le mot *fieus*, qui est singulier, bien qu'on puisse l'expliquer (*Alexis*, p. 70, n. 1) : M. B. en fait sans effort le mot *soels*, qui est vraisemblablement tiré de *solum :* mes *sols*, c'est-à-dire « mes terres. » C'est charmant. — Pourquoi *caditus* n'aurait-il pas donné *chat* aussi bien que *chaeit?* On restaure ainsi le v. 1986, où *chaiete* ne donne pas d'assonance. — Le v. 2075 est cruellement corrompu : *E wigres e darz e museras e agiez e gieser;* M. H. lit *Wigres e darz e museras aguisiez*, M. G., se rapprochant à mon sens beaucoup plus de la bonne leçon, *Wigres e darz, museras e algiers;* M. B. *e museras e jiets;* qu'est-ce qu'un *jiet?* évidemment une arme « de jet » ! — Le verbe *despersunent* rend le v. 2581 trop long : nous lui enlevons délicatement la tête, et nous avons *espersunent*, qui fait très-bien le vers : il est vrai que ce mot n'existe pas et n'aurait pas ce sens, mais il ne faut pas y regarder de si près. — Au v. 2933 *mercit* termine le premier vers d'une tirade en *i.e :* il n'y a qu'à lire *mercide*, que les philologues expliqueront ensuite comme ils pourront. — V. 3197 *que Carles cleimet enfants;* M. B. n'admet pas que le *t* de la 3e pers. s'élidât; mais l'hémistiche est difficile à abréger... pour tout autre : M. B. lit *que Charles cleimet fants;* et voilà l'it. *fante* naturalisé en français. — Mais le plus étonnant exemple du genre, c'est la correction du v. 3821, où il est dit que Tierri avait *Neirs les chevels e alques bruns :* le vers n'a ni rime ni mesure ni sens ; Génin lisait au second hémistiche *les oils alques brunis*, ce qui était fort mauvais ; M. Müller a écrit, et il a été suivi par H. et G., *et alques brun le vis;* M. B. a bien mieux trouvé : *Neirs les chevels et alques esburrits ;* qu'est-ce qu'*esburrir ?* je ne lui trouve de parenté qu'avec *ébouriffer*, et je suppose que c'est ce mot qui a inspiré M. Bœhmer, mais je me permettrai de dire qu'on est un peu *esburrit* de pareilles fantaisies [1]. — Le nouvel éditeur n'enrichit pas moins la toponomastique que le vocabulaire commun : au v. 662 *la citet de Galne* devient *Gaine* pour l'assonance ; *Saint Antoine* 1580, trop long pour le vers, donne *Saintorie*, ville jusque-là inconnue ; v. 3360 *E Guineman justet a un rei Leutice*, ce vers est conservé, sauf *rei* (parce que *justet* ne doit pas élider son *t*); mais *leutice* en a.fr. désigne toujours le pays et non ses habitants ; il faut s. d. *Guinemans justet a un rei de Leutice*, comme a lu H. Le v. 2209 est trop court : *Ki tint la marche del val de Runers*, et la correction de Th. M. (*de Genes de sur mer*) inadmissible à cause de l'assonance ; Génin lisait *dusqu'al val de Runiers*, H. *de la val de Runiers*, G. *tresqu'al val de Rivier;* M. B. *del val de Runiers*, mais si le copiste omet souvent l'*i* de la diphthongue *ie*, il n'est pas possible qu'il ait passé un *i* faisant syllabe et comptant pour deux, et qu'est-ce que le val de *Runiiers ?* — Si M. B. invente des lieux et des pays, il supprime les appellations qui lui déplaisent. Ainsi *Canelius* a beau se trouver deux fois (3238, 3269) dans notre texte et très-souvent ailleurs, M. B. ne veut pas de ce mot, sur lequel on a tant discuté, et il le remplace par *Candius* ; voyez comme ce système aplanit toutes les difficultés ! — En voici un autre exemple. Au v. 855 les Sarrasins, pour aller de Saragosse à Roncevaux,

1. Je ne cite pas naturellement les formes qui sont mauvaises dans le manuscrit et qui auraient dû être corrigées : c'est là une faute d'un tout autre genre, et bien moins grave. Remarquons seulement que 1813 et 1835, *curius*, respecté par G. et B., doit être changé avec H. en *curuçus*.

traversent la *terre Certaine*, ce qui doit signifier la Cerdagne; on s'est étonné de cet itinéraire : M. B. lit *terre serraine* (s. d. « montagneuse », comme l'esp. *serrana*), et tout va bien. — En dehors des nécessités de ses corrections, M. B. a admis non plus des mots, mais des formes qui n'existent pas; j'ai déjà cité *punds;* j'y joins *sapeite*, que l'éditeur substitue sans aucune raison v. 993 à *sapeie* très-bien restitué par M. Müller, et *encrismet* 1216. Sur ce dernier mot l'erreur est excusable et a été commise souvent; aussi n'est-il pas inutile de la dissiper. Le ms. porte *encrisme*, et l'accent est sur la pénultième; la forme régulière du mot est *encriéme*, comme le prouvent deux passages de *Fergus* (v. 3967, 5637) où ce mot assone avec *crieve* et *fievres*, et aussi le dérivé *encriemece* (éd. *encriemeté*) dans *Amadas*, v. 1236 (l'étymologie est s. d. **intremus* plus ou moins mêlé à *intrepidus*).

Nous pouvons maintenant examiner un certain nombre des corrections de M. B. On peut en général lui reprocher d'en faire trop. Soit parce qu'il ne connaît pas assez à fond la langue, soit parce qu'il se substitue trop volontiers au vieux poète, il remanie beaucoup de passages qui n'ont pas besoin de changement, et parfois, sans parler des singulières inventions dont on vient de voir quelques spécimens, il remplace une bonne leçon par une mauvaise. Mais d'autre part il est certain qu'il a lu le poème d'un œil attentif et perspicace; des corrections qui avaient échappé à d'autres ont été aperçues par lui, et son ingéniosité à faire de l'ancien français l'a servi heureusement en mainte rencontre. Je signalerai surtout, soit les cas de ce genre, soit ceux où la réfutation de M. Bœhmer donne lieu à quelque remarque utile. J'ai déjà eu occasion de mentionner plus haut quelques-unes de ses leçons, et de fort bonnes dans le nombre.

26. *Prozdom i out pur sun seignur aider.* — *Prusdumes* (sic) *out*, correction déplorable d'une leçon qui est excellente (en écrivant seulement *prodome*) : « il y eut en lui un prudhomme », c'est à dire « c'était un prudhomme », locution extrêmement usitée en ancien français.

81. *Si me direz a Charlemagne le rei.* — On peut supprimer *a* (H.) ou lire *al rei* (G.), mais *a Charlemagne l' rei* est insoutenable; de même 959 *Quand ele l' veit.*

106. *Gefreid d'Anjou le rei gunfanuner.* — En lisant *li reis gunfanuniers*, M. B. élève de sa grâce Geofroi à la dignité royale, il faut *le rei gunfanuniers* (G. *li rei?*)

223. *tis hum* est changé en *vostre hum* sans motif : l'a.fr. mélange *tu* et *vous* dans la même phrase.

282. *ses grandes pels de martre.* — B. ne veut pas de *grandes*, bien à tort (*Alexis*, p. 115), et il lit *celes grands p.*, qui n'est pas bon.

312. *Ensurquetut si ai jo vostre soer.* — M. B. s'effarouche de *soer* au régime, mais je crois que c'est trop de scrupule : en tout cas sa leçon *est à mei vostre soer* ne satisfait pas.

313. *Ço est Baldewin* (B. *Baldevins*, pourquoi?) *ço dit ki ert prozdoem.* — B. *ço dit que ert pr.*, correction extrêmement ingénieuse, et qui pourrait contrebalancer celle de Th. M., très-heureuse aussi (*se vit, ki ert pr.*), si cette dernière ne s'appuyait sur les mss. secondaires.

367. *Asemblet s'est as sarazins messages.* — B. *Asemblee est* très-bien imaginé, à cause du vers suivant; mais j'aime mieux corriger le v. 368 comme le propose M. Th. Müller et le fait M. Gautier.

433. Tous les éditeurs laissent *otrier* dans une assonance en *é* : c'est inadmissible. La correction est indiquée par Vs.: *otrier ne volez*. — De même au v. 525 *hosteier* doit être remplacé, mais je ne sais par quel mot.

604. *Cunseill n'est proz dont hume n'est sours*. — H. *hum seurs nen est*, G. *hom ja sours n'est*, B. *um ne remaint cers*. Ces corrections sont toutes admissibles, mais la première est la meilleure.

689. *Sis aquillit e tempeste e ored*. — B. *Si l's at cuillit*. — Voilà une correction superflue !

765. *Cum fist a tei le bastun devant Carle*. — Corriger *li bastuns* était trop simple : M. B. lit *le bastun dunant Charles* [1], parce que c'est en effet le *gant* et non le *bâton* que Ganelon avait laissé tomber en recevant l'un et l'autre des mains de Charlemagne (v. 333). C'est trop de logique, et la phrase n'est pas française.

779. *N'avez barun qui jamais la remut*. — En imprimant *là*, M. B. a fait un contre-sens, comme M. Gautier en imprimant *le* : *la* se rapporte à *rere-guarde* du vers précédent : « on a décidé que Roland aurait l'arrière-garde : il n'y a pas un de nos barons qui la lui ôte maintenant, qui la bouge, qui la change. » Ou p. ê. *la* est-il pris absolument? cf. ci-dessous, p. 114.

965. *Li duze per sunt remes en martirie*. — Qui dira pourquoi M. B. a cru devoir gâter ce vers excellent en substituant *remis* à *remes?*

989. *Franceis morrunt e France en iert deserte*. — B. *destreite*. M. G. avait déjà reconnu que *deserte* ne convenait pas à l'assonance en *ei*, mais sa leçon, *caeite*, ne vaut pas celle de M. B.

1444. *Que vassals est li nostre empereur*. — M. *ad*, H. et G. *unt*, B. *vassal sunt a nostre*. C'est la seconde leçon qui est la meilleure.

1712. *Respunt li cuens : colps i ai fait mult genz*. — Cette leçon, qui est celle du ms., est excellente, et on n'aurait jamais eu l'idée de la changer si le premier éditeur n'avait imprimé *j'ai* au lieu de *i ai*, ce qui donne une syllabe en moins [2]. M. B. adopte la leçon de Müller, suivie aussi par H. et G., *j'en*.

1790. *Respont dux Naimes : baron i fait la peine*. — M. interprète ce vers en imprimant *là* et en conjecturant *barons;* H. écrit *la* et remplace *baron* par *Rolans;* G. lit *forz hum i fait la peine*. Tout cela ne satisfait pas : la conjecture de M. B., ingénieuse comme d'habitude, n'est pas plus évidente : *barun, si fait la peine!*

1960. *Ne a muiler ne a dame qu'aies veud*. — Ce vers est très-probablement corrompu, car que signifient les derniers mots? H. lit *Ne a muiler que tu aies eüd;* G., suivant une conjecture de M., *qu'as veüd*, changement qui n'améliore pas le sens, mais rétablit la mesure (l. *n'a dame*); M. B. imprime *Ne a muiller ne dame, aies veut;* ce qu'il comprend sans doute mieux que moi.

2001. *Ja est ço Rollans*. — Il n'y a rien à changer, seulement on peut imprimer

1. Ailleurs encore M. B. met au nominatif le sujet de phrases semblables, mais il doit réellement être au cas régime : c'est un reste de l'ablatif absolu.

2. La bonne leçon est dans la seconde édition de M. Fr. Michel.

Ja 'st ço; M. G. a donc bien tort de lire *Ja est c' R.*, et M. B. de lire *Ja c'est* : le premier viole les règles de l'élision, le second celles de la syntaxe.

2040. *Repairez est.* — Le *Repairet cist* de M. B. est absolument inutile, et contredit par tous les manuscrits.

2123. *Or ad li quens endreit sei asez que faire.* — Pour corriger ce 2e hémistiche trop long, M. H. a changé *asez* en *mult*, M. G. a complètement et peu heureusement bouleversé le vers ; M. B. lit *endreit asez que faire*, mais que signifie *endreit* absolument? Il faut lire *endreit sei sez que faire* : *sez* pour *asez* se retrouve au v. 1960, et M. B. l'a, par une bonne correction, introduit au v. 3037.

2135. *Ne orguillus ne hume de male part.* — B. *a male part*, locution inusitée : il suffit de lire *n'hume*, comme H. et G.

2449, 2480. *Culchet sei a terre.* — Il est tout indiqué de lire avec H. et G. *Culchet s'a*, qui vaut beaucoup mieux que le *Culchiets a terre* de M. B.

2635. *Par la noit.* — B. *Par mi la nuit*, très-bonne correction, préférable à celle de G., *Tote la nuit.*

2672. *Ki messages soleit faire volenters.* — Au lieu de refaire le vers plus ou moins complètement, en intercalant *mes* avant *messages*, comme Génin, Müller, H. et G., M. B. se borne à transporter *messages* avant *volentiers*, correction aussi évidente que simple.

3029. *A XX. chevaliers la preiserent.* — G. *A XXX. milie chevaliers ;* B. *A vint miliers chevaliers la pr.*, mais cette forme est impossible : il faudrait *de chevaliers*. Il semble que M. B. ait voulu adopter la correction de H., mais qu'il n'en ait pas saisi la finesse : *A. XX. miliers* chevaler *la preiserent.*

3728. *Quant Charles veit que morte l'ad truvee.* — B. *que mort ele at*, bien inutilement.

3758. *Rollanz me forfist en or e en aveir.* — Je crois ce passage gravement altéré. En tout cas ce vers est trop long : je n'admettrais pas la correction de M. B. : *Rollands forsfist ;* j'aimerais mieux celle de H. : *Il me forfist.* La leçon de G. : *Rollanz m' forfist* est inadmissible, parce que l'*e* ne s'élide pas dans ces conditions.

Je n'ai énuméré qu'un nombre assez restreint des vers où M. B. a pratiqué des changements : j'ai choisi les plus importants et les plus caractéristiques. L'absence complète de notes fait qu'il est difficile de discerner, parmi les nombreuses corrections de son texte, celles qui lui appartiennent de celles qu'il a empruntées. On ne sait même pas s'il a eu sous les yeux l'édition de M. Hofmann et la troisième de M. Gautier. Je le crois d'ailleurs pour l'une et pour l'autre, bien qu'il soit surprenant, si M. B. a connu le texte de M. Hofmann, qu'il ne lui ait pas fait plus d'emprunts. Dans l'incertitude, je n'ai pas mentionné les bonnes corrections qui se trouvaient déjà dans l'une de ces deux éditions, et peut-être par là ai-je fait à M. Bœhmer un tort que je dois au moins indiquer. En somme, sa petite édition, élégamment exécutée, agréable à lire et d'un prix extrêmement modique, se recommande en outre par de très-réelles qualités. Elle marque un pas en avant dans la voie où étaient entrés MM. Gautier et Hofmann et où

la critique doit s'engager de plus en plus décidément. L'éditeur a parfaitement compris la tâche qu'il s'était assignée, et il a fait preuve en maint endroit de tact critique, de pénétration et de finesse. Il compense ces qualités par deux graves défauts : trop de hardiesse jointe à une connaissance parfois insuffisante de la langue. Son édition n'apporte à la critique des leçons qu'un petit nombre de corrections sûres, et à la critique des formes que la restauration d'une ou deux assonances. Mais le seul fait d'avoir présenté sous une forme aussi claire et aussi saisissante les résultats jusqu'à présent établis par la critique exercera une influence très-heureuse sur le développement de l'étude du *Roland*, et en général de l'ancien français. Nous souhaitons aux imitateurs que M. Bœhmer ne manquera pas d'avoir autant de goût et moins de témérité.

G. P.

Ueber die Quelle Ulrich von dem Türlin und die älteste Gestalt der Prise d'Orenge (Habilitations-Schrift) von Hermann Suchier. Paderborn 1873, in-8°, 44 p.

Cette dissertation, écrite avec autant de sobriété que de critique, résout d'une façon qui paraît définitive un problème assez délicat de l'histoire de notre épopée. On sait que nous possédons en français, sur les premières relations de Guillaume *au court nez* et de Guibourc sa femme, deux poèmes qui se contredisent complètement, *les Enfances Guillaume* et *la Prise d'Orenge*. M. Léon Gautier, poursuivant une conjecture de M. Jonckbloet, a pensé qu'il avait existé, sous le second de ces titres, une chanson de geste plus ancienne, et il a cru en retrouver la traduction dans le poème allemand d'Ulrich von dem Türlin, qui a composé, entre 1261 et 1276, une longue introduction au *Willehalm* de Wolfram (traduit lui-même de notre *Aliscans*). M. Suchier détruit cette hypothèse ingénieuse, et qui paraissait bien fondée, en prouvant qu'Ulrich n'a eu sous les yeux aucun poème français [1], et qu'il s'est borné à développer, avec les ressources propres de son imagination, les indications sur le passé de Guillaume qu'il trouvait dans son modèle Wolfram.

En effet, « tous les personnages à l'aide desquels Ulrich fait marcher l'action qui est le sujet de son poème peuvent se diviser en deux classes : 1° ceux qu'il a empruntés à Wolfram, et qui se trouvent déjà en partie dans les poèmes français ; 2° ceux qu'Ulrich a introduits et qui sont inconnus tant à Wolfram qu'aux branches françaises. Mais on ne rencontre pas un seul nom qu'Ulrich ait en commun avec les poèmes français tandis qu'il serait inconnu à Wolfram. » Toute son histoire de la captivité de Guillaume à *Todierne*, de sa délivrance par Orable et de sa fuite avec elle, s'appuie sur un passage de Wolfram où Esmeré d'*Odierne*[2] est fils de Guibourc et de Tibaut son premier mari, et sur un autre où Guibourc raconte que Sinagon a eu Guillaume dans sa prison et que c'est là qu'elle l'a connu. Mais Wolfram lui-même avait trouvé ces allusions dans le texte français d'*Aliscans*, et il avait tout à fait mal compris la seconde, qui se rapporte à la

1. Je me suis donc trompé en disant ici (*Romania* I, 187, n. 1) qu'Ulrich avait suivi dans un passage de son poème le *coronement Loois*. Ici encore il n'a fait que développer une indication de Wolfram.

2. Voyez sur ce nom l'explication plus détaillée que propose M. S. ci-dessus, p. 96.

captivité de Guillaume chez Sinagon de Palerne, non pas avant la bataille d'Aliscans, mais bien après (c'est un épisode de la seconde rédaction du *Mariage Guillaume*). M. S. croit d'ailleurs aussi qu'il a existé une rédaction plus ancienne de la *Prise d'Orenge*, et il a incontestablement raison. Mais cette rédaction, dont nous avons des traces visibles dans la *Vita Guilelmi* du onzième siècle et ailleurs encore, ne nous est pas parvenue, et n'avait aucun rapport avec le récit aventureux d'Ulrich du Thürlin, qui est en contradiction avec toute la tradition et a introduit à son tour des confusions analogues à celles où était tombé Wolfram [1]. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question en détail, et d'examiner si on est fondé à reconnaître avec M. S. cette vieille rédaction dans un résumé de la *Prise d'Orenge* qui se trouve dans Ulrich de Thürheim (autre continuateur de Wolfram).

Quant à Wolfram lui-même, M. S. pense qu'il n'a connu aucun autre poème français qu'*Aliscans*. Je suis porté à l'admettre (et il est sûr en tout cas que l'explication donnée par San-Marte [2] pour les vers 7, 23 ss. est la bonne), au moins pour ce qui concerne les poèmes consacrés à la jeunesse de Guillaume. Mais il me paraît difficile de croire que Wolfram, en racontant qu'Aimeri de Narbonne avait déshérité tous ses fils au profit d'un sien filleul, se soit rencontré tout à fait fortuitement avec l'auteur de *Guibert d'Andrenas*, qui dit absolument la même chose [3]. On a déjà relevé dans le *Willehalm* une évidente allusion au *Charroi de Nîmes*. D'autre part, Wolfram connaît sur les Aliscans d'Arles des légendes très-anciennes, qui ne sont pas mentionnées dans le poème français, et qui paraissent avoir pour base le récit de quelque voyageur [4].

M. S. a encore le mérite, dans cette courte brochure, qui permet d'attendre de lui des travaux importants pour l'histoire de notre littérature épique, d'avoir le premier classé les manuscrits d'Ulrich et d'avoir montré qu'on juge généralement son poème d'après une version remaniée. Nous signalerons, à titre de curiosité, un petit fait, peu important d'ailleurs, qui paraît lui avoir échappé : c'est que Pauli, dans son recueil intitulé *Schimpf und Ernst* (II, 47), a résumé, d'après le poème d'Ulrich, les aventures de Guillaume. Il fait précéder son récit de l'introduction suivante : « Auff dem fürstlichen hause Spangenberg hab ich in einem alten pergament geschriebenen defect mit wunderalten rithmis von allerley sprachen durch einander gemengt (!) funden, etc. » Le bon Pauli termine par des réflexions curieuses sur l'approbation ou le blâme que mérite la conduite d'Orable, qui abandonne son mari païen pour suivre un amant chrétien. G. P.

---

1. Ainsi d'un passage de Wolfram où Guillaume parle des combats de Charlemagne contre Baligand et Marsile, Ulrich, qui a cru que Guillaume rappelait ses propres exploits, a tiré son récit des guerres de Guillaume contre ces princes sarrasins.

2. *Ueber Wolframs Wilhelm von Orange*, 1870, p. 30. — Disons en passant que l'auteur de ce travail, utile à certains points de vue, commet de singulières méprises, et ignore aussi bien l'existence des *Épopées* de M. Gautier que de mon *Hist. poét. de Charlemagne*.

3. Il ne faut donc pas dire avec M. Gautier (*Ep. fr.* III, 36) que Wolfram « a dénaturé le récit français, qui est vingt fois plus naturel et moins odieux. »

4. Les poèmes français n'ont conservé, de l'ancienne tradition provençale, que le nom d'Aliscans, qu'ils confondent avec celui d'Archant, et auquel ils n'attribuent aucun sens précis. Au contraire Wolfram sait qu'Aliscans était un cimetière, où avaient été enterrés des chrétiens tués dans un combat contre les Sarrazins. Or les pèlerins allaient visiter ces tombes encore au XIII^e^ siècle.

Il tractato dei mesi di Bonvesin da Riva milanese dato in luce per cura di Eduardo Lidforss. Bologna, Gaetano Romagnoli, 1872, XXI e 103 pagg. [CXXVII. dispensa della Scelta di curiosità letterarie inedite o rare.]

In un codice della biblioteca capitolare di Toledo il sig. Lidforss ebbe la buona ventura di trovare un componimento in versi del simpatico rimatore lombardo del dugento, fra Bonvesin da Riva. Sull' autenticità non è da dubitare; l'autore, secondo la sua consuetudine, si nomina nella prima strofa; ma quando pure ei non l'avesse fatto, fra la scrittura novellamente scoperta e le altre del buon Umiliato publicate dal Bekker è tale corrispondenza di lingua, di stile, di concetti che senza soverchio acume di critica si sarebbe potuta supporre la comune loro origine.

L'argomento è interessante: è una tenzone in proporzioni molto più vaste del solito: undici mesi dell' anno, da Febbrajo a Decembre, si dolgono ciascuno alla sua volta di Gennajo che li conculca: essi oppressi dalla fatica ed egli al fuoco, a non far nulla, a godere del frutto dei loro sudori. Non vogliono sopportare più a lungo tirannia così ingiusta, e dato di piglio all' armi muovono contro a Gennajo. Ma questi colla sua mazza ben tosto li sconfigge, e in lungo discorso aspramente li rimbrotta. Aprile, il più lieto dei mesi, si fa innanzi, chiede perdono per tutti e l'ottiene; ed i mesi con publico instrumento riconoscono Gennajo qual loro signore. Ti par di sentire le membra del corpo che nell' apologo di Menenio Agrippa si dolgono dello stomaco, e la descrizione che fanno i mesi delle fatiche che ad ognuno d'essi tocca di sostenere, ti ricorda le miniature, che sogliono accompagnare le pagine dei calendarii medievali.

Or come condusse il sign. Lidforss la sua edizione? Ad essere discreti, non vorremo dimenticare le difficoltà, che ad ogni istante s'affacciano a chi si dà a publicare ed illustrare monumenti, massime antichi, di letterature dialettali. È perciò che sebbene il lavoro del L. dia occasione a molte rettificazioni ed aggiunte, noi ne lo potremo facilmente scusare; e solo talvolta ci dorremo ch' egli non abbia consultato più diligentemente quell' opera, ch' egli senza dubbio ha sempre a mano, intendiamo dire la Grammatica del Diez.

All' editore la lingua del suo testo non sembra rammodernata; doveva dire piuttosto « non molto rammodernata »; giacchè se in vero il codice di Toledo non si permette i numerosi arbitrii degli Ambrosiani, pure confrontato col Berlinese (anch' esso non scevro di mende), si dimostra molto più lontano di questo dalla nativa purezza. Sarebbe stato quindi utile il tentare di ridurre le forme del codice spesso molto vacillanti ad una certa unità, che s'avvicinasse possibilmente al tipo primigenio; e se non dapertutto, almeno in quanto lo vuole la ragione metrica. Su questa l'editore nulla ci dice, e perciò sia a noi concesso di fare alcuna osservazione. E nel codice Berlinese e più ancora in quello di Toledo noi ci abbattiamo ad ogni istante in versi, che sembrano eccedere la giusta misura. Ma una grande parte di questi si fa regolare, non appena si badi che molte voci vanno pronunciate altrimenti da quello che sono scritte. Così le vocali *e*, *i*, *o* finali, ancorchè scritte molto di frequente a servigio dell' occhio, pure (salvo certi casi particolari, che qui non si possono annoverare uno per uno)

quasi sempre vogliono per apocope essere elise. Quindi, a recar un solo esempio fra moltissimi, l'emistichio 7a *molto ben Zenere consente* sembra avere otto sillabe; ma letto *molt ben Zener consent* sta sui suoi piedi. Talvolta v'ha ommissione dell'intera sillaba finale, o sincope almeno di consonante fra due vocali: 14a *e' do cumiato a l'inverno* ha sette sillabe; ma l. *cumiao* o meglio *cumià;* 97c *ê m'ha dato quest' offitio*; l. *dao, dà;* 161c *sempre è abiudo lo derè*; poichè *e è a* mal possono formare una sillaba sola, l. *s. è abiuo-l* o *abiù-l d.* Cfr. 88a *quiloga sì parla ogiovre* ; l. come in altri luoghi *quilò*. Finalmente sincope della penultima vocale di voci sdrucciole raddrizza facilmente i versi: 113c *la pertega de le castegne,* l. *la pertga del* o meglio *dre*. Ed è converso più d'un emistichio, che sembra corretto, in verità va zoppo. 129c *anze l'ò per natura,* dovrebbe leggersi *anz l'ò* ; ma dividi *anz e'* (*e'* = *eo* = *ego*)[1] — 23b *donde la soa vida;* poichè va letto *dond*, meglio *dond'ill'* o *i*, o, considerando *soa* qual monosillabo, anche *illi* — 27d *k'è pezo ka serpent*; l. *pez ka n'è serpent* — 32a *Longo tempo è passao;* meglio *long temp è* [*zà*] *p.* — 62a *in me tempo se trova;* l. *in lo me temp*; così 75c — 76b *in logo ke Zener;* l. *in log ke ser Z.* — 95a *e' paregio li porci;* l. *e' ge p.* o *e' g' ap.* — 98a *bon canzon no si canta;* poichè elisione di *a* è pressochè inammissibile, va letto *bona c. no-s c.;* così 164d *libermente farò* si emenderà in *liberament f.* — 123a *anzi mat e vilan;* l. *anz son* — 139c *ni se meta a bandon;* par meglio *ni-s' meta ad ab.* — 144a *a zò voglio responde;* va letto *voj*, quindi forse *voj e'*.

Di non aver badato a tutto questo noi non facciamo carico all' editore, perchè ciò l'avrebbe condotto a modificare le forme del suo testo, ed egli s'era proposto di lasciarle intatte; ma avremmo voluto che almeno quei versi fossero stati o emendati o se non altro notati, in cui la misura eccedente o manchevole richiede correzioni d'altra natura. Ecco alcuni esempii d'emistichi troppo lunghi. 5b *ai poveri dà gran tristeza*; leggi pure *povri*, ma *povr'* non potrai, perchè l'*i* deve qui sorreggere il nesso di consonanti che precede; si cancelli quindi *gran.* — 8a *ke provo a lui son metudo*; l. *k' a* (o *k' da*) *prov li s. m.* — 26a *ancora indugo a penitentia*, sono otto sillabe che si ridurranno a sei, solo quando si cancelli *ancora*; e potrebbesi premettere al verbo il pronome *e'*. — 29b *devrave-lo esser allogado*; l. *devrav ess* (o *essr'*) *all.* — 52a *e' sont acomenzatore;* l. *com.* — 57d *e per gran furor me scoldo;* cancella *gran* — 76b *ten tute cose in detrimento;* l. *ten tut in d.* — 85a *e fo bon adovramento,*; l. *ovrament*[2]. — 92a *ki a re'* (= *reo*) *segnor se prend no po aver bon rezimento;* forse *no à* o *n'avrà b. r.* — 97d *no mancarà re' segnor;* l. *n'à mancar* coi due elementi del futuro ancora staccati. — 101a *Nu vamo tuti pesinti a corte*; l. *nu vam p. a c.* — 127d *tuta va a la travacada;* l. *tuto*, cioè *tut.* — 176c *e così, meser Zener;* basta *ser*. Emistichii troppo brevi sarebbero

---

1. In più d'un luogo l'editore non ha posto debitamente in rilievo il pronome *e'*. Già la natura de' varii discorsi, in cui chi parla mette ciò ch' *egli* fa in opposizione diretta a quello che fanno gli altri, ci conduce a dar la preferenza all' enfatica espressione del pronome sulla fiacca ommissione; ma, che più è, la ragione metrica esige il pronome: 7c *dove porto pur desasio*; si leggerebbe *dov port*; ma l. *dov' e'* — 85a *fortemente me percazo;* l. *fortment e'* — 129c *anze l'ò per natura* sembra andar bene; ma il solo avverbio sonerebbe *anz*; l. *anz e'*. Cfr. 137b *se fosse deponudo,* che del pari non sembra abbisognare d'emendazione; eppure, dovendosi leggere *foss*, è più che probabile che la lezione genuina sia *sed e' foss.* — Così anche 101c *inanze ne desdegna;* l. *innanz ê* (= *el*).

2. All' incontro 136b *quando fate ovramento*; meglio *quand fé adovrament.*

i seguenti: 3a *de lu per invidia;* forse *per grand.* — 28c *quel mese avenizo.* Il metro mostra che va letto *avenitizo* o *avenedizo;* si cancelli quindi dal glossario la parola *avenizo*—42b *la pasca significa;* l. *e la*—87b *largo e caritevre;* l. *e largo;* cfr. Bonvesin G 38 — 90c *dond Zener sta duro;* forse *ser Z.* — 106a *con quant ben ge fam;* l. *nu ge* — 117c *ma ziò k'el pigliasse speza incontanente;* l. *ma tut zò k'el pïass el sp. inc.* — 120c *Ke vol e ke forza;* probabilmente *e ke se sf.* — 128c *ven pur per invidia;* l. *zò v.* — 157b *paregigo li frugi; paregigo* è forma impossibile; intendi *paregio* cioè *pareg';* dovrassi leggere *e' ap.* — 173b *sur bon fondamento;* l. *sur un bon fond.* — 178c *per re perpetuo;* forse *per nostro re,* e solo ci fa dubitare che *nostro* nella forma *nosso* è per solito monosillabo, p. es. 181b *Zener sia nostro segnore,* che va letto *noss s.*

Facciamo ora alcune osservazioni sul testo, e per comodo dei lettori teniamo dietro all' ordine in cui si succedono le strofe.

1ad [1] MORESTA *da ventag ki vor oldì cantar* [2],
Eo, Bonvesin da Riva, la voj determinar,
Com s'lomentan i misi vojand despodestar
Lo so segnor Zener, k'no debia [3] *plu regnar.*

Il codice ha *mo resta,* e l'editore stesso era inchinato a interpretare: « Ancora ci resta di più; e se alcuno vuole udire ecc. » Poi gli parve che ripugnasse a questa interpretazione il pronome *la,* che non avrebbe (dic' egli) parola, a cui riferirsi. Se non che questa difficoltà gli si sarebbe dimostrata di nessun momento, a leggere la Gramm. del Diez III[3] 50, ove si registra il fatto notissimo, che il pronome *la* in numerose locuzioni sta da sè, riferendosi quasi ad un sostantivo sottinteso. Il significato è quindi: « Chi vuol udir cantare resti [4] più a lungo », e dice « più a lungo », perchè trattasi di non breve componimento. L'ed. preferì leggere *moresta,* voce ch' egli fa venire da *moror,* e cui attribuisce il significato di « intertenimento, sollazzo. » Le parole *da ventagio* non le spiega, ma si vede ch' egli intende il passo così: « Chi (= se alcuno) vuol udire una bella sollazzevole storia, io B. da R. la voglio esporre. » Ad ammettere la voce *moresta* l'ed. si condusse principalmente per averla trovata in altro luogo del nostro poeta: *De die judicii* 337-338 *Et intre lor* (i beati) *ha ess sì confortabel festa ke mai no fo vezudha così zentil* MORESTA. Ma della bontà di questa lezione dubita l'ottimo amico mio Ascoli, il quale suppone che si debba leggere *movesta* « movimento. » Abbiamo qui uno dei pochi esempii antichi del participio in *-esto,* che ricorre in molti dei dialetti d'oggidì; ed è notevole che precisamente *movesto* si trovi e in Gidino da Sommacampagna ed. Giuliari e nel fra Paolino da me publicato; vedi Ascoli, Saggi ladini 431 e 459. Cfr. anche *comosta* in Bonv. A 139.

1. Citando, riduciamo i versi a forma più corretta dal lato della lingua e del metro.
2. Non intendiamo d'aver deciso con ciò se la forma dell' infinito con *r* finale o senza sia la migliore.
3. Il Berlinese leggerebbe *debla,* ma della genuinità di questa *l* v'ha chi dubita, ed a ragione.
4. Spiegando « resti » il verbo è all' imperativo. Sebbene forma più chiara sarebbe *reste,* pure la desinenza in *-a* alla 3a sing. pres. cong. ed imper. è frequente in Bonvesin (cfr. *canta* 40d); nè è quindi necessario mutarla. *Resta* potrebbe però essere pur indicativo, ed il presente avere il significato di « deve restare, ha a restare. » Meglio, sembrami, il primo.

9d *mal grao n'abia quel laro ke* NE *ten in tal stregiura*. Febbrajo parla sempre in persona propria ; leggi quindi *ke-m*.

10b *el a spià e* CAZ'A *k' e' sont trop pizinin; cazà* è lezione molto sospetta, e senza grave ardimento si può mutare in *catà* « trovato. »

14b *No fo com fa Zener ke pur in mal* PESEVERA. In un' annotazione si fa osservare la mancanza della *r*. Ma già nel testo dovevasi senza più stampare *pers*. E quello ch' è detto appena a 89cd, che *pére avére* assonano con *desconvenévere amorévere* (intendi però *-évre*), doveva già notarsi in questo luogo, ove *primavéra spéra éra* assonano con *persévra*. A 175b *incontinent recovora* l'edit. dice che in *recovora* l'accento sta sulla *penultima* « rimando con *desovra desconsora ancora*. » Ciò non è possibile, leggi *recovora*, cioè *recovra*, ed hai nuovo esempio di *Voc r* che fa assonanza con *Voc vr*.

15b (Le viti) *le que den* FU *podae per mej frutificar*. Leggi *fir* = lat. *fieri* « essere potate »; il noto verbo, usato quasi sempre come ausiliare per la formazione del passivo. Qui v'ha probabilmente errore di lettura da parte dell' editore; altrove sbaglia il codice : 68c *fu passuo*, 77d *fu tenuo*, 161b *fu lezudo* e dapertutto cade meglio in acconcio il presente; l. *fi* — 140d *sì remunerai*; più conforme al dialetto *fi' rem*.

16a *Quel hom e* QUEL FEMENIA. Non s'esiti a correggere *quela fémena*.

17a *Quand av'* PARLAVA *Fevrer*. Così il codice. E l'editore dice che non volle mutare la lezione, perchè a 116d trovò *maza desmesurava* = *-ata*. Ma, lasciando stare che la forma *-ava* non implica necessariamente quella in *-avo*, la costruzione ed il metro esigono il maschile; quindi in ogni caso *parlav'*, o meglio *parlao* o *parlà*. — Questa formula *ava* = *ata* l'editore non la spiega in verun luogo; avrebbe dovuto trattarne a pag. 75, ove dice di *t, d* eliso fra vocali. Quivi era da aggiugnere che dall' elisione si genera un iato, il quale si toglie mediante intrusione della *v*. Altri esempii del nostro testo sono *fiava* = *fiata* 116c, *cova* = *cauda* 99d, che è altresì nel Cherubini, Dizionario milanese. E quivi pure si registrano da dialetti rustici parecchi derivati in *-avô* = *-atorem*[1].

19d *K'el no cognoss* KE *li serve e ki-l ten en so honor*. Leggi *ki-l* s. E nota che continua è la confusione nel nostro codice fra *ki* e *ke*, *mi* e *me*, *si* e *se* ecc. Così 67d *Beao...* KE *viv de soa fadiga*, 142c *contra so segnor* KE... *s'adasta*. 59d *Quant ben faz a Zener no par* KE *sia per car*; l. *ki* cioè *k'i* (*quod illi*)[2].

43b *Lo lin ke* TORNO *a grande conzo*; l. *torna*.

55d *Scerme* spiegato nel glossario *scherni*. Va letto *scernie* e *ce* vale *che*, cfr. 66c *sciva* pron. *schiva;* e l'editore stesso (pag. 77) notò che *ge, gi* suonano talvolta *ghe ghi*[3]. Ora *schernia* è forma così nota che è quasi superfluo registrarla.

---

1. Il participio in *-ava* in un testo di Bonvesin è degno d'attenzione, perchè coincide con quello di alcuni dialetti lombardi rustici p. es. di Busto d'Arsizio, la cui testimonianze appunto viene invocata dall' Ascoli per mostrare indigeni lombardi i participii di Bonvesin in *-ao -uo* ecc. V. Saggi ladini 306. 310, a cui potrà aggiungersi che anche la Passione di Como ha *squanzava* (invece di *sgu.*) = *sguanciata*.

2. Anche 80d *No i poss venir a grao ni far cosa ki piaza*; l. *k'i*.

3. Notiamo già ora che sebbene l'edit. s'avveda che *uge* rappresenta *ughe*, egli nel glossario registra il singolare *ugia*, che nel testo non ricorre, ma ch' egli deduce da *uge*. Si può dire con sicurezza che una tal forma non esistette giammai.— Come *ge, gi* sta per

58b Ove il codice legge benissimo *intel fogo*, l'editore dice rispetto a *int:* « v'ha cagione a dubitare se sia troncatura da *intra* ovvero errore di penna per *in.* » Nel Diez II[5] 483 poteva trovare schiarimenti su questa forma.

64c *Ki lassa;* meglio *ki-l lassa.*

89a *Fruite invernen ge acojo.* Così, in due parole, par che *ge* = *ghe* significhi « a lui, Gennajo »; ma leggi *invernenghe*[1].

91d *E poco* GE ZO *vareve* KE *sego vores contende.* Leggi: *e poc zò ge vareve, ki* (non *ke*) *seg v. c.*, cioè: « e se alcuno volesse contendere con lui (Gennajo), non ne avrebbe alcuna utilità. »

93b *Caza* potrebbe parere « caccia », ma dev' esser « cade »; si legga quindi *caze* o *caz.*

113d *E molto scorzao* ed il glossario spiega: « *Scorzao* pare significhi scorzone, uomo rozzo e selvatico. » Leggi *scoruzao* = *scorrucciato*; anzi perchè *molt* deve essere monosillabo, potrebbesi proporre *descoruzao.*

117a *La maza era* PESAT; e a pag. 76 si reca questa voce fra gli esempii in cui *t* fra vocali resta immutata — *dato, partito, tenuto* —; ma è facile vedere che si deve leggere *pesant.*

120d *Ki vol se faza inanze* ISTA *ke son venudo.* L'Ascoli, con cui di buon grado si converrà, mi propone *ista* nel valore di « ora, adesso », da confrontarsi con *issa* (= *ipsa*) dell' antico italiano e di più dialetti secondarii del settentrione d'Italia.

121cd *Tractor* per *traitor* (cfr. 142b *tractoria*) è notevole. Può essere errore del codice o svista dell' editore, ma può essere grafia analogica. Perchè *ct* diviene *tt* p. es. in *fruito*, può e converso *it* essersi scritto *ct.*

128a Non è necessario correggere *domino* in *dominio.* L'*i* può elidersi come in *strano*; cfr. l'italiano ant. *dimino.*

131d *Più ke* non dà buon senso; meglio *pui ke* o *pos ke.*

134d *Nesun... debia far se no pur quela cosa* KE DE GA *voglio dar.* L'editore non intende *de ga* e suppone *de zà.* Va letto *ked e' ge.* Anche altrove il codice scrive *ga* invece di *ge.* Nell' ultimo emistichio suppongo errore, giacchè *voj'* (scritto qui *voglio*) non può essere che monosillabo.

145a e 172a *ancora de-se a voi lavorar* ecc. Pare che l'editore intenda « si dee » per « è debito. » Ma si tratta di *dese* = lat. *decet.* Vedi nei Mon. ant. *desdese*, e in Bonvesin *desevre*, non l'it. *dicevole*, ma da *decere.* In dialetti rustici veneti (Ruzzante ecc.) *dexeva* « doveva ». Sard. *déghere dèxere deghì dighì* « decere ». Sic. *sdéciri* « non essere conveniente ».

148b *Tut zò k' e' no* LAVORA; l. *lavoro* o *lavor.*

149a *E' sont mulplicador.* Nota l'editore che il copista avrà omessa la sillaba *ti* o *te.* Non è inutile però osservare che l'emistichio è completo. Per la legge della sincope sarebbe *mult'plicador* e il nesso *ltpl* potè alleggerirsi, fognando la *t.* Cfr. 165d *forment* invece di *fortment*, che del resto è di facile pronuncia.

157b *Devenan* non istà per *deveran* ma per *deven*, e forse il codice ha *devenen* per

---

ghe ghi, così e converso *go gu* per *gio giu; fregura* pron. *fregiura* = it. *freddura*, 99c *goton* pron. *gioton*, che nel codice Berlinese sarebbe *gloton.*

1. Da unirsi alle forme registrate a pag. 71 *mazengo, lulienghe* da *majus* e *julius; staenghe* da *œstatem.* Vivono le più tuttogiorno ne' dialetti lombardi.

ripetizione d'una sillaba, che è errore frequente nei codici e che trovi anche in 129c *antigamenente*, 91d *uauareve* = *vareve*. Anzi nell' emistichio *ke deven fi consegnai* è dato leggere, oltre che *k'deven*, anche *ke den* colla solita forma contratta.

160c *Lo qual è comenzor* « ci pare da emendarsi in *comenzaor*. » Non è necessario assolutamente. Cfr. mil. *comprô* = *comprao*[*r*]. Ad ogni modo giova avvertire che *a-o* non possono qui formare che una sillaba.

Al testo segue un saggio grammaticale sui suoni e sulle forme.

§ 1. Di *a* accent. dicesi che mutasi in *e* nel suff. *-ariu*. Non fa d'uopo dire che qui non si tratta di *a* semplice, ma di *a-i*. Ed è singolare che al § 4, ove osservasi che *e* accent. (intendi *ĕ*) non diviene *ie*, recasi ad esempio *sentè* = *semit-arius* che spetta al § 1. Altro caso in cui *á-i* diviene *e* è il pron. relat. plur. masch. *que* = *quai*. Di *á-e* che diviene *e* sarebbe il femin. plur. *que* = *qua*[*l*]*e*, e forse *podestè* — *podestae* (l'edit. stampa *podeste*, che potrebbe essere da *podésta;* ma poichè trattasi dei novelli podestà, che entrano a capo d'anno, meglio accentuare la vocale finale) [1]. Altri esempii reca l'editore di *á* che si muta : *dore* in un luogo alquanto oscuro, ove questa voce significa forse « duole », ma in nessun caso può rappresentare *dare; lavorenti* che spetta a tutta una serie d'esempii in cui trovasi la desinenza *-ente* in luogo di *-ante* ed ove, se pur v'ha un procedimento fonetico, esso si complica con uno derivativo; *maridozi* per *maridazi* ove l'*o* non rimpiazza l'*a*, ma v'ha il suffisso *-ozzo* invece di *-azzo* (it. *aggio*). In molti dialetti usasi *maridozzo* « matrimonio », in alcuni con leggiera tinta peggiorativa. Non resta che *greve*, esempio comune a tutte le lingue romanze.

§ 2. Agli esempii di *al* in *ol* poteva aggiungersi *au* in *ol* nella voce *oldera* oppure *loldera* [2]. Non si capisce che cosa voglia dire l'editore, quando dopo « *Al* si muta in *ol* » aggiunge « la STESSA tendenza si osserva anche in *lomenta*. » Quest' ultima voce è esempio del notissimo procedimento per cui una vocale (per solito *e*, *i*; e per il nostro caso si noti che abbiamo esempii di *lementa*, che può considerarsi forma intermedia fra *a* ed *o*) dinanzi labiale diviene *o* od *u*.

§ 6. Dopo detto che l'*i* in posizione si cangia in *e* recansi quali esempii di *ī* = *e destende desdegna;* ma l'*i* non è qui in posizione? Meglio era recar esempii, se il testo ne offre alcuno, di *dīs* dinanzi a vocale, che sono quasi tutti di formazione novella, romanza. Meno ancora s'intende come l'editore dica che in *benedetta* v'ha *é* da *ī*.

§ 7. « L'*i* si traspone in *mainere*. » È un caso speciale, che vuol essere più minutamente dichiarato. Non si può dire che **manaria* trasponga meramente la *i*, perchè ciò darebbe *manaira manera* o *mainara;* qui la *i* è contenuta due volte,

1. Ciò conferma la congettura da me espressa nella nota al § 85 del mio studio su Bonvesin, che si debba leggere *corporè sozure*, *temporé figure*. Potevo aggiugnere *poestè* B 947, anche qui, come nel nostro testo, nel significato di « magistrati. »

2. 40bc leggiamo *E i risignol e-l* LODERE *cantan per gran dolzura; ki vor ess como l'*OLDERA. È lat. *alaud-ula*, it. *lodola;* la prima volta colla *l* conservata e *au* = *o;* la seconda colla *l* spiccatane, quasi fosse articolo (cfr. friul. *lodule* e *odule*), e *au* = *ol*. L'editore non spiega in verun luogo la seconda forma, che a primo aspetto non sarà chiara ad ogni lettore. Nè dice alcunchè di *-era* = *ula*. Poteva farlo al § 10, ove si tratta di *l* in *r*, e al § 9 notare l'*u* atono in *e;* tuttodì in milanese *lodera*.

prima nell' *e* = *ai*, poi dinanzi ad *n*. Dovevasi notare *apairo* 148d = *appajo* « accoppio » e fin d'ora rimandare a *moira* 109c.

Nel trattare delle vocali l'A. non badò a tutti i procedimenti delle non accentuate. Poteva con *lomentare*, di cui s'è già detto, ricordare *roman*, e *prumer* 83c; *a* in *e* in *menezar* per tendenza ad assimilare le vocali di due sillabe che si succedono, tendenza che si potrebbe riconoscere anche in *pessedo* 131b = *possedo*, che quindi non si può dire « senza dubbio » errore di copista[1]. Così *risignoli*, ove *u-i* diviene *i-i;* nel cod. Berl. *lissinioli*. Notisi finalmente *nizóle* 74d, con un' *i* che è tuttodì di molti dialetti, e che del pari dipende forse dall' *i* (= *e*) di *nuceolae*.

§ 15. Il dire che *rs* si muti in *ss* in *guardasse reposasse* = it. *-arsi* non sembra giusto; la *r* andò perduta e aggiungendosi all' infinito in *-à* l'enclitica *se*, la *s* si raddoppia.

§ 18. Fra le grafie di *n* potevasi aggiugnere *dangio* 146c, che senza dubbio va pronunciato *dagno* o a dir meglio *dagn*.

§ 19 c). Potevasi notare *receudo* 81c, elisa la *v*.

§ 20. Fra gli esempii di *ct* che diviene *g* fu inserito per svista *dalmagio* = frc. *dommage;* che vuol essere messo a paro di *parentagio* citato più sotto. Ed a proposito di quest' ultimo l'A. si esprime in modo poco chiaro, quando detto che *ct* si muta in *g*, soggiunge : « Così pure *tc* PER TRASPOSIZIONE. » L'editore par quindi credere che p. es. il suffisso *-atico-* sia divenuto *-acto-*, per poi divenire anche in toscano *aggio*, anche in francese *-age* ecc. Ma in qualunque modo l'editore l'intenda, egli è in errore : i due procedimenti sono diversi al tutto[2].

§ 21. Sulla inclinazione attribuita alle dentali di mutarsi in *z* dopo *n* c'è da ridire. Va escluso prima di tutto *avanzare* che è *ab-ant-i-are* e quanto ab *anze* (e composti) si veda il Diz. etim. del Diez s. v. che lo spiega da *ante* più l'*s* avverbiale, quindi *z* = *ts*. E così si spiegherà anche *sovenzo* 84c in luogo di *sovenzi* = *subinde* it. *sovente*, che si sarebbe potuto citare ancora.

34. « Merita attenzione il senso litterale del neutro dimostrativo *illud* conservato negli esempii seguenti : *La soa gran superbia in* LO *se po comprende* 18d; *e stan in* LO *comprisi, de ke no pon fuzir, ke no sian tug' prisi* 166cd. » È un' illusione. Va letto *inlò* = *illò* = *illoga* in altro luogo di Bonvesin, avverbio di luogo che corrisponde al franc. ant. *illuecques* e che, come suole, s'usa anche con valore temporale. Cfr. anche *quilò* 80a *quiloga* 55a; e i dialetti attuali conservano molte traccie di questi avverbii; vedi i miei Mon. ant.

35. Giugno annovera i servigi ch'egli presta a Gennajo : 76c *E'bat ségre e forment e* SE LO *met in monton*. L'editore : « La costruzione... ha molta rassomiglianza coll' uso spagnuolo... *Yo se lo diré*. » Avrebbe potuto recare ancora : *E'seg panig e mej e* SE-L *met in graner*. Ma anche questa è un' illusione. Qui v'ha di nuovo il solito vacillare fra *se* e *si*, di cui fu detto sopra nella nota a 19d; leggi *sì*, la particella riempitiva così frequente anche nel nostro testo: *e sì-l met in m.*

36. Al verso 140a *ancora digo a voi ke d'mi* SI *lomentai*, l'editore si compiace

---

1. Cfr. anche *pestuto* = *postutto* nei Mon. ant.
2. Quanto al *g* della formola *atic-*, che secondo il Diez verrebbe da *t'c*, piacemi ricordare l'Ascoli, il quale ci vede un prodotto di *ati*[*c*]*o adi*[*c*]*o*.

assai di avere trovato un esempio di verbo riflessivo costruito anche nella seconda persona plurale col riflessivo *se;* « l'esempio ci pare provare che effettivamente il dialetto milanese del secolo XIII. andava nello stesso cammino, che avevano preso da principio la lingua madre ed i dialetti scandinavi per creare di poi una voce media o passiva.» Duolci dire che noi la crediamo una terza illusione. Verbi riflessivi usati come intransitivi sono frequentissimi, e *lomentare* può essere uno di questi. Non vorremo quindi che si corregga *si-v;* diremo che *si* (*sì*) è l'avverbio *sic*, qui col valore enfatico di *così* [1].

39. 184c *pensono* non equivale a *pénsano* ma a *pensòn*[*no*]=*pensarono;* e 184d *pentin* non a *péntono* ma a *pentin*[*no*]=*pentirono;* vanno dunque al § 42.

40. 98d *Zener s'è un de quili ke ten per quel sentè; ten* non ci pare plurale, ma singolare. Costruzioni simili, in cui domina la idea di *un*, sono frequenti. — 184d *vegen* non sta per *veghen*=it. *veggono*, ma è mala grafia di *vegne*=*venne.*

41. S'aggiunga *se* 57b altra forma di *sed* 7b.

42. *disse* 17bc, *dissen* 180c non sono perfetti, ma presenti; pronuncia *dise disen* colla *s* dolce. Di perfetti forti che ricorrono nel nostro testo aggiungi, oltre *vegne* pur ora ricordato, anche *sepie*=*sapuit* 116b, che nel cod. Berlinese ricorre nella forma *sope.*

48. La forma *-isevo* per la 2a plur. del condizionale sembra all' editore « straordinaria, della quale dobbiamo confessare di non sapere esplicare la ragione etimologica. » Ma perchè non dare un' occhiata al Diez gramm. II[3] 144? L'enimma si sarebbe facilmente sciolto; *isevo* è [*habu*]*isti*[*s*] + *vo*[*s*].

50. Non doveva passarsi sotto silenzio l'uso di *son abiudo* nel valore di *sono stato,* di cui il nostro testo ci offre due nuovi esempii [2]. E quest'uso l'editore doveva conoscerlo, almeno dal Diez gramm. II[3] 150.

Segue un breve glossario, e questa, c'è forza il dirlo, è la parte più debole del lavoro. Ne cancelleremo anzi tutto le voci *moresta, scerma, scorzato, ugia,* che (come fin qui abbiamo veduto) si fondano su lezioni viziate o congetture non accettabili. Non poche sono poi le osservazioni, che accade di fare su quelle voci, che l'A. registrò e tentò di spiegare. Ed anzi tutto notiamo come ecciti stupore che egli, accingendosi ad illustrare una scrittura di milanese antico, non abbia pensato a consultare alcun dizionario lombardo, e principalmente le opere notissime del Cherubini e del Monti. Queste l'avrebbero messo in grado d'evitare più d'un errore o d'illustrare meglio alcune voci, spiegate troppo scarsamente.

ABREGARE: *La festa di nadal* ABREGA *a casa mia* 102a. L'editore spiega « abbergare, albergare. » Si può dubitarne e leggere *à brega* « ha briga » nel valore di « avere pratica, praticare »; ma in ogni caso *bregare* — 108c *ki brega presso al scorpio la ment non à segura* — non è aferesi di *abregare*=*alb.* ma risponde all'ital. *brigare*, che nei dialetti, particolarmente antichi, ha significazioni variate, fra le altre « bazzicare, frequentare ecc. »

1. Proponiamo anche un' altra spiegazione: *si' lomentai* = *siete lamentati* in luogo di *vi s. l.*, costruzione frequente nel fr. ant. e che, a cercar bene, si troverà probabilmente anche in scritture italiane.

2. Ai molti esempii recati da me e da altri di questo costrutto s'aggiunga questo da un dialetto della provincia di Como presso il Monti: *chi è-l bütt?* = *chi è egli avuto* = « chi è stato? »

ART. Un quarto esempio di quell' impersonale *arte*, che notammo nello studio sulla lingua di Bonvesin. L'editore ci vede *ardet* da confrontarsi a *calet*. Di questa voce avremo fra breve occasione di riparlare in altro lavoro.

CARERA. Dal confronto dei tre passi, in cui ricorre la voce, l'editore deduce bene la significazione di « botte da vino. » Poteva aggiugnere da altra poesia di Bonvesin *bever del bon vin dra carrera* N 203; cfr. anche D 176. Nel saggio di antico vocabolario latino-bergamasco publicato dal Grion nel Propugnatore trovi *veges « la veza over la carrera.* » E il dizionario comasco del Monti registra *carrera* « botte. » In cremon. *carer*. Anche in sardo *carrada*, e in ital. il dimin. *caratello*, più regolarmente *carr.*, Diez, Diz. etim. II³ 18. A *carere* va congiunto *carciroli* 84a che l'editore si contenta di registrare, senza spiegarlo. Si potrebbe congetturare *ci* scritto o letto male per *cararoli* deminutivo di *carrera* (il Monti registra in fatti del bormiese *carrarola* « botticino portatile »); senonchè dà alcun motivo di esitare il trovare in Valtellina *carcirel* « secchietto di legno ad uso di attingere acqua. »

FLORETA « mazzo di fiori. » Se l'editore non ha qualche buon appoggio per questa spiegazione, noi diremo *floreta* diminutivo di *flor*, femminile come in più dialetti settentrionali, in Bonv. L 206.

GALFION « pare sia per una specie di frutta; ma quale? » Bastava consultare un dizionario milanese, p. es. il tascabile del Banfi, per ritrovarvi *galf.* e *sgalfion* « ciriegia duracina »; il Cherubini ha anche la forma *sgraffion*, cremasco *grafiù*. E per il comasco trovi *galfion*, nelle Tre Pievi anche *galbion*. Il Cherubini nota che in dialetti della Svizzera francese ricorre del pari *galfion*; nel Bridel non trovo la voce; sarà altrove.

GREPO; *Ki vol mord in ascosso quel de can grepo sente*. L'editore confronta il toscano *far greppo* « raggrinzar la bocca », quindi *can grepo* « cane che raggrinza la bocca minacciando di mordere, cane maligno, cattivo. » Non è punto persuasivo. Notisi piuttosto che a Poschiavo, a Bormio (Monti) *grep* significa « cane » in generale; e dal nostro luogo parrebbe che la voce in sul principio indicava una specie di cane. Ricorderò ancora *scherpi cani* nel Contrasto ed. Giuliari, pag. 231.

LEME fu spiegato bene « legumi, civaje. » Giovava confrontare il mil. *lemm*. Anche nel gloss. lat. berg. ed. Grion « legumen, *ol lem.* » Il mod. ha *limm*.

MENUDRE, *biave*; « minuto, minutolo » va benissimo; ma anche qui avremmo desiderato il confronto col mil. *menuder* (*-er* = *ul* come in *lodera*), nel qual dialetto anzi *i menùder*, qual aggettivo sostantivato, s'usa nel significato di « biade che si coltivano dopo mietuto il grano »; cfr. anche com. *minudar* « dicesi di certi grani — miglio, panico —, per distinguerli da altri — frumento, segale. —

PENZO. Agosto dice 75a *e' penz l'ughe dre vigne;* settembre dice 84b : *castegne e anc maron imprimament e' penz*. L'editore : « pinzo, pesto » e cita il Fanfani il quale registra *pestare le castagne* « dicono in montagna, il chiudere le castagne già seccate in tanti sacchetti e batterle poi sopra un ceppo per mondarle dalla buccia. » Ma se anche un tale ravvicinamento potesse rispetto al secondo passo contentare alcuno, come s'attaglierà al primo? Ognuno vede che *penzo* risponde a *pingo*; in agosto cominciano a colorirsi le uve. E il Cherubini ci dice s. v. *penciorà* (e *pengiorà*=*pinct-urare*, anche *penc peng pensg*), che questo

verbo, usato precipuamente dell'uve, viene adoperato dai contadini anche parlando di altre derrate volgenti a maturazione; nel nostro luogo di castagne.

Peregria. 12d (il freddo) *significa'l peccao ke ten l'anima in peregria.* Sarà da *egro*, quasi lat. *per-æger?* chiede l'A., e aggiunge: « significherebbe in tal caso stato mal temperato a sanità, stato pericolante o inducente pericolo. » Ne dubitiamo assai, sebbene non possiamo dare altra spiegazione, che pienamente sodisfaccia. Saremmo propensi a leggere *impegria=impigrita*, se questa voce non ci paresse troppo fiacca ad indicare lo stato dell'anima fella, peccatrice. Il Cherubini poi registra un *pereria peraria* col significato di « vitupero », che, a dir vero, qui calzerebbe benissimo; ma non ha ragione il Ch. dicendola voce poco antica, dallo spagn. *perreria?*

Pesinti « lat. *petientes*, come in *andar pezzendo=petiendo.* » Vediamo il passo. Decembre a nome suo e dei compagni si duole ch'essi debbano recar mille cose alla corte di Gennajo, senza che costui se ne contenti giammai : 101a *nu vam pesinti a corte e fam k'el è tut pien.* Qui nulla c'entra l'andar accattando a corte; al contrario. Si spieghi *pesinti* plurale di *pesente=pesante* « carico di roba. »

Piago « pago, soddisfatto, ovvero placido, quieto... lat. *placatus*... come *pago=pacatus.* » Il passo 86b è questo : *quel ingord malastrudo* (Gennajo) *pur to, no dà nïent a pe del fog sta piaco.* La interpretazione dell' editore potrebbe, a primo aspetto, sembrar tale da contentarsene; ma vuolsi osservare che dialetti lombardi rustici hanno un verbo *placà piacà* « nascondersi, appiattarsi » onde l'aggettivo *plac piachet* e la locuzione *de piac* « di soppiatto. » Questa voce la riconosceremo nel nostro testo : « Gennajo se ne sta rimpiattato, accantucciato al fuoco. » Sull'etimologia si potrà essere in forse; ma che null'abbia a fare con *placatus*, si può quasi con certezza asseverare.

Sorengo. Parla giugno 57 : *A segar e a bater sostegn fadiga al coldo; e lu se zò e canta e sta segur e boldo; e quando mi* SORENGO *de questo m'aregordo* [1]*, e'me gramisco-l cor e per furor me scoldo.* L'A. « pare sia per sovvenirsi, rammentarsi, riflettere. » Non è l'ital. *solingo?* Il Cher. non ha che *sorenghin* dal Maggi nel valore di « selvatichetto », affine a quello di « solitario »; uomo che se ne sta solo, romito in selva, è ruvido alquanto, poco accostevole.

Staorina « sarà per *estate* »; gli esempii sono: agosto dice 75b: *La staorina segue, la stae è andada in fin;* novembre dice 96c : *la staorina convenme abandonar e comenzar l'inverno.* Dunque non è l'*estate*, ma l'*autunno;* così *stadulina* in un vocab. ital. tedesco del XV. secolo viene tradotto « herbst. »

Travacada; 127d *tut va a la tr.* cioè « a rovescio. » La chiosa dell'A. « sarà per *traboccata?* » è poco esatta. Questa è voce frequente, per solito nella forma *str.*, in molti dialetti nel significato di « rinversare, mettere sossopra », anche « sdrajarsi ». Non c'è nessuna probabilità che abbia affinità etimologica con *traboccare.*

Se quello ch'è contenuto nel glossario non sodisfa appieno, più giusto motivo abbiamo di dolerci del molto, che non ci è. Non si vede dietro quali principii

1. Ambidue gli emistichii di questo verso sono per noi troppo corti, dovendosi leggere *quand* e *quest.*

l'editore abbia compilato il suo glossario. Vi trovi voci quali *bechè* « beccajo », *biava* « biada », *brega* « briga », *ceresa* « ciliegia », *rava* « rapa », che ciascuno intende e che quasi tutte mediante le osservazioni generali sui suoni riescono chiarissime, e cerchi invano parole, che ad una grande parte dei lettori offriranno gravi difficoltà. Non è nostra intenzione sopperire qui alla mancanza dell'editore e dare un glossario completo del nostro testo; questo è cómpito riserbato a chi ci darà una nuova edizione di tutte le poesie di Bonvesin; ma almeno ad esempio vogliamo recare alcune voci di quelle che si desiderano nella lista fatta dall' editore.

ADUNAO 114ab. *Novembre à pijà 'n man un cortel da bechè, el à pur* ADUNAO *ke vor scanà Zenè.* Significato singolarissimo ha qui il verbo *adunare;* par che voglia dire : « stabilire seco stesso » e forse anche « esprimere fra sè e sè la determinazione presa »; arieggia insomma all'*aduner* dell' inno a S. Eulalia e della vita di Leodegario; v. *Romania* I 308.

DURAR MAL : 65b *no me repos... ma ben mal dur lo pan* cioè « stento il pane, lo guadagno a grande fatica. » Così anche H 14 la mosca dice alla formica : *In mal durar lo pan zamai no meto eo cura, senza fadhiga alcuna eo trov la mia pastura,* ove il Bekker meno chiaramente stampa *maldurar* in una parola.

FODRE; 70c (zener) *fodre grande taja.* Così in altri luoghi di Bonvesin : B 70 *pagar fodri e talie.* E B 955 *comanda carre et homini e sfrodra a tuta via.* Il *fodrum* del latino del medio-evo, che anzi tutto significava quell' imposta — ordinariamente in derrate — che serviva al nutrimento di soldati e cavalli, al *foraggio.*

PONZIGLIOL; 163a Gennajo ai mesi ribelli : *incontra-l ponzigliol verasment repetai.* Mil. *ponzirö* significa « ripostiglio a prua per uso di riporvi le robe dei barcajuoli »; qui forse in significato più generale qual deminutivo di *poncia*=lat. *puncta* « prora », lato appuntato delle barche.

REPET'A poi è « guizzare, trarre dei piedi » e nel Varon milanes (edizione del 1606, pag. 19) dicesi che è proprio delle anguille nel frequente loro moto. Onde Gennajo dice : In verità voi mi fate l'effetto di anguille, che, impotenti, si danno a battere delle loro code contro i fianchi della barca.

REVELAR, 21b *quel mal ke fa Zener, el mel conven mendar, zò k'el el ten suffocao conven mi revelar.* Dunque « ravvivare, richiamare, rieccitare a vita. » È *rebellare* con modificazione di significato analoga a quella ch'ebbe nel francese antico, ove *revel* viene a significare persino « letizia, gioja. » E nel milanese d'oggidi trovi la *b* nel riflessivo *rebellass* « rimettersi in buono stato di beni o di salute. »

REVERTALIE; 150a *Molt noze e revertalie fin fagie en lo me temp* (di gennajo). L'Edit. molto opportunamente cita dal Du Cange un passo degli Statuti di Vercelli, in cui si vieta di mandare o portar donativi *ad aliquas nuptias vel revertalias* e interpreta « festino, banchetto ». Il significato più preciso della voce lo rileviamo dall' eccellente Dizionario bergamasco del Tiraboschi, il quale ricorda come in un dialetto rustico s'usi ancora *roertaja* « il ritorno della sposa alla casa paterna dopo otto giorni di matrimonio », quindi da *re-vertere.*

SEGHEZA 111d; l'arme a cui Giugno dà di piglio « falce »; mil. *seghezz,* berg. *sigès* ecc.; cfr. anche it. *ségolo.*

SEMA; 171b *zamai ma' questa sema incontra ti no zemo* « giammai salvo questa volta »; *sema* = *semel* conserva tuttodì in alcun luogo il valore primitivo di « una

volta », ma ha di frequente preso il significato di « volta » senza più, p. es. com. *l'aot sem* « l'altra volta. »

Sona; tutti i mesi sono molto irati contro Gennajo ; *el* sona *pur k'i siano lion descaïnai.* Significa « sembra ». Così il Ruzzante: *sti morusi i sona galavron* « quest' innamorati sembrano calabroni », e nei canti popolari veronesi raccolti dal Righi *intel cantar te soni me sorela* « nel cantare pari mia sorella. » Non è probabile che sia il verbo *sonare*; « le tue parole suonan minaccia » potrebbe p. es. equivalere a « sembrano minaccia », ma nè la locuzione è popolare nè da essa si sarebbe con facilità sviluppato il significato generale della voce. Propongo con tutte le riserve possibili una spiegazione, che a me stesso pare alquanto artificiosa. Da *similare*, *semenà* (così nel rumeno); e come *semenà* = *seminare* si muta in *somenà somnà sonà* (le ultime due forme nel contado milan.) così anche il *semenà* = *similare*.

Tro mo 35d « fin ora »; da *intro* come in prov.; Diez *Gramm.*. II³ 486; in Valverzasca usano ancora *tro* con questo valore. In altri passi di Bonvesin *mintro*, secondo il Diez s. v. *mentre* da in *[i]n-intro*.

Vesende; 133a *de molte oltre v. ëo sont impazao;* così per « faccende, affari » in più luoghi di Bonvesin: D 8, G 44, L 80. Cfr. genovese *invexendasse* « affaccendarsi ». Corrisponde, dal lato etimologico, a *vicenda*.

A. Mussafia.

Cancioneiro e romanceiro geral portuguez, confecção e estudos por Theophilo Braga. 3 vol. in-12. viij-221, vij-223 et viij-216 p. Porto, typographia lusitana. 1867.

Cantos populares do archipelago açoriano publicados e anotados por Theophilo Braga. Porto, typ. da Livraria nacional, 1869, in-12, liij-216 p.

Floresta de varios romances colligidos por Theophilo Braga. Porto, typ. da Livraria nacional, 1869, in-12, xvj-478 p. (Les deux derniers ouvrages portent aussi le titre de *Cancioneiro e romanceiro geral portuguez*).

Avant d'examiner en détail les trois collections dont on vient de lire les titres, il ne sera pas inutile de passer rapidement en revue ce qui a été fait jusqu'à M. Braga pour contribuer à la connaissance de la poésie populaire portugaise. Le premier essai d'une collection de chants populaires portugais est, on le sait, le *Romanceiro* d'Almeida-Garrett[1], ou plus exactement les second et troisième volumes de ce recueil seulement, les huit compositions épiques que renferme le premier volume étant (quoique faites sur un fond populaire) l'œuvre de l'auteur lui-même qui les intitule : *romances da renascença*. Almeida-Garrett mourut avant d'avoir pu mettre entièrement à exécution son plan, qui était de publier son ouvrage en cinq livres. Cette publication attira bientôt l'attention des critiques et, parmi eux, de celui qui, par ses travaux antérieurs, était assurément le plus capable de l'apprécier, l'érudit Ferdinand Wolf. Il fit du *romanceiro* d'Almeida-Garrett, en même temps que du livre de M. Mila y Fontanals (*Obser-*

1. *Romanceiro* pelo visconde de Almeida-Garrett. 3 vol. Lisboa 1863. (La première édition des deux derniers volumes est de 1851.)

vaciones sobre la poesia popular, etc. Barcelona, 1853) un examen approfondi dans un travail intitulé : *Proben portugiesischer und catalanischer Volksromauzen*[1]. Après avoir fait ressortir avec beaucoup de raison l'analogie frappante que présente le développement de la poésie artistique en Portugal et en Catalogne, les textes des deux recueils cités lui permirent d'établir de nombreux rapprochements entre les traditions populaires de ces deux pays et celles des autres nations européennes. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, un grand nombre des *romances chevaleresques* publiées par Almeida-Garrett ne sont pas originairement portugaises, mais ont été importées d'Espagne à diverses époques. Parmi les 37 romances des deux volumes du *Romanceiro* 14 se retrouvent dans les collections castillanes. Mais il aurait été injuste de porter un jugement définitif sur la poésie populaire portugaise d'après une collection incomplète et qui ne nous faisait connaître précisément que la classe de romances dont on aurait presque pu *a priori* affirmer l'origine étrangère. En outre le procédé de publication d'Almeida-Garrett ne nous paraîtra pas *maintenant* à l'abri de tout reproche. Un Portugais devait tout naturellement chercher des modèles en Angleterre, aussi ne nous étonnerons-nous pas de retrouver chez notre auteur les procédés de *collation* des éditeurs de ballades anglaises et écossaises[2]. Je ne citerai qu'un exemple. Dans l'introduction qui précède la romance du *conde d'Allemanha* (*Romanceiro*, 11, 80), il dit : « Collacionando umas copias com outras e com a licção castelhana segundo Depping e Augustin Duran, appurei o que me parece o texto mais legitimo e verosimil. » Si l'on songe d'un autre côté que ces lignes ont été écrites en Portugal en 1851 et qu'Almeida-Garrett a eu le mérite non-seulement de réunir avec une persévérance peu commune les romances dont il a formé sa collection, mais aussi d'en éclairer, très-souvent avec succès, les origines, on ne lui marchandera pas une reconnaissance qu'il a bien méritée.

Une quinzaine d'années après cette première publication parut à Leipzig un recueil de chants populaires portugais, dû aux soins du savant Bellermann[3]. Toutes les romances *chevaleresques* de cette collection sont tirées d'Almeida-Garrett, le texte de quelques-unes seulement a été modifié d'après la tradition populaire. (p. e. n° 9 : *Donzella que vai a guerra ;* n° 12 : *A bella infanta;* n° 23 : *A noiva arraiana,* etc.). Bellermann a ensuite extrait de l'*auto da barca do purgatorio* de Gil Vicente (*Obras*, éd. de Hambourg, I, 246) la romance : *Remando vão remadores* qu'il intitule : *Christo o capitão de navio;* d'Ercolana, *Lendas*, I, 259, un ancien noël. Il a reproduit également une *cantiga* d'Alphonse X : *Como S. Maria resocitou en Coira, una aldea de Sevilla, un menyno de morte* (n° 4), et les strophes composées par Dona Felipa de Lancaster qu'il avait déjà publiées dans un autre ouvrage (*Die alten Liederbücher der Portugiesen*, p. 31). Du livre de Miguel de Leitão de Andrade, *Miscellanea do sitio de N. Senhora de Luz*, Lisboa, 1629.

---

1. Dans les *Sitzungberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.* XX. Band. I Heft, Vienne, 1856, p. 17-168.
2. M. Lemcke a supérieurement jugé cette funeste habitude (*Jahrbuch f. rom. Lit.* IV, 12).
3. *Portugiesische Volkslieder und Romanzen. Portugiesisch und deutsch mit Anmerkungen herausgegeben von* Dr. Christ. Fr. Bellermann. *Nachgelassenes Manuskript des Herausgebers.* Leipzig. Engelmann 1864. 8°.

Bellermann a tiré une curieuse romance sur la bataille d'Alcacer où le roi Sébastien périt et perdit son armée. Andrade, qui prétend que cette romance a été beaucoup chantée après la mort de ce roi, a joint au texte la musique, que reproduit également Bellermann. Cette romance ne se trouve pas dans le *Romancero* de Duran qui en a donné trois sur Sébastien (n°s 1245-1247). Les chants modernes de ce recueil (*modinhas, disparates, saudades*) n'offrent que peu d'intérêt. Par contre la collection de proverbes populaires qui clôt le volume a une réelle importance.

Avant d'aborder l'examen des ouvrages de M. Braga, nous noterons en passant un *cancioneiro* portugais dont le titre seul nous est connu : A. F. Barata, *Cancioneiro portuguez. Com um juizo critico* do Ch. Ribeiro. Coimbra, 1866, in-12.

Le premier volume du *cancioneiro e romanceiro* de M. B., qui porte comme sous-titre : *Historia da poesia popular portugueza*, est divisé en deux livres. Le premier traite de la formation des langues romanes, de l'influence de la poésie provençale sur la littérature portuguaise, du caractère populaire des œuvres de Gil Vicente, enfin des traditions et légendes populaires en Portugal. Dans le second l'auteur examine le développement des cycles carolingien, breton et gréco-romain dans la poésie portugaise. Le dernier chapitre, le plus intéressant et le plus nouveau du livre, est consacré à la littérature vulgaire (*litteratura de cordel*) ; il se termine par une bibliographie des *romanceiros* et feuilles volantes.

On voit par cette analyse que M. B. a fait aussi l'histoire de la poésie artistique et érudite de son pays. Nous aurions préféré qu'il se bornât à la littérature populaire proprement dite. Il ressort de l'introduction du présent volume que M. B. avait l'intention de consacrer à ce sujet un livre d'*excavações e reconstrucções historicas*, mais la mort de Duran et de F. Wolf lui a ôté l'envie de justifier ses théories et il se borne à nous en offrir le *substractum* en 16 thèses dont plusieurs présentées comme elles le sont prêtent beaucoup à la discussion, tandis que d'autres restent dans un vague à peu près insaisissable. En général M. B., qui possède une connaissance approfondie de la littérature de son pays, a trop négligé l'étude des littératures sœurs. Ce défaut se fait surtout sentir lorsqu'il traite de l'influence provençale en Portugal : il est vrai qu'il restait peu de choses à dire (dans une étude générale comme celle qui nous occupe) après les travaux de Bellermann, F. Wolf, et surtout de M. Diez (*Ueber die erste portugiesische Kunst- und Hofpoesie*); mais l'auteur, qui ne connaît aucun de ces ouvrages, n'a même pas pu présenter à ses lecteurs les faits acquis à la science. M. B. a signalé avec raison l'importance des œuvres de Gil Vicente pour la connaissance de l'ancienne poésie portugaise et castillane. Avant lui F. Wolf, dans son excellent article sur ce poète dramatique (*Encyclopædie* d'Ersch et Gruber, s. v. Gil Vicente, p. 333, n. 29), avait relevé un certain nombre de romances populaires reproduites ou citées seulement dans ses drames. Sur le fait que les chansons populaires dans Gil Vicente sont presque toutes en castillan, M. B. rapporte encore, sans la réfuter, l'opinion de Rapp qui croit le castillan employé ici comme langue vulgaire et mis dans la bouche des personnages infimes. Sans parler des raisons générales qu'on peut opposer à

cette affirmation, on n'a qu'à prendre la comédie si souvent citée de *Rubena* : Gil Vicente y fait chanter la sorcière en portugais (*Obras*, II, 26), tandis qu'un des adorateurs de Rubena lui dit une romance castillane (*ib.*, II, 53).

Les superstitions populaires sont depuis longtemps l'objet de l'attention des savants qui s'occupent de mythologie comparée. Ces superstitions se trouvent consignées soit dans les chants, contes et proverbes populaires, soit dans les textes des mesures prohibitives qui furent prises autrefois contre les pratiques qu'elles engendraient ; aussi devons-nous être reconnaissants envers M. B. de nous avoir donné deux extraits d'ordonnances relatives aux coutumes qui paraissaient coupables aux magistrats du temps. La première est une ordonnance de la chambre municipale de Lisbonne de 1385 ; la seconde est tirée des *Constituçôes do bispado de Evora* (Const., I, tit. 25, éd. de Lisbonne, 1534). M. B. aurait pu multiplier ces citations, car les livres qui fournissent des textes ou des renseignements sur ce sujet sont difficilement accessibles hors du Portugal. Toutes les superstitions populaires signalées par M. B. se retrouvent à peu de chose près chez les autres peuples romans (elles ne se rencontrent que rarement en Espagne, voyez Almeida-Garrett, *Rom.* II, 19, et F. Wolf, *Studien* p. 449, note 3) et les peuples germaniques. M. B. a comparé les *camisas fiadas e tecidas em un dia*, que les constitutions d'Evora défendent de revêtir, au *Nothhemd* allemand. Il y aurait bien d'autres comparaisons à faire. L'usage, par exemple, signalé par J. Grimm (*Deutsche Mythologie*, p. 442, note 2, éd. de 1835), de jeter l'image d'un saint dans l'eau lorsqu'il ne répond pas aux espérances qu'on a fondées sur lui, est consigné d'une façon curieuse dans ces mêmes constitutions : « nem levem as imagens de alguns sanctos a cerca de agua, fingindo que as querem lançar em ella, e tomando fiadores, que se até certo tempo lhes nâo der agua, ou outra cousa que pedem, que lançarâo a dicta imagem na agua. » Une étude approfondie aussi sur le loup-garou[1] (*lobis-homen*), les fées (*bruxas*), et les *almas penadas* ou *encantadas*, aurait été ici à sa place, tandis que M. B. se borne à de simples mentions.

Le deuxième volume de la collection de M. B., intitulé *Cancioneiro popular*, débute par les *fragmentos do poema da Cava*, la *canção do Figueiral*, la *canção de Gonçalo Hermingues*, la *canção de Egaz Moniz Coelho a D. Violante* et la *canção* de ce dernier à sa dame. La valeur de ces compositions, que certains écrivains portugais, et parmi eux l'auteur de cette collection, s'obstinent à regarder comme les plus anciens monuments de leur poésie, a été appréciée par Ribeiro, Bellermann, F. Wolf et enfin M. Diez dont les arguments philologiques ont confirmé l'opinion de ses prédécesseurs. Il est désormais acquis que ces divers poèmes, dans leur forme actuelle du moins, ne remontent pas au-delà du XVI[e] ou tout au plus de la fin du XV[e] siècle ; aussi est-il superflu d'examiner les arguments par lesquels M. B. cherche à réfuter Ribeiro[2].

1. M. Wilhelm Hertz (*Der Werwolf, Beitrag zur Sagengeschichte*, p. 89), ne connaît du loup-garou portugais que son nom.

2. [Les faits que M. Braga a réunis depuis, dans ses *Epopeas da raça mosarabe* (Porto, 1871), ch. IV, pour établir notamment l'authenticité de la chanson du *Figueiral*, prouvent uniquement 1° que cette chanson était réellement populaire au XVI[e] siècle, 2° que la légende sur laquelle elle s'appuie est beaucoup plus ancienne. C'est absolument le résultat auquel Wolf est arrivé (*Studien*, p. 693). — G. P.]

Une grande partie du volume, p. 41-134, est occupée par la *Sylva de cantigas soltas*, c'est-à-dire des couplets d'amour dans le genre des *coplas* andalouses, quoique avec moins de brillant. Parmi les *fastos do anno* se trouvent deux jolies chansons à S. Jean, un des saints les plus populaires du Portugal; l'une est tirée d'une feuille volante du XVIII[e] siècle. Ces chansons font allusion aux *fogueiras* (feux de joie) faites par les jeunes filles le jour de ce saint avec des artichauts (*alcachofa*). C'est au degré de clarté plus ou moins vif de la flamme qui s'en échappe qu'elles s'assurent de l'amour de leur galant.

Les *aphorismos poeticos da lavoura*, c'est-à-dire les proverbes populaires relatifs aux saisons de l'année qui terminent ce deuxième volume, forment une collection plus complète que celle qu'a donnée Bellermann.

Presque tout le contenu du troisième volume, qui forme le *romanceiro* proprement dit, nous est déjà connu par la publication d'Almeida-Garrett. Le principal mérite du *romanceiro* de M. B. consiste en ce qu'il nous donne de toutes les romances, à peu près, des versions plus authentiques que celles de Garrett. Une rapide comparaison des textes donnés par ces deux auteurs confirme ce que nous avons signalé plus haut : Garrett *refaisait* les romances qu'il avait recueillies de la tradition populaire. M. B. au contraire a mis un très-grand soin à publier les romances telles qu'elles lui ont été dites. Voici du reste ses propres paroles : « Esses sessenta romances (le volume compte 61 numéros) que a todo o custo alcançámos de pessoas que nâo sabem *dizer* sem *cantar*, e que logo que as interrompem perdem o fio da cantilena, de outras supersticiosas e que temem de ser escarnecidas, todos estes romances foram, por assim dizer, apanhados em flagrante delicto do enthusiasmo popular. Comparâmol-os com as versões de Garrett, e creio que aonde lhes sâo inferiores assenta a sua valia. » Lorsque M. B. a pu recueillir plusieurs versions d'une même romance, il les donne in extenso les unes à la suite des autres. Par contre la classification des romances ne nous paraît pas heureuse. M. B. divise sa collection : 1° en *Flor dos romances anonymos do cyclo carlingiano e da Tavola Redonda;* 2° en *Vergel de romances mouriscos, contos de cativos, lendas piedosas e xacaras*. La première partie se subdivise à son tour : 1° en *Romances communs aos povos do meio dia da Europa;* 2° en *Romances de supposta origem portugueza;* et 3° en *Romances que se encoutram nas colleções hespanholas*. Tout d'abord, des trente-quatre romances que M. B. attribue au cycle carolingien et à celui de la Table Ronde il n'y en a qu'une seule qui appartienne positivement au premier de ces cycles : *Gerinaldo* (M. B. met *Gayferos* dans la seconde classe) et aucune au second. Du reste une classification de ce genre, en supposant même chez son auteur une connaissance complète de tous les chants populaires romans publiés jusqu'à ce jour (ce qui n'est pas le cas ici) ne pourrait avoir qu'une valeur tout à fait momentanée, car la publication d'un nombre beaucoup plus considérable de textes permettra seule de passer des recherches spéciales sur tel ou tel chant à des appréciations générales. On a déjà fait remarquer que la théorie de M. le chevalier Nigra à ce sujet était prématurée[1].

M. B., comme Garrett, désigne la province de Beira-Baixa comme la plus riche en traditions et dans cette province le pays de Covilhâ fournit en général

1. M. Gaston Paris, *Revue critique*, 1866, t. I, p. 384.

les meilleures versions. Les romances qui ne se trouvent pas dans Almeida-Garrett sont : N° 8, *Alferes matador*, version de Covilhâ. Un féroce amoureux enlève, malgré sa résistance, une jeune fille dans la maison même de sa mère et la traîne par les cheveux à travers la ville, puis la rend à sa mère qui aime mieux la voir sans vie que déshonorée. Cette romance n'a donc que peu d'analogie avec le chant français de *la jolie fille de la Garde* auquel M. B. la compare. — N° 39, *A moira encantada*, version de l'Algarve. M. B. dit en note : « Cette légende a été recueillie par M. Stacio de la Veiga et publiée dans le n° 12 de l'*Estrella de Alva*... Selon ce dernier, cette romance est une des plus populaires de l'Algarve et exprime la croyance générale et ancienne que, la veille de S. Jean, à minuit, apparaissait, dans la citadelle moresque de Favira, une belle enchantée demandant qu'un chevalier vînt rompre son charme. » — N° 40 : *N. S. dos Martyres*, version de l'Algarve recueillie par M. Stacio da Veiga ; cette romance se chante au pèlerinage de Castro-Marim, à la mi-août. C'est l'histoire d'un esclave chrétien maltraité par son maître more qui finit par lui lier pieds et mains et l'enferme dans une caisse sur laquelle il reste lui-même jour et nuit. Cette caisse, par un miracle de la Vierge, est bientôt entourée d'eau et transporte ainsi le maître et l'esclave dans le pays de ce dernier, ce qui change les rôles. — N° 43. *Jesus Mendigo*, versions du Minho et de Beira-Baixa. Jésus mendiant n'est pas repoussé tout d'abord comme dans la version provençale (D. Arbaud, I, 59) et française (Champfleury, p. 51), mais rencontre un bon laboureur qui le soigne de son mieux dans sa maison. — N° 44. *San Antonio e a princeza*, version de l'Algarve. Une mère perd sa fille et ne veut pas la laisser enterrer. S. Antoine, auquel elle adresse sa prière, lui rend sa fille pour sept jours, après quoi celle-ci remonte au ciel. — N° 45. *Santa Iria*, versions de Santarem, Covilhâ et du Minho, publiée déjà par Bellermann, n° 5. — N° 48. *A devota da ermida*, version de Tras-os-montes. Une femme, accusée à tort par une méchante voisine de tromper son mari avec un prêtre, meurt ou est tuée par son mari (la romance ne le dit pas). La fin est gracieuse :

Prenhadina de oito mezes
Para os nove corria ;
No cabo dos nove mezes
Um lindo cantar se ouvia.
Abriram a sepultura
Onde a encontraram parida,
Com uma menina nos braços,
Que se chamava Maria.
— Perdoa-me oh Mariquinhas!
Perdoa-me, oh mulher minha!
— Como te heide en perdoar
Se a tu alma esta perdida?
A minha está na gloria
Dos anjos bem assistida.

N° 49. *Oração do dia de Juizo*, version du Minho, répond au chant catalan : *L'anima condempnada* (Briz, *Cansons de la terra*, III, 209). — N° 50. *Romance do terremoto de Villa Franca do Campo* (1522); extraite du ms. de Gaspar Fructuoso, historien des Açores, intitulé : *Saudades da terra* ou *Descobrimento dás Ilhas*. — Parmi les *Xacaras e coplas de burlas* nous citerons les n°s 52 et 53, *Xacara dos conversados*, jolie idylle dans le genre de la *linda pastorinha*, et *la freira arrependida* (n° 61), plainte d'une jeune religieuse qu'on a forcée à prendre le voile.

La collection des chants populaires des Açores que nous allons examiner maintenant avait été réunie par M. Joâo Texeira Soares pour le *romanceiro* d'Almeida-Garrett. Cette publication étant restée malheureusement inachevée, M. B. a eu la bonne fortune d'être mis en possession de cette précieuse collection et il la publie aujourd'hui. La grande majorité de ces chants, surtout des chants épiques, provient de l'île de S. Jorge. Dans cette île, une certaine localité, nommée Ribeira de Areia, est une riche mine de chants populaires; elle est au dire de M. B. pour les Açores ce que Covilhâ est pour la province de Beira-Baixa. M. Texeira Soares a puisé sa collection dans la tradition orale du peuple des Açores. Une dame nonagénaire de Ribeira de Areia a, paraît-il, conservé la mémoire assez fraîche pour apprendre à des jeunes filles une quantité considérable de chants que celles-ci à leur tour ont répétés à Texeira.

On aurait pu désirer des renseignements plus précis que ceux qui se trouvent dans la courte introduction et dans les notes de ce livre sur les coutumes populaires de ces îles[1]. M. B. a préféré se livrer à un commentaire du nom de *aravias* donné par le peuple des Açores aux romances et *xacaras* ; pour lui, « cette désignation n'est rien de moins qu'une révélation historique : l'origine arabe des romances populaires de la péninsule. » Contrairement à leurs aïeux, pour qui les Mores n'étaient que des chiens, les Portugais et Espagnols de nos jours n'éprouvent aucune humiliation à l'idée de devoir à leurs anciens ennemis ce qu'ils ont de plus national dans leur littérature : bien au contraire, ils s'acharnent contre les faits que d'illustres critiques ont réunis et élucidés plus même qu'il n'était nécessaire. Il n'y a rien à ajouter du reste aux paroles de Dozy : « Nous considérons cette question comme tout à fait oiseuse ; nous voudrions ne plus la voir débattue, quoique nous soyons convaincu qu'elle le sera pendant longtemps encore. A chacun son cheval de bataille (*Recherches*, II, LXX). » Le mot *aravia*, dans son sens péjoratif de galimatias, baragouin[2], a pu s'appliquer dans ces îles aux chants populaires toujours plus ou moins chargés de formes dialectales, mais cela ne prouve pas que leur forme ait été prise aux Arabes[3].

La partie lyrique de la collection se divise en *Rosal de enamorados* et *serenadas do luar*, c'est-à-dire les chants d'amour. Le *doutrinal de oraçoes* comprend surtout des chants religieux. Cette poésie, quoiqu'assez pâle, est toujours gracieuse.

---

1. M. B. cite un travail qu'il serait intéressant de connaître de plus près : *Superstições e prejuisos populares açorianos*, par F. M. Supico dans son *Almanak do archipelago dos Açores*, ann. 1868, p. 106-116.

2. Cf. Dozy-Engelmann. *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, s. v. *algarabia*.

3. [M. Br. est revenu avec de grands détails sur cette question dans ses *Epopeas da raça mosarabe*. Il refuse aux Arabes toute influence sur la poésie *artistique* de la Péninsule, mais leur en accorde une très-grande sur la poésie *populaire*. Je crois que la question, ainsi présentée, prend un nouvel aspect et mérite d'être étudiée à nouveau. J'avoue que je ne suis pas éloigné de croire à une parenté de la lyrique populaire des Espagnols et des Portugais avec celle des Arabes, et j'ai relevé jadis (*Rev. crit.* 1866, t. II, p. 140) quelques faits qui viennent à l'appui de cette hypothèse. M. Br. en fournit un grand nombre d'un autre genre, et il ne faut pas oublier la pénétration incontestable, dans le peuple espagnol, de la musique arabe, si intimement liée à ce genre de chants. En tout cas, les Arabes n'ont rien à faire avec les *romances épiques;* et le mot d'*aravia*, s'appliquant surtout à ces compositions, ne saurait rien prouver pour leur origine. L'identité de ce mot avec les *yaravi* qu'on chante dans l'Amérique portugaise, et auxquels on attribue dans le pays une origine indienne, est aussi très-douteuse. — G. P.]

Parmi les chants épiques nous retrouvons presque toutes les romances qui se sont conservées sur le continent. Apportées par les marins et les premiers colons portugais au XV^e^ siècle, elles ont continué à vivre dans ces îles, tantôt en gardant assez fidèlement la forme et le fond qu'elles avaient à cette époque, tantôt en se transformant tellement qu'il est souvent difficile de les rattacher aux versions continentales.

Voici quelques-unes des romances les plus importantes propres aux Açores. N^os^ 17, 18 et 19. *Joaosinho* ou *o banido*, aussi sous le titre de *Flores e Ventos* et *dona Branca*. Joaosinho ou Flores e Ventos, une nuit de Noël, gagne au jeu cent doublons, tue un prêtre (six dans le n° 18, sept dans le n° 19), séduit sept jeunes filles, pille sept châteaux ou villes. Le père (le roi dans les n^os^ 18 et 19), touché par les prières de sa mère, le bannit au lieu de le faire mettre à mort. Dans son exil, tout ce qu'il demande lui est refusé : du pain, du vin, de l'eau, de l'herbe (dans le n° 18 du pain et de l'orge pour son cheval seulement). Enfin il finit par se repentir de ses péchés.

N° 17 Foi tal a dor que lhe deu — Outros sete andou a pé,
Que logo santo acabára. — Foi acabar santamente
N° 18 Sete annos andou em sella, — Ao adro de Nazareth.

Dans le n° 19 intitulé : *dona Branca*, Flores e Ventos épouse celle-ci et, à partir de là, la romance n'est plus qu'une version portugaise de la romance castillane : *Blanca sois señora mia* (Wolf, *Primavera y Flor*, n° 136), ou *Ay cuan linda que eres, Alba* (Ibid., n° 136)[1]. — Les n^os^ 20 (*dom Alberto*) et 21 (*Flor de Marilia*) contiennent cette version seule sans la confusion avec la romance précédente. — N^os^ 44-46, romances sur la bataille de Lépante. — Les n^os^ 48 (*dom Franco*) et 49 (*dona Inez*) répondent à la romance castillane : *A caza iban, a caza* (*Primavera y Flor*, n° 119). — N^os^ 50 (*Florbella*) et 51 (*A pobre viuva*). M. Amador de los Rios a donné l'analyse d'une version asturienne de cette romance sous le titre de *Filomena* (*Historia crit. de la lit. esp.*, VII, 452).

Au nombre des romances historiques conservées aux Açores il en est une qui offre un intérêt particulier ; c'est celle qui a pour sujet la mort de l'infant Affonso, fils de João II de Portugal. M. Gaston Paris a découvert récemment dans le ms. de la Bibl. Nat. fr. 12788 une romance castillane sur le même sujet qu'il a publiée dans ce recueil (I, 373-378) en la comparant à celle de Montesino (*Cancionero de diversas obras*, etc.). La romance des Açores, dont M. B. a donné deux versions de l'île S. Jorge (p. 328-331) sous les titres de *Romances da má nova*, et *O casamento mallogrado*, est restée très-fidèle à la tradition. Dans les quatre premiers vers qui se rapportent à l'infante Isabel :

Casada de outo dias — Viu vir um cavalleiro
A janella foi chegar ; — Tão de contente a mirar,

les *outo dias* sont les huit *mois* qui s'écoulèrent depuis son mariage avec Affonso (novembre 1490) jusqu'à la mort de ce dernier (juillet 1491). La suite :

---

1. Une version moderne andalouse se trouve dans Fernan Caballero, *La Gaviota*, Madrid 1856, I, 128-131, reproduite par F. Wolf, *Beitræge zur spanischen Volkspoesie*, etc., p. 134.

Que novas traz, cavalleiro,
Que novas traz p'ra me dar?
— Novas vos trago, senhora
Má nova é de contar...
Vosso marido é morto,
Caiu no areal;
Rebentou o fel no corpo
Em duvida de escapar;
Se o quereis inda vêr vivo,
Tratae já de caminhar!

répond bien au récit de Garcia de Resende et à la romance castillane manuscrite, tandis que celle de Montesino, quoique reposant également sur la tradition, est très-délayée. M. B. remarque que la mort de l'infant Affonso a été le sujet de nombreuses compositions des poètes de la cour de João II qui ont été recueillies dans le *Cancioneiro geral* de Garcia de Resende. L'une d'elles, de Luys Anrryquez, *ao morte do prinçepe dom Affonso que deos tem* (*Cancioneiro geral*, édit. de Stuttgart, II, 237), a conservé des traits traditionnels. Dans la strophe intitulée : *Las nuevas que lhevaran a la reyna y prinçesa*, on annonce la mort de l'infant à sa femme comme dans les romances citées. Les autres compositions d'Alvar de Brito (id., I, 221), de dom Joam Manuel (id., I, 374) et de Jorge Ferreira de Vasconcellos (dans son *Memorial dos cavalleiros da Tavola Redonda*) n'ont de commun avec les romances que le sujet.

Il nous reste à parler du volume que M. B. intitule : *Floresta de varios romances*. Après une introduction où il étudie les transformations de la romance populaire du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, M. B. nous donne. sous le titre de *romances com forma litteraria, do seculo XVI a XVII*, un certain nombre de ces compositions tirées du *Cancioneiro* de Garcia de Resende, des drames de Gil Vicente, du livre de Jorge Ferreira de Vasconcellos (*Memorial das proezas da segunda Tavola Redonda*, Coimbra, 1567, in-4°) et d'autres encore.

Sous le nom de Balthasar Dias, M. B. donne deux romances, d'abord celle du marquis de Mantoue d'après une feuille volante de 1665, qui du reste est déjà connue par le *romanceiro* de Garrett (III, 211 ss.). Notons en passant que, contrairement à Garrett qui assigne comme date à cette romance la fin du XIV^e^ ou au plus tard le commencement du XV^e^ siècle, M. F. A. de Varnhagen (*Da litteratura dos livros de cavallarias*, Vienna, 1872, p. 33 ss.) la regarde avec assez de vraisemblance comme une traduction partielle de la comédie du même nom de Lope de Vega publiée en 1619 dans la douzième partie de ses comédies, et qui du reste repose sur les romances castillanes[1].

La seconde romance est une version de la légende de Crescentia qui nous a été conservée dans une feuille volante intitulée : *Historia da Imperatriz Porcina, mulher do Imperador Lodonio de Roma, em qual se trata como o dito Imperador mandou matar esta senhora*, etc. Lisboa, 1660, 4°[2]. M. B. a bien reconnu que cette composition appartenait à la légende de Crescentia, quoiqu'il ait tort de dire (*Romanc.*, I, 189) : « As origens historicas d'este romance encontramse nas Lendas Allemâs de Jacob Grimm (II, 120) sob o titulo de Hildegarda. »

1. Elle est déjà mentionnée par Lope lui-même dans la première liste de ses comédies qu'il ajouta au roman : *El peregrino en su patria*, Sevilla, 1684. (Voyez La Barrera, *Catalogo bibliogr. y biograf. del teatro antiguo español*, p. 422.)

2. Le titre de la feuille volante est cité comme nous l'avons transcrit, par M. B. (*Rom.* I, 202), il a publié la romance (*Floresta*, 104 ss.)

Le conte de Hildegard (Grimm, *Deutsche Sagen*, nº 442) est en effet une version de la légende de Crescentia, mais elle fait précisément partie de la classe qui s'écarte le plus de celle de notre romance. M. Adolf Mussafia, dans son excellent travail : *Ueber eine italienische metrische Darstellung der Crescentiasage*, Wien, 1866, a fait une classification si complète des versions de notre légende que nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer M. B. La romance portugaise appartient au troisième groupe, dans lequel M. Mussafia (p. 80-84) compte les versions de Vincent de Beauvais, de Gautier de Coinci, d'Alphonse X, de Giovanni Briccio, de Timoneda, etc. Dans un autre travail sur notre légende (*Eine altspanische Prosadarstellung der Crescentiasage*, Wien, 1866), M. Mussafia a publié un récit castillan dont M. Amador de los Rios (*Hist. de la list. esp.*, V, 391) n'avait donné que le titre : *Fermoso cuento de una sancta emperatriz que ovo en Roma et de su castidat*, tiré du ms. de l'Escorial h. j. 12, de la fin du XIV[e] ou commencement du XV[e] siècle. L'auteur anonyme de ce conte annonce son travail de cette manière : « Et desto vos quiero retraer fermosos miraglos asy como de latin fue traslado en francés et de francés en gallego. » Ce texte est en castillan, mais, comme l'a remarqué M. Mussafia, la fidélité avec laquelle il suit l'original français (le conte de Gautier de Conisy dans Méon, *Nouveau Recueil*, II, 1-128), montre que son auteur s'est borné à *castillaniser* la version galicienne, de façon qu'on peut faire abstraction de cet intermédiaire et regarder le texte castillan comme une traduction directe du français. Il n'en est pas moins intéressant pour nous de constater dans un ms. du XIV[e] ou du XV[e] siècle l'existence d'une version en ancien portugais. M. Mussafia n'ayant pas eu connaissance de la romance portugaise, une courte analyse n'en paraîtra pas inutile. L'empereur Lodonio, marié à Porcida, fille du roi de Hongrie, va en pèlerinage à Jérusalem ; celle-ci et son beau-frère gouvernent en son absence. Conduite coupable d'Albano envers Porcida qui finit par le faire enfermer dans une tour. Délivré au moment de l'arrivée de l'empereur, Albano se rend auprès de lui et accuse sa belle-sœur. Porcida est remise entre les mains de trois hommes qui doivent la mettre à mort, mais qui auparavant veulent la violer. Arrivée du chevalier Clitaneo qui la délivre et la conduit chez lui. Conduite atroce de son frère Natao, meurtre de l'enfant. Porcida est envoyée dans une île déserte ; ici, contrairement aux autres versions du même groupe, elle n'est pas exposée aux violences des marins, on a pris des précautions.

Com a noite foi chegada
A's horas que anoitecia,
Manda que seja levada
Por dois homens de valia,
Com ella duas mulheres,
Para ir em companhia,
Para que fosse guardada
Sua honra, como devia.

Dans l'île lui apparaît la Vierge qui lui révèle l'herbe dont elle fera un onguent souverain. Un navire la recueille ; elle guérit la femme d'un seigneur Alberto, et bientôt sa réputation va grandissant. Clitaneo lui amène son frère Natao atteint de la lèpre. Guérison de ce dernier après confession. Porcida se fait reconnaître. Répétition de la même scène à la cour de l'empereur son mari, où elle guérit Albano également lépreux. Il n'est pas parlé de son entrée au couvent. La romance finit par ces vers :

Foram bemaventurados,
Segundo a historia dizia.

Elle est tout à fait dans le ton des *romances vulgares* de l'époque comme on a pu s'en convaincre par les quelques vers cités. — La fin du volume est occupée par un certain nombre de romances relatives à l'histoire du Portugal, tirées des collections castillanes.

Nous ne terminerons pas ce long article sans remercier M. B. de sa publication. Il a accompli une partie importante de sa tâche, qui était de donner de meilleurs textes que ses prédécesseurs, d'une manière tout à fait satisfaisante. Par contre nous avons dû souvent contredire les appréciations dont il accompagne les textes et nous aurions pu le faire plus souvent encore, mais son commentaire n'en est pas moins précieux; il contient des vues originales et il réunit un grand nombre de faits, parmi lesquels ceux qui sont spécialement portugais ont souvent de l'intérêt et de la nouveauté. En résumé le *romanceiro e cancioneiro* de M. Braga nous paraît destiné à remplacer avantageusement l'ouvrage d'Almeida-Garrett.

Alfred Morel-Fatio.

Deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum. In Anszügen herausgegeben von Dr Jacob Bechtold. Schaffhausen, Baader. 1873, in-8°, 172 p.

La première partie de ce volume n'a pas seulement de l'intérêt pour les germanistes. Elle est consacrée à l'analyse (avec la publication *de fragments* étendus) d'un poème allemand du XIII[e] siècle, conservé dans un ms. de Londres (et dans un autre, moins bon, de Karlsburg en Transilvanie), qui raconte les guerres de Charlemagne en Bavière, sa victoire sur les païens à Ratisbonne, la fondation, sous son règne, par des moines irlandais, du couvent de S. Pierre à Ratisbonne, et les vicissitudes de ce couvent sous ses deux successeurs immédiats, appelés ici Lother (comme dans plusieurs autres textes) et Conrad. M. B. montre que ce poème est la traduction exacte d'un texte latin fort peu antérieur, lequel avait été composé dans l'abbaye de Saint-Pierre. Avec trois données historiques, la victoire remportée par Charlemagne près de Ratisbonne sur les païens, sa prédilection pour les moines irlandais et la fondation à Ratisbonne d'un monastère par des Irlandais, le chroniqueur monastique a fabriqué toute son histoire, sans se soucier des 250 ans qui séparaient la mort de Charlemagne de l'arrivée des Irlandais à Ratisbonne. Il n'a trouvé dans la tradition populaire que le souvenir de l'endroit où s'était livré la bataille et le nom de *Colline de la Victoire* qui lui était resté. Malgré son peu de valeur, cette légende, sur laquelle on n'avait que des renseignements fort vagues, méritait d'être connue. C'est un pendant germanique, non pas du faux Turpin, mais plutôt du faux Philomena, bien qu'il ait moins d'intérêt pour l'histoire de la tradition. M. B. a joint à ses extraits des remarques intéressantes, et a fait preuve dans tout son travail de soin et de critique. Les extraits du texte latin sont fort corrompus. P. 56, l. 18, il faut lire *indui* pour *vidui*, et mettre un point après *puritate*.

G. P.

I Codici francesi della Bibliotheca Marciana di Venezia, descritti da Adolfo BARTOLI. Venezia, Tipogr. del commercio di Marco Visentini. 1872. Gr. in-8°, 38 p.

Cette brochure, qui, nous l'espérons du moins, n'est que la première livraison d'un travail d'ensemble sur les mss. français de la bibliothèque de St-Marc à Venise, est extraite du tome troisième d'une excellente revue historique qui paraît depuis deux ans à Venise sous la direction de MM. Ad. Bartoli et R. Fulin : l'*Archivio Veneto*. Les mss. français de la *Marciana*, signalés au siècle dernier à l'attention des érudits dans le grand catalogue de Zanetti, ont été depuis lors bien souvent étudiés. Après Zanetti MM. Paul Lacroix [1] et Ad. Keller [2] les ont passés en revue et en ont donné des extraits. Puis MM. I. Bekker [3], P. Heyse [4], Guessard [5], L. Gautier [6], l'auteur du présent compte-rendu [7], MM. Mussafia [8], Grüzmacher [9], Kœrting [10], Rajna [11], ont fait connaître tel ou tel ms. en particulier. Venu après tous ces travailleurs, M. Ad. Bartoli a trouvé le moyen de faire une nouvelle moisson dans ce champ si souvent exploré. Son mémoire contient la description des mss. XVII et XVIII, qui renferment l'un et l'autre le *roman* de Troie de Benoit de Sainte More. Les observations que M. B. a jointes à sa description de ces deux mss. montrent en lui un savant doué de critique et parfaitement au courant des travaux modernes sur la légende troyenne au moyen-âge, qui a été, comme on sait, l'objet de recherches assez nombreuses dans ces dernières années. Mais la matière principale de la présente publication a été le roman d'*Hercule*, ou plutôt d'*Hector*, selon la dénomination judicieusement choisie par M. B., car ce titre de *roman d'Hercules*, adopté ordinairement dans les catalogues de mss., est peu justifié. C'est un poème contenant un peu plus de 2,000 vers octo-syllabiques, qui a été composé au XIII^e^ siècle (probablement dans la seconde moitié de ce siècle) par un italien, dans le français italianisé qui a été pendant plus d'un siècle l'idiome littéraire du Nord de l'Italie. M. B. en signale quatre mss., tous écrits par des copistes italiens : 1° le ms. n° XVIII de la Marciana, 2° le ms. 2433 de la Riccardiana, 3° le ms. Bib. Nat. fr. 821, à Paris, 4° le ms. Canonici 450 à Oxford [12]. Il y

1. Voy. son rapport sur les mss. de Venise, imprimé d'abord dans le t. VII de ses *Dissertations sur qq. points curieux de l'histoire de France*, puis avec diverses modifications dans le t. IV des *Mélanges historiques* de Champollion (collection des *Documents inédits*.)
2. *Romvart*, 1844, p. 1-97.
3. *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1840.
4. *Romanische inedita*, 1856, p. 9, extrait du chansonnier provençal n° XI (Pastourelle de Guill. de Poitiers)
5. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4, III, 393, ms. n° XIII.
6. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4, IV, 217, *l'Entrée en Espagne*, ms. n° XXI.
7. *Gui de Nanteuil*, 1861 (ms. n° X.)
8. *Altfranzœsische Gedichte*, 1864 : La prise de Pampelune (ms. n° V); Macaire (tiré du ms. n° XIII). — Le même savant a publié en 1867 dans le *Jahrb. f. rom. Liter.*, d'après le ms. n° VIII, une version de la pièce *Ar agues ieu* de Pistoleta.
9. Le chansonnier n° XI tout entier dans l'*Archiv* de Herrig, t. XXXVI (1864).
10. *Altfranzœsische Uebersetzung der* Remedia amoris *des Ovid*, 1871; variantes d'un ms. des *Echecs amoureux*, communiqués à M. Kœrting par M. Th. Sundby.
11. Nous rendrons compte prochainement d'un travail important de M. Rajna où sont utilisés des mss. français de la Marciana.
12. Les deux derniers de ces mss. m'étaient seuls connus lorsque j'ai donné de l'ouvrage qu'ils contiennent une courte notice dans mon rapport sur Oxford (*Documents*, etc. p. 158-60 et 245-6, ou *Arch. des Missions*, 2^e^ série, V. 162-4 et 249-50). Ce n'est

en a un cinquième au Musée britannique, *Bib. reg.* 17. E. II (catal. de Casley p. 286), qui a été mentionné par Warton, *The History of english Poetry*, édit. de 1824, t. I p. 142. Peut-être s'en trouvait-il aussi un exemplaire dans la bibliothèque du roi d'Aragon Martin († 1410); du moins on lit dans l'inventaire de cette bibliothèque, sous le nº 284, « libre de la istoria de Hercules, en frances »[1].

M. B. s'est proposé, non pas de donner du roman d'Hector une édition critique, dont tous les éléments ne se trouvaient pas à sa disposition, mais d'imprimer avec exactitude le ms. de Venise. Il a placé au-devant de son texte une courte analyse du roman et quelques recherches sur ses origines. Si la source unique du récit est le passage de Dares rapporté par M. B. à la p. 15, il convient de faire une belle part à l'imagination du poète, et il faut se louer d'autant plus de voir son œuvre publiée.

Selon M. B. (p. 11) la portion du ms. XVIII de la Marciana qui contient l'*Hector* remonterait au XIIIe siècle. La vue du fac-simile joint à l'édition ne me laisse pas cette impression, et je serais plutôt porté à attribuer ce ms. au même temps que les autres, c'est-à-dire à la première moitié du XIVe siècle. Ils ont au reste tous, du moins tous ceux que j'ai vus (je ne parle pas du ms. de Florence qui m'est inconnu), par l'apparence extérieure, un air de famille incontestable, ce qui ne les empêche pas de différer par des variantes de mots et de formes, dont l'examen ne sera pas sans fruit pour un futur éditeur de ce roman s'il est publié de nouveau, ce qui n'aura sans doute pas lieu prochainement. M. Mussafia a montré dans un article du *Centralblatt* (1872 nº 41) que le texte du ms. de Venise n'était pas toujours correct. Examinant le ms. de Paris comparativement au texte de la Marciana, il m'a paru que le premier fournissait à peu près constamment les moyens de corriger le second; que la langue en était même plus correcte. Par ces mots je veux dire que les formes du ms. de Paris sont plus françaises que celles du ms. de Venise; et comme il n'est pas probable que le copiste *italien* du premier de ces deux exemplaires ait pris la peine de *franciser* la copie qu'il exécutait, il est à supposer qu'au contraire le copiste du ms. vénitien a forcé dans sa copie le caractère italien que le poëme tient de son origine. On comprendra ce que je veux dire en comparant le début du roman dans les deux copies.

Bibl. Nat. fr. 821.		Venise.
Nos trovons por escripture		Nous trovons pour scriture
Qe Hercules outre nature		Che Hercules outre nature
Fu fiers, ardiz sor toz et grans,		Fu fier, ardis sour tuit e grans,
Sage, legiers et sorpuisans.	4	Saçe, ligier e sourpuissans;
Ne combati james a nus		Ne combati james a nus
Qe briemant ne fust vanchus.		Che briefmant ne fust vencus.
De lui tesmoinent petiz et granz		De lui tesmonient petis e grant
Q'il sozmetoit trestoz jeianz,	8	Ch' il sotmetoit cescune giant,
Et ocioit ors et lions,		E occioit ors e lions,

qu'après la publication de mon rapport que j'ai reconnu l'identité du ms. d'Oxford avec le ms. signalé comme perdu par M. Bartoli dans ses *Viaggi di Marco Polo* (1863) p. lxxij–lxxiij.

1. Voy. Mila, *Trovad. en Esp.*, p. 491.

Serpans, centaures et dragons.	Sarpans, centaures e dragons.
Ne fu au suen tans en tot le mont	Ne fu a suen tens en tout le mond
Tant fiers com lui, noires ne blont,	Tant fort de lui, noir ne blond,
Fors soulemant Hector le pros	Fors seulmant Hector le prous
Qi d'honor querre fu famos,	Che d'onour ciere fu famous,
Le fil Prians le noble roi,	Le fil Prians le noble roi,
Le miaudre home de nulle loi.	Le miauldre hom de nule loi.
Celui fu fils roi de proece,	Celui fu fil de grant proeçe,
De cortoisie et de largece.	De cortoisie e de larçeçe,
De sens, d'ardimant et de mesure	De sens, d'ardimant e de mesure,
Fu voir parant et de droiture	E voir parant fu de droiture.

Il n'est personne qui ne voie de prime abord combien le ms. de Venise a une couleur plus italienne que le ms. de Paris. Il suffit de comparer *scriture* et *escripture* (v. 1), *che* et *qe* (2 et *passim*), *saçe* et *sage* (4), *ciere* et *querre* (14), etc. Je le répète, je comprends sans peine que le copiste de Venise ait *italianisé* les formes plus françaises de l'original : j'ai peine à m'imaginer que le copiste italien du ms. de Paris eût francisé les formes italiennes qui se seraient trouvées dans son texte. J'ajoute que le ms. d'Oxford, dont on trouvera le début dans mes *Rapports*, s'accorde assez pour les formes avec le ms. de Paris.

Ce n'est pas seulement pour les formes orthographiques que le ms. de Paris me semble supérieur à celui de Venise, mais aussi pour les leçons qui intéressent le sens. Les vingt vers que je viens de rapporter en donnent déjà la preuve. Au v. 8 la bonne leçon est bien celle de P., comme le montre la leçon d'Oxford *trestuit jeant;* et de même la leçon de P. au v. 20 (leçon qui fait dépendre les vers 18 et 19 de 20) est encore confirmée par Oxford. Citons encore quelques bonnes variantes de P.[1] V. 130 *E pour fier venjance de Laumedon* Ven.; au lieu de ce vers barbare, P. a : *Por cil que ocis roi L.* — V. 161, *Ne miemant Hecuba sa mere* Ven.; dans P. *Neis H. que est sa mere.* — V. 165, Ven. *Atant le jour s'en veit, la nuit leva,* P. *Atant li jor la nuit caza.* — V. 168, Ven. *Quand tretous furent partis,* P. *departis.* — V. 171, Ven. *La plus vil çose* CHE FU *dedans,* P. Q'EST. — V. 180, Ven. *Ne tant riçe com* EST *celle,* P. ESTOIT. — 184, V. *Che de nuit reluit plus* CERE, P. CLERE. — 138, V. *Che flambloier fessoit e mont e plagne,* P. *fait mont e p.* — 203, V. PUES *se mist dous esperons,* P. EM PIEZ. — Au vers 365 la leçon *Atant hec vous,* qui paraît avoir arrêté M. B., est fort correcte, *Atant ec vos* dans P. — M. Mussafia a signalé, dans l'article sus-mentionné, un vers passé entre les vv. 1813 et 1814; le voici, d'après P. : *Mais vos sor toz avez valor.*

Il ne nous reste plus qu'à remercier M. Bartoli de son intéressant travail et à exprimer le désir qu'il nous en donne bientôt la suite.

P. M.

---

1. Je cite par vers, mais avec l'édition de M. B. ce n'est pas sans difficulté qu'on y parvient, les n^os^ étant placés au haut des colonnes, comme dans la *Bibliothèque elzévirienne* d'où cet usage incommode et fécond en erreurs est passé au recueil des *Anciens poètes de la France*. P.-ê. M. B. a-t-il craint que la justification de ses pages ne lui laissât pas une place suffisante pour placer les chiffres en marge, mais il y en aurait eu assez, s'il les avait mis, non pas à gauche des colonnes, comme on fait ordinairement, mais à droite, comme a fait M. Th. Wright dans son édition populaire des *Canterbury Tales*.

PERIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, III, 3-4.— P. 265. Alart, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne.* Sous ce titre, M. A., archiviste des Pyrénées-Orientales, publie, soit d'après les originaux, soit d'après des cartulaires, un certain nombre de serments inédits de la fin du Xe siècle au XIe siècle. Ces documents, de même que ceux du même genre qui ont été publiés jusqu'à ce jour, sont en latin mêlé de mots en langue vulgaire. Ils ne sont pas moins intéressants pour l'histoire que pour la philologie. Parmi les formes vulgaires qu'ils nous montrent, il en est qui sont bien proprement catalanes : *fer* et non pas *far* (*facere*) p. 275, *seré*, *faré*, *vedaré*, etc., et non pas *serai*, *farai*, *vedarai*. Le catalan avait donc des formes particulières à une époque où on aurait été porté à croire qu'il se confondait avec les dialectes du midi de la France. P. 269, note 1, M. A. exprime la conviction que les serments publiés par Raynouard dans le t. II de son *Choix* ne remontent pas à 960, comme l'illustre romaniste l'a prétendu, sinon pour tous, du moins pour certains d'entre eux, mais qu'ils appartiennent tous au XIe siècle. C'est bien possible, mais il faudrait en fournir la preuve, et il semble qu'à l'aide des noms propres que renferment ces pièces, on pourrait arriver à les dater approximativement. — P. 292. Montel, *Archives de Montpellier* (suite). IV, *le catalogue des chapellenies*. — P. 311. Boucherie, *Fragments d'une anthologie picarde*. M. B. a eu l'heureuse pensée de publier un certain nombre de petites pièces appartenant à la poésie lyrique française du XIIIe ou du XIVe siècle, qui ont été transcrites au XVe s. à la fin du ms. 236 de la Faculté de médecine de Montpellier. Dans le catalogue imprimé, cette partie du ms. est mentionnée d'une façon aussi sommaire qu'inexacte : « Il y a à la fin quelques fragments en français d'une pièce sur l'*Amoureux jus*, etc. » En fait, on y trouve deux pièces d'Adam de la Halle : *Pour coi se plaint d'amours nus*, et *Puisque je sui de l'amoureuse loi*, une pastourelle à forme de *ballette : L'autre jour juer alai ;* deux chansons dont l'une, *Qui de .ij. biens le millour*, est, je crois, jusqu'à présent inconnue, tandis que l'autre est une nouvelle rédaction assez développée de la pièce attribuée tantôt à Pistoleta, tantôt à Élias Cairel, *Ar agues ieu mil marcs de fin argen*. Ce même petit recueil contient encore diverses petites pièces, à savoir des *demandes d'amour*, et ce que, faute d'un nom meilleur, nous appellerons provisoirement[1] avec M. Berg-

1. Voy. *Revue critique*, 1868, art. 200.

mann des *priamèles*. M. B. n'a pas toujours bien reconnu le caractère de ces diverses pièces, et il leur a donné des titres de fantaisie tels que *épigrammes, dictons satiriques, l'honneur et l'amour, peines d'amour*, etc. Il y a lieu de s'abstenir de ces dénominations qui ont un caractère trop moderne : il faut s'en tenir aux appellations adoptées au moyen-âge et les appliquer avec discernement. M. B. a joint à sa publication un petit *glossaire*, qui n'est pas complet, si peu étendu que fût le texte à dépouiller : on n'y trouve pas relevé le mot *tarier* (beghine *tariant*, p. 315; li reveoirs me *tarie*, p. 327), qui est moins connu que la plupart des mots enregistrés au même glossaire. *Tarier* est expliqué dans Diez, *Etym. Wœrt.* II *c;* il signifie irriter, tourmenter; dans le Psautier de Montebourg[1], V, 12, *car il entarierent tei* traduit *quoniam irritaverunt te*. On trouve dans ce glossaire des étymologies fort contestables. *Baut, baude*, ne peut aucunement venir de *validus*, M. B. aurait dû consulter Diez (I, *Baldo*) ou du moins M. Littré au mot *ébaudir*. Comment *gravatus* aurait-il formé *gravats!* Ce dernier mot paraît contenir le même thème que *gravier, gravois*, avec le suffixe en *at* (= ital. *atto*). *U* n'est pas *au*, mais *en le*. P. 336, M. B. cite bien légèrement, comme contenant le plus ancien exemple de *vies* (fr. *vieux*), ce passage tiré d'un ms. de 754[2] : « Arbor mala *ves* homo, arbor bona anima spiritalis. » Ce que M. B. a lu *ves*, doit probablement se lire *videlicet*. — P. 337, Barbe, *Acte de fondation de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église Saint-Martin de Buzet. en mai* 1344; d'après une copie de 1636. P. 339, l. 10 à partir du bas, *noncelamen*, lisez *novelamen*. — P. 341. Chabaneau, *Des diphthongues* oi *et* ui. G. Paris dit dans l'*Alexis* (p. 75) : « Autant la répartition orthographique des diphthongues *ui* et *oi* dans notre ms. paraît incertaine, autant semble capricieuse leur répartition phonétique dans la langue moderne... Je suis obligé d'avouer que je n'ai pas trouvé le fil qui doit permettre de se reconnaître dans ce labyrinthe. » M. Ch. avait, dit-il, découvert ce *fil*, depuis longtemps. L'explication qu'il donne est le fruit d'observations attentives et mérite un examen sérieux. C'est du reste à G. Paris qu'il appartient de vérifier les assertions de son habile contradicteur[3]. — P. 350. De Tourtoulon, *Prédictions astronomiques*. Correction de quelques fautes typographiques qui s'étaient glissées dans un art. inséré au précédent n°. — P. 354. Vayssier, *le dialecte rouergat* (suite). — P. 356. Poésies de MM. Aubanel, Bringuier, Tavan et Roumieux. — P. 369. Chabaneau, *Grammaire limousine* (suite), mérite les mêmes éloges que la partie précédente. M. Ch.

---

1. Il me semble plus judicieux de dire « Psautier de Montebourg » que « Psautier d'Oxford ». Il est assez indifférent que le ms. édité par M. Fr. Michel se trouve à Oxford ou ailleurs, il est au contraire intéressant de savoir qu'il vient d'une abbaye du diocèse de Coutances.

2. Ce ms., pour le dire en passant, est celui dont M. Delisle a donné une notice et un fac-simile dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 6e série, IV, 217-8.

3. [Je dirai brièvement ce que j'en pense. J'ai certainement eu tort de ranger dans cette catégorie les mots comme *moilent voil doil*, où l'*i* appartient à l'*l* et non à l'*o* (Chab., p. 345). J'aurais dû aussi, pour être conséquent, écrire *coider*. — Pour la langue moderne, le système de M. Ch., outre qu'il manque de clarté dans l'explication des faits, laisse encore place à un trop grand nombre d'exceptions : il a d'ailleurs, comme premier travail sérieux sur la matière, un mérite très-réel. — Pour les questions qui m'occupaient alors, à savoir l'orthographe à suivre dans l'édition d'*Alexis*, il n'aurait pu me servir à rien. — Il est douteux que beaucoup de philologues veuillent voir avec M. Ch. l'adv. *huc* dans les finales de *lui, celui, autrui*. — G. P.]

aurait peut-être pu tenir un peu plus de compte du limousin ancien. A la vérité, les textes n'en sont pas communs. Il y en aura quelques-uns dans la suite de mes Mélanges de littérature provençale. — P. 486. Montel, *Contes populaires* (3e série). Plusieurs lecteurs de la *Revue des langues romanes* ont adressé à M. Montel les contes qu'ils savaient, et de cet ensemble se forme peu à peu un très-précieux recueil. — P. 438, *Bibliographie*. Il s'y trouve une annonce de mes *Rapports*, pour laquelle j'offre tous mes remercîments à M. Boucherie. Seulement, il n'est pas exact de dire que le chansonnier Douce 308, avait déjà été « publié » par M. de La Villemarqué; il avait été simplement indiqué, et le caractère et la valeur n'en avaient pas été reconnus.— La correction que M. Chabaneau propose (p. 444) à une des glosses de Donat provençal ne me paraît pas probable. — P. 447, *Périodiques*.

P. M.

II. Rivista di Filologia romanza, diretta da L. Manzoni, E. Monaci, E. Stengel, I, 1. — Voici la première livraison de la nouvelle revue de philologie romane dont nous annoncions la fondation dans la chronique de notre précédent numéro. L'opinion favorable que nous exprimions d'avance s'est pleinement confirmée. Les articles contenus dans ce premier fascicule sont variés : ils intéressent et la linguistique romane, et l'histoire littéraire; la bibliographie et la chronique sont faites avec soin et compétence. L'apparence extérieure du recueil est très-satisfaisante. Si le fascicule n'a que cinq feuilles, grâce à l'emploi de caractère n° 8 pour les mélanges et n° 7 pour la bibliographie, ces cinq feuilles contiennent au moins autant de matière que les huit feuilles de *Jahrbuch* de M. Lemcke. Tout n'est pas de première force dans ce n°, mais il y a déjà plus que des promesses.

A la suite d'un avant-propos de la rédaction, nous trouvons, p. 7, des recherches de M. Canello sur les substantifs romans qui, étymologiquement, sont des participes, tels que *répons* et *réponse* (*responsus*, *responsa*), *vente*, etc. C'est un sujet très-intéressant, et qui est pour la première fois embrassé dans son ensemble. L'auteur n'a pas tant visé à rassembler tous les mots de ce genre qui existent dans les langues romanes (sa liste pourrait être considérablement grossie) qu'à présenter une explication du fait en lui-même. Si les participes devenus substantifs présentent une forme plus archaïque que les participes des mêmes verbes restés participes (cf. *tonte* et *tondue*, *mors* et *mordu*, etc.), c'est, suivant M. C., parce que les verbes, étant les rouages les plus actifs dans le mécanisme du langage, s'usent plus que les autres parties du discours. Mais la vraie raison est bien plutôt que les participes, une fois qu'ils ont pris le sens de substantifs, sont soustraits à l'action de l'analogie si puissante dans la conjugaison. Un assez grand nombre d'erreurs de détail a échappé à l'auteur; il lui arrive plus d'une fois de prendre des substantifs *verbaux* pour des substantifs *participiaux*, ce qui est fort différent, et de confondre les mots populaires et les mots savants, ce qu'il reproche à M. Brachet de faire. — P. 20, Stengel, *Studi sopra i Canzonieri provenzali di Firenze e di Roma*. Ce premier article est consacré à un petit chansonnier de quatorze feuillets, qui fait partie d'un ms. de la bibliothèque de Florence, provenant du couvent de *Santo Spirito*. M. St.

donne de ce court chansonnier une table exécutée avec soin. A l'avenir, il fera bien de citer en entier le premier vers de chaque pièce, et non pas seulement le mot contenant la rime : ce ne sera pas beaucoup plus long, et le premier vers suffit bien souvent à déterminer la classe à laquelle il convient de rapporter une leçon. Pour la pièce *Ben sai que per aventura*, omise dans la table de M. Bartsch, M. St. trouvera la concordance des mss. dans ma table du ms. La Vallière, sous le n° 733. A la suite de sa notice, M. St. imprime les pièces qui lui ont paru inédites. Celles de R. de Vaqueiras (*Valen marques senher de Monferrat* et *Valen marques, ja non dires de no*) sont déjà dans Buchon (d'après le ms. B. N. 1749), *Hist. des conquêtes et de l'établissement des Français dans les états de l'ancienne Grèce sous les Villehardouin*, p. 441-4. Je n'ai pas bien saisi l'utilité qu'il y avait à réimprimer la ballade de Peire Vidal (p. 41). Parmi les morceaux publiés par M. St. se trouve (p. 44) la parodie grossière et très-grossière de la première strophe de la charmante chanson de Bernart de Ventadour *Quan la douss 'aura venta*, strophe qui a été aussi imitée par la dame du Fayel. La même parodie se trouve dans un ms. de Milan et a été signalée par M. Bartsch (*Jahrb.* XI, 2). J'ai sous les yeux le texte de Milan (d'après une copie de Sainte-Palaye); il diffère assez de celui que publie M. St. — P. 48. Canello, *A proposto d'un luogo della* Vita nova. — P. 52. Document en sarde, de 1173, publié par M. Stengel, qui en annonce l'explication pour le prochain cahier. — P. 54. Sous le titre de *communicazione* la *Rivista* publie une note de M. Bœhmer relative à la critique que la *Romania* a faite d'un de ses travaux (ci-dessus, t. I, p. 394)[1]. — P. 55. Monaci, réfutation (bien superflue) d'une opinion de M. Vegezzi-Ruscalla sur l'origine celtique de la particule honorable *en* en ancien provençal et en catalan. Cette idée bizarre est ancienne chez M. Vegezzi Ruscalla; il l'avait déjà exprimée en 1857 dans la *Rivista contemporanea* (n° de décembre, p. 560-1). — La bibliographie contient des comptes-rendus bien faits de la *Grammatica storica italiana* de M. Fornaciari, du roman de Guillaume le Clerc, éd. Martin, de la brochure de M. Canello sur Diez (voy. *Romania*, I, 237), des *Codici Francesi della Marciana* de M. Bartoli (voy. ci-dessus, p. 135), et enfin de mes *Derniers troubadours*; ce dernier compte-rendu est particulièrement bienveillant. Suivent la revue des périodiques et la chronique.

P. M.

III. Jahrbuch für romanische und englische sprache und literatur, Nouvelle série, I, 1. — C'est le premier n° du *Jahrbuch* que publie la maison Teubner. Rien n'est changé à l'apparence du journal, sinon l'introduction dans

1. [M. B. relève deux de mes critiques. Il croit qu'en n'approuvant pas son système de transcription de l'hébreu, je parle au nom de ceux *i quali non vogliono imparare i venti-due caratteri ebraici*. Mais j'ai dit expressément que ces remarques étaient de M. Darmesteter. — M. B. n'accepte pas de bon cœur mes observations sur ses étymologies. Il dit que je n'ai pas conservé *precisamente la proprietá del vocabolo tacciando d'avventuriere uno scrittore*, etc.; je n'ai jamais taxé M. B. d'*aventurier*, j'ai dit que ses étymologies étaient *aventureuses*, et il me semble que c'est lui qui ne conserve pas *precisamente la proprietá del vocabolo*. Il trouve que j'ai raison de dire à mes élèves ce que je lui dis et de *difender loro i salti*, mais il réclame pour lui plus de liberté. M. B. a bien le droit de faire tous les *salti*, et même *salti mortali*, qu'il voudra; si ces exercices sont pour lui un divertissement personnel, je n'ai rien à dire; mais quand il en publie les résultats, j'ai le droit, comme je l'ai fait et comme je le fais, de les *rigettare gagliardamente*. — G. P.]

le titre du mot *Sprache* à côté de *Literatur*, et la couleur de la couverture, qui est maintenant d'un joli bleu clair. Nous remarquons aussi que les articles commencent où ils peuvent, et non plus comme autrefois en belle page. Cela pourra bien économiser cinq ou six pages par an, mais c'est fort laid.

Les 65 premières pages de ce numéro sont occupées par le commencement d'une longue et minutieuse étude de M. Bartsch sur les sources des *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* de Jehan de Nostre-Dame. M. B. analyse successivement chaque vie, indique, s'il y a lieu, ce qui s'y trouve de vrai, et dit que le reste est inventé. C'est un procédé bien long, eu égard au peu de nouveauté des résultats obtenus. Quand on a déterminé quelles sources Nostre Dame a eues à sa disposition, quand on a montré par quelques exemples de quelle façon il en use, s'efforçant de rattacher à la Provence, par toutes sortes de petites falsifications, tous les troubadours dont il parle, on a satisfait toute la curiosité qu'il peut être raisonnable de manifester à l'égard de ce procureur malhonnête. Or, les sources qu'a eues N.-D., à savoir le chansonnier de Bernart Amoros et celui que M. Giraud a donné à la Bibliothèque Nationale en 1859, sont connues, et les procédés de N.-D. le sont aussi, et depuis longtemps (voir par ex. *Revue critique*, 1867, p. 171-3). On pourrait assurément vérifier l'application de ces procédés dans chaque cas particulier, et on trouverait que constamment la plus lointaine analogie de noms a suffi à N.-D. pour attribuer à la Provence des auteurs qui lui sont étrangers, mais outre qu'une pareille recherche ne vaut guère la peine d'être entreprise, on conçoit qu'elle exige une connaissance de l'histoire et de la géographie de la Provence qu'un étranger ne peut pas posséder. Je ne m'explique pas pourquoi M. B. passe sous silence une quinzaine des Vies racontées par N.-D. Il y en a pourtant qui concernent des personnages parfaitement historiques, Hugues de Lobières, par exemple, ou Perceval Doria. — P. 65. Fœrster, *Li romans de Durmart le Galois*, analyse détaillée et exécutée avec soin, d'un long poème en vers octosyllabiques dont on ne connaissait guère que le titre. Le ms. en est à Berne. Nous n'avons ici que la première partie du travail de M. Fœrster. Une édition complete du roman de *Durmart*, exécutée par les soins de M. Stengel et publiée par la Société littéraire de Stuttgart, va paraître sous peu et nous donnera l'occasion de faire connaître à nos lecteurs le contenu et la valeur de ce roman. — P. 104. Tobler, *Constantin mari trompé*. Le point de départ de cette recherche est le passage bien connu (*Histoire littéraire*, XXII, 325) d'Auberi le Bourguignon où il est dit que Constantin fut « honni par Seguçon, qui moult ot cort le bu. » M. T. réunit divers passages qui font allusion au même fait, mais nous renseignent peu sur l'origine de ce récit. — P. 109. Le même, *Jaquemet Saquesep*. M. Tobler retrouve ce nom en acrostiche dans les vers qui terminent le *Châtelain de Coucy* publié par Crapelet. La question n'est pas aussi nouvelle que M. T. le suppose, et elle a été résolue précisément à peu près dans le même sens, il y a plusieurs années (*Rev. crit.* 1868, p. 79, art. de G. Paris)[1]. Cette solution n'est, au reste, pas très-sûre, voici pourquoi :

1. [Seulement le poète s'appelait, selon moi, *Jakemon Sakesep* et non *Jaquemet*. Les formes *Jakemes* au nom., *Jakemon* au régime, sont très-fréquentes dans les chartes picardes. Il pouvait bien aussi s'appeler tout simplement *Jakeme*. — G. P.]

le ms. employé par Crapelet est mauvais, et M. T. a raison de souhaiter qu'on en découvre un autre. Seulement son souhait est déjà accompli, car il y a chez lord Ashburnham un excellent ms. de cet ouvrage, dans lequel se trouve aussi « le Regret de Guillaume le conte de Haynau, pere a le roynne [Philippa] d'Engletierre et a le contesse de Julers, » poème peu connu de Jehan de la Motte (1339). Dans le texte d'Ashburnham-place, au lieu de ce vers *Sera, mes quel reçoive en gré*, qui fournit la première lettre du nom *Saquesep* (forme assez bizarre), il y a *Me sera s'il li vient a gré*, le surnom étant par conséquent non plus *Saquesep*, mais *Maquesep* (exactement, d'après le ms. d'Ashburnham-place, *Makesep*). Cela ne ressemble guère à un nom. — P. 111, Grœber, *Notice sur le ms. de Fierabras de la Bibl. de Hanovre* (celui d'où M. Grœber a aussi tiré la *Destruction de Rome*, imprimée en tête de notre présent cahier). — La Bibliographie se compose d'une annonce gracieuse de la *Romania* pour laquelle nous adressons tous nos remerciements à M. Lemke, et d'un compte-rendu de la dissertation de M. Pannier sur P. Bercheure. P. M.

IV. Il Propugnatore, V, 4, 5, 6. — Dans ces trois livraisons, la plupart des articles sont d'un caractère assez spécial. Nous signalerons, comme offrant un intérêt plus général, un article fort curieux de M. Teza, *Indoportoghese* (p. 129), des *Canti popolari calabresi* (p. 150) publiés par M. V. Imbriani, comme supplément aux *C. pop. delle provincie meridionali* qu'il a donnés avec M. Casetti; une *Proposta di una bibliografia de' dialetti italiani* de M. Giuliari, le savant bibliothécaire de Vérone, qui contient d'intéressants renseignements sur le dialecte véronais; un article développé et substantiel (p. 368) de M. Wesselofsky, *Intorno ad alcuni testi nei dialetti dell' alta Italia* (M. W. fait spécialement des remarques sur la publication de M. Lidforss dont nous avons rendu compte plus haut), etc.

V. Archiv für das Studium der neueren Sprachen, L, 1-2.—P. 1-38. Hartung, *das griechische Roman* (suite). Cette partie du travail de M. H. est mentionnée ici, parce qu'elle traite de l'influence du roman byzantin sur la littérature du moyen-âge. Ce que dit M. H. est généralement juste. Sur *Florimont* il ne connaît pas les remarques importantes de P. Meyer (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 6e série, tome II). — P. 39-58, *King Horn*, publié par M. Hortsmann d'après le ms. Laud 108; les deux autres mss. de ce poème sont publiés, et les variantes de celui-ci avaient déjà été données par M. F. Michel. L'éditeur a joint à sa publication quelques observations philologiques. — P. 123-190. Brinkmann, *le Cheval dans les langues romanes et en anglais, en tenant toujours compte du latin et du grec*; ce travail intéresse l'histoire des idées et des mœurs plus que celle des langues; l'auteur en a fait un semblable sur le chien (*Archiv.* XLVI, 425-64); l'étymologie de *solive, soli equa*, est trop jolie. — P. 191-214. Meissner, le *Mélange des dialectes dans le français*, M. M. a publié un petit livre appelé *Palaestra gallica*, dont j'ai fait jadis, dans la *Revue critique*, un compte-rendu très-indulgent (1868, art. 256). J'y ai dit en passant que « *peser* n'est pas une forme normande en opposition au bourguignon *poids* », mais que les doubles formes de ce genre sont différenciées

d'après l'accentuation, ce qu'on me dispensera de prouver. M. M. me réfute, ainsi que P. Meyer et Brachet, dans cet article, plein d'erreurs et de confusion, et nous englobe tous trois dans des appréciations qui ne sont pas précisement flatteuses. Il prétend (p. 194) que les philologues français actuels « commettent sous une autre forme la même faute que faisaient les grammairiens français avant la naissance de la linguistique. Ceux-là croyaient que l'Académie fait la langue et la possède en toute propriété; ceux-ci veulent que Paris fasse la langue, *et que le français moderne soit sorti tout fait du latin comme Minerve de la tête de Jupiter* (*sic*). » On ne peut mieux caractériser la méthode que nous employons, et je suis charmé, pour ma part, de voir M. Alfred Meisner me reprocher de ne pas tenir compte de l'ancien français. — Dans la *Bibliographie*, M. Stimming continue ses réfutations de feu Cénac Moncault (voy. *Romania*, I, 502); nous relevons encore la mention d'un *programme* du gymnase de Sainte-Marie-Madeleine (où?) pour 1871 : Meister, *über Dares von Phrygien*.

G. P.

V. Zeitschrift für stenographie und orthographie. *XIX Jahrg.* 1871. N° 4. — *Franzœsisches* ai *statt des früheren* oi. L'auteur (le Dr Lücking? l'article n'est pas signé), après avoir rappelé que la notation *ai*, dans les terminaisons de l'imparfait, du conditionnel, et dans quelques noms, s'est substituée à la notation primitive *oi*, se demande comment le son *è*, noté par *ai*, a remplacé la diphthongue *oa*, ou mieux *ouè*. Il ne peut croire que ce changement dans la prononciation soit dû simplement à la cour italienne des Médicis, qui aurait fait arbitrairement triompher la prononciation plus douce *è* aux dépens de la prononciation *oè*, et il admet que les Italiens ont trouvé et adopté une prononciation *è* déjà dominante dans certaines parties de la population, et qu'ils l'ont introduite dans la haute société Parisienne qui l'aurait définitivement consacrée. Où dominait donc ce son *è*? Dans deux dialectes du v. fr.: le bourg. avait *chantè-ve*, etc., pour la conjugaison en *are*, le normand *dev-è-ie*, etc. pour les verbes en *ere*, *ire*. L'action du bourg. est peu vraisemblable parce que la substitution de *è* à *oi* s'étend plus loin qu'à l'imparfait. C'est donc le normand, qui remplace partout le bourg. *oi* par *ei*, *e* et même *ai*, auquel il faut attribuer ce changement de phonétique pour la conjugaison en *ere*, que l'analogie transporte également aux imparfaits en *abam*. En un mot, action du normand sur le bourg. (le franç. appartenant au bourg.), assimilation de la 1re conjugaison à la seconde, telles sont les causes qui ont amené le triomphe de *ai* sur *oi*. Suivent des réflexions sur la difficulté que présente toujours l'introduction de changements dans une orthographe traditionnelle et sur l'antagonisme des deux systèmes orthographiques qui représentent, l'un la tradition étymologique, l'autre la transcription phonétique des mots. — Laissant de côté ces réflexions, arrivons à la théorie de l'auteur sur la formation de l'imparfait; elle contient de graves erreurs. L'imparfait franç. vient de *abam* et de *ebam*. *Abam* a donné *aua*, *aue*, *oe*, dans les dialectes de l'ouest, et *éve* (non pas *ève*) dans ceux de l'est, formes qui prouvent, soit dit en passant, que le *b* se vocalisant (*v*, *u*) a formé dans l'ouest avec l'*a* la diphtongue *au*, avant l'époque où *á* est devenu *é* en français, tandis qu'à l'est, le *b* s'étant maintenu à l'état de *v*, l'*a* a pu ensuite devenir *é*.

Dans *amoe* = *amabam* se trouve un hiatus que la langue cherche à faire disparaître en Normandie par l'adoucissement de *oe* en *oue* (*amoue*), dans l'Ile-de-France par l'insertion d'un *i* (*amoie*). Ainsi l'Ile-de-France arrive dès le XI^e^ siècle à l'imparfait *amoie* pour la 1^re^ conjug. — Pour la seconde, jusqu'au XII^e^ s., l'Ile de France dit régulièrement *dev-ei-e* = *deb-e-bam*, forme qui se change alors, peut-être sous l'influence bourguignonne, en *dev-oi-e*. Ainsi les deux conjugaisons arrivent, non par une *action analogique de l'une sur l'autre,* mais la première par un développement phonétique régulier, la seconde par l'action d'une vaste influence dialectale, qui transforme partout *ei* en *oi*, les deux conjugaisons, disons-nous, arrivent au XII^e^ siècle à une forme commune *oi,* qui se maintient dans ses caractères généraux jusqu'au XVI^e^ siècle, époque où elle est arrivée au son *ouè*. Alors se produit une modification qui change le son *ouè* en *è* dans les verbes (imparf. et cond.), dans quelques noms de peuples. *François, Anglois*, etc., et dans quelques noms isolés, *craie, monnaie, paraître*, etc. Ce phénomène, qui ne se restreint pas aux mots où le normand avait *ei* (cf. *chantais, connais*, etc.), peut s'expliquer, sans aucune influence étrangère, par le besoin d'une prononciation plus facile, besoin auquel est dû plus d'un changement dans la phonétique de la conjugaison (par ex. *ătes* pour *ātes* dans *vous aimâtes*), et qui a amené la chute de la voyelle non accentuée dans la diphthongue *ouè*. Dans des formes comme *priouèt, criouét, nouèiouèt*, on était naturellement conduit à faire tomber la voyelle *ou;* de là les formes actuelles *prièt*, *crièt*, *noyèt*, écrites avec l'orthographe de Bérain *priait, criait, noyait*, etc., et par analogie les autres. — En résumé, il n'y a dans la formation de l'imparfait ni assimilation de la 1^re^ conjug. à la 2^e^, ni action du patois normand sur la prononciation générale. Quant à la mode italienne, elle a pu exercer une influence sur la prononciation de certains mots.

A. Darmesteter.

5-6. — P. 138-160, Lücking, *über den Lautwert der franz.* an, in, on, un. Pour nous, ces sons sont des syllabes nasales constituées par deux résonnances simultanées, l'une dans la bouche, que traverse le flux d'air sortant du larynx, l'autre dans le nez, où se propagent les vibrations moléculaires du gaz, sans qu'il y ait nécessairement translation de la masse. M. L. y voit des syllabes formées de deux sons consécutifs : d'abord une voyelle buccale, ensuite une consonne nasale n^3 (π^3 de Brücke). Cette définition paraît exacte pour certains dialectes; elle est fausse pour le français typique, qui est le parisien. Qu'on ferme le nez en le serrant entre deux doigts, on pourra néanmoins prononcer (et prolonger indéfiniment) les voyelles nasales parisiennes *an in un on*, mais non des groupes tels que an^3. Du reste, une oreille parisienne ne peut se tromper sur l'homogénéité de nos voyelles nasales. L'article, qui traite du français tout court et non de tel ou tel dialecte, repose donc sur une erreur. Il contient quelques remarques intéressantes.

L. Havet.

VI. Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXIII. — P. 325-364, L. Pannier, *Notice biographique sur le Bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live.* Cette notice est la première partie de la thèse soutenue en 1869 par M. Pannier pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe.

L'auteur s'y occupe de fixer, le plus souvent d'après des documents inédits, les principales époques de la vie du savant religieux qu'on a généralement appelé jusqu'à ce jour *Bercheure* ou *Berceure* (dans ses ouvrages latins *Berchorius*). M. P. trouve mainte occasion de rectifier et de compléter les travaux de ses devanciers. Nous reviendrons sur l'ensemble de ce travail, lorsque la seconde partie, où sera appréciée l'œuvre de Bercheure, aura paru. — P. 386-442, N. de Wailly, *Joinville et les enseignements de St Louis*. M. de Wailly s'occupe d'abord de réfuter les vues (qui ne méritaient peut-être pas cet honneur) du P. Cros sur les Enseignements de Saint Louis à son fils, qui nous sont parvenus en diverses rédactions, dont l'une est, comme on sait, comprise dans les mémoires du sire de Joinville. Puis, il procède au classement de ces rédactions d'après des principes fort différents de ceux qu'avait établis dans un précédent travail (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6ᵉ série, V, 129) M. P. Viollet. Nous sommes informés que M. Viollet se propose de maintenir ses conclusions dans un prochain travail.— Bibliographie : P. 505, *Villehardouin*, éd. de Wailly (L. Delisle); p. 610, Hippeau, *Glossaire de l'ancien français* (P. Meyer); ce prétendu glossaire porte à chaque page la marque de tant d'ignorance et de tant de négligence, que la *Romania* se dispensera d'en rendre compte. — P. 614. Marty-Laveaux, *Cours historique de langue française. De l'enseignement de notre langue* (L. Pannier).

VII. Germania, XVII, 4. — P. 416-419, K. Bartsch, *Fragments d'un roman de* Tristan *en prose* (allemande). Ce roman, différent du texte d'Eilhard mis en prose, est traduit d'un roman en prose français.

VIII. Zeitschrift für deutsches alterthum, N. F. IV, 2. — P. 279-80, Dümmler, *Epitaphe du huitième siècle*. Cette épitaphe a été copiée par M. Wœlfflin-Troll dans le ms. de Paris B. N. 4841, où elle est indiquée par le catalogue, et où il est surprenant qu'elle n'ait pas attiré plus tôt l'attention. C'est l'épitaphe d'un guerrier franc, d'illustre famille, qui, tout jeune encore, et déjà l'un des premiers à la cour du roi, fut tué dans l'expédition de Charles en Espagne. M. Dümmler a reconnu que le combat où périt ce guerrier ne pouvait être que celui qui se livra sous les murs de Saragosse, ou plus probablement celui de Roncevaux. Il remarque que si cette dernière supposition est la vraie, cette épitaphe fixe la date de cette célèbre journée, puisque notre guerrier périt le XVIII des calendes de septembre. — Or, il n'y a pas à douter qu'il ne soit mort à Roncevaux; en effet, ce qui a échappé à M. Dümmler [1], l'*Aggiardus* de l'épitaphe est sûrement le même que l'*Eggihardus* (var. des mss. *Eggiardus Aggihardus Aggiardus;* cf. Fœrstemann, s. v. *Aggihard*) qui est mentionné par Eginhard, avec Anselm et Hruodland, comme un des plus illustres des morts de Roncevaux. On peut donc, grâce à cette intéressante découverte, regarder la bataille de Roncevaux comme s'étant livrée le 15 août 778. La *Chanson de Roland*, d'accord avec

1. J'ai su depuis que M. D. s'en était aperçu et qu'il donnerait dans le prochain nº de la *Zeitschrift* ce renseignement complémentaire.

l'histoire, met en été la scène du combat. Nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici le texte même de l'épitaphe, que j'ai revue sur le manuscrit :

Epitaphium (*ms.* Ephataphium).
Pallida sub parvo clauduntur membra sepulcro,
Ardua sed caeli spiritus astra petit.
Inclita stirpe satus, Franquorum sanguine cretus,
Hic fuerat dudum mittis (?) in omne decus.
Roscida purporeas lente lanugo genellas
Cingebat : heu me! pulcra juventus obit.
Aggiardus patrio nomen de nomine dictus
Hic erat, et regi summus in aula fuit.
Hunc rapuit ferro mors insatiabilis umbris,
Sed lux perpetua vexit ad astra poli.
Tempore quo Carolus Spanie calcavit arenas
Mortuus est mundo : vivit ubique deo.
Hunc deflet Italus, contrito pectore Francus,
Plorat Equitania, Germaniaque simul.
Tu modo cocirca, Vincenti, maxime martyr,
Hunc propter summum posce, beate, Deum.
Hoc jacet in tumulo : tantum sed carne sepultus
Carpsit iter rutilum, vivit in aula dei.
At vos, Christicole, qui sacri limina templi
Lustratis, genitum corde rogate patris :
« Tu pietate, Deus, probrosa » dicite cuncti
« Aggiardi famuli crimina tolle tui. »
Qui obiit die XVIII. klds. Semptembrias. In pace feliciter [1].

On voit que l'Aggiardus *summus in aula* est bien l'*Eggihardus regiae mensae praepositus* d'Eginhard : c'était le sénéchal de Charlemagne. — En dehors de son importance historique, cette épitaphe suggère deux réflexions relatives à l'histoire poétique. D'abord, les vers latins, fort mauvais et semés de fautes, dont elle se compose, rappellent d'une manière frappante les vers sur Roland, qui sont insérés dans la chronique du faux Turpin. Cf. seulement ceux-ci :

Non decet hunc igitur vacuis deflere querelis,
Quem laetum summi nunc tenet aula poli.
Nobilis antiqua decurrens prole parentum
Nobilior gestis nunc super astra manet...
Pro tantis meritis hunc ad coelestia vectum
Non premit urna rogi, sed tenet aula Dei.

Ces vers, au nombre de vingt, forment, dans la prétendue chronique, un petit chapitre à eux seuls, qui a dû avoir dans les manuscrits anciens, au lieu

1. 2 ms. *spiritus petiit astra*, corr. p. Wœlfflin-Troll. — 4 W. suppose *mitis*, avec peu de vraisemblance ; ms. *omnem*, corr. p. W. — 6 *obiit*, c. p. W. — 8 *sumus*, c. p. W. — 11 *Tempori*, *inispania*, c. p. W. — 14 *equitanie*, W. lit *aquitanie* et corrige *Aquitania*. — 15 *cocirco* c. p. W. — 16 *deo* c. p. W. — 17 W., suivant le ms., ponctue après *tantum* — 18 *Carpsis iter*, et non *ter* comme lit W. — 20 *patris corde rogate*, remis en ordre par W., qui lit à tort *rogatis*.

du titre *De nobilitate et moribus Rolandi* celui de *Epitaphium Rolandi*. Ils portent en eux-mêmes, comme le montrent ceux que je viens de citer, le caractère d'un témoignage contemporain, que vient corroborer la comparaison de l'épitaphe d'Aggihard, tombé à côté de Roland[1]. Au chapitre suivant du pseudo-Turpin on trouve six autres vers, qui suivent, sous la simple rubrique *Versus*, une longue lamentation en prose de Charlemagne, et qui paraissent, comme les précédents, avoir été intercalés après coup dans le texte[2]: je suis porté à regarder également ces vers comme détachés de l'épitaphe de Roland, et ils ne ressemblent pas moins que les premiers à ceux qu'a publiés M. Dümmler :

Tu patriam repetis, nos tristi sub orbe relinquis :
Te tenet aula nitens, nos lacrymosa dies.
Sex qui lustra gerens, octo bonus insuper annos,
Ereptus terrae justus ad astra redis.
Ad paradisiacas epulas te cive reducto,
Unde gemit mundus, gaudet honore polus.

On conviendra que cette mention de l'âge du défunt convient beaucoup mieux à une épitaphe qu'à une plainte funèbre. Si cette conjecture est vraie, si nous avons ici deux fragments de l'épitaphe de Roland insérés dans la chronique de Turpin, nous apprenons l'âge de Roland quand il fut tué,—trente-huit ans,— en même temps que la date de sa mort. — L'épitaphe d'Aggihard ranime, en second lieu, un problème qui se posait déjà. Comment, des trois grands seigneurs qui furent tués à Roncevaux, Hruodland, Aggihard et Anselm, le premier est-il devenu le héros sans rival de l'épopée, tandis que les deux autres ont été par elle complètement oubliés? La véritable réponse à cette question, comme à toutes celles du même genre, doit être ceci : la chanson de Roland est originairement un poème provincial, né chez les compatriotes immédiats de Roland, et qui peu à peu s'est propagé dans toute la France et est devenu le noyau d'un cycle national par excellence. C'est un point sur lequel il faudra revenir. — P. 289-322. Traduction en quatrains latins rhythmiques du poème français sur S. Brandan, publiée, avec beaucoup de soin, d'après un ms. de Londres, par E. Martin. L'auteur dit, après avoir fait l'éloge de son protecteur Alexandre : *Modis hec ut precipit rithmicis explano*, *Hunc in modum transferens rithmo de romano*. Les raisons alléguées par M. M. pour faire regarder l'auteur comme français ne sont pas décisives : le poème original, composé en Angleterre, ne paraît pas avoir été connu en France.— P. 323. M. Martin a copié,—avant la guerre, — dans un ms. de Strasbourg du XI[e] siècle, intitulé *Propositum numerantium ad acuendos sensus juvenum*, deux problèmes d'arithmétique, et le commencement suivant d'une devinette que tous nos enfants connaissent et qu'il est amusant de retrouver si anciennement : De lupo et capra *et fasciculo cauli(s). Homo quidam debebat ultra fluvium transire lupum et capram et fasciculum cauli(s), et non potuit aliam navem invenire nisi que.....* G. P.

1. Remarquez que les vers des deux épitaphes sont volontiers léonins, sans l'être tous, et le sont généralement de la même façon. Elles offrent aussi des fautes de quantité tout à fait analogues.

2. Les mots qui suivent : « His verbis et similibus Carolus luxit Rolandum quandiu vixit » s'appliqueraient donc à la lamentation précédente, en prose. Ainsi tomberait le seul motif qui a fait si souvent attribuer ces vers à Charlemagne lui-même.

IX. Zeitschrift für deutsche philologie, IV, 3. — P. 249-303. Braune, *Recherches sur Henri de Veldeke*. On sait qu'Henri de Veldeke, par sa traduction de l'*Eneas* de Beneoit de Sainte-More, exerça sur la poésie allemande du moyen âge une très-grande influence. M. B. établit qu'il avait écrit son poème dans le dialecte de son pays (environs de Maëstricht), c'est-à-dire en bas-allemand voisin du néerlandais, et que la forme haut-allemande sous laquelle nous le possédons est un remaniement fait en Thuringe.

X. Revue celtique, publiée avec le concours des principaux savants des Iles Britanniques et du Continent, et dirigée par H. Gaidoz. Cet excellent recueil, dont le second volume va bientôt commencer à paraître, côtoie toujours et aborde souvent le domaine propre de nos travaux. La philologie romane, qui a grand besoin de s'affermir et de se compléter du côté des études celtiques, trouve dans cette publication un auxiliaire depuis longtemps souhaité [1].

Nos 3-4. — P. 320-331. D'Arbois de Jubainville, *Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovingienne*. Notre savant collaborateur reprend ici quelques-uns des points qu'il a traités dans son *Etude sur la Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* (cf. ci-dessous, p. 152). C'est à la critique de cet important travail que nous comptons donner dans un de nos prochains numéros qu'il appartient de discuter la thèse de M. d'Arbois : mais nous pouvons dire d'avance qu'elle nous paraît plus ingénieuse que solide.

XI. Im neuen Reich. 1873, I. — P. 180-187. *Rime et rhythme en allemand et en roman*. Dans cet article fort spirituel et juste en bien des points, M. H. Schuchardt conteste (contre M. Delbrück ; voy. aussi l'*Introduction* de M. Westphal à sa *Grammaire allemande*) que la rime soit d'autant meilleure qu'elle porte sur une syllabe plus significative, et défend contre le jugement plus que superficiel de M. Vischer la versification des nations romanes. M. Sch. se moque un peu du *chauvinisme* que plusieurs de ses compatriotes apportent dans ces matières. Remarquons à ce propos que le mot *chauvinisme*, créé par nous pour nous railler nous-mêmes, adopté par les Allemands (*Chauvinismus*) pour nous railler à notre exemple, devient de plus en plus fréquent dans la littérature allemande, et que plus d'un écrivain prend la liberté de l'appliquer même à certaines formes du patriotisme germanique.

XII. Revue critique d'histoire et de littérature, octobre-décembre 1872. — 44. *Canti popolari delle isole Eolie*, p. p. Bruno (Th. de Puymaigre). — 46. Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, p. p. de Wailly (L. Pannier). — 47. *Saint Brandan*, p. p. Schrœder (G. P.). Braga, *Tableau de la littérature portugaise* (G. P.).—49. Albert, *Histoire de la littérature française jusqu'au XVII^e siècle* (G. P.). — 51. Rambaud, *Robert de Clari* (P. M.).

---

1. La *Revue celtique* se publie à la librairie Franck à Paris. On s'abonne pour un volume qui paraît en plusieurs livraisons formant ensemble environ 520 pages. Prix d'abonnement : Paris, 20 fr.; Départements, 22 fr.; Etranger, le port en sus. Les numéros ne se vendent pas séparément.

XIII. Bibliographia critica de historia e litteratura, publicada por F. Adolpho Coelho. Porto, imprenza portuguesa, 1872.— Cette excellente publication, qui permet de concevoir les meilleures espérances pour l'avenir en Portugal, non-seulement des études romanes, mais de l'activité scientifique en général, ne saurait être trop recommandée à nos lecteurs. Les articles de critique dont elle est exclusivement composée se feraient remarquer dans tout pays par leur compétence et leur sévère impartialité (voy. sur l'esprit et la valeur du recueil le n° 1 de 1873 de la *Revue critique*[1]). La *Bibliographia*, dirigée par un romaniste des plus distingués (cf. *Romania*, I, 241), contient souvent des articles relatifs à l'objet de nos études : ces articles, généralement plus développés que ceux de la *Revue critique* et du *Centralblatt*, méritent quelquefois un examen détaillé. Voici ceux que nous relèverons dans les trois premiers numéros.

Art. 2. *Romania*, fascic. I; M. Coelho trouve que l'article de P. Meyer sur le *Cancioneiro* de M. Varnhagen est trop favorable. — Art. 5. Varnhagen, *da Litteratura dos livros de Cavallarias*. Cet opuscule, qui porte le titre d'*estudo breve e consciencioso*, ne mérite que la première de ces épithètes, comme le dit M. Coelho, qui y relève plusieurs erreurs et lacunes graves. — Art. 12. *Romania*, fascicules II-III. M. Coelho réfute deux critiques de détail que j'ai adressées à sa *Théorie de la conjugaison portugaise* : l'une et l'autre question ne pourrait se résoudre définitivement que par une étude attentive des anciens documents portugais. A propos de la *Porcheronne*, M. C. cite trois vers d'une chanson portugaise sur le même sujet, qu'il serait intéressant d'avoir en entier. A propos de la romance que j'ai publiée sur la mort de D. Alfonso, il donne tout au long le très-beau récit de la mort du prince par Ruy de Pina, que j'aurais dû citer plutôt que Garcia de Resende.— Art. 13. Brachet, *Dictionnaire des doublets*. Je vois avec étonnement M. C. reprocher à l'auteur de ne pas avoir tenu compte de l'étymologie nouvelle du mot *heur* proposée par M. Bœhmer, *favor*. Il faudrait lui reprocher de l'avoir mentionnée, s'il l'avait fait. — Art. 14. M. Braga y juge sévèrement trois ouvrages sur Camões, de MM. Nabuco, Leoni et Oliveira Martins. — Art. 16. D'Arbois de Jubainville, la *Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* (Paris, 1872). M. Coelho combat, avec raison, les conclusions de cet ouvrage, d'ailleurs utile et intéressant, et dont nous regrettons de n'avoir pas encore rendu compte. G. P.

XIV. Literarisches Centralblatt, octobre-décembre.— 44. *Dictys Cretensis*, p. p. Meister (Leipzig, Teubner). — 45. *S. Brandan*, p. p. Schrœder (cf. *Revue critique*, n° 47).— 46. *Historia Apollonii Tyrii*, p. p. Riese (cf. *Romania*, I, 267).

XV. Gœttingische gelehrte Anzeigen, 1872. n° 48. — P. 1892-1907. Cet article important de M. A. Tobler sur le livre de M. d'Ovidio dont il a été rendu

1. La publication de la *Bibliographia* n'est pas rigoureusement périodique; il paraît à peu près deux fascicules de deux feuilles par mois. Le prix est de 720 reis (pour l'étranger le port en sus) pour six fascicules. On peut souscrire à Paris chez Franck, à Londres et à Berlin chez Asher.

compte ici (I, 492 ss.) juge et conclut à peu près de même que M. Mussafia, avec une nuance un peu plus sévère, sans méconnaître toutefois le talent et le mérite de l'auteur. Ce qui fait le principal intérêt de l'article, c'est l'opinion nouvelle émise par M. Tobler sur le nom italien: loin d'accorder à M. d'Ovidio que Diez se soit trompé en rattachant à l'accusatif latin le cas-régime du franco-provençal et le cas unique de l'hispano-portugais, M. T. croit que le cas unique de l'italo valaque, qu'on a jusqu'ici, au moins pour le pluriel des deux premières déclinaisons, rapporté au nominatif, dérive aussi de l'accusatif. Les raisons qu'il donne sont, comme on peut s'y attendre, extrêmement ingénieuses: j'avouerai qu'elles n'ont pas suffi à me convaincre. On ne peut que désirer que l'auteur revienne sur cet intéressant sujet, qu'il n'a traité ici que sommairement: l'étude du roumain qu'il a provisoirement laissé de côté est notamment indispensable. A la note de la p. 1901, M. T. ajoute un certain nombre de mots à la liste donnée par Diez (II [3], 7) des noms qui en français moderne ont conservé la forme du cas-sujet. J'en retrancherais *absous* et *résous* qui sont des participes de *soldre* différents de *absout* et *résout*, *confesse*, qui est plutôt *confessa* que *confessio* (de m. v.fr. *estorse*, comme fr. *entorse*, vient bien plutôt du participe). On pourrait contester aussi sur tel ou tel des mots italiens auxquels on attribue la forme du nominatif. G. P.

XVI. Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, II, 1[er] fascicule. — P. 40-43. D'Arbois de Jubainville, *Du mot franc* chramnae *ou* hramne. L'auteur interprète ce mot, jusqu'ici expliqué tout différemment, dans la *Lex Salica*, par « étable », spécialement « étable à cochons », et le rapproche du mot « ran » ou « rang à porcs », usité en Champagne dans le même sens. — P. 51-65, G. Maspero, *Sur quelques singularités phonétiques de l'espagnol parlé dans la campagne de Buenos-Ayres et de Montevideo*. Ce travail intéressant, dont l'auteur a rassemblé les éléments sur les lieux, et qui est appuyé sur de très-nombreuses citations de textes, forme une sorte de pendant à l'Indo-portoghese de M. Teza (ci-dessus, p. 144).

XVII. Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXII. Dans ce volume, M. Chazaud a publié, avec une introduction de tout point satisfaisante, un document fort intéressant, à savoir l'inventaire et le compte de la succession d'Eude, comte de Nevers, mort à Acre en août 1266. Ce document tire sa valeur historique des noms de personnages qui y figurent, et sa valeur littéraire de diverses mentions qui permettent de compléter plusieurs articles du *Glossaire des Émaux* de feu le marquis de Laborde. Le comte de Nevers possédait (§ VIII) un roman « des Loherenz », un roman « de la terre d'Outremer » (par quoi il faut entendre les chroniques rédigées en Orient, qu'on embrasse sous le nom de Continuations de Guillaume de Tyr) et un chansonnier. Entre autres curiosités, il possédait « .ij. coilles de bievre » et « une langue de sarpant. »

CHRONIQUE.

Le retard que le présent cahier a subi enlèverait son plus grand intérêt à la publication des cours qui se sont faits cet hiver dans les pays étrangers sur les langues et les littératures romanes. Nous donnerons dans notre numéro d'avril, qui paraîtra très-prochainement, l'indication des cours du semestre d'été. Nous annoncerons seulement aujourd'hui les deux cours de M. J. Storm (*ancien français*, deux heures; *grammaire anglaise*, une heure) à l'Université de Christiania. En effet, dans cette Université, où l'année d'études est autrement divisée que chez nous, le semestre d'hiver commence, non pas en octobre ou en novembre, mais le 15 janvier.

— M. Hugo Schuchardt, *privat-docent* à l'Université de Leipzig, est nommé professeur ordinaire à Halle, en remplacement de M. Bœhmer.

— M. ten Brink, professeur à Marburg, est nommé à Strasbourg, où il s'occupera surtout de langue et de littérature anglaise.

— M. E. Stengel, *privat-docent* à Bâle, est nommé professeur ordinaire de philologie romane à Marburg, en remplacement de M. ten Brink.

— Le premier fascicule (correspondant à la moitié du premier volume allemand) de la Grammaire des langues romanes, traduits par A. Brachet et G. Paris, paraîtra à la librairie Franck dans les premiers jours d'avril.

— Le *Cancioneiro* portugais de la Vaticane va enfin être connu en entier et dans un texte assuré. M. Monaci, l'un des directeurs de la *Rivista di filologia romanza*, l'a copié et le fait actuellement imprimer, et les épreuves sont revues à Porto par M. A. Coelho. On a donc toutes les garanties désirables.

— M. Ambroise-Firmin Didot vient d'enrichir sa magnifique collection d'un précieux manuscrit provençal. Ce manuscrit, écrit au XIV^e^ siècle, contient, outre diverses pièces de moindre importance, un mystère assez étendu de la *Passion du Christ* (qui est avec le *Ludus Sancti Jacobi* et la *Sainte Agnes* le troisième texte dramatique connu en langue d'oc), et le début (1200 vers environ) d'une chanson de geste, évidemment calquée sur un original français, qui contient les aventures de Beton, fils de Beuve d'Hanstone. M. Léon Gautier a promis à la *Romania* une notice du mystère et du poème.

— L'*Armana prouvençau* pour 1873 contient différents morceaux, empruntés à la littérature populaire, qui ne sont pas sans intérêt pour nos lecteurs. *La Counversion de sant Aloi* contient, sous une forme incomplète et, dans le style, assez *arrangée*, le conte bien connu du *Maître sur tous les maîtres*. — La charmante série des *Sornets de ma grand lo borgno* s'augmente du conte de *lou Pesou e la Niero*, correspondant au *Laüschen et Flœhchen* de Grimm, et faisant partie de la classe d'histoire *à séries*.—*Trop grata coui, trop parla noui* est un récit comique qui se retrouve dans les *Contes bourguignons* de M. Beauvois. — *La Roso de touti li Vènt*, dressée par le capitaine Negreu, qui figure en tête du volume, est un document intéressant, et qui mériterait un commentaire.

— Il s'est fondé à Fribourg en Brisgau une Société pour l'étude des langues modernes et de leurs littératures (notamment de l'anglais et du français).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

UGGERI IL DANESE

NELLA LETTERATURA ROMANZESCA DEGL' ITALIANI.

Pongo in capo a questo scritto un titolo che ha bisogno di chiosa, e che forse potrebbe trarre in inganno qualche lettore. Perchè dunque nessuno s'abbia a dolere, spiego subito i miei intendimenti, sicchè chiunque giudica la casa troppo povera e angusta, non venga neppure a patir l'incomodo del passare la soglia. Io non penso menomamente a chiamare ad esame tutta la innumerevole caterva dei nostri romanzi per osservare qual parte abbia in ciascuno il Danese; non intendo neppure andar ricercando le trasformazioni del carattere suo, studio codesto che in grazia della natura speciale della letteratura nostra cavalleresca, dovrebbe, per riuscire fecondo, abbracciare ad un tempo tutti i principali baroni de ciclo di Carlo; non voglio poi da ultimo, per non frammischiare cose disparate, uscire dall' età medioevale nè invadere i dominii della pura e schietta poesia d'arte. Esaminare ciò che di Uggeri narra un rimatore franco-italiano, studiare le scarse composizioni toscane che a ragione o a torto hanno nome da lui, o che anche solo trattano la stessa materia di quelle a cui egli ha dato il titolo, investigare le relazioni di queste scritture e istituire, dovunque si possa, raffronti coi poemi e i romanzi stranieri, ecco tutto ciò che io qui mi propongo. Non sarebbe poco, a dir vero, se l'argomento fosse più felice; invece, per mala ventura, un nuovo mondo non ci si aprirà di certo; questo solo posso tuttavia promettere, che su certi particolari verrà a diffondersi un po' di luce, e che la figliazione dei nostri romanzi finirà per apparire più chiara che in addietro non siasi mostrata agli occhi degli studiosi.

A meglio determinare i confini, gioverà principiare coll' enumerazione dei testi intorno ai quali dovrà specialmente aggirarsi l'esame. L'età franco-italiana mi fornisce due rame di quella compilazione che ci è conservata dal ms. XIII della biblioteca di S. Marco; l'una, intrecciata colla fanciullezza di Orlando, narra le *Enfances Ogier;* l'altra gli affanni e i patimenti che turbarono la virilità del prode guerriero. Volgendo poi

gli occhi alla Toscana trovo due composizioni di ben altra lunghezza, in prosa l'una, l'altra in ottava rima, le quali delle *Enfances* non dicono parola, ma aggiungono poi un' infinità di casi ignoti affatto al testo di Venezia. In questi casi, a dir vero, il Danese non ha per nulla una parte più cospicua che Orlando, Rinaldo, od Ulivieri; ma poichè la versione rimata va tutta sotto il titolo di *Uggieri il Danese*, e poichè da quelle parti che a rigore s'avrebbero ad omettere vien molto lume alle ricerche della critica, a me pare assolutamente necessario comprendere nello studio ancor queste, a costo di far cosa che poco si approprii all' intitolazione messa in fronte al mio lavoro. Il testo in ottava rima ha ottenuto più volte l'onore delle stampe dal 1498 al 1638[1], e costituisce un immane poema diviso in quarantasette canti, che insieme ci danno la bagattella di più che tremilacinquecento ottave. Perchè il Quadrio[2] l'abbia citato siccome opera di Gerolamo Tromba da Nocera, non so; assai verisimilmente per ragioni meno solide ancora di quelle che guadagnarono a un Sostegno di Zanobi l'onore di vedersi attribuita la Spagna. Io non avrei posto molta attenzione a questo poema, se non fosse una circostanza speciale che lo viene a segnalare tra la caterva delle opere del medesimo genere propagate dalla stampa : una parte di esso ci è pur conservata manoscritta in due codici fiorentini. L'uno di questi, posseduto dalla Laurenziana (Med. Pal. cod. XCV), viene a fornirci, insieme con altre scritture, solo il primo cantare e parte del secondo : non già che il resto siasi perduto in causa di mutilazione, ma, non saprei dire per qual cagione, l'amanuense non potè o non volle procedere più innanzi. Il secondo, magliabechiano (Palch. II, cod. 31 Strozz.), è mutilo e in principio ed in fine; giunge tuttavia al canto XVII, del quale ci conserva le prime 26 stanze, comprendendo a questo modo ben 1064 ottave. Ciò che qui manca in principio si riduce a una sola carta (8 stanze). Il codice Laurenziano è assegnato dal Bandini[3] al secolo XIV; ma per quanta venerazione professi a quel dottissimo, io non saprei qui far mio il suo giudizio, nè credere il manoscritto anteriore alla prima metà del quattrocento. Ciò non toglie che tra i due codici del Danese non reputi questo più antico di parecchi anni.

La versione in prosa si compone di due parti, che costituiscono due libri distinti nelle *Storie di Rinaldo* : il terzo, ed un quinto. Perchè non dica senz' altro *il quinto*, si potrà vedere più innanzi. Intanto mi giova avvertire che questo terzo libro va congiunto con quelli che narrano dei figliuoli d'Amone non già perchè ciò richieda la materia, ma perchè

1. V. Melzi e Tosi, *Bibl. dei Romanzi di Cavalleria*, ed. 2a, p. 130-132.
2. *St. e Rag. d'o. P*, IV, 545. Dalle parole che ivi si leggono s'avrebbe a dedurre che il nome dell' autore fosse indicato nel titolo delle edizioni che il Quadrio cita. Ma che ciò sia, è negato espressamente dal Tosi (l. c.).
3. *Bibl. Leop. Laur.*, III, 267.

così è piaciuto al compilatore. Pertanto vi si legge in fronte: « *Incomincia qui el terzo libro di Rinaldo e in* (sic) *questo libro si chiama ancho del Danese perchè non tratta quasi altro che del Danese per insino alla morte del re Bravieri.* » Conosco questa scrittura da due mss., che entrambi appartengono alla biblioteca Laurenziana; l'uno è il XXXVII° del Pl. XLII, l'altro il LXIV del Pl. LXXXIX Inferiore. Di quel libro che sopra ho chiamato quinto il primo tra questi due codici fornisce l'unica copia di cui io abbia notizia.

Ed ora che per questi nudi ragguagli il lettore sa con quali materiali specialmente io abbia a costruire il mio edificio, non gli spiaccia che senz' altri preamboli passi all' esame e allo studio comparativo delle narrazioni, le quali di loro propria natura vengono così a scompartirsi :

1. Prodezze giovanili di Uggeri.
2. Morte di Baldovino e casi che intorno ad essa si aggruppano.
3. Avventure estranee alle composizioni in lingua d'oïl.

I.

Intorno all' origine ed alla schiatta di Uggeri non pare che le tradizioni romanzesche si trovassero pienamente d'accordo. Le più, quelle in particolare che ci sono esposte dalla *Chevalerie Ogier* e da tutta la sua discendenza, fanno di lui il figliuolo di un re di Danimarca, dato e lasciato in ostaggio a Carlo dal padre istesso, che per le suggestioni di una seconda moglie non cura punto della sua vita. Ma altre, di cui appena rimangono le tracce, sembrano aver narrato le cose in maniera assai diversa; e di qualcuna tra queste doveva aver conoscenza l'autore del *Renaud de Montauban*, che ci rappresenta il Danese siccome cugino di Astolfo e dei figliuoli di Amone. In Italia nè di codesta parentela, nè dei fatti accennati al principio della *Chevalerie* ho saputo fino ad ora trovar cenno; solo può dirsi non disconvenire da questi ultimi un passo dell' *Entrée d'Espagne*, che assegna al nostro barone il dominio ereditario di *Dainesmarche*. Invece troviamo ampiamente diffusa una versione che fa di lui uno saracino convertito nella gioventù di Carlo. Io non istarò qui, per non ripetere cose già discorse altrove[1], ad esaminare ciò che in proposito si narra dai *Reali*, o si accenna dalla *Spagna* in ottava rima; non potrei peraltro omettere senza colpa, che la compilazione franco-italiana, in quella rama che avrò a studiare nella seconda parte di questo lavoro, allude a un racconto analogo a quello esposto da Andrea da Barberino, ponendo sulla bocca del Danese istesso le parole seguenti :

f° 66 v°. Maximo, fait-il, e' no tel quer noier;

1. V. *I Reali di Francia*, vol. I, Bologna 1872; p. 279 seg.

Nen fu de Françe, ni anche de Baiver;
De ver de Spagne si fu naçu mun per;
Ma li rois K. si me fe batiçer,
Si m'adobò, si me fe çivaler,
Qe in avant estoia un scuer;
E son colu qe aucis Karoer.

Così anche in questo caso vediamo come certe narrazioni, le quali a prima giunta si crederebbero novità introdotte dai romanzieri toscani, abbiano invece fondamento in quell' antica letteratura della vallata del Po, di cui solo scarsi frammenti sono pervenuti fino ai nostri giorni. Di questo fatto importante, che Gaston Paris avanti a tutti ha saputo mettere bene in sodo, si potranno raccogliere nuove e manifeste conferme da ciò ch' io verrò esponendo nel processo del mio discorso.

Il valore del giovane Uggeri viene la prima volta a dimostrarsi splendidamente in una guerra che Carlo Magno intraprende per liberar Roma dalla servitù dei saracini, i quali, cacciato il pontefice Milone, si sono impadroniti della città eterna. Il racconto di questa impresa nel testo fr.-it. non appare per verità gran fatto discorde dalla prima rama della *Chevalerie Ogier;* certi punti anzi riescono somigliatissimi; ma ciò non toglie che per poco che s'aguzzi lo sguardo, non si scorgano pur anco diversità non iscarse nè lievi, le quali ben meritano di essere poste in evidenza. E tanto più mi sembra che alcune pagine date a questo raffronto abbiano a parer spese utilmente, perchè il testo di Venezia è l'unico tra quanti narrano le *Enfances Ogier* che ci offra peculiarità spiccate. Gli altri tutti per poco non s'identificano; la stessa *Karlamagnus Saga* conserva il racconto in una forma che solo per la catastrofe si discosta alquanto dalle versioni dei poemi francesi; i quali dal canto loro si contentano di ripetere sempre i medesimi fatti, soffocandoli sotto un cumulo di parole che di volta in volta s'accresce a dismisura. Tanta conformità agevola non poco il mio paragone, dacchè mi permette di lasciare da canto l'opera di Adenés e il rifacimento di un ignoto rimatore del secolo XIV[1], per curare soltanto

1. Intendo parlare di quel testo in dodecasillabi di cui parla il Barrois a pag. lxiii della sua prefazione (La Chevalerie Ogier de Danemarche par Raimbert de Paris; Paris, Techener, 1842). Ai due mss. che ivi si ricordano, uno appartenente al Museo Britannico, un altro alla Bibliothèque de l'Arsenal, è ad aggiungerne un terzo che si trova alla Biblioteca dell' Università di Torino, odiernamente contrassegnato L. IV, 2 (V. Pasini, Catal. etc., I, 467). È un codice cartaceo, di fogli 339, inelegante e assai mal conservato. La lezione si discosta notevolmente da quella di cui il Barrois reca un saggio, secondo può vedersi da ognuno paragonando con quelli ch' egli ci offre questi versi tolti all' episodio della morte di Baldovino:

f° 62 v° Or fu Bauduinet au corage legier
En le court Crlm., l'emprereur au vif (*sic*) fier;
Moult ly portent honneur sergant et escuier,

del poema più antico, cioè di quello che nell edizione del Barrois porta in fronte il nome di Raimbert da Parigi.

Delle differenze minute, che, sebbene utili a rilevarsi, costringerebbero a consumare troppo spazio, nè posso, nè voglio trattare. Se per es. certi nomi discordano, e nella versione nostra il soldano è chiamato Ysoré invece che Corsuble, non le son cose coteste che m' abbiano a trattenere. Ma non devo già omettere che le due versioni prendono le mosse da punti diversi. La francese comincia dal narrarci molte cose di Uggeri stesso, al quale Carlo vuol far pagare colle forche le pene della tracotanza di Gaufrois, suo padre; l'altra non sa nulla di tutto ciò, e senz' altro si fa a raccontare l'invasione dei Saracini in Italia. Il Danese sarà qui bentosto introdotto sulla scena, ma come un giovane baccelliere che Carlo ha nelle sue grazie; egli ci verrà insomma dinanzi presso a poco come nell' *Aspremont* il futuro eroe di Roncisvalle, e con lui insieme Astolfo e due altri giovani compagni. Pertanto non si fa qui parola degli amori colla figlia del castellano, onde, secondo i testi francesi, nascerà poi Baldovino. Tace di cotali amori anche la *Karlamagnus Saga*; ma non si potrebbe già argomentare di qui un legame di parentela fra il testo italiano e l'islandese, dacchè, contenendo quest' ultima tutte le altre circostanze della prigionia di Uggeri, non v'ha ragione di supporre che l'incontro sia qui altra cosa che un accidente fortuito.

L'annunzio degli acquisti che i Saracini hanno fatto in Italia è sollecitamente portato a Carlo in ambedue i testi, ma per vie ben diverse. Nell' *Ogier* lo recano due messaggeri terreni; nella compilazione nostra Dio medesimo si prende la briga di fare avvertito il grande imperatore. Mentre infatti egli dorme, ecco penetrare nella camera un angelo, appoggiarsi al letto, ed esporre le nuove funeste. La è questa una variante della quale non so a chi spetti la lode; ma lode le si conviene, giacchè se poteva mai esserci caso in cui un' intromissione celeste tornasse a proposito, era questo propriamente. Roma, la sede precipua del cristianesimo, in potere dei Saracini, l'altare di S. Pietro e di S Paolo profanato coll' adorazione di Macone e Trevigante[1], il papa fuggitivo, ben meritavano che Dio si commovesse e inviasse sulla terra qualcuno dei suoi ministri. Chè nei poemi

---

Et dames, et pucielles, bourgois et chevalier.
Ensy c' un jour estoit ly enfes sans dangier
A le court du bom roy pour luy [a] sollascier;
Atant et vous Charlot, qui venoit d'ostoiier.
Bauduines s'avanche pour Charlot aaidier;
Courtoisement li a recut son esprivier,
Et le mist a le perche, la le va ataquier, etc.

1. f° 54 r°. Su l'alter san Pero, san Polo e san Simon
Fe adorer Trevigant e Macon.

carolingi siffatte intromissioni della divinità son tutt' altro che insolite, e solo vanno scomparendo mano mano che in essi penetra il meraviglioso del ciclo d'Artù; Dio e i suoi messaggeri vengono sopraffatti dalle fate e dai maghi, il miracolo cede il luogo all' incantesimo. Presso a poco come questa nostra rama della storia d'Uggeri comincia anche la cronaca del falso Turpino, e insieme altresì l'*Entrée d'Espagne*.

Carlo dunque non perde tempo, e inviati in ogni parte messaggi[1], s'apparecchia all' impresa. L'andata è esposta più semplicemente dalla versione nostra, che nulla dice nè del miracolo della cerva, nè dell' incontro col papa a Sutri. E la maggiore semplicità non vien già meno di qui innanzi, poichè, come Carlo è pervenuto sotto Roma, il rimatore italiano si trova aver raccolto sulla scena tutti quanti i suoi personaggi. V' è dalla parte dei saracini Ysoré, ed ai suoi fianchi due prodi campioni, Caroer, o Karaolo o Karoal, che dir si voglia, e Sadonio, chiamato anche a volte Sidonio e Sandonio; dall' opposta abbiamo l'imperatore, il *Dainesin*, *Çarloto*, e tutto il resto della baronia. In quella vece nella versione francese Carlotto (Callos) da un lato, Caraheu dall' altro, giungono solo dopo la prima battaglia; nè sono essi gli ultimi ad arrivare; chè più tardi assai vedremo ancora sopravvenire un altro re saracino, cioè Brunamont, e con lui naturalmente un nuovo esercito.

La prima battaglia è narrata nei due testi con molta diversità di particolari; ma siccome dall' istituire un minuto raffronto poco lume trarrebbe la critica, non istarò io a qui fermarmici di troppo. Va tuttavia notato che mentre nella *Chevalerie Ogier* troviamo alla testa dei Saracini un figliuolo di Corsuble, per nome Danemont, la versione nostra, alla quale è ignoto cotesto personaggio, assegna di già l'ufficio di capitano a Karaolo, e con lui a Sadonio. L'esito alla fine è lo stesso, poichè il Danese, alla testa di una schiera di giovanetti, ristora in buon punto le sorti della battaglia, già poco meno che disperate per i cristiani. E qui non solo conviene la somma delle cose, ma altresì il procedimento dei pensieri, sicchè quasi solo le parole discordano :

f° 57 r° E li Daines estoit preso d'un boscher,
Qe sire estoit de tot li scuer;
Davant da soi elo prist a guarder,
Vi Aleris l'oriaflame trainer.
Segnur, fait-il, se me voles aider,
Colu qe l'oriaflame se vait trainando rer,
Eo ge l'averò de ses man saçer.
E cil si li dient : Ne vos estoit doter;
Viron cun vos et avant et arer.

1. *Chev. Og.* v° 197. Il fist escrire ses briés et ses cartes.
Ms. XIII, f° 55. Fe scrivere letre in carte de bergamin.

E cil le dist : Tant o in De bona sper.
Qe toti vos eo farò çivaler.
Donc li Dainos prist un baston de pomer
E grant e groso, merveloso e plener,
O el vi Aleris ven davanti a l'incontrer.
Elo li scrie : Estes malvasio liçer.
Como cuité vos si l'oriaflama porter?
Tosto desendes, si ne da li destrer.
E l'oriaflama cun tot li corer.
E cil le fait, no li olsò contraster.
E Daineseto s'armò tot enprimer,
Pris l'oriaflame, si la fa redriçer,
Ver qui pain se voit afiçer;
Tanti non fer nen faça trabuçer[1].

Anche i pennoni che la giovane brigata reca sul campo sono strani ad un modo sì nel testo francese che nel veneto :

f° 57 r°. Çascun de lor avoit una bander
Qe i avont fato sor pertege lever.
Ne son pais mie de palio ni de çender,
Ma de ses camises, qui s'oit fato despoiler,
E de le peçe dont forbe li destrer[2].

E come Carlo scorge la rotta dei pagani, crede alla stessa maniera, tratto in inganno dalle armi, che colui dal quale li vede inseguiti altri non sia che Aloris; se non che il vero gli è fatto conoscere, nella versione nostra da Namo, nella francese dal giovane Richer (v. 703). Così la battaglia viene del pari ad avere per conseguenza che il Danese sia armato cavaliere dal buon re Carlo.

Nei casi che seguono le diversità sifanno più che gravi. Molte cose sono nel poema francese che la rima non conosce o pensa bene tacere; tra l'altre tutto il lungo episodio dell' avventata impresa tentata da Carlotto (*Og.* 1105-1404), il quale pagherebbe a caro prezzo l'avidità di gloria, se non fosse il pronto ed efficace soccorso del Danese. Ma anche quando veniamo a fatti comuni ai due cantari, altro non ritroviamo che conformità di contorni. In entrambi vediamo quattro guerrieri, e i medesimi, venire sul campo per decidere le sorti di tutta la guerra : Uggeri e Carlotto da una parte, Sadonio e Karaolo dall' altra; ma i particolari che hanno preceduto questo doppio duello sono diversi non poco. Trascorrendo gli altri in silenzio, non potrei tacere di un breve episodio proprio del solo testo fr.-it. Quivi l'imperatore non vuole dapprima concedere al figliuolo di essere uno dei combattenti; però Carlotto, adirato fuor di modo, dichiara con risolutezza ch' egli andrà dunque al soldano e par-

1. Cfr. *Ch. Og.* 546 seg.
2. Cfr. *Ch. Og.* 600-602.

teciperà alla battaglia siccome suo campione. Non ha peraltro bisogno di eseguire il proposito, giacchè la sola minaccia basta ad ottenergli la licenza bramata. Ma a tanta fierezza non riesce poi pari la valentia; chè se nell' *Ogier* Carlotto sa reggere a fronte del suo avversario nè ha punto mestieri dell' altrui soccorso, nella compilazione fr.-it. la sua inferiorità viene presto ad apparir manifesta, e solo non produce effetti luttuosi grazie alla singolare prodezza del Danese. Peggio ancora, quando una schiera di Saracini, rompendo la fede, si scaglia sui due campioni, Carlotto vigliaccamente si pone in salvo, lasciando nelle male peste il compagno.

Gli altri incidenti che nascono dal duello turbato e gli tengono dietro dappresso, sono ancor essi simili nei tratti generali, discordi nelle particolarità. Più semplice anche qui, il testo fr.-it. fa che il prode Karaolo, preso da generoso sdegno per la perfidia dei suoi, ai quali è riuscito di aver prigione il Danese, corra senza più a porsi nelle mani di Carlo :

f° 59 v°. Bon rois, fait-il, ie son ves presoner;
Da pois qe li soldan non est droiturer
A vos me rendo cun arme e destrer;
Qe quelo qe li soldan faroit de li ves presoner
Faces de moi, e' vos voio enproier.
Li rois l'intent, molto le prist aloer;
Al pavilon li fait desendre e desmonter;
A le dux N. le fait aconvoier,
Qe alta ment le prist ad honorer.

Invece secondo il poema francese Karaheu si torna avanti tutto entro Roma, e solo l'indomani, non essendogli in alcun modo riuscito di ottenere la liberazione di Ogier e avendo anzi Corsuble dichiarato apertamente di voler impiccare il prigione (v. 2117), lascia il campo e si va a mettere in podestà dell' imperatore cristiano.

Da questo punto i due testi battono ciascuno una via propria per incontrarsi unicamente là dove non potevano più dissentire, voglio dire in ciò, che ambedue hanno termine colla partenza dell' oste saracina. L'orditura dei casi nella versione veneta è così semplice e naturale, che a ognuno riesce facile immaginarla. Solo un episodio che tien dietro immediatamente all' andata di Karaolo a Carlo, ritarda per qualche poco l'ultimo atto del dramma. La vigliaccheria di Carlotto, fuggito dal luogo del pericolo, non ha trovato nel padre un giudice indulgente; novello Bruto, questi lo condanna a morte ignominiosa, e già gli ha fatto porre sugli occhi la benda fatale. Ma Namo, pietoso sempre e savio ad un tempo, si volge allora a Karoer, e lo prega di chiedere il giovinetto in dono all' imperatore. Consente il saracino, e venuto in cospetto di Carlo, gli domanda il figliuolo, del quale prende a scusare la condotta :

f° 59 v°. Li rois reguarde ferament Karoer,

E si le dist : Ben li val vestra proier.
Non è hom in Françe, ni Puile, ni Baiver
Qe de ste don se poust vanter.
Or le prendes, si le faites desloier ;
Ma ben se guardi plu de far tel mester ;
Anci se lasi tot le menbre couper
Q'elo sen fuça par un sol çivaler.

Forse m'ingannerò; ma a me pare che questa breve narrazione, che si allontana assai dai soliti luoghi comuni, sia veramente felice e giovi non poco a mettere in evidenza tre doti caratteristiche : la giustizia di Carlo, la saviezza di Namo, la generosità di Karoer; di più essa ci mostra Carlotto in una condizione della quale non si saprebbe immaginare la più convenevole alla sua tracotante dappocaggine. Per verità non suol esser questo lo stampo in cui si gittano le giunte che i rifacitori amano appiccicare alle narrazioni, col buon proposito di abbellirle. Qui dentro io ravviso, sotto la rozzissima veste, forme sane e vigorose, che mi somigliano a quelle create dalle fantasie dei rimatori in un' età non ancora corrotta. E siccome i caratteri che da cotesto episodio ricevono lume sono in parte peculiari alla storia d'Uggeri, non so rattenermi dal sospettare che in esso noi ci troviamo dinanzi, quanto alla sostanza, un frammento di una versione più antica che non siano quelle pervenute fino a noi.

Punita così la baldanza di Carlotto, il racconto della compilazione veneta s' affretta alla catastrofe. Karoer dal campo cristiano manda un messo a Ysoré, per dichiarargli che se non vien liberato Uggeri con certi altri prigioni, egli prenderà senz' altro il battesimo. Preferirebbe bene il soldano dare alle forche, anzichè a libertà, il Danese e i compagni; ma non potendo altro fare, si piega ed assente. Allora Karoer ritorna al suo signore, dopo aver fermato accordo perchè l'indomani la battaglia interrotta sia ripigliata. Questa volta niuno viene a sturbare i campioni. Il combattimento è lungo e accanito, e allo stesso modo che nell' altra prova, Uggeri sa combattere il suo avversario e insieme recare opportuno aiuto al compagno. Da ultimo egli uccide Karoer, s' impadronisce della sua buona spada Curtana, si gitta quindi sopra Sandonio, che già stava per togliere di vita Carlotto, e mette a morte lui pure. Perduta così ogni speranza, il soldano si parte, dopo avere ottenuto da Carlo onorata sepoltura ai suoi due campioni, e i cristiani, fatta prima gran festa, richiamato il papa, riconsacrati i luoghi santi, s'avviano verso Francia.

L'intreccio è ben altrimenti complicato nella narrazione francese, dalla quale, poichè Karaheu lascia il campo di Corsuble, pare che anche il buonsenso si parta per andare non saprei dove. Ad essa è propria la venuta di Brunamont e del suo esercito, che riempie di ottime speranze

il soldano. Ma a dir vero costui va troppo oltre, quando, dopo un combattimento di lievissimo conto, offre al nuovo venuto la Francia e insieme la figliuola Gloriande, già promessa solennemente a Karaheu, che l'ama riamato. Per mancare siffattamente di fede Corsuble doveva aspettare da Brunamont qualche prova maggiore che non fosse l'aver abbattuto (v. 2444; 2462), o com' egli mentendo pretendeva, ucciso due cristiani, e tolto loro i cavalli. È vero che qui c' è di mezzo l'ira contro Karaheu (v. 2520); ma questa non basta a far sì che l'operare del soldano non appaia insensato e strano, anche per un uomo perfido e violatore di ogni patto.

Ma questo è il meno. Brunamont, saputo di Uggeri prigione del soldano, vuol misurarsi con lui, a istigazione dell' accorta Gloriande. Al vanitoso e stolto saracino, ora specialmente che anche l'amore gli gonfia il petto, cotesto desiderio sta proprio a capello; ma non s'intende come Corsuble possa consentire al combattimento, e mettere così a repentaglio senza alcun frutto l'esito dell' impresa, mentre Uggeri è in sue mani ed egli può ben farne ciò che più gli piaccia. Ma ammettiamo pure il duello; chi mi sa dire quale sia la questione che le armi avranno a decidere? Secondo l'autore parrebbero due, per verità; trattasi in primo luogo di Gloriande, che Ogier vuol conservare a Karaheu in ricompensa della generosità dimostrata in suo servigio; secondariamente poi della decisione di tutta la guerra. Ora codesta duplicità di fine è qualcosa di peggio che insolito, e il rimatore stesso pare ci si confonda; ma potremmo perdonargli, se almeno tra i due scopi ne fosse uno che convenisse coll' orditura della sua tela. Conservare la donna amata a un avversario magnanimo, è certo una nobile impresa, se si consideri per sè medesima; ma quando Roma, la cristianità, l'impero, sono esposti al più grave pericolo, non so se in quella vece colle idee dei tempi essa non diventi un' opera stolta. Siffatte cavallerie non conoscono i cantari dell' età antica, e meno che mai noi ci aspetteremmo di trovarne esempio in un poema, il quale, considerato ne' suoi fondamenti, appare inspirato agli stessi principii che animano la Chanson de Roland e l'Aspremont. Ma poniamo che fine del duello sia la decisione della guerra. Perchè allora non si fermano accordi tra le due parti dacchè si tratta di cosa di tanto rilievo, e appena si pongono a questo proposito poche parole sulla bocca del solo Ogier? E chi ha dato a questi facoltà di promettere che s' egli è vinto farà giurare a Carlo di tornarsene oltralpe, abbandonando ai Saracini Roma e l'altre terre, senza poi neppure darsi pensiero di ottenere dagli avversarii patti corrispondenti (v. 2586-2591)? Nè vale il dire che poi nel fatto la vittoria di Uggeri è causa della partenza dei Saracini; conveniva ne fosse causa razionale, non già irrazionale. Chè anzi il vedere le conseguenze discordare dalle premesse, a me, e non forse a

me solo, pare indizio non lieve, raffermato anche dall' assurda duplicità dello scopo nel duello, che deve qui aver avuto luogo una perturbazione profonda, e che, per adornare il raconto, si sono tolte ed aggiunte a capriccio cose che non s'avevano ad aggiungere e non s'avevano a togliere.

Che poi Karaheu lasci che altri si assuma per lui la battaglia contro chi gli vuol togliere la dama, è invenzione molto infelice e che mal s'accorda colle idee e colle costumanze cavalleresche. Ma assurdità più gravi ancora appaiono nella rotta e nella fuga dei pagani, che ha luogo subito dopo la morte di Brunamont. Che cosa induca i Saracini ad abbandonare l'acquisto, non si sa vedere : giacchè, non solo è incolume l'esercito, ma restano tuttavia, il che in questi romanzi significa più assai, parecchi capitani : Corsuble, Danemont suo figlio, Sadone, pur tacendo di Karaheu, che il soldano dovrebbe poter riscattare quando più gli piaccia colla semplice liberazione di Ogier. In campo aperto s'intenderebbe un subitaneo sgomento; ma qui i Saracini tengono in loro podestà una città fortissima (v. 3020). Non è a questo modo che si suol rappresentare dai romanzieri il riscatto delle terre cristiane.

E questo mio giudizio sull' incoerenza di uno scioglimento siffatto riceve ampia conferma dalla Karlamagnus Saga, la quale, mentre prima procedeva passo passo di conserva col poema francese, verso la fine dà al racconto una piega diversa e più logica. Il soldano parte specialmente in grazia delle proteste e dei consigli di Karaheu, che dopo la morte di Brunamont si dichiara pronto piuttosto a schierarsi tra i nemici, che a combattere per lui, se persiste a voler continuare la guerra. E qui le possibilità sono due, se non più. Poichè è assai improbabile, se si bada alla natura dell' opera islandese, che il compilatore racconciasse a senno suo la narrazione, bisognerà supporre essere esistito un testo in lingua d'oïl diverso in parte dal nostro. E di cotale diversità due potevano essere le cause : o una conservazione più genuina del racconto primitivo, o mutazioni introdotte per opera di taluno, a cui forse la catastrofe quale prima si narrava ebbe a sembrare incongruente com' è parsa a noi stessi. Preferirei senza dubbio la prima ipotesi, se alla seconda non venisse aiuto da una circostanza notevole : dopo i fatti or ora accennati la compilazione islandese narra ancora parecchi casi avventurosi, a cui prendon parte Uggeri, Carlotto, Gloriande, Karaheu, Danemont ed altri attori, e che hanno tutta l'aria di una vera e propria giunta. Però, giacchè non mi trovo stretto da necessità di pronunziare un giudizio, altro non aggiungo, e me ne sto colle mie incertezze.

Ma credasi poi anteriore di tempo la versione compendiata nella *Karlamagnus Saga* oppur quella del poema francese quale noi lo possediamo, nè l'una nè l'altra si vorrà certo assegnare a un' età molta remota. Si

potrebbe certo disputare quanto al resto : ma il personaggio di Gloriande deve indubbiamente esser nato quando le narrazioni brettoni già godevano molto favore, e poco a poco avevano avvezze le menti a un nuovo modo di concepire. In cotesta donna non si vede nè la fierezza, nè la lascivia, che siamo soliti ritrovare nelle saracine del ciclo di Carlo; ella è una dama piena di senno e lealtà, fedele al suo cavaliere quanto una donzella della corte di Ginevra. Si chiederà se dunque il racconto del riacquisto di Roma s' abbia a mio credere ad annoverare tra le novità introdotte nel corpo delle narrazioni romanzesche solo in sul finire del secolo XII. A questa domanda mi pare si possa dare una risposta, ipotetica sì, perchè fondata sopra induzioni, ma che non s'allontana forse dal verisimile. Senza dubbio le così dette *Enfances* presuppongono noto e popolare per altre imprese il nome dell' eroe di cui prendono a celebrare i primi fatti; però s'hanno solo, o quasi solo, dei personaggi principali : di Carlo, d'Orlando, del Danese e d'altri pochi. Giacchè con codeste *Enfances*, invenzioni nuove destinate a colmare certe lacune delle storie cavalleresche, non sono a confondere quei racconti, che narrano bensì la prima età di un personaggio, ma costituiscono un tutto indissolubile colle avventure posteriori. Di questo genere sarebbe per esempio la prima parte del Buovo d'Antona. Or dunque anche le *Enfances Ogier* non poterono essere composte se non quando già esisteva un nucleo di narrazioni e di canti intorno al figlio di Gaufroi, e però, secondo ogni probabilità, quando la lotta da lui sostenuta contro Carlo Magno lo aveva reso famoso. Ma poichè già antichi documenti, la cronaca di Turpino tra gli altri, ce lo rappresentano come uno dei personaggi più illustri e gli assegnano parti importantissime, si potrà stimare verisimile che anche le sue *Enfances* non tenessero dietro troppo tardi a quelle dell' imperatore e del nipote, ossia alle versioni primitive del *Mainetto* e dell' *Aspramonte*. Convien dunque dire che avanti al poema conservato fino ai nostri giorni ne sia esistito un altro, che forse alla sua volta non era esso stesso altra cosa che un rifacimento.

Anche per un' altra via posso condurmi a questa medesima conclusione e determinarla più concretamente. Che l'ultima parte della narrazione francese, prendasi pure quale è conservata nella *Karlamagnus Saga*, riesca un tessuto di assurdità, mi pare venga ad apparire chiaro dalle cose dette innanzi. Si considerino bene coteste assurdità, e non sarà difficile scorgere che tutte fanno capo ad un solo personaggio, a quella Gloriande che anche di per sè stessa ci è sembrata invenzione di un' età recente. Sarà mo casuale la rispondenza, o non ci darà forse diritto di sospettare che appunto la nuova intromissione di Gloriande in un' orditura che già preesisteva, venisse a scomporre tutte le fila della narrazione? Certo si tratta d'indurre, non di dedurre a rigor di logica;

ma ognuno sa che le discipline storiche sono pur troppo forzate spesso a contentarsi del verisimile, non potendo agevolmente afferrare il vero, nè, strappatogli ogni vestimento, mostrarlo nella sua naturale nudità agli occhi di tutti. Pertanto io non credo di uscir di via se dico che quanto più mi faccio a studiare queste *Enfances* e più m' induco a ravvisarvi due diversi strati; ad uno più antico ne fu sovrapposto un secondo, che per la poca perizia di chi lo distese, non potè costituire un tutto col primo. Separare nettamente ciò che spetta all' uno da ciò che appartiene all' altro, è impresa di cui mi sento incapace; ma della narrazione primitiva questo almeno ardisco affermare, che del personaggio di Gloriande non doveva aver conoscenza.

Se dunque troverò una versione, alla quale da un lato sia ignota la figliuola de soldano, e che dall' altro sciolga il dramma in una maniera logica e naturale, bisognerà pure mi senta disposto a ritenerla, almeno in parte, più simile al racconto originario che non sia il cantare francese. Ora questa versione, come ognuno vede, esiste, e non è altra cosa che il testo fr.-it.

Si confronti la sua orditura con quella delle *Enfances* quali si hanno nella *Chevalerie Ogier* e si veda se il paragone non riesce a raffermare vieppiù l'idea qui manifestata. Lasciando il resto, voglio almeno toccare di un punto, che insieme col personaggio di Gloriande costituisce la differenza più ragguadevole tra le due catastrofi. Secondo il testo francese Karaheu finisce coll'andarsene, onorato e regalato da Carlo, in compagnia della sua Gloriande, senza che punto abbia mancato di fede agl' idoli suoi; secondo il veneto muore sul campo, ucciso da Ogier. Ora mi permetterò di chiedere, quale tra i due scioglimenti paia meglio convenire in astratto alla narrazione, e meglio rispondere alle idee onde erano imbevute le menti nell' età in cui essa ebbe in origine ad essere immaginata. Col primo veniamo ad avere un idillio, coll' altro una tragedia; quello s'inspira a sentimenti di tolleranza religiosa, che suppongono calmato il primo ardore delle crociate; questo s'informa all' inesorabile e barbara rigidezza della fede medioevale, che vuole dell' infedele o la conversione o la morte. Nè vale il dire che l'ammirabile generosità del carattere di Karaheu può aver trionfato del fanatismo dei tempi. Anche Almonte è prode e generoso, tanto da potersi ben chiamare modello d'ogni virtù cavalleresca; eppure, solo perchè non ha ricevuto il battesimo, conviene ch' egli muoia, ucciso con un tronco di lancia da un giovinetto cristiano. Davvero la manifesta affinità tra le *Enfances Ogier* e le *Enfances Roland* mi cresce fiducia che le cose dette non siano tutte vani sogni.

A questo modo, se, raccolti insieme tutti questi indizi, conchiudo che il testo fr.-it. non è figlio, legittimo o spurio che dir si voglia, del poema francese a noi pervenuto, ma bensì d'un altro non poco diverso e più

antico, non credo di dir cosa a cui tutti ad una voce i lettori siano per contraddire. Resta ch'io cerchi di vedere se in qualche parte si possano stenebrare i rapporti della nostra versione con quella tra le perdute ond' essa ebbe origine[1].

Per verità a voler sciogliere il meglio che a me fosse possibile il problema, mi converrebbe spaziare oltre i limiti di questa rama dell' *Ogier*, e soprattutto invadere un terreno in cui non è convenevole ch' io entri fin d'ora, avendo ad essere campo di ricerche per la seconda parte di questo studio. Non mi si vieti dunque che per adesso mi contenti di esporre, insieme con alcune idee generali, quel poco che viene suggerito anche dall' esame delle sole *Enfances*, riserbando il resto ad un luogo più opportuno. Comincio dunque dal notare che questa rama, e per la lingua e per la maniera — di stile non oso qui parlare — non riesce punto diversa dalle altre colle quali si trova intrecciata. V'è la medesima prolissità, il medesimo vezzo di ripetere fino a cinque o sei volte uno stesso fatto, senza che ci sia possibilità alcuna di considerare anche solo una serie siccome opera d'interpolatori. Ripetizioni stucchevoli non iscarseggiano per certo neppure nei poemi francesi; ma nè il difetto giunge ivi a quel segno che tocca nell'opera fr.-it., nè in generale ci è chiusa la via a credere che il giullare potesse, se così gli garbava, dire una volta sola la cosa, lasciando le altre esposizioni. Ma quel che è più, a mio giudizio, le rime non sono meno povere che nelle altre parti della compilazione; le più facili, quelle in *é* ed *er*, prevalgono di gran lunga fra tutte; che se l'autore si studia a volte d'introdurre una certa varietà, guai allora alla lingua! Vedesi allora un caso obliquo, *Naimon*, costretto a far ufficio di soggetto, e toccare ripetutamente a Roma di essere chiamata barbaramente *Ron*. Però a me pare ben difficile separare l'una dall' altra le rame della nostra compilazione per attribuire a ciascuna un' origine tutta sua particolare. In tutte ravviso una stessa mano, uno stesso artefice, il quale non deve già aver inventato di suo capo nessuno tra i racconti, ma solo aver dato a ciascuno di essi una forma nuova, esponendoli con sue parole, con intenzione di essere nel complesso fedele alle cose udite, e di ripeterle secondo che la memoria gli suggeriva.

Queste induzioni credo poter convalidare con altre prove, se m'ingegno

---

1. Se il mio studio avesse per oggetto il Danese in generale e non già le sole vicende delle sue storie in Italia, mi fermerei ancora a discorrere di altri difetti del testo francese, parte dei quali lo confermano rifacimento, parte vengono a mostrare che passando di bocca in bocca e di ms. in ms., esso ebbe a soffrire parecchi guasti, di cui sarebbe ingiusto dar colpa all' autore. Corrotta a questa seconda maniera mi pare per es. la fine del duello in cui combattono Callot ed Ogier contro Sadone e Karaheu; chè noi troviamo qui prigioniero il Danese (v. 1979; 2001), senza che prima ci sia stato detto espressamente com' egli rimanesse sopraffatto dai saracini.

di guardare un poco addentro nelle *Enfances Ogier*. Paragonando col poema francese il testo veneto, trovo che in alcuni casi quest' ultimo pare aver introdotto alterazioni generate da confuse reminiscenze. Entrambe le versioni parlano di *Aloris di Puglia*, il codardo alfiere che nella prima battaglia mette in grave pericolo le sorti dell' oste cristiana; ma mentre nell' una l'orifiamma viene a lui affidata prima ancora che si lasci la Francia, nell' altra ciò accade solo in prossimità dei nemici. Chi badi alla patria di questo vigliacco, designata chiaramente[1], con un' intenzione in origine non troppo benevola per noi altri italiani, appena potrà dubitare di tenere per genuina la seconda versione, cioè quella del poeta francese; il quale fa sì che Aloris non sia già con Carlo in Francia, ma cacciato di Puglia, suo ducato, dai Saracini, se ne vada fuggendo verso settentrione, e s'incontri nell' imperatore, non saprei precisare in qual luogo, ma certo di là da Sutri (v. 300 segg.). Però la forma che il racconto prende nel testo marciano avrebbe per questo particolare ad essere frutto di ricordanze imperfette.

Nè forse è diversa l'origine di certe altre difformità. Io trovo perfettamente convenevole che Carlotto sopravvenga solo, come appunto narra il testo francese, dopo il primo combattimento; chè in questo ad altro non si mirava fuorchè a far risplendere la prodezza di Ogier, contrapponendola alla codardia di Aloris. Par dunque probabile che rammentasse male la storia il rimatore nostro, che fa venire con Carlo anche il figliuolo, quantunque poi neppur egli non gli assegni una parte nei fatti se non quando anche l'altra versione lo introduce sulla scena, e venga così a lasciare che appaia un indizio della sua propria colpa. Del pari io non ricorrerei ad altra sorgente che a questa delle reminiscenze mal conservate per ispiegare come sia che nella compilazione veneta il soldano determini addirittura di affidare a due campioni la difesa delle ragioni sue, mentre nella francese un solo cavaliere per ciascuna parte avrebbe a scendere in lizza secondo il primo intendimento, e solo in grazia della prepotente baldanza di Carlotto Karaheu s' induce poi a proporre egli stesso che il numero dei combattenti sia raddoppiato. Là dove due soli guerrieri, Karaheu da un lato, dall' altro Ogier, spiccavano tra tutti, era convenevole che se alla battaglia si sostituiva un duello, questo avesse ad essere di uno contro uno; quindi per allontanarsi dalla via piana e naturale bisognava si venisse a porre di mezzo qualche inciampo, come accade per l'appunto nel solo testo francese. E l'inciampo sorge ivi così naturalmente, riesce così opportuno a mettere

1. Nel poema fr., v. 442,
Bien sai Romangne, car en Puille fui nés.
E nel ms. XIII di Venezia, f° 55 v° : « Aleris.:. que de Puilla fu ne. »

in mostra il carattere di Carlotto, che solo disconoscendo le norme della retta induzione potremmo pretendere di vedere in ciò una giunta di qualche rifacitore.

Dunque per me la versione fr.-it. avrebbe a riposare sopra una trasmissione orale, che per certo deve, quanto alla forma, averla resa ben dissimile dal testo originario. A questo invece si conservò probabilmente più vicino per cotale rispetto il poema francese, del quale possiamo con una certa sicurezza immaginare i rapporti col suo modello, grazie alla buona sorte che in parecchi casi ci ha fatto pervenire di uno stesso cantare due versioni diverse e anche più. Lo stesso rifacimento di Adenés, raffrontato coll' opera più antica, può qui servirci di mezzo per raggiungere il nostro fine, purchè usiamo cautela, e non iscordiamo che in questo caso, insieme colla lingua, collo stile, e con molte particolarità, fu pure trasformata la forma metrica. È probabilissimo, a mio credere, che un gran numero dei versi che compogono l'opera attribuita a Raimbert, fosse di già, con lievi o non troppo gravi differenze, nell' originale su cui essa fu rifatta; e altrettanto mi sembra probabile che all' incontro ben poco di ciò che è nel testo veneto si trovasse tal quale, o quasi, nell' antico poema francese. Chè qui alla poca sicurezza e fedeltà della memoria s'aggiungevano altri fattori di trasformazione, forse ancor più efficaci. Il nostro rimatore aveva preso ad abbracciare tutto un ciclo, e per introdurre un po' d'unità e di connessione tra i racconti, ricorreva volonteroso ad artifici d'ogni fatta. Non contento d'inserire una narrazione in un' altra colla quale non aveva nulla che fare, la *Storia di Berta* nel *Buovo*, le *Enfances Ogier* nell' *Orlandino*, si studiava d'intromettere dovunque certi personaggi, che in origine dovevano appartenere solo a taluno tra questi romanzi. Così noi ritroviamo anche nella nostra rama quel Bernardo di Clermont, dal quale avrà ad uscire il padre di Rinaldo, e quel ch' è più, v' incontriamo anche un *Sansoneto*[1], pagano convertito al cristianesimo, del quale s'era narrato nel *Karleto* come fosse condotto d'Oriente da *Rainero d'Aviçon*. Se a tutto ciò aggiungo che l'autore, stimolato dalla smania di condurre innanzi la sua lunga, se anche non troppo ardua impresa, doveva di necessità ricorrere spesso al partito di affrettarsi e di tagliar corto in certe parti, ben lungi dal meravigliarmi, troverò naturalissimo che solo pochi tra i suoi versi mostrino qualche somiglianza di parole col testo francese che noi possediamo. Piuttosto meraviglierei nel riconoscere in certi luoghi, che già riportai per disteso, una vera conformità di concetti, se non sapessi a prova quanto tra la gente volgare e poco colta

1. È evidente che questo personaggio dev' essere una cosa stessa in origine con quel figliuolo del soldano che nell' *Entrée d'Espagne* è convertito da Orlando, vien con lui in Occidente, ed è accolto tra i paladini.

soglia essere tenace la memoria. Che se alcuno da questi pochi riscontri stimi doversi argomentare che tra la nostra versione e le francesi non siasi mai interrotta la trasmissione scritta, forse s'indurrà ad altra opinione in grazia di ciò che sono per dire. Quando si dà il rarissimo caso di un verso o di un emistichio, se non identico, somigliante assai nei due testi, accade per lo più che la disposizione non convenga, ossia che le parole comuni abbiano trasmigrato in una parte differente della narrazione. Però, a mio giudizio, o il riscontro va reputato fortuito, o convien credere che abbia avuto a soggiacere alle vicissitudini che sono inevitabili là dove la sola memoria è data per custode alle parole. Così ci dice di Carlotto il poeta francese :

970 E vint de France, de Cologne sor Rin;
Novelement i ot ses adous pris;

e poco diversamente il rimatore fr.-it. :

Non è ancor guaire qu'el oit pris guarnimant;

ma ecco che quest'ultimo verso precede a quella parte in cui si narra come l'esercito si muova di Francia, mentre gli altri due s'incontrano dopo il racconto della calata e della prima battaglia. Se poi le due versioni s'abbiano a ricondurre immediatamente a un originale comune, o se invece i legami della loro parentela siano meno stretti, non presumo io già di poter dire. Forse da uno studio più profondo ed acuto ci potrà venire un po' di lume; ma vera e propria luce, che valga a dissipare ogni incertezza, non temo sia per ottenersi altrimenti che colla scoperta di qualcuno tra gli anelli intermedi di cui ora possiamo parlare unicamente per via d'induzione.

Pio Rajna.

LE ROMAN

DE BLANDIN DE CORNOUAILLES ET DE GUILLOT ARDIT DE MIRAMAR

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LE MS. UNIQUE DE TURIN.

Le seul exemplaire connu du roman de Blandin de Cornouailles appartient à la Bibliothèque royale de Turin. Ecrit à la fin du XIV^e^ siècle ou dans les premières années du XV^e^, il occupe 6 feuillets à deux colonnes par page d'un ms., d'ailleurs tout latin, coté E, II, 34 (autrefois L, III, 5), et dont on trouvera la description dans le catalogue de Pasini, t. II, p. 150.

En 1825, l'abbé Constance Gazzera, l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Turin, fit faire pour Raynouard une copie de ce roman. Raynouard s'en servit pour rédiger l'analyse de *Blandin de Cornouailles* qu'il a insérée dans le t. I du *Lexique roman* (p. 315-320), analyse qui contient tout ce qu'on en connaît jusqu'à présent [1]. En 1853 ou 1854, M. Guessard fit recopier cette copie par M. L. Gautier, qu'il avait alors pour secrétaire : il emporta en Italie cette nouvelle transcription, la collationna sur l'original (octobre 1854), et la mit, ou peu s'en faut, en état d'être imprimée. Tout récemment, il a bien voulu me la donner, m'autorisant à la publier; ce que je fais présentement.

Ma part de travail dans cette édition se réduit à peu de chose. Exécutée par un copiste italien assez peu soucieux de la pureté des formes provençales, cette leçon est pleine de fautes de tout genre. Je me suis appliqué à corriger, soit dans le texte même, soit en note, celles qui nuisent au sens ou à la mesure. Les premières ne sont pas très-fréquentes à cause de la grande simplicité du style, toujours aisé à comprendre, même pour une personne peu versée dans la connaissance du provençal, mais celles qui détruisent la mesure sont extrêmement nombreuses. Je

---

1. Raynouard, *Lex. rom.*, I, 320, renvoie le lecteur aux Mémoires de l'Académie de Turin, t. XXXIII, 2^e^ partie, p. 6. Fauriel (*Hist. litt.* XXII, 235) reproduit cette indication. Il aurait donc été publié de *Blandin de Cornouailles* une notice antérieure à celle qu'a faite Raynouard. Malheureusement l'indication fournie par le *Lexique roman* est inexacte, et j'ai fouillé un bon nombre des volumes de l'Académie de Turin sans pouvoir rencontrer la notice en question.

n'ai proposé que les corrections qui me semblaient au moins très-probables, sinon évidentes. Lorsqu'un vers trop court ou trop long m'a paru admettre plusieurs restitutions sans qu'aucune me semblât plus vraisemblable que les autres, je me suis abstenu de toute tentative. Quant aux corrections orthographiques, comme elles eussent été en nombre infini, je n'en ai fait aucune. En effet, il importe qu'une édition *princeps* fasse connaître exactement la leçon du ms. sur lequel elle est fondée. J'aurais donc été obligé, si j'avais voulu remettre ce roman en provençal plus correct, de joindre une longue série de notes à un poëme déjà bien long pour être publié dans un recueil aussi restreint et aussi encombré que le nôtre. Et c'eût été sans grand profit : car tout lecteur intelligent saura bien trouver que *aosir* est pour *auzir*, *aotre* pour *autre*, *che* pour *que*, *iou* pour *ieu*, etc. Du reste, en thèse générale, je trouve plus d'inconvénients que d'avantages à ces restitutions complètes qui exercent parfois une si regrettable attraction sur des débutants incapables de les mener à bonne fin.

Abstraction faite des modifications de forme introduites par le copiste italien, il reste encore dans ce texte un nombre considérable, je ne dirai pas de fautes, mais au moins d'irrégularités, qui ne peuvent être imputées qu'à l'auteur. Ainsi, à en juger par ses rimes, il paraît ne s'être aucunement soucié des règles de la déclinaison. Sans doute, dans certains cas, il est possible de rétablir par de légères corrections l'application de ces règles; et par ex. rien n'empêche de lire les vers 21 et 22 ainsi qu'il suit : *E montan sobre bon*[*s*] *destrier*[*s*] || *Cascun*[*s*] *come bon*[*s*] *cavalier*[*s*], mais il n'est pas besoin d'avoir poussé loin la lecture du poëme pour se convaincre que son auteur inconnu n'avait nul souci de règles qui, dès le commencement du XIV^e^ siècle, n'étaient plus observées que par des écrivains lettrés, et qui ne l'avaient peut-être jamais été dans le pays où il composait.

Il y a en effet dans ce texte des rimes qui, si elles doivent être imputées à l'auteur, comme je le crois, conduisent à douter que celui-ci ait réellement été provençal, sans donner à croire pourtant qu'il ait été d'origine italienne, comme à première vue les formes orthographiques pourraient le faire supposer. Le copiste de notre ms. était indubitablement italien, mais l'auteur me semblerait plutôt catalan. Ainsi il fait rimer *dich* et *nuech* (v. 47-8), ou, pour parler sans rien préjuger, les formes romanes de *dictum* et de *noctem* : en catalan *dit* et *nit* rimeraient fort bien. De même, un peu plus loin, v. 55-6, *primier* et *vezer*, rimes impossibles en provençal, mais très-admissibles en catalan. Je n'oserais dire qu'il en soit de même des rimes *cavaliers-randes* 917-8, *cavalliers-ades* 925-6, *cavaliers-pres* 1127-8, 1135-6, *cavaliers-intres* 1329-30, mais elles sont du moins fausses en provençal. Je ne crois pas non plus qu'à aucune époque de la langue d'oc *aussel* (*avicellum*) et *conselh* (*consilium*)

1925-6, aient pu rimer ensemble, non plus que *donsellas-meraveilhas* 99-100. *Autre* et *fauta* 45-6 sont également des rimes bien étranges en provençal; cf. encore 261-2, 273-4, etc.

De ces faits, et de quelques autres que le lecteur attentif saura bien trouver tout seul, je n'induis pas absolument que le poëme de Blandin de Cornouailles soit proprement catalan : je ne crois pas qu'il y ait assez de traces de l'idiome catalan pour autoriser cette conclusion; mais j'admettrais volontiers que l'ouvrage a été composé par un Catalan qui s'est efforcé d'écrire de son mieux en provençal. Les érudits de la Catalogne verront s'il leur convient d'enrichir leur littérature de *Blandin de Cornouailles*. Pour moi, je le leur abandonne volontiers. Quoi qu'il advienne de cette hypothèse, elle est dès maintenant assez forte pour commander à l'éditeur une grande réserve, et l'engager à ne pas tenter de corrections qui conduiraient à faire de l'auteur un écrivain correct de la langue provençale.

J'ai fait de ce poëme un glossaire assez court, qui n'apportera à la lexicographie provençale qu'un bien insignifiant contingent. Je n'ai jamais lu d'ouvrage provençal écrit avec un choix de mots aussi pauvre. La langue de ce roman ne nous présente presque aucun de ces mots rares ou uniques qu'on est à peu près sûr de rencontrer dans tout ouvrage provençal d'une certaine étendue. Il est évident que l'auteur n'était pas parfaitement maître de la langue, et c'est une raison de plus de douter qu'il ait été originaire des pays de langue d'oc.

De preuves positives qu'il ait été catalan, ce glossaire n'en fournit guère, et on ne s'en étonnera pas si on admet que l'œuvre a été composée autant que possible en provençal, mais encore est-il qu'on y trouve quelques mots qui portent la marque de leur origine. Ainsi *ayla, aylla*, v. 83, 237, « là bas », me paraît bien plutôt catalan que provençal, et j'en dirai autant du subst. fém. *orta* « jardin », v. 88, 92.

L'auteur ne s'est pas nommé, et je ne vois pas le moyen de l'identifier avec aucun romancier connu de la Catalogne ou de la France méridionale. Toutefois, je dois signaler dans son style (si j'ose ainsi parler) un signe particulier auquel ses ouvrages, s'il en existe quelque autre, peuvent être aisément reconnus. Ce signe particulier, c'est l'emploi, je devrais dire l'abus, qu'il fait des adverbes *apert* et *apertament*. Il les emploie à tout propos et hors de propos. On parle, on répond *apertament* (183, 302), on se lève *apert* (202, 394, 413), on va d'un lieu en un autre *apertament* (305, 384), on chevauche *apert* (243) ou *apertament* (245, 571), on s'arme *apertament* (294, 433), on se défend *apertament* (318, 338); enfin tout se fait *apertament*, pourvu que l'autre vers rime en *en*. Ce *pedas* n'avait pas été prévu par les *Leys d'amors* (III, 368), et j'ai peine à croire qu'il se soit trouvé deux auteurs capables d'en abuser à ce point.

Jehan de Nostre-Dame a connu notre roman. Il s'exprime ainsi dans la notice qu'il a rédigée sur Richard Cœur de Lion : « Quelcun a » escript que l'infante Léonore luy envoya un beau Romant en rithme » Provensalle, des amours de Blandin de Cornaille et de Guilhen de » Myremas, des beaux faicts d'armes qu'il firent, l'un pour la belle » Bryanda, et l'autre pour la belle Irlanda, dames d'incomparable beauté » (*Les Vies des plus célèbres et anciens Poëtes Provensaux*, p. 140-1). Il n'y a aucune apparence que le roman de Blandin de Cornouailles remonte au temps du roi Richard : il a au contraire tous les caractères d'une composition du XIV^e^ siècle, et je ne saurais dire quel motif a conduit Nostre-Dame à nous fournir les invraisemblables notions qu'on vient de lire, et que diverses compilations ont répétées après lui. Ce qui me paraît vraisemblable, c'est que notre procureur provençal a été attiré par le surnom de l'un des deux héros du poème. *Miramar* est un nom de lieu assez fréquent ; mais sous la forme que lui a donnée Nostre-Dame, *Myremas*, c'est un village voisin de Salon, la ville où était établie la famille du peu scrupuleux biographe : *Miramas*, selon l'orthographe actuelle, est une station du chemin de fer de Lyon à Marseille, située à l'extrémité nord de l'étang de Berre.

Peut-être le manuscrit que J. de Nostre-Dame a connu n'était-il point autre que celui de Turin : je n'ai aucun moyen d'éclaircir cette question.

Le récit des aventures de Blandin de Cornouailles et de son compagnon a paru à Raynouard « vif et animé ». Il ne m'a pas laissé la même impression : toutefois je ne veux pas en dégoûter le lecteur, et je m'en tais.

P. M.

En nom de Dieu commenzeray
Un bel dictat et retrayrai
D'amors et de cavalaria,
Et d'una francha compagnia
Che van faire dos cavaliers,
De Cornoalha bons guerriers,
Che volgron per lo mond annar
E lur [a]ventura cerchar ;
E la un [d'els], se Dieu me valha,
Ac non Blandin de Cornoalha,
E l'aotre si fa appellar
Giot Ardit de Miramar.
E diray vos premierament
Consi elos feron verament :
La fe dels cors elos sy doneron
Et sobre sans els jureron
Che els si tenrrien fialtat
La un a l'autre sans barat.
E quant ayso agron promes
Cascun va penre son arnes,
E montan sobre bon destrier,
Cascun comme bon cavalier ;
E parten se de leur hostals.
Come valens, se Dieus my sal,
Van s'en e tenon lor chamin.
Aysso fu un diluncx ben matin ;

5 Ms. *far*. — 14 Soit dit une fois pour toutes : ici et ailleurs *elos* fausse le vers et doit être corrigé *el* ou *els* selon le degré de régularité grammaticale que l'on voudra attribuer à ce texte. — 16 Vers trop court : *sobre* [*cors*] *sans* ? ou *els* [*si*] *j.* ? — 26 Corr. *So fo*.... De même v. 46 et ailleurs.

E intren s'en per los desertz,
Com(e) bons cavaliers et apertz
Tot jorn (lur) avanturas sercan
E de lur novellas parlan;
E bien miech an escavalcheron
Che avantura non troberon;
E puis, quant ven un jorn [matin]
Els van tenir lo lur camin
E intren s'en per un boscage
Con bons cavalier de parage.
E quant agron gran temps annat
Per lo boscage et cavalcat,
Els viron venir un brachet
Che s'en venc a elos tot drech,
E met se tresto[t lo] primier
E va amb els per lo sendier.
Adonc els se merevilheron
Quand lo brachet achi troberon,
E disseron la un a l'autre :
« Aysso es avantura sen[s] fauta. »
Adonchas Blandinet a dich :
« Segan lo entro a la nuech,
» E veyron cal chamin tenrra
» Ni cal avantura mostrera. »
Adonc lo brachet tot corren
S'en va entra[r] per un torrent,
E aqui trobet una cava
Che dedins terra s'en intrava,
E met se dins lo cap primier
Che depuys hom nol poc vezer;
[Tot] aysso vi Guillot Ardit
De que fu fort esbaït,
E Blandin non fut avissat
Dal can, on s'en fu intrat;
E dis a son companh Guillot :
« Vesses lo can achi en loch? »
Respond G. et ha parlat :
« Per esta cava es intrat. »
E adonches Blandinet a dich :
« Esperas my, Guilhot Ardit,
» Car iou, per sert, volle intrar
» Dedins, la vantura cercar.
» Tres jours my attendes ayssi,
» Pueys non fasses conte de my. »
Respond G. et a ly dich :
« So che playra a vos, amy,
» Penssas de annar, quant vos [volres,
« Car vos ayssi me trobares. »
Aqui presseron cumiat;
E Blandinet s'en es intrat
Tot armat d'armes vermelhas
E [d']aotras a gran[s] merevelhas,
Tot jort avant per la escura,
Con bon cavallier d'avantura.
E quant ac un gran temps annat
El vi una gran claredat,
E aylla luench ac un hostal
En che ac [un] trop bel portal;
A sel portal el s'en anet
E achi un porter trobet
Che li ubri tantost la porta
E dis : « Intras en sella orta,
» Car vos aqui [cert] trobares
» Aventura, si la volles. »
Adonc Brandin s'en va(n) entrar,
En sella orta s'en va annar.
Aqui trobet, dins aquel ort,
Verayament mot bel desport;
Desot un bel pomer florit
Achi a l'ombra s'es dormit.
Enmentre che el si dormia
E reysidar non si podia,
Aneron venir doas donsellas
Mot bellas a gran[s] mer[a]veilhas.
Dis l'una a l'autra : « Bel cavallier
» Dorm lay desot aquel pomier;
» Preg(o) te che l'anen reysidar,
» Car si nos podie conquistar
» D'ayssel jayan che aysi nos ten,
» Nos l'amarian de bon tallen. »
Adonch elas s'en van annar
Vers Blandin e van li sonar :
« Sus cavaller, annas avant,
» Davant che venga lo jayant,
» Car certas el vos ausirie
» Se consegre vos hi podie,
» Car mot d'aotres [el] n'y a mort
» E fach morir a mala mort
» Che nos volien conquistar

40 Corr. *Q. s'en venia a els.* — 50 Ici et ailleurs il faut probablement corriger *ventura* — 58 Ici et v. 60 remplacer *fu* par *fora?* — 77 *d'*, corr. *ab?* — 79 *jort* pour *jorn*, faute très-fréquente dans ce ms. — 101 *Bel*, corr. *Un?*

» Per fach d'armes [e] recobrar. »
Adonc Blandin che las aosit,
Tantost d'amors el fu f[e]rit
De ellas doas che eran bellas,
E dis lur : « Franchas damoisellas,
» Volres vos en am my annar
» Si iou vos pode conquistar? »
Respondon elas : « Hoc verament,
» E faren vostre (com)manda-[ment. »
(En)mentre che ayssi estan parlan,
Ve vos venir lo gran jayant.
Che dis : « Qual sies tu, desastrat,
» Che tant avant t'en sies intrat?
Adonc e[l] li respondet :
« Per sert, iou ay nom Blandinet;
» Chi sui vengut per conquistar
» Aquestas e ellas en vuelh men-[nar. »
Adonc lo jayan fu (fort) irat,
Car Blandin li ac ayssi parlat;
E levet una gran massa,
E dis che li fara far plassa.
Adonc Blandin fu fort irat :
Un sa(l)ut a travers a sautat,
E secodet ly d'una lanssa
Che portava de gran fissanza,
E a luy tan gran colp donat
Per miech del cors che l'a tombat.
(Adonch) lo jayan nafrat se senti,
(E) gita un gran crit e leva ssi :
Devers Blandin s'en va annar
E tan gran colp ly va donar
Che tot lo scut li a romput.
Blandin per terra est cassut.
Adonc lo jayant chi l(o) sanc perdia
E restanchar non si podia,
Trestot lo cor li va fallir
E achi s'anet esmortir.
Ares som [ambe]dos tombat [natz.
Per los grans colps che[s] son do-
(A)donch las donsellas che aqui [estavon,
De jounelhons a Dieu pregavon,
Vessen lo jayan amortir;
E van ss'en vers [lo] lur amich,
A Blandinet de Cornoalha
Che lor [a] facha la batagla,
E dison li : « Franch cavalier,
» Anas sus per lo vergier,
» Car vos lo jayant aves mort
» E faich morir a mala mort;
» Recorda vos de vostra amya
» E de nobla cavallaria. »
E quant B. aus las noellas
D'aquestas franchas damoysellas,
Levet si e pres corage
Com bon cavallier de parage
E vi lo jayant estandut
Vay(e)ss'en ver el, l'escut romput,
E senti lo an pauch polsar :
Tantost la testal(i) va levar;
E las donzellas gran gauch agron
Quan lo jayan achi mort viron.
(E) dissen li : « Cavaller ardit,
» Fach de nos a vostre delit,
» Car tos temps mais vos serviren
» E lialtat nos vos tenren;
» E prec vos chens volhas gitar
» D'ayssi, senhor, et an vos [mennar. »
Respon Blandin apertamen :
« Doncas, anen nos veramen;
» La fora ha un cavallier
» Chi m'espera per lo sendier,
» E serie mot esbaït
» Si non vessie venir amich. »
Adonques Blandinet la pren
Per las mans blanches, et va ss'en.
E va ss'en vers Giot Ardit,
E atroban lo che s'es adormit.
Adons Blandin li va sonar : [nar,
« Levas, companch, pansen d'a-
» Car la vantura ay atrobada,
» Che nos avion demandada :
» Ve vos ayssi doas donsellas,

---

127 Ms. *desustrat.* — 129 Corr. *Blandin li?* — 132 Il y a *doas* avant *e ellas.* Corr. *Estas e las en v.* — 135 Vers trop court; de même v. 169, 394, 446, où se trouve également *levet.* Peut-être *levera?* — 139 Corr. *Es .j. colp det?* — 160 *lor*, ms. *nos.* — 162 *lo*, corr. *aquest?* — 175-6 Rimes fautives. On pourrait diminuer le vers d'une syllabe et corriger *agron* en *agueron*, puis au v. suiv. *viron* en *veron*, la forme *veron* semblant autorisée par le v. 251; mais les rimes 603-4 paraissent exiger *aguiron.*—186 Ms. *maspera.*—192 Corr. *El troban che s'er'.*

» Franchas, bellas a merevilhas,
» Che ay conquistadas d'un jayan
» Che era plen de mar tallan. »

Adonc Gioth che las vis venir
Apert si leva de dormir,
E dis lo : « Tres che ben vengut
» Sias vos, companch, si Dieu [m'ajut;
» Car sertas gran paor avia
» De vos quant venir non vos vessia,
» Et era en corage de intrar
» Dins la cava [per] vos sercar.
» Repaussas vos e parlerem
» En qual partida nos tenrren.»
Respon Blandin : « Pansen d'anar,
» Car iou non vuelh [ja] repausar.
» Portas la una vos davant
» E iou l'aotra; anem avant. »
E Giot pris una donzella
E mes l'a si davant la sella,
E Blandinet feis aytrestal
De l[a] autra, car ben ho val.
Ares s'en van per lo boscage
Los dos cavallers de parage,
. . . . . .
E las donsellas van amb els
Che cavalcan a myeia via.
Achi [lor a] fallit lo dia.
Adonc Blandinet [lor] a dich :
« Che farem nos? Giot Ardit,
» Car lo jorn ven (che) quens vol [falhir;
» Per la nuech che va ss'en venir.»
Respon Gioth : « Iou monteray
» Sus un arbre e regarderay
» Si veyrie qualche message
» Ont tengesson nostre hostage. »
Adonques el s'en va annar
Et en un arbre va montar,
E regardet d'amon, d'aval,
Si vigra calche hostal.
Ayla [a]val vi un castel
Che a son semblant era mot bel,
E dis a son compagn(on) Blandin :
« Pensen d'anar nostre camin,
» Car iou ay vist la un castel
» Che jamais no lo vi plus bel.
» Pensen de cavalcar apert,
» Che de jours iscan del desert. »
Apertament escavalcheron
Tant chel desert detrays laseron,
E intren s'en per una prada
D'erba frescha che lur aggrada.
E al miech luoch fo lo-castel
Che era gratios e bel.
E las donsellas quant viron
Lo castel, elas ploreron,
E planhon si mot aygramen
La una a l'autra verayment.
E Blandinet, chi ben amava
Las donzellas che [el] menava,
Demandet lur de que ploravan
Ni per que aytal dolor menavan.
Adonc respondet la major: [lor?
« Com(me) non menerian nos do-
» Car sel castel sol estre nostre
» E an lo nos tot per (lor) gran [forza,
» E tenon pres tot mon lignage
» E (de) bons cavaliers de (gran) [parage. »
Respond Blandin : « Ne vos plores,
» Car lo castel ben cobrares;
» Respausan nos donque ayssi
» E combat(e)ron lo lo matin. »
Disseron elas : « Per Dieu non sia!
» Pensen de tenir nostra via,
» Car sel chi l(o) ten non a pavor
» De vos, senhor, ni de major. »
Adonc Blandinet lur demanda :
« Chi es aquel [quel] ten en garda? »
Respondon (elas): « Un jayant mot [fort,
» Frayre d'aquel che aves mort.»
Respon Blandin : « Iou non par-
t(i)rai [auray
» D'ayssi, per sert, che iou vist
» Si sel jayant es aytant fort

---

200 Ms. *tallen*. — 206 Corr. *nous* v. — 222 Ms. *an bels*. — 236 Corr. *Si veyria*. — 246 Le copiste aurait dû écrire *detras layseron*; mais ailleurs encore il écrit *atrays*, même au détriment de la rime. — 268 Corr. *lo bo m.?*

» Com(e) l'aotre frayre che ye ay [mort.
» Per so descalvachen ayssi
» E combaterem le matin. »
Ares son els descalvachat
E pass(er)on si per miech lo prat.
So dis Guilhot : « Che mangeren?
» Car pauca vianda nos tenen. »
Respon Blandin : « Passeron nos
« Alegramen, parlerem nos d'a-
» E deman nos en trobaren: [mors,
» Per grat o per forza n'aren. »
Tota la nuich si repausseren
Tro lo matin che si leveren;
E tantost quand foron levat(z)
Apertamen si son armat,
E van si ben apparelhar
Per lo castel a batalhar. [lan
[Donc] dis Guilloth : « De bon tal-
« Volgra combatre an sel jayant,
» Si vos plages a vos, senhor,
» Che[m] fesseses tanta d'onor. »
Respon Blandin, e a ly dich
Apertamen : « Guillot Ardit,
» Si bon corage vos sentes,
» La batagla [per] vos prenes. »
Adonc Guillot apertament
S'en va al castel verament,
E trovet lo portal ubert,
E intra ss'en ben [et] apert;
Et quant el fu dedins intrat,
Tantost le portal fu serat;
E vi la molher del jayan
Ben plena de maltalhan,
Che destacava dous leons
Che erun malvais e fellons;
E los leons van venir
Vers Guilloth et van l'asallir,
E Guilloth comme valen
Defendet se apertament,
E va a l'un tal cop donar
Che la testa li va talhar.
Devers l'autre el s'en anet
E un gran temps [s'i] combatet,
Che non lo podia conquistar
Per ren del mont che poghes far;
E a la fin s'es avissat,
E a li tan gran colp donat
Che tot un bras li a romput,
E l(o) leon per terra es cassut.
E adonc lo jayant che aqui estava
E la batalha riguardava,
Vi los leons per terra estar
E commanset fort a cridar.
Adonc dos jayans vengheron,
Payre et filh crese che eron;
Devers Guilhot s'en van venir
E aqui lo van asalhir;
E Guilloth come valen
Defendet se apertament.
Devers la un el s'en anet
E tan gran colp el ly donnet
Che tot l'escut li va trenchar
Et mout greumen l'anet nafrar.
Adonc aquel aotre jayan
Che era plen de maltalan
Devers Guilhot s'en va annar
E tan gran colp li va donar
D'una massa per lo costat
Che per terra el l'a tombat.
Adonc Guilhot non pot levar
Per res dou monde che poges far,
Car tan gran colp el avie pres
Ch'anc no ac poder che s(i) leves.
Adonc los jayans lo presseron
E en fort prisson lo meseron.
Dis un jayant : « Tu pagaras
» Lo da[m]pnage che donat m'as! »
Aras es (es) Guilot presoner,
Dieu li ajut, che ben li fa mestier.
E Blandinet, que esperava
Guillot Ardit che non tornava,
A las donzellas el a dich :
« Vauc m'en devers Guilhot Ardit,
» Car paor ay che (no) l'aya(n) mort
» Aquel jayan che es plus fort.
» Gardas me aysi los cavals;
» Far o podes, car non son mals. »
Adonc las donzellas ploreron
E aqui [eis] gran dol meneron,

---

288 Corr. *A. parlan d'amors?* Cf. les rimes de 507-8, 511-2, 817-8. — 297 Ms. *tallen*, de même 344, 460. — 312 Corr. *Tota p.?* — 329 Corr. *Quant lo j.*, et au v. 332 *E[l] c.?* — 358 Corr. *l'ajut...* ou *l'a m.?*

E cascuna lo va baysar;
E Blandinet s'en va annar.
Blandin s'en va trestot corren
E an sa lanssa ben broden.
Vers lo castel s'en es anat,
E tantost dedins (s'en) es intrat.
Enmentre che el s'en intrava,
Un jayan aysso reguardava,
E adonques son filh sonet
Che avia nom Lionet,
E dis ly : « Vai t'en as aquel
» Che s'en monta per lo castel,
» E defent li aqui lo pas,
» Tant chel fasas tornar atra(y)s. »
(Adonc) lo fils del jayan s'en anet
Apertamen vers Blandinet,
E ges non ac tan tost anat
Que Blandinet s'en es intrat,
E aqui andous s'encontreron.
. . . . . .
Lo jayant una massa portava,
[Che] un quintals ho plus pessava ;
A Blandinet el ha donat
Tant gran colp che [el] l'a tombat.
Adonc B. come vayllant
Se leve apertament
E fo mont fort[ment] corrozat,
E devers el s'en [es] anat :
An la spassa ben bronde[n]t
Levet li un pe verament.
Lo jayant ac lo pe perdut
E per terra el es cazut.
Adonc Blandin s'en va venir
Devers el et [s'en] va l'aussir.
L'autre jayant vi son filh venzut
E per [la] terra estandut :
Vers Blandin [el] s'en va venir
Moult corrozat, et va li dir :
« Mal yes [tu] nat, ar[e]s moras
» Per lo da[m]pnage che dat [m'a(i)s. »
Aqui commansse[t] bella battalha
A Blandin[et] de Cornevalha,
E tan grans colps els si donneron
Entr'andous che per terra (li) tom-
E leva ss'en apertamen [beron,
La un e l'autre vera(ye)men.
L'un vers l'autre s'en van venir :
Aqui vigras armes cruzir.
Ares batalhon aspramen
Entr'an[be]dous vera[y]amen.
(E) Guilloth che la batalha aussie
De la presson, las ! el dissie :
« Ares fusse iou an tu, Blandin,
» Che iou t'ajudes et tu a my! »
Entretant, el s[i] avisset
Con pogra anar vers Blandinet,
E va ss'en [el] come fellon
Vers la porta de la presson,
(E) am los brasses tan fort tiret
Che per terra tot ho tombet.
Adonx (hy) issi apertament
De la presson veray[a]ment ;
Dins una salla s'en intret
E achi pro d'armes trobet.
Apertamen s'en va armar
E vers Blandin s'en va annar,
E dis li : « Cavalier amic,
» Ve vos ayssi Guilot Ardit.
» Recorda vos de vostra amia
» E de nobla cavallaria. »
Adonc Blandin ac trop gran gauch
Quan vi Guillot, e fi un saut :
Vers lo jayan s'en es anat,
E tan gran colp li a donat
Che tot lo scut li va trenchar
E per terra lo fes tombar.
Adonc lo jayan veramen
Se levet apertamen
E volgh annar ver Blandinet ;
En son camin Guilot trobet
Che li donet un colp de lanssa
E pasa lo per miech la panssa.
(Adonc) lo jayan se senti nafrat
E per terra el es tombat,
E ges tan tost non pot surgir
Che Blandin sus li va venir,
E levet li un beroyer
Che portava de fin acier;

388 Vers trop long. — 403 Corr. *El j.*? — 409 Vers trop long. On peut remplacer *balla* par un adj. d'une syll. : *gran* ? — 412 Corr. *c'at. t.*? — 418 Ms. *Am tran dous.* — 427 *Am*, ms. *en.* — 454 Ms. *surgar.*

E Guilhot li va ajudar
E antr'andos lo van matar.
Ares son mors los dos jayans
Che eran plen de mals talans.
Apres s'en intren per lo castel
Che era gratios e bel,
(E) puyesses las donzellas soneron,
E ellas [ai]tan tost vengheron.
Gran gauch agron, non gial parlar,
Cascuna son amis va bayssar.
Adonch (elas) si meron per hostal,
(E) regarderon d'amon, d'aval,
E en una presson (a)troberon
Tot lor lignage de que eron ;
(E) viron aqui lor payre histar
E mais lo[r] frayre Baltassar.
Adonc elas [s'en] van venir
Vers Blandinet et van li dir :
« Senhor amic, aysi venes,
» E mos amics delieurares. »
Adonc Blandin veray[a]men
S'en va a la presson apertamen
E va los tos d'aqui gittar
E de aquella penna desliurar.
Adonc lo senhor del castel
E tot lor linhnage amb'el
Feron aqui granda honor
Als dous cavaliers de valor ;
E las donzellas van bayssar
Tot lur linage et abrassar.
Tot emssens, de (gran) gauch che [avien,
Ploravan quant de presson ysien.
Achi feron mot bella festa
[Tras]tot emsems e ben honesta.
E quant elos agron repausat,
Aysso fu ben miech jort passat,
Adonques Blandinet a dich :
« Che faren nos, Guiloth Ardit?
» Voles que repausen aysi
» Aquesta nuch tro lo matin? »
Respon Guilhot et a(y) li dich :
« So che plara a vos, amy. »
Adonques parlet tot lo linage,
E disseron : « Cavaliers de (bel) [parage,
» Volres vos en tan tost annar,
» Che non voles plus reposar?
» Per amor e per cortessia,
» Per Dieu, senhors, aquo no sia
» Che nos fassas tal desonor,
» Car nos mor[r]ian de dolor.
» Repausas vos un mes o dos,
» Tant quant plaira a vos, sen- [hors,
» E dal castel la[s] claus prenes ;
» E si vos plays, senhors, en sares. »
Respon Blandin : « Gentils sen- [hors,
» Si a vos plays, perdonas nos,
» Car nos non poden remanir,
» E conven nos ades partir :
» Nos sem cavalliers d'Orien
» Sercan avantura veramen,
» E conven la nos a sercar
» Per lo desert senz atardar ;
» Car aotrement non sariem pre- [s(i)at
» Ni per bons cavaliers rep(u)tat ;
» Per que reges vostre castel,
» Car, per ma fe, el es mot bel.
» E dic vos quel podes gardar
» A tot lo mont per bataglar,
» E randes gracies a Dieu
» Che vos ajudat, non pas iou. »
Ares parleron las donzellas
Gratiosamen a mer[a]veilhas :
Ausen (che) non volran remanir
En sospiran elas van dir :
« Gentils cavaliers de parage
» Che nos amen de fin corage.
» Che vos en vulhas tan tost [annar?
» Per ren del mont non se pot far.
» Nos vos pregon, gentils senhors,
» Che remangas per nostra amor
» Aquesta nuch tro lo matin
» E puis tenrez vostre camin. »

---

461 Corr. *Pois s'en*, ou *pel c.* — 465 *gial* pour *cal.* — 466 Corr. *Cascun' a s. a. b.* — 471 Ou bien *E v. hi?* — 478 Remplacer *apertamen* par *corren?* — 488 *de presson*, corr. *d'aqui?* — 500 Corr. *Disen.* — 510 Lisez *sius ;* de même 533, 799, 1801 *cheus*, etc. — 519 *Car*, corr. *Qu'.* — 526 Corr. *ajudet?*

Las donzellas tant los pregeron
Que aquella nuch remangeron ;
E puis quant vench lo dia clar,
Els panseron de cavalcar.
Lur camin tengron vers Orient
Antr'an[be]dos vera[ya]men ;
E van parlan de l'avantura
Che entr'andos era venguda.
E quant furon lunch dal castel,
Els van ausir un can d'aossel,
Chi dissia en son cant :
« Gentils senhors, annas avant,
» C'atrobares un gran desert ;
» Intras vos [en] ben [et] apert,
» E quan seres jus un bel pin
» Che trobares en lo camin,
» La un tenga a la part drecha
» Per una cariera estrecha,
» E l'autre tenga a l'autra man :
» Aventura trobares (mot) gran. »
Adonc si van meraviglar
Quant ausiron l'aussel parlar.
So dit Guillot : « Aves aussit
» D'ayssel ausel che nos a dich ? »
Respon Blandin : « Hoc veramen,
» De que fo merveillat fortmen ;
» Mas per tot sert nos sercaren
» L'avantura si trobar la poyrien.
» Per so pensen de cavalcar,
» Veyrem si la poyrem trobar. »
Els cavalcheron tot apert
Tant che atroberon lo desert.
Apertamen escavalcheron
Tro che lo pin trobat agheron.
Adonc dis lo bon Blandin :
« Guilhot Ardit, ve vos lo pin.
» Ayssi coven ayan conselh
» De so che nos a dich l'ausel ;
» Ayam lo bon, si nos podem
» Consi gouvernar nos poyrem. »
Desot lo pin descalvaqueron
E aqui lor conselh tengeron.
So dis Blandin : « Che cogitas,
» Guilhot Ardit, ni vos penssas
» De dos camins ? La un prenes,
» Aquel que mais vos amares,
» Car forza es che anen sercar
» L'avantura si la poyren trobar. »
Respon Guillot e va li dir :
« Mout irat suy dal departir,
» Totas las ves che nos voliem
. . . . . [ayssim,
» Mas p(l)us che avantura vol
» Iou vol tenir lo gran camin.
» Et diray vos che nos faren :
» Si a vos plais, nos enpenrem
» En qual loch nos poyren trobar,
» Che non nos qualha fort sercar. »
Respon Blandin : « Per sen Tomas,
» Guillot Ardit, aysso me plas.
» Troben nos[de]jus aquest pin
» Lo jort apres de sent Martin. »
Adonch elos si van abbrassar
E en la bocha estrech bayssar ;
Ploran, planhen se despartiron
Lo cadaun de dol che agron.
La via estrecha teng Blandin,
Guilhot Ardit lo gran camin.
Guilhot pensa de cavalcar
Apertamen senza tardar,
E intra s'en per lo desert
Cum bon cavalier e apertz,
El primier hom che el trobet
So fu un pastre ; aqui dinet,
E Guilhot li va demandar :
« Digas, pastre, as che mangar ? »
Respon lo pastre : « Se Dieu my [don,
» Hoc iou, un cartier de moton
» Che un mieu frayre m'a trames,
» Bel e rostit, si en voles,
» E mangias en, si a vos plays,
» Car, per ma fe, gran gauch [n'array. »
Adonc(ques) G. descavalchet
E an lo pastre se dinet.
E mentre che els se dinavam
E lur novas aqui contavam,
Viron venir un messagier
Mot fort coren per lo sandier ;
Et devant els aqui passet,
Che anc mot el non lur sonet.

566 *Sic*, cf. 586. — 608 On pourrait couper ainsi : *senz atardar*, mais il faut sûrement *senza* au v. 758 et ailleurs.

Adonc Guilhot si va levar
E al messagier va cridar,
E dis : « Amic, tornas atra(y)s
» E si t(y) plais ammi parleras. »
(A)donc lo mesagier va cridar :
« Gentil senhor, laysas m'anar,
»Car tant grant es la coch[a] che ay
» Che per ren dire non la say. »
Respon Guilloth : « Si choja as
» Tolla penras ben a de pas.
» Digas me ta mesageria,
» Sinon dire la ti faria. »
Adonc respon lo mesagier :
« Iou suy dal negre cavaller
» Che es mot san et [ben] apert,
» E esta en garda d'un desert ;
» E deman deu aver batalha
» An dos cavaliers de Cornialha ;
» Per so, sengor, el my tramet
» A un sien fraire Leonet
» Chi li trameta son caval,
» Car lo sien, senhor, tan non val. »
So dis Guilloth : « Encora mais
» Me diras [tu] se a ti plais.
» Digas lo negre cavalier
» Che tu me fas tant bon guerrier
» En cal loch lo porray trobar,
» Car, per ma fe, la vuelh annar. »
Adonc respon lo mesagier :
« Vos, senhor, noble cavaller,
» Lo trobares en hun desert
» Che hon appella Claus cubert.
» Mais volgra vos aconselhar
» Che per ren non vogeses annar ;
» Car totz aquelos che passon lay
» Per lo desert ont el istay
» Tos, senhor, i los fa langir
» E a mala mort morir. »
Respont Guilhot : « No t'a que far
» Si[m] fa langir om fa pennar ;
» Aras t'en va en non de Dieu,
» Car, si Dieu plais, ta(u)l faray [iou. »

Adonch Guillot pren son arnes
E cumiat dal pastre pres,
E cavalchet trestout apertz
Tant che atrobet aquel desert.
E(n) intren s'en am bon corage
Com(e) boh cavalier de parage.
E quant el ac gran temps anat
Per lo desert e cavalcat,
El va trobar un gran vergier
Ont avia trop bel pesquier.
Cubert era d'un (bel) pavaglon
Trestot entorn de la viron.
Adonques fort se meravilhet
Quant tal pesquier aqui trobet,
E mentre istava regardan
Aquel pesquier et remiran,
El vi venir lo cavalier
Che li a dich lo messager,
E vent sus un (gran) caval corrent
D'arnes cubert vera[ya]ment,
E dis : « Cal sies tu, cavalier,
» Che sies intrat en mon vergier ?
» Pensa tantost descalvacar
» E de tot ton armes layssar ;
» Car, per ma fe, tu penras mort
» P(l)us che sies intrat el mien ort ;
» Per sert iou te trayray lo(s) feges
. . . . . .
» E te faray mangar a cans,
» A mos matins et a mos alans. »
Adonc Guillot enfla las narres
Et cruys las dens entre las beres,
E dis : « Cal sies tu tant malvat,
» Che tant vilment m'ais parlat ?
» Iou non te presse un boton,
» An[s] ti rump(i)ray ton pava-
» E si tu abre .j. voles far, [lhon.
» Pensa tantost de batalhar.
» Per so che as dich, iou lo rom- [p(i)ray,
» E ges per tu non estaray. »
Adonc el s'en va anar,
El pavalhon li va trinchar.

---

634 *m'anar*, ms. *menar*. — 637 *choja* pour *cocha*. — 638 *Sic*, le *p* du dernier mot est bouclé (mais *proas* ne donnerait aucun sens); corr. *Tu la p. bona de pas ?* — 648, 650 *sien*, je ne sais si l'écriture du ms. permet de lire *sieu*. — 652 *ti*, ms. *tu*. — 682 Corr. *en aviron ?* — 694 Corr. *arnes*. — 696 Ms. *en lo m*. — 702 *barres ?* — 704 *m'ais*, corr. *m'agues ?* — 707 Faut-il lire *abre i* ou *al re i ?*

Adonc lo negre cavalier
Che era in garda del peschier
Fo mout irat et fort fellon
Quan vi romput son pavalhon,
E devers el s'en va venir,
E tan gran colp lo va ferir
Sobre la penna de l'escut
Che ben dous pals l'en a romput.
Apres Guillot lo va ferir
De colp de lansa sans mentir,
Che tot lo scut li va trenchar
Et mot greu(e)ment l'anet nafrar.
Aqui bien myech jorn combateron
Che conquistar non se pogheron.
Apres si van tals colps donar
Che per terra se van tombar,
Li un de sa, l'autre de la,
Cambas enversas s'en vira.
Esteron tosts amortisit
Per miech del sol e esbaït,
E ges levar non si podian
Per los grans colps què pres avian.
A cap de temps si van levar
E torneron a batalhar.
Al premier colp che si doneron
Adonques las espasses romperon.
Adons furon ben comminals
E meron mans per les ponhals,
E trop greument els se nafreron
E gran sanc an[be]dos perderon.
E Guilhot vi che mal annava,
Car tot son sanc el escampava :
An gran corage so es pres,
Che tot son coltel li a mes,
Per miech del col(s) ly a donat
E per terra el l'a tombat.
Adonques G. sus ly montet
E hostet li son bacinet,
E dona li per miech la gorja
Che semblet manescalc en forja,
E nafra lo per miech lo col,
Che encor rendre non se vol.
So dis Guiloth : « Tu te rendras
» O per tot sert aras moras. »
Adonc lo cavalier va dir :
« Iou suy venzut, senza mantir,
» E preg(o) te chem dones un don:
» P(l)us che tu veses que mort suy,
» Un pauch a beure my daras.
» Car, per ma fes, marsi n'aras. »
So dis Guillot : « Che ti daray ?
» Che vin ni ayga iou non ay. »
Respon lo negre cavaler :
« Das mi de l'aiga del peschier. »
Respon Guilhot de bon talen :
« Aquo ferai iou veramen. »
Adonc Guilhot s'en va anar
E de l'ayga s'en va portar.
Enmentre d'ayga li donava
Aquel cavalier s'en passava.
Achi morit el verament,
De que Guilhot fu mot dolent.
Car mais amera che visches
E a marse el l'ages pres.
Adonc dis [li] lo bon Guillot :
« Dieus ti perdon, chi faire o pot;
» Ayssi non pode al re far,
» Prec Dieu che en vulha perdo-
Adonc el pris lo cavallier [nar. »
E gitet lo en lo peschier
Per so che chins non lo mangesson
Ho aotres besties che vengesson.
D'aqui s(e) partit lo bon Guillot
Sus son caval tot de gran trot;
Apert s'en va [tras]tot nafrat.
En son camin el a trovat
Un saint armita verament
Che l'aculhis payssiblament;
En son hostal el lo menet
E en son liech el lo co[l]get.
De so che Dieus ly a donat
Le bon prodom(e) l'a confortat,
Achi e lo va desermar
E sas plagas li va megar.
Adonch dis lo bon prodons :
« Digas, vos, noble gentil hom,
» Cal es aquel che vos a nafrat

---

714 Ms. *paschier*, de même v. 766. — 719 *penna*, corr. *poma*. — 730 *Sen[s] vira[r]?* — 745 *pres* avec un *i* au-dessus du *p*. Cela ne donne pas de sens; corr. *so empres?* — 756 O, ms. *E*. — 760 Ms. *che en d*. — 761 *suy*, corr. *son*. — 762 *marsi* pour *merce*. — 767 *de*, ms. *che*. — 780 Corr. *chet v.?* — 781 Ms. *el pris el c*.

» Ni (chi) tant mal vos a adobat? »
Respon G. et va li dir :
» Aysso a faich senssa mantir
» Un noble cavallier apert,
. . . . . : . . . . .
» E per so car iou [m'en] pa[ssa]va
» Per lo desert ont el [e]stava,
» Podes vesser com(me) m'a adobat. [goassagnat,
» Mas (per sert) el non a ren
» Car, per ma fe, e[u] l'ay tot [mort
» Dins un peschier, en lo sien ort. »
Dis l'ermita : « Dieu n'aya grat!
» Che ben set ans y a istat
» Gardant lo bosch e lo vergier,
» A mort trop nobles cavaliers.
» So era hom de gran corage
» E atressis de gran lingnage.
» Per so, senhor, avissa[s] vos,
» Car sos parens son grans sen- [gnors
» E poyriam vos far otrage,
» E per (a)vantura dar dannage,
» Car sapias qu'els ho sav(e)ran
» E puys tantost vos serqueram;
» Per so, senhor, se m'en crezes,
» De mon hostal non yssirez,
» Car els volran tantost sercar
» En loech si vos poyran trobar. »
Respon Guilloth : « Si m(y) van [sercant
» En vostre hostal my troberan,
» Car, per ma fe, non fugeray,
» Per tot quant son, non m'en yrai;
» Car iou my sente tel corage
» E si ho fan, nos bateren [trage;
» E sus los camps batalharen.
» Mas preg(e) vos che vuelhas pen- [sar
» E faich viandes leu comp(a)rar.
» Ve vous ayssi d'aur e d'argent,
» Despandes pro apertament,
» Per so che sia tost garit
» Lo bon Guiloth Ardit;
» E puys vengon ardidament
» Tos sos parens apertament. »
Aqui s'estet G. Ardit
Tro che fu sanat e guarit,
E puy un jorn pris cumiat
Del sante ermita ont he stat;
D'aor e d'argent el li donet
E en la bocha [lo] baysset,
Per so car l'avia servit
Dins son hostal et acuglit.
Adons l'armita lo va sengnar,
El bon Guillot s'en va annar.
Guillot s'en va sus son caval
E va sercant d'amont, d'aval;
E tot un jorn el cavalchet
Che anc avantura no (a)trobet,
E puys quant vench l'autre matin
El encontret en son camin
Un cavaler armat de negre
Che menava mot gran[da] brega,
Gridant mout fort : « Las! che [faray?
» De grant dolor per sert moray,
» Si no trove lo cavallier,
» Sel chi a mort lo bon garier! »
Adonc G. lo saludet
Et de noves lo demandet,
E dis : « Cavallier d'avantura,
» De que menes tan gran rancura?
» Demandas vos sel cavalier
» Che a mort l'autre al peschier? »
Respon l'autre : « Hoc verament,
» De que suy plen de mariment,
» Car lo mien fraire m'a [el] mort
» E faich morir a mala sort;
» Per so lo vogra fort trobar,
» E amb el volgra batalhar. »
Respon Guillot apertament :
« Trobat l'aves verayament;
» Car hieu suy sel chel vos a mort
» Per gran batalha dins un ort. »
Adonques l'autre cavallier
Che era frayre del mort primier
Annet gitar un fort gran cris :

---

812 *istat*, ms. *histich.* — 825 *tantost*, ms. *tanst.* — 846 *he*, corr. *a; stat*, ms. *staich.* — 865 Ms. *la s.* — 878 Ms. *vrayement.*

« Sies tu aquel che l'as aossit?
» Pensa tantost de batalhar,
» Car tu non podes escampar.
» Sies tot cert che ares moras
» Per lo mien fraire che mort as. »
Respon G. : « Ieu non ho say
» Se per (a)vantura iou moray. »
Adoncha [el] s'en van intrar
En un bel camp per batalhar;
L'un vers l'autre s'en van venir
De colp de lansa se van ferir;
E Guillot li va tal donar
(Che) de part en part le va passar.
(A)donch lo cavallier de con-[trent (?)
(Si) tombet de caval trestot freit,
Che anc[un] mot non poch parlar
Per ren che Guilhot poges far.
E Guilhot vi che mort jassia;
Sa lanza pren et teng sa via.
Apertament va cavalchar
Tro che fo hora de dinar.
En una font che el trobet,
Ins un bel prat el se dinet,
E tantost quant el fo dinat,
Ni sus sum caval fu montat,
El vi venir gran cavalcada
De cavaliers per miech la strada,
Cridant mot fort a gran rimor :
« Mora, mora lo traydor! »
E Guilhot vi tanta de gent
Che contra el venium corrent,
Son bon caval [va] el brochar,
(E) a una part se va tirar.
Adonc vengron dos cavaliers
Al bon G. che se randes.
Respon Guilot tot corrozat :
« No ho feray ges de bon grat,
» Car non es de bon cavallier
» Che se renda al colp primier.
» Ma se aotrage me voles far,
» Pensas tantost de batalhar. »
Adonc dison los cavalliers :
« Tu ho veyras tantost ades. »
Et tornesson apertament
Vers lo senhor(s) veray[a]ment,
E disson li : « Senhor corteis,
» Non se vol rendre per nulla [res. »
(A)donc lo senhor va comandar
Che tos l'anesson batalhar.
D'aqui partiron .xxiij.
Chel bon Guilhot menasson pres;
E Guillot chi los vi venir
Brocha[l] caval e va ferir;
Per miech de tos el va passar
E dos per terra en fa tombar.
Aqui s(e) portet come un leon
Guilhot Ardit lo bon baron,
Mais contra tos el non podia,
Car de grans colps el rezevia.
Adonc el, la lansa al punch,
Tiret s[e] atrays un paoch lunq,
E va cridar aytam com pot :
« Un per un venes a Guilhot,
» E non vengas totz avissas,
» Car semblant es paor ayait. »
Adonc respon un cavallier,
Cossin german del mort primier :
« Tu sabes ben per veritat [nat;
» Che gran dampnage tu n'as do-
» Per so seras ho mort ho preis,
» Si nos poden per nulla res. »
E Guilloth vi ch'elos venion
Encontra luy tan con podian;
Una autra ves el va ferir
Per miech de totz, senssa mantir,
E lo primier che el encontret
De colp de lanza a mort lo met.
Adonques totz los cavalliers
Li van venir davant darier(e)s,
E disson li : « Ren ti, ren ti!
» Sinon per sert tu (non) penrras [fin. »
Respon Guilhos : « Iou dich vos ay
» Che de bon grat non mi ren-[d(e)ray.
« Si per forza penrre m(y) podes,
» Puyes en fasses so che volres. »
Adonques un li vauc detras
E pres lo fort atros de bras,
E puis(ses) un autre s'avansset

927 Corr. *tornon s'en?* — 927 Pour *tornon ss'en.* — 947 Corr. *ajustat.* — 948 *ayait*, corr. *aiatz.* — 969 *vauc*, corr. *venc.* — 970 *atros*, corr. *atras?*

E son caval el ly nafret.
Or(a) lo caval se sent(i) nafrat
E per terra el es tombat.
Adonch Guillot fon esperdut
E rendet se coma venzut.
Adonch[as] els lo van liar
E en lor castel lo van menar,
E en fort presson lo messeron,
Che nulla merci non agheron ;
Ares es Guilot pressoner. [tier!
Dieus l(i) ajut, che (ben) li fa mes-

D'aqui se part lo bon Blandin
E va ss'en per l'estrech camin,
E intra s'en per lo boscage
Com(e) bon cavallier de parage.
Apertament el va sercar
(A)vantura, si (la) porria trobar.
E quant el ac un temps anat
Per lo boscage ont era intrat,
El va vezer una donzella
Mout gratiosa a meravilha(s),
Che guardava en un [bel] prat
Un caval blanc tot ensellat,
Che cantava joliamen
Un cant d'amors verayamen.
E quant Blandin vi la donzella,
Apertament s'en va vers ella,
E bellament la saludet,
E d'amors [el] li demandet ;
(E) dis la donzella de (gran) pa-
[rage :
« Com es ayssi en tal boscage? »
E li : « De qui es tam bel caval?
» Preg Dieus che lo garde de mal,
» Car per ma fe el es mot bel
» A cavalchar atot donzel. »
(A)donc la donzella respondet
Cortessament a Blandinet,
E dis : « Senhor, per veritat,
» Diray vos o tot de bon grat :
» Iou suy donzella d'otra mar
» Che avantura vaoc sercar,
» E vuelh [ar] panr(r)e ma dinada
» An mon chival per esta prada ;
» E si dinar am mi vos plaissia,
» Per ma [fe, molt] gran gauch
[n'auria,
» Car de viandes ay (a)bastament
» A mi e a vos verament. »
Blandi, quant aossi la cortessia
Che la donzella li dissia,
Respondet li corteissament
Com(e) bon cavallier verament,
E dix (ensi) : « Donzella de parage,
» Iou penseria de far aotrage
» Si plus avant iou cavalchava
» Et iou am vos non my dinava.
» Si lo convit iou non prenia
» Per sert faria gran vilania.
» Per vostra amor iou lo penrray,
» E an vos iou me dineray. »
Adonc Blandin descalvachet
E la donzella aconpanhet.
La donzella mes tantost taula :
De jus l'ombra de un bel sausse,
[E] estandet blancha toagla
Devant Blandin de Cornivalha,
E commanseron a dinar,
E leur viandas a mangiar.
Adonch Blandinet par[au]let
E a la donzella demandet,
E dis li : « Franch[a] creatura,
» Preg vos che m(e) digas l'avan-
tura [chan ;
» Che vos disses che annas cer-
» Digas m'o leu de bon talen ;
» Car sus ma fe vos promet(e)ray
» Che de bon cor vos serviray. »
Dis la donzella : « Gran merces
» De so, senhor, que dich aves,
» Car vos non podes ajudar
» A m'avantura sercar :
» Mais anperho dinaren nos
» Et puysses diray la vos. »
Aqui dineron franchament
Andous ensems veray[a]ment,
Et quant agront de tot dinat,
Deportant se per miech lo prat.
Adonc Blandin ac gran tallent

---

978 Corr. *E en lor castel enmenar?* — 1010 Ms. *a tot.* — 1017 Ou corr. *vianda.* — 1019 Corr. *q. au?* — 1040 Corr. *A la d. e d.?* — 1041 Ms. *E dis li a franch c.* — 1049 *non* pour *nom.* — 1051 Ms. *an per ho*, pour *empero.*

De [se] dormir veray[a]ment,
E dis : « Donzella, saṇs mentir,
» Gran tallent ay d'un pauc dormir. [pausem
» Pregh(e) vos che aysi nos re-
» Per aquest prat et dormiren. »
Dis la donzella : « En non de [Dieu,
» Car atressy gran sompn ay iou. »
Adonquas el s'en va[n] annar,
E sot un (bel) pin s'en van paussar.
Aqui dormi lo bon Blandin
Sus lo bel prat desot un pin.
E la donzella quant sentit,
Che Blandinet fon adormit
Tot [de] plain ella se levet
E pres lo caval (de) Blandinet;
Apertament sus va montar
Et mot corrent s'en va annar;
Va s'en fugent per lo camin
An lo caval del bon Blandin,
E layssa l(o) syeu per mich del
Desot un arbre estachat; [prat
E torna ss'en apertament
Ver sa maysson veray[a]ment.
E quan Blandin a pro dormit
Apert se leva tot ardit.
Cuget trobar la conpani(lh)a
Che el de primier avia,
E non la trobet verament,
De que fu merveilhat fortment;
E regardet d'amont, d'aval,
Aytan pauch vi lo sien caval,
Mais vis aquel de la donzella
Che sus lo dos porta la ssela.
Adonquas el s'en va annar,
E apertament sus (va) montar;
E quant el fon desus montat
En un bel camp el l'a menat,
E aqui el lo asaget
E vi che trop ben se portet.
Adonch el dis : « Se Dieu m'ajut,
» Aotre trobat per un perdut. »
Apres tantost d'aqui partit
Quays tresque tot e[n]felonit,
E va jurar sobre sa testa
Che [ja] non aura nulla festa
Tro son caval aya trobat
E sella che l'en a menat.
E intre ss'en per lo boscage
Com(e) bon cavalier de parage,
E va sercan de la donzella
Apert si en trobaria novella,
E ben tres jours el cavalchet
Che anc avantura non (a)trobet;
E puis quan venc lo quart matin,
El encontret en so camin,
Un escudier tot cavalchant
Che venia mot fort plorant,
Credant : « Catyeu! (my) las! [che faray?
» De grant dolour per sert morray. »
Adonc Blandin lo saludet,
E de novas li demandet,
E va li dire (de) que tant plorava,
Ni per che aytal dol menava?
Adonc respondi lo scuder :
« Diray vos o, bon cavalier :
» Debes saber per veritat
» Che mon maistre a batalhat
» Per una donna encantada
» Che en esta terra s'es trobada,
» Que goardon .x. bons cavalliers
» En un castel che es ayssi pres;
» E chi podia conquistar.
» Los cavallier[s] per batalhar
» Dis si que aurie hom la don- [zella
» Che es mot gratiosa e bella;
» E mon maystre per amor
» Che gazanhes pres e honor,
» Volc combatre an los cavaliers,
» Mais, per ma fe, mal li n'es pres,
» Q'assi quant el la vol[c] intrar
» Dins lo castel per batalhar,
» Los cavaliers tos se leveron
» E chi, senhor, mort lo meteron.
» Per zo, senhor, hic vaoc plan- [gent
» La sieua mort verayament. »
Respont Blandin de Cornialha :
« Non vos plores, se Dieu vos [valha,
» Car hom deu penrre bon conort

1098 Ms. *P. un p. a. t.* — 1104 Ms. *l'en ammenat.* — 1141 Corr. *iou v.?*

» D'un homme quant ho vey mort;
» Mais faich ayssi quant vos diray :
» An mi yres, si a vos plays,
» E lo castel mi mostrares
» E la donssela, si podes.
» Apres sares mon servidor
» Et iou seray vostre senhor;
» Car iou feray veray[a]ment
» Che vos en tendres per content.
» E si aysso vos plays a far,
» Digas cum vos faich appellar.»
Adonc respondet lo scuder :
« Aquo feray mot volentiers,
» E dic vos [iou] per veritat
» Che Peytavin soy appellat. »
Adonques els trestot corrent
S'e[n] van al castel veramen;
Et quant foron sus al portal
Blandin de(u)sent de son caval,
E Peytavin el avisset
E son caval li commandet,
E va ly dir : « Esperat my
» Apertamen tro lo matin,
» E plus avant non m'esperes,
» Car vos novellas en sabres. »
Adonc Blandin s'en va anar
E al castel s'en va intrar;
(E) aqui trobet .x. cavalliers
Che apparian bon guerriers,
[Tras]tos armats de fina malha
Com valens gens, si Dieu mi valha.
Et ayssi come el volc intrar
Los cavaliers si van levar,
E disson ly : « Atras ! atra(y)s !
» Car aysi tu non intraras. »
Respont Blandin: « Si Dieu m'ajut,
« Non vol ma lanssa ni mon escut,
» Che iou torne atras per nulla [res,
» An ver[r]ay com vos defand(a)-
» Per tot sert iou [i] interrai [res.
» E per tot quant (s)es non iste-
Adonques un gran chivaler [ray.»
Avanset se trestot primier,
E vers Blandin s'en va venir,
E tan gran colp lo va ferir
D'una destral sul basinet
Che fuoch e flamma en salit.
Adonch Blandin s'enfelonit,
E quant aquel l'ac (ays)si ferit
Devers [el] el s'en es anat,
E tam gran colp li va donar
D'una lanssa per la peytrina
Che un palm l'en passa tras l'es-
E tombet lo tot estandut [quina,
En terra mort sus son escut.
Adonques los aotres chivaliers
Li van venir davant et derriers,
E van lo tot environnar
E de gran colp li van donar.
Adonc Blandin ac gran corage,
Com bon cavalier de parage,
Brandet l'espassa et va ferir
Un cavalier sensa mantir,
E det li tal sul bacinet
Che entro el manton lo fendet,
E tombet lo tot estendut
En terra mort se son escut.
. . . . . .
Mot corayos e fort sobrier
Devers Blandin s'en va anar
E tant gran colp li va donar
D'una jusarma sus l'escut
Che ben dous palms l'en a fandut.
Adonc Blandin fu fort irat
Quant aquel l'a ainsy tochat,
E tant gran colp el ly donet
Entre l(o) camalh el basinet
Che la testa ly va talhar
E per terra lo fy tombar,
E tombet lo tot [e]standut
En terra mort se son escut.
Adonch lo senhor del (dich) castel
Mot corrosat s'en vench vers el,
E va lli dir fellonament :
« Aras mo[r]ras verayament,
» P(l)us che m'ais mors mos [cavaliers
» Che eron tan nobles guerriers. »
Adonques el lo voch ferir

1146 Corr. *q. el lo v.* ? — 1202 Corr. *Li venon?* — 1212 *se*, corr. *sus?* de même v. 1226, 1242 etc. — 1213 Ce vers omis était peut-être ainsi conçu : *Adonc un autre cavalier*, ou *Donc se levet un cavalier.*

D'un colp de lansa, sans mantir,
Mas che Bandin[et] s'avisset
Et en lo scut lo paret.
Adon Blandin lo bon baron
Vers el s'en va come fellon,
E tant grant colp li va donar
Che las jambas li va talhar
E tombet lo tot estandut
En terra mort se son escut.
Adonch los autres chivaliers
Che vinien trestos derriers
Viron aqui lor senhor mort,
E van penre trop mal conort,
E commansseron a plorar
E mot gran dol aqui menar;
E quant Blandin vi che ploravon
E tam fort se desconfortavon,
Apertament s'en va vers els
E voch combatre mais amb els;
Els cavaliers lo viron venir
E commanseron a fugir,
E intren s'em trestot fugent
Per lo castel veray[a]ment.
E Blandinet l'escut al bras
Apertament los sec detra(y)s.
Enmentre che els s'en intravan
[A] Blandinet ensems cridavan:
« [Gentil] senhor, subre la nostra [fey,
» Per Dieu, nos prenes a merce,
» Car nos faren com(a) bona gens
»Trestot vostre commandament.»
Respon Blandin : « Per veritat
» Aquo feray iou de bon grat,
» Sy sus la fey mi prometes
» Che lialtat vos mi tenrres. »
Respon[don] els: v[e]rayament:
« D'aquo faren bon sacrament,
» Che lialtat nos vos tenrrem
» E de bon cor vos servirem. »
Adons els se van desarmar
E sobre sans li van jurar
Che els lialtat ly terrien
E de bon cor lo servirien. [men(s)
(A)donc Blandin pres lo sacra-
De .vj. che eran verayamen(s),
E trestoz [.vj.] el(s) los botet
En una presson che (a)trobet.
Apres tantost s'en va anar
E per lo castel s'en va intrar,
E va sercan de la donçella
Apert si en trobera novella.
(En)mentre ch(e el) anava regar- [dan
Per lo castel e remiran,
Un gran vergier el atrobet.
E tantost el dins s'en intret.
Lo vergier era gratios
E de ramage ben fulhos.
Aqui avia tant(as) d'auzels
Mot mervilhos[es] et bels
Che cantavon mot doussament
En lor langage verament.
Et quant Blandin los va ausir
Tantost el si vol adormir
Per lo gran plasser che prennia.
. . . . . .
Adonc[as] el s'en va anar
E sot un arbre s'(en) va pausar.
Enmentre ch(e el) estava escoutan
Aquels ausels che van cantan,
E regardet tot devant el,
E vi un gratios donzel
Che si estava jus un pomier
E al poinch tenia un esparvier.
Adonc Blandin se va levar
E devers el s'en va annar;
Cortessament lo saludet
Et de novas li demandet,
E dis [li] : « Donzel gratios,
» Prec vos che[m] digas per [amors
» Si sabes per esta encontrada
» Una donzella encantada? [can,
» Car iou, donzel, la va[u]ch ser-
» E vogra [la] fort deliurar. »
Adonc lo donzel respondet
Cortesament a Blandinet,
E va li dir : « Bon cavalier,
. . . . . .
» Aquella che vos demandas
» Ma sorre es, si a vos pla(i)s,
» E [es] dedins aquel pallais.

1236 Corr. *Et en son escut?* — 1253-4 Corr. *E quant els lo v. v.* || *Els c.?* — 1256 Ms. *varayment.* — 1261 Corr. *sobre ta fey.* — 1262 Ms. *merci.* — 1282 *Per lo*, corr. *pel c.*

» D'aqui no pot ysir jamais,
» Car nostre paire l'ancantet
» En aquels temps che el perdet
» Tot son contat et mais sa terra :
» Ayso fu per la granda gherra.
» E va layssar .x. cavaliers
» En garda c'om(me) non sa in-[tres ;
» Per so suy fort merevilhat
» Com tant avant n'es si entrat,
» Car los senhors non vos an mort
» E fach morir a mala mort. »
Respon Blandin de Cornualha :
« Diray vos [o], se Dieu mi val-
» Deves saber per veritat [ha:
» Che iou amb els ay batalhat,
» E ay mort .iiij. cavaliers
» E .vj. quen tene presonne[r]s,
» Car no mi layssavon intrar
» Per la donsella desliurar. »
Adonc lo donzel a parla(y)t :
« Gentils senhor, dites ver(i)tat
» Che siem morts los cavaliers
» Che eran tant marvais mur-[triers? »
Respon Blandin : « Certanament,
» Che mors, che pres son vera-[ment. »
Adonc lo donzel s'anellet
Davant los pas a Blandinet,
E va si fort humiliar,
E tot ploran lo va pregar :
« Gentil senhor, non vos anes
» Tro ma ssor deslieurada aures. »
Respon Blandin : « No plaissa [(a) Dieu
» Che tan gran fauta fessa iou,
» Che iou parta d'esta encontrada
» Tro che iou l'aya deslieurada !
» Per so pensas la my demostrar,
» Car iou la vol[e] deslieurar.
— Gentil senhor, dis lo donzel,
» Intrem nos ci (de)dins lo castel,
» E p(l)us que tant vezer la vos,
» Aqui, senhor, la vos mostray;
» Mais conven vos mais batalhar
» Si [vos] la voles conquistar.
» Mais iou creze sertanament
» Che vos aves tant d'ardiament
» Che p(l)us che aves conquistat
» Los .x. cavaliers malva(i)s,
» Che atressis conquistares
» So per que la deslieureres. »
Respon Blandin : « (Verament iou [la) conquisteray
» O en la peynna iou morray. »
Adonchas els s'en va[n] intrar,
E aqui el ly vâ mostrar
Dins una cambra la donzella
Chi era gratiosa e bella,
De (grant) beutat ela resplandia
Tant era bella e jollia !
Et estava se asetada
Sobre un liech tota encantada.
(E) aqui avie .vij. damàysselas
Mot mer[a]veylosas et bellas
Che nuich e jorn la servien,
E d'ella no si partien.
E quant Blandin vi la donzella
Che era mot blancha et mot bella,
Va s'en tan fort ennamorar
Che el non saup en se che fâr.
E va dire al dich donzel :
« Sabes vos en aquest castel
» Nulla causa ni nulla res
» Per que hom la deslieures? »
Adonques respon lo donzel :
« Gentil senhor, hoc, un aussel
» Che on appella blanc astor,
» Que es saïns dins una tor ;
» Aquel convien che conquistes
» Si ma sor deslieurar volles ;
» E si vos plais a conquistar
» Diray vos con aves a far :
» A la tor, senhor, vos ires
» E tres grans porta(l)s trobares.
» A la primierâ vera(ya)men
» Atrobares un gran serpen ;
» A la segonda un dragon
» Che es malvaitz e fort fellon ;

1349 Pour *s'aginolhet*, qu'on pourrait rétablir en corrigeant *adonc* en *donc*. — 1364 Corr. *Lai s. mostraray la vos?* — 1370 Corr. *Aquels?* — 1374 *O en*, ms. *E en*. — 1381 Ms. *esetada*. — 1398 *Ces s.* — 1401 Corr. *E si laus p.?* cf. 1427, 1655.

» A la terzia, per veritat,
» Un gran Sarraxin encantat,
» Che es aytal comme vos diray :
» El ha de golla un palm o mais,
» E a las dens grans comme verre
» [E] fort[z] e duras come ferre,
» E à las narras ben fendudas,
» E (a) las aurelhas ben ponchu-
» E es ben negre verament [das;
» E fercios a totà gent.
» El ha de barba myeya brassa,
» E ten al col una gran maza.
» D'aquel conven sias avissàt
» Che el morir no pot jamais,
» O el perdrie un deins dal cays.
» Et quant aura perdut un deins,
» Qual che sia, ardidament,
» Tantost el perdra sa vertut.
» Per so vos dich che en avisses
» Che un dent dal cais li arabes.
» E puys intras vos en la tor
» E (a)trobares lo blanch astor ;
» E prenes lo apertament,
» Car far lo po(de)s segurament.
» Tot aysso vos convent a far
» Si ma sorre vo(le)s deslieurar.»
Respon Blandin de Cornivalha :
« Donzel(et) amoros, se Dieus vos [valha,
» Aquellas bestias my mostras
» Car iou n'ay ja enflat lo nas
» Per so, (gentil) donzel, che m'a- [ves dich
» D'aquel Seraxin tant ardit. »
Dis lo donzel : « Mot volontiers
» Aquo feray, bon cavalier. »
Adonques els s'en va annar
E lo donzel li va mostrar
De contenent la dicha tor
En que era lo blanch astor.
Aqui presseron cumiat,
E Blandinet s'en es intrat.
Blandin come bon cavalier
Intret per lo portal primier.
E quant el fu dedins intrat
El regardet vers un costat,
E vi per un gran paviment
De lonc en long lo gran serpent
Che fo salida d'una fossa ;
E fu si granda e si grossa
Che ac de lonc. viij. ou. viiij. passes
E ben de grueyssa dos brasses.
Adonc Blandin tot corajos
Vers lo serpent s'en va de cors ;
E lo serpent lo vi venir,
Atressi lo volc assaglir,
E venc an gran golla badada
Com(a) si fossa cosa enrabjada ;
Mais che Blandin[et] s'avisset,
E tam gran colp el ly donet
De la lansa per miech del cays
Che bien ly en mes tres palm(e)s [o mays,
E tent la frem [et] enastada,
Per miech del sol tot' enversada.
Adonc lo serpent non se po ajudar
An la gola per mal a far,
Mais tantost ela se bosset
Entorn entorn de Blandinet.
Adonc Blandin come valent
Tray la spassa ben [re]luxent,
E tant de colp el li donet
Che tot lo ventre li fandet.
Adonc la serp suffrir non poch
Vera[ya]ment aquel [mal] joc,
Mais que tantost perdet la vida,
E remas morta esmarrida ;
E Blandin vi che era morta
E laysset la detrays la porta,
E puys(ses) s'en va trestot cor- [rent
Al segon portal verament,
E vi lo dragon che dormia ;
Per miech del sol el si jassia ;
E ges non li volc mot sonnar
Mais tot avant si va intrar.
Avant s'en intra l(o) bon Blandin
Tant che atrobet lo Sarraxin ;
E ayssi quant el volc intrar
Lo Sarraxin sans mot sonar
Lo vench assalhir e requerre

1423 Ms. *pendrie ; deins*, corr. (et au v. suiv.) *dent*. — 1426 Ms. *pendra*. — 1427 *che en*, corr. *cheus?* — 1454 Corr. *la g. s.* (voy. le v. suivant). — 1463 *an*, ms. *en*. — 1471 Corr. *Donc lo s. nos pot aidar*. — 1476 Ou *bel' e luxent*. De même v. 1574. — 1482 Ms. *romas*. — 1485 Ms. *corrant*.

An una gran massa de ferre,
E mot gran colp lo volc ferir,
Mais che Blandin si va gandir,
E la masa donet al sol
Un tan gran colp, per saint Cristol,
Che tot l'ostal fes tremolar
Per lo gran colp che va donar.
Adonc Blandin per gran vigor
Brandet la spassa de valor,
E donet li tal per lo cors [dos.
Che un palm l'en passa tras lo
Adonch lo Sarraxin malvatz
Non fes parvent che fos nafrat,
Mas comme fol la lansa prent
E rompet la felonament,
E va levar un' aotra veys
Aquela massa de gran peys,
E puys s'en va come fellon
Vers Blandinet lo bon baron,
E volc lo ferir de la massa,
Mais che B. li fes plassa;
E va consegre un pillar
Che per terra l'en va mennar.
Adonc Blandin chi no ac lanssa
Tras l'espasa de [gran] fisanza
E va si mont fort corrozar;
E devers el s'en va annar,
E tant gran colp el li donet
Chel bras senestre li rompet.
Apres li donna un altre colp
Chel vezer e l'aosir li tolc.
Adonc lo Sarraxin marit
Tombet al sol tot [e]sbaït,
E mont gran sanc aqui perdet
Dels colps che B. (a) li donet;
Mais [que] mort el non podia,
Car [tal] proprietat avia
Che non pogra morir jamais,
O el perdera un dent del cays.
Adonch B., chi aquo vi,
Montet dousus lo Sarraxin,
E recordet li del coltel
Che li ac dona[t] lo donzel,
E trays la daga soptament
E avisset sobre la dent,
E tan gran colp el ly donet
Che doas caysals li arabet.
Adonc lo Sarraxin sanglent
Senti che ac perdut una dent:
Al re non fis mas un sospir
E soptament el va morir.
Adonc Blandin pres ben conort
Quant el vi che el l'avie mort,
E intret s'en dedins la tor
E atrobet lo blanch astor,
E va lo penrre plainament
Sus en son ponch veraiament,
E commenset s'en a salhir
An gran gauch, non vos qual a dir,
Per tal qual avia trobat
Aquel austor e conquistat.
E quant el fu sus lo dragon
Che era malvais et fellon
Atrobet lo per veritat
Denpes, che s'era reyssidat.
Adonc Blandin non poc passar
Per ren del mont che poghes far,
Car lo dragon li defendie
Aquel pas tant quant [el] podie.
Dis adonc B.: « Dieu m(e) don
rendas [das.
» Che tot jort me crexon fassen-
» Aynsim coven a batalhar
» Si plus avant vole(s) pasar. »
Adonc el tornet l'astor
De contenent dedins la tor,
E puis(ses) s'en venc come fellon
Apertament vers lo dragon
E an l'espassa flamey[a]n,
Ben [re]lussant et bel talhant,
[E] tan gran colp el li donet
Che doas costas (a) li rompet.
Adonc lo dragon sans mantir
Devers Blandin s'en va venir
Et sautet li sobre lo col
E degorar aqui lo vol,
Mais che Blandin se avisset
E sus l'eschinna li montet.
E dirai vos consi fes el:
El annet trayre son coltel,

1500 *Cristol*, ms. *cristal*. — 1501 Ms. *tremoral*. — 1504 Corr. *la lansa*. — 1508 *parvent*, ms. *prenent*. — 1524 Ms. *senestra*. — 1536 *dousus*, pour *desus*. — 1547 *p. bon c.?* — 1555 *qual*, corr. *qu'el?* — 1557 Ms. *la dragon*. — 1574 Ou *Bel' e l.*, cf. la note du v. 1476.

E dona li tal per la gola
Che tot son sanc achi li colla.
Adonc lo dragon sens mantir
Tantost comanset a morir ;
Blandin[et] vi che el moria :
L'austor el prent e tenc sa via,
E intret s'en en lo castel,
E trobet tantost lo donzel
Aqui prest e apparelhat
An las donzellas per ver(i)tat,
Che aqui [tras]tos l'esperavan :
Den juvenhols a Dieu pregavan
Che li dones forssa e vigor
A gazanhar lo blanc astor.
Adonc B. dis al donzel :
« Es aquest aquel hostel
» Che vostra sor pot deslieurar?
»Car aotre non pode trobar. » [tat
(A)donc dis lo donzel : «Per ver(i)-
» Aquo es el, Dieu aia grat! »
Adonquas el s'en van annar
(E) a la donzella (s'en) va[n] intrar;
Et quant els li foron davant
Lo donzel[et] de bon tallant
Dis a Blandin : « Gentil senhor,
» Baylas me vos lo blanc astor,
» Car iou sabe de temps passat
» La siena grant proprietat;
» E iou garay de contenent
» La myene sorre veraymenl. »
Dis Blandin: « Trop ben [o] disses;
» Vel vos aysi, vos lo penrres. »
Adonquas lo dich donzel
Va penrre lo blanc aosel ;
E dirai vos consi el fe(i)s :
La man de la donzela pres,
E va li metre plannamens
[L']astor desus verayament;
E la donzela quant senti
Lo blanc astor de sobre si,
Tantost ella cobret la vida
Et fo sanada et goarida,
E tot denpes se va levar
E (tantost de present) comman
[zet a sospirar ;
E estet fort maravelhada,
Car [hom] l'avia deslieu(e)rada.
Dis (a)donc lo donzel : « Sor(re)
[gentil,
» Ve vos un cavallier humil,
» Che vos es venguda desliurar
» E per faich d'armes recobrar;
» Per que non vos mer[a]veilhes
» Mais rendes li grandas merces. »
Araus diray de la donzella
Las contenensas che fes ella :
Ela (adonc) s'en va vers Blandinet
E a sos pes s'agenolhet,
E dis li : « Noble cavaller,
» Come la flor de bon gherrier,
» Vos rendde [iou] grandes merces
» Del servixi che faig m'aves ;
» E preg[e] vos, lo mieu senhor,
» Aytant cum pode per amor,
» Que vos prengas aquest castel
» E tota la signoria d'el,
» E tot mon aor et mon argent,
» Tot a vostre comandament;
» E tot quant ay, si a vos pla(y)s,
» Preg vos che trestot ho prenas.
» E per so che iou puesca (re)-
[contar
» Chi m'es venguda desliurar,
» Iou, Brianda, vos requer
» Che vostre nom me vuelhas dir. »
Respon B. de Cornivalha : [ha,
» [Na] Brianda, se Dieu mi val-
» De vos non volle per present
» Castel, ni terra, ni argent,
» Ni ren al re che vos ayas,
» Mais vostre amor, si a vos
[pla(i)s ;
» Car sapias per veritat
» Che [iou] suy tant ennamorat
» De vos, Brianda, sans mentir,
» Che d'amors iou cuge morir;

1586 *son*, ms. *sen.* — 1588 *a morir*, ms. *amantir.* — 1591 Ms. *intren*, cf. v. 1985. — 1595 Ms. *esperaven.* — 1596 *Sic*, corr. *De genolhons?* — 1600 *Sic*, pour *auzel.* — 1604 *aia*, ms. *alha.* — 1616 Ms. *Vel ves.* — 1620 *pres*, ms. *pris.* — 1635 Ms. *merveilhas.* — 1637 Ms. *Aras vos d.* — 1638 Ms. *contenansas.* — 1640 Ms. *s'anjonnelhet.* — 1655 Corr. *Iou Briandaus voil requerir?*

» Per che non vole point d'argent,
» Mais vostra amor soletament.
» E p(l)us che a vos ven a plaser
» Che vos mon non vulhas saber,
» Hom m'apella, si Dieu mi valha,
» Blandinet de Co[r]nivalha. »
Adonc respondet la donzela
Cortesament a merav[e]ilha,
E dis li : « Cavalier plassent,
» La myena amor sertanament
» Es tot jort vostra sans falhir
» Davant tos ses che n'an desir.
» Per sert, al mont non ha senhor,
» Duc ni rey, ni emperador,
» Che iou am(e) tant sertanament,
» E faray vos he(s) aparvent. »
Adonc ela se va levar,
E vers Blandin s'en va anar,
E hostet li son basinet
E de bon cor lo avisset;
E vi lo blanc e gratios,
Joly, corteys e amoros;
E comanset lo a bayssar
De bon' amor, non qual parlar;
E Blandin[et] fes aytrestal
De Brianda, si Dieu mi sal.
Aqui esteron un gran temps
Abrassas an[be]dous ensems,
E puys s'aneron despartir.
An gran gauch, non vos o qual
E la donzella saludet [(o) dir;
Lo donzel e [si] lo baysset,
E atressi [fai] las donzellas
D'una en una, totas ellas.
Si vos ay dich de la doncella
Las contenenssas che fes ella :
Adonc parlet lo donzellon
A Blandinet lo bon baron,
E dis : « Vos ses tot trebalhat,
» Car vos aves trop batalhat,
» Perche, si vos pla(y)s, anen dinar,
» Car iou n'ai fach aparelhar. »
Respon Blandin : « Aquo mi [pla(y)s;
» Car, per ma fe, iou sui tot las;
» Mas preg vos che primier annes
» Fora al portal ont (a)trobares
» Peytavin mon escuder
» Che achi garda mon destrier,
» E preg vos quel fassas intrar
» E venr(r)a si an nos dinar. »
Dis lo donzel : « Mot volentier
» Aquo feray, bon cavalier. »
Adonc lo donzel tot corrent
S'en va al portal verament,
E dis li : « Compahn Pe[y]tavin,
» Aysi m(i) tramet mosen Blandin,
» E manda vos queus en intres
» Apertament e non tardes. »
Adonc Peytavin s'en intret
An lo donzel, e non tardet,
E los cavals van establar,
E (lur) sivades lur van donar.
Adonc s'en tornan a Blandin
E lo donzel e Peytavin.
Et quant els foron au bas
Trestot ensems s'en son annas
En lo vergier mot gratios,
Ont cantavan ausel d'amors.
Aqui foron taules drissades
E bonne[s] viandes aparelhades,
E van si trestotz assetar
Et commanseron (si) a dinar,
Tot jort parlant de lor novellas
Blandin[et] an las damoyselas.
Enmentre che els si dinavan
E (lur) novellas achi contavan,
A Blandin[et] va recordar
De la donzella d'otramar,
D'aquella che l'(en)avia menat
Lo caval quant era al prat.
E dis : « Brianda, una novella
» Vos diray d'una damoysella
» Che m'a faich [trop] gran vilania
» Mentre che en un prat me jasia.
» Deves saber per veritat
» Che mon caval m'en a menat;
» Totas veis, iou no vuelh mentir,
» Mas la veritat vos vulh dir,
» Che un aotre m'en va layssar

1677 *Es*, corr. *Er*. — 1678 Corr. *D. totz cels ?* — 1683 *levar*, ms. *lavar*. — 1708 *n'ai*, corr. *l'ai ?* — 1713 Vers trop court ; corr. *lo mieu e. ?* — 1728 On pourrait garder *lur* et corriger *d(on)ar*.

» [An] che iou poghes cavalcar;
» Si che, conpenssant vilania,
» Un pauch m'afach de cortessia.
» Mas (iou) ay jurat sobre ma testa
» Che iou non tolray dengunna
» Tro mon caval aya trobat [festa
» E sella che l'en (n')a menat. »
Adonc Brianda vera(i)ment
Dis a Blandin tot en rissent :
« Blandin, non vos en corrosses;
» Car vostre caval trobares,
» Car sapias per veritat
» Che sella che l'en a menat
» Iou, senhor, l'avie tramessa
» Per lo mont e che serchessa
» Qualche noble cavalier
» Vallent e pros e bon gherier,
» Che mi poghessa deslieurar
» E per faich d'armes recobrar.
» Per so ella vos enganet,
» E Dieu o volc che vos trobet
» Per tal che l'anessas sercar
» E chen venghesses deslieurar.
« Per que non vos meravilhes,
» Mas preg vos che li perdones. »
Adonc Blandin fu fort gaussent
E mot alegre verament,
Car Brianda li dis novella
D'aquella aotra damoysella.
Dis Blandinet : « Per veritat
» Iou li perdone de bon grat,
» E dic vos [be] che mot mi pla(i)s
» P(l)us che an vos trobada l'ay;
» Car iou l'agra tot jort sercada
» Tro che iou l'agessa trobada. »
E quant [el] aysso agron dich,
Trestot lur dinar fu complit.
(A)donc de taula si leveron
E per lo vergier s'en intreron
Deportant se alegrament,
Pensar (vos) o podes verament.
Adonc Blandin[et] va parlar
E dis : « Donzella che porrien far?
» De questos malastrucz cavaliers
» Che iou tene per presoniers?
» Plagra vos che los deslieuren?
» O mi digas che en faren. »
Respont Brianda ardidament :
« Deslieuras los apertament.
» E anon s'en en mal gassan,
» Car, per ma fe, ayssi lur tanh. »
Adonc lo bon Blandin
E lo donzel e Peytavin
S'en va[n] annar als cavaliers
Che tenien per presoniers,
E van los trestotz deslieurar;
E Blandin lur va commandar
Che los .iiij. mors enportessan,
Deforas e los soteressan
Respon[don] els : « Per veritat,
» Aquo farem nos de bon grat. »
Adonc los jetan de l'ostal
E van lur sarar lo portal;
E puysses lo bon Blandin
E lo donzel e Peytavin
S'en van tornar a las donzellas,
En lo vergier jugar amb ellas.
Aqui feron mot bel desport
Tro fon mich jort, dins aquel ort;
E puys(ses) quant venc nuich
[jort passat,
Brianda dis e a parlat :
« Blandinet, lo myen [car] senhor,
» Iou vos prege per [bon'] amor
» Che nos intren dins lo castel
» Vos, e iou, et lo donzel; [trar
» Car iou, senhor, vos vulh mos-
» Tot mon tesaur et mon afar. »
Respon B. : « Aquo my play,
» Ardidamen anen non lay. »
Adonques totz tres s'en aneron,
En una cambra s'en intreron;
E Brianda senssa mentir
Trestotz sos cofres va hubrir;
E puis apelet Blandinet
E aqui ela li mostret
Tot son tessaur e sos joels
Che eran mot nobles e bels,
E dis li : « Cavalier gentil,
» Preg vos che sias tant humil

1770 *e che*, corr. *per so che?* — 1778 *chen* pour *chem*. — 1799 Corr. *D'aquestz*. — 1801 Ms. *deslieures*. — 1805 *gassan* pour *gazan*. — 1825 Corr. *mich jor*. — 1830 Corr. *et aquest d.?* — 1834 *non* pour *nos en*.

» Che [vos] prengas d'aur e d'ar-
[gent
» Tant quant vos venrra a talent;
» Car, per ma fes, si en prennes,
» Per sert gran plasser my fares.»
Respon Blandin de Cornoa(l)gla
Cortessament: «Si Dieus mi valha,
» [Na] Brianda, iou (vos) dich vos
[ay
» Che aor ny argent non my play,
» Ni ren al re che vos agias,
» Mas vostra amor, si a vos pla(y)s;
» Car iou aquella vulh servir [tir.»
» Tant quant viuray, senza men-

Ar vos ay dich de Blandinet
Con(sy) Brianda lo conquistet,
E tot apres iou vos diray
Consy el fes encara mais.
El va estar en lo castel
An Brianda et an lo donzel
Ben un bon mes trestot complit,
Che de aqui non se partit;
E puys quant venc lo mes passat
Blandin va penrre cumiat
De Brianda e del donzel,
E volc se partir del castel,
Car de Guillot li recordet
E lo terme se apropjet. [rar
(Adonc) Brianda se mete [a] plo-
E mot gran dol aqui menar;
E va li dir tot en plorant :
« Franc cavallier, lo myen amant,
» Ben vesse, lo myen car senhor,
» Che vos non m'amas per amor.
» Car se my volgesses amar,
» De mi non vos volgras lunhar.»
Respon Blandin e a parlat:
« Brianda..... per veritat,
» La veritat vos volle dir
» Per che me convient despartir:
» Deves saber che en nostra terra
» Per seguir la bonna gherra
» E ben mich an nos cavalquen
» Che anc avantura non troben;
» E puis quant venc un jort matin,
» Anen tenir nostre camin,
» E intren nos en tot apert
» Dins en un bosch per lo desert,
» E aqui troben avantura
» Mot aspra et mont dura
» De que non vos volle contar,
» Mas tot avant vole parlar :
» Nos [en] intren trestot avant
» Per lo boschage calvaquant,
» E quant foren pres d'un castel
» Anen aossir un cant d'ausel
» Che disia en son cant :
» Gentils senhors, anas avant,
» E trobares un gran desert :
» Intras la jus ben e apert,
» E quant sares jus un bel pin
» Che atrobares en lo camin,
» La un tengha a la part drecha
» Per una cariera estregia,
» E l'autre tencha a l'aotra man;
» E (a)vantura trobares gran.
» Adonc quant nos agem aossit
» D'aquel ausel che nos a dich,
» Nos cavalchem trestot apert
» Tant che atroben aquel desert,
» E apertamen nos entrem
» Tro che lo pin trobat agem,
» E aqui nos tenghen conselh
» De so che a nos a dich l'aussel,
» E aqui no[s] nos departem
» Che anc depuys non nos vim,
» E prenghem nos en couvenent
» Che n(o)s trobassem certana-
» En aquel loch desot lo pin [ment
» Lo jort apres de Sant Martin,
» Per que a mi conven tenir
» Aquel terme sanssa mantir. »
Adonc Brianda respondet,
Mot fort plorant, a Blandinet,
E dis ly : « Senhor, si vos pla(y)s,
» Un don almens me aotrias :
» Che quant aquel trobat aures
» Andos ensems vos en verres.»
Respon Blandin(et): «Iou tornerai

1870 Ms. *aproppet*. — 1880 Après *Brianda* il y a un blanc dans le ms. — 1884 Il doit manquer deux vers après celui-ci. — 1885-6 Cf. v. 31-2. — 1899 Cf. ci-dessus v. 548 et suiv. — 1902 *jus*, l. *ins ?* — 1918 *vim*, corr. *veguem ?*

» Breument, per sert, se a Dieu
Adonc el [a] pres cumiat [play.»
De totz aqui per veritat;
E pueis Brianda va bayssar,
E pensset s'en de cavalchar.
D'aqui se part le bon Blandin
An son escudyer Peytavin;
Apert s'en van tot cavalcant
Las lor jornadas caminant;
E tant lonc temps el cavalcheron
Che nuich ni jorn non repauseron,
Tro che foron desot lo pin
Lo jort apres de Sain Martin,
E aqui van descavalcar
El bon Guilhot van esperar.
E Blandin tres jors l'esperet
Che anc Guillot gis non tornet.
E quant el l'ac ben esperat,
Tro che fu lo ters jort passat,
Blandin s'en va meravilhar,
E dis che l'anera sercar,
E che jamais non torneria
Tro che novellas en sabria.
D'aqui parti lo bon Blandin
An son escudier Peytavin,
E intret s'en per lo desert
Cum bon cavalier e apert.
E quant el ac gran temps anat
Per lo desert e cavalcat,
El atrobet per [ai]tal astre
Aquel bon prodome de pastre.
An qui Guilhot se va dinar
Aquel jort che i va passar.
Adonc Blandin lo saludet
Et de novas li demandet,
E dis ly (o) : « Prodom(e), Dieus
[te sal(ve) !
» Digas, si Dieus ti gart de mal,
» Auries tu vist un cavalier
» De Cornoalha bon garrier,
» Che per (son) nom se fa appellar
» Guilhot Ardit de Miramar?
» Iou te preghe se tu vist l'as
» Che m'o digas, se a tu pla(y)s; »
Adonc lo pastre respondet
Cortessament a Blandinet,
E dis : « Senhor, per veritat,
» Gran tems a che sa es passat,
» E mais che an my si dinet
» Aquel jort che aysi passet,
» E puys[sas] teng aquest camin,
» E iou, senhor, puis non lo vi. »
Adonc Blandin lo saludet
E tot avant el cavalchet,
E intret s'en per [lo] sandier
A[n] Peytavin son escudier;
E [va] serca[r] lo bon Guilhot
Per lo desert aytam cum pot.
E quant el ac gran temps anat
Per lo desert (et) ont era intrat,
El èsdevenc en lo vergier
Ont era [a]quel bel pesquier,
La ont Guillot avie mort
Lo negre cavalier tant fort;
E aqui non va res trobar,
Mas tot avant va cavalcar.
E tant lonc temps el cavalchet
Tro che l'ermita atrobet,
Aquel che avie garit
Lo bon conpanh Guillot Ardit.
Adonc Blandin lo saludet
Et de novas li demandet, [sal!
E dis : « Bon pordom(e), Dieu vos
» Digas, si Dieu vos gard(e) de
» Aurias [mi] vist un cavalier [mal,
» De Cornoalha, bon gherrier,
» Che per (son) nom se fa appellar
» Guillot Ardit de Miramar?
» Iou vos preghe se vist l'aves,
» Che m'o digas, et non tardes. »
Adonc l'ermita respondet
Cortessament a Blandinet,
E dis : « Senhor, per veritat,
» Gran temps a che sa es passat,
» E mais, senhor, se Dieu mi sal,
» Estet .viij. jort en mon hostal;
» E puissas tenq aquest camin,
» E puys, senhor, iou no lo vi. »
Adonc Blandin lo saludet
E tot avant el cavalchet.
D'aqui parti lo bon Blandin
An son escudier Peytavin,

1948 *anc*, ms. *aoc*, de même v. 2026. — 1985 Ms. *intren*; cf. v. 1591. — 2005 Cf. v. 2043.

E va serchar lo bon Guillot
Per lo desert aytant cum pot.
Et tot aquel jort cavalchet
Che anc novellas non trobet.
E puys quant vent lo jort sequent,
El cavalchet apertament;
Et quant el ac ben cavalcat
Tro che fon [ben] miech jort pas-
E[l] vi davant si un castel [sat,
Che era mout noble e [mout] bel,
E desot a[c] un pauch(de) massage
A la ribeira d'un boscage,
E aqui ac, che bons che mals,
En (de)viron de .l. hostals.
Dins lo massage s'en intret
E aqui el descavalchet,
E quant el fon descavalchat
Vers un pordom s'en es anat,
E dis li: « Prodom, Dieu vos sal!
» Digas, se Dieus vos gard(e) de
[mal,
» Aurias mi vist un cavallier
» De Cornoalha bon guerrier,
» Che per(son) nom se fa appellar
» Guilot Ardit de Miramar?
» Iou vos preghe(s), se vist l'aves,
» Che m'o digas e non tardes,
» Car iou, amic, lo vau sercar
» E volgra lo fort atrobar. »
Adonc lo pordom(e) respondet
Iradament a Blandinet,
E dis: « Iou vos en say novellas
» Che non son [ges] bonas ni belas,
» Car lo senhor d'aquest castel
» E sos parens che son amb el
» Lo tenon fort pres et liat,
» Ben a dos meis per veritat.
» Car el, senhor, avie mort
» Quatre cavaliers mot fort,
» Che eran trestotz parens
» Del dich senhor vera[ya]ment.
» Per que, senhor, si m'en cresses,
» D'aquest homme non demandes,
» Car si vos l'anas demandant
» Vos en porres far vostre dan. »
Adonch Blandin[et] li a dich:
« Iou vos prege(s), cortes amich,
» Che vos me menes al castel
» Car iou vuelh [cert] parlar amb
[el. »
Respondet el: « Mot volontier
» Aquo feray, bon cavalier. »
« Adons d'aqui els se partiron
» E al castel andos anneron,
E Blandin[et], si Dieu mi sal,
Apert va tocar al portal.
Adonc tantost venc lo portier
E dis: « Cal es tu, cavalier,
» Che ayssi venes tant ardit? »
Respon Blandin e li a dich:
» Iou suy B. de Cornoalha,
» E preg[e] te, si Dieu ti valha,
» (Che) digas al senhor del castel
» Che iou li volh parlar amb el. »
Adonc lo portier s'en intret
E a son maystre parlet,
E dis: « Senhor, un cavaller
» A defora sobre un destrier,
» E a mi dich che vos plages
» Che amb el parlar anesses. »
(A)donc lo senhor s'en va venir
Devers Blandin senssa mantir;
E tantost el lo saludet
E de novas li demandet,
E va li dir: « Che demandas,
» Cavallier, ni che [a] vos plas? »
Respon Blandin e a li dich:
« Iou vene ayssi, car ay aossit
» Che vos tenes per presoner
» Guillot Ardit lo bon guarrier,
» E volgra [vos]mot fort pregar
» Che vos lo m(y) volghesses bay-
[lar,
» Car de bon drech non lo tenes;
» Per que vos prech chel des-
[lieures. »
Adonc lo senhor respondet
Irradament a Blandinet,
E dis: « Iou tenc per veritat
Guilot Ardit pres e liat,
» E vos per tot vostre poder,
» Per ren non lo podes aver,

2026 Ms. *non ha trobat.* — 2034 *ribeira d'un*, ms. *ribba don.* — 2049 Ms. *sercan.* — 2084 *volh*, ms. *volho*; p.-ê. *Che iou vole p.?* — 2090 Ms. *anessas.*

» Si dons am my non batalhas
» E per batalha my venssas.
» E vos feray trop bel partit :
» Iou vos met(e)ray Guillot Ardit
» A la un corn de la batalha
» Mout volentier, se Dieu mi valha;
» E si vos venser mi podes •
» Ardidamen che l'en menes. »
Adonquas lo bon Blandinet
Ambe gran gauch li respondet,
E va li dir : « Bon cavalier,
» Aquo feray mot volentier;
» E preg vos che[us] annes armar
» E che pensen de batalhar,
» Car, per ma fes, vos non parles
» Jamais de que tal gauch(s) [ages. »
(A)donc lo sengnor s'en va intrar
E tot apert se va armar,
E puis tantost el va salhir
Ambe Guillot sensa mantir,
E intren s'en apertament
Per miech del camp verayament;
E Blandin fes [tot] atrestal
Mot valent(e)ment, si Dieu mi sal.
Adonquas els van commansar
Tantost aqui a batalhar.
L'un vers l'autre s'en va venir,
De colps de lanssa s(e) van ferir,
E tant grans colps els si doneron
Che per terra andous si tomberon,
E tot apert si van levar
E tant gran colps si van donar
De la spassa sus l[os] escut[z]
Quels [en]brasses los an romputz.
Adonc lo senhor del castel
Un tan gran colp li donet el
De la spassa sul bassinet
Che fuoc e flamma en gitet.
Adonc Blandin coma valent
Vers el s'en va apertament,
E an l'espassa flamejan
Li va dona[r] un colp tam gran
Che tot l'aubert li va passar
Et mont greument l'anet nafrar.
Aqui batalheron (un) gran temps
Mot asprament andous ensems,
Tant che per forssa lur convenh
A cobrar forssa et alench;
E quant agron alen cobrat
La un e l'aotre s'es levat,
E fieron se si asprament
An las espassas verament
Che tomberon estaboïtz
Per miech del sol tot esbaïtz.
A cap del temps els si leveron
E batalhar tantost torneron.
Adonc Blandin corage pres,
E dirai vos cumsi el fes :
Vers el s'en va apertament
E f[e]ri lo sy asprament
Che per terra lo fes tombar,
Et mont greument l'anet nafrar;
E encaras lo cavaler
Si volc levar cum bon gerier;
Mais che Blandin fon avissat
E tantost sus li es montat,
E hostet li apertament
L'erme del cap veraiament,
E va li dir en alta vo(i)s :
« Cavaler, tantost rende[s] vos,
» Si non per sert ares mor[r]es,
» Si vos tantost non vos randes. »
Adonc quant el anet aosir
Che Blandin lo volie aucir,
Va se rendre de contenent
A Blandinet verayament.
Adonc Blandin levar le fes
E a mersy aqui lo pres,
E fes l'anar, se Dieus m'ajut,
En son castel trop ben batut.
E puysses pres Guillot Ardit
Et en apres e[l] a ly dich :
« Guillot, pensen nos en d'annar
» Apertament senssa tardar,
» Car nos non faim plus ren ayssi. »
Adonc tencheron lo lur camin,
E van s'en ben apertament
Tos tres ensems veraiament,
E intran s'en per lo desers
Com bon cavaliers et apertz;
E mentre che els s'en anavan

2121 *Ambe*, ms. *An.* — 2184 *aucir*. ms. *aueir*. — 2193 Ms. *penses;* cf. 1801. — 2196 Corr. comme au v. 2288. — 2197 *van s'en*, ms. *vassen*. — 2201-2 Ms. *anavam... cavalcavam*.

Per lo desertz e cavalcavan,
Blandinet anet recontar
Al bon Guillot de Miramar
L'avantura che atrobet
Quant Brianda conquistet;
Et atressys Guillot Ardit
Aqui a recontat e dich
Consy li pres dels cavaliers
Che avie mort tam bon guerriers.
Adonquas els tot cavalchant,
Las lur jornadas caminant,
S'en van tornar en lo castel
De Brianda e del donzel;
E quant els foron prop d'aqui,
Blandin va dir a Peytavin:
« Petavin, penssa t'en d'anar
» Tot drech al castel sans tardar,
» E dicas (a) Brianda novella:
» Che ieu seray anuch amb ella. »
Adonc Peytavin s'an nasset
E drech al castel s'en anet;
[E] tantost trobet lo donzel
Chi s'esbatia per lo castel.
Adonc tantost lo saludet
E dis li: « Cortes donzel[et],
» Blandin vos manda saludar,
» E mays Guillot de Miramar,
» E seran tantost senssa falha
» Ayssi am vos, se Dieus mi valha. »
(A)donc lo donzel lo va (a)culhir
Ambe gran ganch sensa mantir;
E puis s'en va trestot corrent
Devers Brianda verament,
E va li dire la novella
Che Blandin fora anuich amb ella.
Adonc Brianda gratiossa
Fon [mot] allegra e joyossa
Quan lo donzel e Peytavin
Li disson nov(ell)as de Blandin;
E va aculhir verament
Peytavin [mot] alegrament.
Apres tantost s'en voch anar
Devers Blandin sensa tardar;
E fes adobar las donzellas
E als cavals metre la[s] sella[s],
E montant sus apertament
E van vers el veray[a]ment;
E quant son del castel ysitz,
Tantost aqui els los an vistz.
Adonc Brianda sans mentir,
Che vi los cavaliers venir,
Tantost son caval va brochar
E devers el s'en va annar,
E Blandinet fes aytrestal
Ver[s] Brianda, se Dieu me sal.
Aqui els s'en va[n] aculhir
An gran gauch, non vos o cal dir,
E puys s'en tornan verament
Vers lo castel jugant, rissent,
E quant foron dedins intras
Tantost els son desca[va]lchas,
E tos ensens s'en van annar
Lay ont els devion sopar.
Aqui foron taules drissades
E viandas apparelhadas.
E van si trestotz assetar,
E commansseron a sopar.
Aqui soperon verament
[Tras]tos ensems allegrament.
E quant agron de tot sopat(z),
Blandinet dit et a parlat: [car
« Tot homme se pens(e) de co[l]-
» E paussen nos (tos en)tro al jort [clar,
» E puys doman nos parleren
» Consy nos nos governerem. »
Adonch Brianda e las donzellas
Tantost cochar s'aneron elas;
E puissas Guillot et Blandin
E lo donzel, et Peytavin,
Dins una cambra van intrar,
E aqui els si van colquar,
E tota (la) nuich si repausseron,
Tro lo matin che si leveron.
E tantost quan foron levatz
Blandin(et) e Guilot son annatz
Per la muralha del castel,
E aqui teng(he)ron lur conselh.

2217 Ms. *penssen ten da anar.* — 2221 Corr. *s'avisset?* — 2226 Ms. *C. avenent*, mais *avenent* est exponctué. — 2232 *Ambe*, ms. *An.* — 2249 *Son*, ms. *forem.* — 2260 Ms. *rissant.* — 2267 *van si*, ms. *vanti.* — 2275 *doman*, ms. *domen.* — 2283 *si*, ms. *li.*

Adonc [lo bon] Blandin a dich :
« Che conseillas, Guillot Ardit?
» Ayssi es Brianda gentil
» Che es [mot] francha e humil,
» Che iou ame de fin corage
» Senssa pansar [nul] point d'ou-
» E ay en cor, si vos plages, [trage;
» Che per molher iou la presses ;
» E atressi conselheria
» Che se a vos, Guillot, plassia,
» Che l'autra sorre fremasses
» E per molher la presseses ;
» Car mai nos val chens molherem
» Andous ensems p(l)us che po-
[dem. »
Adonc lo bon Guillot Ardit
Li respondet e a li dich :
« Si vos, Blandin, o conselhas
» Ardidament aquo my plas. »
» Don dis Blandin : « Atras tor-
» E a Brianda en parlen. » [nen
Adonquas els atras torneren
E a Brianda s'en aneren ;
E Blandin la va saludar
E a una part la va tirar,
E dis ly : « Brianda, sapjas,
» Che iou volle, se a vos plas,
» Vostre sor(re) prenga per marit
» Mon conpanhon Guilhot Ardit,
» Car el es noble cavallier,
» Valent e pros e bon gherrier ;
» Humil, cortes et fort leal
» Es atresis, si Dieu me sal ;
» E preg[e] vos, si a vos pla(y)s,
» Che vos per my aysso fayssas.
» Apres vos preghe humilmen
» Aytant com pode verament,
» Che vos mi prenghas per marit,
» Car per ma fe tot mon delit
» Metray tostemps en vos servir
» Tant quant viuray, senssa man-
Adonc Brianda respondet [tir. »
Cortessament a Blandinet,
E dis : « Senhor, per veritat,
» Aquo feray iou de bon grat,
» Car per ma fe al mont vivent
» Non a un altre verament,
» Che iou ame tant com vos Blan-
» Lialment ambe bon cor fin. [din,
» E per ma fe, p(l)us che a vos
» Mot volentiers iou o faray ; [plas,
» Mas preg(e) vos che lo donzel
» Sia appellat en (aqu)est con-
[selh. »
(A)donc lo donzel fon appellat
E d'aysso els ly an parlat ;
E lo donzel verayament
Respondet lur cortessament,
E dis : « Senhor, aquo my pla(i)s
« Ardidament che o fassas. »
Adonc [el] van sonar Yrlanda
Che era sor[r]e de Brianda,
E Guillot la va [donc] fermar
Devant trestoz e espossar,
E Blandin[et] feis aytrestal
De Brianda, se Dieus me sal ;
E quant si foren esposatz
Trestos quatre, et mais juratz,
Blandinet dis a [na] Brianda
E a sa sorre na Yrlanda
Che convidesson lur parens,
Car els volien verayament,
Che al jort venent de Sant Antoni
Se fes[es]sa lur matrimoni ;
E puys apres e el a dich
A son conpanh Guillot Ardit :
« Guillot, fassen justas cridar,
» Tot hom[e] che vulha justar ;
» Car vos et iou vera[ya]ment
» Tenren la taula a tot vennent. »
Ayssi cum (o) dis ayssi o feren.
Tantost las justas cridar faren.
E puys quant vent a la jornada
Che el[a]s lur agron donada,
Veng(he)ron de nobles cavalliers
E gran ren de bons escudiers
Per faire onor a [na] Brianda
E a sa sorre na Yrlanda.
Aqui feron mot bella festa
[Tres]totz ensems ben e honesta,

2294 *pensar*, ms. *penser*. — 2316 *companhon*, ms. *companhs*. — 2336 *ambe*, ms. *an*. — 2366 *tot*, ms. *tous*. — 2368 il faudrait *feren*, mais il est difficile que ce mot rime avec lui-même. — 2376 *ben*, corr. *bel*? — 2378 Corr. *son p.*?

E feron justas e biorst
Che dureron ben .xv. jortz.
(E) quant los biortz foron pasatz,
Tot hom estranch s'en es anat,
E Blandin[et] de Cornivalha
E Guillot, se Dieu me valha,
Van remanir an lors molhers,
E feron cum bons cavalers;
E d'aqui non volgron partir,
Ni vogron plus g[u]era segir,
Mas che feron cum bona gent;
E Dieus lor donet pron de ben.

Aras ve vos che vos ay dich
Cum Blandin e Gulhot Ardit
Atroberon bonas molhers,
Car feron com(a) bons cavaliers;
E pregas Dieu che ayssi vos prenna
E che vos don (a tut e a tute) la [bona strenna.

VOCABULAIRE [1].

abastament ou *bastament* 1017, suffisance.
abre 707?
**aylla* 83, 237, là-bas. *Lex. rom. aylai* IV, 8.
alans 700, corr. *albans?* sorte d'oiseau de proie mentionné dans Guill. de Tudèle v. 2085. Le vers restant trop long, on pourrait supprimer *et*.
al re 779, 1545, rien autre; *ren al re* 1661, 1853.
amortir 157, mourir, synon. d'*esmortir*.
an 182, 298, 372, 397, 421, etc., avec.
anar, va employé comme auxiliaire au sens du prétérit, comme en catalan, 1329, 1963, 1964.
apert 28, 202, 243, 308, etc. cheville.
apertament 183, 245, 302, 305, 318, 338, 384, 394, 413, 429, etc. cheville.
ardidament 1425, 1803, 1834, 2119, 2306, 2346, cheville.
astor 1430, 1550, 1569, autour, oiseau de chasse.
avissar, s'—, avissat, 59, 325, 423, 1235, 1421, 1465, 1540, etc., être attentif.
Beres 702?
**beroyer* 455, arme (sorte de poignard) faite en Berry? Un ex. franç. de 1412 est cité par Carpentier, Du Cange *Berroerii*.
biortz 2377-9, behourt, joute.
**bossar, se—*, 1473, se gonfler; ex. du part. dans *Lex. rom.* II, 242.
**brandar* 1207, brandir.
**brodent* 372, *brondent* 397?
Cadaun 604, chacun.
cays 1467, 1534, joue.
caysal 1542, dent molaire. Raynouard, II, 287 cite l'ex. de *Blandin* et un autre tiré de l'*Elucidari* qui a été écrit sur les confins de l'Espagne. C'est un mot surtout catalan (*caixal*).
camalh 1222, camail, tissu de mailles qui s'attachait au bassinet et protégeait le bas de la tête et le cou. C'est la pièce d'armure qui au XIII^e^ s. et surtout au XIV^e^ remplace l'ancienne ventaille.
chins 783, chiens.
cogitar 581, penser. *Lex. rom.* II, 429.
cominal 739, qui est de pair, au même point.
contenensas 1638, 1702, contenances, mines.
contenent, de— 1445, 1570, 1613, 2185, incontinent; *Lex. rom.* V, 335.
**Daga* 1539, dague.
degorar 1580, pour *devorar*.
denpes (*d'en pes*) 1560, 1627, sur pied, debout.
doman, pour *deman*, 2275, comme *romaner* pour *remaner*.
Enfelonir, s'—, 1193, devenir furieux; *enfelonit* 1100.

1. Les mots qui manquent à Raynouard sont précédés d'une *. Je classe l'*y* avec l'*i*.

**enmentre* 97, 375, 771, etc., tandis que.
escampar 744, lâcher, perdre.
escavalchar 31, 245, 571; Raynouard admet ce mot avec l'exemple du v. 31. Dans tous ces cas on pourrait corriger *e[l]s cavalcheron*.
escura, 79, obscurité.
**esmortir* 152, s'éteindre, mourir; catalan.
estaboïtz 2163, étourdis, *Lex. rom.* III, 198.
Far 654, faire, au sens de décrire, représenter.
**fercios* 1418, fier, farouche.
fissanza, *de gran* — 140, 1520, cheville.
**forja* 752, forge, mot catalan (prov. *farga*).
fremar 2299, pour *fermar*, fiancer, s'engager avec une femme.
Gassan, pour *gazan*, gain; *anar se en mal* — 1806.
grueyssa 1458, grosseur.
Joel 1841, joyau.
joli, *jolia*, 1380, 1688, gai, enjoué.
Levar 174, 455, enlever.
Mais que 1465, 1481, 1498, 1516, etc., paraît employé au même sens que *mais*, comme *tres que* pour *tres*.
mar tallen 200, pour *mal tallen*.
marvais 1346, mauvais.
massatge 2033, 2037, habitation; *Lex. rom.* IV, 148, *mazatge*..
matar 458, tuer; castillan et catalan.
molherar 2301, se marier, en parlant d'un homme.
Narra 1415, *narre* 701, narine.
no explétif 363.
**Orta* 88, jardin; catal. plutôt que prov.
Parar 1236, parer un coup; pas d'ex. en ce sens dans Raynouard.
passar, *s'en* —, 772, passer, mourir.
**penna* 719 (supprimez la correction proposée en note), la partie supérieure de l'écu, voy. Du Cange, t. VII.
perdut, *Aotre trobat per un perdut*, 1098, proverbe.
ponchut 1416, pointu.
ponhal 740, poignard, pas d'ex. en ce sens; dans Raynouard, IV, 669 *b*.
Qual 1554, pour *cal*, il faut.
Reysidar 98, 103, 1560, réveiller.
remanir (en rime) 513, 529.
restanchar 150, étancher, arrêter le sang.
Sausse 1034, saule.
**secodar* 139, secouer; *Lex. rom.* V, 175, *secodre*.
sort, *mala* — 874.
Tombar v. transitif, 142, 348, 392, 428, 748, etc.
**tresque* 203, 1100, beaucoup, très, mot d'un assez fréquent emploi dans le Midi au XIV^e^ et au XV^e^ siècle.
Verre 1413 verrat, sanglier. *Lex. rom.* V, 503.
vianda, les deux premières syllabes réunies en une, 286, 1017, 1736; au contraire 1038, 2266.

ERRATA.

P. 178, la première note se rapporte au v. 389 (et non 388). Ce vers peut être ainsi corrigé *Lo j. tal m.* — P. 181, note sur le vers 704, lisez : « *m'ais*, corr. *m'aias* ». — P. 182, les notes des v. 759 et 760 sont rattachées à tort aux vers 760 et 761.

FRANÇOIS VILLON

ET SES LÉGATAIRES.

I

Parmi nos vieux poètes, il n'en est pas dont la destinée excite autant la curiosité que celle de Villon, l'écolier du XV^e^ siècle. Cet auteur, en nous révélant quelques-unes des plus tristes circonstances de sa vie, semble pris dans son dernier ouvrage d'un si vif regret de sa « jeunesse folle », ses sentiments sont exprimés d'une façon si touchante qu'on ne peut se défendre d'une certaine sympathie pour lui. On voudrait avoir des renseignements plus précis sur cette existence dont on ignore la durée, savoir enfin s'il était véritablement aussi coupable qu'on s'est souvent plu à le croire. Nous avons entrepris déjà depuis longtemps des recherches à ce sujet aux Archives Nationales, en vue d'une édition que nous espérons publier bientôt, et bien qu'elles n'aient pas eu tout le succès que nous souhaitions, nous croyons pouvoir en faire connaître dès à présent les principaux résultats.

Les biographes de Villon se préoccupent tout d'abord de connaître son nom de famille. Pendant plus d'un siècle, on ne paraît pas avoir douté que *Villon* n'ait été son véritable nom ; mais il faut dire qu'au XVI^e^ siècle, les savants s'occupèrent peu du malheureux poète. Ce n'est qu'en 1599 qu'apparaît pour la première fois la question du nom de Villon, dans le passage suivant du président Fauchet : « Maistre François Corbueil « fut surnommé Vuillon pour les tromperies qu'il fit en sa vie, l'épitaphe « duquel j'ay dans un de mes livres escrit à la main qui dit :

Je sui Françoys, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Vuillon.
Or, une corde d'une toise,
Sçauroit mon col que mon cul poise,

Se ne fut un joly apel.
Le jeu ne me sembloit point bel .

Cette épigraphe, ou plutôt cette épigramme, au sens ancien du mot, semble, on le voit, n'être qu'une amplification du quatrain suivant :

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Ponthoise;
Qui, d'une corde d'une toise,
Sçaura mon col que mon cul poise,

qui se lit dans toutes les anciennes éditions de Villon.

Fauchet n'a pas converti tout le monde à son opinion. Le Père du Cerceau attaqua en 1723 avec une certaine vivacité l'authenticité de l'épigramme, en raison de l'entrelacement des rimes masculines et féminines qui s'y remarque, et dont l'emploi régulier est bien postérieur, suivant lui, à Villon [2] ; mais son objection tombe nécessairement si l'on observe, avec M. Antoine Campaux [3], que cet entrelacement se retrouve dans plusieurs des ballades de Villon, et notamment dans la requête au duc de Bourbon. Dans notre siècle, Daunou a également contesté le nom *Corbueil* [4] et tout récemment encore P. Jannet se rangeait à son sentiment en formulant une nouvelle objection contre le huitain publié par Fauchet. « Une preuve certaine, dit-il, de la composition tardive de cette » pièce, c'est qu'on ne trouverait probablement pas dans la seconde » moitié du xv[e] siècle, et certainement pas dans les œuvres de Villon, » un huitain dont les rimes soient distribuées comme dans celui-là. » Et, en effet, tous les huitains de Villon riment 1-3, 2-4, 5-7, 6-8, tandis que dans celui de Fauchet, les quatre derniers vers riment 5-6, 7-8. « Les faussaires, conclut-il, ne pensent jamais à tout [5]. » Nous n'aurions certainement pas songé à répondre à cette judicieuse observation, si nous n'avions eu le bonheur de retrouver la pièce suspecte dans le manuscrit autrefois possédé par Fauchet et dont la trace était perdue depuis longtemps [6]. Or, l'objection de Jannet est réduite à néant, car on discutait sur des vers copiés quelque peu inexactement par Fauchet,

---

1. *Origines des chevaliers, armoiries et héraux* dans les *Œuvres de M. Claude Fauchet*, édition de 1610, f[os] 508 v°, 509 r°.
2. *Lettre à Monsieur de *** en lui envoyant la nouvelle édition des Œuvres de François Villon*. Cette lettre est jointe à l'édition de Coustelier, Paris, 1723.
3. A. Campeaux, *François Villon, sa vie, ses œuvres*, p. 40.
4. *Journal des savans*, 1832, p. 554.
5. *Œuvres complètes de Villon*, édition préparée par La Monnoye, mise au jour par M. P. Jannet, p. vi, note 1.
6. Nous utiliserons dans notre édition les variantes que nous fournit ce manuscrit non encore employé pour les éditions de Villon. Il renferme comme le ms. 1661 du fonds français de la Bibliothèque Nationale ceux des huitains du Petit Testament que Prompsault a le premier publiés.

et que nous reproduisons textuellement d'après le manuscrit qui date du dernier tiers du xv^e^ siècle :

Je suis François, dont il me poise,
Nommé Corbeil en mon seurnom,
Natif d'Auvars emprez Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Une corde de demye toise,
Ce ne feust ung joly appel,
Sceust bien mon col que mon cul poise.
Le jeu ne me sembloit point bel [1].

S'il est désormais impossible de nier l'existence de l'épigramme et difficile d'en contester l'authenticité, nous ne pensons pas cependant qu'on doive s'en autoriser pour substituer au nom de Villon celui de Corbeil (et non Corbueil) et faire du poète un enfant d'Auvers. Nous ne sommes pas en mesure de dire pourquoi dans un manuscrit renfermant des poésies de Villon et remontant à la fin du xv^e^ siècle, ce huitain vient terminer le grand testament de Villon ou, plutôt, a été transcrit à la suite de ce morceau capital [2]. Nous parlerons donc dès maintenant des pièces authentiques consultées par nous et qui nous contraignent à rejeter le nom de Corbeil.

On trouve dans le registre du Trésor des Chartes coté JJ 187 une lettre de rémission accordée en janvier 1455 (1456, n. st.) à « *maistre François* des Loges, autrement dit *de Villon*, aagié de vingt-six ans ou environ » pour un meurtre commis le jour de la Fête-Dieu, au cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné, à Paris, sur la personne de Philippe Chermoye, prêtre. Or, si l'on considère le titre de *maître* que ce document donne au suppliant et qui est également attribué à Villon par les premiers éditeurs, ainsi que par l'auteur des *Repues franches ;* si l'on rapproche le surnom du délinquant du nom de famille de « maistre Guillaume de Villon » que le poète appelle son « plus que père » ; si l'on remarque que, suivant le préambule du Grand Testament, Villon devait être né en

1. Le ms. porte : « Le jeu *me* ne me sembloit pas bel. »

2. Le copiste auquel on doit le manuscrit Fauchet a consacré au Grand Testament un gros cahier de papier dont les derniers feuillets sont marqués 62 et 67 ; malgré cette apparente irrégularité, il n'y a pas de trace de feuillets disparus, car l'avant-dernier (coté 62) correspond avec le second feuillet du cahier. Ce copiste avait utilisé le bas du f° 62 v° par la transcription de ces quatre vers, variante peu importante de l'épigramme la plus connue :

Je suis François dont il me poise,
Natif d'*Ausoir* emprès Pontoise,
Et de la corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise.

Ces vers ont été barrés et remplacés au folio 67 r° qui suit immédiatement par l'épitaphe donnant le nom de Corbeil.

1431 et avoir de vingt-quatre à vingt-cinq ans en janvier 1455 (v. st.), il devient presqu'impossible de douter que « maistre François des Loges » et Villon ne fassent un seul et même personnage.

La découverte de cette lettre de rémission paraîtrait devoir faire cesser les conjectures sur le véritable nom de Villon : elle ne ferme cependant pas l'ère des hésitations. La présence dans un autre registre du Trésor des Chartes (JJ 183) d'une lettre de rémission adressée dans le même mois de janvier 1455 et pour le même crime à « François de Monterbier, maistre es ars », vient de nouveau obscurcir la question. L'âge du suppliant n'est pas énoncé dans cette seconde pièce; mais François de Monterbier ne peut être distingué de Fr. des Loges, car le récit de la rixe est le même à quelques détails près dans les deux lettres; ici la victime est appelée Phelippe Sermoise au lieu de Ph. Chermoye. Nous renonçons à expliquer ce fait d'une double requête adressée par le même personnage sous deux noms différents et amenant la délivrance de deux lettres de rémission. Nous nous contenterons de faire remarquer pour l'honneur de la chancellerie royale que les deux lettres ne furent pas données au même lieu : la première est datée de Saint-Pourçain, en Bourbonnais, et la seconde de Paris.

Il est certain, par le fait même de ces deux requêtes, que le poète était connu à Paris sous l'un et l'autre des noms dont il les signa ; mais il importe de distinguer son nom patronymique. Il nous a paru que pour parvenir à résoudre ce petit problème, il convenait de recourir aux archives de l'Université de Paris, où Villon avait étudié.

Le seul document où nous pouvions espérer trouver quelque renseignement sur notre poète est un registre des procureurs de la nation de France pour la faculté des arts, registre sur lequel on inscrivait les noms des écoliers boursiers qui obtenaient les grades de bachelier, de licencié et de maître. Nous n'avons trouvé dans ce registre, qui se rapporte aux années 1444 à 1456, ni François des Loges, ni François de Monterbier, ni même Corbeil ; mais nous remarquons en revanche, parmi les rares écoliers du nom de François, un *Franciscus de Moult Corbier, parisiensis,* nommé par trois autres fois *Franciscus de Montcorbier.* Il figure en mars 1448 (v. st.) parmi les *baccalariandi* [1], et un peu plus de trois ans après, c'est-à-dire au temps de Jean de Conflans qui exerça les fonctions de procureur de la nation de France du 4 mai au 26 août 1452, on le compte au nombre des jeunes gens appelés à la licence, puis à la maîtrise ès arts [2]. Or, le nom *de Montcorbier* étant le seul qui puisse

1. Folio 97 v°, du registre des procureurs de la Nation de France conservé à la Bibliothèque de l'Université. — La bourse de *Franciscus de Moult Corbier, parisiensis,* y est estimée deux sous parisis.

2. « Sequitur nomen cujusdam licenciati : *Dominus Franciscus de*

être rapproché d'un de ceux que les lettres de rémission attribuent à Villon, et se retrouvant, du reste, à plusieurs reprises dans un registre original, ce nom est à notre avis le véritable nom du poète. Le changement de *Montcorbier* (ou *Moncorbier*) en *Monterbier* résulterait d'une faute de copiste, car on sait combien est grande dans l'écriture du XV^e^ siècle la ressemblance des lettres *c* et *t* d'une part, *o* et *e* de l'autre, et nous ne craignons pas, en émettant cette opinion, de recevoir le blâme de quiconque, ayant étudié quelque peu les registres du Trésor des Chartes, a pu juger combien les noms propres y sont quelquefois altérés.

Il est possible que le nom *Corbeil* ne soit qu'une corruption de celui de Montcorbier. On ne doit pas oublier, en effet, que nous ne connaissons du huitain qui le fournit qu'une transcription qui, sans doute, ne se rattachait à l'original que par plusieurs intermédiaires. Il semble, en outre, difficile d'admettre que le poète ait pu commettre ce grossier pléonasme : « Nommé Corbeil en mon seurnom », et on peut dès lors supposer que les deux premières syllabes de ce vers renferment une fausse leçon. Or, comme Villon, s'il est l'auteur du huitain, écrivit assurément :

Je suis François, dont il me poise,
De Montcorbier en mon seurnom.

nous nous arrêterons à cette hypothèse qu'un copiste maladroit aura fait du second vers : « *De nom Corbier* en mon seurnom », leçon qu'un second scribe modifia légèrement pour éviter la redondance. Quant à la différence qui subsiste entre *Corbier* et *Corbeil*, les manuscrits offrent trop souvent des variations analogues en ce qui concerne les noms propres, pour qu'il y ait lieu de s'en occuper autrement.

Nous ne devinons pas quel motif porta Villon à substituer à son nom patronymique *de Montcorbier* celui *des Loges*, qui ne tarda pas à être remplacé lui-même par le surnom *de Villon*, ou plus simplement *Villon*, sous lequel il devait être plus tard exclusivement connu. L'origine de ce dernier surnom, grâce aux Testaments, paraît certaine. Il fut sans doute donné à François en raison de ses relations avec un protecteur de sa jeunesse qu'il a soin de nommer dans chacun de ses Testaments, avant

---

Montcorbier, de Parisius, cujus bursa : II s. p. — SEQUUNTUR NOMINA ILLORUM QUI INCEPERUNT IN PRESENTI PROCURATORIA [JOHANNIS DE CONFLANS] : ..... *Dominus Franciscus de Montcorbier, de Parisius, incepturus sub me procuratore : II s. p.* » (f° 155 r° du registre déjà cité). — Cinq lignes plus bas, Jean de Conflans a reproduit la mention de F. de Montcorbier sous cette forme : « *Dominus Franciscus de Montcorbier, de Parisius, incepturus sub magistro de Conflans tunc procuratore : II s.* » On peut tirer de ces mentions la preuve que Fr. de Montcorbier étudiait alors sous la direction de Jean de Conflans. Le chiffre qui suit le nom des écoliers est celui de la valeur de leur bourse.

tous autres légataires. En 1456, il l'appelle d'abord, à cause de sa mesure du vers, « maistre Guillaume Villon [1] », puis plus tard, en 1461, « maistre Guillaume de Villon [2]. » C'est surtout dans le Grand Testament que Villon parle affectueusement de ce protecteur, qui l'avait tiré de plus d'un danger et occupe en retour la première place dans ses souvenirs :

Item, et à mon plus que père
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doulx que mère
D'enfant eslevé de maillon ;
Qui m'a mys hors de maint boillon,
Et de cestuy pas ne j'esjoye ;
Si luy requiers à genoillon,
Qu'il m'en laisse toute la joye.

Ces vers suffisent à prouver qu'après avoir « toutes ses hontes bues », Villon n'était pas entièrement perverti, puisqu'il pouvait encore trouver de telles paroles pour témoigner sa reconnaissance. On ne peut dire au juste quels liens unissaient Guillaume au jeune poète ; il paraît certain toutefois que ce n'était pas le maître fripon, auquel il devait les premières leçons de la *pince* et du *croc*, comme l'a supposé un des derniers éditeurs de Villon [3]. Guillaume était sans doute le maître sous lequel Villon avait étudié, car alors, comme l'observe M. Thurot dans son livre sur l'*Organisation de l'enseignement dans l'Université au moyen-âge*, les relations entre les maîtres et les étudiants étaient plus intimes et plus familières « qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les colléges entre les professeurs » et les élèves. *L'étudiant était réclamé par son maître au Châtelet ;* c'était » son maître qui présidait à ses actes lorsqu'il prenait ses grades, car » les étudiants s'attachaient ordinairement à un maître de leur pays » pour conférer plus librement avec lui et lui demander des explications. » Les étudiants et les maîtres d'une même nation logeaient le plus sou- » vent dans le même hôtel, souvent ils mangeaient à la même table [4]. » Quoi qu'il en soit, François de Montcorbier finit par prendre le nom de son protecteur.

La question du nom de Villon à peu près résolue, il nous reste à reprendre le peu que nous savons de ce personnage en suivant l'ordre chronologique. François de Montcorbier, de Paris, élève boursier à

1. *Petit Testament*, huitain 9.
2. *Grand Testament*, huitain 77.
3. P. L. Jacob, bibliophile, *Œuvres complètes de Villon*, p. 13, note 6.
4. Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université au moyen-âge*, p. 38. — Il est bon cependant de rappeler ici que si Guillaume avait été le maître de François, il ne l'était plus à l'époque où celui-ci reçut la maîtrise : le registre de la Nation de France nous apprend qu'il étudiait alors sous maître Jean de Conflans.

l'Université, arrivait au baccalauréat en mars 1449 (n. st.). Dans l'été de 1452, il devenait licencié et maître ès arts, et, comme nous savons par le Grand Testament qu'il était né vers 1431, il obtint le grade de maître à 21 ans environ. Ce renseignement est précieux pour la réhabilitation de la jeunesse de Villon et montre que quelquefois notre auteur se charge outre mesure. En effet, il se reproche de ne pas avoir « étudié au temps de sa jeunesse folle », d'avoir fui l'école [1], et on croyait trouver en lui un écolier n'ayant pu atteindre à aucun des grades universitaires. Tout au contraire, Villon reçut la maîtrise aussitôt qu'il eut atteint l'âge réglementaire, car, pour obtenir ce grade, il fallait être âgé au moins de 21 ans et avoir étudié en arts pendant six ans [2].

A dater de 1452, Villon eut sans doute à son tour des élèves auxquels il put rendre quelques-uns des services qu'il avait jadis reçus de son maître. Ces élèves, du moins ceux qui étudiaient sous lui quatre ans plus tard, paraissent dans ses poésies ; et Villon, après son départ de Paris, les appelle ses « jeunes orphelins [3] ». Ils se nommaient Colin Laurens, Girart Gossoyn et Jehan Marceau, et les érudits ne les ont considérés jusqu'ici que comme de jeunes malfaiteurs dressés au crime par Villon. L'un d'eux figure en 1454 sous le nom de « Girart Gossouyn le jeune, escolier à Paris [4] » et il pouvait être le fils de « Girart Gossouyn l'ainsné », alors notaire au Châtelet [5]. Villon comptait donc parmi ses écoliers au moins un jeune homme appartenant à une honorable famille parisienne, et ce fait peut être invoqué comme une preuve de sa conduite irréprochable à cette période de sa vie.

Les lettres de rémission accordées par Charles VII à Villon en janvier 1456 (n. st.) marquent la fin de cette période et constatent que jusqu'alors il n'avait « esté attaint, reprins, ne convaincu d'aucun autre villain » cas, blasme ou reproche ». François demeurait en 1455 dans le cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné, non loin de la Sorbonne, dont il entendait sonner la cloche en écrivant son premier Testament [6]. Or,

---

1. *Grand Testament*, huitain 26.
2. Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement, etc.*, p. 60.
3. *Petit Testament*, huit. 25 et 26. — *Grand Testament*, huit. 137.
4. Archives Nationales, Y 5231, à la date du 6 août 1454. — Gossemart, procureur de l'Université, avait mis empêchement à une cause pendante entre Girard Gossouyn et Jean Wasset, mais cet empêchement fut levé par le Châtelet : « Sera levé et osté, et icellui [empeschement] levons et ostons et si disons » que icellui Gossouyn joyra des previleges, franchises et libertez de ladicte » Université *comme vray et continuel escolier d'icelle Université* et tout selon la forme » et teneur dud. mandement duquel la teneur s'ensuit. » (Suit la copie d'un mandement de Guill. Houppelande, recteur de l'Université, en date du 27 juillet 1454.)
5. Archives Nationales, Y 5231, aux 10 février, 21 et 28 novembre 1454.
6. *Petit Testament*, huit. 35.

ainsi qu'il l'expose, il était assis le jour de la Fête-Dieu (5 juin 1455), vers les neuf heures du soir, sous le cadran de l'église de Saint-Benoît en compagnie d'un prêtre et d'une femme, et conversait avec eux, lorsque survinrent un autre prêtre nommé Ph. Sermoise ou Chermoie et un jeune maître ès-arts, natif du diocèse de Tréguier, du nom de Jean Le Merdi [1]. Philippe arrivait dans un état d'exaspération furieuse contre Villon, et bien que celui-ci ait cherché à le calmer en lui offrant place auprès de lui, il le frappa de sa dague et lui fit à la bouche une entaille dont Villon conserva la trace. Les deux adversaires étaient alors complétement seuls, car leurs compagnons étaient partis pour ne pas se compromettre dans la querelle. Villon, voulant éviter quelque nouveau coup, tira aussi sa dague et en frappa le prêtre à l'aine ; cependant, il ne paraît pas qu'il l'ait dès lors blessé. Jean Le Merdi, qui revint sur ces entrefaites, désarma Villon, et le pauvre maître ès-arts, poursuivi et menacé de nouveau par son ennemi, jeta au visage de celui-ci une pierre qu'il tenait à sa main droite et parvint à se retirer chez un barbier pour se faire panser. Pendant ce temps, Philippe, grièvement blessé par la pierre, gisait sur la place, d'où il fut porté en l' « ostel des prisons » de Saint-Benoît. Là, il reçut la visite d'un examinateur au Châtelet de Paris et, questionné par lui, il ne semble pas avoir été tenté de charger Villon, et déclara, au contraire, lui pardonner sa mort « pour certaines causes qui à ce le mouvoient. » Le lendemain, vendredi, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu où il mourut le jour suivant. Villon, craignant cependant l'action de la justice, quitta Paris, et, si l'on s'en rapporte à la lettre accordée au nom de François de Monterbier, il aurait été banni pour ce fait du royaume de France, et sa supplique n'avait d'autre but que d'obtenir le retrait de cette peine [2].

Ce sont certainement les conséquences de ce malheureux événement qui jetèrent Villon dans la vie d'opprobres qu'il mena jusqu'en 1461. En effet, il n'est pas probable que notre fugitif ait eu des ressources suffisantes pour vivre honnêtement pendant le laps de temps qui s'écoula entre le 5 juin 1455 et le mois de janvier suivant. On ne sait s'il quitta réellement le royaume, mais on peut croire que, pendant quelque temps du moins, il parcourut les environs de Paris, vivant aux dépens des bonnes gens. C'est du moins ce qui paraît ressortir de ce huitain du Grand-Testament :

1. La qualité et le pays de J. Le Merdi nous sont fournis par le registre des procureurs de la faculté des arts pour la Nation de France où il figure pour avoir obtenu la licence et la maîtrise entre le 5 mai et le 26 août 1455 (fos 207 v° et 208 r°).

2. Tous les détails que nous donnons sur la lutte entre Philippe et Villon et sur ses suites sont empruntés aux deux lettres de rémissions dont nous donnons le texte en appendice.

Item, et à Perrot Girard,
Barbier juré de Bourg-la-Royne,
Deux bassins et ung coquemard,
Puisqu'à gaigner mect telle peine.
Des ans y a demy douzaine,
Qu'en son hostel, de cochons gras,
M'apastela une sepmaine ;
Tesmoing l'abesse de Pourras [1].

Si l'on ajoute quelque foi à cette indication des six ans qui séparaient la repue franche de Bourg-la-Reine du moment où il écrivait le Grand-Testament, on arrive à fixer pour date à cet incident le second semestre de l'année 1455. C'était justement l'époque où il fuyait la justice, et il est possible que ce soit alors qu'il ait contracté ces liaisons malsaines qui devaient le conduire à deux pas du gibet.

Parmi ces liaisons, il en est une dont il nous faut parler dès maintenant, puisque la mention s'en trouve au huitain que nous venons de citer : nous voulons parler de ses rapports avec l'abbesse de Pourras, témoin de la repue franche faite aux dépens de Perrot Girard. M. Paul Lacroix a donné du nom de l'abbesse une explication que rien n'appuie [2]. L'abbesse de Pourras n'a pas plus que les autres personnages des Testaments un titre imaginaire ; c'était l'abbesse de Port-Royal, au diocèse de Paris, abbaye dont le nom vulgaire était alors *Porrais* ou *Pourrais* [3]. Huguette du Hamel, ainsi se nommait cette indigne religieuse, était devenue abbesse de Port-Royal à la mort de Michelle de Langres en 1454 ou 1455 [4]. Il paraît qu'avant son élévation à cette dignité, Huguette se conduisait déjà d'une façon peu régulière ; mais la connaissance de ses désordres se répandit surtout en 1465, époque à laquelle la guerre du Bien Public la força de venir chercher, avec ses religieuses, un asile à Paris chez maître Baude Le Maistre, procureur de l'abbaye, qui passait pour avoir des rapports intimes avec elle. Elle fut alors dénoncée par un religieux bernardin à l'abbé de Chaalis qui, en 1463, avait déjà reçu mission de l'abbé de Cîteaux, chef de l'ordre, de surveiller sa conduite.

---

1. *Grand Testament*, huit. 105.

2. P. L. Jacob, bibliophile, *Œuvres complètes de Villon*, p. 127, note 2.

3. On ne doit pas s'étonner que Villon ait changé *Pourrais* en *Pourras* à cause de la rime, car on trouve un exemple d'une licence aussi grande dans le Petit Testament (huit. 34) où N. de Louviers est appelé *de Louvieulx*. Il faut consulter sur l'ancien nom de Port-Royal l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf (t. VIII, p. 473-475). Nous devons rendre cette justice à Fauchet, qu'il avait reconnu l'abbaye de Port-Royal, sous le nom de *Porras* que donne son manuscrit, comme le prouve cette note écrite de sa main : « Port-Roial, près Trapes. » (f° 54 v°).

4. Suivant les auteurs du *Gallia Christiana*, Michelle de Langres est encore nommée dans une charte du 1er février 1454, et ils n'ont rencontré Huguette qu'à partir du 12 février 1455 (*Gall. Chr.*; t. VII, c. 915 et 916).

L'abbé de Chaalis la priva de l'abbaye de Port-Royal et la remplaça par Jeanne de La Fin, d'une famille forézienne, ce qui donna naissance à un long procès. Huguette, rétablie un moment dans son abbaye, fut contrainte en 1470 d'abandonner pour toujours le siége abbatial à Jeanne[1]. Parmi les faits allégués contre elle par la partie adverse, il en est un qu'il importe de mentionner ici, parce qu'il offre un rapport étroit avec notre sujet et prouve que Villon ne fut pas le seul à mêler le nom de cette religieuse à ses vers. « Elle aloit aux festes et nopces, dit » le procureur de Jeanne de La Fin, et se desgoisoit avec les galans, et, » aucunes fois la nuit, illec se tenoit telement que les gens d'armes en » firent une balade, desquelz elle fist tant batre ung qu'il expira et en » est encore le procès pendant[2]. »

Rentré à Paris vers le mois de janvier 1456 (n. st.), Villon tenta sans doute de reprendre ses anciennes habitudes de travail. Il ne paraît pas y avoir réussi, préoccupé qu'il était d'un amour sans espoir dont la pensée le poursuivait encore en 1461[3] et qui, onze mois après son retour, amena son départ pour Angers[4]. C'est à l'occasion de ce départ, qui eut lieu vers Noël 1456[5], qu'il composa son premier Testament.

Nous avons cru un moment que Villon était attiré en Anjou par la cour du roi René, ce prince ami des lettres et des arts et poète lui-même, et nous nous fondions sur une allusion à un des pas d'armes tenus par René[6], allusion par laquelle est annoncée la ballade qu'il donna, suivant ses éditeurs, « à un gentilhomme nouvellement marié, pour l'envoyer à » son espouse, par luy conquise à l'espée. » Ce « gentilhomme » aurait en effet, suivant Villon, conquis sa femme à un pas d'armes du roi de Sicile, et il nous semblait que notre poète avait pu être l'un des spectateurs du tournoi et écrire sa ballade sous l'impression de son souvenir. Malheureusement, le titre que nous venons de transcrire en partie ne remonte

1. L'arrêt du Parlement intervenu en date du 2 juin 1470 n'était pas définitif. On décida seulement que Jeanne de la Fin jouirait des fruits de l'abbaye jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par « les gens tenant les requestes du palaiz » devant lesquels le procès était pendant (Archives Nationales, X[1a] 1485, f° 64 v°; l'arrêt est transcrit au registre X[1a] 102, f° 245 r° à 246 r°); mais s'il y eut une nouvelle décision, ce fut certainement en faveur de Jeanne qui gouverna l'abbaye de Port-Royal jusqu'en 1513 (*Gall. Christ.*, t. VII, c. 916).

2. Archives Nationales, X[1a] 8311, f° 185 v°. — Tous les détails qui précèdent sont tirés des plaidoiries du 15 décembre 1469 et jours suivants, analysées dans ce même registre.

3. Cet amour lui a inspiré une double ballade et les huitains 54 à 61 du Grand Testament, et il prétend dans la ballade finale de cet ouvrage qu'il mourait martyr de l'amour.

4. *Petit Testament*, huit. 6.

5. *Ibid.*, huit. 1 et 2.

6. *Ibid.*, huit. 129. Nous croyons que ce pas d'armes est celui de Saumur, tenu en 1448 (voyez plus loin, p. 224).

pas à Villon : il est dû à Marot et il se trouve pour la première fois dans l'édition que ce poète donna en 1533 [1]. Il ne représente donc que l'opinion de Marot, opinion qui se défendrait difficilement, car deux vers de la ballade permettent de croire que l'épouse était déjà devenue mère [2]. Rien ne prouve donc que Villon ait assisté à un tournoi du roi René, et son voyage à Angers ne peut avoir eu pour but de voir ce prince qui, précisément, résidait depuis quelque temps déjà dans son comté de Provence [3].

Bien que Villon se proposât d'aller à Angers, on ne peut cependant assurer qu'il y soit parvenu. On ignore, par conséquent, si c'est à ce voyage dans l'ouest qu'il se lia aux deux dames poitevines de Saint-Généroux, auxquelles il devait son peu de connaissance du langage poitevin. L'indication inexacte qu'il donne de la situation de Saint-Généroux, voisin suivant lui de Saint-Julien-de-Vouvantes, et compris dans les marches de Bretagne ou dans le Poitou [4], nous autorise à croire qu'il ne visita pas ce lieu.

On en est encore réduit aux hypothèses pour ce qui concerne la condamnation à mort de Villon, condamnation qu'il prétend être le résultat d'un jugement inique et à laquelle il échappa grâce à un appel au Parlement [5]. Il est même impossible de rien savoir de l'accusation qui pesait sur lui. Cependant, en lisant le Grand Testament, on serait tenté de croire que l'amour seul le perdit ; mais cela semble difficile à admettre. On trouverait de meilleurs motifs de sa condamnation dans la conduite que l'auteur des *Repues franches* lui attribue. Si l'on en croit ce petit poème, qui doit être considéré comme une tradition presque contemporaine, Villon aurait été à Paris le chef d'une bande de compagnons vivant d'escroqueries continuelles. Cette assertion paraît confirmée, du

---

1. Les éditions antérieures, et même celle de Galiot du Pré, qui date de 1532, ne donnent pas de titre à cette pièce qu'ils font simplement précéder des mots : « Autre ballade. »

2. Si ne perds pas la graine que je sume
En vostre champ, car le fruict me ressemble.

3. De Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, p. 117. — De Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. Ier, p. xciv et xcv.

4. Les éditions portent toutes : « *Demourantes a Sainct-Genou,* ‖ Près Sainct-Julien des Voventes, ‖ Marches de Bretaigne ou Poictou » (*Grand Testament*, huit. 94); mais on ne trouve pas de village de Saint-Genou en Poitou, ni en Bretagne. Nous substituons donc au premier de ces vers cette variante d'un ms. : « *Demourant a Saint-Generou* », parce qu'il y a dans le département des Deux-Sèvres (arr. de Parthenay, canton d'Airvault), une commune du nom de Saint-Généroux. Il est facile de comprendre que les éditions dérivent d'un ms. où l'abréviation de *Gen[er]ou* avait été omise.

5. Voyez la ballade de l'appel de Villon dans laquelle le poète prétend avoir été jugé « par tricherie. » Cette ballade est adressée à un certain Garnier, qui, si l'on s'en rapporte au titre (*La question que feist Villon au clerc du guichet*) donné par l'auteur du ms. Fauchet à cette pièce, devait être le geôlier de Villon.

reste, par la lecture des six ballades en jargon qui semblent ne contenir que des instructions de Villon à ses compagnons de brigandage, et l'examen des pièces judiciaires relatives à deux individus dont le poète rappelle la fin malheureuse aux « enfants perdus » nous permettra de prendre une idée de la triste société dans laquelle il vécut alors.

Montigny[1] et Colin de Cayeux[2], tels sont les noms des deux suppliciés dont le sort doit être évité par les sujets de Villon. Le premier, Renier de Montigny, appartenait, sinon à une famille noble, du moins à une honorable famille parisienne; aussi le Petit Testament le qualifie-t-il « noble homme[3] ».

Renier était né à Bourges vers 1429 ; il avait donc environ deux ans de plus que Villon. Son père, Jean de Montigny, fidèle au dauphin Charles, avait quitté Paris lors de l'entrée des Bourguignons en 1418 et n'y rentra qu'avec son souverain après la réduction de la capitale en 1435. A son office de pannetier du roi, il joignit alors la charge d'élu de la ville de Paris ; mais la mort ne tarda pas à le surprendre et il laissa, outre sa femme Colette de Vaubelon, un fils et deux filles, issus d'un premier mariage et fort jeunes encore, dans un état voisin de la misère. Renier, que les registres qualifient de clerc, contracta de dangereuses liaisons et fut arrêté plusieurs fois. En août 1452, il était condamné au bannissement par une sentence du prévôt de Paris pour avoir une certaine nuit, en compagnie de deux autres garnements, rossé deux sergents du guet à la porte de la grosse Margot[4], cette immonde créature dont Villon, quelques années plus tard, devint le chevalier si l'on en croit une de ses ballades. Il fut aussi emprisonné à Rouen, à Tours et à Bordeaux. A Poitiers, Renier commit une escroquerie digne de Patelin : il y acheta pour vingt écus de drap et se fit donner par le marchand vingt autres écus, ne lui laissant en retour qu'une boîte où il disait avoir mis vingt nobles. A Paris, il jouait au jeu de la marelle et fut poursuivi comme pipeur. Enfin, compromis dans une affaire plus grave, le meurtre de Thévenin Pensot, commis dans une maison du cimetière de Saint-Jean-en-Grève, il obtint une lettre de pardon. Rendu plusieurs fois comme clerc à l'évêque de Paris. il ne tardait pas à recouvrer la liberté. Mais

---

1. « Montigny y fut, par exemple, || Bien attaché au halle grup. » (Ballade II du Jargon, str. 2.)

2. Voyez la « belle leçon de Villon, aux enfans perduz » (strophe I^re^), dans le Grand Testament.

3. *Petit Testament*, huit. 18. C'est sans doute la noblesse de Renier de Montigny qui porte Villon à lui léguer trois chiens (neuf autres chiens sont aussi donnés dans le huitain suivant au seigneur de Grigny). Il semble que Renier était réellement noble, autrement on ne s'expliquerait pas la qualification de « damoiselle, » donnée à sa sœur Jeanne dans la lettre de rémission de septembre 1457.

4. Arch. Nation., X^2a^ 25, à la date du 21 août 1452 (reg. crim. du Parl.).

la justice se lassa de retrouver toujours sous sa main ce pécheur incorrigible. Dans l'année 1457, Renier participait à plusieurs vols sacriléges, faisant le guet pendant que ses compagnons enlevaient deux burettes d'argent en l'église des Quinze-Vingts, puis un calice et un petit livre d'heures dans l'église de Saint-Jean-en-Grève. Emprisonné au Châtelet de Paris pour la deuxième fois, il était encore réclamé le 24 août 1457 par l'évêque de Paris ; mais cette réclamation n'ayant pas été accueillie, il fut condamné à mort. Renier en appela au Parlement ; mais peu confiants dans la bonté de sa cause, ses parents intercédèrent pour lui, et, en considération des services de sa famille et par compassion pour sa sœur qui allait devenir mère, une lettre de rémission lui fut accordée [1].

Il est douteux toutefois que la condamnation prononcée par le Châtelet n'ait pas été exécutée, car le Parlement paraît avoir refusé l'entérinement de la lettre de rémission. Les registres criminels de cette cour renferment un curieux résumé de la plaidoirie de Simon, procureur du roi, qui déclarait la rémission subreptice, se fondant sur l'omission de certains cas graves dans l'exposé des lettres, et de celle de Popaincourt qui défendait le condamné [2]. En tout cas, Montigny était pendu à l'époque à laquelle Villon composait ses ballades en jargon. En 1470, le souvenir de ce malheureux était encore vivant dans le monde judiciaire, et nous voyons alors Ganay, le procureur du roi, le rappeler devant le Parlement au sujet d'un clerc, prisonnier au Châtelet, et réclamé par l'évêque de Paris [3].

L'histoire de Colin de Cayeux, quoique moins connue, n'est pas plus édifiante que celle de Renier de Montigny. Fils d'un serrurier, Colin avait été mis à l'étude, mais il se laissa entraîner de bonne heure dans le crime. « Larron, crocheteur, pilleur et sacrilége, être incorrigible, »

---

1. Les renseignements sur les antécédents judiciaires de Montigny sont empruntés à cette lettre de grâce donnée en sept. 1457 (Arch. Nat., JJ 189, pièce 199, f° 96 v°) et aux plaidoiries des 23 août et 10 septembre 1457, relatives à sa réclamation par l'évêque de Paris et à l'entérinement de la lettre de rémission. (*Ibid.*, X2a 28.)

2. Archives Nationales, X2a 28. — On trouve en outre, dans ce registre, à la date du 3 novembre 1457, une déclaration de Jean Avenel, prêtre chapelain de Saint-Jean-en-Grève, qui « se tient content et pour restitué d'un galice » nagueres malpris et enblé par Renier de Montigny et Nicolas de Launoye en » lad. eglise de Sainct Jehan. »

3. Ganay, pour le procureur du roi « allegue de Turgis et de Montigny qui » estoient clercs non mariez, qui furent requis par l'evesque, *in judicio contra-* » *dictorio*, mais il en fut debouté. — Bataille dit que Turgis et Montigny avoient » esté plusieurs fois prisonniers, ce que n'a esté le prisonnier dont est question. » (Arch. Nation., X1a 8311, f° 206 v°). — Nous devons faire observer que le Turgis dont on parle ici n'est pas Robert Turgis qui figure dans Villon, mais un certain Christophe Turgis qu'on retrouve dans les registres criminels du Parlement.

c'est ainsi que s'exprime à son égard le procureur du roi, Cayeux fut rendu deux fois à l'évêque de Paris, le 9 février 1450 et le 14 septembre 1452. En 1456, il fut arrêté par le guet du Châtelet. Il fut aussi pris en Normandie, s'évada de la prison de l'évêque de Bayeux, et crocheta de même pour s'échapper des prisons de l'archevêque de Rouen. A Paris, aidé de quelques autres bandits, il vola un trésor conservé dans la chapelle du collége de Navarre et enleva à un religieux augustin 500 ou 600 écus, ainsi que de la vaisselle d'argent. Enfin, dans l'été de 1460, Colin de Cayeux, arrêté dans l'église de Saint-Leu-d'Esserent, au diocèse de Beauvais, par le prévôt de Senlis, fut d'abord confié à l'évêque de cette ville, dont il quitta les prisons pour être transporté à la Conciergerie à Paris. Le 28 septembre, on discutait au Parlement la réclamation de l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel on l'avait pris, et celle de l'évêque de Senlis qui l'avait eu momentanément en garde : le procureur du roi, Barbin, déclarait Colin incorrigible et lui déniait comme tel le droit de jouir du privilége de clerc [1]. Bien qu'un an après Villon nous apprenne par une ballade du Grand Testament que Cayeux avait subi le dernier supplice, il ne paraît pas que sa condamnation à mort ait été prononcée en septembre 1460. Ce n'était pas sa visite à l'église de Saint-Leu-d'Esserent qui devait le conduire à la potence, mais bien les « esbats » qu'il allait prendre, se fiant sur l'appel au Parlement, à Rueil, au diocèse de Paris, et à Montpipeau, au diocèse d'Orléans [2].

On conçoit aisément qu'avec de tels compagnons Villon était sur la route qui conduisait à Montfaucon. Cependant son cas était certainement moins grave que ceux de Renier et de Colin, puisque le Parlement se montra miséricordieux à son égard et commua sa peine en celle du bannissement. Les vers suivants :

> Rigueur le transmit en exil,
> Et luy frappa au cul la pelle,
> Nonobstant qu'il dist : J'en appelle !

qui font partie d'un rondeau du Grand Testament, permettent de placer sa grande condamnation avant 1461 [3].

---

1. Tous les détails qui précèdent sont empruntés au registre criminel du Parlement, coté X[1a] 28, à la date du 27 sept. 1460.

2. C'est du moins ce qui résulte de ces vers de la « belle leçon de Villon aux enfants perduz » :

> Se vous allez à Montpippeau
> Ou à Ruel, gardez la peau ;
> Car pour s'esbatre en ces deux lieux,
> Cuydant que vaulsist le rappeau,
> La perdit Colin de Cayeulx.

3. Villon a employé ici le mot *exil* dans le seul sens qu'il ait actuellement, sens qu'il avait déjà au moyen-âge (Du Cange, *Glossarium mediæ et inf. latin.*,

Mais ici surgit une nouvelle question. Villon était-il banni du royaume ou seulement du ressort de la prévôté de Paris ? Nous inclinons vers ce dernier sentiment, déjà suivi par M. Campaux, malgré Rabelais, car il est certain que les paroles de l'auteur de Pantagruel ne doivent être acceptées qu'avec une grande défiance en ce qui concerne Villon [1]. On ne trouve, du reste, dans le Grand Testament écrit postérieurement à ce bannissement, aucune trace d'un séjour quelconque à l'étranger. Bien plus, il semble qu'à l'époque qui précéda son emprisonnement à Meung-sur-Loire, il voyageait sans asile dans le centre de la France. Ce fut dans ces pérégrinations forcées qu'il participa à un concours poétique ouvert par le duc d'Orléans : la ballade que Villon composa à cette occasion renferme un vers :

En mon païs suis, en terre loingtaine

où l'on a vu, avec raison suivant nous, une allusion à son bannissement [2].

On ignore si la ballade de Villon, qui est transcrite ainsi que celles de ses concurrents dans les manuscrits des poésies de Charles d'Orléans, attira sur le malheureux fugitif la commisération du duc. C'est, du reste, le seul document certain qui constate entre les deux poètes des relations que l'on a sans doute beaucoup exagérées [3]. Cependant, on ne peut nier que d'un vers de l'envoi, il semble résulter qu'autrefois Villon avait touché des gages chez le duc d'Orléans et qu'il en désirait le rétablissement [4].

édit. Henschel, t. III, p. 151, aux mots *Exiliarius* et *Exiliatio*), bien que sa signification la plus ordinaire fût alors *ravage, destruction, ruine.*

1. Voyez plus loin, p. 220-221.

2. Prolillet, *De la vie et des ouvrages de François Villon*, p. 29.

3. M. Aug. Vitu, dont l'opinion a été adoptée par M. Campaux (*François Villon, sa vie, ses œuvres*, p. 105) et par P. Jannet (*Œuvres complètes de Villon*, p. x), a cru cependant devoir attribuer le succès de l'appel au Parlement à l'intervention du duc d'Orléans, que Villon aurait imploré à l'occasion de la naissance de sa fille Marie (19 décembre 1457) : il s'appuie sur un petit poème, *le Dit de la naissance Marie*, dont l'auteur, qui signe : *Votre povre escolier Françoys*, attribue à la naissance de la jeune princesse son rappel à la vie. Ce poème, extrait d'un ms. des poésies de Charles d'Orléans, se rapporte certainement à la naissance de Marie d'Orléans, et non à celle de Marie de Bourgogne, comme l'avait supposé Prompsault en publiant cette pièce pour la première fois à la suite de son édition de Villon ; mais il est difficile de croire qu'elle émane de ce poète. Nous pensons avec Daunou (*Journal des savans*, 1832, p. 558-559), qu'il faudrait des preuves beaucoup plus positives que les mots : « Votre povre escolier Françoys, » pour attribuer à Villon « des vers où l'on ne retrouve pas un seul de » ces traits originaux, piquants ou satiriques qui caractérisent ses véritables » productions, même celle où il loue et remercie ses bienfaiteurs. » Au reste, il nous semble que l'intervention du duc d'Orléans n'aurait pu être d'un grand poids pour le succès d'un appel et que *le Dit de la naissance Marie* doit bien plutôt être attribué à un écolier qui, condamné ou menacé d'une grave condamnation par la justice ducale, aurait obtenu du duc, à l'occasion de la naissance de Marie d'Orléans, des lettres de rémission semblables à celles que le roi délivrait par droit de joyeux avénement.

4. Que sçay-je plus? — Quoy ? — Les gaiges ravoir.

Les courses de Villon ne se bornèrent pas à l'Orléanais. Une strophe de son Grand Testament nous permet de marquer une de ses étapes le long de la Loire, en Berry, car c'est évidemment une épitaphe naïve, comme il y en avait quelques-unes alors, qui lui a fourni le nom de « Michault, le bon ..... » qui reposait, dit-il, à Saint-Satur, sous Sancerre [1]. La justesse de l'indication topographique relative à Saint-Satur [2] donne à croire que Villon y passa. On peut voir une autre preuve de sa présence en Berry dans ses récriminations contre François Perdrier, qui l'aurait dénoncé auprès de l'officialité de Bourges [3].

La situation de Sancerre sur la route qui conduisait au Bourbonnais peut faire considérer le séjour des ducs de Bourbon comme le lieu vers lequel se dirigeait Villon. Ce fut alors, peut-être, qu'il adressa au duc Jean II cette requête si fort estimée des poètes du commencement du XVI[e] siècle [4]. On sent à la façon dont parle Villon qu'il ne craignait pas de voir sa demande rejetée par le prince qui lui avait déjà prêté quelque argent.

Le Bourbonnais ne devait pas être le terme des pérégrinations du poète fugitif. La ballade finale du Grand Testament désigne comme tel Roussillon [5] que les commentateurs ont pris à tort pour le Roussillon [6], alors au pouvoir des rois d'Aragon. Cependant, ce nom, n'étant pas précédé de l'article, ne peut désigner qu'une ville et non une province, et il est impossible de ne pas reconnaître la ville de Roussillon, en Dauphiné, située sur la rive gauche du Rhône, à six lieues au sud de Vienne. Cette ville appartenait au duc de Bourbon [7] qui la céda en 1461 à son frère

---

1. *Grand Testament*, huitain 84.

2. Saint-Satur (Cher) est un village situé à 3 k. de Sancerre, au pied de la montagne où s'élève cette ville.

3. Combien que Françoys, mon compère,
Langues cuisans, flambans et rouges,
Sans commandement, sans prière
Me recommanda fort à Bourges. (*Grand Testam.*, huit. 130.)

On comprend que cette recommandation de Fr. Perdrier est une dénonciation. Quant à l'interprétation de *Bourges* par l'officialité ou plutôt par l'archevêque de cette ville, il n'est pas besoin d'avoir une grande connaissance du style judiciaire de l'époque pour l'admettre.

4. C'est à tort que Prompsault a attribué le titre de cette requête en forme de ballade à Cl. Marot. Les anciennes éditions l'appelaient déjà *la Requeste que Villon bailla à Mgr de Bourbon.*

5. Et je croy bien que pas n'en ment,
Car chassié fut, comme ung soullon,
De ses amours hayneusement;
Tant que, *d'icy à Roussillon*,
Brosses n'y a ne brossillon,
Qui n'eust, ce dit-il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quant de ce monde voult partir.

6. A. Campaux, *François Villon, sa vie, ses œuvres*, p. 112.

7. Elle provenait de l'héritage d'Isabeau d'Harcourt, veuve d'Humbert VII,

naturel, Louis, légitimé de Bourbon [1]. Nous n'osons dire que la présence de ce prince attira Villon à Roussillon : en effet, la date de la donation de cette terre au bâtard est trop rapprochée de l'époque à laquelle le poète en parla. Mais la strophe 157 du Grand Testament, relative à un sénéchal qui paya les dettes de Villon, pourrait bien se rapporter à Louis de Bourbon que le duc, son frère, avait créé en 1460 maréchal et sénéchal de Bourbonnais [2], car l'auteur joue dans cette strophe sur le double sens du mot *maréchal*, tout en paraissant faire allusion aux deux offices dont Louis venait d'être revêtu [3]. En ce cas, Villon aurait eu un égal succès auprès des deux frères.

Cependant, si le poète reçut des marques de la bienveillance des princes de la maison de Bourbon, il ne se fixa pas près d'eux : il revint dans l'Orléanais, où nous le trouvons, dans l'été de 1461, prisonnier de l'évêque d'Orléans à Meung-sur-Loire. On ignore les motifs de ce nouvel emprisonnement ; mais si l'on remarque la proximité de Meung d'un lieu dont Villon signale la fréquentation comme dangereuse aux enfants perdus, on ne doutera guère qu'il n'ait commis un délit, un vol probablement, aux environs de Montpipeau, forteresse isolée située à dix kilomètres au nord de Meung [4]. Dans cette hypothèse, on pourrait le considérer comme le complice de Colin de Cayeux qui, moins heureux que lui, en raison sans doute de sa plus grande culpabilité, fut condamné au dernier supplice.

La prison de Villon était fort dure, si l'on en juge par les diverses allusions qu'il y fait, et il y eût sans doute péri, si la mort de Charles VII n'était arrivée sur ces entrefaites le 22 juillet 1461. Alors, en vertu du droit de joyeux avénement, Louis XI remit leurs peines à divers

---

seigneur de Thoire et de Villars, qui, par testament du 20 novembre 1441, avait institué le duc Charles Ier de Bourbon son légataire universel. (Le Père Anselme, *Histoire généalog. de la maison de France*, 3e édit., t. I, p. 305.)

1. Le Père Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, t. I, p. 308.

2. *Ibid.*, t. I, p. 308.

3. Item, sera le senechal,
Qui une fois paya mes dettes,
En recompense, mareschal
Pour ferrer oës et canettes.
Je lui envoie ces sornettes
Pour soy desennuyer ; combien,
Si veult, face-en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye-on bien.

La seconde partie de ce huitain semble indiquer que Villon envoya une copie de son Testament au sénéchal.

4. La situation de ce lieu, qui joua un certain rôle dans les guerres du XVe siècle, ne paraît pas avoir été connu des auteurs qui ont étudié Villon ; ainsi M. Paul Lacroix (*Œuvres compl. de Villon*, p. 166, note 6) suppose, en raison du rapprochement des noms de Rueil et de Montpipeau chez notre poète, que Montpipeau est, soit Louveciennes, soit la Malmaison.

prisonniers des villes où il passa après son sacre. Nous le trouvons en août 1461 accordant par ce motif des lettres de rémission à Pierrart de Wastines, Girardin le Tourbeur, Henri de La Salle et Jacquemart L'Espaignol, prisonniers à Reims [1], à Regnaud et à Guillaume Le Clerc, prisonniers à Meaux [2], ainsi qu'à Simon Audry et à Robinet Légier, prisonniers à Paris [3]. Sept mois plus tard, il usait encore du même droit à Bordeaux en faveur de Guilhem Saulx [4]. La délivrance de Villon dut avoir lieu vers le 2 octobre 1461, date à laquelle le roi Louis XI signait deux ordonnances à Meung-sur-Loire [5]. Malheureusement, sa lettre de rémission ne fut pas transcrite dans ceux des registres du Trésor des Chartes encore conservés aujourd'hui aux Archives Nationales [6] et nous sommes ainsi privés du document qui pouvait le mieux nous renseigner sur la vie du poète durant ces dernières années, car il devait contenir l'énonciation de ses méfaits antérieurs et nous faire connaître l'époque et la cause de sa condamnation à mort.

Depuis cette délivrance de Villon, on ne retrouve plus sa trace. Rabelais rapporte bien, il est vrai, que, banni de France, il passa en Angleterre au temps du roi Edouard V[7], mais cette indication ne concorde nullement avec ce que l'on sait du poète [8], et certains détails donnés par le grand satirique prouvent qu'on ne peut faire fond sur son récit [9]. Au reste, ce récit n'est que l'amplification d'une anecdote qui courait dès le XIII[e] siècle sur le compte d'un autre écolier, également banni de France et réfugié près du roi d'Angleterre [10]. L'auteur de *Pantagruel* nous le

1. Archives Nationales, JJ 198, n[os] 230, 245 et 247.
2. *Ibid.*, n° 237.
3. *Ibid.*, n[os] 241 et 234. — La pièce 234 est datée de septembre 1461.
4. *Ibid.*, n° 300.
5. *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. 118 et 120.
6. Elle figurait sans doute sur le registre JJ 197 du Trésor des Chartes, que l'inventaire de Dupuy indique déjà comme étant en déficit, et qui avait été perdu par Du Tillet (Bordier, *les Archives de la France*. p. 163). La dernière affaire judiciaire de Villon ne peut pas être non plus éclaircie par des recherches dans les archives de l'officialité d'Orléans, car, ainsi que nous l'apprend notre confrère, M. Maupré, archiviste du département du Loiret, celles-ci ne remontent pas au-delà de l'année 1620.
7. Livre IV, c. 67.
8. En effet, c'était Henri VI, et non un prince du nom d'Edouard, qui régnait en Angleterre à l'époque du bannissement de Villon.
9. Ces mots que Rabelais (l. IV, c. 67) met dans la bouche de Villon : « Et tant » bien estes servy de vostre docte medicin Thomas Linacer. Il, voyant que naturel- » lement sus vos vieulx jours estiez constipé du ventre... » renferment au moins deux inexactitudes. Thomas Linacer, en effet, né en 1460, ne fut célèbre que sous Henri VII et Henri VIII, et le roi Edouard V n'eut pas de *vieux jours*, car il fut, à l'âge de 13 ans, mis à mort par ordre de son oncle le duc de Glocester.
10. Hugues le Noir. — Voici l'anecdote telle que M. L. Delisle la rapporte d'après un ms. de la bibliothèque de Tours (*Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tours*, dans la *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, t. XXIX, p. 604-

montre aussi retiré « sur ses vieux jours à Saint-Maixent-en-Poitou, sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu », nous dit que là, pour distraire le peuple, il fit jouer la Passion « en gestes et en langage poictevin » et raconte à ce propos un tour sinistre joué par Villon à un sacristain des Cordeliers [1] ; mais il est aussi démontré que les principaux traits de cette seconde anecdote se trouvaient déjà dans le *Spectrum* d'Erasme [2]. Force est donc d'avouer que l'on ignore entièrement la date probable de la mort de Villon ; car M. Campaux, en la plaçant après 1480 [3], se fonde sur le *Dialogue de Mallepaye et de Baillevent* et le *Monologue du franc-archer de Bagnolet*, pièces qui n'ont pas été composées par Villon [4].

II

Si les deux testaments de Villon après avoir été aussi souvent réimprimés de 1489 à 1542 sont tombés ensuite dans une sorte de discrédit, on ne doit pas uniquement l'attribuer à la vétusté du langage : on en trouve une meilleure raison dans la présence de nombreuses allusions qui cessèrent d'être comprises avant cinquante ans. Clément Marot l'a vivement senti ; aussi après avoir rendu toute justice à l'éminent talent du poète dont il publia une édition en 1533, fait-il cette judicieuse réflexion : « Quant à l'industrie des lays qu'il feit en ses Testamens, » pour suffisamment la congnoistre et entendre, il fauldroit avoir esté » de son temps à Paris, et avoir congneu les lieux, les choses et les » hommes dont il parle : la mémoire desquelz tant plus se passera, tant

---

605) : « Idem [Hugo] manens cum rege Anglie [Johanne] duxit eum cum » lumine ad cameras. Rex autem fecerat depingi in hostio camerarum intus » regem Philippum monoculum, et ait rex : Vide, Hugo, quomodo fedavi » regem tuum. — Vere, dixit, sapiens estis. — Quare, inquit, hoc dicis ? — » Quia fecisti depingi eum. — Et quare ? — Quia est admirabile quod quando » videtis eum *que vous ne vous effouriez touz.* » — M. Delisle est revenu depuis sur ce récit et l'a rapproché de celui de Rabelais (*Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXX, p. 332-333).

1. Livre IV, c. 13.

2. C'est du moins ce que disent, d'après Demarsy et Génin, MM. Rathery et Burgaud des Marets dans une note de leur édition de Rabelais (Paris, 1858, t. II, p. 92, note 2).

3. A. Campaux, *François Villon, sa vie, ses œuvres*, p. 275-276.

4. Ces pièces, ainsi que les *Repues franches*, paraissent pour la première fois à la suite des œuvres de Villon dans les éditions données en 1532 et en 1533 par Gäliot du Pré, Bonnemère et Lotrian ; mais les titres de ces éditions les distinguent soigneusement des « Œuvres de maistre Françoys Villon » et l'explicit suivant : « Fin des œuvres de Villon, et après s'ensuyt le recueil de ses repues franches et de ses compagnons, » sépare toujours les deux parties du volume. Il est inutile de dire que ces pièces ne figurent pas dans l'édition de Marot, édition qui porte la date de 1533, et que le valet de chambre de François Ier n'en parle même pas dans sa préface.

» moins se congnoistra icelle industrie de sez lays dictz. Pour ceste » cause, qui vouldra faire une œuvre de longue durée ne preigne son » soubject sur telles choses basses et particulières[1]. » Il importe de rapprocher ce jugement d'un poète de celui d'un érudit de la seconde moitié du XVI^e siècle, du président Fauchet qui, après avoir discuté l'origine du nom de Villon, ajoute : « J'ay fait ceste escapade pour la » mémoire de Vuillon, un de noz meilleurs poètes satyriques, duquel si » nous sçavions bien entendre la poësie, nous descouvriroit l'origine de » plusieurs maisons de Paris et des particularités de ce temps-là[2]. »

Nos recherches dans les archives du XV^e siècle ne nous ont toujours pas mis en état d'expliquer « l'industrie » des legs de Villon, mais il est probable que des recherches entreprises en ce sens avant la Révolution auraient produit de meilleurs résultats[3]. Néanmoins nous sommes parvenus à constater l'existence et la position d'assez nombreux personnages nommés dans les Testaments.

On comprend sans peine qu'un grand nombre des légataires de Villon aient été des gens de robe appartenant aux différentes juridictions devant lesquelles il fut traduit : l'officialité de Paris dont il relevait comme clerc, le Châtelet où il eut affaire comme parisien, et le Parlement auquel il en appela. Ses rapports avec la justice ne sont pas cependant les seules causes de la mention de ces magistrats : plusieurs d'entre eux étaient ou pouvaient être des amis de jeunesse de Villon devenus, comme il le dit lui-même, « grands seigneurs et maîtres[4]. »

L'officialité de Paris lui fournit au moins deux noms; ce sont ceux de Jean Cotard, son « procureur en court d'église » et de « maistre Françoys, promoteur de la Vacquerie. » Le premier est devenu célèbre par la ballade ou oraison que le poète écrivit pour son âme, appelée à ce propos « l'âme du bon *feu* maistre Jehan Cotard[5]. » Il y a tout lieu de croire que cette ballade, qui nous montre en son héros un buveur émérite, était, ainsi que quelques autres des pièces du Grand Testament, antérieure à cet ouvrage, et le succès qu'elle eut certainement peut expliquer pourquoi Villon s'est permis dans le huitain V de parler de « l'âme du bon feu Cotard, » bien que ce vénérable biberon vécût encore

---

1. Epître de « Clément Marot, valet de chambre du Roy aux lecteurs, » dans l'édition de 1533. Cette épître est encore reproduite de nos jours par les éditeurs de Villon.

2. *Origines des chevaliers, armoiries et héraux*, dans les *Œuvres de feu M. Claude Fauchet*, édition de 1610, f° 509 r°.

3. Parmi les documents détruits à cette époque et qui auraient pu être consultés avec profit, on peut citer les comptes de la maison du roi, des maisons des princes et des grands services; ces comptes furent mis au pilon en 1791.

4. *Grand Testament*, huit. 30.

5. Cette ballade vient à la suite du huitain 115 du Grand Testament.

comme le prouve le legs qui lui est fait. Jean Cotard, de famille parisienne[1], paraît fréquemment dans les registres de l'officialité en 1460 et 1461 et il y est qualifié de *procurator* ou de *promotor curie*[2]. — « Maistre Françoys, promoteur, de la Vacquerie » était un membre du clergé parisien, et des registres ecclésiastiques de 1450, 1458 et 1459 le nomment *magister Franciscus de Vacaria*[3]. Les paroles du poète reviennent donc à « maître François de la Vacquerie, promoteur » et ne renferment pas, comme l'a cru M. Paul Lacroix « une équivoque injurieuse » pour « promoteur de la vicairie[4]. » On ne s'explique pas le legs d'un « haut gorgerin d'écossais » que M. Lacroix considère comme la corde d'une potence ; toujours est-il que le huitain 113 représente le promoteur sous un jour si peu favorable que dans certaines éditions du XVI[e] siècle[5] on a remplacé le nom de *maistre Françoys* par celui de *Jean François :* ce dernier nom est celui d'un autre promoteur auquel la pratique fut interdite le 28 août 1461 après qu'il se fut avoué coupable de vols commis chez Jean du Lac, dit Baubignon[6]. Il est presque inutile de faire remarquer combien la substitution de ce nom était intempestive, puisqu'elle ne laissait aucun sens au surnom *de la Vacquerie*.

Les strophes relatives aux deux promoteurs sont séparées par un huitain qui se rapporte à « maistre Jehan Laurens » dont le nom n'est accompagné d'aucune autre qualification. Jean Laurent était un des chapelains de l'église de Paris, et, nommé en 1460 (v. style) à l'office des anniversaires, il prêtait, le 12 janvier, le serment suivant la formule accoutumée[7]. Nous le retrouvons encore au 20 avril 1461[8].

Le Châtelet est représenté dans les poésies de Villon par Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, et par Martin Bellefaye, P. Le Basanier, J. Mautaint, Rosnel, P. de Rousseville, J. Le Cornu et Génevois, c'est-à-dire au moins par huit personnages. Le prévôt de Paris n'est désigné ni

---

1. Jean Cotard avait un homonyme, « marchand orfèvre et bourgeois, » à Paris, en 1472. (Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 412.)

2. Archives Nationales, Z 7764, f[os] 3 r[o] et 58 v[o]. — Jean Cotard est encore nommé, mais sans qualification aux f[os] 14 v[o], 46 r[o], 82 v[o], 98 r[o], 99 v[o], 102 v[o] du même registre.

3. Arch. Nat., LL 13, f° 31 r° ; LL 14, f[os] 30 v° et 32 v°.

4. P. L. Jacob, bibliophile, *Œuvres complètes de Villon*, p. 132, n. 8.

5. Ce sont les éditions de Nivert, Galiot du Pré et Bonnemère. Il est probable cependant que le changement de noms n'est pas l'ouvrage des éditeurs, peu au courant de ce qui s'était passé cinquante ans avant eux, mais bien celui de l'auteur du manuscrit dont dérivent ces éditions.

6. Voyez sur cette affaire le registre Z 7765 des Archives Nationales, aux dates du 25 et du 28 août 1464. Jean François est en outre nommé plusieurs fois dans les reg. Z 7764 (f[os] 6 r°, 39 r°, 71 v° et 87 r°) et Z 7765 (f° 1 r°).

7. Archives Nationales, LL 223, f° 125 r°.

8. *Ibid.*, LL 223, f° 178 v°.

par son titre, ni par son nom ; cependant il est impossible de ne pas le reconnaître dans « le seigneur qui sert saint Cristofle[1], » le même que le Petit Testament appelle « le seigneur qui attainct troubles, forfaits, sans espargnier[2]. » On a remarqué, en effet, que les deux premiers huitains de la ballade que Villon composa pour ce gentilhomme et à l'intention de sa femme donnent en acrostiche le nom d'*Ambraise de Lorede* et on a supposé que ce pouvait être le nom de l'époux[3]. Cette conjecture n'est pas heureuse, car *Ambraise* ou plutôt *Ambroise*[4] était alors un nom féminin dont l'analogue masculin était *Ambrois*. Or, Ambroise de Loré (il ne faut pas tenir compte des initiales des vers 15 et 16 de la ballade) était le nom de la femme de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris depuis 1446, sous les ordres duquel se trouvaient justement P. Le Basanier, J. Mautaint et Rosnel que Villon indique comme les serviteurs de ce « seigneur » jusqu'ici inconnu. Suivant notre auteur, Robert d'Estouteville aurait *fait la conquête* d'Ambroise de Loré à un des pas d'armes du roi René, sans doute à celui de Saumur tenu en 1448 et dans lequel Robert d'Estouteville était au nombre des assaillants[5]. Nous avons fait observer que le titre de la ballade de Robert (*ballade que Villon donna à un gentilhomme,* nouvellement marié, *pour l'envoyer à son espouse, par luy conquise à l'espée*) n'était pas antérieur à 1533 et qu'il paraissait inexact en partie[6]; mais on peut croire cependant que Villon la composa dans sa jeunesse, peut-être même étant encore sur les bancs de l'école[7]. En tout cas, cette pièce porte témoignage de relations intimes et anciennes du prévôt de Paris et du poète qui dut être traduit plusieurs fois devant lui. Les vers par lesquels Villon annonce cette ballade montrent l'estime en laquelle il tenait Ambroise[8], et, rapprochés de l'éloge que la *Chronique médisante* fait de cette dame[9], peuvent faire juger de l'exactitude des jugements de notre auteur.

---

1. C'était une croyance alors généralement répandue que la vue d'une image de saint Christophe préservait de mort subite ; de là la dévotion particulière de certaines personnes pour ce martyr.
2. *Petit Testament,* huit. 21.
3. P. Jannet, *Œuvres complètes de Villon,* p. 271.
4. Cette variante de l'acrostiche est justifiée par certaines leçons de la ballade.
5. De Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René,* t. I, p. lxxviii.
6. Voyez plus haut, p. 213.
7. Cette ballade est dans le style allégorique des poètes du XV^e^ siècle, et elle remonte certainement à une époque à laquelle Villon n'avait pas encore acquis sa manière propre.
8. Auquel (seigneur) ceste ballade donne,
Pour sa dame qui tous biens a.
S'amour ainsi ne nous guerdonne,
Je ne m'esbahys de cela ;
Car, au Pas, conquesté celle a,
Que tint René, roy de Cecille.
9. A propos de la révocation de Robert d'Estouteville en 1460, l'auteur de

« Martin Bellefaye, lieutenant du cas criminel, » l'un des exécuteurs testamentaires de Villon, avait pu le connaître dans sa jeunesse. Né au diocèse de Paris, il était sans doute issu de parents pauvres, car nous le trouvons étudiant boursier à la faculté des arts où il figure parmi les *baccalariandi* en mars 1451 (v. st.)[1]. Il était quatre ans plus tard, en novembre 1454, avocat au Châtelet[2] et nous le retrouvons en juillet 1460, remplissant déjà l'office de lieutenant criminel du prévôt de Paris[3]. Il résigna cette fonction le 26 février 1461 (v. style), date où il fut reçu conseiller lai en la cour du Parlement[4]: maître Martin Bellefaye est qualifié à cette occasion bachelier en lois et licencié en décret. Il mourut en 1502, fut inhumé en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et son épitaphe nous apprend qu'il était seigneur de Ferrières-en-Brie[5]. — Pierre Le Basanier ou Basanier était « notaire et greffier criminel » suivant le Grand Testament. On le voit, en effet, dès 1457, en possession de l'office de notaire au Châtelet[6] qu'il échangea le 30 juillet 1465 contre celui de clerc criminel à la même juridiction[7]. — Jean Mautaint, que Villon nomme par deux fois à la suite de P. Le Basanier, était examinateur au Châtelet, en 1457[8]. Rosnel paraît avec la même qualité, sous le nom de Nicolas Rosnel, en 1453 et en 1454[9]. — Pierre de Ronsseville, ou plutôt de Rousseville, qui, d'après le Petit Testament, était en 1459 concierge du château [royal] de Gouvieux, près Senlis, avait été antérieurement notaire au Châtelet[10]. — « Maistre Jehan Le Cornu » ou Cornu dont parlent les deux Testaments paraît avoir succédé à P. Le Basanier dans l'office de clerc criminel de la prévôté; du moins il figure en cette qualité dans les comptes de l'ordinaire de la ville de Paris de 1470 à 1472[11], permuta cette dernière année avec Henri Perdrier, clerc civil, et

---

cette chronique dit que sa femme, Ambroise de Loré, « estoit moult sage, noble et honneste dame. » Plus loin, il relate la mort de cette dame dans les termes suivants : « Après ces choses, le lundy cinquiesme jour de may 1468, dame » Ambroise de Loré, en son vivant femme de Robert d'Estouteville, chevalier, » prévost de Paris, alla de vie à trespas ce jour, environ une heure après minuit; » laquelle fut fort plainte, pour ce qu'elle estoit noble dame, bonne et honneste, » en l'hostel de laquelle toutes nobles et honnestes personnes estoient honora- » blement receues. »

1. Biblioth. de l'Univ., reg. des procureur de la Nation de France, f° 158 r°.
2. Archives Nationales, Y 5231, à la date du 5 novembre 1454.
3. *Ibid.*; X1a 1484, f° 122 r°.
4. *Ibid.*; X1a 1484, f° 227 r°. — Conférez U 143 à la date indiquée.
5. Lebeuf, *Histoire de la ville et diocèse de Paris*, t. XV, p. 309.
6. Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 356.
7. *Ibid.*, t. III, p. 386.
8. *Ibid.*, t. III, p. 356.
9. Archives Nationales, X2a 25, à la date du 5 juin 1453; — Y 5231, au 27 nov. 1454.
10. Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 351.
11. *Ibid.*, t. IV, p. 396 et 407. — La Chronique médisante le montre exer-

fut remplacé le 11 février 1473 (v. style) comme clerc civil, par Hugues Regnault[1]. — Enfin, Génevois qui, suivant les vers de Villon se distinguait par la longueur de son nez, et dont le nom est remplacé dans quelques anciennes éditions par celui d'Angenoulx, doit être reconnu soit dans Étienne Génevois, soit dans Pierre Génevois, l'un et l'autre procureurs au Châtelet à la date de 1454[2].

Le Parlement n'est représenté chez Villon que par trois légataires : Andry Courault, Jacques Fournier et Robert Valée. C'est à « maistre Andry Courault, nommé à tort Jehan par un manuscrit, que Villon lègue ses *Contredits de Franc-Gontier;* ce personnage était en 1454 procureur au Parlement[3]. Quant à Jacques Fournier, que Villon appelle son procureur, c'était un conseiller au Parlement qui mourut le 30 février 1464 (v. st.) et dont la sépulture ainsi que celle de ses deux femmes et de ses trois enfants se voyait dans l'église des Cordeliers de Paris[4]. Maistre Robert Vallée, dont le Petit Testament fait un « povre clergeault » à la même cour, pourrait être assimilé à un « Robertus Valée, » clerc boursier, natif du diocèse de Poitiers, qui était reçu maître-ès-arts à Paris au commencement de l'année 1449[5]; ce maître Robert Valée devint curé de Villedavray et fut promu le 24 février 1452 à l'acolytat et le 26 novembre 1453 au sous-diaconat[6].

Nous remarquons dans les Testaments deux personnes attachées au trésor royal. L'un, Pierre, de Saint-Amand, dont la femme aurait mis Villon « au rang de caymant[7], » était clerc du trésor du roi en 1447 et possédait une maison au coin des rues Jean-Painmollet et de Saint-Bon[8]. L'autre, le seigneur de Grigny, auquel Villon léguait en 1456 la garde du château de Nigeon et neuf chiens, est plus connu sous le nom d'Étienne Chevalier. Seigneur de Grigny par son mariage avec Catherine Budé en 1449[9], Étienne fut en 1450 un des exécuteurs testamentaires d'Agnès Sorel et le chroniqueur Jean Chartier le qualifie à ce

---

çant déjà cette fonction le 4 novembre 1469.

1. Sauval, *Hist. et rech. des antiquités de Paris*, t. III, p. 422.

2. Archives Nationales, Y 5231. Etienne Génevois est nommé dans ce registre au 10 sept. 1454. Le nom de Pierre Génevois y revient trop fréquemment pour qu'il soit utile de renvoyer à quelques dates.

3. Archives Nationales, Y 5231, au 2 juillet 1454.

4. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocneris, t. III, p. 321. — Ce personnage est appelé Jacques Fournier *l'aîné*. Il doit par conséquent être distingué d'un homonyme qui figure aussi dans les documents du temps, et qui était sans doute le beau-père du poëte Martial d'Auvergne.

5. Bibl. de l'Univ.; reg. des procureurs de la Nation de France, f° 104 r°.

6. Archives Nationales, LL 17, f^os^ 68 r° et 81 r°.

7. *Grand Testament*, huit. 87. — Saint-Amand est aussi nommé dans le *Petit Test.*, huit. 12.

8. Sauval, *Hist. et rech. des antiquités de Paris*, t. III, p. 344-345.

9. La Chesnaye des Bois. *Dictionnaire de la noblesse*, 2^e^ édit., t. IV, p. 434.

propos de secrétaire et trésorier du roi[1]. Il avait encore cette dernière qualité lors de la mort de Charles VII qui le désigna aussi par son testament comme un de ses exécuteurs[2]. Louis XI l'investit également de sa confiance, car il fut l'un des commissaires que ce prince choisit en 1465 pour traiter avec la ligue du Bien Public[3].

Un élu de Paris est placé par Villon au nombre de ses légataires. C'est « sire Denys Hesselin » qui fut peu flatté sans doute d'être dénoncé comme l'un des plus francs buveurs de la ville de Paris[4]; Villon termine la strophe qui le concerne par cette sévère réflexion : « Vin perd maint bonne maison ». Denis Hesselin, écuyer et maître d'hôtel du roi Louis XI, occupa la charge de prévôt des marchands de 1470 à 1474[5].

« Sire Colombel, » que Villon indique comme devant être un de ses exécuteurs testamentaires, était aussi élu de Paris à la date de 1454[6]. Guillaume Colombel devint ensuite conseiller du roi, mourut le 4 avril 1475 et fut enseveli aux Cordeliers de Paris[7]. Il avait épousé Isabeau de Cambrai, fille d'Adam de Cambrai, premier président, dont il fut séparé de biens par un arrêt du Parlement en date du 3 mai 1465 à la suite d'un procès scandaleux qui convainquit Isabeau d'adultère et de détournement des deniers de son mari[8].

On trouve dans le Grand Testament trois personnages ayant rempli antérieurement les fonctions d'échevin. Ce sont Jean de Calais, Michel Culdoe et Nicolas de Louviers. Le premier était « un honnorable homme » qui en 1461 n'avait pas vu Villon depuis trente ans et ne savait pas son nom[9], ce qui revient à dire qu'il ne le connaissait nullement. Les commentateurs l'ont confondu à tort avec un poète de même nom qui passe pour être l'auteur du *Jardin de plaisance*. Jean de Calais, auquel Villon donna plein pouvoir de remanier son testament, avait été échevin

---

1. *Chronique de Charles VII, roi de France,* par Jean Chartier, édit. Vallet de Viriville, t. II, p. 185.
2. *Chronique médisante*, par Jean de Troyes.
3. *Ibid.* — L'abbé Lebeuf nous apprend en outre qu'il fut envoyé en ambassade en Angleterre sous Charles VII et à Rome sous Louis XI en 1470 (*Hist. de la ville et du diocèse de Paris,* t. XII, p. 94.
4. *Grand Testament*, huit. 88.
5. Lazare, *Dictionnaire administr. et histor. des rues de Paris*, p. 299. — La Chronique médisante parle de Denis comme maître d'hôtel du roi sous la date de 1479.
6. Archives Nationales, X2a 25.
7. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. III, p. 463.
8. L'arrêt du Parlement se trouve dans le registre X2a 34 des Archives Nationales, fos 145 r° à 153 v°. — C'est à tort que la Chronique médisante rapporte le procès d'Isabeau de Cambrai à une date postérieure d'un an.
9. *Grand Testament*, huit. 160.

de Paris en 1440 [1]; il est ordinairement qualifié de bourgeois[2] et fut enseveli dans l'église de Saint-Jean-en-Grève dont il était marguillier[3]. Il plaida en janvier 1452 (v. st.), en la Tournelle criminelle du Parlement, contre Denise, sa femme[4]. — Michel Culdoe appartenait à une vieille famille parisienne qui avait fourni deux prévôts des marchands[5] et il avait été en 1440 le collègue de Jean de Calais à l'échevinage[6]. En 1448, « sire Michel Culdoe » était le prévôt de la grande confrérie aux bourgeois de la ville de Paris[7]. — Nicolas de Louviers, échevin en 1444 et 1449[8], est cité comme receveur des aides de Paris de 1454 à 1461[9] et Louis XI, à son avénement, le créa conseiller en la Chambre des comptes[10]. Il mourut le 15 novembre 1483 et fut enterré aux Saints Innocents : son épitaphe le dit seigneur de Cannes et de la Forêt, conseiller et maître des comptes du roi. Sa femme, Michelle Brice, était morte dès 1450[11]. Il était père de Charles de Louviers qui, tonsuré le 7 juin 1449[12], devint depuis échanson du roi[13], et sans doute aussi de Jean de Louviers, maître ès arts et bachelier en décret, qui fut reçu chanoine de N.-D. de Paris le 17 mai[14].

En dehors des personnages que nous venons d'énumérer, les Testaments mentionnent d'autres membres d'honorables familles parisiennes tels que Michel Jouvenel, Mairebeuf, Ythier Marchand, J. et Fr. Perdrier, Jean et Jacques Raguier, Ch. Taranne et Volant.— Michel Jouvenel des Ursins, l'un des exécuteurs testamentaires de Villon, était le

---

1. Lazare, *Dictionn. adm. et hist. des rues de Paris*, p. 297.
2. Archives Nationales, Y 5231, aux 28 mai et 24 sept. 1454.
3. *Le Mercure de France* de sept. 1742 (p. 1955) contient un texte de 1453 où « Dominus Joannes Galeti » paraît comme marguillier de Saint-Jean.
4. Archives Nationales, X^{2a} 25, aux 30 et 31 janvier 1452. — Le nom de Jean de Calais était assez répandu au XV^e^ siècle. Nous trouvons en 1460 un « Johannes de Calais, clericus non conjugatus, » traduit devant la cour de l'officialité de Paris pour coups et blessures (Arch. Nat., Z 7764, f^os^ 16 r°, 17 r°, 35 r°), et en 1478, un autre de ses homonymes, né au diocèse de Thérouanne, paraît en 1478 parmi les licenciés ès arts de la nation de Picardie (Biblioth. de l'Université, registre 11, f° 88). L'auteur présumé du *Jardin de Plaisance* est peut-être l'un de ces deux clercs.
5. Jean Culdoe avait été prévôt des marchands en 1355, et Charles Culdoe le devint en 1404.
6. Lazare, *Dictionn. adm. et histor. des rues de Paris*, p. 297. — C'est dans le huitain 125 du Grand Testament que Villon nomme Michel Culdoe.
7. Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 345.
8. Lazare, *Dictionn. adm. et hist. des rues de Paris*, p. 297.
9. Archives Nationales, Y 5231 (au 13 déc. 1454) et KK 52, f° 161 v°.
10. *La Chronique médisante*, de Jean de Troyes.
11. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. I, p. 199.
12. Archives Nationales, LL 13, f° 3 r°.
13. *La Chronique médisante*, de Jean de Troyes, sous la date du 15 mai 1468.
14. Archives Nationales, LL 223, p. 385.

huitième fils de Jean Jouvenel, prévôt des marchands sous le règne de Charles VI; il était né en 1408, devint bailli de Troyes en 1455 et mourut en 1470[1]. — Mairebeuf, dont Villon ne sépare pas le nom de celui de N. de Louviers doit être reconnu dans Pierre Merebeuf, drapier, demeurant rue des Lombards, qui figure dans des documents de 1454 et de 1458[2]. — Maistre Ythier Marchant se rangea lors de la guerre du Bien Public dans le parti opposé au roi et fut un des commissaires qui traitèrent de la paix. Après la mort du duc de Guienne, il se retira près du duc de Bourgogne, conspira en 1473 avec ce prince pour empoisonner Louis XI et chargea de ce soin son serviteur J. Hardy, qui fut écartelé[3]. — Jean Perdrier et François, « son second frère », paraissent avoir été d'intimes amis de Villon qui pourtant aurait été trahi par François[4]. Jean était à peu près de l'âge de notre poète, car il avait vingt-deux ans « ou environ », lorsque son père Guillaume Perdrier, changeur et bourgeois de Paris, l'émancipa le 10 mai 1454[5]; il avait le titre d'écuyer et remplissait en 1466 et 1467 l'office de concierge de l'hôtel des Loges, en la forêt de Saint-Germain[6]. Nous ignorons la date de sa mort et nous ne trouvons pas trace de son épitaphe au milieu de celles de la famille Perdrier qui avait sa sépulture aux Innocents; mais on possède celle de François Perdrier, receveur pour le roi à Caudebec, qui mourut le 29 août 1487[7]. — Jean et Jacques Raguier que Villon connaissait dès 1456[8] étaient d'une famille originaire de Bavière; leur père, Antoine Raguier, conseiller du roi, trésorier des guerres et seigneur de Thionville, mourut en 1468[9]. Jean, l'aîné des fils d'Antoine, que Villon nous présente en 1461 comme l'un des douze sergents attachés à la personne du prévôt de Paris[10], prit part aux

1. Le P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, 3e édit., t. VI, p. 404.
2. Archives Nationales, Y 5231, au 5 sept. 1454, et KK 409, p. 59.
3. *La Chronique médisante*, de Jean de Troyes. — Ythier est nommé dans le Petit Testament, au huit. 11 et dans le Grand au huitain 84.
4. *Grand Testament*, huit. 130.
5. Archives Nationales, Y 5231.
6. Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 336 et 391.
7. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. I, p. 201.
8. Ils sont nommés dans le Petit Testament aux huitains 18 et 20.
9. « Je, Jehan Raguier, filz ainsné de feu maistre Anthoine Raguier, en son » vivant conseillier et receveur des guerres du roy nostre sire, commis et » ordonné par ledit seigneur à tenir le compte du parachevement de l'office de » mondit feu pere. » (Biblioth. Nation.; cabinet des titres, pièce datée du 14 avril 1469, dossier Raguier.) — Tout en identifiant ici le Jean et le Jacques Raguier de Villon avec deux des fils d'Antoine Raguier, nous devons faire observer que la généalogie de la famille Raguier que l'on trouve dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, de Caumartin (Chaalons, 1673) donne un renseignement qui semble affaiblir notre rapprochement : on y lit qu'Antoine se maria en 1447 avec Jacquette Budé; mais si cette date est exacte, il se peut aussi que Jean et Jacques soient issus d'un premier mariage d'Antoine.
10. *Grand Testament*, huit. 95.

joutes de la Tournelle en 1468[1]; à cette date il était grènetier de Soissons et trésorier des guerres au duché de Normandie. Il remplissait en 1476 l'office de receveur-général des finances au même pays[2] et est qualifié de conseiller du roi et de maître des comptes en 1485 et en 1495[3]. Si l'on en juge par la strophe qui lui est consacrée dans le Grand Testament, Jean devait être un grand mangeur; quant à son frère Jacques, c'était un buveur de premier ordre et Villon qui savait que sa première visite, le matin, était pour la taverne de la Pomme de Pin lui lègue d'abord pour étancher sa soif l'abreuvoir Popin[4], puis le Grand Godet de Grève[5], une des enseignes de la rive droite[6]. Jacques Raguier, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, devint en 1483 évêque de Troyes par cession de son oncle Louis Raguier et mourut dans un âge avancé en 1518[7]. Il eut ainsi le loisir de voir, pendant les trente dernières années de sa vie, l'imprimerie répandre l'œuvre de Villon où son penchant pour le vin était porté à la connaissance publique. — Sire Charlot Taranne, dont le nom est associé à celui de Michel Culdoe[8], demeurait près de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et fut traduit en 1461 devant l'officialité de Paris pour avoir blasphémé[9]. — Volant, qui devait sonner le grand beffroi pour les funérailles de Villon, appartenait à une famille dont nous trouvons plusieurs membres dans les documents contemporains[10].

---

1. *La Chronique médisante*, de Jean de Troyes.
2. Bibl. Nationale, ms. 10375 du fonds français.
3. Bibl. Nationale, cabinet des titres, dossier Raguier.
4. *Petit Testament*, huit. 20.
5. *Grand Testament*, huit 91.
6. Villon, qui connaissait sans doute moins la rive droite de la Seine que la rive gauche où il passa une partie de sa vie, paraît s'être trompé en plaçant *le Grand Godet*, en Grève. En effet, l'*Esbatement du mariaige des IIII filz Hémon où les enseignes de plusieurs hostels de la ville de Paris sont nommez* mentionne *le Grand Godet*, de la rue de la Cossonnerie, et *les Gobelets*, *en Grève* (Jubinal, *Mystères inédits*, t. I, p. 372); Villon aurait donc confondu ces deux enseignes. Remarquons à ce propos que les legs d'enseignes sont fréquents dans Villon, et que c'est à cette circonstance que le Petit Testament doit surtout l'obscurité qui caractérise certaines de ses strophes (notamment les strophes 11 et 12).
7. *Gallia Christiana*, t. XII, c. 516.
8. *Grand Testament*, huit. 125.
9. « Karolus Tarenne, commorans prope Sanctum Jacobum de Carnificeria, » citatus, emendavit projecisse contra terram alearium, seu *tablier*, in despectu » Dei.... Taxavit ad XV solidos. » (Archives Nationales, Z 7765, à la date du 14 octobre 1461.)
10. Simon et Guillaume Volant, fils de Guill. Volant, de Paris, reçoivent la tonsure en 1451 (Arch. Nat., LL 13, f° 40 r°); Guillaume Volant, marchand et bourgeois de Paris, est nommé à la date du 18 juillet 1454 (*Ibid.*, Y 5231); Jean Volant, également marchand, figure en 1450 dans la Chronique médisante, et en 1472 (et non 1462) dans un compte du domaine de Paris (Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de Paris*, t. III, p. 412). — C'est au huitain 167 que Villon parle de Volant.

Les Testaments contiennent aussi les noms de quelques-uns des pauvres écoliers que Villon avait rencontrés dans sa jeunesse. Le seul registre de la faculté des arts se rapportant à l'époque qui nous occupe permet de compter comme tels Martin Bellefaye, Blaru, G. Charruau, Th. Tricot et R. Valée. Nous avons déjà dit ce que nous savions de Bellefaye et de Valée. — Blaru[2] pourrait être le même que Pierre Blarru, de Paris, écolier boursier qui obtint la maîtrise vers le mois de février 1455 (v. st.)[3]. — Guillaume Charruau, que Villon appelle son « advocat » et dont il signale la pauvreté[4], était aussi un boursier parisien qui, reçu bachelier entre janvier et mars 1447 (v. st.), figure parmi les nouveaux licenciés et les nouveaux maîtres ès arts quinze mois plus tard, c'est-à-dire avant le 2 juin 1449[5]. — Thomas Tricot, ce « jeune prebstre » du Grand Testament[6], également boursier, était natif du diocèse de Meaux et avait été reçu licencié et maître à la fin de l'année 1452[7].

Parmi les personnages nommés par Villon, il en est dont la trace, en raison de l'humilité de leur profession, est difficile à retrouver dans les papiers du XV^e^ siècle; nous avons cependant été assez heureux dans nos recherches sur quelques-uns d'entre eux. Ainsi, par exemple, Robin ou Robert Turgis, que les vers de Villon désignent assez clairement comme tavernier, figure dans les documents contemporains : c'était le propriétaire de la Pomme de Pin[8], ce fameux cabaret auquel Villon lui-même fait au moins deux fois allusion[9]; il nous a paru curieux de rapprocher ici le nom de la taverne et celui de son propriétaire. La taverne de la Pomme de Pin, dont le nom paraît aussi dans Rabelais, était située rue de la Juiverie, en la Cité[10], tout auprès de l'église de la Madeleine où la veuve de Robert Turgis, Marguerite Joly, fonda une chapelle avant 1495[11].— Le barbier de Villon, Colin Galerne[12], n'est pas non plus un personnage imaginaire : *Colinus Galerne, barbitonsor,* paraît plusieurs fois en 1460 et 1461 dans

---

1. *Petit Testament*, huit. 12.
2. Biblioth. de l'Univ., reg. des procureurs de la Nation de France, f° 216 v°.
3. *Grand Testament*, huit. 89.
4. Reg. des procureurs de la Nation de France, f^os^ 80 r°, 102 r° et 103 v°.
5. *Grand Testament*, huit. 172.
6. Registre des procureurs de la Nation de France, f° 166 r° et v°.
7. *Grand Testament*, huit. 88 et 93. — Rob. Turgis est aussi nommé au huitain 66.
8. « Rue de la Juifverie : .... Robin Turgis, tavernier à la Pomme de Pin. » (Compte de la ville de Paris de 1457-1458 aux Archives Nationales, KK 409, f° 63 v°.)
9. *Petit Testament*, huit. 20; *Grand Testament*, huit. 91.
10. Cette situation est indiquée dans un compte de la ville de Paris de 1458; voyez la note 2.
11. Archives Nationales, L 610.
12. Colin est nommé au huitain 144 du Grand Testament.

les registres de l'officialité[1]. — La Maschecroue, qui fournissait Nicolas de Louviers et Mairebeuf de perdrix et de pluviers [2], était, s'il faut en croire une note de l'exact Fauchet, une rôtisseuse voisine du Grand Châtelet [3]. — Jean le Loup, qui dérobait des canards dans les fossés de la ville et auquel il aurait fallu, suivant Villon, un grand tabart pour cacher le fruit de ses vols [4], ne doit pas être différent d'un individu de ce nom, voiturier par eau et pêcheur, que la ville chargea en 1456 du nettoyage de ses fossés [5]. Enfin, pour clore cette série de remarques, nous rappellerons que la grosse Margot, dont Villon semble avoir été le compagnon, est nommée dans un registre du Parlement en 1452, et qu'alors sa maison était fréquentée par Renier de Montigny et quelques sergents au Châtelet [6].

En finissant cette étude où nous avons réuni quelques faits nouveaux sur Villon et sur ses légataires, nous osons prier ceux de nos lecteurs qui trouveraient matière à compléter ou à corriger ces notes de vouloir bien nous faire part de leurs observations. Ils peuvent être assurés d'avance de notre reconnaissance.

Auguste LONGNON.

APPENDICE [7].

I

Charles, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons a tous presens et avenir, nous avoir receu l'umble supplication de maistre François des Loges, autrement dit de Villon, aagié de vingt six ans ou envi-

1. Arch. Nation, Z 7764, fos 16 r°, 94 v°, 95 v°, 96 r°, 97 r°, 102 v° et 113 v°.

2. *Grand Testament*, huit. 92.

3. Cette note de Fauchet se trouve au f° 55 r° de son manuscrit de Villon.

4. *Petit Testament*, huit. 24 ; *Grand Testament*, huit. 100.

5. « Jehan Le Loup, voicturier par eaue et pescheur, » est condamné à une amende envers la ville de Paris, le 15 août 1456 (Archives Nationales, KK 408, f° 183 r°) ; il paraît aussi comme fournisseur de la ville en 1459 (*Ibid.*; KK 409, f° 350). — Il y avait deux Jean Le Loup que l'on distinguait par les épithètes d'*aîné* et de *jeune* (*Ibid.*, f° 268 v°), et c'est à ces deux individus (*aux deux Loups*), que l'Hôtel de Ville payait en 1457 une somme de deux sous parisis « pour une nasselle qui avoit esté mise dedans les fossés, par » l'ordonnance de sire Philippe l'Allement, pour laver la bonde et icelle » nettoyer. » (*Ibid.*, KK 408, f° 249 v°.)

6. Archives Nationales, X2a 25, à la date du 21 août 1452.

7. Le cadre de cette revue ne nous permettant pas de publier ici les documents relatifs aux affaires de Renier de Montigny, de Colin de Cayeux et de l'abbesse de Port-Royal, nous nous réservons de les imprimer à la suite de notre édition des œuvres de Villon.

ron, contenant que, le jour de la feste Nostre-Seigneur derrenierement passée, au soir après soupper, il estoit assis pour soy esbatre sur une pierre située soubz le cadram de l'oreloge Saint-Benoist-le-bien-tourné, en la grant rue Saint-Jaques en nostre ville de Paris, ou cloistre duquel Saint-Benoist estoit demourant ledit suppliant, et estoient avecques luy ung nommé Gilles, presbtre, et une nommée Ysabeau, et estoit environ l'eure de neuf heures ou environ. Ouquel lieu survindrent Phelippes Chermoye, presbtre, et maistre Jehan le Mardi, lequel Chermoye incontinent qu'il avisa ledit suppliant luy dist : « Je » regnie Dieu! je vous ay trouvé », et incontinent ledit suppliant se leva pour luy donner lieu, en luy disant : « Beau frere, de quoy vous » coursez-vous ? » Lequel Chermoye, ainsi que ledit suppliant se levoit pour luy faire place, le rebouta tres rigoureusement a ce qu'il luy convint se rasseoir. Voyans ce, les dessusdits Mardi, Gilles [1] et Isabeau, et supposans que ledit Chermoye, et la maniere de sa venue considerans, n'estoit venu que pour faire noise et desplaisir audit suppliant, se absenterent, et demourerent seulement ledit suppliant et Chermoye. Lequel Chermoye tantost après, voulans sa mauvaise et dempnable voulenté en propos deliberé acomplir et mettre a execution, traict une grant dague de dessoubz sa robe et en frappa ledit suppliant par le visaige sur le bolievre et jusques a grant effusion de sang, comme il apparut et appert de present. Et ce voyant ledit suppliant, lequel pour le serain estoit vestu d'un mantel et a sa sainture avoit pendant une dague soubz icelluy, pour eviter la fureur et mauvaise voulenté dudit Chermoye, doubtant qu'il ne le pressast et villenast plus fort en sa personne, traict sadite dague et le frappa, comme luy semble, en l'ayne ou environ, ne cuidant point lors l'avoir frappé. Et persistant ledit Chermoye a vouloir defaire ledit suppliant, le poursuyvant et improperant [de] plusieurs injures et menasses, trouva ledit suppliant a ses piez une pierre laquelle il print et gecta au visaige dudit Chermoye, et incontinent le laissa et se departit ledit suppliant et se retraict sur ung barbier nommé Fouquet pour soy faire habiller. Et habillé, ledit Fouquet, pour en faire son rapport, demande audit suppliant son nom et le nom de celluy qui l'avoit blecié. A quoy ledit suppliant respondit et nomma le nom dudit Charmoye, afin que le landemain il fut attaint et constitué prisonnier, et se nomma ledit suppliant Michel Mouton. Après lequel cas, ainsi advenu que dit est, survindrent aucuns ou lieu ou estoit ledit Chermoye dedens le cloistre aiant sadite dague, lequel ilz coucherent dedans une maison dudit cloistre, et fut visité et habillé et le landemain mené a l'Ostel-Dieu, ou le samedi ensuivant a l'occasion desdits coups, par faulte de bon gouvernement et [2] autrement,

1. Le registre porte *Phelippes* au lieu de *Gilles*. — 2. Corr. *ou*.

il est alé de vie a trespassement. A l'occasion duquel cas led. suppliant doubtant rigueur de justice s'est absenté du païs et n'y oseroit jamais retourner se nostre grace et misericorde ne luy estoit sur ce impartie, humblement requerant que attendu que, en autres choses, il s'est bien et honnorablement gouverné sans jamais avoir esté attaint, reprins, ne convaincu d'aucun autre villain cas, blasme ou reprouche, nous lui vueillons sur ce nosd. grace et misericorde luy impartir. Pourquoy nous, attendu ce que dit est, voulans misericorde preferer à rigueur de justice, audit suppliant ou cas dessusdit avons remis, quitté et pardonné et par la teneur de ces presentes, de nostre grace especial plaine puissance et auctorité royale remettons, quittons et pardonnons le fait et cas dessusd. avec toute peine, amende et offence corporelle, criminelle et civille en quoy il pourroit estre encouru envers nous et justice, ensemble tous deffaulx, bans et appeaulx qui pour ce seroient ou pourroient estre ensuiz, et l'avons restitué et restituons a ses bone fame et renommée et a ses biens non confisquez, satisfacion faicte a partie civilement tant seulement se faicte n'est, et sur ce imposons silence perpetuel a nostre procureur. Si donnons en mandement par ces presentes au prevost de Paris ou a nos lieutenant et a touz nos autres justiciers ou a leurs lieuxtenans presens et avenir et a chacun d'eulx si com a luy appartendra que de nostre presente grace, quittance, remission et pardon ilz facent, seuffrent et laissent ledit suppliant joyr et user plainement et paisiblement, sans le molester, travailler ou empescher en corps ne en biens, ores ne pour le temps avenir, en aucune maniere, mais se son corps ou aucuns de ses biens sont ou estoient pour ce prins, saisiz, arrestez ou empeschez, ilz les mettent ou facent mettre incontinent et sans delay a plaine delivrance; et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné a Saint-Poursain, ou mois de janvier, l'an de grace mil CCCC cinquante cinq, et de nostre regne le XXXIIII[e].

Ainsi signé : Par le roy à la relation du Conseil, Disome, *Visa contentor*. J. du Ban.

(Archives Nationales, JJ 187, pièce 149, fol. 76 v°.)

II

Charles, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons a tous presens et advenir nous avoir receu l'umble supplication de Françoys de Monterbier, maistre es ars, contenant que, le jour de la Feste Dieu derrenierement passé, a heure de neuf heures du soir ou environ, luy estant en la grant rue Saint-Jacques, a Paris, devant l'eglise de Saint-

Benoist et dessoubz le cadren de l'orloge d'icelle eglise, acompaignié d'un nommé Gilles et d'une femme nommée Ysabeau, ou ils devisoient après soupper, seurvint ung nommé Phelippe Sermoise, prebstre, acompaignié d'un nommé maistre Jehan le Merdi, lesquelz ledit supliant requist et pria de seoir emprès eulx et leur offry place. Auquel suppliant, ledit Phelippe Sermoise, meu de mauvais courage en detestant Dieu dist et prophera ses paroles : « Maistre Françoys, je vous ay trouvé, creés que je vous » courrouceray. » Et, nonobstant, ledit supliant non esmeu luy demanda s'il se courrouçoit, en luy présentant de recef lieu a soy seoir et luy disant : « Messire[1] Phelippe, vous courroucez vous? vous tien je tort? que » me voulez vous? je ne vous cuide en riens avoir mesfait.» Et en descendant jusques a la porte du cloistre dudit Saint-Benoist, led. Phelippe Sermoise voulant acomplir sa dampnable voulenté, tira une dague de dessoubz sa robe et en baillia par le visage dudit suppliant, tellement qu'il luy trancha la baulievre du visage en grant effusion de sang. Et, ce voyant, ceulx qui estoient en leur compaignie se absenterent, et demourerent lesdits supliant et Sermoise tous seulz, et a cette ocasion ledit supliant soy voyant blecé en grant effusion de sang, appercevant la mauvaise voulenté dudit Phelippe, voulant obvier a icelle, tira une dague qu'il avoit soubz ung petit mantel et en baillia aud. Sermoise environ l'ayne bien avant, combien que ledit supliant ne le cuidast point avoir frapé. Neantmoins, perseverant l'ung contre l'autre, seurvint led. maistre Jehan Merdi et voyant ledit supliant avoir mys sa dague en sa main gauche et tenir une pierre en la droite c'efforça de prendre lad. dague dud. supliant, lequel soy veant dessaisy et ledit Phelippe le poursuir lui geta lad. pierre au visaige, tellement qu'il cheut a terre, et lors incontinent se absenta led. suppliant et s'en ala faire appareillier. Lequel Phelippe fut levé de la place et porté en l'ostel des prisons dud. Saint-Benoist et illec examiné par certain nostre examinateur ou Chastelet de Paris ; lequel Phelippe interrogué par led. examinateur que s'il advenoit que, de cedit coup, il alast de vie a trespassement, il voulut que poursuite en fust faicte par ses amis ou autres contre ledit supliant, lequel luy respondyt que non ; mais en ce cas pardonnoit et pardonna sa mort audit supliant pour certaines causes qui a ce le mouvoient. Et depuis fut icelluy Phelippe porté en l'Ostel-Dieu de Paris, et illec, par faulte de gouvernement ou autrement, a l'ocasion desdits coups est allé de vie a trepassement. Pour lequel cas advenu par la maniere que dit est, ledit supliant a esté appellé a noz drois, et contre luy procedé par bannissement de nostre royaume, ouquel il n'oserait plus frequenter, reperer ne converser, se nostre grace et misericorde ne luy estoient sur ce imparties,

1. Le ms. porte : *Monss. mess.*

si comme il dit en nous humblement requerant que, attendu que ledit Phelippe durant sa maladie avoit voulu et ordonné que aucune poursuite en fust faicte contre led. supliant, amez (*corr.* ainz) en tant que a luy estoit, il avoit pardonné et pardonnoit audit supliant, et que, en autres cas, il a esté et est home de bonne vie, renommée et honneste conversation sans avoir esté attaint d'aucun autre vilain cas, blasme ou reproche, nous lui veullions sur ce impartir nostre dite grace. Pourquoy, nous ces choses considerées, voulans miséricorde preferer a rigueur de justice, audit supliant ou cas dessus dit avons quitté remis, etc.....

Donné à Paris, ou moys de janvier, l'an de grace mil CCCC LV et de nostre règne le XXXIIII[e].

Ainsi signé : Par le Conseil, J. de Bailly. *Visa contentor*. J. Le Clerc.

(Archives Nationales, JJ, 183, pièce 67, f° 49 r°.)

MÉLANGES.

I.

ETYMOLOGIES FRANÇAISES ET PROVENÇALES.

1. *Pr.* GAZAL, *fr.* JAEL.

Dans l'énumération que le moine de Montaudon fait dans son *Enuei* « Be m'enueia, s'o auzes dire » des nombreux objets de son aversion particulière, on trouve à la huitième *cobla*, au nominatif :

Velha cazals qu'a trops si gira;

telle est du moins, d'après Bartsch (*Chrest.*, 132, 7), la leçon du manuscrit B.N. fr. 856, tandis que 854 donne, d'après Bartsch et d'après Mahn (*Ged.* 390) : *Veilla gaal que*[*s*] *fai formia*, et le ms. La Vallière, d'après Bartsch : *Velha gazals can trop s'atira.*

Raynouard, dans son *Choix*, V, 264, a omis cette strophe indécente; mais il en cite dans son *Lexique roman* les premiers mots jusqu'à *velha gazals*, sous le mot *gazal*, qu'il traduit par « bavard », comme plus tard l'a fait aussi Honnorat. Bartsch explique *cazal*, qu'il avait déjà admis dans son *Lesebuch* par « *Haus, Weibstück*, malotrue », et il s'en est tenu à cette interprétation dans le glossaire de sa *Chrestomathie*, où, pour le passage en question, on trouve l'explication « malotrue, *Weibstück* ». On ne peut contester au provençal *casal* ou *cazal* la signification de *Haus* (métairie) — ou plus exactement de *Hof* (cour, demeure), *Heimwesen* (domicile) — mais quant à un emploi de *cazal* dans un sens qu'on pourrait rapprocher de notre expression toute moderne « altes Haus, braves Haus » (terme familier pour dire « vieux, brave *homme* », on n'en a pas plus d'exemples que du genre féminin de ce mot, que les langues sœurs ne connaissent également que comme masculin. L'interprétation de Raynouard ne paraît pas donnée complètement au hasard : il rapproche *gazal* d'un verbe *gasar* qu'il croit pouvoir rendre par «bavarder» (comme l'a fait, sans doute d'après lui, Diez, qui le rapproche du fr. *jaser*), quoique le seul passage qu'il cite à l'appui soit vraiment peu fait pour conduire à cette interprétation (« attachez-le par les mains

et les pieds à un poteau, afin qu'il ne puisse *moure ni gasar* »). Je laisse de côté ce mot peu sûr, et dont on pourrait difficilement dériver à l'aide du suffixe *-al* un adjectif signifiant « bavard. » D'un autre côté, Raynouard rapproche de *gazal* le verbe *gazalhar*, qu'il traduit encore par « bavarder » ; il cite deux textes à l'appui ; mais pour le premier il suit une mauvaise leçon, comme le montre la comparaison du passage d'après les manuscrits Vat. 5232 (*Archiv.* 33, 319), B. N. 1592 (Mahn, *Ged.* 1366), 12474 (*id.* 845) et Laur 43 (*Archiv.* 35, 365). Ces leçons, les seules imprimées jusqu'ici, donnent toutes le verbe *agasalhar;* or le contexte empêche d'attribuer à ce mot la signification adoptée par Raynouard, et montre bien plutôt d'une manière à peu près certaine qu'il faut l'assimiler au portugais *agasalhar,* esp. *agasajar* (réfl. « se rassembler »), donné par Diez dans son Dictionnaire sous le vocable *gasalha.* Le second exemple (Mahn, *Ged.* 199, 5) est emprunté à une chanson à bien des égards difficile à comprendre, et il est à peine possible dès lors de s'en autoriser pour établir le sens du verbe *guazalhar* (c'est ainsi que le mot est écrit dans ce texte) ; j'y crois voir le simple du verbe *agasalhar*, dont il vient d'être question. Ainsi s'écroule tout ce qui paraissait appuyer la signification attribuée par Raynouard à *gazal;* le substantif *gazalha* aussi, qu'il range parmi les mots d'un groupe différent et qu'il a également mal compris, mais dont Diez (*loc. c.*) a donné une explication définitive, ne permet point davantage de traduire *gazal* par « bavard, » et ne peut, à cause de son *lh,* être sans réserve rapproché, comme étant de même origine, de *gazal* qu'on ne trouve jamais écrit qu'avec *l* pur. Pour moi, je vois dans *gazal* et dans *gaal* la forme provençale parfaitement correcte du bas-latin *gadalis,* cité par Ducange d'après le capitulaire de Charlemagne *de disciplina palatii* (Pertz, *Leges* 1, 158), où il se trouve dans un rapport de synonymie incontestable avec *meretrix.* Les Bénédictins, dans une addition à l'article de Ducange, ont renvoyé à l'armoricain *gadal* « *libidinosus, impudicus* » et aux mots cambriens, cités par Davies, *gadales* « *meretrix* », *gadalus* « *libidinosus* », *gadaledd* « *luxuria* » [1]. On peut rapporter, avec non moins d'exactitude, au bas-latin *gadalis* et aux formes provençales correspondantes un mot du vieux français, qui n'est, que je sache, mentionné, ni à plus forte raison expliqué, dans aucun dictionnaire : *gaalise, gaelise, jaelise* (impudicité, luxure), mot que j'ai rencontré dans trois passages où il a fort embarrassé les divers éditeurs. Dans le *Chevalier au Lyon,* v. 4105 et suivants, nous lisons :

S'areste li jaianz et crie
Au preudome que il deshe

1. Voyez pour ces mots Zeuss, *Gramm. celt.* (ed. altera) p. 161.

Ses filz de mort, s'il ne li baille
Sa fille, et a sa garçonaille
La liverra a jaelise...

et avec quelques variantes dans le manuscrit du Vatican :

. . . . . que il deffie
Ses quatre fils, se ne li baille
Sa fille por sa garçonnaille;
Car ne la degnerait mes prendre;
A ses garçons la fera rendre,
Si la menront en gaalise.

Quant à ce que signifie *gaalise*, les vers suivants nous l'apprennent :

Par po que li preudom n'enrage,
Qui ot celui, qui a *putage*
Dit que sa fille li metra.

Ce que Roquefort, cité à ce sujet par Holland, dit au mot *galloise* est assez étrange; j'ignore où il a pu le prendre. Mais nous retrouvons notre mot employé d'une manière absolument semblable dans *Blancandin*, v. 5804; nous avons ici une menace analogue :

... les feroit, ce dist, tos pendre,
Et la pucele seroit mise
A ses garçons en gaalise,
Quant l'aroit une fois eue.

Dans le troisième passage, emprunté au *Nicolas* de Wace v. 95, notre mot doit être d'abord rétabli par une correction; que le poète n'ait pu dire des trois sœurs que la libéralité du saint préserve de la prostitution :

De vivre conseil ne troveient
Se en *Galice* nen aleient,
Livrassent lor cors a putage,

c'est ce que Delius lui-même a senti; il s'en est pourtant tenu à la leçon de son manuscrit, vu que celle du second qu'il connaissait de ce texte :

Se *al* gaeliz ne se louent

était encore moins intelligible. Comme Delius a lui-même eu l'idée de lire *galantise*, qui ne semble pas se rencontrer, et qui ne pourrait signifier dans Wace ce qu'il suppose, lui du moins n'aura rien à objecter à la correction *gaelise*. Je remarque en finissant que le manuscrit de la Bibliot. nat., fonds français 902, comparé pour moi par M. Bauer, donne la leçon insoutenable :

Si a galice nen alouent[1].

1. M. G. Paris m'indique un quatrième exemple du mot *jaelice*, cette fois masculin; c'est dans le fabliau de *Richaut* au vers 507, où il faut le substituer à *taelice*, forme qui ne se trouve pas ailleurs et est due à une méprise soit du

II. *It.* GUASTADA, *pr.* ENGRESTARA.

Le mot italien ci-dessus est, d'après le *Vocabolario domestico* de Carena, qui en donne la définition suivante : « *specie di boccia corpacciuta col piede,* » aujourd'hui peu usité ; les exemples apportés par Manuzzi, qui le définit « *vaso di vetro, corpacciuto, con piede e col collo stretto,* » montrent au contraire que ce mot, avec ses trois diminutifs, était anciennement d'un usage assez fréquent. Je le regarde comme identique avec *inguistara* et *anguistara;* d'abord la signification est la même, comme le montre Manuzzi, qui explique *inguistara* par *anguistara, guastada* ; ensuite les lettres de ces trois mots sont dans un rapport tel que tous trois peuvent être issus de *agrestara,* qu'on ne rencontre pourtant pas à ce qu'il semble. La chute de l'*a* initial atone est très-fréquente en italien (cf. *lodola, bottega, pecchia, rena, lena, Nastagio*, etc.) ; d'un autre côté, l'intercalation d'un *n*, surtout devant les gutturales, n'y est pas non plus chose rare (*ancona, fangotto, marangone, anche?, unguanno?, mándorla*). La confusion entre *in* et *an* atones, au commencement des mots, se présente dans *ancudine, anguinaglia, annacquare, annaffiare*, et partout de telle sorte qu'un *i* primitif tantôt reste, tantôt est remplacé par *a*. La substitution de *d* à un *r* primitif, que je suppose pour le suffixe, a lieu également dans un grand nombre de mots (*rado, proda, armadio, chiedere, conquidere, fedire, prudere*) ; elle semble se produire surtout dans ceux où une syllabe voisine contient déjà un *r*, et aura de même été déterminée dans notre mot par l'*r* primitif de la syllabe antépénultième. Cet *r*, à la vérité, a également disparu et a été remplacé par *u* (*v*), comme cela a eu lieu aussi dans plusieurs autres mots après les gutturales : ainsi *squittino* est incontestablement *scrutinium; guitto* (bologn. *guett*) dont l'étymologie n'a pas encore été trouvée, peut être regardé comme identique avec son synonyme *gretto*. Quant au changement de l'*e* primitif de la même syllabe, ici en *i*, là en *a*, il n'a pas besoin d'être justifié. Si tout ce qui précède est exact, *guastada* (*agrestara*) a signifié d'abord un vase pour l'*agresto*, c'est-à-dire pour le *liquor agro che si cavá dall' uva*

---

scribe soit de l'éditeur. Je dois à l'amitié du même savant de pouvoir ajouter que le mot français correspondant exactement au pr. *gazal* se trouve au vers 2769 du *saint Thomas* de Guarnier, vers inintelligible tel qu'il a été imprimé jusqu'ici, mais qu'il est facile de rétablir : *Bous d'or en gruing* (Hippeau : *engring*) *de porc sunt e del tut jaal* (Bekker : *ja al*) on voit par là que la signification de *jaal* est plus large qu'on ne le supposerait d'après ce qui a été dit plus haut ; il s'emploie en parlant d'hommes et on peut le rendre par mercenaire. Par contre, p. 227 de *Raoul de Cambrai*, troisième passage que m'indique M. G. Paris, *se ela estoit une feme jael, Si la prendroie*, le mot se présente dans le sens qu'on a assigné au pr. *gazal*.

immatura, spremendola collo strettajo o ammaccandola in mortajo, e serbasi per condimento (Carena p. 468; il dit aussi, p. 475 : *sugo d'uva acerba e immatura, tenuto alcuni giorni al sole, poi serbato in vasi turati*). *Agresto*, pr. *agras*, pr. mod. *aigras*, etc., sont expliqués étymologiquement par Diez, *Wb.*, I³ 11. Quant au dérivé italien, il est identique avec *engrestara*, mot provençal ou plutôt qui se trouve dans une *cobla* provençale, sans être provençal lui-même. Au suffixe italien *ara* correspondrait en provençal *eira, iera,* et la racine aurait probablement dans un mot indigène la forme *agras* ou *aigras*. Ou cette *cobla* est l'œuvre d'un Aimeric, qui s'y attaque à Sordel et reçoit dans une strophe faite sur les mêmes rimes la réponse qu'il mérite, ou les deux strophes sont l'œuvre d'un tiers inconnu qui attaque tour à tour, en une strophe, Sordel et Aimeric; la première supposition me paraît la plus vraisemblable. On peut lire maintenant dans l'*Archiv*, 50, 263, les deux strophes d'après le seul manuscrit où on les ait trouvées jusqu'ici; le commencement de la première se trouve aussi dans le *Choix*, II, 303, où Raynouard la donne comme preuve de l'existence d'un personnage du nom d'Ara, rapproché ici d'Artus, mais dans lequel j'aime mieux, jusqu'à plus ample informé, voir l'adverbe *ara*. Voici d'ailleurs cette première strophe :

Anc al temps d'Artus ni d'ara
No crei que nuls hom vis
Tan bel colp cum en Ias cris
Pres Sordels d'un' engrestara.
E sel colps noil fo dé mort,
Sel qel penchenet, n'ac tort.
Mas el al cor tan umil e tan franc,
Q'el prent en patz totz colps, pois noi a sanc.

Raynouard donne encore les quatre premiers vers dans son *Lexique* comme exemple de *engrestara*, qu'il regarde comme dérivé de l'adjectif bien connu *engres*, et qu'il traduit par « agression, félonie ». Il est à peine nécessaire de dire que d'*engres*, dont le féminin du moins en vieux français (je ne le saurais indiquer en provençal) est toujours *engresse*, on ne peut tirer un pareil dérivé, surtout avec un suffixe aussi singulier. — Quant à l'expression *temps d'ara*, ci-dessus mentionnée, on la retrouve dans les vers suivants :

Qui se membra del segle qu'es passatz...
Ni com hom ve malvais et recrezen
Aquel d'aras.
(*Choix*, IV, 329.)

III. *Fr.* MIRE, MÉGISSIER, GRAMMAIRE.

Tous les étymologistes modernes rejettent *mĕdicus* comme étymologie du vieux français *mire*, Scheler (*Jean de Condé*, I, 439), même comme

origine de la forme *mie;* et la plupart d'entre eux, depuis la soigneuse recherche de Diez, s'en tiennent à un *medicarius,* qu'on ne rencontre pas à la vérité, mais qui semble seul pouvoir rendre raison de l'*r* du mot français. G. Paris qui, depuis son travail de début, a gardé un coup d'œil plus net pour tout ce qui a rapport à l'accent, n'accepte point cette explication; il dit en effet, *Rev. crit.* II, 1, 128, en rejetant avec raison l'opinion qui ferait venir notre mot de « myrrhe » : « l'étymologie de *mire* est incertaine ». Et de fait, comment expliquer que ce soit justement la syllabe accentuée de *medicarius* qui ait été syncopée, et que la loi établie par Diez, d'après laquelle les suffixes accentués figurent seuls dans la formation des mots nouveaux, ait été dans ce cas si mal suivie? Je veux essayer de montrer que *mĕdicus* est une base parfaitement suffisante pour toutes les formes, d'ailleurs remarquablement nombreuses, sous lesquelles se présente le mot qui signifie « médecin ».

Le *c* guttural entre deux voyelles persiste très-rarement en français : le plus souvent il s'y change en *j* (ou *i* consonne); si un *i* atone précède, le *j* ne peut garder sa valeur propre, et se fond avec celui-ci; ainsi *mĕdicum* et *mĕdium* peuvent en français produire un homonyme; il en est de même de *India* et de *indica* (indigo), et des finales de *canonicum* et *testimonium, apostolicum* et *oleum, medicum* et *remedium,* et si les exemples de pareilles transformations ne sont pas plus nombreux, cela vient surtout de ce que la voyelle atone, précédée d'un *c* qui disparaît, est mieux préservée que celle qui suit un *i* étymologique, sa persistance n'étant entièrement certaine dans ce dernier cas que quand cette voyelle est *a*. D'après cela, les groupes primitifs *-'i(c)u, -'i(c)o, -'i(c)a,* peuvent être l'objet de modifications différentes. Les énumérer toutes conduirait trop loin; qu'il suffise de relever celles qui peuvent s'appliquer à notre mot, par conséquent d'examiner les cas où un *d,* précédé d'une voyelle, se trouve devant le *i(c)*. Il ne peut être question en français, cela va de soi, d'un mot comme *mé-di-e,* accentué sur l'antépénultième. Un premier moyen de modifier cette forme inadmissible est l'attraction de l'*i* atone par la voyelle tonique : la forme *meide* qui en résulte est donnée par Roquefort d'après les *Dialogues de Saint-Grégoire,* mais elle est excessivement rare, attendu que *d* ne peut, dans la règle, persister en français entre deux voyelles; s'il tombe, nous avons alors la forme *meie* qu'on rencontre dans les *Sermons de Saint-Bernard* : *li meies des ainrmes* (*medicus animarum*) 526; *si halt meye,* 528; *sire meies, sanez vos mismes* (*medice, cura te ipsum*), 570; elle s'accorde avec les formes *parmei* (*per medium*), *preis* (*pretium*), qui apparaissent dans le même texte, et avec *meienuit* (*mediam noctem*), qui d'après Roquefort se trouve dans *Saint-Grégoire.* Mais bien souvent aussi l'*ĕ* et l'*i* qui s'y est joint, se changent en *i*, comme on le voit par *avoutire, maistire,*

cemetire; c'est ainsi qu'à côté de *meie* se trouve la forme très-fréquente *mie* (de même *saint Mie* = *Medicus*, Vocab. Hagiol.), de même qu'à côté de *meienuit* se place la forme *mienuit* qui l'a emporté; (sainte *Mâthie*) (*Mastidia*) peut également en être rapproché. Le second moyen qui conduisait de la forme trisyllabique *medie* à une forme dissyllabique, était le changement de l'*i* atone en la palatale correspondante, représentée en français par *j* et qui absorbe en soi la consonne précédente. De même que *pedica* a donné piége, *Gemeticum* Jumiéges, *sedium*, formé sur *obsidium*, siége, de même *miege*, la forme des *Assises*, a pu venir de *medicum* (*me-di-e*); semblablement *Antidius* est devenu *Antége* et *Aredius* (*ē?*) *Arige* (Voc. Hag.); de *hæreticum* on attendrait aussi *eriege;* à la place nous trouvons *erege;* cependant le seul passage où je connaisse ce mot à la rime, le montre accouplé avec *siége* (*Mir. de N.-Dame de Chartres*, 38). Quant à *mege*, je ne le connais pas en ancien français; Roquefort le cite, il est vrai, mais sans en donner d'exemple, de sorte qu'il est permis d'admettre que c'est une des nombreuses formes provençales qu'on rencontre parfois chez lui; au reste on peut le supposer en ancien français avec tout autant de raison que *erege*.— Dans les formes substituées à *mĕ-di-e* qu'il nous reste encore à examiner, nous trouvons à la place du *d* disparu un *r*, que je regarde non comme issu du *d*, mais comme intercalé, parce qu'il apparaît aussi à la place de consonnes dont le changement en *r* est d'ailleurs inconnu. En effet, nous trouvons non-seulement pour *remedium* fort souvent *remire* (*Jerus.* 2518; *Ren. de Mont.* 334, 37; 335, 18. etc.; *R. d'Alix.* 356, 17), non-seulement pour *homicidium omecire* (*R. d'Alix.*, 69, 5), pour *Illidius Alyre* (Voc. Hagiol.), pour *desiderium desirier* (lequel aussi à la vérité peut être formé du verbe *desirrer*, comme *encombrier*, *recovrier*, *remuier*, etc.), mais aussi *navire*, que j'aime mieux considérer comme forme secondaire de *navie* (pr. *navei*, *navígi*, esp. *navío*), dérivé certainement de *navigium*, que comme provenant d'une forme nouvelle *navilium*; de plus *artimaire* ou *artumaire* dans Roquefort (mieux que *arrumaire*, *Œuvres de Rutebeuf*, I, 337), forme secondaire d'*artimage*, dérivé incontestablement de *artem magicam*, enfin *grammaire* de *grammaticum*, dont il sera question plus loin. C'est ainsi qu'à côté de *mie* pour *medicum* se place la forme *mirie* des *Livres des Rois* 304, laquelle montre d'un côté l'*i* atone encore à sa place, et de l'autre agissant déjà sur la voyelle qui l'attire; et plus tard *mire* ou aussi *miere*, ce dernier avec la même diphthongue que nous trouvons encore en français moderne dans *matière*, *métier*, *cimetière;* ou *mère* (*Gloss.* 7692, 506), forme qui prend place à côté du vieux français *matere*, franç. mod. *misère*. Tout près de la vieille forme *mirie* se trouve encore le v. fr. *mirgesse*, femme médecin (Ruteb. II, 179), et *mirgie*, médecine (*Ch. au lyon* 6493), tandis que *miresse*, *meresse* (*Livre des Mest.*, p. LXXVIII

et 383) et *mirerie* et (par dissimilation) *mirenie* (*Glossaire* 7692, 279 et *Voc. Duac.* 99) se rattachent à *mire; megeresse* (*Notre-Dame de Chartres* 91), *megement* (Carpentier s. v. *megeicharius*) et *megeis* (avec *megeïcier* = fr. m. *mégissier*), au contraire, viennent du verbe *megier* (Carpentier l. c.) et reproduisent les formes *medicatricem* (ou *medicatri-ssam*), *medicamentum*, *medicaticium*.

Grammaticus aurait sans doute pu donner aussi *gramage;* mais cette forme ne se rencontre pas, que je sache, de même qu'à côté de *remire* et *remirer* ne se présentent pas d'autres mots que les formes savantes *remede* et *remediier;* cependant en provençal on appelle celui qui sait écrire *gramádi*, *gramázi* ou *gramatge;* et j'espère que le rapprochement de ces formes avec le masculin vieux français *gramaire* (*fist venir clers et gramaires*, Brut 15243; *Varro qui fu molt bons gramaires*, Barl. et Jos., 175, 1) ne fera, après ce qui précède, aucune difficulté. Le français ne pouvait d'ailleurs distinguer le mot masculin du mot féminin qui désigne la connaissance de l'écriture. Quant au provençal *grammáira*, cité par Diez d'après Raynouard (III, 494), je n'oserais décider si c'est un emprunt fait au français, ne connaissant pas l'ouvrage (le *Catal. dels Apostolis de Roma*) d'où l'exemple unique de ce mot a été tiré.

IV. *Fr.* SOMMELIER.

Le rapport qui existe entre *sommelier* et *somme* a été reconnu par les étymologistes, sans avoir pourtant été présenté tel qu'il existe réellement. Ce n'est pas, en effet, immédiatement de *somme* (*sagma*) qu'il faut tirer *sommelier*, ni même d'un mot tel que *sommula*, qui n'existe pas, mais dont on a conclu l'existence de celle du bas-latin *sommularius* qu'on n'a trouvé toutefois que dans des textes très-peu anciens. *Sommelier* est un dérivé de *sommier* (bête de somme) et désigne celui qui a les bêtes de somme sous ses ordres, et aussi celui qui mène une bête de somme. A la place de *somerier*, et pour éviter le son désagréable qui se produisait tant qu'on faisait entendre encore l'*r* final, on a dit *somelier*, comme on trouve en vieux fr. *contraliier* pour *contrariier*, *sorcellerie* et *ensorceler* (de *sorcier*), pour *sorcererie*, *ensorcerer*, où un troisième *r* aurait encore augmenté la cacophonie; dans *mirenie* (médecine) on a eu recours à *n*, pour remplacer l'*r*, de même que *n* s'est substitué à *l* dans *cenelier*, qui remplace directement *celelier* comme ce dernier mot remplace *celerier* (cf. ce que le dictionnaire de Grimm dit de l'allemand *Kellner*, déjà au x^e^ siècle *kelnâri*). A côté de *somelier* (*Percev.* 11802) nous trouvons déjà dans Guill. Guiart, II, 6571, *sommetier*, à côté de *Agnes la soumeliere* (Ordon. *Livre des Mest.* 383), *Marie la soumetiere* (*ibid.* 379), formes qui cadrent exactement avec *saumatiers*, *custos saumarii*, du *Dictionnaire*

de rimes provençal. Ici *t* s'est, au lieu de *l*, substitué à *r*, comme dans *papetier*, *papeterie* (à côté de *paperasse*); *t* est d'ailleurs aimé du français comme moyen de supprimer l'hiatus, ainsi que le montrent les mots *bijoutier*, *cloutier*, *cafetier*, *ma-t-ante*, *chante-t-il*, *ne voila-t-il pas*, et la tendance des personnes peu instruites à faire ce qu'on appelle communément des cuirs.

Adolf TOBLER.

II.

VARIETÉS LORRAINES

(Supplément au mémoire imprimé dans la *Romania*, I, 328-51).

Au cours de nos recherches sur le dialecte lorrain, nous avons rencontré quelques documents de nature à mettre en lumière certains points obscurs du texte publié dans une précédente livraison de ce recueil (I, pp. 340 à 351), et à expliquer certaines particularités de forme et de sens non signalées jusqu'à présent et qui paraissent appartenir en propre à l'idiome de cette région.

La note complémentaire qui suit portera sur la désinence *-en* des mots à terminaison fém., sur la désinence *-ónt* 3e p. pl. de l'ind. présent et sur la valeur temporelle de cette forme, enfin sur le sens précis, sinon sur l'origine formelle, du mot *bequehoirs*. Nous y ajoutons la copie d'une quittance relative à une indemnité de guerre réclamée et obtenue par une victime de la lutte entre les princes de Lorraine et de Bar: les caractères de la langue employée dans ce document historique sont tels qu'ils peuvent le faire classer parmi les plus curieux spécimens du parler local.

I. — NASALITÉ DE L'*e* FÉMININ EN DÉSINENCE.

Nous avons fait remarquer que, à l'exception de *abatuent*, tous les exemples de cette désinence appartiennent à la partie du texte écrite dans le langage de la Vôge : *vaichen* (VII, 52), *forsen* (X, 3) pour les noms, *prisent* (VII, 8, 10, 21, 26) pour les verbes [1]. Cette notation, pour étrange qu'elle puisse paraître, ne doit pas être regardée comme une fantaisie de scribe ou une inadvertance de copiste : elle reproduit au contraire le plus exactement possible la prononciation des paysans de l'Est dans les cantons montagneux. C'est la seule raison légitime de cette orthographe. Toutefois, si juste qu'elle fût, l'explication que nous avons donnée de cette forme risquait d'encourir le soupçon

1. Sur le *t* de cette finale *ent* cf. t. I, p. 335.

d'avoir été faite après coup et pour le besoin de la cause. En effet, aucun autre exemple puisé à une source originale n'était venu s'adjoindre aux cas peu nombreux allégués en faveur de notre conjecture. Le texte qu'on va lire fait passer la conjecture à l'état de réalité : la véritable valeur de cette notation est mise hors de doute par le nombre des exemples qui l'affirment et plus encore par l'autorité qui s'attache toujours à un document original de préférence à une copie, si fidèle qu'elle soit.

Accord entre les chevaliers du Temple (de la commanderie de Norroy) et l'abbaye de Flabémont (chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré)[1].

Février 1239-40.

Sachent tut cil qui ces lettres verront que, cum descors fust intre la glise de Flabomont[2], d'une part, et les freres de la mayson dor *Templein* de Noroy[3], d'autre part, suz lo ban de Cersez[4], pais en fust fayte par conseil de *prodomenz* en itel meniere : que li ecglise de Flabomont enporte la demonure de Auviler[5], qui est in banc de Cersez, enterinnement par davant et la glise ausiment sen partie dor Temple, et si *enporten* l'usuare de la grange de Auviler in banc de Cersez ensi cum li grange l'i avoit ; et li *hommen* dor Temple de Mandres[6] de latente (*sic*) dame Margarete enportent lor usuare et les terres et les prés, par la rente paant ensi cum il l'i suylent avoir et paier ; et li remenans dor banc de Cersez en totes choses : in prés et in terres, in box et in awes et in rentes, lor vait par moytié. Et li frere dor Temple de Noroy davant dit ont acompagnié la glise de Flabomont in trois quartiers de terre qu'il ont ad Osenviler[7] en itel meniere : que li ecglise de Flabomont averay la moytié de la rente des trois quartiers, et li frere dor *Templen* l'autre moitié ; et si par aventure adveni que li terre achaût, li englise de Flabomont averoit la moitié et li *freren* dor *Templen* de Noroy l'autre. Et en après est ad savoir que li englise de Flabomont et li frere dor *Templen* de Noroy doient faire en banc de Cersez astrait de hommes en bone foy por ville estufier ; et li englise de Flabomont ne pust rien adquester in ban de Cersez ensi

1. Sur les possessions du Temple en Lorraine, voy. un article de M. Digot, dans les Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, année 1868, p 258 et suiv., et notamment, pour la commanderie de Norroy, p. 287.

2. Flabémont, écart de Tignécourt, canton de Lamarche, arrondissement de Neufchâteau (Vosges).

3. Norroy-sur-Vair, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau (Vosges).

4. Aucune localité de ce nom ne se trouve dans la région circonscrite par les données topographiques de notre pièce. Nous n'avons pu déterminer l'appellation actuelle de ce village, si tant est qu'il existe encore. M. Digot (qui paraît avoir eu connaissance de notre document par une copie postérieure ou plus probablement par une analyse sommaire dont il n'indique point l'origine) n'a pas été plus heureux que nous sur ce point. Voici ce qu'il dit (*op. cit.*, p. 287) : « une localité que l'acte nomme *Sarcels*, et que nous ne connaissons plus sous cette dénomination. »

5. Oviller, ferme au territoire d'Auzainvilliers, sur lequel cf. note 7.

6. Mandres-sur-Vair, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau.

7. Auzainvilliers, chef-lieu de canton du même arrondissement.

cum en rentes et in possessionz, sauvez les chosez davant dittes, que li frere dor *Templen* de Noroy n'i aent la moytié ; et li frere dor *Templen* de Noroy autelment ne puent rien adquester in ban de Cersez, in rentes et in possessionz, que li englese de Flabomont n'y ait la moytié. Et si est ad savoir que li englese de Flabomont ne puet vendre la sue partie ne engagier ne aliener, ne appeller voé ; et li *freren* dor *Templen* de Noroy ne puent la lor partie vendre ne engagier ne aliener, ne appeller voé ne querre partie, for que par communz concors de la glise de Flabomont et des frerez dor *Templen* de Noroy. Et si est ad savoir que li englese de Flabomont ne li frere dor Temple de Noroy ne puent fayre grange ne habitacion en davant dit banc de Cersez. Et si est ad savoir que se li vile multiplioit, et li grange de Auviler cressoit et multiplioit en itel meniere qu'elle presset la vile par son usuare malement, li sires Huez li Prestez de Forcellez [1] et li sires Garins Verraz de Mosturul [2] ont poier de la mesurier. Et por iceu que ces chozes soient fermes et estaubles, ju freres Freriz de Morehenges [3], maistres de la chevalerie dor *Templen* de Lorregne, ay mis mon seaul par lo consentement de nos freres ad presentes lettres, en tesmognage de verité ; ky furent faytes en moix de fevrier, en l'an ke li miliares corroit par mil et deuz cens et trente nouf anz.

Au dos est écrit, d'une main du XIV[e] siècle :

Lettre de l'acort de Cersez entre nous et lez frerez de Noroy.

(Orig. parch. — Arch. des Vosges, série H : Fonds de l'abbaye de Flabémont.)

Sans entrer dans une étude détaillée de ce texte, qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre ici, je ferai seulement remarquer que la notation caractéristique *en* s'y rencontre 14 fois (dont une forme verbale, *enporten*). Quelle était sa valeur de prononciation : *ẽ* (*in*) ou *ã* (*an*) ? Ce que l'on sait de la manière dont cette voyelle est traitée par le dialecte lorrain en général et vôgien en particulier, ne permet pas d'avoir la moindre hésitation à cet égard : *en* sonne *in*. Cette valeur, qui est étymologique, s'est maintenue dans l'ensemble des dialectes de la langue d'oïl jusque vers le milieu du XII[e] siècle [4]. A partir de cette époque *en* s'est assimilé à *an*, et ce n'est que dans les dialectes parlés aux points extrêmes du domaine de la langue d'oïl que *en* a conservé sa valeur originelle : au nord-ouest l'anglo-normand, au sud-ouest le poitevin, à l'est et au sud-est l'idiome

1. Forcelles-sous-Gugney plutôt que Forcelles-Saint-Gorgon, tous deux du canton de Vézelise (Meurthe). Notre attribution se fonde sur ce fait que Forcelles-sous-Gugney était une possession du Temple, relevant de la commanderie de Xugney (Vosges).

2. Monthureux-sur-Saône, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges).

3. Morhange, canton de Gros-Tenquin, arrondissement de Sarreguemines (Moselle). — Ferry de Morhange est qualifié par notre document de *maître de la Chevalerie du Temple* pour la Lorraine. M. Digot, (ibid.) induit en erreur par des renseignements incomplets ou inexacts, ne fait de Ferry de Morhange qu'un simple commandeur de la maison de Norroy.

4. Cf. *AN et EN toniques*, par M. Paul Meyer, dans les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, I, 244 et suiv.

parlé dans la Lorraine et dans la Suisse-Romande. Pour ce qui est de ces derniers cantons, le langage actuel qui fait entendre « patiemmint », « doucemint », « achèvemint », est l'héritier légitime du dialecte parlé au XIII^e siècle.

En ce qui regarde notre texte, la question est résolue par l'écriture qui représente la prép. lat. *in* (*inter*) par *in* (*intre*) jusqu'à 14 fois. Et comme, dans les faits de ce genre, la fidélité avec laquelle est rendue la prononciation du crû est en raison directe de la divergence de la notation dialectale avec la notation usitée dans la langue générale, il en résulte que les variations orthographiques sont une simple question d'écriture et ne portent pas atteinte à l'unité de prononciation. Nous assimilerons donc *en* à *in* pour tous les mots qui présentent tantôt l'une, tantôt l'autre orthographe [1]. Cette conclusion est d'autant plus sûre en ce qui concerne le dialecte lorrain que, là où la notation *en* a pris le son commun *an*, ce dialecte fait concorder l'écriture avec la prononciation : dans le plus grand nombre des cas il écrit *an*,= lat. *in en*, oïl *en*. De ce fait, la prose et la poésie, les chartes et les chansons, offrent des exemples à foison ; amans et trouvères marquent leurs productions au même coin [2].

Pousser plus avant cette démonstration entraînerait dans un détail qui ne peut être exposé ici. De ce qui précède, il faut retenir que : 1° dans le dialecte parlé en Lorraine et plus particulièrement dans la Vôge, le son *an* représente *ã* latin et *ẽ* assimilé à *ã* ; 2° si *en* provient de *ĩ* ou de *ẽ* resté pur, il se prononce *in*, alors même qu'il garde la notation commune *en* [3]. — Par contre, la distinction entre *an* et *en* se fait toucher comme au doigt dans les exemples suivants empruntés à des chartes de la fin du XIV^e siècle : « Sez hommes *aidans*, *servens*, *confortans* et *receptans*, » « *menens* et subgiz, » « nos lettres *pendenz* », « leu *tenens* » (lieutenant), « *cognissent* » (connaissant), « *haient*, *ayens*, cause », etc. Ces exemples sont d'autant plus frappants qu'ils s'appliquent à des formes de partic. présent, et que c'est précisément par cette classe de mots que l'assimilation de *en* à *an* s'est effectuée en premier lieu : les plus anciens textes de la

---

1. Pour la même raison, et malgré la divergence d'orthographe, *temps* et *tans*, *sovent* et *sovant*, et les adverbes en *-ment mant*, ne font entendre qu'un son unique, à savoir *an*.

2. M. Meyer se demande (l. l. 272) si l'assimilation entre *en* et *an* était plus complète en Champagne et en Lorraine qu'ailleurs. Oui ; cette assimilation est l'un des caractères saillants des dialectes de l'Est.

3. Aux exemples qu'on a vus plus haut de l'équivalence *en* et *in*, et qui sont propres à la région de la Vôge, on peut ajouter, parmi plusieurs autres, les deux suivants, appartenant l'un à la langue du Roman-Pays, l'autre à la langue de Metz : *ain*=*ainde* dans le document publié ci-dessous, p. 257 ; — *infer* à côté de *enfer*, dans un texte du XIV^e siècle qui paraîtra prochainement ici même.

langue d'oïl présentent toujours *ant* au part. de toutes les conjugaisons.

C'est toujours chose délicate que de prétendre noter la prononciation jusque dans ses nuances les plus fugitives, alors surtout qu'il s'agit comme ici d'un son naturellement sourd et indécis. On ne s'étonnera donc pas de voir, dans des cantons divers, les scribes lorrains recourir à divers procédés pour serrer de plus près la prononciation locale. C'est ainsi que la notation *en* paraît appartenir en propre aux textes vosgiens [1], tandis que le même accident de prononciation est noté à Metz par *ei* en finale. Dans le premier cas, l'adjonction de *n* fait passer la sourde pure *é* à la sourde nasale *ẽ* ; dans le second cas, l'adjonction de *i* donne à cette même sourde *é* une valeur phonique plus rapprochée du son *è*. Quel que soit le procédé orthographique employé ici et là, des deux parts l'effet obtenu est le même et la prononciation locale fidèlement reproduite. Je vais donner un certain nombre d'exemples de cette seconde notation.

Noms et adjectifs :

« Li princiers n'aura point de legnaz en tote la terre Saint Pol, for le bois de *chaenei* [2]. » — Se de mi defallivet..., li priours devant dis seroit *quitteis* [3]. » — « Li sires Cunes li *coustreis* de S. Vincent [4]. » — « Li *sireis* Thiebaus Boukins, chivelliers, et li *sireis* Ferris Chielairon [5]. » — « Li *abbeis* Badowins de S. Vincent de Mes et touz li covans de cest meisme leu [6]. » — « Li *maireis* de lai chiese Deu de S. Vincent ait aquasteit [7]. »

A ces exemples il convient de rattacher les suivants, dans lesquels l'interversion des deux voyelles *ei* en *ie* est une preuve de plus de l'hésitation des scribes en présence de ce son spécial :

« Conue chose soit a toz ke li *chapittlies* de Saint Salveor de Mez... [8] — « .XL. s. k'il ont.... ; ces ont aquasteit por l'*archidiaconie* Nicole dou Kanoy [9]. » — « Pour faire *clairie* et lie faice en oile [10] (*Ut exhilaret faciem in oleo*). »

Verbes et participes :

---

1. Le *Bestiaire* publié dans ce recueil par M. P. Meyer (I, 426-443) présente, entre autres caractères du dialecte lorrain, un exemple de *-en* fém. final : *germen* (v. 1142). Ce fait et d'autres analogues permettent d'assurer que le copiste du traité de Gervaise était originaire d'une localité de la Vôge méridionale, dans la partie traversée par la Saône.
2. Archives de la Moselle, Fonds du chapitre de la cathédrale de Metz; 1220.
3. Ibid., ibid., — 1233.
4. Bibl. Nationale, Terrier de l'abbaye S. Vincent de Metz, FR. 8711, fol. 9 v°, — 1303.
5. Ibid., ibid., fol. 6, — 1311.
6. Ibid., ibid., fol. 11 v°, — 1306.
7. Ibid., ibid., fol. 12 r° et v°, — 1310.
8. Arch. de la Moselle, Fonds de la collégiale S. Sauveur de Metz, — 1232.
9. Bibl. Nationale, Cartulaire de la Grande Eglise de Metz, FR. 11846, fo. 148 d, — vers 1300.
10. Bibl. Mazarine, T 798, Psautier lorrain, CIII, 17.

« Ansi com li escris... lou *deviseit*[1]. » — « Et se li dis Willames *laieveit* cest sansal »[2] : — Et c'il ne li *paieveit* la rante dezour dite[3]. » — « Ne ne doient ne ne s'an puient vanteir de nulle tenour an nulle maniere per devant keil justice c'on l'an *plaidixeit*[4]. »

Les cas précédents sont isolés et à l'état sporadique ; mais plus on avance dans les bas temps et plus ils se montrent nombreux. A l'appui de cette assertion, nous ne citerons que deux textes dans lesquels la finale atone *ei* apparaît dans un grand nombre de désinences féminines.

« . . . . Et pour tant nous redemandiens des *diteis* abbause et covent. . . Pour ceu que li dis *privilegeis* tournoit et poioit tourneir ou greif desmaige de nostre dite abbaiie, nous, abbause et covent. . . desour *diteis*, ne sommes mies *tenueis* . . . ai paieir desme. . . . Tous *privilageis* et tostes exceptions osteez. . . . Renonsons . . . a touz plais, a causes *meuteis* et a muevre . . . pour l'ocqueson des choses devant *diteis;* ains aiverons, tanrons et warderons . . . toutez les choses dessus *ditteis* fermes et aggraiaubles a tous jours. . . . Avons-nous . . nos saielz de certaine science a ses *presenteis* lettres mis[5].

» Encor est waigere a soulz de S. Poul . . . . les .V. jornalz de terre a poncel de Waipey que *fureit* Thieba Peti Maiheu. . . . — Ancor est waingere a signour dessus dis. . . . .II. pieces de terre ereuce on il ait .I. foucei antre dons, ou on *conteit* .XXIII. jornal que *gisseit* an Goubert Nowe devant lai paisture don chamin de Waipey entre les dons poncel : des queis .XXIII. jornalz il an y ait .XVIII. jornalz que ne doient point de *demey;* et ancor .I. piece de terre ereuce ou an *conteit* .X. jornal. . . . .[6]. »

Quoique les exemples de la désinence *ei* atone finale[7] soient — en l'état actuel de nos recherches — plus nombreux de beaucoup que ceux de *en* en même position[8], on a pu remarquer que la date où ils appa-

1. Bibl. Nationale, FR. 8711, f° 11, — 1294 et 1306.
2. Ibid., ibid., fol. 9. — 1306.
3. Ibid., ibid., fol. 11 v°, — 1306.
4. Ibid., ibid., fol. 19 v°, — 1316.
5. Ibid., Collection de Lorraine, vol. 975: Cordelières de Metz, n° 15, — 1324.
6. Bibl. Nationale, Collection de Lorraine, vol. 972 : Metz II, n° 162, — première moitié du XIV^e siècle. — A côté de *fureit gisseit*, qui sont à la 3^e p. pl., nous rencontrons *gesseint*, qui a conservé la nasale, mais sans la faire entendre dans la prononciation, non plus d'ailleurs que la forme commune *gessent*, qui coexiste avec les deux précédentes dans ce même texte.
7. Un certain nombre de textes offrent *ei* pour *e* dans l'intérieur des mots, ainsi : *deiniers, sameidy* et quelques autres. Mais le cas n'est plus le même qu'à la finale, et nous n'avions pas à nous occuper de cette notation qui ne touche pas directement à notre sujet.
8. La notation *en* paraît avoir aussi essayé de s'implanter dans les textes de Metz, mais les exemples en sont rares ; jusqu'ici je n'en ai rencontré que deux appartenant à des formes verbales : *aquiten* (*bis*) 1230, et *maten* (mette) 1299. Encore sont-ils douteux et faut-il peut-être n'y voir que des 3^e p. pl. dans lesquelles le *t* final serait tombé : dans l'un et l'autre cas, en effet, le verbe est commandé par un double sujet. — Quoi qu'il en soit, la désinence *ei* prédomine de beaucoup, et c'est elle qu'emploient définitivement les scribes messins à l'exclu-

raissent est sensiblement la même dans l'un et l'autre cas. Au nord comme au sud, à Metz aussi bien que dans la Vôge (et sans aucun doute les autres dialectes présenteraient des faits analogues), toutes les formes spéciales, les désinences typiques, appartiennent exclusivement aux périodes chronologiques extrêmes. Entre le moment où elles manifestent leur existence pour la première fois et celui où elles conquièrent définitivement leur droit de cité, se place une lacune de temps qui peut varier au hasard des textes et des recherches, mais qui est toujours assez considérable. Cette particularité, qui revêt le caractère d'une loi, grâce à son évolution régulière dans les variations du langage, nous l'avons constatée à plusieurs reprises dans nombre de faits du même ordre [1]. C'est ainsi que, pour ne pas sortir du terrain délimité par le sujet et par l'époque, on nous permettra de renvoyer le lecteur à ce qui a été dit précédemment (I, 338) sur les formes verbales *batait* et *abatait* [2].

II. — *ónt*, DÉSINENCE DE LA 3e P. P. DU PRÉSENT DE L'INDICATIF AU SENS DU PRÉTÉRIT.

Si, dans les formes précédentes, la modification subie par la désinence n'entraîne pas le déplacement de l'accent, il n'en est pas de même pour la question qui s'offre présentement à notre examen. Ici ce n'est plus une simple adjonction d'un signe sans autre valeur que de préciser la prononciation locale de *e* atone final, mais il s'agit du remplacement de cette voyelle sourde par une autre voyelle sonore, qui dès lors attire sur elle l'accent : au lieu de *'-ent* l'on a *-ónt*.

---

sion de *en* et aussi de *ae* que je note dans *terrae* 1235 en regard de *terrei* 1240; enfin la désin. *el* = *è* (*ei*) se rencontre fréquemment dans les bas temps.

1. C'est un phénomène moins rare qu'on ne serait tenté de le supposer au premier abord, que des formes typiques faisant leur apparition dès l'origine d'une langue, puis disparaissant des textes pendant une période plus ou moins longue, comme si elles étaient enlevées de la circulation, pour émerger plus tard et s'imposer d'une manière définitive et absolue après cette éclipse apparente. Ce sont les premières manifestations de la langue populaire, du *patois* qui, refoulé pour un temps par les barrières de la langue classique, finit à la longue par les renverser et monter sur la scène dans l'appareil qu'il tient de ses ancêtres et qu'il a religieusement conservé. C'est une source qui, arrêtée par un obstacle, chemine sous terre ponr aller rejaillir plus loin avec une force plus grande. — Ainsi en est-il du latin archaïque rapproché du latin rustique ; et sans doute les autres langues n'échappent point à cette loi.

2. Voici un nouvel exemple de cette désinence, fourni par un texte messin de la première moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire contemporain du document publié dans le vol. précéd. : « Ci est escrips toz li heritaiges que muet don censal que Matheus Burtadon *vandeit* a sous de S. Poul. . . . . Ancor est waingere a signour desus dis tout l'eritaige que Perrin Burtadon *vandeit* a Jehan Ancel. » (Collection de Lorraine, vol. 972 : Metz II, n° 162). — Cf. la même forme ci-dessous, p. 253.

Nous ne prétendons rechercher ni le motif ni la date de l'assimilation de la 3e p. à la 1re au pluriel du présent de l'indicatif. Ce phénomène est actuellement commun à tous les patois, et ceux-ci l'ont reçu de leur dialecte respectif. Mais ce qui appartient en propre au dialecte lorrain (du moins personne à notre connaissance n'a signalé ce fait, et nous-même ne l'avons rencontré nulle part ailleurs), c'est que le déplacement de l'accent ait entraîné un changement de sens. La forme ainsi affectée est sortie de sa catégorie temporelle pour entrer dans une autre, ou plus exactement elle appartient à deux catégories de temps : la forme est du présent, le sens est du prétérit ; singulière anomalie que nous ne nous chargeons pas d'expliquer, mais que le simple rapprochement des textes va rendre indéniable.

Je rappelle d'abord les exemples du document publié plus haut ; ces exemples et les suivants, empruntés à divers textes, sont choisis à dessein parmi les phrases qui contiennent juxtaposées les deux formes de parfait : l'une à désinence régulière, l'autre à désinence anormale (*-ónt*). Cette juxtaposition même en dira plus que toutes les théories.

Abatait, *empourtont*, fit, I, 23 ; — sunt venus, ont abatues, ont eues et tenues, *enmenont*, prirent, II, 14 ; — vinssent, *trovont*, *tuont*, II, 19 ; — vinssent, abatirent, debrezirent, empourterent, tuerent, *enmonont*, II, 34 ; — prirent, *decopont*, III, 35 ; — brizairent, abatirent, deffroxairent, *laixont*, *defferont*, tuerent, prirent, IV, 8 ; — brizairent, *robont*, *davestont*, brizairent, empourtairent, prirent, V, 11, 12 [4].

Li maires de S.-Julien... et autres gens asseiz... *an allont* a Glaitigney, et orent .IIII. chers awelz ous, et *cherriont* .IIII. cherres de bleif an l'osteil lou Roi et les *amenont* a S. Julien... Et *anportont* li abbes et ces comandemens pos de couvre... Il y *allont* et maingerent et burent et *monont* bonne vie... et *atendont* toute jor, etc.[2]

Cest vandaige ait fait Jaikemate... por bezongne de vivre et por paieir les dates ke ces peires et ces mairis li *laiont* dovant [3].

Dou descort qui estoit dou doiein et dou chapistre de S. Savour d'une pairt, et de Jaikemin Porree d'atre pairt..... : li doiens et li chapistre dissent k'il ne karoient ke droit et fin, k'il li estaincheroient vollentiers lou plait ; et li *estainchont*, et pues li requissent..... — Et ancor vit li persolne a cui li doiens et li chapistres *laissont* celle maxon por .xxx. s. de mt. de cens... — Et Jaikemins Porree vous dist... que voirs est ke li dis Jaikemins prist a cens a doien et a chapistre de S. Savour la maxon,... et li *laixont* li doiens et li chapistres devant dit permey. xx. s. de cens k'il an dovoit chac'an ; et ait passeit. xx. ans et plux... c'onques plux ne l'an *demandont* ne plux n'an dovoit [4].

---

1. Extrait du document publié dans *Romania*, I, 340-351.
2. Bibl. nat., Collection de Lorraine, vol. 977 : Fonds de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, n° 7, — avant 1279.
3. Ibid., ibid., vol. 971 : Metz I, n° 88, — 1296.
4. Ibid, ibid., vol. 983 : Fonds de la collégiale St-Sauveur de Metz, n° 31, — 1315.

Li sires Joffrois Groignas, li eschavins, et Thiebaus Lorant, li amans, vinxent devant lou maistre eschaving..., et *clamont* et dixent an plait que..... ; — *vandont* (*ter*), mirent ; — eit paiet, ait tenut, n'en *pairlont* ne n'i mirent debet, *vandont* [1].

Ceu est ceu que cilz de Chamenat et dou ban ont meffait a ma dame l'abbausse..... ; *amenont*, prixent, vorent, rescouxent ; — revinxent, *amonont*, prixent, *amonont*, revinxent, volt ; — *tornont*, furent esxuriez, fust tenue ; — avint, *ramonont*, prixent, *monont* ; — *s'asamblont*, vinxent, *anmonont*, prixent ; -avint, porchasserent, *s'acordont* — *randont*, furent resaixis, vorent [2].

Or ait .IIII. ans passeit ki li abbes vandeit Ancey .c. et x. lb., et si *waignont* cil ke l'*achetont* .XL. lb. ou plus p[er] lor dit meymes ; et si n'estoit mies li tans si aparans de la moitiet com il est maintenant, ke Deus voillet wardeir ! — J'ai veut de mon tans et vivent ancor partie de ceulz ki *achetont* la court de Chastelz singlemant .III. ans por .XII xx. lb. de Mt., et .III. ans après la *rachetont* cil meymes por .XVIII xx. lb. de Mt.[3]

Et une foule d'autres exemples dont l'énumération deviendrait fastidieuse.

De la simple lecture de ces fragments et du rapprochement des formes verbales résulte, avec une évidence invincible, la concordance la plus parfaite quant au sens en dépit des désinences diverses. On doit donc tenir pour acquis que la désinence *-ónt*, formée du présent, entraîne le sens du parfait [4].

---

1. Extrait d'un jugement du Maître-Echevin : Ibid., ibid., vol. 980 ; Fonds de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, n° 21, — 1315. — Deux lignes plus bas, le même texte a « pairollent. » Le sens de cette forme, rapproché de celui de « pairlont » rend plus sensible encore la valeur temporelle différente des deux désinences verbales.

2. Extrait d'un rapport aux « Treize ». Ibid., ibid., vol. 975 : Eglise de Metz, numéro 28, sans date. — Ce titre n'appartient à aucun des fonds compris dans le vol. 975 ; il devrait faire partie du fonds de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz, à la date de 1342.

3. Bibl. nation., LT 10023, Cartul. de l'abbaye Saint-Vincent de Metz, fol. 144, v° ; — sans date, écriture du XIV^e siècle.

4. Une autre désinence de cette même personne est *-ánt*, assimilée elle aussi à la 1re p. pl. Mais là s'arrête la similitude avec *-ónt* ; en effet, les rares exemples de cette forme, quoique plus fortement frappée au coin du patois, conservent leur valeur temporelle : ils sont du présent aussi bien par le sens que par la forme.

« Les. xx. s. de Mt. de cens ke *giexant* sus tout l'eritaige de Pondeniet. » (B. N., FR. 8711 : Registre terrier de l'abbaye, de S. Vincent fol. 19,—1311.) Tuit dient et *teismongnant* qu'il y (il s'agit d'une vente immobilière) virant lou bien et lou prout de Jaikemin » (Ibid. LT. 10023 : Cartul. de Saint-Vincent, fol. 25 v°, 26,-1317.) — Ainsi la désinence de la 3e p. pl. de l'ind. pouvait être affectée de cinq manières différentes. Ces derniers exemples et ceux de la p. 250 nous en montrent quatre réunies dans le même verbe : *geix-ent-eit-eint-ánt*, avec le sens du présent ; quant à *geixónt*, s'il avait pu exister, il aurait pris, ainsi que ses congénères, le sens du parfait. — Enfin, le même rapport qu'on a remarqué entre « gisseit » et « giexant » se retrouve entre « fureit » (ci-dessus p. 250) et « furant » donné par un rouleau de Bans de Tréfonds de 1227, conservé à la

La fortune de cette singularité, que nous constatons sans pouvoir en donner la raison dès à présent, a été grande dans la langue de Metz ; ce produit tératologique y a fructifié ainsi que dans un terroir propice : il s'épanouit surtout à la fin du XIII^e^ siècle et dans les deux siècles suivants. Le *Journal de Jean Aubrion*, naïf et curieux assemblage de faits et traits de mœurs locaux, en est orné presqu'à chacune de ses phrases. Il est vrai qu'il ne refuse pas davantage l'hospitalité à mainte et mainte autre forme plus ou moins irrégulière. La plus souveraine indifférence pour la grammaire et l'orthographe a fait d'Aubrion le modèle des éclectiques en son genre : chaque forme, chaque faute, devrais-je dire, vient à son tour. Voici quelques exemples tirés des premières pages de son journal :

A la Chandellour (1464)... s'en allit le s^r^ Jehan de Heu et emmenit avec lui et parlit a la bouche de Nostre Sainct Peire le Pappe (p. 3)... Item, tantost ung poc aprez, la cité envoiet ung appellés Jehan de Landre... et l'*envoiont* a Romme (p. 4)... — Fuit débet entre la cité et l'évescque de Mets. Item... priait mons^r^ de Lorenne la cité que on volcist ung poc cesser... Et on li *octroiont* et olrent treve..., maix on ne polt avoir acort ; et tant qu'il fallit recommencer à gaigier ... et *gaigont* on de fait.... Et tant c'on *recommensont* a gaigier le jour du Saint-Sacrement, il pluit presque tout le jour...—Et on ne li *refusons* mie, maix olt encore true ung moix tout plain... — Et s'y *allont* lez sodoier (p. 5)... Maix on se *ravisont* (p. 6) [1]. — Li sire Anthoine Gremesuelz... qant se vint au rendre compe, lesdits seigneurs de S.-Salvour le volrent constraindre et le *constraindont* de fait..., dont il leur costit bien cher... Et y *envoiont* les II dessus dit, lesquelx *rappourtont* leur escord et leur absolution (p. 8)... — *Passont* parmy la cité et le pais bien V^c^ Bourguignon, lesquelx revenoient de France... ; li ung revenoit tout nuit, l'autre tout deffuz, et l'autre tout à pieds (p. 9)... Et s'en *rallont*... et tinrent la journée à Clémery..., et *jornont* et puis revinrent (p. 12) etc., etc.[2]

Le patois moderne ne connaît plus cette forme, du moins avec le sens du parfait ; elle est tombée au XVI^e^ siècle, peu de temps sans doute après sa période de splendeur sous la plume d'Aubrion. Je n'en ai pas

---

Bibl. de Metz. *Furant* est, avec *virant* ci-dessus, le seul exemple que j'aie rencontré jusqu'ici de cette singulière assimilation s'exerçant, non plus seulement d'une personne à l'autre d'un même temps, mais d'un temps à un autre. C'est ce qu'on pourrait appeler une assimilation du second degré. Ce fait démontre avec quelle énergie et quelle promptitude le langage populaire, livré à lui-même, aurait bientôt simplifié, sinon rejeté toute flexion, soit casuelle soit temporelle.

1. Remarquer dans tous ces exemples un sujet collectif sing. gouvernant par syllepse le verbe au plur. ; c'est un fait de syntaxe très-fréquent dans les chartes de Metz. J'en ai des exemples qui remontent aux plus anciens textes (1^er^ quart du XIII^e^ siècle) ; déjà un pareil accord a été signalé dans le vol. précéd., p. 339.

2. *Journal de Jean Aubrion, bourgeois de Metz*, publié par M. Lorédan Larchey. Metz, 1857, in-8°.

rencontré un seul exemple dans le *Journal* de Jean Bauchez ni dans la *Chronique rimée* dont le *Journal* est la continuation, et dont l'ensemble s'étend sur l'espace d'un siècle (1551-1651) [1].

Nous terminerons cet exposé en faisant remarquer que cette finale *-ónt* est essentiellement et exclusivement d'origine et d'usage populaire : en effet, elle se rencontre surtout dans les pièces *officielles* (jugements, rapports, arbitrages, proclamations, atours, etc.) destinées à être portées à la connaissance du commun, et partant rédigées dans son langage, c'est-à-dire en patois [2].

III. — SUR *bequehoirs*.

De tous les mots plus ou moins difficiles à comprendre qu'offre notre texte, le plus singulier, sans contredit, est le mot « bequehoirs ». Dans la note 3 de la p. 351, on a précisé le sens de ce terme d'une façon satisfaisante, en s'appuyant sur le contexte ; et on a essayé de le préciser encore plus en s'appuyant sur l'étymologie et la comparaison des idiomes voisins. Nos recherches à ce sujet confirment la première partie de la note et modifient la conclusion de la seconde.

Rappelons d'abord le texte :

Encoir [il prirent] de Warrin d'Allain I millier de *bequehoirs* et .IIII. molues en prix de .vi. s. de grois ; et lou tiennent, per seurtei, d'un roncin de charrate, et de .II. milliers de *bequehoirs*, et d'autres hernoix qu'il li rendirent (V, 7).

Le sens de « harengs saurs » attribué à « bequehoirs » est assuré par les textes suivants :

La malletoste des harans et *bucqueholz* est vendue pour trois ans, chasc'an .LXXIIII. lbz., commanceant icelluy vendaige en apvril mil V^c^ cinquante et ung; et renchoirra a la Ville on vendaige qu'on fera en apvril mil V^c^ cinquante trois [3].

Hárans et *bucqueholz* [4].

---

1. *Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au dix-septième siècle*, publié par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller. Metz, M.D.CCCLXIII ; in-8°.

2. Ceci était imprimé quand des recherches postérieures m'ont fait rencontrer de nombreux exemples de cette désinence à une date plus reculée que celles qui viennent d'être rapportées. Je citerai entre autres : en 1269 *laissont*, en 1268 *bestansont*, en 1267 *vantont*, en 1253 *vandont*, en 1248 *aquastont*, en 1245 *tesmoignont*, en 1232 *aquestunt*. Plusieurs de ces formes et notamment celle de 1232 existent en original. Par là donc une fois de plus est mise hors de doute la haute antiquité du patois et confirmée à nouveau notre théorie par laquelle le parler populaire, préexistant avec toutes ses franchises et licences, aurait eu à subir de la part des clercs un effort de recul tendant à le rendre moins volontaire et plus classique.

3. Archives de la Ville de Metz, carton 95 de l'inventaire Lemaire, liasse 20 : *Etat des revenus et des charges de la Ville* de 1551 à 1552.

4. Ibid., ibid., 1552.

Enfin dans l'*Histoire* bénédictine *de Metz* :

« Li lay de harrant et de *biqueholz* (sorets) doit..... XIIII d. »[1]

Nous avons la source d'où Oberlin a tiré l'article de son *Vocabulaire messin* : « *becqholz*, harengs sorets, all. *bükings*. »

Le document publié par les Bénédictins existe aux Archives de la ville de Metz ; il porte la date de 1230 ; malheureusement il ne nous est parvenu que par une copie du XVe siècle.

En présence de l'antiquité incontestable de cette forme, il faut, — ou bien rejeter absolument tout rapport de filiation entre « bequehoirs, bequeholz » et « Beukelsz », malgré la frappante conformité d'aspect et de sens entre ce premier terme et les dérivés du second : all. *bücking*, néerl. *bœking*, *pœkel*, angl. *pikles*, etc. ; — ou bien reculer de presque trois siècles la date de l'existence de Beukelsz et de l'invention de la saumure. C'est ce dernier parti que nous adoptons. A considérer, en effet, la nature même de cette industrie, son origine toute locale historiquement assurée, enfin l'identité des termes par lesquels elle est désignée dans des contrées et des langues diverses, on concevra difficilement que toutes ces expressions ne découlent pas d'une source unique, c'est-à-dire du nom de l'inventeur. Une invention portant le nom de son auteur, quoi de plus commun et de plus juste, alors surtout que, comme celle-ci, elle a contribué pour une si grande part à la prospérité et à la puissance de tout un peuple [2] ? Ainsi « Beukelsz », que Moréri fait vivre seulement au XVe siècle, doit donc être reporté au moins à la fin du XIIe siècle, puisque la branche de commerce à laquelle il a donné son nom apparaît ainsi désignée déjà dans le premier tiers du XIIIe siècle et dans une ville séparée par une grande distance des côtes de la Hollande.

L'origine du mot « bequehoirs » est donc certaine autant qu'elle peut l'être à défaut d'une date précise. Ce mot existe encore dans le patois des environs de Metz, m'a-t-on affirmé, sous la forme « bichwais, bechouês », au sens désormais assuré de « harengs saurs ».

IV. — DOCUMENT EN LANGUE VULGAIRE DE LORRAINE *servant d'appendice au texte de* 1338.

La *Collection de Lorraine* renferme un certain nombre de pièces qui ont trait à la guerre de 1338. Parmi les titres qui se rapportent à cet événement et à sa conclusion, divers motifs m'ont fait distinguer celui qui porte actuellement le nº 67 du IIIe vol. de la *Collection*. Le principal

1. Tome III, preuves, p. 173.

2. Par reconnaissance envers Beukelsz ses compatriotes lui élevèrent un magnifique tombeau (Moréri), et tout récemment une statue a été érigée en son honneur à Biervliet.

intérêt de cette pièce est d'être la contre-partie du document publié plus haut ; c'est une page de la contre-enquête dirigée contre le duc Raoul à raison des méfaits de ses hommes d'armes. Le « bourc Saincte Marie » éprouva les effets du passage et peut-être de la rencontre des deux partis sur son territoire : du chef des Barrois, un des hommes du prieuré tué « sans cause » (II, 29) ; du chef des Lorrains (bien que Sainte-Marie fût de Lorraine), des dommages dont la nature et le détail ne sont point précisés, mais qui durent être considérables, à en juger par le chiffre d'indemnité alloué au plaignant : 200 écus d'or, grosse somme pour l'époque.

La langue de cette pièce ne diffère pas, dans ses caractères généraux, de celle de notre document, à part les trois particularités suivantes dont les formes analogues ne se sont point rencontrées dans les pages publiées ci-dessus :

1. — *our*, désinence de l'infin. de la 3e conjug. grâce au maintien de la diphthongue *oi* à l'état intensif : *savour* de *sapére* par *savóir-or-our*; la forme pure en *or* est assez fréquente au sud de la Lorraine et en Vôge; *our* est l'allongement de *or*; des deux formes, celle-ci est donc antérieure à celle-là [1].

2. — *Eu* désinence du part. pas. est encore dissyllabique; la prononciation fait entendre deux sons distincts, tellement distincts que l'écriture témoigne de cette diérèse par l'intercalation de la spirante *h* entre les deux voyelles : *haihue, hahuis, recehuis* [2].

3. — La théorie exposée dans la première partie de cette note sur la prononciation de la voyelle nasale *en* = *in* se trouve confirmée par un nouvel exemple : *et de la somme des dis deuz cens escuiz d'or m'*ain *tien pour bien paiés.*

Quictance dou Priour dou bour Saincte-Marie[3].

Je, fraires Symons d'Apprey, priours dou bourc Saincte Marie [4], faiz savoir a tous que comme tres haus, nobles et poissans princes Raouls, dux de Loerainne et marchis, feüst tenuz a moy en la somme de deux cens escuz d'or pour les dommaiges que sa gent m'avoient fait en temps de la guerre qu'il avoit haihue au conte de Bar, les dis deux cens escuiz j'ai hahuis et recehuis dou dit mon tres chier sign[our] ; sy ai acquitey et acquitte pour moy et pour mes succes-

1. Les chartes de Metz connaissent aussi cette désinence : *chaor* 1227, *saveor* 1232, *manor* 1235, *seor* 1243, etc. et au XIVe siècle *avor*, dans un fragment d'une *Somme contre les vices* qui paraîtra prochainement ici-même.

2. Dans ces deux derniers mots, auxquels il convient d'ajouter *escuiz*, remarquer la désinence *ui*, signalée dans notre texte p. 333.

3. Cette cote est écrite au dos de la pièce.

4. Sainte-Marie-au-Bois, prieuré de l'ordre de Prémontré; auj. ferme au territoire de Vilcey-sur-Trey, canton de Thiancourt (Meurthe).

sours au dit mon tres chier sign[our] et a tous ceulx a cui l'acquittance en puest app[er]tenir, tous les dommaiges dessus dis, et de la somme des dis deux cens escuiz d'or m'ain tien pour bien paiés. En tesmoing de la quelle chose j'ai mis mon seel en ces presentes lettres qui feurent faittes et donnees le juefdi après la feste Sainct Jeh. Baptistre, l'an mil .CCC. XLV.

(Orig. parch. scellé[1]. — Bibl. nat., Coll. de Lorraine, III, 67.)

En terminant, nous relèverons une erreur matérielle qui dénature le sens d'un passage de la p. 341. Dans l'énumération des dommages causés par les gens d'armes du prévôt de La Chaussée aux habitants de Prény, les plaignants accusent le bris ou l'enlèvement de « .IX. lis *acouffeiz* » ; c'est *atouffeiz* qu'il faut lire, c'est-à-dire « estoffés » ou « garnis » comme nous dirions aujourd'hui. « *Atouffeiz* » est à joindre aux autres exemples du changement dialectal de *e* en *a* (p. 332), avec cette différence en regard de *astoient* et de *ascu* que la chute de l'*s* latin, cause de la prothèse de la voyelle, fait de *atouffeiz* un représentant plus fidèle de la prononciation.

F. Bonnardot.

Ces notes étaient terminées lorsque j'ai lu le travail de M. Abel Bergaigne sur l'*anusvāra* sanskrit[2]. Y a-t-il lieu d'admettre un phénomène phonétique analogue à celui de l'*anusvāra* pour expliquer la désinence de mots tels que : *vaichen*, *forsen*, *freren*, *enporten*, *Templen*, etc. ? En d'autres termes, le groupe *-en* final et atone peut-il être considéré comme une voyelle nasale, dans l'acception rigoureuse du mot ? Nous ne l'avons pas pensé ; et si ce détail n'a pas été traité dans notre premier article, ç'a été autant pour ne pas sortir du cadre de la Revue que par manque d'autres exemples qui pussent servir de points de comparaison.

L'étude des formes nouvelles recueillies depuis et surtout la coexistence d'une autre terminaison *-ei* substituée à *-en* pour noter la même valeur de prononciation, nous ont confirmé dans notre opinion première. Il est certain que dans tous ces mots l'accent ne porte ni sur *-en* ni sur *-ei* ; dès lors le *n* ne s'attache pas à l'*e* pour en faire une voyelle nasale : il n'a d'autre effet que de prolonger comme par une série d'ondulations le son sourd de l'*e* féminin. — M. Bergaigne signale à juste titre (p. 32) l'existence d'une résonnance nasale dans le patois de Metz pour les mots terminés par *in* comme « chemin » ou même par un *i* pur comme « ami » ; mais précisément cette résonnance affecte ici la voyelle tonique et n'affecte qu'elle, soit en finale, soit dans le corps du mot. Il nous

---

1. Le sceau conservé presque en entier porte en légende : [*S. fratr*]*is Simonis p*[*rioris de*] *burgo Sce Marie.*

2. *Mém. de la Société de linguistique de Paris*, II, 31-38.

permettra d'ajouter que cette prononciation n'est pas particulière aux villages situés au-delà de Metz, mais qu'elle se fait entendre à Metz même et en-deçà, et qu'elle a été générale dans notre langue jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. Ce que le langage de Metz offre de particulier en ce point, c'est que chez lui cette résonnance est à la fois nasale et mouillée. Elle apparaît avec cette valeur dès les plus anciennes chartes du XIII^e^ siècle qui écrivent indistinctement la finale du mot « eschevin » p. ex.: *eschav-in -ig -igne -ing -ingue*. De même pour les mots terminés en *i* pur : *amis* devient *aimins*; les part. et les infin. à même désinence prennent aussi le *n* de résonnance : *mins*, *veninr*. Dans le patois actuel, l'emploi de cette nasalité spéciale s'est tellement généralisé qu'elle infecte non-seulement l'*i* final mais encore l'*i* accentué médian, ainsi dans le mot « chemise » :

Rewateux met *cheminche*, a-t-elle bèle ou non ?
Eh bien ! v'let mes *émins*, let teulle de Fanchon [1].

Elle s'est même glissée dans les mots terminés par le groupe *-ier*, dans lequel la première voyelle a éteint la seconde : *premier*, *moutier*, *grenier*, etc. se disent *preumin*, *motin*, *guernin*... [2]. — Enfin cette résonnance n'est pas spéciale au pays messin ni à la seule voyelle nasale *in* ; elle accompagne les autres voyelles du même ordre et se fait entendre principalement dans les cantons de montagnes (Arrière-Côte bourguignonne, Morvand, Revermont bressan...) C'est donc un fait plus général qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord.

F. B.

III

ROMANCES GALICIENNES.

Les deux romances suivantes, dont la première est incomplète, ont été recueillies par moi à Tuy, sur la frontière, de la bouche de Domingos, jeune galicien qui s'en allait à Lisbonne pour s'engager comme *criado de servir*. J'emploie à peu près l'orthographe usuelle en Galice.

---

1. *Chan Heurlin*, poëme patois messin de la fin du XVIII^e^ siècle, chant IV, p. 23. (4^e^ édit., 1841.) — Le titre même de ce poème offre un exemple de résonnance.

2. La prononciation de cette finale est si délicate à saisir et si difficile à rendre par les étrangers que tous les éditeurs du *Chan Heurlin* en ont fait l'objet d'une note en tête du poëme. Le dernier en date (M. Daras, Metz, 1865) a même fait fondre des caractères spéciaux pour représenter ce son particulier, ainsi que quelques autres valeurs phonétiques propres au patois messin.

I

NADAL.

Esta noite de Nadal,
Per ser noite d'alegria,
Camiñando vay Xosé
Amais a virxen Maria.
Camiñan para Belem
Para xegaren con dia.
Quando a Belem xegaron
Toda a xente dormia;
Arrimaron-se a unha peña
O pé d'unha fonte fria.
San Xosé foi buscar lumbre,
Até lumbre non tragia :
Bagaron anxos del cielo
Que rico lumbre trágiam.

. . . . . .
. . . . . .
— Abre las portas, portero,
A Xosé e a Maria.
— Estas portas son de ferro,
Non s'abren até el dia.
. . . . . .
. . . . . .
San Xosé le perguntaba :
— Que tal està la parida?
— La parida està buena,
En su cama recogida.
. . . . . .
. . . . . .

II

A MORTE DE XESUS.

Juebes santo, juebes santo,
Tres dias antes de Pascoa,
Quando o Redemptor do mundo
Por seus dicipulos xamaba;
Xamaba por un e un,
Dous e dous se lle xuntaba.
Depois que os tiña xuntos,
D'esta maneira fallaba :
« Qual de vos, dicipulos mios,
Quer morir por mi mañana? »
Miran unos para otros,
Niun lle voltou palabra
Senon San Xuan Bautista,
Padricador da montaña.
A roda da meia noite
Xesus Christo camiñaba;
Levaba unha cruz a cuestas
De madeira mui pesada;
C'uma corda á garganta
D'onde ll'os xudeus puxaban :
Cada puxon que lle daban
Xesus Christo arrodillaba.
Xegou ao Monte Calvario;

Tres Marias a xorar .
Unha era Madalena,
Otra era sua irmana,
Otra era virxen pura;
Que mais pasion le daba;
Unha limpaball'os pés,
Otra limpaball'a cara,
Otra recogia o sangre
Que Xesus Christo derrama.
O sangre que lle caía
Caía en cal sagrado;
O home que o bebese
Será ben aventurado:
N'este mundo será rei,
No otro santo coronado.

Quen esta oracion disera
Todos os vernes do anno
Gañaba un canto no cielo.
Quen a sabe non a di;
Quen a oye no a deprende.
Dia do noso xuizo
Beras que conto nos ten.

Porto, janvier 1873.

F. A. Coelho.

COMPTES-RENDUS.

Zum normannischen Rolandsliede. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde der Georgia-Augusta zu Gœttingen, von Hans Loeschhorn. Leipzig, Breitkopf und Hærtel, 1873, in-18, 35 p.

L'auteur de cet opuscule a été excité à le composer par mes recherches sur l'*Alexis* : « Nous avons essayé, dit-il, de rechercher si les doctrines de Paris trouvaient un appui dans le plus important des monuments littéraires de l'ancien dialecte normand, et quels nouveaux points de vue ces doctrines ouvraient pour l'appréciation et la restitution de ce texte. » Le travail est fait rapidement, mais non sans élégance, et fournit plusieurs résultats intéressants. M. Loeschhorn aurait dû, avant d'aborder son sujet, se demander jusqu'à quel point il était autorisé à regarder le *Roland* comme un texte *normand ;* c'est là une question qui est loin d'être aussi décidée qu'il semble le croire. Mais les faits dégagés par l'auteur n'en restent pas moins acquis, et serviront précisément à déterminer le dialecte auquel il faut rattacher le poème.

I. *Hiatus et Elision.* — V. 2777 il suffit de lire *viut milie d'adubez* (cf. *Romania* II, p. 106). — Sur la question des 3e pers. du sg., M. L. pense, comme M. Th. Müller (cité en note) et moi, que le *Roland* admet également *-e* et *-et*, *chante* et *chantet* (voy. *Rom.* II, 105), tandis que M. Hofmann n'accepte que *chante*, M. Bœhmer que *chantet*. — Je n'admets pas que dans les vers où *ço est* compte pour une seule syllabe il faille lire *ço est*, en prononçant une sorte de diphthongue ; en tout cas au vers 1650 il faut lire *Ço ert uns reis k'ocist en Denemarche*: la leçon de M. L. *Ço'rt uns reis k'il o. e. D.* détruit l'hémistiche. Les combinaisons de *ja*, *ki*, *u*, avec *est*, qui ne forment souvent qu'une syllabe se prononçaient selon moi *ja'st*, *ki'st*, *u'st*, comme M. L. les écrit[1]. — L'irrégularité que M. L. attribue en concluant au *Roland*, en ce qui concerne l'hiatus et l'élision, n'est pas si grande qu'il le dit ; la liberté du poète est restreinte à un petit nombre de cas, comme le montre M. L. lui-même.

II. *Assonances.* — A propos d'*é*, M. L. me fait pour les mots *ert erent* une critique que je ne comprends pas, et que je reproduis en allemand, faute de pouvoir la traduire. Je dis que ces mots, comme *Deus* et autres où il devrait y avoir *ié*, sont les seuls où on ait un *é* venant d'*e* et non d'*a*, et je le prouve en montrant qu'ils assonent avec les mots où *é* vient de *a ;* M. L. objecte : « Müssen wir diesen *cas particulier*..... im allgemein zugeben, so erscheint es doch bedenklich, denselben für den Alexius und æhnliche Denkmale in Anspruch zu nehmen. » Mais c'est pour l'*Alexis* qu'il est constaté. Je n'ai pas contesté d'ailleurs l'existence de la forme *iere*, etc. : chaque texte doit être examiné en lui-même. A ce

1. M. L., tout en admettant un son mixte, écrit de même *Ço 'st*, etc. Il devrait écrire *Çoest* ou quelque chose d'analogue.

sujet, M. L. laisse échapper une erreur grave, et que j'ai cependant réfutée d'avance. Il trouve dans Philippe de Thaon et dans Wace *erent* ou *ere* rimant en *é* et non en *ié*, et comme il veut que la vraie forme soit *ierent*, il dit : « Ces rimes ne doivent certainement pas être jugées autrement que *leçuners : parler*, *kalender* : *mustrer*, etc., comme signes caractéristiques du dialecte des poètes. » En d'autres termes, Phil. de Thaon et Wace faisaient rimer *é* avec *ié*. Il est étrange de conclure l'usage de Wace de deux rimes empruntées à Philippe ; mais elles ne prouvent rien même pour ce dernier : *leçuners* (l. *leçuner*) répond à *lectionaris* et n'a pas plus d'*ie* que *baceler piler sengler* ; quant à *mustrer*, je ne sais où M. L. l'a trouvé en rime avec *kalender* : *demuster*, qui rime (*Comput*, p. 21) avec *nuncier*, a l'air d'être *demustrer*, mais il doit être lu *de mustier*. La confusion de *é* et *ié* n'existe pas en normand et ne commence qu'avec les auteurs *anglo-normands* (*Alexis*, p. 80). — La question la plus difficile, en ce qui touche les assonances du *Roland*, celle de l'*ai*, n'est pas traitée par M. L. Il dit, à l'*è*, que cette voyelle se trouve en assonance avec *a* et *ai*, ce qui est trop dire : *è* ne se trouve naturellement qu'avec *ai*. Il n'est pas plus exact de dire que *ei* et *ai* assonent : la tirade 79 est en *ei.e* pur (le v. 963 est altéré ; aux deux premiers vers il faut adopter la correction de Bœhmer) ; à bien plus forte raison *ei* n'assone-t-il pas avec *a* : partout où il semble assoner avec *ai*, c'est le copiste seul qui en est responsable, comme Bœhmer l'a déjà reconnu (cf. *Romania* II, 103). — En examinant de près les assonances en *ié*, M. L. a reconnu quelques vers fautifs qui avaient échappé aux éditeurs ; il corrige p. ex. 135 *repairiér* en *reposer* (autrement restitué par M. Gautier), 359 *chevalier* en *baceler* (comme je l'ai fait *Rom.* II, 99), 433 *ne volez otrier* en *otrier ne volez* (*Rom.* II, 109). — Dans ses remarques sur *oe*, M. L. paraît n'avoir pas bien compris mon raisonnement, qu'il veut réfuter, et ne s'être pas rendu un compte exact de l'état des choses. Dire que *oe* n'est qu'une autre orthographe pour *o* n'a absolument aucun sens. En fait, la *Chanson de Roland* distingue parfaitement les trois sons venus en français de *ŏ* (*oe*), de *ō* (*ó*) et de *ǒ* (*ȯ*). Les str. 23, 262 (Bœhmer) le prouvent : l'*ŏ* de *homo*, comme celui de *bonus*, hésite entre *oe* et *ó* parce qu'il est devant une nasale, et peut très-bien figurer à la fois à ces deux assonances. *Poet* 3232 peut facilement être corrigé en *pout*. Quant à *fieus* 315, l'explication que j'ai donnée (*feŏdos - fioe(d)s*) peut au moins être prise en considération : les corrections de MM. Hofmann et Loeschhorn sont également inadmissibles (quant au *soels* de M. Bœhmer, voy. *Rom.* II, 107). — J'ai remarqué (*Alex.* 82) que l'*o* nasal est postérieur dans la langue à l'*a* et à l'*e* nasal ; M. L. dit, le plus singulièrement du monde, que « cette observation, qui ne s'appuie que sur le poème artistique de l'*Alexis*, ne peut prétendre à s'appliquer à un poème populaire (comme si les assonances de l'*Alexis* ne représentaient pas la prononciation vivante aussi bien que celles du *Roland*!) : aussi le *Roland* est-il *bien éloigné* de la confirmer. » J'attends les preuves, et je trouve trois pages plus loin que « sur ce point [la nasalisation de l'*ō*] notre texte a fait *un pas de plus* [que l'*Alexis*]. » En quoi cela infirme-t-il ma remarque? Cette question des nasales, la plus délicate de la phonétique du *Roland*, est à peine effleurée par l'auteur.

Le tableau des assonances qui termine l'opuscule de M. L. en est la partie la plus faible : les confusions, ou au contraire les distinctions superflues, les

erreurs, les omissions qu'on y remarque font qu'il ne peut guère être utile. Je crois rendre un service, au lieu de le critiquer par le menu, en le donnant ici tel qu'il doit être. Je prends pour base l'édition de Bœhmer. Elle nons offre 291 strophes (278 doit être réuni à 277, voy. *Rom.* II, 102, mais il faut faire deux strophes de 86) qui se divisent, non en 25 comme le veut M. L., mais en 22 assonances. Il est vrai que les assonances désignées par *a*, *a.e*, *è*, *an*, *an.e*, *ó*, *ó.e*, sont complexes et comprennent des assonances voisines, qui sont susceptibles de se former en groupes dans l'intérieur des strophes ou de constituer des strophes à elles seules, mais on ne peut les séparer dans un tableau, parce qu'elles sont souvent réunies sans aucune distinction. Je ne tiens naturellement aucun compte des confusions orthographiques du ms. d'Oxford.

MASCULINES.		FÉMININES.	
a[1]	57. 71. 87. 95. 155. 158. 238. 247.	a.e[2]	13. 20. 28. 52. 58. 60. 86b. 96. 104. 125. 129. 137. 168. 202. 213. 218. 226. 246. 279. 281. 287.
an[3]	19. 22. 24. 30. 42. 47. 63. 69. 76. 85. 90. 100. 109. 112. 121. 123. 128. 133. 137. 143. 164. 173. 179. 183. 191. 195. 201. 216. 219. 225. 229. 239. 242. 250. 253. 289.	an.e[4]	1. 67. 73. 86 a. 138. 171. 207. 224. 261. 267. 290.
en *confondu avec* an.		en.e[5]	108. 120. 134. 215. 259. 273. 285.
é	5. 9. 11. 27. 33. 40. 54. 72. 81. 84. 91. 146. 148. 159. 178. 182. 188. 198. 203. 211. 227. 284.	é.e	34. 55. 106. 111. 191. 237. 257. 268.

1. Deux mots en *ai* aux str. 57 et 155.

2. Admet souvent des mots en *ai.e*, jamais en *è.e* ni en *an.e* ou *ain.e*. Au v. 1103 *devers les porz d'Espaigne*, l. *par devers les porz d'Aspe*; au v. 3038 l. *de la Marche* pour *d'Alemaigne* : ces deux excellentes corrections sont de M. Hofmann. Au v. 1273 au lieu de *hanste* il faut corriger *haste*.

3. Cette assonance admet *ain* (*compain* 24. 42. 76, *mains* 100. 289), et elle a absorbé *en*, qui a cependant encore une tendance marquée à s'en distinguer (cf. *Alexis*, p. 36–37).

4. Malgré ce que j'ai dit dans l'*Alexis* (p. 37), je crois devoir distinguer *an.e* et *en.e*. La première de ces assonances comprend *an.e*, *aine* et *agne*. Elle exclut *a.e*, bien que le texte paraisse en offrir quelques exemples. V. 839 *estrange marche*, l. *marche estrange*; le v. précédent, qui n'est pas à sa place, paraît altéré (Vn. donne une bonne assonance); *blasme* 1801 et *reialme* 2914 peuvent rester à cause de leur *m*; 1841-2, au lieu de *li reis Charles* et *blanche barbe* l. *Charlemagnes* et *barbe blanche*. La str. 267 a *sale* au v. 3707, *marches* au v. 3716, semble bien avoir *parle* 3715, et offre au v. 3710 *prendre*, exemple tout à fait isolé de l'immixtion de *en.e* dans cette assonance (*marraines* 3982 renvoie à une forme **matrana*).

5. Cette assonance admet *ein.e*. Elle exclut généralement *an.e* : *chalenge* 3592, 3787 est aussi légitime que *chalange*; *fiance* 3786 est une conjecture des éditeurs (*enseigne tante* 1400 est une fantaisie de M. Bœhmer pour *tante enseigne*). Restent *sucurance* 1405, *contenances* 3006, *esperance* 1411. On peut douter de ce dernier mot, dont le sens est ici singulier; quant aux deux autres, serait-il trop téméraire de les rattacher à *continentia*, **succurrentia* ?

ié 3. 8. 18. 26. 36. 41. 51. 59. 64. 89. 102. 114. 126. 131. 140. 153. 160. 162. 176. 180. 184. 192. 199. 280. 282.		ié.e	217. 243.
è[1] 46. 107. 167. 232. 269. 277. (78).		è.e[2]	4. 25. 53. 65. 75. 99. 118. 127. 156. 166. 181. 189. 208. 221. 236. 244. 270.
ei[3] 6. 38. 43. 79. 196. 235. 245. 249. 256. 271. 274. 283.		ei.e	78.
i 10. 12. 31. 35. 49. 88. 94. 101. 139. 150. 152. 157. 175. 205. 212. 230. 252. 276.		i.e	7. 14. 21. 37. 39. 44. 56. 77. 122. 124. 130. 142. 172. 187. 194. 209. 222. 241. 248. 251. 254. 165. 291.
ò[4] 45. 83. 92. 116. 135. 144. 169. 210. 231.		ò.e	119.
oe[5] 23. 262.			
ó[6] 15. 17. 32. 48. 61. 66. 68. 70. 80. 93. 97. 105. 115. 136. 141. 161. 165. 177. 185. 193. 204. 206. 220. 228. 234. 266. 272. 275.		ó.e[7]	2. 29. 50. 74. 98. 113. 132. 149. 176. 190. 214. 223. 233. 255. 258. 263.
u 16. 62. 82. 117. 145. 151. 154. 174. 200. 260. 286. 288.		u.e	103. 170. 264.

En résumé, comme travail de début, la dissertation de M. Lœschhorn mérite d'être signalée. L'auteur, qui a plus d'une fois à me critiquer, me traite avec une parfaite courtoisie; je relèverai une de ses observations : « A la vérité, dit-il, Paris, préoccupé de présenter dans son livre des résultats complets et concordants, est entré çà et là dans le domaine de l'hypothèse et a posé des lois qui appellent un contrôle sérieux : je mentionnerai seulement la théorie de la formation des dialectes de la langue d'oïl, qui manque autant de vraisemblance que d'analogies. » Voilà un reproche un peu rude, et formulé sans réserves : il m'a d'abord un peu étourdi; mais en y réfléchissant, je me suis senti rassuré par

1. Cette assonance comprend *ai*, et même *ain* (*main* 2264) qui peut aussi assoner en *an*. Elle n'admet jamais *a* ni *ei*.

2. Cette assonance admet *ai.e*, mais jamais *aine*. Il en résulte que la ville chimérique de *Gaine*, inventée par M. Bœhmer au vers 662, n'est pas admissible, même pour l'assonance. M. Gautier lit *Gailne* (?). Il faut bien probablement lire avec M. Hofmann *Valterne* (voy. *Rev. crit.* 1869, t. II, p. 175).

3. Cette assonance ni la suivante n'admettent le mélange de *ai*.

4. Le mélange de *óu* dans cette assonance (*pout sout out Anjou*) n'a rien que de naturel : cf. *Alexis*, p. 78. Il en est de même de *oi*.

5. Sur cette assonance, voyez les remarques faites ci-dessus.

6. J'ai dit un mot ci-dessus de cette assonance. Il est certain qu'*o* pur et *on* ont une tendance marquée à se séparer, mais il est impossible de les distinguer tout à fait. Il y a là une question dialectale, car des textes bien postérieurs au *Roland* ne distinguent aucunement *o* de *on*.

7. Ici la distinction entre *o.e* et *on.e* est à peu près insaisissable.

une considération bien simple : c'est que je n'ai pas conscience d'avoir rien écrit, ni dans l'*Alexis* ni ailleurs, sur la « formation des *dialectes de la langue d'oïl.* » Je serais donc obligé à M. L. de me faire connaître la théorie *invraisemblable* que j'ai soutenue. G. P.

Canti antichi portoghesi tratti dal codice Vaticano 4803, con traduzione e note, a cura di Ernesto MONACI. Imola, tip. d'Ignazio, Galeati 1873 (Paris, A. Franck). Pet. in-8°, XI-32 p. (*Per le nozze del conte Luigi Manzoni colla contessa Francesca Ansidei*).

Nous annoncions dans la Chronique de notre précédente livraison que M. Monaci, l'un des directeurs de la *Rivista di filologia romanza*, préparait, avec l'aide de M. Coelho, la publication complète du Chansonnier portugais du Vatican, dont les éditions de Moura et de Varnhagen n'ont fait connaître qu'une faible partie. Voici que M. Monaci nous donne par anticipation quelques-unes des plus jolies pièces de ce recueil dans une élégante petite plaquette publiée, selon le gracieux usage de l'Italie, pour consacrer le souvenir du mariage d'un de ses amis. Ces poésies, précédées d'une courte introduction et accompagnées d'une traduction, sont au nombre de douze, dont huit étaient jusqu'à présent inédites. Les neuf premières appartiennent, selon M. Monaci, au genre populaire, les trois autres « à l'école formée en Portugal à l'imitation des Provençaux. » Ces trois dernières pièces sont des pastourelles : on pourrait dire tout aussi bien, et peut-être avec plus de probabilité, qu'elles ont été composées à l'imitation des pastourelles françaises. Dans son introduction M. M. discute l'opinion que j'ai émise précédemment ici même (I, 120) sur le caractère de celles de ces poésies qui affectent la forme populaire. La différence de nos opinions à ce sujet est une nuance délicate au point d'être à peine sensible. J'ai dit que ces poésies n'ont de populaire que la forme; qu'elles n'étaient pas recueillies de la bouche du peuple puisque nous avons les noms de leurs auteurs; qu'elles pouvaient être devenues populaires par la suite, mais qu'elles ne l'étaient pas d'origine. M. M. en convient et reconnaît qu'elles émanent d'auteurs qui ont composé d'autres pièces d'un caractère tout à fait artistique, dans le goût de la poésie provençale, mais cependant il les déclare populaires « parce qu'elles sont nées dans le peuple, et du peuple sont passées dans la littérature. » Pour lors je perds le fil. Car, si M. M. veut dire simplement que le genre même à l'imitation duquel elles ont été composées est d'origine populaire, je suis d'accord avec lui, mais j'ajoute que je n'ai jamais dit le contraire. Je remarque que plusieurs des pièces éditées par M. M. (nos III, IV, IX) sont fort analogues, pour le fonds comme pour la forme, à nos anciennes *ballettes* (voir celles que j'ai publiées dans mes *Rapports*, p. 236-9) ou aux *baladas* provençales. Je n'en conclus pas que les poésies portugaises qui ont cette forme soient imitées du français ou du provençal, mais qu'elles sont conçues d'après un type traditionnel qui a dû être commun à diverses populations romanes sans qu'on puisse déterminer chez laquelle il a été créé.

L'échantillon que M. Monaci nous donne de son édition future du *cancioneiro* nous le montre parfaitement préparé au grand et utile travail qu'il a entrepris, et nous en fait vivement désirer la prochaine publication. P. M.

Sacre Rapprezentazioni dei secoli XIV, XV e XVI, raccolte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona. Firenze, Le Monnier, 1872, in-12, 3 voll., V-471, 469, 527 p.

Le théâtre religieux en Italie a jusqu'à présent été fort peu étudié. Les éditions du XV^e^ et du XVI^e^ siècle des *Représentations* toscanes ont été surtout appréciées comme des curiosités bibliographiques : on ne les a pas réimprimées, et on ne leur a accordé, dans les histoires littéraires, qu'une place extrêmement restreinte. Elles ne méritent nullement cette défaveur, et M. Alexandre d'Ancona a été fort heureusement inspiré en publiant le recueil, depuis longtemps annoncé, dont nous rendons compte. Sur une centaine de *rappresentazioni* qu'il a examinées, il en a choisi quarante-quatre, qui lui ont paru, à des titres divers, le mieux faites pour donner de ce genre dramatique à ses diverses périodes une idée exacte, et les a éditées dans ces trois jolis volumes, avec le soin et l'habileté qu'on lui connaît. Il a rangé les pièces, — à défaut de l'ordre chronologique impossible à déterminer rigoureusement, — dans un ordre fort commode et naturellement indiqué : il donne d'abord celles qui se rapportent à la Bible (Ancien, puis Nouveau Testament), celles qui sont empruntées à la Vie des Saints, et enfin celles qui ne reposent que sur des légendes. La courte préface dont chacune est précédée donne, en dehors des renseignements bibliographiques, des indications sur les sources et les ouvrages parallèles dans les diverses littératures européennes, où se montre l'érudition sobre et précise de l'auteur, et qui, notamment pour quelques-unes des pièces de la troisième série, sont des études importantes et enrichissent notablement la littérature comparée.

Les *rappresentazioni* toscanes ont ce caractère semi-artistique, semi-populaire qui marque tant de productions de la littérature italienne. Leur valeur littéraire est très-inégale : à côté d'œuvres tout à fait remarquables on en rencontre qui n'ont guère d'autre intérêt que celui du sujet. Dans leur ensemble, elles occupent une place à part dans l'histoire de la dramaturgie chrétienne : elles se distinguent grandement à leur avantage des mystères français (p. ex. ceux qu'ont publiés MM. Michel et Jubinal) qu'on serait tenté de leur comparer ; elles ont une originalité, une liberté d'allures, une saveur locale, une naïveté souvent gracieuse ou pathétique qui en rendent la lecture facile et quelquefois très-agréable ; les traits de mœurs contemporaines dont elles sont semées ne sont pas un de leurs moindres charmes. La forme est à peu près constamment celle de l'*octave*, qu'on trouve en Italie dans les mystères les plus anciens qui nous soient parvenus, et qui, en elle-même d'ailleurs peu dramatique, contribue à donner à ces drames un caractère fort différent des nôtres. La langue, incorrecte et négligée dans plusieurs d'entre eux, est dans beaucoup d'autres aussi élégante que simple, et porte au plus haut degré ce cachet toscan qui suffirait à faire lire avec plaisir des œuvres moins intéressantes.

Le lecteur est quelque peu désappointé de ne pas trouver dans ce charmant recueil une introduction sur l'âge, l'origine, le caractère, l'histoire, etc., des *Rappresentazioni*, mais il se console bien vite en lisant dans la préface que le travail de M. d'A. sur ce sujet est devenu trop considérable pour une simple préface et qu'il le publiera à part. Ce sera à coup sûr un livre aussi intéressant

qu'instructif, et nous espérons qu'il ne tardera pas trop à paraître : l'histoire du drame religieux dans les divers pays de l'Europe est si étroitement connexe que l'ouvrage du savant professeur de Pise aura pour toutes les littératures romanes et germaniques une valeur considérable ; quant à la littérature italienne, il comblera dans son histoire une grave et fâcheuse lacune.

G. P.

Documents historiques publiés par la Société de l'École des Chartes. — Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au XV^e^ siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales par A. LECOY DE LA MARCHE. — Paris, A. Picard, 1873. — In-8°, XVI-368 p.

Les archives de l'ancienne chambre des comptes de la maison d'Anjou nous sont parvenues dans un état de conservation relativement satisfaisant. Elles forment aux Archives nationales, dans la série P, trente-neuf registres in-folio d'où M. Lecoy de La Marche a extrait tous les documents relatifs au roi René qui peuvent servir à l'histoire des arts. Le choix a été fait très-largement : M. L. a souvent dépassé les limites que son titre indique, et personne ne le lui reprochera. Certains documents, particulièrement intéressants (par ex. n^os^ 535 et 555) ont été admis, bien qu'antérieurs à René; et des séries entières se rapportent plutôt à ce qu'on a appelé l'histoire de la vie privée qu'à l'histoire des arts proprement dite. Mais il n'y a pas lieu de s'en plaindre. L'important est que les documents soient intéressants, édités avec soin et présentés d'une façon commode pour les recherches. Ces conditions sont remplies dans le volume dont nous rendrons compte. M. L. a réparti ses extraits entre sept séries : I. Édifices d'Angers, II. Bâtiments et domaines d'Anjou, III. Édifices de Provence, IV. Travaux divers, V. Objets d'art, VI. Meubles et ustensiles, VII. Cérémonies. Ces titres un peu brefs couvrent beaucoup plus de matières que ce qu'ils en indiquent : ainsi la première division contient une bien curieuse suite de pièces relatives aux animaux que le roi René entretenait à Angers (lions, léopards, etc.), qui formaient toute une ménagerie. Mais la table permet de retrouver aisément la matière qu'on cherche. Nous exprimerons en passant le regret que M. L. n'ait pas séparé les matières des noms propres. D'une table consacrée spécialement aux choses il eût pu faire un petit glossaire qui eût été un utile supplément au *Glossaire des émaux* de feu De Laborde, ouvrage excellent à tous égards, composé à la suite des lectures les plus étendues avec la connaissance la plus exacte des choses, mais qui a été fait à une époque où bien des textes, maintenant facilement acceptibles, étaient inconnus.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur un ouvrage qui sort un peu du cadre de la *Romania*; nous devions pourtant le signaler à nos lecteurs comme une mine de notions sur l'histoire de la civilisation au XV^e^ siècle, et comme un document à consulter pour la lexicographie française. Disons en terminant que ce volume est le premier d'un recueil entrepris par la Société de l'École des chartes, dans laquelle doivent être publiés des documents de nature historique trop longs pour prendre place dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

P. M.

PÉRIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, IV, 1. — P. 1, Montel, *Archives* de Montpellier, *Catalogue des Chapellenies* (suite et fin). Ce vieil inventaire contient la mention d'un grand nombre de testaments du XIV^e^ siècle. On aimerait à savoir si ces documents, ou partie d'entre eux, existent encore dans les archives municipales de Montpellier. M. M. donne un n° d'ordre à chaque article, et il fait bien ; mais souvent (est-ce avec intention?) il coupe en deux alinéas un article, assignant un n° à chaque alinéa. Il y a comme toujours un petit glossaire qui laisse encore trop à désirer. M. M. est-il bien sûr que *estauh* (193) signifie cession? La forme même du mot est suspecte ; ne serait-ce pas quelque chose comme *escambi*, qui conviendrait assez bien au sens ? Pourquoi M. M. veut-il que *meitat* soit pour *mitat*? *meitat* est la plus ancienne de ces deux formes. *Morrent* est traduit bien peu exactement par « de mauvaise mine », voir *Lex. rom.* IV, 262, *Paguador* n'est pas du tout « celui qui paye », mais « devant être payé, payable. » — P. 44, Alart, *Documents sur la langue catalane* (suite). Outre plusieurs extraits d'anciens censiers en catalan, appartenant aux archives des Pyrénées-Orientales, cet article contient d'utiles observations sur divers textes catalans publiés. M. A. ne paraît pas savoir que le traité de 1270-1, publié une première fois par Champollion-Figeac avec toutes les fautes qu'on pouvait attendre de cet éditeur, a été édité de nouveau, plus correctement, par M. de Mas-Latrie dans ses *Traités de paix et de commerce... concernant* les *relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge* (1868). — P. 62. Chabaneau, *Grammaire limousine* (suite). — P. 112. *Contes populaires*, communiqués par divers correspondants de la Société pour l'étude des langues romanes et édités par MM. Montel et Lambert. — P. 124, l'abbé Lieutaud, *Contes populaires provençaux*. Ce sont plutôt de courtes pièces rimées, dont plusieurs accompagnent des jeux d'enfants. — P. 142. A. Guiraud, *la Font putanelle, ou Jacques Cœur à Montpellier* ; pièce en trois actes et en vers français, provençaux et languedociens... représentée pour la première fois à Paris le 6 oct. 1808. — *Bibliographie*. Compte-rendu de l'édition de Villehardouin de M. de Wailly. — Périodiques. Notice fort détaillée des numéros 3 et 4 de la *Romania*.—En terminant ce compte-rendu, j'ai hâte de relever une erreur que j'ai commise dans notre précédent n° (p. 140), en disant au sujet d'une note de M. Chabaneau sur le glossaire qui fait suite au *Donat provençal* publié par M. Gruessard : « la correction que M. Chabaneau propose ne me paraît pas probable. » Il y a eu de ma part une confusion complète, car M. Ch. ne propose aucune correction, mais se borne à dire que cette glose, « revenir = *meliorare* », sur laquelle la *Romania* (I, 235) avait émis des doutes, est fort intelligible. En quoi M. Ch. a raison, car *revenir* a très-fréquemment en prov. le sens de « réparer, ranimer, rétablir » comme traduit Raynouard (*Lex. rom.* V, 496).

IV, 2. — P. 209. Charvet, *Les coutumes de Remoulins*. Ce sont des règlements de police. L'éditeur fait connaître (p. 216) l'existence de six textes de ces coutumes, le premier de 1358, le dernier de 1500. Il ne nous dit pas pourquoi il a publié de préférence le plus récent de ces textes. — P. 228, Alart, *Un fragment de poésie provençale du XIII^e siècle*. M. Alart, répondant à l'appel pressant que nous avons adressé (*Romania* I, 401-2) à tous ceux qui ont occasion de manier de vieux parchemins, a inspecté les reliures de plusieurs milliers de registres conservés dans les archives des Pyrénées-Orientales, et non tout à fait sans profit pour nos études, car il y a découvert 200 vers passablement mutilés, qu'il a publiés avec autant d'exactitude que possible. M. A. n'affirme pas que ce morceau soit inédit : il se contente de dire qu'il ne l'a pas rencontré dans les recueils qu'il a eus à sa disposition, et que même supposer qu'il soit connu, un ms. non encore utilisé peut fournir de nouvelles leçons. En quoi on ne peut que l'approuver. Le fait est que ce fragment appartient à l'une des nouvelles de Raimon Vidal de Besaudun, à celle qui a été publiée dans les *Gedichte der Troubadours* de Mahn, sous le n° 341. Le fragment de M. A. correspond aux pages 29 l. 14 à 31 l. 11 de cette édition. Cette nouvelle avait été jusqu'à ce jour trouvée dans deux mss. : le ms. La Vallière (c'est le texte reproduit dans les *Gedichte*) et le ms. 3026 de la Vaticane qui n'est pas complet. Le début du poëme a été inséré par M. Bartsch dans sa Chrestomathie, col. 213 et suiv. M. A. trouvera dans le texte édité par M. Mahn la solution de presque toutes les difficultés qu'il a signalées dans ses notes. On a donc maintenant abondance de secours pour donner une édition critique de ce curieux petit poëme. Je note en passant que la pièce française *Conseillez mi seignor | D'un jeu parti d'amor*, citée par Raimon Vidal (Mahn p. 29, M. Alart v. 62) se retrouve dans le chansonnier de Berne sous le n° 89 et dans le chansonnier 20050 fol. 117. — P. 240, Barbe, *Règlement sur la conduite des consuls de Bessières* (*Haute-Garonne*) *lorsqu'ils porteront la livrée* (1480). — P. 244, Alart, *documents sur la langue catalane*. Leude de Colliaoure (1249) ; leude de Tortosa (1252). — P. 257, Alart, *Annonces et avis de la foire de Montagnac* (*Hérault*) *aux préposés des parcurs de Perpignan* (1470-80). — P. 261, Donnodevie, *Arnaud Daubasse, ouvrier et poète du XVII^e siècle*. — P. 277. *Lettres inédites de l'abbé Favre* (l'auteur du Siége de Caderousse). — P. 293, Martel et Liebich, *Contes et petites compositions populaires*. — P. 321. A. Guiraud, *La Font Putanelle* (fin). — P. 341, Boucherie, *Authenticité de la forme* ves *pour* vetus. M. B. a fait vérifier sur le ms. la leçon *ves* que j'ai contestée ci-dessus p. 139. Il paraît qu'il y a bien *ves* et qu'on ne peut lire *videlicet*, comme je l'avais conjecturé. Soit ! j'ignore ce que cela peut signifier, mais en tout cas il est impossible d'y voir, au VIII^e siècle, une forme vulgaire de *vetus*. — P. 343, *Bibliographie*. Comptes-rendus des Ἑρμηνεύματα publiés par M. Boucherie dans les *Notices et extraits des mss.* ; — de l'édition d'Adam de la Halle de M. de Coussemaker (nous rendrons compte de cette publication, et nous montrerons qu'elle a été faite avec la plus regrettable négligence) ; — de l'*Histoire de la langue française* de M. Granier de Cassagnac. M. Boucherie accepte les théories émises dans cet étrange ouvrage, et trouve que « le livre de M. G. de C. fait honneur à sa perspicacité et à son bon sens. » Cet éloge ne me surprend pas autant qu'on pourrait croire, mais ce qui m'étonne au plus haut degré, c'est

de voir M. B. recommander à M. Granier la lecture du travail de G. Paris sur l'accent latin dans la langue française, et les livres de Diez et de M. Littré. Car enfin les vues de M. Granier étant la négation absolue des principes sur lesquels reposent les recherches de MM. Diez, Littré et Paris, je ne conçois pas quel usage pourraient faire de leurs livres MM. Granier et Boucherie. Il ne saurait du reste être question de discuter M. Granier dans la *Romania*, et nous ne pouvons que renvoyer les personnes qui désireraient être édifiées sur sa perspicacité et son bon sens à l'article publié par G. Paris dans le nº 19 de la *Revue critique* de cette année. P. M.

II. Il Propugnatore, VI, 1-2. — P. 5-21 et 63-89. Articles (posthumes) du prof. L. Picchioni sur Dante; p. 22-26, remarques critiques de M. S. Bettini sur la *Divina Commedia*. — P. 27-62. A. Ceruti, *la Battaglia di Mont'Aperti*, intéressant récit contemporain tiré d'un ms. de l'Ambrosienne écrit en 1440. — P. 113-120. V. di Giovanni, *Specchio di monachi, volgarizzamento del buon secolo* (d'un traité latin d'Arnulf de Beauvais). — P. 128-141. *Scelta di proverbi italiani tratti dalla raccolta fatta da Fr. Serdonati che si trova nella bibl. Magliabecchiana;* on annonce à ce propos la publication intégrale du *Dizionario dei proverbii* de Serdonati. — P. 142-150. V. Imbriani, *Paralipomeni alla Novellaja milanese;* trois contes. — P. 168-235, G. B. C. Giuliari, *la Letteratura veronese al cadere del secolo XV^e^ le sue opere a stampa* (suite).

III. Rivista filologico-letteraria, publicata da F. Corazzini, A. Gemma, B. Zandonella. Cette revue, qui paraissait à Vérone (librairie *alla Minerva*), a suspendu et semble avoir terminé sa publication. Nous avons sous les yeux un fascicule (vol. II, 2-3) qui contient différents articles de philologie ou de littérature romane. Une courte dissertation de M. Zandonella est intitulée *Esagerazioni od assurdi intorno alla lingua od ai dialetti italiani* (129-132). Est-ce dans une intention épigrammatique que cet article suit immédiatement celui de M. Corazzini *sulla probabile derivazione di alcune forme romanze?* Il est sûr que les idées de M. C. mériteraient une place dans la liste dressée par M. Z. : il nous apprend par exemple que *darò* ne vient pas de *dare habeo*, mais répond au scr. *dasjâmi* et au gr. δώσω, que *sai* (*di alcun dialetto della Toscana*) ou *sei* (tu es) répond au zend *hai*; que *o* est un article provençal qui vient du grec ὁ, etc., etc. — Le fragment d'une étude de M. G. Galvani sur Arnaut Daniel manque essentiellement de nouveauté, bien qu'il y ait quelques remarques intéressantes. Il est aujourd'hui démontré que le poëme allemand d'Ulrich de Zazichoven est fait d'après un poëme français et non provençal (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XXVI, (1865), p. 250), et que Dante n'a connu sur Lancelot que le roman français en prose (*Comptes-rendus de l'Académie de Munich, Classe philos. histor.*, séance du 11 juin 1870). — Il n'est pas besoin de dire que l'article de M. Rajna (p. 65-75), *la Leggenda della gioventù di Carlo Magno nel decimoterzo codice francese di Venezia*, est au contraire parfaitement au courant de tous les travaux sur le sujet. M. R. donne une analyse aussi utile que bien faite du poëme franco-vénitien, et le compare à tous les autres récits des mêmes aventures. Sa conclusion est que le rimeur italien a composé son ouvrage d'après des souvenirs plus ou moins confus remontant sans doute à plusieurs versions françaises. Il fait remarquer les carac-

tères d'antiquité qu'offre çà et là son poëme, et signale aussi les traités dus, sans doute, au compilateur vénitien lui-même, où perce sous cette langue et cette versification informes un certain talent et un art déjà sensible. M. R. fait ressortir les liens étroits qui unissent entre elles toutes les parties de la compilation du ms. XIII de Venise, et conclut qu'elle est due tout entière à un même auteur, qui était sûrement italien. Il dit avec toute raison (p. 66) : « Col Guessard non avrei certo ritradotto in lingua d'oïl il *Macario*, col Gautier non mi sarei accinto alla ricostituzione di alcuni luoghi della storia giovanile di Carlo. » J'ai dit à tort (*Hist. poét. de Charlemagne*, p. 166) que pour le *Beuve d'Hanstone* le compilateur du ms. XIII s'était « contenté de transcrire très-mal un original français. » M. R. a prouvé que ce poëme est italien (dans la même mesure que *Berte* ou *Macaire*) dans son grand travail sur les *Reali di Francia*, dont je rendrai compte incessamment ici. Ainsi la compilation du ms. XIII qui comprend *Beuve*, *Berte*, *Karlet*, *Berte et Milon*, *les Enfances Ogier*, *Ogier*, *Macaire*, et qui est inachevée, a été tout entière composée en Italie, soit d'après des originaux français très-librement traités, soit (*Berte et Milon*) sans le secours de poëmes français. C'est là un fait qui ressort maintenant avec évidence et qui est d'une haute importance pour l'histoire littéraire. G. P.

IV. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXXIV, 1. — P. 1-32, L. Delisle, *Anciennes traductions françaises de la consolation du Boëce conservées à la Bibliothèque nationale*. Entre les diverses traductions françaises de la *Consolation* de Boëce, il en est une que divers érudits ont attribuée à Charles d'Orléans (celle qui commence par *Celui qui bien bat les buissons*). La Bibliothèque nationale en a récemment acquis un ms. qui, par son ancienneté, détruit cette attribution. A cette occasion, M. Delisle a été conduit à passer en revue les mss. de la Bibl. nat. qui contiennent des traductions françaises de la *Consolation*, et son examen a été à divers égards fructueux pour l'histoire de notre littérature. Ces traductions sont au nombre de huit[1]. Les deux plus anciennes sont précédées d'une dédicace de Jehan de Meun à Philippe-le-Bel. Cependant elles sont totalement différentes : la première est entièrement en prose, dans la seconde les vers du latin sont rendus en vers. Même les parties en prose dans les deux versions sont aussi dissemblables que possible. Ainsi au début :

I

Endementiers que je tesibles recordoie ces chosez et senefioie ma plorable complainte par office de grace [2], je vis sus mon chief ester une fame de moult redoutable voult : yeux avoit ardans et regardables outre la commune puissance des hommes.

II

Quant je me dementoie ainsi et ma complainte de pleur metoie en escript, il me fu avis que une dame estoit sur mon chief, de trop grant reverence : les iex ardans et clervoians sur touz hommes...

La première de ces deux traductions est un pur mot à mot. Je ne m'explique pas la présence de la dédicace de J. de Meun en tête de l'une et de l'autre, mais j'aurais plus de peine encore à les supposer toutes deux sorties de la même

1. On va voir tout à l'heure que ce chiffre doit être réduit à 6, les nos III et VI étant de simples remaniements des nos II et VIII.

2. *Styli officio* dans le latin, il faut donc lire *grafe* : le copiste a lu *grase* et cru bien faire en corrigeant *grace*.

main. M. D. ne se prononce pas sur ce point. Pour moi je crois que la seconde seule (dont on a une infinité de mss.) est de J. de Meun. — La troisième des traductions mentionnées par M. D. me paraît devoir être écartée. La bibliothèque n'en possède, et il n'en existe peut-être, qu'un ms., daté de 1397. Cette version emprunte à J. de Meun quelques-unes de ses pièces de vers; et les parties en prose se tiennent, à en juger par les fragments rapportés par M. D., plus près qu'il n'est légitime du texte de Jehan de Meun. Ce n'est donc rien de plus qu'un vulgaire plagiat. — La quatrième traduction, toute en vers, est celle que M. P. Paris attribue à Jehan de Cis (*Mss. françois*, V, 46 et 52). La cinquième traduction, œuvre d'un italien, ne s'est rencontrée jusqu'ici que dans le ms. Bibl. nat., fr. 821. La sixième traduction, dont M. D. ne signale qu'un ms. (fr. 25418), est entièrement en vers. Je trouve qu'elle ressemble singulièrement à celle que M. D. range sous le n° VIII, les prologues seuls étant différents :

VI	VIII
Chançons et dix soloie faire	Chançons jadis souloie faire
De toutes joyes et de douceurs ;	Quant l'estude estoit en ses flours :
Encor m'y voulsissent atraire	Las! or sui contrains au contraire
De science les douces fleurs :	De plaindre mes tristes dolours.
Mais contraint suy tout au contraire	. . . . .
Et a faire plaintes et pleurs ;	
Par misere ne me puis taire	
De plaindre mes tristes douleurs.	
. . . . .	
Tenu m'a bonne compaignie	Au mains m'ont tenu compaignie
En ma douleur, en ma tristesse	En ma doulour, en ma tristesse
La science tres seignourie	Ces sciences de poetrie
Qu'aprins en ma verde jeunesse ;	Qu'aprins en ma verde jeunesse;
Confort m'a fait et courtoisie.	Pour paour ne merencolie
Quant je pensse a ma flebesse	Ne m'ont laissié, ains ma foiblesse
Et a ma dolereuse vie	Ont confortée et fait aye
A mon cuer ai tres grant tristesse.	A ma maleureuse vieillesce.

Plus loin, la similitude est plus grande encore : je crois donc que le ms. 25418 n'est qu'une copie altérée (et par places abrégée) de la version que M. D. sous le n° VIII. — En septième lieu vient la traduction en vers de frère Renaut de Louhans, dont on a tant de mss., et sous le n° VIII enfin est classée la traduction, également en vers, que Buchon et M. Kervyn de Lettenhove ont indépendamment l'un de l'autre (le second longtemps après son devancier) attribuée à Charles d'Orléans. M. D. montre que cette attribution, bien qu'assez généralement acceptée, n'est pas admissible. En effet, le ms. que la bibliothèque vient d'acquérir de cette version a été écrit par Raoulet d'Orléans, copiste bien connu, dont la carrière paraît être comprise entre les années 1367 et 1396. Du moins le plus récent des mss. que l'on possède de sa main porte-t-il la dernière de ces dates. En tout cas, il est de toute impossibilité qu'il ait vécu assez vieux pour copier un ouvrage de Charles d'Orléans. Le ms. fr. 12459 de la Bibl. nat., qui contient la même version, conduit à la même conclusion, puisqu'il est daté de 1414 [1]. L'ouvrage étant adressé à un roi Charles,

1. Un autre, daté de 1419, se trouve chez lord Ashburnham, collection Barrois n° 266.

précédemment dauphin, au moment où ce prince échangeait le titre de dauphin contre celui de roi; M. D. fait remarquer que ces circonstances ne se sont présentées qu'à l'avénement de Charles V et à celui de Charles VI (1364 et 1380), et qu'il faut conséquemment rapporter cette traduction à l'une de ces deux dates On voit que le travail de M. D. débarrasse complètement notre histoire littéraire d'une erreur accréditée. Il a aussi le mérite de soulever le premier diverses questions embarassantes, ce qui est le meilleur moyen d'en préparer la solution.—P. 33-46, Ulysse Robert, *Un vocabulaire latin-français du XIV^e siècle, suivi d'un recueil d'anciens proverbes*. Le vocabulaire et le recueil sont extraits l'un et l'autre du ms. latin 8653 A de la Bibl. nat., qui est un recueil de notes et de morceaux variés copiés par un écolier d'Arbois (Jura). L'intérêt de ces deux documents est surtout dans leur dialecte, qui se présente avec des caractères très-prononcés. On sait que les documents en langue vulgaire de la Franche-Comté sont jusqu'à présent en fort petit nombre. D'ailleurs le vocabulaire abonde en mots difficiles et rares. Les proverbes sont accompagnés d'équivalents, ou si on veut, de libres imitations en hexamètres. On connait déjà plusieurs recueils de ce genre : l'un, tiré d'un ms de Leyde, a été mis au jour par M. Zacher (Haupt, *Zeitschrift* t. XI). Uu autre se trouve dans le ms. Digby 53 de la Bodleienne et a été décrit dans mon troisième rapport ; et j'en connais plusieurs autres jusqu'à présent non étudiés, qui figurent dans la longue série des publications que la *Romania* projette. L'édition de M. Robert n'est point accompagnée des commentaires que semblent appeler des documents de ce genre, mais elle est exécutée avec soin et exactitude. M. Robert aurait bien fait, pour faciliter les références, de donner un n° à chacun des proverbes dont se compose son recueil. P. M.

V. Zeitschrift fur deutsche Philologie, IV, 4. — P. 375-400. L. Tobler, *über die scheinbare Verwechslung zwischen Nominativ und Accusativ;* dans cet article fort intéressant, M. T. étudie le phénomène en question, qui tient, suivant le côté par lequel on l'examine, à la phonétique, à l'histoire de la flexion et à celle de la syntaxe, non-seulement dans les langues germaniques, mais aussi dans les langues romanes ; on pourrait faire à ses vues diverses objections et comprendre autrement que lui certains faits (notamment le fr. *est-ce moi ?* et autres locutions analogues), mais plusieurs de ses explications sont justes, sa méthode est bonne, et le travail entier mérite d'être lu.

VI. Germania, XVIII, 1. — P. 41-45, *der Maler mit der schœnen Frau*, fragment d'un conte publié par M. Bartsch et rapproché par M. R. Kœhler d'autres versions, notamment du fabliau *du Prestre crucifié*. — P. 115-6. H. Suchier, *Anspielung an ein unbekanntes Gedicht;* une allusion du *Willehalm* d'Ulrich de Türlin renvoie à un poème où, parmi d'autres personnages, figure *Segremor* ; M. S. pense que l'allusion se rapporte peut-être à un poème allemand dont Ségremor était le héros et dont trois fragments se sont conservés. Ce poème lui-même était s. d. traduit du français.

VII. Philologial Society. Transactions, 1873-4. Part. I. — P. 77-94. *On the old french labial vowels*, by Henry Nicol. Cet essai, qui dans la pensée de

l'auteur n'est qu'une esquisse, contient dans ses quelques pages beaucoup de choses intéressantes et de bonnes observations. Je regrette que M. N. n'ait pas connu mon travail sur la phonétique de l'*Alexis*; il est arrivé en plusieurs points aux mêmes résultats que moi, et mes recherches, en lui épargnant du travail, auraient certainement été complétées et améliorées par lui. Pour la distinction en anglo-normand de *u* et de *ü*, écrits tous deux *u*, M. N. reproduit les raisonnements de Diez et ajoute quelques faits à ceux qu'il trouvait dans la *Grammaire romane*. En cherchant l'époque où l'*ū* latin a pris en français le son actuel *ü*, M. N. dit, après d'autres arguments : « From French middle Latin MSS. it would appear that this change must have taken place about the eigth century; » je serais très-curieux de savoir ce que l'auteur entend par là. — Il faut remarquer que *cour(t)* ne vient de *cohortem* que par l'intermédiaire de la forme *curtem*, seule usitée dès le plus ancien bas latin; *tornare*, au contraire, s'est conservé tel quel en bas latin (v. dans Schuchardt un exemple de *turnum*), et n'a perdu son *o* que dans le fr. *tourner* (les mots esp. *turno*, *turnar*, pg. *turno*, roum. *turnura* viennent du français). — Ce *paper* se termine par la réfutation de quelques méprises de M. Payne. G. P.

VIII. Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X., liv. 1 et 2.— M. le Dr Noulet, bien connu des amateurs de la littérature du Midi de la France par son édition des *Joyas del Gay Saber*, et par un certain nombre de précieuses dissertations sur divers points de la littérature toulousaine, a fait de ma notice sur le roman de Guillaume de la Barre un examen critique qui, tiré à part, forme une brochure de 29 pages. M. N. regrette que je n'aie pas publié le poème en entier. Cela eût mieux valu sans doute, mais l'unique ms. de ce poème n'est pas dans le domaine public, et des motifs de convenance m'ont déterminé à me borner à une simple notice. Du reste, je possède du poème une copie complète, et on en trouvera un fragment dans le recueil de textes que j'imprime actuellement pour l'usage de mon enseignement à l'Ecole des Chartes. Les observations de M. N. sont d'une valeur variable; ainsi il va un peu loin lorsqu'il annonce qu'il relève dans la fin du poème, telle que je l'ai publiée, « quelques fautes qui la déparent ». Ces fautes se réduisent à quatre : deux sont des erreurs typographiques (*quas* pour *quar*, *des mesura* pour *desmesura*), et dans les deux autres cas la leçon que j'ai adoptée (*Nar.* où M. N. voudrait *N Ar.* et *quel* où il veut *qu'el*) peut fort bien se défendre. En revanche, j'ai commis une faute très-réelle que je m'empresse de signaler : au 8e vers, en remontant à partir de la date, il y a dans le ms. non pas *n'esta vist*, qui ne serait pas provençal, mais *m'es a vist*. Le vers entier doit se lire *Segon que a mi (m')es a vist*. Puis j'ai tronqué le dernier vers qui doit être ainsi rétabli : *Amen dic per far ma fenida*. C'est bien à tort que M. N. s'étonne que je n'aie pas rapproché de Guillaume de la Barre et de Chabert les deux personnages du même nom qui figurent dans la chanson de la croisade d'Albigeois. On aurait eu tout droit de me blâmer si j'avais risqué un rapprochement aussi peu fondé. Chabert et Guillaume de la Barre sont, dans le poème qui porte le nom de ce dernier, deux amis; dans la chanson de la croisade au contraire ce sont deux ennemis. Chabert est un partisan du comte de Toulouse et Guill. de

la Barre est au nombre des croisés. Pour le dire en passant, c'est sans la moindre vraisemblance que M. N., s'autorisant de La Chesnaye-Desbois (!), fait du Chabert de la chanson de la croisade un Normand. On sait d'ailleurs que les noms de Chabert et de Guillaume de la Barre sont très-communs au Midi. Enfin je crains que M. N. m'ait mal compris lorsqu'il a écrit ceci : « M. P. Meyer nous permettra de nous séparer de lui quand il regrette qu'Arnaud Vidal n'ait pas marché sur les traces de ses devanciers, en continuant de se servir de la mythologie surannée du moyen-âge, empruntée aux fables du cycle de Charlemagne et de la Table-Ronde. » Je n'ai jamais éprouvé ni exprimé ce regret. — Sur d'autres points au contraire, les observations de M. N. sont utiles. Ainsi, je n'avais rien trouvé sur le Sicart de Montaut à qui le poème est dédié : j'avais simplement constaté l'existence d'une famille de ce nom au XIII^e^ siècle. M. N. en retrouve la mention à une époque plus tardive, au temps où vivait l'auteur de *Guillaume de la Barre*. Il n'y a là rien que de vraisemblable, encore qu'on pût souhaiter une autorité meilleure que celle de La Chesnaye-Desbois. La partie de la notice de M. N. qui se recommande le plus à l'attention des romanistes est la critique du glossaire que j'ai joint à ma notice de *Guillaume de la Barre*. M. N. discute et le plus souvent complète ou rectifie l'interprétation que j'ai proposée pour trente environ des mots compris dans ce glossaire. Ses explications, suggérées par une connaissance profonde du patois toulousain, et souvent appuyées de textes que je ne pouvais assurément connaître, puisqu'ils sont empruntés à des mss. inédits de l'Académie des Jeux-Floraux, sont généralement fort vraisemblables et j'en accepte pleinement plus des deux tiers. Le travail de M. Noulet fait voir combien il est profitable de comprendre dans un glossaire même les mots dont on n'est pas en état de déterminer le sens : c'est le meilleur moyen de les signaler à l'attention des érudits compétents.

P. M.

IX. Tablettes historiques du Velay, paraissant tous les deux mois. Tome III, n° 4. 1^er^ mars 1873. — P. 233-335, Ch. Rocher, *les Rapports historiques de l'église du Puy avec la ville de Girone en Espagne*. Des traditions fort anciennes racontent que le premier évêque qui fut établi à Girone quand cette ville fut enlevée aux Sarrazins (785) fut un chanoine de l'église du Puy : de là entre les deux églises une *alliance* qui dura tout le moyen-âge et sur laquelle M. Rocher a publié de curieux documents. Cette nomination d'un chanoine du Puy aurait été faite par Charlemagne, ce qui amène l'auteur à traiter la question des curieuses légendes relatives au grand empereur qu'avait conservées la ville catalane. J'ai donné ailleurs (*Hist. poét. de Charl.*, p. 279 ss.) la traduction des huit premières leçons (plusieurs fois publiées) de l'office composé en 1345 par l'évêque Armand de Monredon (et non *de Montrond*)[1]; M. R. a retrouvé la neuvième dans un *Vidimus* du XVI^e^ siècle et la donne *in extenso*. Cette leçon, plus longue à elle seule que les huit autres, ne s'y rattache que fort imparfaitement, et paraît plutôt appartenir au récit plus ancien d'où les leçons ont été tirées. Ce récit remonterait au XII^e^ siècle, d'après M. R.; ce ne

1. Qu'il me soit permis de rectifier un ridicule *lapsus memoriae* qui m'a fait transporter (*H. p.*, p. 64) Girone de Catalogne en Navarre.

serait pas une raison pour que j'aie eu tort de dire qu'il « porte des traces de l'influence du Pseudo-Turpin et de falsifications monacales, mais qu'il contient des traits évidemment anciens. » M. R. lui attribue une valeur historique infiniment trop haute et va jusqu'à soutenir que « la prise de la ville catalane par Charlemagne en personne est un fait incontestable. » Ce qui est incontestable, c'est que Charles n'alla qu'une fois en Espagne en 778, et que la vraie prise de Girone eut lieu huit ans plus tard. La tradition le fit de bonne heure assister en personne au siége[1], mais les textes historiques contemporains ne laissent aucune place au doute. Cela ne prouve pas d'ailleurs que le choix d'un chanoine du Puy pour gouverner le nouveau diocèse soit imaginaire et ne soit pas le fait de Charlemagne lui-même. — Ce mémoire est intéressant et contient des renseignements utiles; mais l'auteur manque parfois de précision. Il m'est impossible de comprendre, d'après ce qu'il dit p. 280, si la chronique de Ripoll (dont je ne connais que le court récit miraculeux indiqué dans l'*Hist. poét.* p. 65) contient une légende identique aux neuf leçons de Girone, si une telle légende existe autre part que dans ces leçons, et si M. Rocher et l'autorité qu'il cite la connaissent, ou s'ils en jugent seulement d'après les leçons même, etc. Je ne vois rien qui prouve qu'on ait une rédaction de cette légende antérieure au XIV^e^ siècle. — Souhaitons que beaucoup de personnes montrent chez nous ce zèle pour les antiquités nationales qui a fait faire à M. Rocher des fouilles heureuses jusque dans les Archives de la cathédrale de Girone.

G. P.

X. Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, t. III, 2^e^ série.—Ad. Magen, *Une course en Quercy*, I. *Cambayrac*[2]. Nous signalons cet article à cause de quelques textes populaires en patois du pays (16 kil. au nord de Cahors) que l'auteur a publiés : trois récits superstitieux sur le *drac*, un joli cantique de la Vierge et une berceuse. Il communique en outre deux légendes, l'une qui se rattache aux nombreux contes des géants, l'autre à la série non moins riche des fontaines miraculeusement jaillissantes. On ne saurait trop souhaiter, disons-le en passant, de voir se multiplier de semblables monographies, qui nous formeront peu à peu une mythologie populaire, et nous voudrions que beaucoup de membres de nos sociétés

1. M. R. cite, avec raison je crois, le *Fragment de la Haie* (*Hist. poét.* p. 50, 84, 465) comme se rapportant au siége de Girone. Je saisis l'occasion de signaler aux lecteurs l'excellent travail de M. Konrad Hofmann sur ce fragment (*Académie de Munich, Classe histor. philosoph.*, séance du 4 mars 1871). M. Hofmann a remis la prose du fragment en hexamètres qui sont généralement tirés sans peine du texte, et il a fait suivre cette restitution d'observations fort judicieuses sur le contenu du poème. Je suis tout à fait de son avis sur l'introduction relativement récente du nom d'Aimeri de Narbonne dans le cycle méridional, et j'en étais déjà en 1865 : si j'ai toujours appelé Ernaud de Girone et les autres *les fils d'Aimeri*, c'est que je ne voulais pas entrer dans une question très-compliquée qui sortait de mon sujet. Les héros de la *geste Aimeri* ont eu une existence poétique propre et indépendante avant d'être tous rattachés à la même famille par le grand travail cyclique qui, dans cette geste, s'est exercé avec plus d'activité, mais aussi avec plus de retouches et de contradictions, que dans aucune autre. L'existence de traditions sur Ernaud de Girone, tout à fait en dehors du cycle narbonnais, est attestée par un passage de *Girart de Rossilho* (voy. P. Meyer, *Recherches sur l'épopée française*, p. 24).

2. Cet article a été tiré à part (Agen, Noubel, 1873, in-8^e^, 44 p.) et est dédié à M. Tamizey de Larroque.

savantes de province suivissent l'exemple de M. Magen. Seulement nous devons recommander à l'auteur et à ses imitateurs une grande prudence dans cette partie de leur tâche qui semble la plus particulièrement séduisante, à savoir les étymologies. Il est parfaitement permis de laisser un nom de lieu sans l'expliquer, et si on veut absolument aborder ces problèmes ardus, au moins faut-il se munir des instruments et des méthodes nécessaires. La seule manière de trouver l'explication d'un nom propre, aussi bien que d'un nom commun, c'est de remonter aux formes anciennes et de suivre les lois de la langue. Quand M. M. nous parle, p. 7, des « chênes, d'où sans doute le Quercy tira son nom, » il oublie que ce nom a pour formes plus anciennes *Caerci, Caorci(n)*, et se rattache étroitement à *Cadurcum*. Quand il cherche laborieusement (p. 32-33) l'étymologie de *Cambayrac*, il s'écarte des règles élémentaires posées par M. Quicherat dans un livre que pourtant il cite : *ac* renvoie toujours à un primitif celtique *ac(um)* ou *iac(um)*, et la seconde partie du mot ne peut être ni *ayrale*, ni *eyraudus*, ni *payra*. On ne peut non plus choisir entre *Cambayrac* et *Campayrac*, le *p* ne se changeant pas en *b* après l'*m*. Le nom de cette localité se décompose très-probablement en un suffixe *(i)acum* et un mot qui a dû être anciennement *Cambar* : c'est le même que *Chambéry*. Pour aller plus loin il faudrait des formes anciennes. M. M. ne s'en tient pas à l'étymologie immédiate : il nous offre, p. 17, un petit salmis d'étymologies grecques, latines, persanes, arméniennes, qui font vraiment de la peine. Espérons qu'un savant aussi judicieux et aussi spirituel sera désormais plus réservé sur des matières qu'il n'a assurément pas étudiées à fond. L'étymologie des noms de lieux est une des parties les plus difficiles de la linguistique : les savants l'ont jusqu'à présent à peine abordée. Il semble que d'un commun accord on ait laissé en réserve, pour un temps où nos connaissances seront plus étendues et nos méthodes plus sûres, cette tâche aussi compliquée qu'intéressante. Je comprends qu'on regrette cette abstention des philologues, mais elle devrait au moins faire comprendre aux personnes qui n'ont pas fait de la linguistique l'objet propre de leurs travaux qu'il est sage de l'imiter jusqu'à nouvel ordre. — Un fait curieux de localisation d'une légende se rencontre dans le mémoire, fut intéressant à divers points de vue, de M. Magen. Il me paraît évident que le S. Pardoux inconnu de Cambayrac est le S. Pardoux de Guéret, populaire dans la Marche et le Limousin au moins dès le X^e^ siècle (voy. Coudert de Lavillatte, *Vie de saint Pardoux*, Guéret, 1853), et par conséquent Cambayrac n'a droit ni à être regardé comme le théâtre de sa sainte vie, ni à posséder ses reliques, que revendiquent Guéret et Arnac (près de Sarlat). Il est donc probable qu'il y a une fraude à l'origine des processions de la châsse de S. Pardoux et des miracles qu'elle accomplit encore. Mais le peuple de Cambayrac a tout à fait oublié ce qu'était le patron de son église, et a peu à peu arrangé au saint homme une légende toute locale. G. P.

XI. Révue critique d'histoire et de littérature, janvier-mars 1873. — 3. *Sagas chevaleresques*, p. p. Kœlbing (G. P.). — 5. *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna*, p. p. Ceruti (G. P.). — 7. Weigand, *Traité de versification française*. — Variétés : *Archivio Veneto*; *Bibliographia critica portugueza*.

— 10. *Gesta Romanorum*, p. p. Oesterley (G. P.) — 13. Milliet, *de l'Origine du Théâtre à Paris* (ψ). — 22. *Recueil général et complet des fabliaux*, p. p. A. de Montaiglon (P. M.). — 36. Pitré, *Saggio di fiabe siciliane* — 46. Macé, *Un procès d'histoire littéraire*; Vaschalde, *Clotilde de Surville* (G. P.).

XIII. Litérarisches Centralblatt, 1873, janvier-mars. — 6. B. ten Brink, *Chaucer*, I (ouvrage qui fait époque dans l'histoire des études sur Chaucer). — 6. Müller, *Remarques sur la langue des classiques français*. — 9. Petzholdt, *Bibliographia Dantea ab anno M D CCC LXV* (utile complément de Colomb de Batines; M. P. a écrit en latin pour faciliter aux Italiens l'usage de son livre, ce qui fait dire au critique : « Quand donc le sentiment national allemand (*das deutsche Selbstgefühl*) sera-t-il enfin assez fort pour que nos savants s'abstiennent de semblables égards pour leurs confrères étrangers et les forcent par là à apprendre l'allemand s'ils veulent jouir des fruits du labeur allemand?! ») — 11. Mætzner (et Goldbeck), *Altenglische Sprachproben*. II, (c'est la première livraison d'un dictionnaire qui ne se borne pas aux mots contenus dans la chrestomathie même, « mais embrasse toute la littérature de l'anglo-saxon de la dernière période, de l'ancien-anglais et du moyen-anglais; » on ne peut que souhaiter avec le critique le prompt achèvement d'une œuvre aussi utile).

XIII. Bibliographia critica, fascic. IV-VI. — Art. 20. D. José Godoy Alcantara, *Ensayo histórico etimológico filológico sobre los appellidos castellanos :* « en proposant, il y a deux ou trois ans (dit M. Coelho), un prix pour un essai historique et étymologique sur les noms propres castillans, l'Académie espagnole a donné un bon exemple et un encouragement pour l'inauguration des études onomatologiques dans la péninsule; mais en couronnant le livre de M. Godoy elle a montré qu'elle se contentait de peu..... En résumé, ce livre, qui est bien loin de satisfaire aux exigences de la science, offre un certain nombre de faits intéressants et éveillera peut-être en Espagne le goût de semblables études. » — 21. T. Braga, *Historia da litteratura portugueza;* cet article de M. Coelho, qui n'a pas moins de vingt pages, est extrêmement intéressant et fait autant d'honneur au critique qu'à l'auteur dont il parle; en effet, bien que M. Braga fût et soit resté un collaborateur assidu de la *Bibliographia*, M. C. n'a pas hésité à relever et à caractériser avec une sévérité sans réserver les défauts de sa méthode et les lacunes de son information, et M. Braga, au lieu de s'en formaliser, n'a vu dans cette critique rigoureuse que l'instruction qu'elle contenait. De pareils procédés sont rares partout : ils font bien augurer du succès de l'œuvre de régénération intellectuelle à laquelle se sont voués en Portugal, avec autant de courage que de talent, MM. Coelho, Vasconcellos et Braga. M. C. relève avec raison une exagération qui m'est échappée en parlant de l'influence attribuée par M. Braga aux Goths sur le développement de la nationalité portugaise. Il termine en citant une critique du livre de M. Braga qui montre quelles idées vagues et fausses règnent en Portugal sur l'histoire, la philosophie et la littérature. L'école critique a à lutter non-seulement contre la malveillance qu'éveille partout une critique indépendante et

rigoureuse, mais contre une inintelligence satisfaite qui oppose à ses efforts le plus rebutant des obstacles, l'inertie : mais il est impossible qu'elle n'exerce pas, par sa science, par sa bonne foi, par son énergie, une influence considérable sur la jeunesse, et qu'elle ne se trouve pas tôt ou tard en nombre suffisant pour mépriser les attaques ineptes dont elle est l'objet[1]. — 23. *Romania*, n° 4; M. Coelho, après avoir fait l'éloge de l'art. de M. Joret sur les finales espagnoles et l'avoir engagé à traiter de même les autres parties de la phonétique espagnole, lui fait quelques objections, et annonce une étude complète sur les voyelles finales portugaises. — 25. Joly, *Benoit de Sainte-More et le roman de Troie*; M. Braga donne d'intéressantes indications sur l'histoire du roman de Troie dans la péninsule ibérique, plutôt qu'il ne critique le livre de M. Joly; son article contient un trop grand nombre de petites erreurs (sans parler des fautes d'impression), dont la plus forte me paraît celle-ci : « M. Joly a une érudition très-sûre, *et sait respecter les textes comme un Guessard ou un Paul Meyer.* » Cf. *Rev. Crit.* 1870, t. I, p. 253 ss. — 28. Trausmann (*l.* Trautmann), *Bildung und Gebrauch der Tempora und Modi in der* Chanson de Roland; 29. *Bibliographia daco-romana;* articles d'une extrême insignifiance de M. Carl von Reinhardstoettner. — 32. *Rivista di filologia romanza,* I, 1; article intéressant de M. Coelho, qui juge à peu près comme on l'a fait ici le travail de M. Canello, et voit avec beaucoup de vraisemblance, de même que M. Flechia, un simple infinitif dans le *chiamare* de la *Vita nuova* où le même M. Canello a voulu voir un parfait du subjonctif. G. P.

XV. Revista Contimporana[2], livr. 1-3 (mars-mai 1873). — Nous relevons dans cette revue, qui est généralement en dehors de notre cadre, une étude de M. V. A. Urechie, sur l'historien Miron Costin, où nous voyons avec plaisir que la *Romania* est lue en Roumanie. Nous serions heureux si nous pouvions contribuer à répandre parmi les Romans de l'Est le goût et les bonnes méthodes des études nationales : le domaine de la philologie, de la poésie et de la mythologie populaire n'a point encore été assez exploité chez eux ni surtout par eux. Espérons qu'ils rendront bientôt à la science les services qu'elle est en droit d'attendre de leurs efforts.

---

1. On ne peut en avoir une idée quand on ne les a pas vues. La plupart des injures adressées à nos amis sont celles qui servent en tout pays aux défenseurs de la routine : les auteurs manquent de politesse, de goût, de style, et surtout de patriotisme; ce sont des « fils adoptifs de l'Allemagne, » ils feraient rougir leurs aïeux, etc. Cependant on ne va pas partout jusqu'à trouver, comme un critique de Lisbonne dans un livre de M. Vasconcellos : « muitas banalidades impertinentes, vasta ignorancia, erros crassissimos, plagiatos, necedades, muita risivel jactancia, e tudo isto adubado de chufas grosseiras, insolentes, e por veses ignobeis. » M. Vasconcellos est coupable d'avoir trouvé étrange que M. le vicomte de Castilho eût traduit *Faust* en portugais sans savoir l'allemand, d'après des traductions françaises.

2. Bucarest, typ. Curtii, gr. in-8°.

CHRONIQUE.

Voici, d'après le *Centralblatt*, la liste des cours relatifs aux études romanes qui se font en Allemagne pendant le semestre d'été. A Paris, les cours sont à peu près les mêmes que ceux du semestre d'hiver.

Heidelberg. Bartsch : Histoire de la littérature provençale.

Marburg. Suchier, pr. d. : Introduction à l'étude des langues modernes ; conférence anglo-romane.

Gœttingen. Müller : Provençal.

Leipzig. Ebert : Grammaire de l'ancien français ; explication de poésies provençales.

Munich. Hofmann : Explication de *Girart de Rossilho* ; exercices pratiques.

Strasbourg. Bœhmer : Histoire des littératures romanes ; éléments de la grammaire provençale et explications dans la Chrestomathie provençale de Bartsch ; ancien français. — Ten Brink : Histoire de la littérature anglaise.

Giessen. Lemcke : Métrique française.

Halle. Gosche : Histoire littéraire du moyen-âge. — Schuchardt : Introduction à l'étude comparée des langues romanes ; conférence romane.

Bonn. Diez : Sur l'ancienne poésie provençale ; les trois premiers chants des *Lusiades*. — Delius : Grammaire historique du français.

Tübingen. Holland : Grammaire comparée des langues romanes ; explication de nouvelles choisies du *Decamerone* ; histoire de la poésie fitalienne.

Berlin. Tobler : Histoire de la littérature provençale ; explication de la *Divina Commedia* ; conférence romane. — Steinthal : Sur l'histoire des langues, et notamment du grec et du latin, en considérant spécialement le caractère et l'origine du romaïque et des langues romanes.

— Voici le programme du semestre d'été de l'*Académie de philologie moderne* à Berlin (nous ne mentionnons que les cours qui se rapportent à la période ancienne des langues et des littératures romanes) :

Beneke : *Prononciation du français étudiée physiologiquement et historiquement*.— Lücking : *Grammaire historique du français*. — Mahn : *Explication de* Girart de Rossilho ; *explication de poésies lyriques des troubadours*. — Scholle : *Interprétation de la* Chanson de Roland. — Schulz : *Sur la langue de l'*Ormulum. — Vatke : *Sur les sources des poèmes de Chaucer*. — Giubilei : *Histoire de la littérature italienne*.

— La *Bibliothèque de l'École des chartes* donnera dans un de ses prochains numéros le fac-simile et l'édition d'un document fort intéressant pour les romanistes : c'est une charte écrite en sarde, à la fin du douzième siècle, avec des caractères grecs. Il ne s'agit pas ici d'un *papiro* d'Arborea ; l'authenticité de ce précieux texte est absolument inattaquable.

— Trois recueils de morceaux choisis de notre ancienne littérature sont en ce moment en préparation à Paris. Le recueil que M. Meyer a mis sous presse comprendra des textes bas-latins, français et provençaux, édités avec un *apparatus criticus* complet : il en est à sa dixième feuille ; la *Chrestomathie historique du français* de M. Brachet, dont l'impression est avancée, embrassera, outre l'ancienne langue proprement française, de nombreux spécimens des patois de la langue d'oïl ; enfin M. Léon Gautier a entrepris une œuvre du même genre qui, si nous ne nous trompons, aura un caractère plus particulièrement littéraire.

FORMES DIVERGENTES

DE MOTS PORTUGAIS.

Les linguistes qui, avant moi, se sont occupés des formes divergentes [1] me dispensent d'exposer ici des considérations générales sur le sujet. Je suppose mon lecteur familier avec l'excellent *Dictionnaire des Doublets ou doubles formes de la langue française* de M. Brachet, dont j'adopte à peu près le plan ; comme lui, je ne recueille que les formes qui ont persisté dans la langue. Dans cet article, je me borne aux formes d'origine latine ; mais je communiquerai prochainement à la *Romania* une note sur les formes divergentes de mots portugais d'origine non latine.

I

FORMES DIVERGENTES D'ORIGINE SAVANTE.

Je classifie ces formes d'après leurs différences phonétiques.

Les formes savantes portugaises restent généralement fidèles à l'accentuation latine ; au contraire il peut arriver que les formes populaires s'éloignent du type prosodique du latin classique. Voici quelques exemples :

1. *Place de l'accent.*

a

pop. cadéira	*sav.* cáthedra	lat. *cathedra*
intéiro	íntegro	*integro*

b

pop. alvedrío [2]	*sav.* arbítrio	lat. *arbitrium*
codéço	cytiso	*cytĭsus*
púdico	pudíco	*pudīcus*
trévo	trifólio	*trifolium*
xofrángo	ossífraga	*ossifrăga*

1. C'est ainsi que j'appelle les formes dites généralement *doubles-formes* ou *doublets*.

2. Une autre forme populaire est *alvitre*.

Cf. Corssen, *über Aussprache* II ², 944 ss.

Je ne connais qu'un exemple où la forme savante s'éloigne de l'accentuation latine, la forme populaire y restant fidèle :

pop. línde *sav.* limíte lat. *limite.*

Un autre cas spécial nous est offert par les formes :

pop. sanfóna *sav.* symphonía lat. *symphonia* (du grec).

Sanfona est accentué à la manière latine ; *symphonia* reproduit l'accentuation grecque.

2. *Modifications des voyelles toniques.*

pop.	*sav.*	lat.
abantesma	phantasma	*phantasma*
agosto	augusto	*augustus*
amendoa	amygdala	*amygdala*
bolla	bulla	*bulla*
bolbo	bulbo	*bulbus*
celha	cilia	*cilia, cilium*
cepo	cippo	*cippus*
coda	cauda	*cauda*
corso	curso	*cursus*
costra	crusta	*crusta*
dobro	duplo	*duplum*
ensosso	insulso	*insulsus*
escuso	abconso	*absconsus*
febra	fibra	*fibra*
fozes	fauces	*fauces*
logro	lucro	*lucrum*
monco	muco	*mucus*
papel	papyrum	*papyrum*
somma	summa	*summa*
teima	thema	*thema*

Les changements de *a* en *e* dans *abantesma*, de *e* en *ei* dans *teima* sont irréguliers.

3. *Chute de la voyelle atone médiane.*

pop.	*sav.*	lat.
bispal	episcopal	*episcopalis*
caldo	calido	*calidus*
cambra	camara	*camara*
cavilha	clavicula	*clavicula*
coalhar	coagular	*coagulare*
combro [1]	cumulo	*cumulus*
composta	composita	*composita*

1. Il y a aussi la forme pop. *comoro*.

comprar	comparar	*comparare*
contar	computar	*computare*
conto	computo	*computum*
copla	copula	*copula*
erguer	erigir	*erigere*
espelho	especulo	*speculum*
esmar	estimar	*æstimare*
falla	fabula	*fabula*
fallar	fabular	*fabulari*
lavrar	laborar	*laborare*
lealdade	legalidade	*legalitate*
letrado	litterato	*literatus*
lembrar	memorar	*memorare*
molde	modulo	*modulus*
mortandade	mortalidade	*mortalitate*
obreiro	operario	*operarius*
olho	oculo	*oculus*
pàlavra	parabola	*parabola*
pardo	pallido	*pallidus*
recobrar	recuperar	*recuperare*
rezar	recitar	*recitare*
rolha	rotula	*rotula*
sobrar	superar	*superare*
soldo	solido	*solidus*
volta	voluta	*voluta*

4. *Contraction.*

pop.	*sav.*	lat.
aprender	apprehender	*apprehendere*
benzer	bendizer	*benedicere*
bésta	balista	*balista*
coentro	coriandro	*coriandrum*
conego	canonico	*canonicus*
dedal	digital	*digitale*
dedo	digito	*digitus*
dó	dolo	*dolus*
frio	frigido	*frigidus*
herdeiro	hereditario	*hereditarius*
mezinha	medecina	*medecina*
mister	ministerio	*ministerium*
mó	mola	*mola*
nedio	nitido	*nitidus*
pregador	predicador	*predicatore*

prégar	pregar	*predicare*
prenda	prebenda	*præbenda*
quaresma	quadragesima	*quadragesima*
quedo	quieto	*quietus*
remir	redemir	*redimere*
sé	séde	*sedes*
sello	sigillo	*sigillum*
sestro	sinistro	*sinistro*
só	solo	*solus*

5. *Attraction.*

pop. eira	*sav.* area	lat. *area*
madeira	materia	*materia*
marceneiro	mercenario	*mercenarius*
primeiro	primario	*primarius*
solteiro	solitario	*solitarius*

6. *Aphérèse de voyelle ou de syllabe.*

pop. licorne	*sav.* unicorne	lat. *unicorois*
pasmo	espasmo	*spasmus*
sanha	insania	*insania*
ume	alumen	*alumen*
xofrango	ossifraga	*ossifraga*

7. *Apocope.*

a

pop. cabido	*sav.* capitulo	lat. *capitulum*
mister	ministerio	*ministerium*
papel	papyro	*papyrum*
tom	tono	*tonus*
um	uno	*unus*

b

pop. cordo	*sav.* cordato	lat. *cordatus*
fino	finito	*finitus*

8. *Assimilation de voyelles.*

pop. ladainha	*sav.* litanía	lat. *litania*

9. *Influence de l'i palatal.*

pop. alhear	*sav.* alienar	lat. *alienare*
appreçar	appreciar	*appretiare*
celha	cilio	*cilia* (pl.) *cilium*

desenho	designio	*designium*
esbulhar	espoliar	*spoliare*
folha	folio	*folia* (pl.) *folia*
sanha	insania	*insania*
nojo	nausea	*nausea*
queijo	caseum	*caseum*

10. *Adoucissement des momentanées sourdes.*

pop. abrego	*sav.* africo	lat. *africus*
bigorna	bicorne	*bicornis*
bodo	voto	*votum*
cabedal	capital	*capitalis*
codeço	cytiso	*cytisus*
cuidar	cogitare	*cogitare*
dedal	digital	*digitale*
dedo	digito	*digitus*
divida	debito	*debitum*
delgado	delicado	*delicatus*
empregar	implicar	*implicare*
espadoa	espathula	*spathula*
fadigar	fatigar	*fatigare*
findo	finito	*finitus*
fogo	foco	*focus*
grude	gluten	*gluten*
immudavel	immutabilis	*immutabilis*
ladainha	litania	*litania*
ladino	latino	*latino*
linde	limite	*limite*
madeira	materia	*materia*
meda	meta	*meta*
miga	mica	*mica*
mudo	muto	*mutus*
nado	nato	*natus*
pessego	persico	*persicus*
pregador	predicador	*predicatore*
pregar	predicar	*predicare*
redondo	rotundo	*rotundus*
segredo	secreto	*secretus*
vagar	vacar	*vacare*

11. *Syncope de consonne entre voyelles.*

pop. alhear	*sav.* alienar	lat. *alienare*

amendoa	amygdala	*amygdala*
areia	arena	*arena*
aveia	avena	*avena*
bainha	vagina	*vagina*
benzer	bendizer	*benedicere*
besta	balista	*balista*
cabido	capitulo	*capitulum*
cardeal	cardinal	*cardinalis*
cheio	pleno	*plenus*
coentro	coriandro	*coriandrum*
colher	colligir	*colligere*
conego	canonico	*canonicus*
cor	color	*colore*
cuidar	cogitar	*cogitare*
deão	decano	*decanus*
dedal	digital	*digitale*
dedo	digito	*digitus*
espadua	espathula	*spathula*
estiar	estivar	*æstivare*
frio	frigido	*frigidus*
gear	gelar	*gelare*
gráo	grado	*grádus*
herdeiro	hereditario	*hereditarius*
imigo	inimigo	*inimicus*
leal	legal	*legalis*
lealdade	legalidade	*legalitte*
lidimo	legitimo	*legitimus*
limpo (*limpio)	limpido	*limpidus*
meio	medio	*medius*
mézinha	medecina	*medecina*
miollo	medulla	*medulla*
miudo	minuto	*minutus*
mister	ministerio	*ministerium*
mo (*anc.* moa)	mola	*mola*
moimento	monumento	*monumentum*
moio	modio	*modius*
nedio	nitido	*nitidus*
paço	palacio	*palatium*
pégo	pelago	*pelagus*
poir	polir	*polire*
pregar	predicar	*prædicare*
pregador	predicador	*prædicatore*

prenda	prebenda	*prœbenda*
quaresma	quadragesima	*quadragesima*
quedo	quieto	*quietus*
raiar	radiar	*radiare*
raio	radio	*radius*
remir	redimir	*redimere*
rijo	rigido	*rigidus*
ruido	rugido	*rugitus*
sé	séde	*sedes*
sello	sigillo	*sigillum*
semear	seminar	*seminare*
sestro	sinistro	*sinistro*
só	solo	*solus*
taboa	tabula	*tabula*
teia	tela	*tela*
termo (*anc.* termio)	termino	*terminus*
traição	tradição	*traditione*
trevoso	tenebroso	*tenebrosus*
ume (*anc.* aume)	alumen	*alumen*
velar, vigiar	vigilar	*vigilare*

12. *Modifications diverses des consonnes simples.*

pop. acebo	*sav.* aquifolio	lat. *aquifolium*
a-devinho	divino	*divinus*
atrever	attribuir	*attribuere*
assemelhar	assimilar	*assimilare*
bainha	vagina	*vagina*
busaranha	musaranha	*musaranea*
escada	escala	*scala* [1]
fozes	fauces	*fauces*
lembrar	memorar	*memorare*

1. « *Escada* pg.; altération de *scala*, lat. *scala*? ou est-ce une syncope d'*escalada* pour remplacer le mot *escala* passé au sens de « port de mer »? Diez, *etym. Wœrterb.*, II[5], 128. Comment *escalada*, que nous avons en portugais dans le vrai sens, arriverait-il à signifier *escala*? et comment ne point admettre ici sans hésiter le même changement de *l* en *d* que nous observons dans le port. *amydo* = lat. *amylum* (Diez, *gramm.* I[3], 190, où sont cités quelques autres exemples de la même relation phonique dans les langues romanes). Diez, *etym. Wœrterb.* II[5], 124 ne dérive pas port. *deixar* de *leixar* = lat. *laxare*; mais du lat. **desitare*; Schuchardt, *Vok. d. Vulglat.* III, 74 regarde *deixar* comme identique avec *leixar* et je crois qu'il a raison. Cela me rappelle qu'un linguiste celèbre a nié l'existence du changement de *l* en *d* dans les langues indo-européennes : « Only let it be borne in mind that although an original *d* may dwindle down to *l*, no *l* in the Aryan languages was ever changed into *d*, and it would be wrong to say that *l* and *d* are interchangeable (Max Müller, *Lectures on the Science of Language* II, 260. London 1864). » Cfr. Corssen, *über Aussprache*, etc. I[1], 224.

mortandade	mortalidade	*mortalitate*
movel	mobil	*mobilis*
nau	nave	*navis*
nembro	membro	*membrum*
papel	papyro	*papyrus*
sarar	sanar	*sanare*

13. *Altérations dans les groupes de consonnes.*

A. Groupes avec r.

pop. adro	*sav.* atrio	lat. *atrium*
agro	acre	*acris*
cadeira	cathedra	*cathedra*
clina, grenha	crina	*crinis*
costra	crusta	*crusta*
crestar	castrar	*castrare*
esquadrinhar	escrutinar	*scrutinare*
graxo	crasso	*crassus*
gruta	crypta	*crypta*
inteiro	integro	*integro*
logro	lucro	*lucrum*
rasto	rastro	*rastrum*
sagrar	sacrar	*sacrare*
segredo	secreto	*secretus*

B. Groupes avec l.

pop. ancho	*sav.* amplo	lat. *amplus*
chantar	plantare	*plantare*
chamma	flamma	*flamma*
chave	clave	*clavis*
chão	plano	*planus*
cheio	pleno	*plenus*
inchado	inflado	*inflatus*

C. Groupes divers, consonnes géminées.

pop. alvitre, alvedrio	*sav.* arbitrio	lat. *arbitrium*
bolha (*aussi* bolla)	bulla	*bulla*
catrefa	caterva	*caterva*
colheita	collecta	*collecta*
carvão	carbone	*carbone*
demostrar	demonstrar	*demonstrare*
direito	directo	*directus*
ensosso	insulso	*insulsus*
esburgar	expurgar	*expurgare*
escuro	obscuro	*obscurus*

escuso	absconso	*absconsus* [1]
escutar	auscultar	*auscultare*
estreito	estricto	*strictus*
feito	facto	*factum*
franzir	frangir	*frangere*
graxo	crasso	*crassus*
puxar	pulsar	*pulsare*
travesso	transverso	*transversus*
xofrango	ossifraga	*ossifraga*

14. *An* = *ã*.

pop. chão	*sav.* plano	lat. *planus*
deão	decano	*decanus*
irmão	germano	*germanus*
orgão	organo	*organum*
romã (*subst.*; *aussi anc. adj.*) romana		*romana*

15. *Nasalisation.*

pop. enxame	*sav.* exame	lat. *tripus*
monco	muco	*mucus*
trempe	tripode	*tripus*

Trempe et *tripode* nous offrent un exemple rare, peut-être unique, de formes divergentes, dont l'une, populaire, est fondée sur le cas sujet; l'autre, savante, sur le cas régime.

II

FORMES DIVERGENTES D'ORIGINE POPULAIRE.

Ces formes se subdivisent en deux classes : formes parallèles et formes secondaires. J'appelle formes parallèles celles qui ne proviennent pas l'une de l'autre, mais ont une origine commune ; par exemple port. *diacho* e *diabo* : *diacho* ne provient pas de *diabo*, non plus que *diabo* de *diacho*, mais l'une et l'autre forme sont des transformations de *diabolus*.

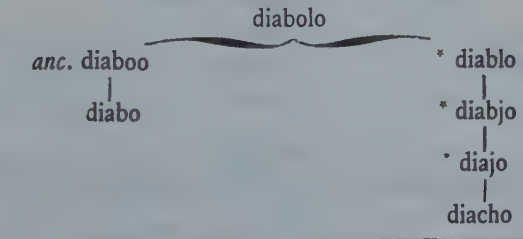

1. **Asconso*, **ascōso* (cfr. *esposo* de *sponsus*, etc.) ; * *escōs* (cfr. *escuro*) ; *escuso* (cfr. *testemunho* = *testimōnium*, etc.).

J'appelle forme secondaire celle qui provient d'une autre, encore conservée dans la langue; p. ex. *fiar* de *filar*. Les formes parallèles et secondaires que nous voyons employées dans une même phase ou même époque d'une langue s'expliquent par la tendance du langage à distinguer phonétiquement les significations diverses d'un mot et par l'existence d'anciennes phases dialectales confondues aujourd'hui. Là où, comme en France, les dialectes subsistent et sont nettement distincts, il n'est pas difficile de déterminer cette cause de divergence dans le plus grand nombre des mots où elle existe; en Portugal, au contraire, où les dialectes ne se sont jamais détachés nettement du fonds commun, et même ont perdu leurs anciennes particularités, s'ils en ont eu, il est impossible d'affirmer que, par exemple, dans *diacho* nous ayons une forme particulière à une province, à une région, et dans *diabo* une forme particulière à une autre province; toutefois il faut avouer que cette hypothèse est probable. Contentons-nous donc de l'exposition des faits.

1. *Formes parallèles.*

artigo, artelho	lat. *articulus*	*sav.* articulo
alvitre, alvedrio	*arbitrium*	arbitrio
bodega, botica	*apotheca*	
calhandro, calondra	*cylindrum*	cylindro [1]
chantar, prantar	*plantare*	plantar
diacho, diabo	*diabolus*	
chaga, praga	*plāga*	
chegar, pregar	*plicare*	
coroa, coronha	*corona*	
fino, findo	*finitus*	finito
fleuma, freima	*phlegma*	
freire, frade	*fratre*	
ilha, insua	*insula*	insula
irmão, mano	*germanus*	germano
malha, mancha, magoa	*macula*	macula
mascar, mastigar	*masticare*	
piche, pez	*pice*	
renhir, ranger	*ringi*	
servente, sergente	*serviente*	
sola, solha	*solea*	
tenro, terno	*tenero*	
velar, vigiar	*vigilare*	vigilar

Les deux formes suivantes ont un emploi grammatical différent :

todo, tudo	lat. *totus*

1. *Calhandro*, vase de nuit de forme cylindrique; *calandra*, espèce de cucurbitacée.

2. *Formes secondaires.*

barulho	*pour*	marulho	*dér. de*	lat. *mare*	
bolha	*de*	bolla		*bulla*	*sav.* bulla
borro	—	burro		*burrus*	
capatão	*pour*	capitão		*capito*	
caudal	*de*	cabedal		*capitalis*	
cavalheiro	-	cavalleiro		*caballarius*	
caveira	—	calveira		*calvaria*	
combro	—	comoro		*cumulus*	cumulo
dom	—	dono		*dominus*	
feira	—	feria		*feria*	
fiar	—	filar		*filare*	
frei	—	freire		*fratre*	
gomitar	*pour*	vomitar		*vomitare*	
goraz	—	voraz		*vorace*	
gozo	*de*	gosto		*gustus*	
mae	—	madre (*anc.* mare)		*matre*	
mealha	—	medalha		*metallea* [1]	
nalga	—	nadega		**natica* (*natis*)	
pae	—	padre (*pare)		*patre*	
pesar	—	pensar (*pop.?*)		*pensare*	
pingo	—	pingue		*pingue*	
razão	—	ração		*ratione*	
ronco	—	rouco		*raucus*	
safo	—	salvo		*salvus* [2]	
selva	—	silva		*silva*	
siso	—	senso		*sensus*	

Les formes suivantes ont un emploi grammatical un peu différent :

cem	*de*	cento	lat. *centum*	
grão	—	grande	*grandis*	
mui	—	muito	*multum*	
são	—	santo	*sanctus*	

3. *Formes originaires de cas divers.*

Ces formes sont tout à fait exceptionnelles en portugais ; entre les

1. *Mealias* Foral d'Evora an. 1166 (*Leges et consuetudines* I, 393); var. *medalias*.

2. Cp. *Gonçavo* = *Gonçalvo* (J.-P. Ribeiro, *Dissert. chronol.* t. I, doc. n° LX, p. 273) ; mais je ne connais aucun autre exemple du changement de *v* en *f* en port. ; au contraire *v* pour *f* est assez fréquent en port.: *Christovão* = *Christophorus*, *Estevão* = *Stephanus*, *trevo* = *trifolium*, *proveito* = *profectus*, *ourives* = *aurifice*.

formes divergentes d'origine savante nous avons déjà recueilli un exemple ; les seules de ces formes d'origine populaire que nous connaissions sont les suivantes :

pó	*de*	*pulvis* [1]	*et*	polvora	*de* *pulvere* ou *pulvera*
serpe		*serpens*		serpente	*serpente*
virgo		*virgo* [2]		virgem	*virgine*

III

FORMES DIVERGENTES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.

1. *Formes d'origine française.*

port. chefe	*du franç.* chef	*port.* cabo	lat. *caput*
jaula	geôle	gaiola	*caveola*
parola	parole	palavra	*parabola*
íman	aimant	diamante	*adamante*
chantre	chantre	cantor	*cantor, cantore*
cré	craie	greda	*creta*
hotel	hôtel	hospital	*hospitale*
chapiteu	chapiteau	capitel	*capitellum* [3]
quitte	quitte	quedo	*quietus*
forja	forge	fabrica	*fabrica*
forjar	forger	fabricar	*fabricare*
chapeu	chapeau	capello	* *cappellum*
compota	compote	composta	*composita*
general	général	geral	*generalis*
major	major	maior	*major*

---

1. *Pulvis*, * *polvo* (Cfr. esp. *polvo*), * *pollo*, * *polo* (cfr. *Gonsalo* = *Gonsalvus* = *Gundisalvus*) ; *pó* de **polo* comme *só* de *solo*, etc.

2. *Virgo* m. l'hymen ; mot populaire.

Diabo. Qu'he o que haveis d'embarcar ?
Brir. Seiscentos *virgos* postiços
E tres arcas de feitiços,
Que nào podem mais levar.
Gil Vicente, *Auto da Barca do Inferno*.

Gil Vicente employe aussi ce mot dans le sens de *virgen* (vierge) dans une chanson en espagnol :

Por las riberas del rio
Limones coge la *virgo*, etc.
Limones cogia la *virgo*
Para dar al su amigo.
Obras, ed. Hamb. I, 84.

3. D'autres formes portugaises se rattachent encore au latin *capitellum* : *cabedello, cabedel* (anc.), *caudel, coudel, caudilho*.

preste	*anc.* prestre	presbyter(*s.*)	*presbyter*
franja	frange	fimbria (*s.*)	*fimbria*
malha	maille	medalha	*metallea*
chapa	chape	capa	*cappa*
sargento	sergent	servente, sergente	*serviente*
timbre	timbre	tympano(*s.*)	*tympanum*
caserna	caserne	caderno	*quaternum*
echalotta	échalotte	ascolonia(*s.*)	*ascalonia*
dama	dame	dona	*domina*
calandra	calandre	calhandro, *etc.*	*cylindrum*

cacete *et* casse-tête, *tous deux du franç.* casse-tête.

Le français est de toutes les langues romanes celle qui a exercé plus d'influence sur le portugais.

2. *Formes d'origine espagnole.*

port. lhano	*de l'esp.* llano	*port.* chão	lat. *planus*
frente	frente	fronte	*fronte*
guitarra	guitarra (?)	cythara (*sav.*)	*cythara*

3. *Formes d'origine italienne.*

maestro	*de l'ital.* maestro	mestre	*magister*
opera	opera	obra	*opera*
basso	basso	baixo	*bassus*
timbál	timballo	tympano(*sav.*)	*tympanum*
attitude	attitudine	aptidão	*aptitudine* [1]
dilettante	dilettante	deleitante	*delectante*
doge	doge	duque	*duce*
paladino	paladino	palatino (*sav.*)	*palatinus*
cantata	cantata	cantada	*cantata*
tenor	tenore	teor	*tenore*
piano	piano	chão	*planus*

4. *Formes adoptées par les peuples étrangers.*

Le mot portugais *feitiço* (forme savante *facticio*) s'est introduit dans le français sous la forme *fétiche*, et ainsi modifié est revenu dans le vocabulaire portugais, sans faire aucunement disparaître sa forme antérieure.

Cabeceir, que nous employons pour désigner les chefs de Dahomey,

---

1. L'ital. *attitudine* n'est arrivé au portugais que par l'intermédiaire du français.

est le mot portugais *cabeceira* (de *cabeça* = *capitia*, dér. de *capite*) corrompu par les sauvages d'Afrique.

Il ne serait peut-être pas difficile de recueillir quelques autres exemples de ce tour curieux accompli par certains mots portugais ; mais actuellement nous ne pouvons donner que ces deux exemples.

En terminant, je dois déclarer que je ne crois pas avoir épuisé mon sujet, bien que je le traite pour la seconde fois, car je lui avais déjà consacré un essai fort imparfait, essai écrit en portugais et ne comprenant qu'environ cent exemples en partie mal classés.

F.-A. COELHO.

Porto, mars 1873.

LA PASSION DU CHRIST

TEXTE REVU SUR LE MANUSCRIT DE CLERMONT-FERRAND.

J'ai donné l'année dernière ici les renseignements nécessaires sur le précieux manuscrit qui contient le *Saint Léger* et la *Passion* [1]. Le second de ces deux poèmes, que je publie aujourd'hui, ne se prête pas au travail que j'ai pu faire sur l'autre. Il n'a pas seulement été transcrit, comme le *Saint Léger*, par un copiste qui y a introduit un grand nombre de formes méridionales : il paraît incontestable que l'auteur lui-même avait employé à côté les unes des autres des formes appartenant à des dialectes de langue d'oïl et de langue d'oc. Dans ces conditions, la restauration du texte primitif est impossible, puisqu'on ne sait à quel dialecte il faudrait assigner les formes indifférentes, et qu'on ne peut distinguer ce qui appartient à l'auteur de ce qui est le fait du scribe. D'ailleurs la langue de la *Passion* a été étudiée avec un soin extrême par M. Diez, et j'aurais bien peu de chose à ajouter à ses observations. Je me borne donc à publier le texte exactement tel que le donne le ms., en corrigeant seulement quelques *lapsus* évidents du *calamus* du x^e^ siècle.

La versification du poème est la même que celle du *S. Léger*. Sur 516 vers dont il se compose, 389 sont construits dans la forme normale, c'est-à-dire qu'ils ont un accent sur la quatrième et la huitième syllabe, et que la quatrième syllabe termine un mot. Tels sont les vers de la deuxième strophe :

Trenta tres ánz et alques plús,
Des que carn prés in terra fut,
Per tot obréd que verus déus,
Per tot sostég que hom carnáls.

La coupe qui, tout en gardant l'accent sur la 4^e^ syllabe, le fait porter sur la pénultième d'un mot à chute féminine, et par conséquent supprime l'hémistiche, se trouve dans 88 vers, p. ex. :

Per eps los nóstres fu aucís 3 b
Si cum prophétes anz mulz dis 7 c.

---

1. Voy. *Romania*, I, p. 273-4.

La coupe normale des vers latins rhythmiques qui ont servi de type aux vers romans (voy. *Romania* I 293), et qui consiste à accentuer la *troisième* syllabe, qui est d'ordinaire la pénultième d'un mot à terminaison féminine, se présente dans les 30 vers suivants :

Cho fud nóstra redemptions 4 b
Cum cel ásnes fu amenaz 6 a
Et a térra crebantaran 15 d
Cum la céna Jhesus ac faita 23 b
Melz ti fúra non fusses naz 38 c
Si l'ent ménen a passiun 41 d
Mult lez sémper en esdevint 53 b
Nol consséntunt fellon Judeu 56 b
Ensems crídent tout li fellon 59 a
Si tu laíses vivre Jhesum 59 c
Ensems crídent tout li Judeu 60 c
De purpúre [1] donc lo vestirent 62 a
Dunc li véstent son vestiment 64 b
Ab les femnes pres a parlar 65 d
Audez fillies Jherusalem 66 a
De me t'membres per ta mercet 74 c
De nos áies vera mercet 77 b
Jusque nóna des lo meidi 78 a
Enter mírra et aloen 87 c
Donc lo páusen el monument 88 c
Que contra ómne non a vertud 94 d
Equi éra li om primers 95 a
Veduz fúre veiades cinc 105 b
Ja s'adúnent li soi fidel 108 a
Lingues nóves il parlaran 115 c
Et diábles encalceran 115 d
Il non dóbten negun Judeu 120 d
Signes fázen per podestad 121 d
Lui que aiúde? no l's vencera 125 a
Mercet áias de pechedors 128 b

Je trouve trois vers où l'accent est sur la troisième, sans que cette syllabe soit la pénultième d'un paroxyton ; cette coupe détruit tout hémistiche :

Sant Johán lo son cher amic 27 d
Barrabánt perdonent la vide 57 a

1. Peut-être ce mot est-il un mot latin, qu'il faudrait alors écrire *purpura* et accentuer sur la dernière.

Mais per vos et per vostres filz 66 d

Dans l'un de ces trois vers (57 a), il y a un accent marqué sur la cinquième, ce qui est tout à fait contraire à la règle de ce rhythme. Je trouve même deux vers où la cinquième est, avec la huitième, la seule syllabe fortement accentuée du vers et où il ne paraît pas possible d'introduire une correction :

Poisses leisarai l'en annar 58 d
Pilat cum audid tals raisons 61 a

Au contraire dans celui-ci : *Si grant pres pavors als Judeus* 19 b, il est très-facile de rétablir le rhythme en intervertissant *pavors* et *pres*.

Malgré ces exceptions fort rares, on voit que l'hémistiche, avec accent sur la troisième ou quatrième syllabe, est de règle dans les vers de la *Passion*. La dernière forme, qui divise le vers en deux parties parfaitement égales, est tellement prédominante qu'on peut l'appeler la forme normale. Il est naturel dès lors que l'on ait traité de même les deux hémistiches, et qu'on ait permis au premier, comme au second, l'adjonction d'une syllabe atone non comptée dans les huit syllabes exigées pour le vers. On sait que les vers de dix et douze syllabes admettent cette forme (au moins dans la poésie épique) pendant tout le moyen-âge. Elle se retrouve, comme je l'ai dit jadis et comme l'a montré M. ten Brink (voy. *Romania* I, 295), pour les octosyllabes dans notre poème. Voici cinq vers où je crois pouvoir l'admettre :

Canted avéi*en* de Jhesu Crist 7 d [1]
Pedra sub altr*e* non laiserant 16 d [2]
Corona préndent de las espines 62 [3]
Davan la pórt*a* de la ciptat 67 b [4]
S'espaurir*en* si de pavor 100 b [5]

Il est vrai que ces cas ne sont pas absolument assurés, mais on ne voit pas pourquoi on se refuserait à admettre cette coupe : ce n'est que le petit nombre des exemples qui fait hésiter.

Quant à la chute féminine du *second* hémistiche, elle est fréquente dans notre poème (20 rimes sur 258), tandis qu'elle est exclue du *Saint Léger* : cette variété dans la chute des vers devait rendre l'exécution musicale peu commode [6].

1. Diez (*Jahrb.* VII, 367) corrige ce vers en lisant *aviên*, mais je ne puis admettre cette forme.
2. Diez propose de lire *lairant*.
3. Diez (*Jahrb.* VII, 368) lit *dels espines*, ce qui peut s'appuyer sur le v. 10 a.
4. Diez conjecture *Anz la porta*.
5. Ce dernier vers est douteux : on ne l'obtient que par une correction.
6. Pour de plus amples détails sur la métrique de la *Passion*, voy. Diez, *Jahrb.* VII, 369 p.

Diez a exprimé l'idée, qui paraît plausible, que notre poème n'est qu'un fragment d'une composition plus considérable qui racontait toute la vie du Christ [1]. Il est assez difficile de déterminer la source du poète : il ne se borne pas à l'Evangile, et emprunte certains traits du récit à des sources apocryphes (str. 94 ss. à l'*Evangile de Nicodème*) : je suis porté à croire qu'il a également trouvé dans le texte latin qu'il suivait le fond des réflexions pieuses, des interprétations symboliques qu'il ajoute au récit, et de la courte conclusion, sur la diffusion du christianisme et les devoirs des chrétiens, par laquelle il le termine. Il ne manque pas, dans son style archaïque, de concision ni de mouvement ; mais on ne peut aller jusqu'à lui reconnaître un talent poétique auquel il ne prétendait pas. Son poème est un exemple, et tout à fait louable, des efforts que faisait le clergé pour répandre dans le peuple, ignorant de la langue latine, les récits et les enseignements qui constituent la doctrine chrétienne. Le caractère de l'écriture et de la langue lui assigne pour date le x^e^ siècle : mais je ne sais si on serait autorisé, en l'absence de preuves aussi claires, à conclure cette date, comme l'a fait Champollion, des vers 127 a b :

Quar finimunz non est mult lon,
Et *regnum* Deu fortment es prob.

Il est certain qu'on a beaucoup exagéré la *terreur de l'an mil*, et que les idées sur le voisinage de la fin du monde, si répandues chez les chrétiens primitifs, étaient au moins aussi courantes au IX^e^ siècle qu'au X^e^ et ne cessèrent pas de l'être au XI^e^ [2].

Le poème de la *Passion* a été publié une première fois, comme le *Saint Léger* et aussi mal, par Champollion-Figeac ; M. Diez en a donné en 1852, dans ses *Zwei altromanische Gedichte*, une édition fort améliorée. En 1855, dans les *Gelehrte Anzeigen* de l'Académie de Munich, M. Konrad Hofmann a proposé une série de corrections. Diez les a adoptées presque toutes dans son second travail sur notre poème (*Jahrbuch für romanische Literatur*, 1860, p. 361-380), en a communiqué quelques-unes dues à M. Delius, et en a fait de son chef un certain nombre d'autres. M. Hofmann est revenu à son tour sur ce sujet dans les *Comptes-rendus* de l'Académie de Munich (séance du 6 juillet 1867), et a traité encore quelques passages difficiles. M. Bartsch, qui avait remanié quelques vers dans la première édition de sa *Chrestomathie française*, a donné dans la seconde les strophes 30-89 d'après ma collation — Le ms. a confirmé en un très-grand nombre de cas les conjectures de

1. *Hora vos dic* semble indiquer le début d'une *partie* du poème, comme *S. Léger*, str. 26 : *Hore en odreiz*, etc.

2. Voy. sur ce sujet un bon travail de dom Fr. Plaine dans la *Revue des Questions historiques*, 1873, p. 145 ss.

MM. Diez et Hofmann. Ce dernier surtout a retrouvé souvent, à travers les altérations étranges du premier éditeur, la leçon du manuscrit avec une perspicacité véritablement divinatoire. La comparaison du texte restitué avec ses conjectures fait le plus grand honneur à sa sagacité, en même temps qu'elle encourage les savants à l'imiter : on voit que des conjectures qui peuvent souvent paraître hardies ont grande chance d'être justifiées quand elles sont éclairées par une véritable science philologique et paléographique.

LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST [1].

Je désigne par Ch. l'édition *princeps*, par D. celle de Diez, par D². le travail de Diez dans le *Jahrbuch*, par H. et H². les deux articles de M. Hofmann, par Ds. et B. les conjectures de MM. Delius et Bartsch. — Je n'ai pas indiqué les bizarreries de coupe et de ponctuation de l'édition *princeps*.

1 Hora vos dic vera raizun
de Jesu Christi passiun :
los sos affanz vol remembrar
por que cest mund tot a salvad.

2 Trenta tres anz et alques plus
des que carn pres in terra fu :
per tot obred que *verus* deus,
per tot sosteg quę hom carnals.

3 Peccad negun unquę non fez,
per eps los nostres fu aucis :
la sua mort vida nos rend,
sa passiuns toz nos redenps.

4 Cum aproismed sa passiuns,
cho fud nostra redemptions,
aproismer vol a la ciutat :
afanz per nos susteg mult greus.

---

1. J'ai traité les *u* = *v* comme en français et non comme en provençal; j'ai marqué par une apostrophe toutes les lettres supprimées dans les enclitiques, et j'ai séparé les enclitiques des mots sur lesquels elles s'appuient (sauf pour *dels* et *als*). J'ai supposé partout *en* et non *ne* (*inde*). Le signe *ę*, à défaut d'autre, représente l'*e* cédillé que le ms. emploie assez confusément à côté d'*e*, d'*æ* et d'*ae*; Ch. met toujours un *e* simple pour *ę*. L'écriture du ms. rend très-facile la confusion entre *t* et *z* d'une part, entre *t* final et *r* de l'autre. J'ai marqué d'un ? les cas où j'ai hésité, en choisissant toujours la leçon indiquée par le sens ou la grammaire. — J'ai indiqué par des italiques les mots entièrement latins conservés dans le texte roman. Plusieurs de ces mots ne sont pas simplement du fait du copiste : ils ont été employés par l'auteur lui-même sous leur forme latine, qui est nécessaire à la mesure (voy. 2 c, 3 d (où l'accent est déplacé), 45 a b, 78 d, 80 d, 87 c, 109 b, 110 d, 119 c, 122 b, 129).

2 b. Ch. *inter nos*, mais le fac-simile avait déjà permis à H. de restituer *in terra*.
3 a. Ch. *unque*.
3 d. Ms. *tot?* Ch. *toz*. — Ms. *redepns*, Ch. *redenps*.
4 d. Ch. *afans per nos* (y) *susteguest*, D. *i susteguest*. — Les mots *mult gr...*, oubliés d'abord par le scribe, ont été réintégrés dans l'interligne; j'hésite pour savoir si on doit lire *granz* ou *greus*.

5 Cum el perveing a Betfage,
— vil'es desoz mont Olivet —
avant dels sos dos enveied,
un asnę *adducere* se roved.

6 Cum cel asnez fu amenaz,
de lor mantelz ben l'ant parad;
de lor mantelz, de lor vestit
ben li aprestunt o ss'assis.

7 Per sua grand humilitad
Jesus *rex* magnes sus monted,
si cum prophetes anz mulz dis
canted aveien de Jesu Crist.

8 Anz petiz dis quę cho fus fait
Jhesus lo Lazer suscitet,
chi quatre dis en moniment
jagud aveiė toz pudenz.

9 Cum co audid tota la gent
quę Jhesus ve lo reis podenz
chi eps lo mort fai se *revivere*,
a grand honor encontr'exi-
[rent.

10 Alquant dels palmes prendent
[rames,
dels olivers alquant las bran-
[ches :
encontr'al rei qui fez lo cel
issid lo di le poples lez.

11 Canten li gran e li petit :
« *fili Davit*, *fili Davit* » ;
palis, vestiz, palis, mantels
davant extendent a ssos pez.

12 Gran folcs aredre, gran davan :
gran e petit Deu van laudant;
ensobre tot petit enfan
osanna *semper* van clamant.

13 A la ciptad cum aproismet,
et el la vid e lla sgarded,
de son piu cor greu suspiret,
de ssos sanz olz fort lagrimet :

14 « Hierussalem, Hierussalem,
gai te» dis el « per tos pechez!

---

5 b. Ms. *oliuer?* Ch. *Olivet*; cf. 117 b. — Je n'admets pas, non plus que D., l'explication de H. pour ce vers et 30 b : *u il* au lieu de *vil* (voy. D_2., p. 363).
6 d. Ch. *apprestunt*.
7 b. Ch. *Jesus*.
7 c. Ch. *ant*. — *Prophetes* est du féminin; voy. Diez, *Grammatik*, II, p. 17.
7 d. D_2., p. 67, propose *avien* pour la mesure; on pourrait aussi lire *avren(t)*; mais je crois que le vers peut rester tel quel : voy. ci-dessus, p. 297.
8 a. Ch. *petit*.
9 b. Ms. *lazez?* Ch. *Lazer*.
9 b. Ch. *que J. ve l'oreis poderz*; D. a déjà restitué *lo reis podenz*.
9 c. Ch. *morz faise* ; D. conjecture, mais inutilement, *faisiet* : *se* est ici explétif.
9 d. Ms. *encontraxirent*, Ch. *eucontr'ixirent*. L'*a* de la forme latine *contra* a mangé le *e* initial de *exirent*.
10 a Ch. *troncs*, ms. *rams* ; *rama* pr., *raime* fr., autorisent ma correction, nécessitée par la rime.
10 b. Ch. *alquant d. o.*, ce qui fausse le vers. Ms. *alaquant*.
10 c. D. *encontra l rei*. Il me semble qu'après *aller*, *issir encontre*, il vaut mieux mettre le régime indirect.
10 d. Ms. *lodit*, Ch. *lo di*.
11 c. Ch. *vestit*. — D_2. conjecture, non sans vraisemblance, *peliz* l'une des deux fois. — Ms. *mantenls*.
11 d. Ch. *estendent*.
12 a. Ch. *aredrengan*. D. avait conjecturé *aredr' et an davant*.
12 c. Ch. *petiz*.
14 b. Ch. *z'ai te dis et*, D. avait conjecturé *gai* et *el*. — Ms. *pechet?* Ch. *pechet*.

pensar non vols, pensar no l' [poz :
non t'o permet tos granz or- [golz.

15 » Venrant li an, venrant li di
quet t'asaldran toi inimic:
il tot entorn t'arberjaran,
et a terra crebantaran. [sunt

16 » Los toz enfanz qui in te
a males penas aucidrant;
en tos belz murs, en tas mai- [sons,
pedra ssub altre non laiserant.

17 » Li toi caitiu per totas genz
menad en eren a torment;
quar eu te fiz, nu m' cogno- [guist;
salvar te ving, nu m' receu- [bist. »

18 Cum cho ag dit et percuidat
en *templum* deu *semper* intret;
los marchedanz quae in trobet
a grand destreit fors los gitet. [tred

19 Los sos talanz ta fort mons-
que grant pres pavors als Ju- [deus :
de dobpla corda l'z vai firend,
tot lor marched vai desfaz- [end.

20 Felo Judeu cum il cho vidren,
enz en lor cors grand an en- [veie :
per mals conselz van demandan
nostre sennior cum tradissant.

21 Lo fel Judes Escarioth
als Judeus vengra en rebost :
« que m'en darez ? e l' vos [tradran,
vostres talenz ademplirant. » [mesdrent,

22 Trenta deners dunc li en pro-
son bon sennior que lo tradisse:
si chera merz ven si petit !
hanc non fud hom qui *magis* [l'audis.

23 Et a cel di que dizen Pasches,
cum la cęna Jhesus oc faita,
el sus leved del piu manjer,
a ssos fedels laved lis pez ;

---

15 b. Ms. *quez?* Ch. *quez.* — Ch. *oi inimic* (il traduit *les ennemis* !); D. *toi.*
16 a. Ms. *en fant?* Ch. *enfanz.*
16 c. D. conjecture *lairant.* mais voy. ci-dessus p. 297.
17 a. Ms. *gent?* Ch. *genz.*
17 b. Ch. *tormenz.*
17 d. Ch. *siggnum*; H. (et Ds.) avait conjecturé *vig nu m* : le ms. donne *ving num*, seulement l'*n*, d'abord oubliée, a été écrite toute petite au-dessus de la ligne.
18 a. Ch. *percridat.* Je crois que *percuidat* est une faute du scribe pour *precuidat*; cf. 85 d, et 29 a.
18 c. Ms. *marchedant?* Ch. *marchedant.* D. corrige *in* en *inz.*
18 d. Ch. *grant.* — Ms. *gitez?* Ch. *gitet.*
19 a. Ms. *talant?* Ch. *talant.*
19 b. Sur le rhythme, voy. p. 297.
20 b. *En* manque dans le ms. ; D. l'a déjà restitué.
21 b. Ch. *vengue*; D². avait conjecturé *vengre* (p. 268).
21 c d. D. propose, et je suis de son avis, de lire *tradrai* et *ademplirai.*
22 b. Ch. *lor,* qui serait admissible comme correction.
23 c. Edd. *susleved.*
23 d. Ms. *ped.*

24 Et per lo pan et per lo vin
fort sacrament lor commandez
per remembrar sa passiun,
que faire rova a trestoz.

25 De pan et vin sanctificat
toz sos fidels i saciet,
mais que Judes Escharioh,
cui una sopa enflet lo cor :

26 Judas cum og-manjed la sopa,
diable sen enz en sa gola;
semper leved del piu manjar,
tot als Judeus o vai nuncer.

27 Jhesus lo bons per sa pietad
tan dulcement pres a parler;
sobre son peiz fez condurmir
sant Johan lo son cher amic.

28 A cel sopar un sermon fez,
chi cel non sab tal non audid:
contra l's afanz que an a pader
toz sos fidels ben en garnid.

29 Alo sanç Pedre perchoinded
quę çela nuit lui neiara :
Pedres fortment s'en aduned
per epsa mort no l' gurpira.

30 Christus Jhesus den s'en leved,
Gehsesmani vil' es 'n anez :
toz sos fidels seder rovet,
avan orar sols en anet.

31 Grant fu li dols, fort marri-
si condormirent tuit ades ;
Jhesus cum veg los esveled,
trestoz orar ben los manded.

32 E dunc orar cum el anned,
si fort sudor dunques suded
quę cum lo sags a terra curren
de sa sudor las sanctas gutas.

33 Als sos fidels cum repadred,

---

24 b. Le ms. semble bien porter *commandez*; Ch. *commandez*; D2. propose (p 375) de lire au vers précédent *Et per lo vin et per lo pan*, mais je ne sais si la rime en serait meilleure.
24 d. Ch. *cov* p. *rova*, corrigé par D. en *cove*, ce qui a induit H2. à proposer une transposition des vers c et d rendue inutile par la bonne leçon.
25 b. Ms. *tot?* Ch. *tot*.
26 b. Ch. *diables enenz*, ce que D. a corrigé en *diables ven enz*, Ds. en *diables er :* il est plus simple de couper comme je le fais avec le ms. : *diabolum sentit*.
27 c. Ms. *condurmiz?* Ch. *condurmiz*.
27 d. Ch. *sou*.
28 c. Ch. *contr'alz a. qu'an*.
29 a. Le ms. coupe *per cho inded*, comme a fait Ch.; H. a corrigé *perchoinded*, mais je crois qu'ici, comme 18 a, il faut lire *precoided;* que signifierait ici « demanda » ?
29 c. Voy. sur ce vers, que Diez a essayé de corriger, l'excellente explication de H2., dont j'aurais dû me souvenir à propos du v. 16 a du *Saint Léger*.
30 a. Edd. *s'enleved*.
30 c. Ch. *trovet*.
30 d. Ms. *euan* ; edd. *e van*, qui ne me paraît pas donner un bon sens ; cf. Luc XXVI, 39; Marc XIV, 35.— Ms. *anez?* Ch. *anez*.
31 a. Ch. *Granz*.
32 a. Ch. *Et*.
32 c. Ms. Ch. *curr*; D. *curren*.
33 a. Ms. *Alsos*, Ch. *Als sos*.

tam belement los conforted.
Li fel Judas ja s'aproismed
ab gran cumpannie dels Ju-
[deus.
34 Jhesus cum vidra los Judeus
zo lor demandet que querent:
il li respondent tuit adun :
« Jhesum querem *Nazarenum*. »

35 « Eu soi aquel, » zo dis Jhesus:
tuit li felun cadegren jos ;
terce vez lor o demanded :
a totas treis chedent envers.

36 Mais li felun tuit trassudad
vers nostre don son aproismad ;
Judas li fel ensenna fei:
« Celui prendet cui baisarai. »

37 Judas cum veggra ad Jhesum
semper li tend lo son menton:
Jhesus li bons no l' refuded,
al tradetur baisair doned.
[bons,
38 « Amicx, » zo dis Jhesus lo
« per que m' trades in to baisol ?
melz ti fura non fusses naz
que me tradas per cobetad. »

39 Armad esterent evirum,
de totas parz presdrent Jesum:
no s' defended ne no ss' usted
a la mort vai cum uns anel.

40 Sanct Pedre sols veinjar lo vol:
estrais lo fer que al laz og,
si consegued u serv fellun,
la destre aurilia li excos.

41 Jhesus li bons ben red per mal:
l'aurelia al serv *semper* saned.
liades mans, cume ladron,
si l'ent menen a passiun.

42 Dunc lo i gurpissen sei fedel,
cum el desanz dit lor aveit :
sanz Pedre sols seguen lo vai,
quar sua fin veder voldrat.

43 Anna nomnavent le Judeu
a cui Jhesus furet menez :
donc s'adunouent li felon,

---

33 b. Ch. *beulement ;* Ms. *benlement* ; évidemment le scribe s'était laissé aller à écrire *ben*, mot si fréquent, et il a oublié d'effacer l'*n* ensuite.
33 c. Ms. *Judeus ; Judaș* a été restitué par H2.
34 a. Ch. *vidrit.*
34 b. Ms. *demandez ?* Ch. *demande* ; H. a proposé et D2. (p. 364) a adopté *queretz*, mais il semble bien que *zo* dépende de *querent*, et la translation de l'accent sur la finale n'est pas impossible.
35 a. Ch. *Jesus.*
35 b. Ch. *caden ginon los* (en rejetant *los* au v. c) ; D. proposait : *li felun caden ginolos.*
36 d. Ms. *bassarai.*
37 a. Ch. *veggnet.*
38 a. Ms. *lo bons ihs* ; cf. D2. p. 375.
38 b. Ch. *Co,* qui ne pourrait être admis ici ; *baizol.*
39 a. Ms. *Armand.*
39 b. Ms. *part ?* Ch. *part.* — Ch. *Jhesum.*
39 d. Ms. *lar* ; D. *la.*
41 b. Ms. *ad* ; D. *al.*
41 c. Ms. *liadens* ; D. *liades.*
42 a. Ch. *lo gurpissen.* Au-dessus de *lo* on a récrit *oi.*
42 b. Ch. *desans.* — Ms. *aveia*, corrigé par D.
42 c. Ch. *seguin* ; le ms. a, au-dessus de l'*u* de *seguen*, un autre petit *u* écrit dans l'interligne.

veder annouent pres Jhesum.

44 De quant il querent le forsfait
cum il Jhesum oicisesant,
non fud trovez ne envenguz :
quar el forsfait no feist neul.

45 Davant l'ested le *pontifex*,
si conjuret per *ipsum* Deu
qu'el lor dissest per pura fied
si vers Jhesus fils Deu est il.
[Jhesus.

46 « Tu eps l'as deit, » respont
Tuit li fellon crident adun :
« major forsfait que i querem?
per lui medeps audit l'avem.»
[brirent ;

47 Los sos sans ols duncques cu-
a coleiar fellon lo presdrent ;
ensobretot si l'escarnissent :
«dinos,prophete,chit'ofedre?»

48 Fors en las estras estet Petre ;
al fog l'useire l'æswardevet :
de sa raison si l'esfredet
que lo deu fil li fai neier.

49 Anz que la noit lo jalz cantes,
terce vez Petre lo neiet :
Jhesus li bons lo reswardet,
lui recognostre *semper* fit.

50 Petrus d'alo fors s' en aled,
amarament mult se ploret.
Per cio laissed Deus se neier
que de nos aiet pieted.

---

43 d. Ch. *annavent*. La leçon du ms. montre combien D. a eu raison de ne pas changer, au vers précédent, *adunouent* en *adunavent*, mais je n'ose écrire ces formes par *v* (*adunovent*) ; l'*u* n'est sans doute qu'intercalaire (cf. cependant *amout* à côté d'*amot*, mais ils sont l'un et l'autre pour *amouet*), ou conserve un faible vestige du *b* latin vocalisé puis absorbé avec l'*a* dans l'*o* (*amabant* = *amavant* = *amauant* = *amoant* = *amo(u)ent*), et il ne s'est peut-être jamais développé jusqu'au *v* : le *w* qu'on rencontre p. ex. dans le *Ps. O.* (*amowent*) me paraît indiquer le son d'une semi-voyelle plutôt que d'une consonne.

44 b. Ch. *occi fesant* ; D. *occir fesant* ; H. avait retrouvé par divination *occisesant*.

44 c. Ch. *envengut*.

44 d. Ch. *de f. n. f. nul*. H² avait conjecturé *neul*.

45 c. Ms. *dissets*, Ch. *disset*.

45 d. D². (p. 375) propose pour la rime de lire *il est*.

47 a. Ms. *Lo*. — Ch. *dumques*.

47 c. Ch. *en sabretat* (il traduit : *Avec joie*).

47 d. Ch. *to*, D. *te* ; H. a parfaitement expliqué le vers en lisant *t'o fedre*, « t'a fait cela ».

48 a. Ms. *estret*. Ch. *Fins en las ostias estet*. — Je n'ose admettre *estret* pour *steterat* ; cf. 83 a, 108 d. — Le mot *estres* nous offre le plus ancien exemple du fr. *êtres*, sur lequel on peut voir l'article de Littré.

48 b. Ms. *esuuardouet* ; la rime exige ici *eswardevet*, que D. a déjà restitué.

48 c. Ms. *esfred* ; Ch. ajoute *et* au commencement du vers ; H. a supprimé cet *et* et a corrigé le vers comme je le fais aussi. — B. *esfreed*.

48 d. Ch. *lo deu silli* ; D. *so deu si li* ; H. avait retrouvé par intuition la leçon qui est dans le ms.

49 a. Ch. *Ant*.

49 b. Ms. *neiez?* Ch. *neiet*.

49 c. Ch. *los*. D. et B. ont gardé *los ;* voy. le vers suivant.

49 d. Ms. *recognostret* ; Ch. *recognostre et*. D. donne de ce vers (ainsi que du précédent) une traduction qui n'est pas exacte ; il signifie « il le fit immédiatement rentrer en lui-même, se repentir. »

50 c. Ch. *seu neier* ; H. avait conjecturé *senneier*, équivalent à *se neier*, que donne le ms.

51 Cum le matins fud esclairez,
davant Pilat l'en ant menet :
fortment lo vant il acusand,
la soa mort mult demandant.

52 Pilaz Erod l'en enviet,
cui des abanz voliet mel ;
de Jhesu Christi passion
am se paierent a ciel jorn.

53 Lo fel Herodes cum lo vid,
mult lez *semper* en esdevint :
de lui long temps mult a audit :
semper pensed vertuz feisis.

54 De multes vises l'apeled :
Jhesus li bons mot no l'soned;
Judeu l'acusent, el se tais,
ad un respondre non denat.

55 Dunc lo despeis e l'escarnit
li fel Herodes en cel di :
blanc vestiment si l'a vestit,
fellon Pilat lo retrames.

56 Pilat que anz l'en vol laisar
no l' consentunt fellon Judeu :
vida perdonent al ladrun :
« aucid, aucid » crident « Jhe-
[sum. »

57 Barrabant perdonent la vide,
Jhesum in alta cruz claufisdrent:
« *crucifige, crucifige* »
crident Pilat trestuit ensems.

58 « Cum aucidrai eu vostre rei ?»
zo dis Pilaz « forsfaiz non es:
rumpre l' farai et flagellar,
poisses laisarai l'en annar. »

59 Ensems crident tuit li fellun,
entro en cel en van las voz :
« si tu laises vivre Jhesum,
non es amics l'emperador. »

60 Pilat sas mans dunques laved,
que de sa mort posche s'neger ;
ensems crident tuit li Judeu ;
« sobre noz sia toz li pechez ! »

---

51 a. Ch. *fut esclairet.*
52 a. Ch. *Pilat.*
52 b. Ms. *abant?* Ch. *abanz.*
52 d Ch. *patierent* ; H. avait conjecturé *paierent* : « il faudrait sur ce point, dit D2. p. 365, consulter le ms. » ; il a donné raison à H.
54 c. Ch. *Judeus.*
55 a. Ch. *despers*, D. *despeis.* — Ms. *le carnit*, Ch. *l'ecarnit*, D. *l'escarnit.*
56 a. Ms. *ant?* Ch. *anz.*
56 b. Ch. *fellun.*
56 c. Ch. *Juda*, D. *Judeu* ; H. a deviné *vida.*
57 b. Ms. *claufrisdrnt.*
58 a. Ch. imprime : *Cum aucidrai? cui vos est reizo? Dis Pilaz*, etc., et traduit : « Comment le tuerai-je? quelles raisons avez-vous ? » D. a d'abord rejeté *zo* au second vers, puis il a proposé, une première fois en hésitant, une seconde fois avec assurance (p. 368) la leçon même qui est dans le ms.
58 c. Ms. *rumplel f.*
58 d. Ch. *anar.*
59 a. Ch. *fellunt.*
59 c. Ch. *Jhesus.*
60 b. Ds. a expliqué *neger* par « purifier », en le comparant au prov. *denear* ; D2., p. 367, n'admet pas cette explication. Je pense en effet que *negare* peut parfaitement suffire ici pour le sens, mais il n'en est pas moins certain qu'il a existé en anc. fr. un verbe *nier* signifiant *nettoyer.*

61 Pilat cum audid tals raisons,
ja lor gurpis nostre sennior;
donc lo recebent li fellun,
fors l'en conducent en la cort.

62 De purpure donc lo vestirent,
et en sa man un raus li mes-
[drent:
corona prendent delas espines,
et en son cab fellun l'asisdrent.

63 De davant lui tuit a genolz
si s'excrebantent li fellon;
dunc lo saludent cum senior,
et ad escarn emperador.

64 Et cum asez l'ont escarnid,
dunc li vestent son vestiment,
et el medeps si pres sa cruz,
avan toz vai a pasiun.

65 Femnes lui van detras seguen,
ploran lo van et gaimentan;
Jhesus li pius redre gardet,
ab les femnes pres a parler:

66 « Audez, fillies Jherusalem,
per me non vos est obs plo-
[rer;
mais per vos et per vostres
[filz
plorez assaz, qui obs vos es. »

67 Cum el perveng a Golgota,
davan la porta de la ciptat,
dunc lor gurpit sa chamisæ
chi sens custuræ fo faitice:

68 Il no l'auseron deramar,
mais chi l'avra sort an gitad:
non fut partiz sos vestimenz,
zo fu granz signa tot per ver:

69 En huna fet, huna vertat,
tuit soi fidel devent ester;
lo sos regnaz non es devis,
en caritad toz es uniz.

70 E dels feluns qu'eu vos dïz anz

---

61 a. Ch. *reisons*.
61 b. Ch. *a lor*.
62 b. Ch. *rams*.
62 c. Ch. *prendrent*. — Voy. sur ce vers ci-dessus, p. 297.
62 d. Ch. *la misdrent*.— B. *la sisdrent*.
63 a. Ch. *jenolz*.
63 b. Ch. *Jhesum crebantent*. — J'avoue ne pas comprendre ce passage : serait-ce « se crèvent (de rire) »?
65 c. Ms. *garder?* Ch. *gardet*. — On pourrait p.-ê. lire *garder* en faisant dépendre cet infinitif de *pres a*, comme *parler*.
66 b. Ms. *ob*, D. *obs*.
66 c. Ch. *vostre*.
67 b. Voy. sur ce vers ci-dessus, p. 297. — B. lit *del ciptat*, ce qui est inadmissible.
67 c. Ch. *chamise*.
68 a. Le ms. porte *auser*.
68 b. Ms. *mais aura sort an gitad* (Ch. *agitad*). Malgré la mauvaise leçon de Ch., D. a refait le vers tel que je le donne, en s'appuyant sur Jean XIX, 24 : *sed sortiamur de illa cujus sit*. H. a proposé : *Mais aura sort en an gitad*, où *aura* p. *ora* serait plus que douteux.
69 a. Ch. *una fet*.
70 a. Ces deux vers sont parmi les plus difficiles du poème. Ch. a imprimé *E dels feluns que u vos diz Anz lei dei venir oculai sei* (trad. « Et des félons dont je vous parle, ils paraissent venir le soulager (?) »). Le ms. ne sépare pas les vers a et b, et donne nettement *o eu laisei*; le seul mot douteux est *venir*,

lai dei venir o eu laisei :
quar il lo tel mesclen ab vin,
nostræ senior lo tenden il.

71 Cum l'an levad sus en la cruz,
dos a sos laz penden lasruns ;
entre cels dos pendent Jhesum :
il per escarn o fan trestot.

72 Cum il l'an mes sus en la cruz,
gran fan escarn, gran cri [duizun ;
ensobre toz uns dels ladruns
el escarnie rei Jhesum.

73 *Respondet* li altre : « Mal i diz ;
el mor a tort, ren non forsfez ;
mais nos a dreit per colpas [granz
esmes oidi en cest ahanz. »

74 Envers Jhesum sos olz torned,
si piament lui appelled :
« de me t'membres per ta [mercet,
cum tu vendras, Christ, en [ton ren. »

75 Respon li bons qui non men- [tid,
chi en epsa mort *semper* fu [pius :
« eu t'o promet, oi en est di
ab me venras in paradis. »

76 O deus, vers *rex*, o Jhesu Crist,
tal don nos fai per ta mercet,
chi per huna confession

---

qu'on pourrait peut-être lire *uemr*. Voici les corrections et explications proposées : D. lit *eu* pour *u* au premier vers et ajoute : « mais pour le second je ne sais qu'en faire. » H. lit *anz lui doi venjro cu l'aisei*, « deux vinrent devant lui avec le vinaigre » ; mais outre que cette leçon prête à de graves objections (v. D2., p. 365), il ne s'agit pas ici de vinaigre. B. imprime : *E dels feluns que eu vos diz? Anz lai dei venir o eu laisei*, presque comme je fais aussi. — Je traduis : « Et quant aux félons dont je vous ai parlé auparavant, je dois revenir là où j'ai laissé ». *Laisei* pour *laisai* a plus d'un analogue dans le ms., et aussi la rime de *a(i)* avec *an* (voy. 44 a b). Cependant j'ai encore des doutes.

70 d. Ch. *Nostre sennior*.
71 b. Ch. *pendent larruns*.
71 c. Le ms. a l'abréviation habituelle *ihm̄*, que Ch. rend ici par *Jehsum*.
72 b. Ch. *cridarun*, dont D. a fait *cridazun*. Ce mot est inconnu en roman, et je crois qu'il faut lire avec le ms. *cri duizun*, en admettant un déplacement de l'accent. B. en fait un seul mot, *criduizun*, qu'il traduit par « cri, *Geschrei* », mais comment explique-t-il la forme de ce mot?
73 c. Ch. *non*.
73 d. Ch. *es mes*. Ces deux fautes de Ch. donnaient à ces deux vers un sens tout à fait autre que le véritable ; H., en suivant le texte de l'évangile, a restitué la leçon du ms.
74 a. Ms. *toned*, Ch. *torned*.
74 c. Ch. *par* ; le ms. a l'abréviation ꝑ, qui plus d'une fois dans notre texte doit être nécessairement résolue en *per*.
74 d. Ch. *reng*.
75 b. Ch. *qu'en e m. se par su p.* ; le ms. a *sep*, avec les signes d'abréviation qui en font *semper*, mais il a bien *su*, qui est une faute du copiste pour *fu*.
76 a. Le second *o* manque dans le ms. ; D. le supplée avant *vers*, mais le rhythme s'y oppose ; B. lit comme je l'ai fait ici.
76 b. Ch. *aital don fais* ; le ms. porte en effet *fais*, mais il faut *fai* ; quant à ce que Ch. a pris pour *ai*, c'est un signe pour moi inintelligible (il ressemble à «), qui a été écrit au-dessus d'un mot effacé. Le sens et le vers demandent *nos*, que je supplée.

vide perdones al ladrun;

77 Nos te laudam et noit et di :
de nos aies vera mercet ;
tu nos perdone celz pecaz
qu'e nos vedest tua pietad.

78 Jusque nona des lo meidi
trestot cest mund granz noiz [cubrid ;
fui lo solelz e fui la luna,
post que Deus filz *suspensus* [fure.

79 Ad epsa nona cum perveng,
dunc escrided Jhesus granz [criz ;
hebraice fortment lo dis :
« Heli, heli, per que m' gul- [pist ? »

80 Uns dels felluns chi sta iki
sus en la cruz li ten l'azet ;
Jhesus fortmen dunc recridet :
le *spiritus* de lui anet.

81 Cum de Jhesu l'anma 'n anet,
tant durament terra crollet ;
roches fendient, chedent munt,
sepulcra sant obrirent mult,

82 Et mult corps sant en sun exut,
et inter *omnes* sunt vedud ;
qui in *templum Dei* cortine pend
jusche la terra per mei fend.

83 De laz la croz estet Marie
de cui Jhesus vera carn presdre :
cum cela carn vidra murir,
qual agre dol no l'sab om vius.

84 Ela molt ben sab remembrar

---

76 c. Ms. *hunua*, Ch. *hum va*, d'où D. a tiré *humil*, et H. *humila*. B. lit *humla*, mais *huna* pour *una* se trouve ailleurs dans notre poëme, et me semble convenir au moins aussi bien au sens.

76 d. Ch. omet *vide*. Ainsi défigurés par Ch., ces vers ont embarrassé les éditeurs. D. propose : *Chi humil fai confession Perdones tu cum al ladrum* ; H². qui lit *humila* au v. c, supplée *colpa* au lieu de *vide* que donne le ms. : il n'est pas donné à tout le monde de se tromper de cette façon.

77 d. Ms. *vetdest*. Ch. *que nos ne dest*. D. propose *Qu'en nos vedes per tua pietad* ; H. *rede(n)st*. Je comprends « qu'en nous verrait (*vidisset*) ta miséricorde. »

78 d. Ch. *fues*. D. avait conjecturé *furet*.

79 d. Ch. *gurpist*.

80 a. Ch. *del*.

80 b. Ch. *trenlazet* (qu'il traduit par « le perça de sa lance »). D. s'était approché de la leçon du ms. en proposant *trais azet*, Ds. un peu plus en conjecturant *ren l'azet*, mais H. l'a retrouvée : *ten l'azet*.

80 d. Ch. *lo*.

81 a. Ch. *l'anm n'ananet*.

81 c. Il me semble qu'on peut conserver la leçon du ms. *fendient*, que D. et B. changent en *fendirent*.

81 d. Ch. *sanz* (et p.-ê. le ms. a-t-il *sanz*, cf. ci-dessus, p. 299). H. propose *s'anz* ; cf. Matth. XXVII, 52.

82 a. Ch. *s'ans* ; ms. plutôt *sans*. — Ms. Ch. *exit*, D. *exut*.

82 b. Ms. *oms*, résolu par Ch. en *omnis*.

82 c. Ch. *qu'in*.

82 d. H. *jusches a terra;* je crois qu'on peut garder la lecon du ms.

83 a. Ch. *cruz*.

83 d. Ch. *inls*. D. conjecture *vils*, et H². remarque : « Il ne semble pas du tout possible de trouver pour *inls* une autre correction que *vils*, à moins de changer toute la rime (D. avait aussi songé à *nuls*) et alors aussi *murir* au vers précédent. » Le *uius* du ms. est *vivus*.

de soa carn cum Deus fu naz;
ja l'vedes ela si morir,
el resurdra, cho sab per ver.

85 Mais nemperro granz fu li dols
chi traverset per lo son cor :
nulz om mortalz no l' pod [penser;
sanz Symeons l'ot percogded.

86 Joseps Pilat mult a preiat
lo corps Jhesu qu'el li dones:
a grand honor el l'en portet,
en sos chamsils l'envelopet.

87 Nicodemus de ll'altra part
mult unguement li aportet :
enter mirra et *aloen*
quasi cent livras a donad.

88 A grand honor de ces pimenz
l'aromatizen cuschement ;
dunc lo pausen el monument
o corps non jag anc a cel temps.

89 La soa madre virge fu,
et sen peched si portet lui ;
sos munument fure toz nous,
anz lui no i jag unque nulz [om.

90 Non fuc assaz anc als felluns :
davant Pilat trestuit en van :
« nos te præiam, per ta mer- [cet,
gardes i met, non sia emblez ;

91 » Quar el zo dis que resurdra
et al terz di vius pareistra :
emblat l'avran li soi fidel,
a toz diran que revisquet.

92 » Granz en avem agud errors :
or en avrem pece majors. »
Armaz vassals dunc lor livret,
lo monument lor comandet.

93 Christus Jhesus, qui deus es [vers,
qui *semper* fu et *semper* es,
ja fos la chars de lui aucise,
regnet pero cum anz se feira.

---

84 c. Ch. *ja l vet les ela*, ce qui a été conservé par les éditeurs.
85 d. Ms. *loi*, que D. a changé en *lo* ; il propose aussi *l'og*.
86 a. Ms. *preiar?* Ch. *preiar ;* D. *preiat*.
86 b. H². coupe *que lli dones*.
88 a. Ms. *pimenc*.
88 d. H². lit *ant acel temps*. — Ms. *corsp*.
89 a. Ch. *son*.
90 a. H. lit *fut*.
90 d. Ms. *mer?* Ch. *mer* ; D. *met*.
91 a. Ch. *diu*.
91 c. Ms. *emblar?* Ch. *emblar* ; D. admet cette forme *emblar l'auran* et la compare à l'usage espagnol : *dir nos han* etc., mais cette construction, qui n'est que le futur roman résolu en ses éléments, ne peut se composer que d'un infinitif et du *présent* de l'indicatif du verbe *habere*, non du *futur* de ce verbe, composé lui-même par le même procédé. On trouve, il est vrai, dans certains textes romans, des exemples du futur de *habere* construit ainsi avec un infinitif ; mais ce sont des textes appartenant à des dialectes, et bien postérieurs au nôtre.
92 c. Ms. *armdaz* ; D. *armaz*.
93 a. Ch. *Jehsus* (cf. sur 71 c).
93 c. Ch. *charn*. Les deux dernières lettres de ce mot sont très-peu nettes ; on peut lire *charns* ou *chans* ou *chars*.
93 d. Ch. *regnet pocians(?)se fena*. H². a conjecturé *regnet peroc imanz ne fina*,

94 Qua e l'enfern dunc asalit,
fort Satanan alo venquet :
per soa mort si l'a vencut
que contra omne non a vertud.

95 Equi era li om primers
el soi enfant per son pecchiad,
et li petit tuit et li gran
equi estevent per mulz anz ;

96 Quar anc non fo nul om carnals
en cel enfern non fos anaz,
usque vengues qui, sens pecat,
per toz solses comuna lei.

97 Argent ne aur non i donet,
mas que son sang et soa carn :
de cel enfern toz los livret,
en paradis los arberget.

98 Et al terz di lo mattin clar,
cum li soleilz fo esclairaz,
tres femnes van al monument :
molt cars portavent ungue-
[menz.

99 Li angeles Deu de cel dessend,
si s'aproismet al monument :
tal a regard cum focs ardenz,
e cum la neus blancs vestimenz.

100 En pas que l'vidren les *custodes*

---

leçon qui contient au moins le *per* (℘) du ms. — Le sens est : « il règne malgré cela comme il fit auparavant (*se* explétif). » La barre du *p* est assez effacée dans le ms.; il donne *cū*.

94 a. Ch. *Quand, a salit* (le ms. porte *asalit*). J'avoue ne pas comprendre ce vers. Si on lit avec Ch. *Quand*, on a un sens qui ne va guère : le poète doit naturellement raconter *que* Jésus est descendu aux enfers, et non pas s'exprimer ici comme s'il l'avait déjà dit. Mais que peut signifier *qua? Salir* (cf. it. *salire* « monter ») ne convient pas trop bien non plus à la descente aux enfers ; au contraire il est dit partout que Jésus *attaqua* l'enfer, et le vers suivant est conçu dans le même ordre d'idées.

94 c. Ch. *por*.

94 d. Ch. *n'ot vertud*. D. corrige *no te*.

95 a. Ms. Ch. *Et qui* ; Ds. et H. avaient rétabli *Equi*. L'explication donnée par D. de ce passage est fausse.

95 b. Ms. *ens fant*. Ch. *et soz enffant* ; D. avait retrouvé *soi*.

95 c. Ms. omet *tuit*. D. conjecture *petitet*, H. *et tuit li petit* : ces deux corrections ont le défaut de mettre un accent marqué sur la cinquième syllabe.

95 d. Ms. Ch. *et qui* ; voy. 95 a.

96 b. Ch. *foz*.

96 d. Ch. *sol fes*. — *Solses* est l'imp. du subj. de *solre* (*solvere*).

97 c. Ms. *deg*, D. *de*. — Ms. *liudret* : l'*u* écrit dans l'interligne était destiné à remplacer le *d*, mais le scribe a oublié d'effacer cette lettre. — Ms. *nos*, mais le vers suivant montre qu'il faut *los*.

97 d. Ch. *nos*.

98 b. Ms. omet *li* ; Ch. *cum soleilz soes esclairaz* ; D. propose *cum lo s. sorz e.* ; H_2. a très-bien deviné que *soez* était *verlesen* pour *foes*, mais trompé par Ch. qui répète deux fois *e*, et par une autre faute de lecture de Ch. 78 d, il n'a pas trouvé la bonne leçon.

99 a. Ms. *Langeles*. D^2. p. 370 admet que l'auteur prononçait *angeles* en trois syllabes ; mais *li* (qui est la forme normale du nom. de l'art. pour notre poème) n'élide pas son *i* à cette époque (voy. *Alexis* p. 32).

99 d. Ms. *blanc*.

100 a. Ce vers et le suivant sont très-difficiles. En supposant que *custodes* soit une forme latine pour le mot réel *coustou* p. ex., il est malaisé d'expliquer la forme *les* de l'art., qui est plutôt le féminin. Mais si *custodes* est *custodias*, il n'y a plus de rime. D'autre part le vers b est trop long. Peut-être faut-il,

s'espauriren si de pavor
que quaisses mort a terra
[vengren
de grand pavor que sobr' els
[vengre.

101 Sus en la peddre li angel set,
si parlet a las femnes, dis :
« vos, neient ci per que cre-
[ment,
que Jhesum Christ ben reque-
[ret.

102 » Anaz en es et non es ci ;
tot a complit quanque vos dis.
venez veder lo loc voiant
o li sos corps jac desabanz.

103 » A sos fidels tot annunciaz,
mas vos Petdrun no i oblidez ;
en Galilea avant en vai,
allo l'vętran o dit lor ad. »

104 Elles d'equi cum sunt tornades,
Jhesus las a senpr' encontradas ;
dunc reconnossent le sennior,
si l'adorent cum redemptor.

105 Lo nostre seindræ en eps cel di
veduz furæ veiades cinc :
primera l'vit santa Mariæ,
de cui sept diables forsmedre ;

106 Empres lo vidren celles duæs

---

en corrigeant au v. a *li coustou*, lire au v. b, comme je l'ai déjà proposé (*Alexis*, p. 32), *s'espauriren si de pavor* (voy. ci-dessus p. 299). Mais le meilleur serait sans doute de lire : *Les custodes, en pas che l' vidren, De pavor si s'espauriren.*

100 b. Ms. Ch. *morz.*
100 d. Ms. *soblel* ; Ch. *sob loi ;* D. *sob lor.*
101 a. Je lis *li angel(s)* pour la même raison que 99 a.
101 b. Ch. *a las femnes si parlet* (*dis* rejeté au vers suivant).
101 c d. Je reproduis ces vers tels qu'ils sont dans le ms. (Ch. *crenient*) sans les comprendre. Les conjectures de D. et de H. me paraissent également sans vraisemblance. Je reporte au v. b le mot *dis*, que Ch. met au commencement du v. c, mais je ne crois pas que le v. b fût construit comme il semble l'être ici.
102 b. Ms. *quunque*, edd. *qu'unque.*
102 c. D. change *voiant* en *voiat* ; mais ne peut-on admettre le verbe *voiar* au sens neutre : « être vide, *vacare?* »
103 a. Ms. *fidel.*
103 d. Ch. *verran.*
104 b. Ch. *senps.* Avec cette leçon tombe un des mots nouveaux que D. avait signalés dans notre texte.
104 c. Ch. *reconnoissent.*
105 a. Ch. *nostre seinhe* : D. s'étonne de trouver aussi anciennement cette forme abrégée ; H. dit : « Dans ce *seinhe* semble se cacher la forme primitive du français postérieur *sire*, à savoir *sinre*, qui a été provençalisé dans *seinke* à l'exception de l'*r* finale. » La forme du ms. vient se placer désormais à côté du *sendra* des *Serments* ; elle est meilleure en ce qu'elle contient dans sa première syllabe la représentation du *j* (*senj'r sejn(d)re*) qui a changé l'*e* de *senior* en *i* dans le fr. *sire*. *Sire* est d'ailleurs une forme parallèle, obtenue par les intermédiaires *sejnre sinre*, et qui n'a pas passé par les formes à *d* intercalaire.
105 b. Ch. *fu i vera des* : ces deux mots, dénués de sens, avaient été corrigés par D. en *vegades.*
105 c. Ch. *Marie.*
105 d. Ms. *sep*, D. *sept.* — Ch. *for medre.*
106 a. Ch. *duas.*

del munument cum se retor-
[nent;
Petdres lo vit en eps cel di,
ab lui parlet, si l'conjaudit.
[ser,

107 Envers lo vespræ, envers lo
doi lo revidren soi fidel :
castel Emaus ab els entret,
ab els ensemble si sopet.

108 Ja s'adunent li soi fidel,
ja dicent tuit que vius esteit.
Cum il menaven tal raizon,
Jhesus estet en met trestoz :

109 « *Pax vobis sit* », dis a trestoz;
« eu soi Jhesus qui *passus*
[soi :
vedez mas mans, vedez mos
[peds,
vedez mo laz, qu'i fui plagaz. »

110 Fortment sun il espaventet :
il li non credent que aia carn;
zo pensent il que entre els
le *spiritus* aparegues.

111 Mel e peisons equi manget,
en veritad los confirmet :
sa passion peisons tostaz
et lo mels signa deitat.

112 Alques vos ai deit de raizon
que Jhesus fez pro passion :
tot no l'vos posc eu ben
[comptar,
no l'pod nul om de madre naz.

113 A sos fidels quaranta dis
per mulz semblanz.....
ensembl'ab els bec e manjed,
de *regnum* Deu semper parlet.

---

106 c. Ms. Ch. *Perders*.
106 d. Ch. *sil con l'audid* ; ce n'est pas une des moins heureuses restitutions de H. d'avoir retrouvé dans ces mots le *sil conjaudit* qui est en toutes lettres dans le ms. — D. lisait *si con l'audit*.
107 a. Ch. *vespre*.
107 b. Ms. *dunc*. H. garde *dunc* et change *soi* en *doi* : la leçon que j'adopte me semble plus naturelle.
107 cd. Ms. Ch. *el*. D. *els*.
108 b. Ms. *era* ; D^2. conjecture *esteit*, que j'ai cru devoir mettre dans le texte.
108 d. Ch. *en mez*.
109 d. Ms. *plagas*.
110 c. Ms. *el*.
111 c. Ms. Ch. *passions* ; Ch. *tostas*.
111 d. Ms. omet *et*. — Le sens de ces deux vers est évidemment : « Le poisson rôti (Luc XXIV, 42 : *partem piscis assi et favum mellis*) signifie sa passion et le miel sa divinité; » *signa* au v. d sert pour les deux vers. — Ch. ayant imprimé au v. d *lo mels signa de deitat* a obscurci cette construction fort claire. D. voulait d'abord lire *testat* au v. c pour *tostas* ; il a accepté ensuite l'explication de Ds. qui reconnaît dans *tostaz* la traduction de *assus* ; seulement il signale « l'imperfection de la phrase. » H^2. rétablit la phrase en lisant au v. d *signave* pour *signa de*, mais, par une singulière contradiction, il revient pour le v. c au *testat* de D.
112 a. Ms. Ch. *dedeit* ; D. *deit*.
113 a. Ch. *quarante*.
113 b. Ch. *per mult semblant*. — H^2. propose de terminer le vers par *converseit il* ; au moins faudrait-il *converset*. Je préférerais *se monstret il* (*manifestavit se* Jean, XXI, 1).
113 c. Ch. *bet*, qui étonnait D.

114 E per es mund roa l's allar,
toz babtizar in trinitad :
qui lui credran cil erent salv,
qui no l'cretran seran damnat.

115 Signes faran li soi fidel
quals el abanz faire soleit ;
lingues noves il parlaran
et diables encalceran ;

116 Si alcuns d'els beven veren,
non avra mal, zo sab per ver ;
sobre malabdes mans metran
et sanitad a toz rendran.

117 Sus en u mont donches montet
que Holivet numnat vos ai :
levet sa man, si l's benedis ;
vengre la nuvols, si l' collit.

118 E lor vedent montet en cel :
ad *dextris* Deu Jhesus se set ;
d'equi venra toz judicar,
ad toz rendra e ben e mal.

119 Li soi fidel en son tornat.
Al dezen jorn ja cum perveng,
Spiritus Sanctus sobr'els chad,
si l's enflamet cum fugs ar-
[denz :

120 Il desabanz sunt aserad,
de Crist non sabent mot parlar;
en pas che veng vertuz de cel,
il non dobten negun Judeu.

121 Per toz lenguatges van parlan,
las virtuz Crist van annuncian ;
no lor pod om vius contrastar :
signes fazen per podestad.
[mund :

122 Espandud sunt per tot ces
regnum Dei nuncent per tot ;
per tot convertent pople et
[gent;
Christs Jhesus est per tot ab
[elz.

123 Lo Satanas dol en a grand :
als Deu fidels fai durs afanz :

---

114 a. Ms. *roal*. Ch. *coal*, ce qui a donné lieu à des conjectures peu heureuses de D. et Ds.; H2. a retrouvé encore ici la bonne leçon, *roals*.
114 b. Ch. *tot*.
114 c. Ch. *l'incredran*.
115 b. Ms. *soliæ*, Ch. *soliet*.
116 c. Ms. *sobret*, D. *sobre*.
117 b. Ch. *d'olivet*.
117 c. Ms. *sil*, D. *si ls*.
118 b. Ms. *es set*, D. *se set*. — Ch. *Jhesu*.
118 c. Ms. *qui* ; Ch. *qui venra nos toz judicar*.
119 c. Ch. *elz*. — Dans la glose où Ch. a lu *De ce lodi dicent pentecostem*, je lirais plutôt *De glo di* (?).
120 a. Sur ce vers et le suivant, D. remarque : « Le sens de ces vers n'est pas clair pour moi » ; H. propose *aferad* (pour *esferad*), « les disciples sont effarouchés » ; Ds. a indiqué *eserar*, « enfermer », qui convient parfaitement au contexte : avant la descente de l'Esprit, les apôtres avaient peur, se tenaient enfermés, et n'osaient dire un mot du Christ. Seulement, comme le fait remarquer D., *aserat* peut fort bien rester.
120 c. Ch. *en Pasche* (c. à d. à Pâques) ; c'est H. qui a restauré ce vers en coupant simplement *en pas che*, « dès que » ; cf. 100 a.
121 a. Ms. Ch. *tot lengatgues*, D. *lenguatges*.
121 c. Ch. *nuls* (ms. *uius*, comme 83 d et 124 b).
122 a. Ms. *Spandut*.
122 c. Ms. *gent et popu* ; Ch. *gent et pople* ; D. *pople et gent*.
122 d. Ms. *Xpistus*.

alcans en cruz fai soslevar,
alquanz d'espades degollar,

124 Et los alquanz fai escorcer,
alquanz en fog vius trebucher,
et en gradilie l's fai toster,
alquanz ap petdres lapider.

125 Lui que aiude ? nu l's vencera:
cum peis lor fai il creisent [mais;
lo cap a crut et vegurad,
per tot es mund es adhorad.

126 Nos cestes pugnes non avem;
contra nos eps pugnar devem,
fraindre devem noz voluntaz,
que part aiam ab los fidels.

127 Quar finimunz non est mult lon
et *regnum* Deu fortment est prob:
dontre nos lez, facam lo ben,
gurpissem mund et som peccad.

128 Christus Jesus, qui mans en sus,
mercet aias de pechedors:
en tals raizons si an mespræs,
per ta pitad lo perdones.

129 Te posche rendre *graciae*
davant to paire *gloriæ* !
sant *spiritum* posche laudar
et *nunc* per tot *in secula* !
Amen.

---

123 c. Ms. *los leuar*, Ch. *los levar*, D. *soslevar*.
124 a. Ms. *El*.
124 b. Ms. *alquant?* Ch. *alquanz*.
124 c. Il faut citer au moins ici la traduction de Ch. Il imprime *Et en gradi li els fait oster*, et traduit: « Et au plus grand nombre fait ôter les yeux »; D. a rétabli facilement le texte et le sens.
125 a. Ms. *lui* (ou p. ê. *liu*) *que aiude* (ou p.-ê. *anide*, *amde*) *nuls uencera*. Ch. *vendra*, lecon qui a donné lieu à diverses conjectures. Je comprends: « A quoi cela lui sert-il (au diable)? Il ne les vaincra pas. »
125 b. Ch. *crecient*.
125 c. Ms. *el*. — J'avoue ne pas bien comprendre dans ces deux vers le sens de *cap* (mais je rejette la conjecture de H., *çap* pour *cep*), ni celui d'*adhorad*.— Je ne puis me décider à lire avec D2. p. 366 *acrut* p. *a crut* : le parfait ne me semble pas ici à sa place. Ne peut-on pas admettre un participe fort *crut* comme *aparut*, à côté de *creu apareu* ?
126 a b c. Ms. *avē*, *devē;* Ch. *aven*, *deven*.
126 c. Ms. *frainde*, *nostræ* ; Ch. *nostra* ; D. propose *nos*, qui est nécessaire pour le vers ; seulement je préfère écrire *noz*.
126 d. Ms. *ab nos deu fidels* ; H2. propose *ab sos fidels*.
127 b. Ch. *e l* (pour *et*).
127 c. Ms. *drontre*. J'ai corrigé le *dontre* de *S. Léger* 33 d en *dentro*, mais j'ai eu tort : ce mot et le nôtre se prêtent un mutuel appui. Diez pense que *dontre* vient de *dum interim*, qui existe en français sous la forme plus entière *domentre* : *drontre* n'est donc qu'une faute de lecture. Cf. Diez, *Et. Wt.*3, I, *mentre*. — Ms. *facū*, Ch. *faça*, D. *façan*.
127 d. Ms. *gurpissē*, Ch. *gurpissen*. — Ch. *sem*.
128 a. Ms. *man* ; D2. *mans* (p. 369).
128 c. Ms. *raizon*, *am;* Ch. *mespres*.
128 d. Ch. *pietad*. Ms. *lo* avec un signe au-dessus où je ne reconnais pas l'abréviation de *r* ; Ch. *lor*. — Ces deux vers me paraissent inacceptables pour l'assonance. Je lirais volontiers : *Si an mespres en tal raison*, *Per ta pitad perdone lo* (ou *lor*).
129 a. Ch. *resdre gracia*.
129 b. Ch. *gloria*.
129 c. Ms. *sanz?* Ch. *sans*.

Gaston Paris.

DEL TUMBEOR NQSTRE-DAME.

On sait que l'Eglise, au moyen-âge, n'a pas considéré comme au-dessous de sa dignité de s'occuper des ménestrels, des jongleurs et des histrions de divers genres. Tandis qu'elle donnait l'absolution à ceux qui récitaient des chansons de geste, ceux qui faisaient ces tours de saltimbanques, plus ou moins décents, dont se divertissait tant le moyen-âge, avaient à redouter son excommunication. Mais la grâce ne tient pas toujours compte des décisions les plus solennelles.

L'un de ces ménestrels, dégoûté du monde, s'était retiré dans le couvent de Clairvaux. Tout ce qu'il possédait, il l'avait donné pour servir Jésus-Christ et la Vierge sa mère. La société où il venait d'entrer devait sans doute lui paraître singulière et pénible ; les règles sévères de l'ordre, le silence imposé, les messes et les offices, tout cela était étranger à notre *convers*. Quoiqu'il fût animé de la piété la plus vive, il ne pouvait prendre part au service divin, ne sachant ni le *Pater noster*, ni le *Credo*, pas même l'*Ave Maria*. Tourmenté par la pensée qu'il était un membre inutile de la congrégation et qu'il mangeait sans rien faire le pain qu'elle lui donnait, craignant aussi d'être chassé du couvent pour avoir à retourner dans le monde des pécheurs, il s'adressa à la Vierge compatissante que jamais on n'implora en vain. Pendant que les cloches invitaient à l'office, il entra dans une « croute » où il y avait un autel de la Sainte-Vierge. Il lui raconta longuement sa perplexité, lui disant combien il aimerait la servir et la prier. Mais il ne savait comment s'y prendre. A défaut d'autres hommages, ne pourrait-il faire pour elle la seule chose qu'il sût faire? Aussitôt que cette idée lui fut venue, il s'empressa de la mettre à exécution : il ôte sa robe, et, revêtu d'une simple cotte, il fait devant la Vierge tous les tours qu'il avait coutume d'exécuter devant la foule curieuse. Il continua ce même manége long-

temps, tant qu'enfin un des frères du couvent, surpris de ne pas le voir à la messe, l'épia et découvrit son secret. Après avoir été témoin de ce singulier service divin, il s'empressa d'aller en faire part à l'abbé. Celui-ci, qui en croyait à peine ses oreilles, se rendit dans la crypte et arriva pour voir un miracle touchant: comme le pauvre jongleur, ayant fini par perdre connaissance de fatigue, était tombé au pied de l'autel, Marie descendit du ciel accompagnée de sa suite d'anges, et avec une « touaille » en guise d'éventail, elle se mit à éventer doucement son ménestrel qui ne s'en apercevait pas [1]. Bientôt après le jongleur mourut et les anges emportèrent son âme dans le séjour des bienheureux. Telle est dans ses traits principaux l'histoire de ce ménestrel méprisé: elle est remarquable à la fois par sa simplicité et sa candide naïveté. Si le sujet fait sourire en lui-même, l'innocence enfantine, la foi ardente, le renoncement absolu à la vie mondaine dont le récit est empreint, surpassent tout ce que peut imaginer l'âme la plus pieuse, et prend la forme de la plus charmante poésie. Si c'est un témoignage éclatant de foi, c'est plus encore un vrai joyau poétique.

Cette pièce se trouve dans le manuscrit de l'Arsenal B. L. fr. n° 283 (f. 132^{r} a-133^{v} b.), et nous avons été étonné de ne pas la rencontrer dans les *Miracles de Marie* de Gautier de Coinci, qui pourtant aussi nous raconte une faveur de la Vierge à un jongleur. N'ayant pas rencontré ce morceau dans l'édition de l'abbé Poquet, nous l'avons cherché en vain dans cinq manuscrits que la Bibliothèque nationale possède du même ouvrage et dans deux textes latins des *Miracula B. M. V.*, et nous ne sommes pas en état d'en indiquer la source, bien que l'auteur prétende avoir puisé dans les vies des anciens Pères. Peut-être quelqu'un sera-t-il plus heureux que nous dans ces recherches. Outre ce manuscrit, il doit y en avoir un autre dans une des bibliothèques de Paris, car Carpentier cite *s. v. tombare* dans ses additions au glossaire de Ducange quinze vers de la même pièce, « *ex manusc: miraculis B. M. V. libro primo* », mais nous n'avons pas pu le trouver. En tout cas ce ne saurait être le manuscrit de l'Arsenal dont nous avons tiré notre pièce, parce que son contenu est en désaccord avec le titre donné par Carpentier et que déjà ces quinze vers offrent quelques variantes au texte que nous publions.

Le manuscrit est fort maltraité : environ quatorze feuilles ont été coupées [2]. La plupart des miniatures ont été enlevées, au grand dommage du texte. On trouvera la table des pièces contenues dans ce volume dans la notice des manuscrits du *Roman des Sept Sages*, faite par Leroux de

1. Tel est le sujet de la miniature qui se trouve dans le manuscrit au bas de la première colonne (132^{c}) de la page où commence notre poëme.

2. Ce sont les feuilles 2, 3. 8, 23, 36, 43, 51, 52, 53, 301, 354-357.

Lincy, qui a aussi déterminé d'une manière certaine la date du manuscrit en prenant comme année de son exécution celle qui est la première dans le calendrier perpétuel au commencement du volume, c'est-à-dire 1268.

Il n'y a pas d'indices qui permettent de retrouver l'auteur ni de déterminer exactement le lieu et l'époque où il a vécu. La langue nous autorise néanmoins à lui attribuer comme date approximative la fin du XII[e] siècle, et le dialecte est celui de l'île de France; mais le copiste, qui a du reste traité le texte avec respect, paraît avoir été originaire de la Picardie. A la vérité, il n'a que rarement mis *k* au lieu de *ch* et *ch* au lieu de *ç* dans les cas où le picard emploie ces lettres; mais il a régulièrement, à trois exceptions près, changé en *s* picard le *z* du français. Le glossaire présente quelques mots remarquables parmi lesquels nous citerons les suivants. *Fuster* (au vers 112), qui signifie ordinairement 'ravager', se présente ici dans le sens de 'fureter, fouiller.' On en trouvera un exemple dans Ste-Palaye : 'Lors fist fuster tout le chastel a scavoir que le chevalier estoit devenu.' Rom. de Perceforest vol. 5, fol. 101[vo] col. 2. — V. 141 *tenve* (= *tenuis*) se trouve dans un des derniers sermons de saint Bernard. — V. 263 *son ses* (= *satis*), locution assez fréquente, appuyée d'un grand nombre d'exemples dans Ste-Palaye. — V. 509 *bersaire* au lieu de *bersail*, cf. Ducange *s. v. bersa*.

Je prends ici l'occasion de remercier M. Gaston Paris, aux lumières duquel j'ai eu plusieurs fois recours [1].

Es vies des anciens peres,
La ou sont bones les materes,
Nos raconte [on] d'un examplel:
Jo ne di mie c'alsi bel
N'ait on oi par maintes fois,
Mais cil n'est pas si en desfois
Ne face bien a raconter.
Or vos voil dire et aconter
D'un menestrel que li avint.

Il ala tant et tant revint
En tant maint lieu et despendi,
Qu'en .j. saint ordre se rendi,
Por le siecle que li anoie.
Chevals et robes et monoie
Et quanqu'il ot trestot i mist,
Et del monde si se demist,
C'onques puis ne s'i vout ramordre.
Por ce se mist en cel saint ordre,
Si con l'en dit, en Clerevaus.
Quant rendus se fu cil dansieaus
Qui si estoit bien acesmes

1. Je dois à l'obligeance de mon ami M. Cornu le rapprochement d'un conte qui fait partie des 'Traditions et légendes de la Suisse romande', Lausanne et Paris 1872. De même que le frère du couvent se scandalise de ne pas voir le ménestrel à l'office et l'épie jusqu'à ce qu'il le trouve servant Dieu et Marie à sa façon, de la même manière le curé de Naters, dans la *Messe à Aletsch*, voyant qu'un montagnard ne descendait jamais à l'office, va un dimanche le visiter à son chalet, mais ne le trouve pas : il était avec sa femme et une partie de sa famille autour d'une grande pierre sur laquelle un ange disait la messe. Un récit tout semblable existe aussi dans la Gruyère.

Leçons fautives du manuscrit. V. 6 cis. — 20 cis.

Et beaus et gens et bien formes,
Si ne sot faire nul mestier,
Dont on eust laiens mestier;
Car n'ot vescu fors de tumer
Et d'espringier et de baler :
Treper, saillir, ice savoit,
Ne d'autre rien il ne savoit,
Car ne savoit autre leçon,
Ne le 'pater noster' ne chançon,
Ne le 'credo' ne le salu,
Ne rien qui fust a son salu.

Quant en cel ordre fu rendus,
Si vit ces gens si haut tondus,
Qui par signe s'entreraisnoient
Et des bouches mot ne sonoient :
Si quida bien certainement
Qu'il ne parlaissent altrement.
Mais tost en fu hors de doutance,
Car bien sot que par penitance
Estoit lor parole en desfois,
Dont il se taisent a le fois,
Si c'a lui meisme revint
Que sovent taire li covint.
Et il si debonairement
Se taisoit et si longement
Que ja tote jor ne parlast,
S'on a parler nel commandast,
Si que sovent en out grant ris.
Cil fu entr'eus tos esbahis,
Car ne savoit dire ne faire,
Dont on eust laiens afaire ;
S'en fu mout tristes et covers :
Vit ces moines et ces convers,
Cascun(s) servoit Deu cha et la,
De tel office con il a :
Il vit les prestres as auteus,
Car lor offices estoit tex,
Les diakes as ewangilles,
Les soudiakes as vigilles ;
Et as epistles, quant lieus est,
Li acolite resont prest.
Li un(s) dist vers, l'autre leçon,
Et as sautiers sont li clerçon,
Et li convers as misereles
— Ensi ordenent lor quereles —
Et li plus nice as patrenostres.
Par officines, par encloistres
Garda partot et sus et jus,
Et vit par ces angles repus
Cha .v. cha .iij. cha .ij. cha un.
Bien remira, s'il pot, cascun :
L'un ot plaindre, l'autre plorer,
L'autre gemir et sospirer.
Si se merveille que il ont :
« Sainte Marie, » fait il dont [nent
« C'ont ces gens que si se demai-
» Et si faite dolor demainent?
» Trop corecie sont, ce me samble,
» Quant si grant duel font tot [ensamble.
» Sainte Marie, » lors a dit
« He ! las dolans, que ai jo dit !
» Je quit qu'il prient Deu merci.
» Mais jo caitis que fas jo ci?
» Qu'il n'a chaiens issi chaitif
» Que tot ensi con par estrif
» Ne serve Deu de son mestier.
» Mais jo n'eusse ci (nul) mestier,
» Car jo ne fas ne jo ne di.
» Bien fui caitis, quant me rendi,
» Car jo ne sai bien ne proiere.
» Chi vois avant et chi ariere ;
» Jo ne fas ci fors que muser
» Et viandes por nient user.
» Se jo de ce sui perceus,
» Jo serai malement dechus.
» On me metra as cans la fors,
» Et io sui ci un[s] vilains fors,
» Et si ne fas ci fors mangier.
» Bien sui caitis en haut solier. »
Lors pleure por vengier son duel,
Bien volsist estre mors son vuel :
« Sainte Marie » fait il « mere !
» Car proies vo soverain pere
» Par son plaisir que il m'avoit,
» Et que si bon conseil m'envoit
» Que lui et vos puisse servir,
» Si que jo puisse deservir
» Les viandes que chaens preng,
» Car jo sai bien que jo mespreng. »

Quant il se fu dementes tant,
Tant vait par le mostier fus-

21 que. — 22 formez. — 35 Et. — 66 queres. — 71. iiij. — 102 mort uoil.

Qu'en une crote s'enbati, [tant
Pres d'un autel si se quati,
Et al plus qu'il puet s'i enforme.
Desor l'autel estoit la forme
De ma dame sainte Marie.
Il n'ot mie voie esmarie,
Quant il ilueques asena,
Non voir, que Dex l'i amena,
Qui bien set les siens asener.
Quant il ot la messe sonner,
Si sailli sus tos esbahis :
« Hai, » fait il « con sui trais !
» Or dira ja cascuns sa laisse,
» Et jo sui ci .i. bues en laisse
» Qui ne fas ci fors que broster
» Et viandes por nient gaster.
» Si ne dirai ne ne ferai ?
» Par la mere Deu, si ferai,
» Ja n'en serai ore repris :
» Jo ferai ce que j'ai apris,
» Si servirai de mon mestier
» La mere Deu en son mostier :
» Li autre servent de canter
» Et jo servirai de tumer. »

Sa cape oste, si se despoille,
Deles l'autel met sa despoille,
Mais por sa char que ne soit nue
Une cotele a retenue
Qui mout estoit tenve et alise :
Petit vaut miex d'une chemise ;
Si est en pur le cors remes.
Il s'est bien chains et acesmes,
Sa cote çaint et bien s'atorne ;
Devers l'ymage se retorne,
Mout humblement et si l'esgarde :
« Dame, » fait il, « en vostre garde
» Commant jo [et] mon cors et [m'ame.
» Douce roine, douce dame,
» Ne despisies ce que jo sai,
» Car jo me voil metre à l'asai
» De vos servir en bone foi,
» Se Dex m'aït, sans nul desroi.
» Jo ne vos sai canter ne lire,
» Mais certes jo vos voil eslire
» Tos mes biaus gieus a esliçon.
» Or soie al fuer de taureçon
» Qui trepe et saut devant sa mere.
» Dame qui n'estes mie amere
» A cels qui vos servent a droit,
» Quels que jo soie, por vos soit. »
Lors li commence a faire saus
Bas et petis et grans et haus,
Primes deseur et puis desos,
Puis se remet sor ses genols
Devers l'ymage et si l'encline :
« He ! » fait il « tres douce roine !
» Par vo pitie, par vo francise
» Ne despisies pas mon servise. »
Lors tume et saut et fait [par] feste
Le tor de Mes entor la teste.
L'image encline, si l'aore,
De quantqu'il onques puet l'onore ;
Apres li fait le tor françois
Et puis le tor de Chanpenois,
Et puis li fait le tor d'Espaigne
Et les tors c'on fait en Bretaigne,
Et puis le tor de Loheraine :
De quantqu'il onques puet se [paine.
Apres li fait le tor romain,
Et met devant sen front sa main
Et bale trop mignotement,
Et regarde mout humblement
L'ymage de la mere Deu.
« Dame » fait il « ci a bel geu :
» Je ne le fas se por vos non,
» Se Dex m'aït, ce ne fas mon,
» Et por vo fil trestot avant ;
» Ce os bien dire et si m'en vant
» Que jo n'i ai point de deduit ;
» Mais jo vos serf et si m'aquit :
» Li altre servent et jo serf.
» Dame, ne despisies vo serf,
» Car jo vos serf por vostre joie.
» Dame, vos estes la monjoie
» Ki racense trestot le mont. »
Lors tume les pies contremont
Et va sor ses .ij. mains et vient
Que de plus a terre n'avient,
Bale des pies et des ex plore.

---

170 seruice. — 171-2 *Texte donné par Carpentier* : Lors tume et saut et fait grand feste, Le tour de Mes fait à la teste.

« Dame » fait il « jo vos aore
» Del cuer, del cors, des pies, des [mains,
» Car [jo] ne sai ne plus ne mains.
» G'iere avant mais vo menestrex:
» Il canteront laiens entr'ex,
» Et jo vos venrai ci deduire.
» Dame, vos me poes conduire :
» Por deu, ne me voillies despire. »
Lors bat sa cope ; si sospire
Et plore mout tres tenrement,
Que ne sot orer altrement;
Lors torne ariere et fait .i. saut :
« Dame » fait il « se Dex me saut
» Cestui ne fis jo onques mais :
» Cil n'est mie por les malvais
» Ains est trestos por les noviax.
» Dame! con aroit ses avieax,
» Qui avoec vos porroit manoir
» En vostre glorious manoir !
» Por Deu, dame, herbergies m'i,
» Jo sui a vos, ne mie a mi. »
Dont li refait le tor de Mes
Et tume et bale tot ades;
Et quant il ot les cans haucier,
Si se commence a esforcier :
Ainc tant con la messe dura,
Ses cors de danser ne fina
Ne de treper ne de saillir,
Tant qu'il fu si al defaillir,
Qu'il ne pot estre sor ses pies,
Ains est a terre trebucies,
Si chai jus de fine laste :
Alsi con sains ist de haste,
Ist la suor de chief en chief
De lui, des pies deci al chief.
« Dame, » fait [il] « ne puis plus [ore,
» Mais voir je revenrai encore. »
De calor samble tos espris.
Il a sen vestement repris;
Quant fu vestus, si se leva,
L'ymage encline, si s'en va.
« A Deu, » fait il, « tres douce [amie,
» Por Deu ne vos deshaities mie,
» Car se je puis, jo revenrai,
» A cascune ore vos volrai
» Si bien servir, cui qu'il en poist,
» Se bel vos est et il me loist. »
Dont s'en va regardant l'image :
« Dame » fait il « con grant da- [mage
» Que jo ne sai tos ces sautiers !
» Jo les desise volentiers
» Por vostre amor, tres douce dame.
» A vos commant mon cors et [m'ame. »

Cele vie mena granment,
C'a cascune ore outreement
Aloit rendre devant l'image
Et son servise et son homage.
Car a merveilles li plaisoit
Et si volentiers le faisoit,
Que ja jor ne fust tant lasses
Qu'il peust bien faire son ses
D'esbanoier la mere Deu :
Ja ne volsist faire altre geu.
On savoit bien sans nule doute,
Qu'il aloit tos jors en la croute,
Mais hom en terre ne savoit,
Fors Deu, que fu qu'il i faisoit,
N'il nel volsist por tot l'avoir
Que tos li mons peust avoir
Que nus seust son errement
Fors Damedeu tot seulement.
Car bien croit, lues c'on le saroit,
C'on de laiens le chaceroit
Et c'on le remetroit al monde
Qui de pechies trestot soronde,
Et il volsist miez estre mors
Qu'es pechies se fust mais amors.
Mais Dex ki sot s'entencion
Et sa tres grant conpunction
Et l'amor por cui il le fait,
Ne volt mie celer son fait,
Ains volt li sire et consenti
Que l'ovraigne de son ami
Fust seu[e] et manifestee,
Por sa mere qu'il ot festee,
Et por ce que cascuns seust

210 Lors. — 216 cis. — 235 en cief. — 247 qui quil. — 251 tot. — 266 tot. — 281 Qui... por qui.

Et entendist et coneust
Que Dex ne refuse nului
Qui par amors se met en lui,
De quel mestier qu'il onques soit,
Mais qu'il aint deu et face droit.

Quidies vos or que Dex prisast
Son servise, s'il ne l'amast?
Nenil, ne quant que il tumoit;
Mais il prisoit ce qu'il l'amoit.
Asses penes et traveillies,
Asses junes, asses veillies,
A[s]ses plores et sospires,
Et gemissies et aores,
Asses soies en diciplines,
Et a meses et a matines,
Et dones quanque vos aves,
Et paies quanque vos deves,
Se Deu n' ames de tot vo cuer,
Trestot cil bien sont gete puer,
En tel maniere, entendes bien,
En plain salu ne valent rien:
Car sans amor et sans pite
Sont tot travail por nient conte.
Dex ne demande or ne argent
Fors vraie amor en cuer de gent,
Et cex aime Dex sans faintise.
Por ce prisoit Dex son servise.

Ensi fu li bons hom lonc tans.
Jo ne vos sai nonbrer les ans
Que li bons hom fu si a aise,
Mais par tans ert mout a mesaise.
Car .i. moines garde s'en prist
Qui en son cuer mout le reprist
De ce c'a matines ne vient;
Si se merveille que devient,
Et dist que mais ne finera
Dus c'a cel[e] ore qu'il saura
Quels hom il est et dont il sert
Et a coi il son pain dessert.
Li moines tant le portraita,
Tant le sui, tant le gaita,
Qu'il li vit tot apertement
Faire son mestier plainement,
Alsi con jo dit le vos ai:

« Par foi, » fait il, « cil a bon [May
» Et plus grant feste, ce me samble,
» Que nos n'aions trestot ensamble.
» Or sont li autre en orisons,
» Et en labor par les maisons,
» Et cil bale alsi fierement
» Con s'il eust .c. mars d'argent.
» Il fait bien son mestier a droit,
» Et si nos paie ce qu'il doit:
» Çou est asses bele costume:
» Nos li cantons et il nos tume;
» Nos li paions et il nos paie:
» Se nos plorons, il nos repaie.
» Car le veist or li covens,
» Si con jo fas, par tex covens
» Que jo junaise jusc'a nuit!
» Il n'i aroit nului, je quit,
» Qui de rire se tenist mie,
» S'il veoient ceste arramie
» De cest caitif, que si se tue,
» Qui de tumer si s'esvertue,
» Qu'il n'a de lui nule pitance.
» Dex li atort a penitance,
» Car il le fait sans mal engien,
» Ne jo certes a mal nel tien(g).
» Car il le fait, si con jo croi,
» Solonc son sens en bone foi,
» Car il ne veut mie estre huisex.»
Ce vit li moines a ses ex,
A totes les eures del jor,
Comment il oevre sans sojor.
S'en a asses ris et jue,
Car il en a joie et pite.

A l'abe vient et se li conte,
De chief en chief tot li aconte,
Alsi con vos oi avez.
L'abes s'en est en pies levez
Et dist al moine: « Or vos taisies,
» Et si ne l'escandelissies,
» Sor vostre ordre le vos commant,
» Et si tenes bien cest commant
» Que vos n'en parles fors a moi;
» Et nos l'irons veoir andoi,
» Si verrons que ce porra estre,

313 deu. — 314 seruice. — 332 cis. — 346 tel.

» Et prierons le roi celestre
» Et sa tres douce chiere mere,
» Qui tant est preciouse et clere,
» Qu'ele deprit par sa doucor
» Son fil, son pere, son segnor,
» Qu'il en cest jor veoir me laist
» Cele ovraigne, se il li plaist,
» Si que Dex en soit plus ames
» Et li bons hom n'en soit blasmes,
» Et se il li plaist ensement. »
Lors s'en vont il tot coiement,
Si se mucierent sans trestor
Pres de l'autel en .i. destor,
Si que cil ne s'en done garde.
L'abes et li moines regarde
Trestot l'ofice del convers,
Et les tors qu'il fait si divers,
Et l'espring[i]er et le baler,
Et vers l'image rencliner,
Et le treper et le saillir,
Tant que il fu al defaillir.
En si grant laste si s'esforce,
Qu'il le covient chair a force,
Si s'est assis si tre[s] lassez
Que d'ahans est tos tressues,
Si que la suors en degoute
Tot contreval par mi le croute.
Mais en brief tans, en terme cort,
Sa douce dame le socort
Que il servoit tot sans mençoigne,
Bien sot venir a sa besoigne.

L'abes esgarde sans atendre
Et vit de la volte descendre
Une dame si gloriouse,
Ainc nus ne vit si preciouse
Ne si ricement conree[e],
N'onques tant bele ne fu nee:
Ses vesteures sont bien chieres
D'or et de preciouses pieres;
Avoec l(u)i estoient li angle
Del ciel amont et li arcangle
Qui entor le menestrel vienent,
Si le solacent et sostienent.
Quant entor lui sont arengie,
S'ot tot son cuer asoagie:
Dont s'apresten[t] de lui servir
Porce qu'il volrent deservir
Le servise que fait la dame,
Qui tant est preciouse geme;
Et la douce roine france
Tenoit une touaille blance,
S'en avente son menestrel
Mout doucement devant l'autel.
La france dame deboinaire
Le col, le cors et le viaire
Li avente por refroidier:
Bien s'entremet de lui aidier:
La dame bien s'i abandone.
Li bons hom garde ne s'en done,
Car il ne voit, si ne set mie
Qu'il ait si bele compaignie.

Li saint angle forment l'onorent,
Que avoec lui plus ne demo-
Et la dame plus n'i sojorne, [rent,
De Deu le segne, si s'en torne,
Et li saint angle le conduient
Qui a merveilles se deduient
De regarder lor conpaignon,
N'atendent mais se l'eure non
Que Dex le get de ceste vie,
Et k'il aient s'arme ravie.
Et ce vit l'abes sans defois
Et ses moines bien .iiij. fois;
Que cascun[e] eure i avenoit,
Que la mere Deu i venoit
Por son home aidier et socorre,
Car ses homes set bien rescorre.
S'en ot l'abes joie mout grant,
Car il estoit forment engrant
Qu'il en seust la verite.
Mais or li a bien Dex mostre
Que li services li plaisoit
Que ses povres hom demostroit.
Li moines en fu tos confus,
D'angoise embrase comme fus.
A l'abe dist: « Sire, merci!
» C'est .j. sains hom que jo voi ci.
» Se j'ai de l[u]i rien dit a tort,
» Drois est que mes cors li res- [tort.

---

452 socorre. — 457 faisoit.

» Si m'en cargies la penitance,
» Car proudom est tot sans dou-
[tance.
» Bien l'avommes de tot parchut,
» Ne devons mais estre dechut. »
Dist li abes : « Vos dites voir.
» Dex le nos a fait bien savoir,
» Qu'il l'aime de tres fine amor.
» Or vos commant jo sans demor,
» Et en vertu d'obedience,
» Que vos ne chaes en sentence,
» Que vos a home n'en parles
» De ce que vos veu aves,
» Se ce n'est a Deu et a moi. »
« Sire » fait il « et je l'otroi. »
A ces paroles s'en retornent,
En la volte plus ne sojornent,
Et li bons hom n'est arestus,
Ains a ses drapieaus revestus,
Quant il ot fait tot son mestier :
Si va juer par le mostier.

Ensi ala li tans et vint,
Tant c'un petit apres avint
Que li abes manda celui
Qui tant de bien avoit en lui.
Quant il oi c'on le mandoit,
Et que l'abes le demandoit,
Si fu ses cuers si tres plain[s] d'ire,
C'onques ne sot qu'il peust dire.
« He las, » fait il, « encuses sui :
» Jamais n'iere jor sans anui
» Ne sans traval [ne] ne sans honte,
» Car mes seruises rien ne monte.
» Jo ne quit pas que a Deu plaise,
» Ha, las! ains quit qu'il li des-
[plaise,
» Car la verite s'en descuevre.
» Quidoie jo que si faite oevre
» Que jo faisoie et [si] fait gieu
» Deuscent plaire a Damedieu?
» Nenil, il ne li plaisent rien.
» He, las! jo ne fis onques bien.
» Las, que ferai? las, que dirai?
» Bieax tres dous Dex, que deven-
[drai?
» Or serai jo mors et honis,
» Or serai de chaens banis,
» Or reserai mis al bersaire,
» La hors au monde al grant mal
[faire.
» Douce dame sainte Marie,
» Con ma pensee est esmarie!
» Ne sai a cui jo me conseil.
» Dame, venes a mon conseil.
» Tres dous Dex, car me socores!
» N'atargies riens, ne demores,
» Et s'amenes vo mere avoec;
» Por Deu, ne venes point senoec:
» Si me venes andoi aidier,
» Car jo ne sai certes plaidier.
» On dira ja isnelement
» Al premier mot : ales vos ent.
» Dolans! que porrai jo respondre
» Quant jo ne sai .i. mot des-
[pondre?
» Que vaut ce? aler m'i covient. »
Plorant devant l'abe en vient,
Si que ses visages en moille;
Plorant devant l[u]i s'agenoille:
« Sire, » fait il, « por Deu merci!
» Voles me vos chacier de ci?
» Dites quantque vos commandes,
» Jo ferai quantque vos voldres. »
Fait li abes : « Jo voil savoir
» Et voil que vos me dites voir.
» Vos aves ci grant p ece este
» Et par iver et par este,
» Si voil savoir de coi serves
» Et a coi vo pain deserves. »
» He las, » dist il, « bien le savoie
» Que tost seroie mis a voie,
» Puis c'on saroit tot mon afaire,
» C'on n'aroit plus de moi que
[faire.
« Sire, » fait il « si m'en irai :
» Caitis sui et caitis serai,
» Ainc de tos biens ne fis demie. »
Dist l'abes : « Ce ne di jo mie,
» Ainçois vos requier et demant,
» Et apres ce jo vos comant
» Et en vertu d'obedience,

---

486 cum. — 513 qui.

» Que vos tote vo conscience
» Me contes, et de quel mestier
» Vos nos serves en no mostier. »
« Sire » fait il « com m'aves mort!
» Con cil commandemens me [mort! »
Lors li conte, qu'il que soit grief,
Sa vie tot en chief de chief,
Si que mot a dire n'i laisse,
Ains li dist tot a une laisse
Ensi con jo vos ai conte.
Tot li a dit et raconte,
A mains jointes et en plorant;
Les pies li baise en sospirant.

Li sains abes vers lui s'adrece,
Tot en plorant a mont l'en [drece:
Les ex li a ans .ij. baisies:
« Frere, » dit il, « or vos taisies,
» Car jo vos ai bien en covent,
» Que vos seres de no covent.
» Dex doinst que nos soions del [vostre,
» Tant puisson[s] deservir el [nostre!
» Moi et vos serons bon ami.
» Beax dous frere, proies por mi,
» Et jo reproierai por vos.
» Et si vos pri, mes amis dous,
» Et commant, sans nule faintise,
» Que vos plainement cel servise
» Fachies, si con vos fait l'aves,
» Et encor miex, se vos saves. »
« Sire, » fait il, « est ce a certes? »
« Oil » ce dist li abes « certes. »
Se li carga en penitance,
Que il ne soit plus en doutance,
Dont fu li bons hom si tres lies,
Si con raconte li dities,
C'a paines sot il que devint:
A force seoir le covint;
Tos en est pales devenus.
Quant ses cuers li fu revenus,
De joie el ventre li tressaut
Si aigrement c'uns mals l'asaut,
Dont il morut asses briefment.
Mais molt tres debonairement
Fist son servise sans sojor
Et main et soir et nuit et jor,
Que onques eure n'i perdi,
Jusc'a dont qu'il amaladi.
Car si grans max l'i tint por voir
Qu'il ne se pot del lit movoir.
Si l'en fu merveilles a ente
De ce qu'il ne paioit sa rente:
C'est ce que plus le destraignoit,
Car son mal mie ne plaignoit,
Mais ce qu'il èstoit en doutance
Qu'il ne perdist sa penitance,
Por ce qu'il ne se traveilloit
De tel travail con il soloit:
Trop li sanbloit qu'il fust uisex.
Li bons hom qui poi ert visex,
Prioit deu qu'il le receust,
Ains c'uiseuse le deceust.
Car si tres grant doloir avoit
De son afaire c'on savoit,
Que ses cuers ne le pot porter:
Gesir l'estuet sans deporter.
Li sains abes forment l'oneure,
Il et si moine(s) cascun[e] eure
Li vont canter devant son lit,
Et il avoit si grant delit,
De ce qu'on li cantoit de Dieu,
Qu'il ne presist mie Pontieu,
Qui tot li volsist aquiter,
Tant li plaisoit a escouter.
Bien fu confes et repentans,
Mais totes voies fu doutans.
Et que vaut ce? a la parfin
Le coviht il aler a fin.

L'abes i fu et tot si moine,
Maint prestre i ot et maint [canoine,
Qui l' esgardent mout humblement,
Et virent tot apertement
Un miracle tres merveilleus.
Car il virent tot a lor ex,
C'a son tenir furent li angle,
La mere Deu et li arcangle,
Qui entor lui sont arengie.
D'autre part sont li esragie,

554 cis. — 581 carge. — 597 grant mal. — 601 usex. — 616 ses moines.

Li anemi et li diable,
Por l'ame avoir, n'est mie fable.
Mais por nient i ont atendu,
Ne tant coitie ne [tant] tendu,
Que ja en s'ame n'aront part.
Atant li ame s'en depart
Del cors, mais n'est mie dechute,
Car la mere Deu l'a rechute;
Et li saint angle qui i sont
Cantent de joie, si s'en vont,
El ciel l'enportent par covens
Et ce vit trestos li covens
Et tot li autre qui la furent.
Or sorent il tot et conurent
Que Dex ne voloit plus celer
L'amor de son bon bacheler,
Ains voloit que cascuns seust
Les biens de l[u]i et coneust.
Grant joie et grant merveille en [orent :
Le cors mout hautement honorent,
Si l'enportent en lor mostier,
Hautement font le Deu mestier.
N'i a celui ne cant(e) ou lise
Ens el cuer de la maistre glise.

Amout grant honor l'enterrerent,
Comme cors saint puis le garde- [rent.
Et lors lor dist sans coverture
Li abes tote l'aventure
De lui et de tote sa vie,
Ensi con vos l'aves oie,
Et tot ce qu'il vit en la croute.
Li covens volentiers l'escoute :
« Certes » font il « bien fait a [croire;
» On ne vos en doit pas mescroire,
» Car la verites le tesmoigne.
» Bien est proves a la besoigne;
» N'i afiert mais nule doutance,
» Qu'il n'ait faite sa penitance. »
Grant joie en ont laens entr'ex.

Ensi fina li menestrex :
Buer i tuma, buer i servi,
Car haute honor i deservi,
A cui nule ne se compere.
Ce nos racontent li saint pere
Qu'ensi avint ce menestrel.
Or prions Deu, il n'i a tel,
Qu'il nos doinst lui si bien servir,
Que s'amor puisson[s] deservir.
Explicit del tumeor.

Chi fine li tumbeor (sic) *nostre dame.*

Wilhelm FŒRSTER.

---

645 que. — 661 A *manque.* — 679 qui.

MÉLANGES.

I.

ÉTYMOLOGIES ITALIENNES ET ROMANES.

1. VERONE.

« VERONE, fu già detto per Terrazzo [1], Loggia, Andito, Corridojo. Oggidì, specialmente in Contado, chiamano *verone* quella specie di terrazzino, o pianerottolo con parapetto, o ringhiera, in capo ad una scala esterna, parallela al muro. » Carena, *Vocabolario Domestico*, II, § 2.

« VERONE. 1° Terrazzo [1] o Loggia. 2° Fra gli uomini di campagna, si dice ad un piccol terrazzo coperto, nel quale termina la scala di fuori e PER CUI S'ENTRA NEL SECONDO PIANO DELLA CASA. » Fanfani, *Vocab. d. Lingua Italiana*.

Diez, Étym. Wœrterbuch II *a* dit de ce mot : « Un mot qui a à peu près le même sens est *androne*, gr. ἀνδρών, appartement des hommes, de ἀνήρ : pourquoi n'aurait-on pas transporté ce mot en latin en substituant *vir* au mot grec, *vir-on verone*? » Sans méconnaître ce qu'il y a d'ingénieux dans cette hypothèse de l'illustre maître, je me permets de proposer ici une autre dérivation de ce mot, qui me semble plus naturelle.

Ἀνδρών ne signifiait chez les Grecs que « locus domicilii ANGUSTIOR LONGITUDINE, in quo viri plurimum morabantur » (Festus p. 19). En latin *andrōn* a pris le sens de « passage entre deux murs ou deux cours de la maison » (Freund) : les Romains furent probablement amenés à cette altération du sens par la forme étroite et longue de l'ἀνδρών grec, et non par ce que ces passages étaient appropriés au seul usage des hommes. Les Romains, ne pensant plus à l'étymologie de ἀνδρών, ont dû sans doute encore moins songer à en faire une imitation superflue et barbare. D'ailleurs s'ils l'avaient faite, on s'attendrait à en trouver quelque trace

1. La première signification est déterminée plus exactement par Tommaséo, *Diz. dei sinonimi* n° 1690 : « Specie di terrazza scoperta, con spalletta, e che sporge in fuori dalla parete di una casa, *a cui si ha accesso da una o più stanze.* »

en latin ; car elle se serait produite pendant que *vir* était encore du langage populaire.

Dans *verone*, qui se trouve déjà en ancien italien (p. e. dans le poème de l'*Intelligenza*, Ozanam, *Documents inédits* etc. p. 338 [1]), je vois un précieux reste des anciens idiomes italiques. L'ombrien *vero*, l'osque *veru* signifie « porte » (d'une ville), voy. Sophus Bugge dans la *Zeitschrift f. vergl. Sprachf.* XIX p. 436. S'il n'a pas aussi signifié porte de maison, il a pu facilement prendre ce sens. Or l'idée fondamentale de *verone* est probablement « entrée, passage. » L'étymologie italique se prête donc bien au sens. Le mot *veru*, porte, étant répandu dans une grande partie de l'Italie, a pu passer dans le latin populaire ; comme il sentait trop la province, il ne fut pas admis dans la langue écrite. Le primitif *veru* ne put se maintenir longtemps à côté des mots latins *vĕru* (broche) et *vērus* (vrai) ; mais le dérivé *veron*, formé à l'analogie de *andrōn*, n'offrait pas cette difficulté ; il avait surtout sa raison d'être chez les campagnards, qui conservent si volontiers les vieux usages. C'est ainsi que le mot *verone* a pu survivre à l'extinction des idiomes italiques.

2. VOTO (*vide*).

M. Diez a déjà traité de ce mot, *Etym. Wœrterbuch* II a ; il avait reconnu comme le plus naturel de comparer *vòto*, *votare* à l'anc. fr. *vuid*[2], *vuidier* et à l'angl. *void* ; mais la difficulté de concilier le *t* italien avec le *d* des autres langues romanes et du latin *viduus* (**vuidus*) l'a déterminé à y renoncer et à avoir recours au participe *volto*, étymologie qui semble inadmissible pour la forme et peu probable pour le sens.

Voici comment j'explique le *t* du mot italien. *Voto* vient de *votare* (comme *porto* pour *portato*) et celui-ci de l'ancien *voitare* (cité par M. Diez), comme *cotare* vient de *coitare* (Nannucci, *Manuale* p. 304), a. fr. *cuidier*, romanche *quitar*, esp. *cuidar*, et à peu près comme *piato* vient de **piaito*, romanche *plaid* (Ascoli, *Saggi ladini* p. 80). L'ancien

---

1. Boccace, cité par Tommaséo l. c. : *io farei volentieri fare un letticello in sul* verone *che è allato alla sua camera... e quivi mi dormirei.*

2. Les formes des dialectes italiens citées par M. Diez, piémontais *void*, lombard *vœid*, sarde *boidu*, correspondent aux formes latines apportées par M. Ascoli, *Saggi ladini* : romanche *vid* p. 27, engadinois *uœd* (*vœd*) 181. 234, à Fondo et à Revò (Val di Non) *vuéid*, verbe *vueidar*, *ueidar*, *voidar* 327. 328, frioulan *vuéid*, *uéd* 495. Toutes ces formes remontent à **vuidus*. M. A. hésite avec raison à comparer *vid* directement à *vuoto* : d'abord *i* pour *ie* de *uo*, lat. ŏ, est bien rare, et puis les autres dialectes ladins offrent des traces de l'ancienne diphthongue *ui*, commune aux autres langues romanes ; enfin *vuoto* vient de *vòto* pour *voito* et ne contient pas d'ŏ latin. Le toscan offre pour ce mot une formation que ne semblent pas partager les autres dialectes italiens ni romans, à l'exception du sarde, dont la forme septentrionale *boitu* (à côté de *boiddu*) paraît formée d'un verbe **boitare* ; Spano ne donne pour le verbe que *isboidare* (Logudoro), *sbuidai* (dial. mérid.).

voitare vient à son tour de **vuid'tare* pour **viduitare*, formé comme *nobilitare*, cf. pour le *t* l'ital. *petare* (peditare), l'anc. it. *cubitare* (*cupiditare), le fr. *hériter*, romanche *hartar* (hereditare, Ascoli l. c. 98). Le français *vuidier*, *vider*, le prov. *voidar*, le cat. *vuydar* semblent venir directement de *viduare*. Cependant il y a la possibilité que ces mots remontent également à *vuid'tare*, puisque *d't* peut donner aussi *d*, témoin l'it. *credare*, l'esp. *heredar* = fr. hériter.

3. ARGANO *grue*, *crone*.

M. Diez, *Wœrterb.* I, fait venir ce mot roman de ἐργάτης, *ergăta*. Comme cette dérivation offre des difficultés, je vais en proposer une autre que j'ai déjà indiquée dans les *Mémoires de la Société de linguistique*. Le grec γέρανος signifie « grue » (l'oiseau) et « grue » = crone (allem. *kranich*, *krahn*), voy. Curtius, *Grundzüge der Griech. Etym.* nº 129. Il semble que chez les Gaulois ce mot a eu la forme *garanos*, cf. TARVOS TRIGARANOS dans une inscription conservée aux Thermes de Cluny ; il faut y voir le mot celtique correspondant à γέρανος plutôt qu'un emprunt grec. Ce *garanos* a pu être connu aussi aux autres pays celtiques. *Gárano* est devenu *árgano* principalement par l'influence de *órgano* : comme simple métathèse le cas serait trop isolé ; le lat. *argentum* pour **argentum* (osque *aragetud* abl., sansc. *raǵata*) ne présente qu'une analogie imparfaite. — *Argano* ne peut venir de *organo*, dont il est toujours distingué par les dialectes italiens.

4. CAVELLE, COVELLE, *quidvis*.

Cf. Diez *Wœrterb* II a, Blanc, *Ital. Gram.* p. 333. Plusieurs choses indiquent dans ce mot une origine pronominale : d'abord le sens qui est « une chose quelconque », « un rien » ; ensuite le manque d'article qui empêche de penser à des expressions comme *'non m'importa* UN CAVOLO' Diez *Gram.* III ² 415, ou à l'espagnol *'cuanto* val UN CABELLO' Diez ibid. Blanc l. c. se demande si *covelle* peut venir de *'cosa velles'*, ce qui a l'air hybride, mais qui s'approche assez du sens. Je préfère y voir *quid velles* «ce que tu voudrais», « tout ce que tu voudras.» On l'aura substitué dans le langage populaire au classique *quidvis*. On se serait attendu à **chevoglia*, **cavoglia*, cf. *qualsivoglia*, cat. *quisvulla* Diez *Gram.* II³ 454. Mais l'ancienne forme *velle(s)* a pu se maintenir ici précisément parce qu'on ne la comprenait plus. Au commencement on a dû dire **chevelle* qui est devenu tantôt *cavelle* par la tendance à prononcer *a* la première voyelle atone, tantôt *covelle* par l'influence de la labiale suivante.

J. STORM.

Christiania, le 17 juin 1873.

II

UNE PROSTHÈSE APPARENTE EN FRANÇAIS.

Le vocabulaire hagiologique de l'abbé Cl. Chastelain, inséré en tête du dictionnaire de Ménage, contient un certain nombre de noms de saints qui ont l'air d'avoir pris en français un *ch* (ou un *g*) prosthétique.

Anemundus	Saint Chaumond.
Annianus	Saint Chignan.
Amantius	Saint Chamant.
Hilarius	Saint Chelvis, Saint Gely.
Eligius	Saint Chelis.
Agatha	Sainte Chapte.
Eparchius	Saint Chipar.

C'est le groupe *ct* de *sanctus* qui a pris le son d'un *ch* et qui est venu se placer en tête du nom suivant. On a le même changement de *ct* en *ch* dans les mots *allécher* (allectare), *cacher* (coactare), *empêcher* (impactare), *fléchir* (flectĕre). L'orthographe *Saincte Apthe*, donnée par l'abbé Chastelain à côté de *Sainte Chapte* (Sancta Agatha), nous montre le changement en voie de s'accomplir.

Michel BRÉAL.

III

MIER (MERUS) DANS LES PATOIS.

Le mot *mier*, si fréquemment employé en vieux français, existe encore à notre connaissance en deux patois modernes : le wallon et le picard. Le dictionnaire wallon de Grandgagnage nous donne les deux expressions *mierseû mierdiseû* « tout seul », et *mier long* dans *si stanrer fin mier long* « s'étendre tout de son long ». Les *Satires picardes* de Hector Crinon, laboureur, poète et sculpteur (Péronne, imprimerie Recoupé, 1863), présentent l'expression *mernu* (mere nudus) : il s'agit de jeunes filles trop amoureuses de la danse :

Quand i devrot aller tout fin mernu,
I feut qu'ess fille all danse el long d'el nu.

Michel BRÉAL.

IV

NOMS DE PEUPLES PAIENS DANS LA *CHANSON DE ROLAND*.

Le grand épisode de la *Chanson de Roland* qui s'intercale entre le retour de Charlemagne à Roncevaux et la prise de Saragosse, et qui

raconte la bataille entre l'empereur des Francs et l'*amiral* de Babylone (c'est-à-dire du Caire, cf. v. 2626), contient, entre autres éléments étrangers au reste du poème, une curieuse énumération des nations païennes qui forment les trente « échelles » de l'armée de Baligant. Ces noms sont de deux genres : ou bien le poète mentionne le pays ou la ville d'où proviennent les combattants, ou bien il les appelle par leur ethnique propre. Dans les deux séries, plusieurs noms sont parfaitement intelligibles, comme par ex. *cels de Jericho*, ou bien les *Ermines*, les *Mors*, les *Nigres*, les *Pers*, les *Turs*, les *Huns*, les *Hungres*. Mais les noms obscurs sont beaucoup plus nombreux. Génin a renoncé à les expliquer: « C'est, dit-il, un problème que je lègue à l'Académie des Inscriptions et à la Société de Géographie. » M. d'Avril avoue que ses recherches ne lui ont fourni aucun résultat. M. Léon Gautier, après avoir proposé un petit nombre d'explications, oppose aux autres une fin de non-recevoir. « Que penser, dit-il (*Ch. de Rol.* II, 217), des *Blos*, des *Bruns*, des *Sorz*, des *Gros*, des *Leus?* Ce ne sont sans doute que des sobriquets empruntés à la physionomie extérieure des païens. D'autres noms sont encore plus fantaisistes... Les *Pinceneis*, les *Solteras*, les *Sorbres*, les *Ormaleus* et les *Eugiez*... tous ces vocables me paraissent peu explicables, et je suis bien loin de partager l'idée de M. d'Avril, disant : « Il n'est » guère admissible que le trouvère, si exact dans ses mentions géogra- » phiques relatives à la France, ait imaginé arbitrairement les noms des » pays sarrazins. Je crois que ces noms se rattachent TOUS (!) à quelque » souvenir et à quelque tradition. » Si l'on veut bien relire l'énumération précédente, on se convaincra aisément que l'imagination y a eu le plus grand rôle. »

Je partage l'opinion de M. d'Avril et non celle de M. Gautier, et je vais l'appuyer en donnant l'explication de quelques-uns de ces noms jusqu'à présent incompris ou mal compris. Je ferai d'abord remarquer que la liste de *Roland* semble bien porter les caractères d'une rédaction antérieure aux croisades. Les connaissances de l'auteur sur l'Asie paraissent des plus vagues, comme le montrent des expressions telles que *cil de Jericho* ou *la gent Samuel* ; il ne nomme que les peuples les plus connus, comme ceux que j'ai cités tout à l'heure. Au contraire, il a puisé une partie de sa nomenclature dans ses connaissances relatives aux peuples païens qui, à l'orient de l'Europe, étaient, aux IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles, en lutte constante avec les chrétiens. Ces peuples se divisent pour nous en deux grandes familles, les Slaves et les Tartares : il va sans dire que notre poète n'y regarde pas de si près. Voulant opposer à Charlemagne, qui guide toute la chrétienté, toute la *païenie* sous les ordres de Baligant, il a énuméré confusément toutes les nations infidèles qu'il connaissait. Au milieu des altérations de son texte, voici encore

quelques noms qu'il est facile de discerner comme appartenant à l'un ou à l'autre de ces deux groupes [1].

I. Slaves. Le nom même de cette grande race se trouve deux fois, sous les formes *Esclavoz* (3225) et peut-être *Esclavers* (3245, O. *Clauers*, Vs. *Esclaners*) ou *Esclamers* (cf. *Klammen* dans Conrad, *Clamerse* dans le Stricker) : plus tard, à côté de la forme *Escler*, qui est de beaucoup la plus usitée, on trouve *Esclam* et *Esclamor*. — On ne peut méconnaître dans *les Sorbres et les Sorz* du v. 3226 le mot *Sorabe* ou *Sorbe*, dans deux représentations différentes. — Les *Micenes*, dont le poète fait une description si bizarre (v. 3221 ss.), sont bien probablement les *Milceni*, *Milzeni*, *Milciani* (*Milzane* dans la *Descriptio civitatum et regionum ad septentrionalem plagam Danubii* ap. Zeuss, *die Deutschen und ihre Nachbarstæmme*, p. 600), que nous trouvons aux IX^e^ et X^e^ siècles établis dans la Haute-Lusace (Zeuss, p. 645) et qui paraissent (sans que je sois en état de l'affirmer) avoir perpétué leur nom dans celui de la Misnie. Ce rapprochement explique pourquoi leur nom, écrit en trois syllabes, ne compte dans le vers que pour deux : il doit être prononcé *Miçnes*, et est traité comme *imagene* et autres semblables. Il est donc inutile de corriger avec M. Hofmann *Micenes* en *Micene*. Quant à ceux qui ont vu dans ces sauvages des habitants de Mycènes, il est inutile de les réfuter. — A propos des *Leutis* (v. 3205, 3360), M. Gautier se borne à dire qu'« on a prétendu à tort que ce sont des Lithuaniens.» Une explication plus plausible a été donnée il y a bien longtemps par Reiffenberg qui, d'après Mone, fait des *Leutis* des habitants de la Lusace ou *Lausitz* (voy. Phil. Mouskes, II, xxv). Ce n'est pourtant point encore la bonne interprétation ; c'est une confusion qui s'est faite souvent d'ailleurs, en Allemagne même, et anciennement, entre les *Lusici* (*Lunsizi* dans la *Descriptio*) et les *Lutici* (*Ljuticzi*). Ces derniers, appelés aussi *Luticii*, *Liutici*, *Luiticii*, *Leuticii*, *Lutizi*, sont les mêmes que les Wilzes, et habitaient, entre les Obotrites et les Pomorans, dans le grand duché actuel de Mecklembourg. Je pourrais citer un grand nombre d'endroits où il est parlé p. ex. de la *durissima gens Luticensis* (Pertz, IX, 45), ou des *barbari qui Liutici vocantur* (Pertz, XVII, 18). Mais je me bornerai à deux passages d'Adam de Brême qui établissent l'identité dont il s'agit : *Leuticios qui alio nomine Wilzi dicuntur* (Pertz, VII, 312), et: *ab illis Wilzi, a nobis dicuntur Leutici* (Ib. p. 344). On voit que le nom et la terreur des Leutis, restés si populaires dans toutes nos chansons de geste [2], avaient pénétré dans les pays

1. Je ne puis me servir que du ms. d'Oxford, n'ayant pas sous la main l'édition de Vn. donnée par M. Hofmann ; l'épisode de Baligant manque dans la *Karlamagnùs-Saga*. Les renouvellements ont complètement transformé le passage ou défiguré les noms, Çà et là on peut tirer quelque secours de la version allemande de Conrad.

2. Les exemples français sont innombrables. Je citerai ce vers de *Girart de*

romans, par une phrase de la Chronique du Mont-Cassin (Pertz, VII, 805) où il est parlé de l'empereur Lothaire *qui per plura annorum curricula Leuticos expugnans sub romano imperio redegerat,* et par un morceau curieux de Raoul Glaber, plein d'ailleurs d'étranges méprises, où il place à l'extrémité de la Rhétie (*sic*) la *gens Leuticorum barbara, omni crudelitate ferocior* (Pertz, VII, 68). — Au v. 3225, au lieu de *de Bruns et d'Esclavoz* M. Hofmann lit *de Ros*, c'est-à-dire de Russes, et cette correction, fondée sur le ms. de Venise, se fortifie par le fait que Conrad parle également de *Rosse*. — Je suis bien convaincu que les *Leus* (v. 3258) ne sont pas des « loups », mais je n'oserais y reconnaître avec certitude des *Lechs* ou Polonais. — J'hésiterais encore plus, malgré la tentation, à voir dans les *Ormaleis* (*Ormaleus* 3243, mais *Ormaleis* est assuré au v. 3284 par l'assonance) les *Jarmenses* ou habitants slaves de l'Ermland, appelé *Ormaland* dans les textes scandinaves; l'*l* fait ici partie du mot *land* et non du nom ethnique. — Ce qui n'est pas douteux, c'est que le pays de *Bruise* (v. 3245), qui fournit la huitième « échelle, » et où M. Gautier a eu l'idée assez inattendue de reconnaître Brousse en Asie-Mineure, est la Prusse (*Borussia, Bruzzia*). Conrad aussi (p. 275) nomme *die Prussen*. On voit que ce n'est pas d'hier que les Français et les Prussiens se rencontrent sur les champs de bataille.

II. Tartares. On a reconnu sans peine les *Huns*, les *Hungres* (v. 3254) et les *Avers* (v. 3242). Une autre identification, quoique moins apparente, n'est pas moins sûre ; je veux parler des *Pinceneis* (v. 3241). Ce nom, sous des formes assez altérées, se retrouve dans des poèmes plus récents. Ainsi dans la partie inédite du *Partonopeus*, qui raconte des guerres entre les Sarrazins, on lit : *Ja l'ont pris Sarrasin ou Pinçonart ou Rox* [1]. On parle aussi du pays de *Pincernie* ou de *Pinçonie : Demain venra le roy de Pyncernie, Qui C. M. Turs a en sa compagnie* (*Foulque de Candie*, p. 32 ; add. 124); *A la traverse va Golias ferir, un roi felon qui Pinçonie tint* (Garin, I, 40); *La sesme esciele fist Baudus d'Aumarie, XX. milliers ot de cels de Pinçonie* (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 5356 [2]); Cette désignation a passé avec d'autres, des anciens poèmes, et peut-être du *Roland* même,

Rossilho, que me signale P. Meyer; on y voit les Leutis à côté de peuples allemands : *Lhi Bavier et lhi Saisne et lhi Lectis* (éd. Hofmann, v. 2162; le ms. d'Oxford donne *Letis*).

1. Carpentier, qui me fournit ce passage, n'a rien compris à *Pinçonart*. Il cite le mot sous *pèncerna* : il aurait pu renvoyer à *Pincinnati*, qui est un peu plus loin. *Pyncenart* est indiqué par Tarbé dans l'index de *Foulque de Candie*, mais ne se trouve pas dans les fragments qu'il a imprimés.

2. Le texte du manuscrit de l'Arsenal, suivi dans l'édition de MM. Guessard et de Montaiglon (p. 153), donne *paienie* ; mais le texte de ce ms. est ici très-inférieur à celui des autres : il lit dans notre passage *sisme*, et xx.^{m}, qui fausse le vers ; il passe deux « échelles » (après le v. 5079 et après le v. 5081), etc., etc.

à la tradition postérieure comme un simple nom qui amusait peut-être par son aspect comique, mais dont on ne devinait plus le sens. Aux IX^e^ et X^e^ siècles, ce nom avait une signification des plus claires pour les habitants de l'orient de l'Europe : il désignait la plus puissante et la plus féroce des tribus tartares qui dévastaient sans cesse les provinces chrétiennes. Il s'agit en effet des Petchènègues (gr. Πατζινάκοι), désignés de bonne heure par une forme nasalisée, et parfois, comme dans *Pincernie*, augmentée d'une *r* intercalaire. Ainsi, dans un discours adressé à un chef païen, Eckehard de S. Gall fait dire à Otton : *Non te Thurcopolorum tuorum vel Pincinnatorum multitudo defendit* (Pertz, VI, 212) ; l'auteur d'une chronique de Cremsmünster nous parle de la *Gens Ungarorum... a Pincernatis propulsa* (Pertz, IX, 552) ; la forme *Pinciniatiri* est donnée par une chronique polonaise (Pertz, IX, 430). Ce nom avait pénétré en France, comme le montre ce passage de Hugues de Fleuri (Pertz, IX, 392) : *Imperium Orientale a Turcis et Pincenatis graviter infestabatur*. Mais ce qui prouve que la terreur inspirée par ces barbares fut bien grande, c'est que leur nom devint, comme celui des Sarrazins, la désignation générale des ennemis de la chrétienté : une charte de 1096, citée par Du Cange, est datée d'Angers, *anno quo innumerus populus ibat in Jerusalem ad depellendam Pincinnatorum perfidiae persecutionem*. Les passages auxquels Du Cange renvoie à ce propos, et qu'on pourrait accroître, montrent que les pélerins, dans leur passage par les pays danubiens, eurent fort à souffrir de ces tribus sauvages qui n'avaient jamais adopté la vie sédentaire, et qui, toutes réduites qu'elles étaient, faisaient encore de terribles razzias. Encore au XII^e^ siècle, l'auteur de l'*Itinerarium Ricardi*, qui, pour la partie de son ouvrage où il raconte la croisade de Frédéric Barberousse, a suivi des sources allemandes, réunit, parmi les hordes que l'empereur eut à combattre dans ces régions, *Huni et Alani*, *Bulgares et Pincenates* (éd. Stubbs, p. 44). Mais cette mention des *Pinceneis* (p.-ê. vaudrait-il mieux lire *Pincenas* ou *Pincenaz*) est la dernière que j'aie rencontrée. Battus à plusieurs reprises par d'autres peuples tartares, et notamment par les Magyares qu'ils avaient lancés sur l'Europe, les Petchènégues furent peu à peu absorbés par eux ; leur nom n'a laissé aucune trace [1] dans le pays qu'ils ont longtemps occupé (côtes occidentales de la mer Noire), et ce n'est pas de prime abord qu'on lui a restitué l'honneur de figurer à la fois dans les *Nibelungen* [2] et dans la *Chanson de Roland*.

---

1. S'il était bien assuré que les Grecs aient appelé aussi les Petchènègues Βέσσοι, on pourrait retrouver leur nom dans celui de la Bessarabie ; mais c'est ce qui me paraît fort incertain.

2. *Die wilden Pescenære* (Bartsch, 1340). Je ne sais qui a trouvé cette identification, que donnent également Bartsch et Zarncke ; ni Müller ni Lübben

Les quarante noms ou environ que nous offre la liste du *Roland* ne sont encore expliqués qu'à moitié ; il est à espérer qu'on trouvera le mot de celles de ces énigmes que les bévues de copistes n'ont pas rendues pour toujours indéchiffrables. Le résultat que nous possédons est déjà intéressant. Il nous montre que la France et la Germanie, après le démembrement de l'empire carolingien, ont vécu longtemps encore d'une vie commune : l'armée de Charles, à côté des Bretons, Poitevins, Auvergnats, Lorrains et Bourguignons [1], comprend les Bavarois et les Alemans ; les « barons de France » sont encore des Francs autant que des Français [2] ; les Slaves et les Tartares sont, avec les Sarrazins, les ennemis communs. Au reste, ce point de vue devait être bien plus sensible dans les formes du poème antérieures à celle qui nous est parvenue : car il est clair que celle-ci appartient à une époque un peu plus récente que celle où l'Europe présentait cet aspect. Je n'en veux citer ici d'autres preuves que le rôle donné aux Normands qui, au lieu d'être comptés, comme ils devraient l'être, parmi les pires ennemis des chrétiens, figurent dans leurs rangs, d'une manière bien effacée, mais sans qu'on puisse les en exclure, car ils forment à eux seuls une « échelle ». Le remanieur qui leur a donné cette place a dû faire subir à son texte, au point de vue ethnographique où nous nous plaçons ici, bien d'autres altérations. Il est probable que la plupart des anciens noms ne lui représentaient plus grand chose : quels sont ceux qu'il a conservés, ajoutés ou modifiés ? C'est ce que nous ne saurons sans doute jamais. Mais une étude attentive du ms. de Venise, des traductions allemandes et des textes renouvelés permettrait peut-être de restituer l'un ou l'autre de ceux qui étaient dans son texte et que les scribes seuls en ont fait disparaître [3].

G. P.

Wœrterbuch zu der Nib. Not, 1854) ne la connaissent.

1. Il est singulier que notre poème, ni ici ni dans l'énumération des juges de Ganelon, ne dise un mot des Lombards ou Italiens. Turpin connaît à Roncevaux « quatre marquis de Lombardie. »

2. Il semble que les diverses mentions des *Saisnes* ou Saxons appartiennent à deux couches différentes. Au v. 2921 (cf. 2330) ils sont rangés avec les *Hungres* et les *Bugres* parmi les ennemis, les *genz averses*, et aux v. 3900, 3993, ils figurent avec les *Baivers*, les *Alemans*, les *Frisons* et autres *Tiedeis* parmi les juges de Ganelon. Des chansons de geste bien postérieures au *Roland* continuent cependant la première tradition, et font de *Saisne* le synonyme de Sarrazin.

3. On a vu plus haut les *Ros*. Il y a des raisons de croire que les *Poméraniens* ou *Pomorans*, ces voisins des *Leutiz*, étaient aussi mentionnés.

V

LE MANUSCRIT DE GUILLAUME D'ORANGE

ANCIENNEMENT CONSERVÉ A SAINT-GUILLEM DU DÉSERT.

Le manuscrit des chansons de Guillaume d'Orange qui a été connu le premier est celui qui se trouvait jadis dans les archives du monastère de S.-Guillem du Désert. Nous en devons la première notion à Guillaume Catel, qui en donne la description suivante dans son histoire des Comtes de Tolose, 1623, p. 50 [1]). « J'ay rencontré depuis n'agueres, dans les » Archifs du Monastere sainct Guillaume le desert, vn grand tome escrit » en vers François contenant la vie de sainct Guillaume le désert : ce » liure est fort ancien et a esté mal gardé, il est manque de plusieurs » cayers, et la pluspart des feuillets sont deschirés. Or il contient quatre » traictés, l'vn est appellé *les enfances de Guillaume*. Apres est *le Couron-* » *nement de Louys*, qui est Louys le Débonnaire ; le troisième est *le char-* » *roy de Nismes*, et la fin est *le Moniage de Guillaume*. » Un passage des *Mémoires de l'Histoire du Languedoc* par G. Catel, 1633, p. 549, complète celui que nous venons de citer : « J'ay vn ancien Roman, escrit à la main, » de la vie de Guillaume au Cort-nés, qui est nostre Guillaume, » qui raconte comme il chassa les Sarrasins tant de la ville de Nismes.... » que de la ville d'Orenge. Le Roman qui contient vn grand volume, » escrit de lettre fort antique en vieux François, fort mal-aisé d'en- » tendre à cause de son antiquité, est divisé en plusieurs liures. »

M. Léon Gautier (*Epopées françaises*, III p. 47) avance que ce manuscrit est perdu. Je crois être en état de prouver que, loin d'être perdu, le manuscrit en question se trouve à la Bibliothèque Nationale sous le numéro 774 du fonds français (anc. 7186[3], fonds de Colbert 1377). La description de Catel convient parfaitement à ce manuscrit, où nombre de feuillets sont déchirés ou enlevés. C'est d'après les titres des branches qui existent encore (fol. 17[d] 33[b] et 183 [c]) que Catel a divisé le manuscrit en quatre parties. Il n'a omis que les branches qui n'ont pas de titres (*la Prise d'Orenge*, fol. 41[d] et *le Covenant Vivien* f. 71 [a]), et celles qui ont perdu leurs premiers feuillets (*les Enfances Vivien, la bataille d'Aliscans*, *le Moniage Renoart*, *Fouque de Candie*) lesquels partant manquaient déjà du temps de Catel. Ce ms. est bien connu depuis longtemps, et M. Paulin Paris en a donné une soigneuse descrip-

1. Les renseignements de Catel ont été résumés par les auteurs des *Acta Sanctorum*, 28 mai p. 811, et par Clarus (Volk), *Herzog Wilhelm von Aquitanien*, p. 155-159.

tion (dans les *Manuscrits françois* VI, p. 135-144). C'est aussi celui d'après lequel M. Jonckbloet a donné tous les textes de son édition des chansons de Guillaume (La Haye 1854), et dont M. Conrad Hofmann a fait usage pour son analyse du *Moniage Guillaume*. En partie, on peut comparer les passages du *Moniage* imprimés par Catel (*Mémoires* p. 570-1) à l'extrait de M. Hofmann (*Uber ein Fragment des Guillaume d'Orenge* p. 58-59). J'ai comparé le passage entier publié par Catel au *Moniage* du manuscrit 774 fol. 223 [a], et toutes les différences que j'ai rencontrées se bornent à l'orthographe. Mais Catel écrit le même vers une fois *Li Glorieus li Rois de Majesté* (*Histoire* p. 51), l'autre fois *Li glorieux li Roys de maiesté* (*Mémoires* p. 549), il lit le même mot une fois *print* (*Histoire* p. 51), l'autre fois *prist* (*Mémoires* p. 549); donc il n'a pas rendu exactement l'orthographe de son manuscrit.

La concordance du ms. et des passages cités par Catel est celle-ci :

Ms. fol.	1 *a* =	Catel,	*Hist.* p.	51;
—	1 *c* =	—	*Mém.* p.	568;
—	23 *a* =	—	—	567;
—	25 *a* =	—	—	568;
—	27 *c* =	—	—	567;
—	28 *a* =	—	—	568;
—	— =	—	*Hist.* p.	51;
—	33 *c* =	—	—	51, 52 et *Mém.* p. 549, 568;
—	71 *a* =	—	—	51;
—	93 *d* =	—	*Mém.* p.	568;

J'ajoute en terminant que par tout le ms. on lit des remarques écrites par une main du XVI[e] ou du XVII[e] siècle qui pourrait bien être celle de Catel ; qu'en outre un certain nombre des passages indiqués dans le tableau qui précède sont dans le ms. marqués d'un trait de la même encre que les remarques:

Hermann SUCHIER.

CORRECTIONS.

SUR QUELQUES PASSAGES DES *GRAMMAIRES PROVENÇALES.*

I

On ne peut que s'accorder à reconnaître la haute importance des deux ouvrages publiés par M. Guessard sous le titre de *Grammaires provençales*. Ce qui rehausse surtout le prix de la seconde édition (Paris, 1858), ce sont les tableaux de verbes et de rimes qui y ont été ajoutés, lesquels suivent le traité de Ugues Faidit. Ils rendraient les plus grands services à la lexicologie romane et par suite aussi à l'étymologie, si le texte que nous en avons n'était pas dans un état si mauvais que l'attention la plus minutieuse est nécessaire à celui qui en fait usage. C'est pour cela que l'on a déjà de divers côtés cherché à corriger ces séries de mots à l'aide de connaissances acquises ailleurs de la langue provençale. Mais néanmoins on n'a pas encore tellement fait qu'il ne reste de nombreux endroits qui éveillent à bon droit la défiance. M. Guessard paraît s'être borné à reproduire les leçons du ms. bonnes ou mauvaises; nous devons quelques corrections excellentes à Diez, dont le *Dictionnaire étymologique*, dès la seconde édition, et dont les *Glossaires* citent souvent Ugues Faidit, en rétablissant parfois tout d'abord le texte allégué comme témoignage. Le comte Galvani, il y a deux ans, à l'occasion de sa défense contre l'attaque dont il avait été l'objet de la part de M. Guessard, a publié un nombre considérable de corrections, qui en partie du moins méritent l'approbation, et non pas seulement lorsqu'elles s'accordent avec celles de Diez, qui du reste lui étaient inconnues [1]; enfin M. Gaston Paris a proposé dans la *Romania* (I, 234-6) des changements qui certainement obtiendront une approbation générale, mais qui en partie déjà avaient été présentés dans l'écrit du comte Galvani. Il serait bien à désirer que tout ce que l'on a fait pour rétablir un texte digne de confiance fût recueilli et ajouté à la prochaine réimpression après une nouvelle vérification sur les manuscrits. L'édition de M. Gues-

1. *Difesa del conte Giovanni Galvani dalle accuse direttegli dal professore F. Guessard,* Modena 1871. Estratto dagli opuscoli religiosi, letterarj e morali, serie III, tomi III e IV.

sard sera, dit-on, prochainement épuisée : il est donc probable qu'on fera une nouvelle impression de ces deux monuments : puisse-t-elle répondre au vœu que nous exprimons ! Voici quelques nouvelles corrections que je propose, faites, comme les précédentes, sans l'aide des manuscrits, mais en utilisant parfois Rochegude, qui a incorporé dans son *Glossaire occitanien* le glossaire latin-provençal (ou plutôt provençal-latin) qu'il a trouvé dans un manuscrit de Paris, et qui est une copie du ms. de la Laurentienne, XLI, 42 (il dit à tort 34), voy. sa préface p. L. Rochegude ne cite pas le texte latin, mais le traduit toujours en français. Il a commis certainement quelques erreurs, il est probable aussi que parfois il n'a obtenu le mot latin qu'il traduit qu'en corrigeant la leçon du ms. ; malgré cela, aussi longtemps que le contenu des manuscrits ne sera pas exactement connu, son témoignage conservera de la valeur.

29 *b*. « *Carcelar*, portare sarcinam cum asinis ». Il faut lire *carreiar*, fr. *charrier*.

30 *a*. « *Distringar*, occasionem omnem dare ». Rochegude a lu de même. Il traduit un peu librement par « donner du temps ». Honnorat, selon son habitude, a pris ce qu'il trouvait dans Rochegude comme argent comptant. Il faut sans doute lire *destriguar* qui existe encore en gascon dans le sens de « contrarier, empêcher, arrêter ». Dans le recueil de rimes, 64 *a*, *destriga* est traduit par « impedit ». Lisez *offensionem*[1].

32 *a*. « *Oscar*, ditare ». De même Rochegude « enrichir » ; néanmoins il n'est pas nécessaire de voir dans *oscar* un mot inconnu ; c'est le terme que Raynouard a traduit justement par « ébrécher » et qu'il est facile de confirmer par des exemples (voy. *Flamenca* 7883, *las espazas .... oscan*, les épées s'ébrèchent ; *Gir. de Ross.* 2647 *los brans oscatz*). Ce mot pouvait être traduit convenablement par *dentare*.

32 *b*. « *Refiudar*, refutare ». Raynouard ayant trouvé *refuydar*, la leçon *refuidar*, selon la lecture de Rochegude[2], est assurée ; peut-être

---

1. [Je ne crois pas cette correction probable : elle donne un mauvais sens et laisse subsister *omnem* où est évidemment la difficulté. La copie que nous avons à Paris (fonds latin 7534), porte *occasione moe dare*, au-dessus de *moe* il y a un trait. Un paléographe des plus expérimentés me suggère *occasionem more*, qui me paraît très-satisfaisant. — Ce ms. de Paris est celui dont Rochegude s'est servi. C'est la copie du ms. de la Laurentienne XLI, 42. Je ne sais pas, n'ayant pas vu l'original, jusqu'à quel point cette copie est exacte : je me borne à noter que le Dictionnaire des rimes n'y commence qu'au milieu de la rime en *itz*, au mot *transitz* (éd. Guessard, p. 53 *b*.) C'est, comparativement à l'édition, une lacune d'une douzaine de pages ; je ne sais si elle existait déjà dans l'original. Puis, vers la fin du même dictionnaire, la traduction latine des mots provençaux est omise. Quoi qu'il en soit, on va voir que cette copie donne souvent le moyen de contrôler les corrections de M. Tobler et souvent aussi les confirme d'une façon certaine. — P. M.]

2. [C'est en effet ce que porte le ms. de Paris. — P. M.]

faut-il expliquer la forme provençale comme formée sur *refui* (*refugium*), de même que en italien *fiutare* a influé sur *rifiutare*.

33 *a*. « *Roucar*, turpiter cum gula barrire ». Le mot catalan et espagnol *roncar* ayant la même signification, de même que le provençal moderne *rounca*, on peut écrire avec assurance *roncar* (*rhonchus*, *rhonchare*, *rhonchissare*).

33 *b*. « *Trepar*, manibus ludere ». L'addition *manibus*, que Rochegude ne paraît pas avoir eue devant les yeux et qui ne se retrouve plus à la traduction du nom et du verbe *treps* (47 *b*), est fort suspecte.

33 *b*. « *Tombar*, tomare ». Ce dernier mot n'est sans doute qu'une autre forme du premier, laquelle est d'ailleurs connue; la traduction *cadere* (p. 54 *b* « *toms*, cadas ») a été omise.

35 *a*. « *Mesprendre*, derelinquere ». Il faut lire *delinquere*, comme on le voit par de nombreux passages et par le tableau des rimes (p. 49 *b*), où *mespres* est bien traduit par *deliquit;* mais *reprehensus* doit être rayé.

35 *a*. « *Antreprendre*, ante prendere ». On voit souvent dans nos deux recueils que *an* est écrit pour *en*, comme en français : p. 41 *antreval*, p. 50 *Valantines* et p. 49 *antepres*, c'est-à-dire *entrepres*, qui là est rendu exactement par *interceptus*, *intercepit*. Il est à supposer que p. 35 aussi ce qui avait été placé d'abord comme une forme parallèle de *antreprendre* est devenu, par une erreur facile à comprendre, la traduction [1].

35 *b*. « *Refrire*, resonare ». De même Rochegude; mais nous ne connaissons au sens de *resonare* que *refrinher* (non pas *refrinhar*, ainsi que Raynouard écrit) ou *refrimar* (Mahn, *Ged.* 280, 1), d'où le substantif *refrim*. Il faut probablement écrire *recoquere*.

36 *a*. « *Estremir* vel *eschovir*, tremefacere »; puis « *escemir*, *escernir;* perficere »; puis « *falhir*, delinquere. » On cherche en vain dans Rochegude ce verbe étrange *eschovir*[2]. Peut-on, à côté de *estobezir* (*stupescere*), *estobezens*, *estobezimen* qu'il cite et dont il prouve l'existence par des exemples, admettre une forme *estobir* (= lat. *stupere*, it. *stupire*), qui pourrait à la rigueur être mise sur la même ligne que *tremefacere* (les traductions doivent ici, comme on sait, très-souvent être entendues *cum grano salis*) ? Ou bien a-t-il lu *escharir?* Il donne pour *escarit*, je ne sais sur quel fondement, entre autres sens, celui d' « effrayé, éperdu ». Peut-être faut-il unir *eschausir* avec *escernir* de la glose suivante, et y remplacer *perficere* par *perspicere*. Rochegude au reste a trouvé aussi *escemir*, mais il le traduit par diminuer, s'évanouir, rapportant probablement à ce mot la traduction *delinquere*. Le mot provençal est à ma con-

1. [M. de Paris « *anteprendre*, interprendere. » — P. M.]
2. [*Eschovir* ne se trouve pas dans le ms. de Paris, non plus qu'*escermr*; il y a : « *estremir* tremefacere, *escemir* perficere ». — P. M.]

naissance d'ailleurs inconnu; il appartiendrait à *sem*, it. *scemo*, lat. *semis*.

36 *b*. « *Glotir*, glucire », l. *glutire*.

37 *a*. « *Paluezir*, paluescere ». Les deux fois il faut lire *ll* au lieu de *l*.

37 *b*. « *Revenir*, meliorare ». La glose est à coup sûr correcte. M. G. Paris (*Romania* I, 235) ne s'est pas souvenu que *revenir* en beaucoup d'endroits signifie « se guérir, se rétablir »; c'est à cet emploi du mot que pensait ici l'auteur ainsi que p. 58 *b* : « *revenguz*, melioratus [1] ».

41 *b*. « *Caltz*, calix », l. *calx*. Le latin *calix* ne se trouve en français et en provençal qu'avec l'accent déplacé, voy. Diez, *Altrom. Gl.*, p. 113 (Traduction p. 105).

41 *b*. « *Teiralhz*, temptorium ». Rochegude a lu avec raison *territorium*, car il traduit par *territoire*.

42 *a*. « *Tams*, par ». Nous lisons lettre pour lettre la même chose dans Rochegude, qui ici n'a ni traduit ni même indiqué, comme il aurait pu le faire au moyen d'italiques, qu'ici *par* n'est pas un mot français; Honnorat ne fait que rester conséquent avec lui-même en disant : « *tams*, prép. vl. (c.-à-d. vieux langage), par ». On pourrait penser à *tampir* ou *tampar*, mais il est difficile de mettre *par* d'accord avec ces mots; au nom de *Cams* (c.-à-d. *Cham*) on aurait ajouté *Cham* ou bien *nomen proprium*.

42 *b*. « *Mans*, mandavit », l. *mandatum*.

42 *b*. « *Demans*, petitis », l. *petas* (comme 41 *b* « *entais*, in luto mitatis » au lieu de *mittas*) ou *petitio;* de même la traduction de *desmans* doit être *mandes contra*.

42 *b*. « *Tans*, ad tentoria paranda, tentes et cotex ambonis ». Ici aussi on ne peut rétablir la bonne leçon sans quelque violence; *tentes* est la répétition oiseuse et de plus corrompue de *tantus* de la glose précédente; le reste sera : *cortex arboris ad coria paranda*.

43 *a*. « *Tancs*, pannum, lignum acutum ». Rochegude dit : tronc d'arbre, écharde, chicot. J'ignore comment il a obtenu le premier sens; il est sans doute arrivé au dernier par la leçon *parvum lignum acutum* qui s'accorde aussi avec la signification moderne de ce mot. Dans les *Leys d'Am.* I, 216, le mot est employé dans un sens tout différent et difficile à déterminer.

43 *b*. « *Gollarz*, ardens in gula ». Qu'il faille lire *goliarz*, avec Rochegude, c'est ce que montrent les *Leys d'A.* III, 98, qui, d'accord avec ce que la traduction donne à entendre, considèrent ce mot comme un composé de *gola* et de *ardre*.

---

1. [Cette observation a déjà été faite par M. Chabaneau dans la *Revue des langues romanes*, voy. ci-dessus, p. 268. — P. M.]

43 *b*. « *artz*, ardens », l. *ardes*.

43 b. « *baucs*, quod ponitur supra manica[m] cultelli ». Le mot qui est expliqué ici comme garniture ou virole du manche du couteau est en tout cas le même mot que le français *bou*. C'est à tort que Diez en nie l'existence (*Wœrt.*, 3e éd., II, 232, et *Altrom. Gloss.*, p. 39).

43 *b*. « *Naucs*, illud quod porci comedunt ». En provençal moderne l'auge aux porcs se dit *nau* (dérivé *naucada*, le contenu d'une auge); il faudra remplacer *quod* par *in quo*.

44 *a*. « *Blaus*, bludus vel aëreus », l. *lividus*, comme Rochegude semble avoir lu.

44 *b*. « *Escoriatz*, scoriatus ». Le *i* du mot provençal doit être considéré comme *j*; Rochegude : « *Escorgatz*, écorcé, *scorticatus* »; la traduction devra être *excoriatus*, le participe du verbe par lequel *escortegar* est traduit p. 30 *b*.

45 *a*. « *Baias*, insipidus ». Rochegude a *bagas*, garçon, insipide; il confond ainsi deux mots qu'il aurait dû séparer et qui sont en italien *bagascio* et *baggiano*. C'est au second que nous avons affaire ici.

45 *a*. « *Fas*, fanum » auraient dû être écrits par M. Guessard avec des majuscules, étant des noms propres (Fano, ville d'Italie).

45 *b*. « *Tavecs*, insultus », de même Rochegude. Faut-il peut-être lire *tarecs*, dont la forme et la signification correspondraient exactement au vfr. *tariier*, exciter, attaquer?

45 *b*. « *Bavecs*, baveca quod de facili movetur ». Rochegude a « *Bareca*, *barecs*, ce qu'on ôte aisément », et plus loin : « *Bavec*, épilepsie, grand bavard. *Bavec roma*, peson, romaine. » Il faut ajouter un adjectif en provençal moderne *barec*, dont la signification est « niais » selon Honnorat. Le texte de Bernart de Venzenac que cite Raynouard (*Lex. rom.* II 203), n'a certainement pas bien été compris par lui et semble favoriser le sens de balance; malheureusement cette poésie n'est pas encore imprimée [1].

45 *b*. « *Encexs*, exsequeris ». C'est *exceceris* qu'il faut lire : il y a p. 64 *a* « *encega*, excecat ».

45 *b*. « *Fleis*, fit contentus ». Le mot provençal doit être un subjonctif; il faut donc lire *sit* au lieu de *fit*; c'est le verbe provençal employé à la forme réfléchie que l'auteur a voulu traduire.

45 *b*. « *Leis*, lectus ». Le mot qui vient de *lectus* ne peut pas être dans la série des rimes où nous trouvons *leis*; l'endroit auquel il appartient est parmi les rimes en *ethz larg*, 50 *b*. C'est *legis* qu'il faut lire au lieu de *lectus*.

1. [Elle se trouve dans Mahn, *Gedichte*, n° 280, d'après le ms. de Sir Th. Phillipps, dont la leçon, pour le vers en question, est confirmée par les autres mss. que j'ai vus. — P. M.]

45 *b*. « *Meis*, misit ». Rochegude a la bonne leçon : *miscet;* au latin *misit* correspond *mes*, qui se trouve aussi 49 *b*. La même faute se répète p. 64 *b*, où *intermisit*, qui explique *antrebresca*, doit être remplacé par *intermiscet;* Rochegude a « *entrebescar*, mêler, entrelacer ».

46 *a*. « *Panelz*, parvus panis vel banda »; Rochegude aussi dit « bande d'étoffe » ; malgré celà je suppose qu'il faut *barda* [1].

46 *a*. « *Barutelz*, stamina ad purgandum farinam », l. *crumina* [2].

47 *a* « *Gens*, pulcher vel pulchra ». Le féminin de *gens* est *genta;* mais *pulchret* de *pulchrare* (Ugutio) correspondrait au subjonctif de *gensar*.

48 *a*. « *Moiniers*, molinarius », l. *moliniers*.

48 *a*. « *Saumatiers*, custos saumarii ». On serait tenté d'écrire *saumariers*, cependant on rencontre aussi en ancien fr. *sometier* à côté de *somelier* (= fr. mod. *sommelier*); voy. *Romania* II, 244.

48 *b*. « *Colhers*, collo ferens ». Il faut sans doute écrire *colliers* qui en ancien français signifie aussi porte-faix et n'y a pas l'*l* mouillée. Les plus anciens monuments distinguent régulièrement *coller* (collare) de *collier* (*collarius).

48 *b*. « *Sabtiers*, calciamenta faciens », l. *sabatiers*.

48 *b*. « *Rainiers*, miles qui non habet nisi unum rocinum ». La bonne leçon est *rociniers* ou *ronciniers*, que Rochegude mentionne avec raison comme un terme de mépris, mais sans le traduire. On doit entendre *unum* comme article indéfini; le *rocinus* est opposé au *dextrarius* qui ne doit pas manquer au vrai *miles*.

48 *b*. « *Ciriers*, cirarius vel citharista ». Le cerisier, que l'on s'attend à trouver parmi les arbres fruitiers, se dit *cerier;* pourtant il n'y aurait rien à objecter à une forme *cirier;* mais je ne sais pas comment l'un ou l'autre de ces mots pourrait désigner le joueur de guitare. De *cidra* ou *sedra* (Bartsch, *Denkm.* 95, 3) peut dériver *cidrier*, *sedrier*, mot qui ne saurait être en même temps le nom d'un arbre, à moins qu'il eût existé un mot tel que *cedrier* du même sens que *cedre* (*citrus*).

48 *b* « *Sorbiers*, sorbarius, vel corbellarius ». Il faut probablement lire *sorbellarius* ayant le même sens que *sorbarius*, c.-à.-d. *sorbus*.

48 *b* « *Mespoliers*, vespo vel (*l. nespoliers*) esculus ». Le glossaire de Lille traduit aussi *nefflier* par *esculus*.

48 *b* « *Poliers*, larius ». M. G. Paris a proposé *pullarius;* on pourrait aussi penser à *lanius*. Rochegude paraît avoir rapproché de ce mot le *mendax* qui est à sa place deux gloses plus loin : il traduit *polier* par *menteur*.

---

1. [Je suis persuadé que la leçon *banda* est excellente. La *bande* est, comme on sait, une partie du costume de la femme, couvrant la partie inférieure du visage; voy. le glossaire de *Flamenca* au mot *banda*, et *Romania* I, 417, note.—P. M.]

2. [*Stamina* doit être gardé. Il s'agit de bluteaux faits en *étamine*. — P. M.]

49 *a* « *Verps*, lupus ». Je suppose qu'il faut lire *guerps* : linquis.

49 *a* « *Aderms*, inhabitabilem facis », l. *facias*.

49 *b* « *Aertz*, inheret ». Rochegude traduit aussi par la troisième personne; cependant le verbe provençal, à ce qu'il me paraît, ne peut être qu'à la seconde; l. *inhæres*.

49 *b* « *Ences*, incendis ». Il faut lire *incendit*.

50 *a* « *Poles*, Appulli », l. « *Polhes*, Apuli ». — Au lieu de « *Tertones*, Tertonenses » il faut sans doute lire *Tortones*, *Tortonenses*, car il n'est pas probable que la forme latine *Dertona* se soit conservée aussi longtemps. Est-ce à notre glose que Rochegude a pris « *Tortoira*, *Tortose* en Catalogne »? Les « *Saones*, Savonenses » sont les habitants de Savone; la forme latine doit être corrigée en conséquence.

50 *b* « *Methz*, medius vel contemptus ». Les deux derniers mots appartiennent à la ligne suivante, où *despethz* est traduit par *dispectus* (l. *despectus*). Tout de suite après il faut remplacer *expectatum*, la traduction de *respethz*, par *exspectatio*, de même que *intricatim*, traduction de *trics*, p. 51 *a*, par *intricatio*.

50 *a* « *Esplethz*, habens usum fructum », l. *habeas*.

51 *a* « *Canzics*, increpatio; *canzics*, increpes ». De même Rochegude qui traduit *cancicz* par réprimande, etc. L'existence de ce mot paraît néanmoins douteuse; au contraire *caussigar* (de *caussa*, soulier) « fouler avec le soulier » est conservé dans un *partimen* bien connu et est encore en usage aujourd'hui; on a sans doute pour le traduire forgé de *crepida* (qui équivaut pour le sens au prov. *caussa*) un dérivé *increpidare*. Il faudrait donc corriger : « *Caucixs*, *increpidatio* » et « *increpides*. »

51 *a* « *Afics*, oneraris ». Le mot latin devrait être au subjonctif; mais *onereris* serait aussi une mauvaise traduction. *Obnitaris* au contraire donne de la manière la plus exacte le sens de *afics* dans une construction réfléchie.

52 *a* « *Latis*, latine vel latinus ». Après *latine* il faut intercaler *loquaris*; comp. 31 *b* « *latinar*, latine loqui » [1].

52 *a* « *Fenis*, debilis ». Rochegude a lu de même. Faut-il changer *fenis* en *femnis* et lui attribuer la signification, qui n'a pas été relevée, de « efféminé »?

53 *a* « *Solorius*, solitarius ». Rochegude a « *solorius*, solitaire » et de plus « *soloriu*, noble, unique, supérieur »; malgré cela je tiens que *soloriu* ne peut être accepté sans un témoignage assuré, et je suppose qu'il faut écrire « *solutius*, solutivus ».

53 *a* « *Furius*, amens ». *Furius* est encore une forme impossible que

1. [La leçon du ms. me paraît très-acceptable sans addition d'aucun genre. — P. M.]

Rochegude cette fois ne confirme pas, mais il doit peut-être à notre glossaire « *auriu*, emporté, fougueux[1] ».

53 *b* « *Vols*, voluit », l. volvit; de même « *sols*, soluit », l. solvit.

53 *b* « *Moiols*, cifus[2] vitreus ». La signification de vase à boire, qui est celle du latin *modiolus*, n'a pas encore été attribuée jusqu'à présent au mot provençal qui en est sorti; néanmoins elle paraît lui appartenir dans le passage d'Arnaut Daniel (Mahn, *Ged.* 425 ou 1284, 3) que cite Raynouard, IV, 244, qui fait à cet endroit deux contre-sens. Si *vitreus* est exact ou s'il faut lire *vitellus* (moyeu), c'est ce que je ne veux pas décider. Rochegude dit *siphon* (à tort), sans rien ajouter qui indique la matière[3].

54 *a* « *Molhz*, perfundas, humectes ». *Aqua* qui n'a aucun sens dans la glose précédente doit être mis à côté de *perfundas*, Comp., p. 63 *b* « *molha*, aqua perfundit ».

54 *a* « *rohlz* (l. *rolhz*), lignum cum quo furnus fingitur ». Quel bois il faut entendre ici, c'est ce qu'il serait difficile d'imaginer. A ce que je suppose, nous avons ici le mot sur lequel a été calqué le bas-latin *roilla*, cité par Carpentier, et dont l'anc. fr. *roillier* est un dérivé fréquent. Le premier signifie sans doute « traverse », le second a le sens assuré de « charpentier », de même *roilleïs* comme adjectif a la signification de « charpenté », comme substantif de « charpente ». Le provençal moderne *rol* « tronc d'arbre » que Carpentier cite et que Honnorat connaît également, doit vraisemblablement en être séparé. Ce mot se présentant sous la forme *roul*, n'a donc pas un *o larc*, comme Ugues Faidit l'attribue à *rolhz*, et son *l* n'est pas marqué comme mouillé. Si ce que je viens de dire est juste, il faut peut-être mettre *murus* au lieu de *furnus* et entendre une cloison[4].

55 *b* « *orcs*, quedam herba ». A quelle plante avons-nous à faire? le mot n'est certainement pas identique avec *orge*, par quoi Rochegude le traduit. Honnorat donne *dorguet* au sens d'« agaric oronge », où *d*, comme dans l'ancien provençal *dorca* « cruche » pourrait être prothétique. *Orchis* ne paraît nulle part avoir été populaire[5].

55 *b* « *Estorcs*, evellas », Rochegude a lu de même; on ne peut songer à un composé de *torquere*, parce que l'*o* de *estorcs* est fermé;

---

1. [Assurément : « *Aurius*, amens, » ms. de Paris. — P. M.]
2. C'est-à-dire *scyphus*, comme « *naps*, cifus » 40 *a*.
3. [Ms. de Paris *vitreus*, et avant ce mot, des points, pour indiquer un mot non lu. — P. M.]
4. [Il me semble qu'il ressort de la glose « lignum cum quo furnus fingitur » un sens excellent : celui de charpente cintrée destinée à la construction d'une voûte en cul de four. Il n'y a donc rien à corriger. — P. M.]
5. [Je trouve « *orgues*, hièble » dans le *Catalogue botanique* de M. G. Azais. — P. M.]

peut-être faut-il lire *escorcs*, qui serait le subjonctif de *escorgar*, mais qui serait insuffisamment traduit par *evellas* : il faudrait ajouter *pellem*.

55 *b* « *Renous*, renovus », l. *renoves*. — « *Plous*, pluit », l. *pluis*.

55 *b* Parmi les mots en *ors larc* nous en trouvons deux que nous aurions rangés parmi ceux qui ont *ors estreit*, « *ors*, ora panni » (normand *ur*), et « *tors*, pars » (it. *tórso*).

55 *b* « *Pors*, portus ». Au latin *portus* correspond *portz*, qu'on trouve p. 56 *b* à la note, et p. 65 *b*. Il faut lire *porrus*[1].

55 *b* « *Fors*, foras vel punctus. » *Fors* peut être outre l'adverbe qu'on connaît (*foras*), le subjonctif de *forar*, et doit comme tel être traduit par *pertundas*.

56 *b* « *Bortz*, manuum sonus. » Rochegude n'a rien de pareil; la littérature ne paraît pas non plus présenter le mot dans un sens de cette nature; mais *nothus*, *falsus*, sont trop éloignés.

56 *b* « *Borns*, pomum tentorii. » C'est aussi ce que l'auteur du Glossaire occitanien a lu; peut-être y avait-il à l'origine *nomen territorii?*

57 *a* « *Coutz*, cultus vel paries ». Au lieu du second il faudra mettre *patiens* dans le sens du provençal *sofren*, du vieux fr. *soffrant* (cocu).

57 *b* « *Potz*, potest », l. *potes*.

57 *b* « *Regotz*, recurvitas capillorum », leçon qui peut être correcte, mais Rochegude traduisant « tresses, boucles de cheveux », ne saisit pas la pensée de Hugues Faidit. Le sens sera plutôt « sommet de la tête ». *Regotz* paraît être pour *regortz*, qu'on rencontre souvent en ancien français avec le sens de tourbillon et qui a aussi un *o* ouvert (rime avec *fort*). La forme *regot* dans *Ren. de Mont.* 109, 19, est pour moi un peu douteuse.

57 *b* « *Trebucs*, calige tracate »; l. *truncate*.

57 *b* « *Claucs*, clausus ». Peut-être « *cazucs*, caducus » ?

57 *b* « *Calucs*, curtum habens visum ». Diez (*Wœrt.* II[3]) s'en tient à cette traduction, et avec raison, ainsi que le prouve l'endroit du *Brev. d'Amor* (v. 5102) auquel il renvoie. Dans la Grammaire, 3[e] éd. II, 312, il suit Rochegude, qui traduit le mot par *camard*, sans doute pour avoir lu *nasum* au lieu de *visum*[2].

58 *a* « *Aturs*, conaris », l. *coneris*.

58 *a* « *Urcs*, partus; *Turcs*, genus Saracinorum ». Rochegude traduit le premier de ces mots par « cri de l'ours » et comme on rencontre *urgare* pour désigner le cri de l'ours (voy. Wackernagel, *Voces var. anim.* p. 60 et 104), ce peut être juste. Dans le texte de M. Guessard, comme il arrive souvent, la traduction paraît avoir été omise; *partus* (c.-à.-d. *Parthus*) devra être uni au mot suivant.

1. [*Porus* dans le ms. de Paris. — P. M.]
2. [Il y a *nasum* dans le ms. de Paris. — P. M.]

58 *b* « *Grutz*, farrum ». Rochegude traduit « farce, hachis », et paraît donc avoir lu *farsum*[1].

59 *a* « *l'us*, unus; *us*, unus ». Un changement est ici encore indispensable; la première de ces gloses est probablement « *fus*, fusus »; peut-être faut-il lire aussi dans Raimon Vidal, p. 77, à l'avant-dernière ligne, *fus* au lieu de *lus*, parce que ce dernier mot (lundi) ne se rencontre guère au pluriel et, si l'auteur avait trouvé bon de le citer, il n'aurait pas manqué de l'accompagner des autres jours de la semaine en *s*[2].

59 *a* « *Estancs* o *estanques*, liges ». Plus haut, p. 40 a, *estacs* est traduit par *liges;* c'est d'après cela qu'il faut corriger ici; *tanca* et *estanca*, p. 63 *b*, sont traduits exactement par *firmat* et *retinet aquam*.

61 *b* « *Acantela*, latus declinat ». Rochegude a « *acantelar*, recogner », ce qui n'est guère admissible : le verbe ne saurait avoir un autre sens que *acantar*, dont le subjonctif *acans*, p. 42 *b*, est traduit par *in latus declines*[3].

62 *b* « *Anualha*, inertia », l. *nualha*.

62 *b* « *Moralha*, quod pendet in vecte ». Galvani rapproche avec raison ce mot du fr. *moraillon*; ajoutons encore que l'article *moralha* du *Lexique roman* doit être corrigé en conséquence.

62 *b* « *Tartalha*, loquitur frequenter et pretiose », a été admis par Diez dans son Dictionnaire; le dernier mot néanmoins est certainement faux et doit être remplacé selon toute apparence par *precipitose*, ou plutôt, d'après p. 29 *a* (*bretoneiar*), par *impetuose*.

62 *b* « *Falha*, quidam ludus tabularum ». Roquefort donne, au mot *faille*, un passage où il y a *joer a totes failles*, mais sans l'expliquer.

63 *b* « *Abranca*, capit vimen ». D'après M. Galvani le ms. porterait *vimine;* c'est peut-être « vi » qu'il faut lire.

63 *b* « *Manca*, mulier amissa », Rochegude « femme perdue », ce qui fait contre-sens, il faudra intercaler *manu* avant *amissa*; comp. *mancs* et *esmancs* (auferas manum), p. 43 *a*.

64 *b* « *Esca*, esca cara cani », l. *data cani* (?)

64 *b* « *Escaira*, quadrum distrue », l. in *quadrum distribue* (partage).

64 *b* « *Rossa*, runcia », l. *rubida*.

Poursuivre toutes les corrections dont le traité de Raimon Vidal a besoin nous mènerait trop loin ; qu'il me suffise d'en présenter seulement quelques-unes qui doivent empêcher des erreurs de fait.

---

1. [La traduction est laissée en blanc dans le ms. de Paris. — P. M.]
2. [Probablement « *lus*, lucius ». — P. M.]
3. [En effet, le ms. de Paris a « *in* latus declinat. » Il y a un pâté sur *in*, mais on lit tout de même. — P. M.]

P. 77, il est impossible que le grammairien ait admis *res* parmi les mots qui ont *s* fixe à la finale ; il faut sans doute mettre à la place *ros*, que Faidit, il est vrai, ne comprend pas dans la série, mais que les *Leys*, II, 158, n'ont pas négligé de citer. Au lieu du mot inconnu *gems* il faudra écrire, d'accord avec Faidit, *fems* dont l'*s* fixe de même que les dérivés du vieux français *fimbrier*, *fembroy* et le verbe *fembrer* supposent une déclinaison *fimus*, *femoris*. Il faut aussi remplacer *condus* par *conclus*. Au lieu de *Pais*, p. 78 il faudra écrire *Paris*, le considérant ici comme nom de personne, tandis qu'au commencement de la série établie par R. Vidal, il doit être pris comme nom de lieu. Faidit, p. 10, ne met *Paris* qu'une fois, mais le traducteur dit *civitas vel proprium nomen viri*.

P. 85. *Dicis* (l. *dis* ou *ditz*) *en P. Vidal verge per.... e galisc per galesc*. Après *per* il manque, dit la note, un mot dans les manuscrits ; Galvani pense à *verga*, mais néglige de vérifier les formes citées comme fautives dans P. Vidal : il ne les y eût pas trouvées, car elles n'y sont pas ; en revanche nous trouvons *galics* à la rime dans Peire d'Alvergne, dont le nom est facile à découvrir dans *P. Vidal verge*[1]. Voici le passage :

> Per qu' ieu n'am mais so que n'ai qu'esser reis
> Ni ducs ni coms d'Escotz ni de Galics.

C'est là qu'il aurait dû dire d'après le grammairien *Galecs* (pour *Galescs ?*).

Adolf Tobler.

Berlin, le 21 mars 1873.

II

Le traité de Raimon Vidal de Besalu nous est parvenu en assez mauvais état, comme le donne à entendre M. Tobler dans les lignes qui précèdent. Les deux mss. qui nous l'ont conservé, l'un à la Laurentienne, l'autre à la Riccardienne[2], sont passablement corrompus, et diffèrent à tel point qu'on hésite souvent à corriger l'un avec l'aide de l'autre. M. Stengel annonce[3] la prochaine publication d'un mémoire sur les grammaires d'Ugo Faidit et de Raimon Vidal, pour lequel il a étudié les mss. d'Italie : je suis persuadé que de toute façon ce travail fera

---

1. [C'est la leçon du ms. de la Laurentienne, sauf qu'il y a (du moins selon la copie de Paris, *dieis* et non pas *dicis* qui n'est qu'une faute d'impression. La correction est du reste indiquée par la variante du ms. Riccardi, rapportée p. 86 de l'édition. — P. M.]

2. Je ne compte pas le ms. de Paris, simple copie du ms. de la Laurentienne.

3. Sur la couverture du premier n° de la la *Rivista di Filologia romanza*.

disparaître bien des difficultés, mais je crois pouvoir dire qu'en ce qui concerne particulièrement Raimon Vidal, le meilleur moyen d'éclaircir son petit traité, ce serait d'en publier *in extenso* et en regard les deux textes, je dirais volontiers les deux rédactions. Il y aurait, à en juger par les notes de l'édition de M. Guessard, bien des passages inintelligibles, mais des leçons corrompues textuellement reproduites laissent souvent transparaître le vrai texte, et le traité est assez court pour qu'on puisse se passer le luxe d'une double reproduction.

Le fait même qu'il existe deux leçons du même opuscule équivaut à dire qu'il a subi dans l'un des deux un remaniement, et c'est une preuve de plus du succès qu'il a obtenu au moyen-âge. Ce succès l'a amené d'Espagne, où il a selon toute apparence été composé pour les beaux esprits de la cour de Pierre II d'Aragon, jusqu'en Italie, les deux mss. de Florence étant d'origine italienne. On comprend qu'il a pu subir en route bien des altérations. Mais il ne faut pas désespérer d'en retrouver quelque texte en Espagne : si pauvre en manuscrits que soit ce malheureux pays, on retrouvera peut-être le recueil signalé par Jaime de Villanueva comme contenant les « *Regles de trobar compuestas por Raimon Vidal de Besalu, y explicadas por Jofre Foxa* [1]. »

En attendant, celui qui veut expliquer ce texte, ce que je fais chaque année à l'École des chartes, est bien obligé d'avoir recours à la critique conjecturale. Voici donc quelques conjectures que je joins à celles de M. Tobler. Je laisse de côté bien entendu tout ce qui tient à la correction grammaticale, me bornant à dire à cet égard qu'on pourrait très-légitimement corriger les fautes contre la déclinaison qui abondent dans les deux mss. ; il est même fâcheux de laisser le troubadour grammairien sous le poids de ces mêmes fautes qu'il savait si bien découvrir dans les écrits des autres. On pourrait aussi, avec tout avantage, effacer les traces d'orthographe italienne, en écrivant *quar*, *que*, etc., au lieu de *qar*, *qe* ; de même *paraula*, et non *paraola*, etc.

P. 69, l. 4, « com *devon*, segre la drecha maniera de trobar », je propose *deu om*, ce qui n'est même pas une correction (deuō). A la vérité *devon* peut ici se soutenir, à cause d'*aquelz* qui précède et auquel on peut le rapporter. Mais la même raison n'existe pas pour les passages sui-

---

1. Jaime Villanueva, *Viaje literario a las iglesias de Espana*, XVIII, 232. D'après Villanueva ce ms. se serait trouvé à la bibliothèque des Carmes déchaussés de Barcelone, et Torres Amat dit la même chose plus sommairement dans ses *Memorias* au nom Foxa. Mais il semble résulter d'une note de M. Mila, *Trovad. en Esp.*, p. 478, que ce ms. ne se retrouve plus. — On a bien souvent cité le passage où le marquis de Santillane parle de Raimon Vidal et de la « continuacion del trobar hecha por *Jufre de Foxa* » que mentionne aussi le marquis Enrique de Villena, voy. Wolf, *Studien*, p. 237-8.

vants du même traité : même page, dernière ligne du premier alinéa : « Per qu'ieu vos dig que en deguna ren... non *devon* ren ostar... »; — p. 79 l. 6 du bas, « *devon* dir » (il y a *deu hom* dans le même cas, deux lignes plus bas); de même p. 81 l. 6 *dizon* doit être lu *diz om*.

P. 70 au milieu de la page, *auzion* n'est pas possible, il faut *auzon*, au présent.

Même page, un peu plus bas : « Ieu non dic ges que totz los homes » del mon puesca far prims ni entendenz, ni que fassa tornar de lor » enveitz senz plana paraula ». Voilà une phrase qui ne manque jamais d'arrêter court mes meilleurs élèves. Je crois que le moyen d'en tirer un sens est de lire *envitz* au lieu d'*enveitz*; puis on construira : « ni que » plana paraula fassa tornar senz de lor envitz », c.-à.-d. : « ni qu'une » simple parole ait le pouvoir de les rendre sensés malgré eux ». Toutefois, c'est un peu contourné.

P. 71 au milieu : « ... quar non sabon lor lenga; per que mielz *lo* conois », corr. *la*.

P. 72, l. 1 de l'avant-dernier alinéa : « Las paraulas substantivas son *aiso* com... » l. *aisi*.

P. 73, au dernier alinéa : « ... en romans totas las paraulas del » mont... son masculinas o femininas o comunas o de lur entendemen, » aisi com ieu vos ai dig desus. *En* petitas en fora que pot hom abreu- » jar... » Il y avait dans la première édition *petit us* que M. Guessard a bien fait de corriger en *petitas*, d'après le ms. Riccardi, mais le passage n'est tout de même pas clair. Je mettrais une simple virgule, après *desus* et je continuerais : « *las* petitas en fora » c.-à.-d. « à l'exception des petits mots »; et en effet, les exemples cités plus loin sont de très-petits mots : *bon, mal, bel*. Le *en* que j'ai souligné est visiblement une anticipation de celui qui suit à un mot d'intervalle.

P. 74 l. 1 et 2 je ponctuerais : « ... son masculinas .... en romans, » d'aquest dos cas en fora... »

Même page, l. 4 du bas : *Si totz* n'est pas satisfaisant, il faut *sitot*, « quoique ».

P. 75 l. 9 et suiv., ponctuez : « mas, per so que li nominatiu... non » s'alongan mas per cels que an la drecha parladura, ni li nominatiu plural » non s'abreujon mas per cels que an la drecha parladura, vos voil... »

Ibid. Le premier vers cité est ainsi écrit et ponctué : « Ben s'estai, donpna, ardimenz ». Il faut : « Ben s'estai *a* dompna ardimenz ». C'est du reste (sauf *estai* et non *s'estai*) la leçon que Raynouard a adoptée en publiant le texte de cette pièce.

Ibid. Le dernier vers de cette page doit plutôt se lire : « *E vos*, dompna, pros *franch' e de bon aire.* »

P 76. Le vers de B. de Ventadour : *Ar me consilhatz senhor*, est le

premier d'une pièce qui se trouve dans 17 chansonniers qui se réduisent à 15, comme le dit en note M. Guessard, si on compte pour un ceux dont nous avons deux exemplaires. Mais nulle part je ne trouve la leçon de Raimon Vidal. 856 (fol. 57) porte *Acosselhatz mi,* La Vallière (pièce 479) *Ar m'acosselhatz,* Venise (f. 62) *Ara m'escoutatz,* le ms. Giraud (pièce CIV) *Aras consseilhatz,* et tous les autres *Aram* (ou *Eram*) *cosselhatz.* C'est, je crois, la leçon qu'il faudrait rétablir, ou peut-être celle de La Vallière.

P 77 l. 1 « en entendement *en* féminin » est une faute qui se trouve dans la copie de Paris, sinon ailleurs; il faut *de* au lieu du second *en.* Mais, l. 5 du bas, *vol* est une faute d'impression pour *vos.*

P. 78 l. 7 « *car* son acusatiu singular »; p. 79 l. 12 du bas, « per so *car* trobares... Dans ces deux cas le sens exige *cant.* »

P. 78 l. 20 « *bon* sap le venirs », plutôt *bom.*

P. 80 l. 8 du bas, cette phrase : « Aquestas son cellas (paraulas) que » hom dis plus d'una guiza en totz locs », me paraît aller directement contre la pensée de l'auteur : je proposerais donc l'intercalation de [*non*] avant *dis.*

P. 82 l. 12 du bas, il faut couper et ponctuer ainsi : « o qui dizia : *Aquel retrac de vos gran mal* ».

P. 84 les quatre vers de Peire Vidal sont presque inintelligibles, rien n'est plus facile que de les corriger à l'aide de l'éd. de M. Bartsch, p. 13.

Ibid. l. 8 du bas « *qe dels* melhors (trobadors) n'atrobaria hom assatz » mais... de malvasas paraulas mal dichas », cette leçon n'est pas inadmissible, mais pourtant je soupçonne que l'original portait *qued els.*

Ibid. dernier alinéa. Il y a de l'obscurité pour moi dans cette phrase : « Las autras paraulas del verb, per so car ieu non las poiria totas dir » sens gran affan, totz hom prims las deu ben esgardar. Et eu cant aug » parlar las gents d'aquella terra, e demant a cels que an la parladura » reconoguda e *ques gaston,* on li bon trobador las an dichas ». La leçon, assez différente du ms. Riccardi, qui est partiellement citée en note, donne à croire qu'il y a dans notre texte une omission de quelques mots. Cependant cela n'est pas bien sûr et on pourrait corriger : « ... las deu ben esgardar cant au parlar... reconoguda, e *qu'esgart om* » on li bon...[1] »

P. M.

---

1. Ms. de Paris : *e ques gas bon!*

COMPTES-RENDUS.

I Reali di Francia. Volume I. Ricerche intorno ai Reali di Francia per Pio Rajna, seguite dal libro delle Storie di Fioravante e dal cantare di Bovo d'Antona. Bologna, Romagnoli, 1872, in-8°. xx-568 p. — Prix : 11 fr. 35. (*Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della Lingua.*)

Les *Reali di Francia*, cette grande compilation de romans en prose relatifs à des souverains plus ou moins historiques de la France, sont encore aujourd'hui le livre le plus populaire de l'Italie. Cette popularité même les a fait longtemps dédaigner des savants, qui n'ont reconnu que très-récemment leur importance pour l'histoire littéraire. On les apprécia d'abord, comme il est arrivé d'habitude en Italie, au point de vue du langage : la langue, qui chez nous est ce qui rebute le plus dans les productions du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, en forme pour nos voisins le principal attrait. C'est comme *testo di lingua* que Gamba, en 1826, donna des *Reali* une édition revue sur l'édition *princeps* (Modène, 1486). Les critiques allemands, surtout Schmidt et Ranke, étudièrent les premiers les *Reali* à un autre point de vue, et en apprécièrent diversement la valeur pour le développement de la poésie épique en Italie. J'ai essayé, dans mon *Histoire poétique de Charlemagne*, de préciser un peu plus la place de ce curieux recueil dans l'histoire de l'épopée carolingienne. Voici maintenant la science italienne qui s'empare à son tour de ce sujet qui lui était de droit dévolu. Les *Reali* vont être publiés dans un texte reconstitué bien plus soigneusement que celui de Gamba, c'est-à-dire revu sur les manuscrits, et ce texte est précédé d'un gros volume, déjà paru, de M. Pio Rajna, qui contient une *introduction* développée. Cette tâche ardue et complexe ne pouvait être confiée à de meilleures mains qu'à celles du jeune et savant critique dont les études, depuis quelques années, ont déjà renouvelé tant de chapitres de l'histoire de la poésie carolingienne en Italie : on ne pouvait trouver ailleurs, réunies au même degré, l'indépendance des idées et la réserve des jugements, l'érudition spéciale et le goût délicat, la patience à toute épreuve pour des recherches souvent fastidieuses et l'aptitude à en dégager des conclusions d'un intérêt général. Aussi le travail de M. R. laisse-t-il bien loin derrière lui tout ce qu'on a écrit sur ce sujet et formera-t-il désormais la base de tout ce qu'on pourra en dire encore.

Je me permettrai, avant d'exposer les principaux faits dont M. R. a enrichi la science, d'adresser à sa méthode une critique générale. Il me paraît un peu trop préoccupé de donner à des études qui sont et doivent être arides pour la majorité des lecteurs une forme littéraire et agréable. Il ne présente pas ses idées

et ses conclusions dans l'ordre le plus naturel et de la façon la plus simple ; il les dispose avec un art qui se laisse un peu voir et dont le lecteur, si je ne me trompe, le dispenserait parfois volontiers. Son style, toujours très-élégant, l'est peut-être aussi un peu trop, et tombe çà et là dans la mollesse. Il me semble qu'avec plus de décision et de netteté, M. R. aurait non-seulement gagné des pages, mais mis en relief plus vivement, à certains endroits au moins, ses pensées et ses découvertes. Des divisions plus marquées et plus nombreuses auraient aussi rendu plus facile l'orientation dans les chapitres parfois très-longs dont se compose son livre[1].

Les *Reali di Francia*, dans la forme où ils ont été imprimés mille fois depuis le XV[e] siècle, comprennent six livres. Les livres IV et V sont consacrés à Beuve d'Hanstone ; le livre VI renferme trois romans, *Berta*, *Mainetto* et *Orlandino* ; enfin les trois premiers livres forment évidemment un tout à part, qui raconte l'histoire de toute une race de rois de France antérieure à Pépin, père de Charlemagne. Ainsi le compilateur a reuni à *Beuve d'Hanstone*, outre les trois romans du livre VI, une compilation antérieure.

I

C'est par l'examen de cette première partie que débute M. Rajna, et dès les premiers pas il nous communique de précieuses trouvailles. Il a rencontré dans deux manuscrits de Florence un roman en prose, intitulé *Fioravante*, qui lui paraît avoir été l'original des livres I-III des *Reali*. Les raisons qu'il donne sont convaincantes. Les *Reali* présentent, il est vrai, des additions et des divergences considérables : M. R. attribue les unes et les autres à la fantaisie du dernier compilateur, et ne croit pas qu'il ait eu d'autres sources que son imagination. Il fait exception, naturellement, pour la légende de Constantin et Saint Silvestre, insérée au début des *Reali*, et qui est empruntée aux *Acta* fabuleux *Silvestris papae*. Pour le reste, le critique paraît avoir raison, peut-être cependant faudrait-il admettre plus souvent qu'il ne le fait que le compilateur avait sous les yeux un texte du *Fioravante* autre, et parfois meilleur ou plus complet, que le nôtre. Ainsi, dans un cas où la divergence entre *Fioravante* et les *Reali* ne vient pas du caprice du compilateur, M. R. remarque qu'un épisode qui se trouve dans le *Floovent* français manque dans *Fioravante* et reparaît dans les *Reali* ; il en conclut (p. 106) que le compilateur « avait sous les yeux ou dans la mémoire un autre texte encore que *Fioravante* » ; n'est-il pas aussi naturel de supposer que ce chapitre se trouvait dans le texte de *Fioravante* que suivait le compilateur ? — Grâce à la découverte de M. Rajna, la question des origines de cette partie des *Reali* se déplace, et porte maintenant sur le *Fioravante*. Ce roman, que M. R. a publié en entier avec le plus grand soin, en appendice à son mémoire, comprend

1. Disons en passant que l'absence de tout titre courant ne facilite pas l'usage de ce volume.

2. Je ne crois guère non plus que le compilateur des *Reali* ait lu les lais de Marie de France (p. 82). Ici d'ailleurs M. R. admet aussi qu'on peut expliquer les rapports qu'il signale entre les *Reali* et le *Lai del fresne* en supposant que le compilateur avait sous les yeux un meilleur texte du *Fioravante*. Mais en outre ces rapports ne me paraissent pas aussi frappants qu'à lui ; voy. ci-dessous, p. 354.

87 chapitres ; il est écrit dans une langue extrêmement simple et archaïque, et M. R. ne se trompe sûrement pas en le faisant remonter au moins à la première partie du XIV^e^ siècle. Il contient (voy. p. 59) cinq grands morceaux : l'histoire de Fiovo (c. 1-16), — les aventures de Fioravante (17-60), — l'histoire de Drugiolina (femme de Fioravante) et de ses fils (61-77), — la guerre d'Octavien (fils de Fioravante) en Orient (78-84), — la légende du roi Gisbert (85-86), — plus deux chapitres (83 et 87) consacrés à des généalogies. — Il est extrêmement probable *a priori* que tous ces récits ont une source française, et nous verrons tout à l'heure que nous possédons des textes français pour plusieurs d'entre eux. Mais M. Rajna va plus loin : il regarde le *Fioravante* tout entier, tel qu'il est et se comporte, comme traduit du français, et d'un roman en prose. Je ne suis disposé à admettre ni l'une ni l'autre de ces hypothèses. M. R. remarque lui-même qu'on ne connaît pas de romans français en prose du cycle carolingien antérieurs au XIV^e^ siècle, et que la plupart sont du XV^e^ ; « mais, ajoute-t-il (p. 35-36), l'argument se dénonce comme plus spécieux que vrai dès que l'on considère que nous trouvons, à partir du XII^e^ siècle, plusieurs récits de la Table-Ronde mis en prose. » Il n'y a point du tout de parité entre les deux cas : les romans de la Table-Ronde ont été *originairement* rédigés en prose, et, même mis en vers, ont toujours été destinés à être lus ; les chansons de gestes n'ont été *dérimées* que quand leur véritable vitalité avait pris fin : au XIII^e^ siècle elles étaient encore chantées. Les formules que signale M. R. et qui se retrouvent en effet dans les romans du cycle breton, comme « *ora dicie lo conto, ora lascia lo conto,* etc. » ont dû être empruntées par le compilateur italien aux livres de la Table-Ronde qui étaient traduits avant lui en italien. — Je dis le « compilateur italien », car je ne crois pas, comme je l'ai déjà dit, que, même en vers, le *Fioravante* tel quel ait existé en français. Ce roman fait une place considérable à cette conception d'une famille de traîtres, continuant ses noirceurs pendant plusieurs générations, et désignés sous le nom générique des « Mayençais », conception que j'ai reconnue et que je persiste à tenir pour spécialement italienne. Les raisonnements que m'oppose M. R. (p. 46 ss.) ne me font que peu d'impression : il ne s'agit pas de savoir si ce nom de « Mayençais » donné aux traîtres est une innovation plus ou moins considérable et plus ou moins conforme à l'esprit de la tradition française, mais si elle est caractéristique pour les productions italiennes. Or c'est le cas, et j'ajouterai que l'innovation ne se borne pas au nom : quelle que soit la tendance des poèmes français à rattacher l'un à l'autre les traîtres qui jouent dans un si grand nombre de récits un rôle stéréotypé, ils ne l'ont jamais poussée aussi loin et développée avec autant de conséquence que le font les Italiens, et notamment l'auteur du *Fioravante* : dans les chansons conservées qui correspondent à telle ou telle partie de la compilation italienne, nous ne la trouvons pas à beaucoup près aussi marquée. Ce serait donc le compilateur français traduit, d'après M. R., dans le *Fioravante,* qui aurait donné dans les récits qu'il réunissait une importance prépondérante à ce trait. Mais on ne peut l'admettre, parce que nous le retrouvons tout aussi accusé dans des ouvrages *italiens* antérieurs au *Fioravante* (le ms. XIII de Venise) ; ce n'est donc pas un *Fioravante* français qui a introduit les « Mayençais » en Italie, c'est parce qu'ils étaient déjà en possession de la tradition italienne qu'ils ont pénétré dans le *Fioravante.*

— On est d'autant plus autorisé à regarder le roman italien comme compilé en Italie qu'il s'y rencontre des traits que M. R. est bien obligé de regarder comme italiens : il en signale un des plus curieux, c'est une légende toute romaine, qui se trouve déjà dans les *Mirabilia Urbis Romae* (œuvre que je crois bien antérieure au XII[e] siècle), et qui, par voie de tradition populaire plutôt que par l'intermédiaire de ce livre, a été recueillie dans notre roman [1].

Je regarde donc le *Fioravante* comme une compilation écrite en Italie d'après un certain nombre de poèmes français. Ces poèmes appartenaient à toute une série qui ne nous est parvenue en général que sous une forme assez moderne, et dont plusieurs se sont perdus : ce sont les poèmes consacrés aux rois de France antérieurs à Pépin. Nous ne possédons guère que *Floovènt* dans une forme qu'on peut encore reporter au XII[e] siècle : les autres, *Charles le Chauve*, *Ciperis de Vinevaus*, *Octavien*, ne remontent qu'au XIV[e] ; d'autres, comme *Mirmant*, n'existent plus qu'en islandais. Le roman italien a l'avantage de s'appuyer souvent sur des textes meilleurs que ceux que nous avons, ou même de nous représenter seul des poèmes perdus. Je vais rapidement examiner, à la suite de M. R., les cinq grands épisodes dont se compose le *Fioravante*.

I. *Fiovo*. On possède à la Bibl. Nat. (Lat. 8516) une traduction latine, faite au XVIII[e] siècle, de la *saga* islandaise de *Flovent*, qui est encore inédite ; en tête se trouvent ces renseignements : *Historia hæc neutiquam commentis constat quibus ingeniosi viri delectari solent, quia Magister Simon invenit eam in urbe Franciæ Lion*[2], *eamque in linguam Franciscam stylo admodum eleganti transfudit. Historia hæc agit de primo Francorum rege qui verum Deum coluit ejusque legibus obtemperavit. Hic Constantini ex sorore nepos, nomine Flovent, fuit, etc.* On a déjà remarqué que cette histoire ressemble moins à celle du Floovent du poème français de ce nom, qu'à celle de son grand-père Fiovo dans les *Reali*. M. Rajna montre que la ressemblance entre la *Flovent-Saga* et le *Fiovo* est encore bien plus grande si on étudie ce dernier, non dans les *Reali*, mais dans le *Fioravante*. Les renseignements très-maigres qu'il avait sur la *saga* islandaise lui ont suffi pour établir cette coïncidence, mais ne lui ont pas permis de la préciser absolument. Le roman islandais et le roman italien ne sont pas tout à fait des traductions d'un même original, mais de deux rédactions assez voisines en certains endroits, assez divergentes en d'autres. La comparaison montrerait en outre que la *saga* (traduite en latin avec une grande fidélité) se tient, comme le font d'ordinaire les traductions islandaises, très-près de l'original français, tandis que l'italien arrange, abrége ou allonge beaucoup. — Malgré ces divergences, les deux versions remontent à une même source première, qui est sûrement, comme le dit M. R. (p. 63), le poème auquel le troubadour Bertrand de Paris fait allusion au XIII[e] siecle [3].

1. M. R. ne raisonne pas aussi bien qu'il en a l'habitude quand, trouvant dans le roman italien un trait qui lui paraît provenir d'une légende locale française, il en conclut (p. 85) que l'original du *Fioravante* n'a pas été composé en Italie. L'argument ne vaut que pour le poème d'où cet épisode est tiré. De même p. 48.

2. M. R. (p. 50) attribue au traducteur latin l'interprétation de *magister* par « maître d'école » ; elle se trouve dans un seul manuscrit de l'islandais (sur quatre qui contiennent ce passage) lequel ajoute après *Lion* : *ubi scholæ præfuit*, d'après les indications fort soigneuses du traducteur latin.

3. Voy. la préface de *Floovant*.

II. *Fioravante*. Tandis que l'auteur des *Reali*, en empruntant l'histoire de Fiovo au prédécesseur que lui a découvert M. Rajna, l'a remaniée complètement, il a reproduit avec une fidélité presque constante les aventures de Fioravante telles qu'il les trouvait dans le livre de ce nom. Ces aventures ne ressemblent qu'en gros à celles du *Floovent* français qui nous est parvenu ; mais ce poème, comme tant d'autres, a existé sous bien des formes différentes, et ce serait se tromper que d'attribuer à l'imitateur italien toutes les divergences que son œuvre présente avec le poème français. C'est ce que prouve le fragment, malheureusement fort court, d'un *Floovent* néerlandais, publié par M. Bartsch (*Germania*, IX, 407 ss.), qui a certains traits en commun avec l'italien : p. ex. le haut baron que Floovent offense au commencement du récit, et qui s'appelle *Sénéchal* en français, se nomme ici *Saluaerd*, et *Salardo* dans le *Fioravante* et les *Reali*. — M. Rajna remarque d'ailleurs fort bien que l'histoire de Fiovo et celle de Fioravante ne sont au fond que des variantes d'un même récit : une ramification aussi abondante et aussi ancienne semble indiquer une souche bien antique.

III. *Drugiolina*. M. R. a très-bien vu que l'histoire de Drugiolina et de ses fils est une des nombreuses variantes des récits si populaires au moyen-âge sur l'épouse injustement persécutée, et il a reconnu aussi qu'un lien des plus étroits rattache ce roman à celui de *Florent et Octavien*. Le poème français du XIV^e^ siècle, maintenant analysé dans le tome XXVI de l'*Histoire littéraire*, est fidèlement représenté par le roman allemand en prose que M. R. a comparé au récit italien. Le savant critique trouve que ce dernier offre en général un caractère plus primitif : il est en effet probable qu'il remonte à un poème français plus ancien. L'introduction propre au texte italien, et que M. R. rapproche d'un lai de Marie de France, se retrouve dans un très-grand nombre de récits du moyen-âge (voy. entre autres la préface de Reiffenberg au *Chevalier au Cygne*), et je ne trouve pas les rapports entre le *Lai del Fresne* et l'italien assez frappants pour faire croire que le gracieux poème de Marie ait été connu de l'auteur de *Fioravante*.

IV. *Les guerres d'Octavien en Orient*. Inventé par le compilateur italien ou tiré d'un original français (les parallèles ne manquent pas), cet épisode, assez court d'ailleurs, est en tout cas d'un intérêt très-mince.

V. *La légende de Gisbert*. Gisbert *au fier visage*, roi de France, se sent un jour tellement orgueilleux de sa valeur, de sa richesse et de sa puissance, qu'il crie à Dieu : « Je ne te crains plus. » A peine a-t-il prononcé cette parole criminelle qu'il est couvert de lèpre : obligé d'abandonner son royaume, il se retire au plus profond d'une forêt où il paît l'herbe, nu et bientôt velu comme une bête fauve. Enfin Dieu, touché de son repentir, le guérit et lui rend son royaume. Ce récit est un de ceux qui montrent combien les compilations italiennes contiennent d'anciens poèmes français, disparus chez nous et transportés au-delà des Alpes à une époque sans doute fort reculée. Aucun poème français n'est consacré au roi Gisbert, mais il est impossible de ne pas reconnaître une allusion à ses aventures dans ce passage de *Gaidon*, jusqu'ici inexpliqué : Gaidon, emporté par une juste colère, se laisse aller à proférer des menaces contre Charlemagne, quand le vieux Riol lui adresse de sévères réprimandes et lui dit entre autres :

> Vueuls tu sambler un Girbert qui ja fu,
> Qui guerroia contre le roi Jhesu,

Et nostre sire, par la soie vertu,
Le fist mucier dedens le crues d'un fust?...
Plus que Girbert pot guerroier Jhesu
N'avroies tu contre Karlon vertu...
Resambler vueuls Girbert le desraé
Qui guerroia contre meisme Dé,
Et quant Jhesus le vit si asoté.
Ne li laissa ne chastel ne cité,
Ne borc ne ville, donjon ne fermeté;
El crues d'un fust la le fist il entrer,
Puis l'en gieta par si grant poesté
Par une foudre qu'il le fist avueugler [1].

On voit que cette allusion nous a conservé une forme plus primitive du récit, et des détails qui ont été adoucis par la version italienne.

En terminant l'examen de cette première partie des *Reali* qui répond au *Fioravante*, je dois dire un mot d'une appréciation de M. Rajna et revenir sur une question que j'ai déjà touchée. Le savant critique, embrassant d'un coup d'œil tous ces poèmes relatifs aux rois plus ou moins fabuleux de la première dynastie française, qui délivrent régulièrement la France ou l'Europe des païens qui les ont envahies et soumettent au christianisme d'innombrables nations sarrazines, se demande quels sont le caractère primitif, l'inspiration et l'origine de semblables récits. « Dans l'histoire de France, telle que nous la présente le *Fioravante*, je crois, dit-il (p. 56), voir l'expression des sentiments qui animaient la population romane en face des barbares venus du nord. Latins et Gaulois s'étaient peu à peu fondus en un seul peuple, en partie grâce à cette merveilleuse puissance d'assimilation pour laquelle Rome est unique au monde, en partie par l'effet du joug commun auquel ils se trouvaient soumis. Il est donc naturel qu'ils ressentissent vivement la honte d'être gouvernés par une race étrangère et moins civilisée, et qu'ils fussent portés à se représenter à eux-mêmes l'histoire du passé, non telle qu'elle était, mais telle qu'ils auraient voulu qu'elle fût. Cette facilité à échanger la réalité pour les fantaisies de l'imagination, ce besoin de se faire illusion à soi-même en caressant des fictions pures dont on connaît la vanité, est un phénomène bien commun et qui nous donne la clef de beaucoup de légendes. Dans le cas qui nous occupe, nous voyons que les conquêtes germaniques ont complètement disparu du récit du *Fioravante*, ou plutôt, à dire le vrai, nous nous sentons portés à reconnaître les races du Nord dans l'armée conduite devant Paris par ce roi de Saxe, qui est défait, privé de ses possessions et finalement tué par celui qui est le meilleur représentant de la race latine. » Il est bien difficile d'atteindre avec quelque sûreté, dans des récits du genre de ceux qui nous occupent, le fond qu'a voulu toucher ici M. R.; combien les mêmes faits changent d'aspect quand on déplace le point de vue, c'est ce que montre le jugement tout à fait opposé porté par un savant allemand. M. Kœlbing, à

1. 812 c *a G.*, b c *Gibert* (*Girbert* et *Gibert* ne sont que des formes adoucies de *Gisbert*). — 825 Je préfère cette leçon, qui est dans c, à celle de a b : *l'ot ainsi malmené*. — 828 a *En*, c *trous*, a b *le fist aprez e.* — 829 c *sa gr. p.* — 830 a *un effondre*, c *tout le fist a.*

propos du poème (perdu en français) de *Mirmant*, dont il a récemment publié la version islandaise et qui appartient absolument à la même catégorie que les romans compilés dans *Fioravante*, parle de tout ce cycle (qu'il rapproche lui-même des *Reali*), comme « essentiellement germanique dans son origine (*Riddarasœgur*, p. XLVIII). » — Pour moi, je crois que l'opinion de M. Kœlbing est plus rapprochée peut-être de la vérité que celle de M. Rajna, mais elle devrait être singulièrement expliquée et restreinte. Les puissants rois mérovingiens ont donné lieu à des récits épiques qui ont dû exister et en allemand et en roman : sous les noms de *Fiovo*, *Floovent*, *Floevier*, se cachent, non pas, comme le pense M. R., Constance Chlore (ou *Florus*) et sa famille, mais les *Chlodio*, *Chlodovech*, *Chlotochari* que les textes historiques eux-mêmes nous présentent parfois sous les noms de *Flodovius Flodoarius*, etc.[1]. Ces récits ont survécu de beaucoup, en s'altérant sans cesse, au souvenir des circonstances où ils étaient nés, et, soit qu'ils eussent d'abord exprimé l'orgueil de la victoire germanique, soit qu'ils eussent servi aux Romans vaincus à adoucir l'amertume de leur défaite, soit qu'ils eussent incarné surtout les sentiments de l'église chrétienne devant la conversion des barbares, ils ne furent bientôt plus que des contes dénués de toute signification historique. Çà et là quelque trace de l'ancienne idée qu'ils ont incorporée peut encore se discerner avec beaucoup d'attention. Ainsi, si les premiers rois de France sont rattachés à la famille de Constantin, on reconnaît là la tendance des Mérovingiens, et notamment de Chlodovech, à s'allier aux empereurs d'Orient ; les récits sans cesse renouvelés de guerres contre les Saisnes nous ont conservé le souvenir de la rivalité perpétuelle entre les Francs et leurs frères restés païens, comme le mariage avec Justamont (voy. *Hist. poét. de Charlem.*, p. 221) de la fille de Floovent rappelle la réelle communauté d'origine qui existait entre les deux peuples. Mais ces poèmes, renouvelés par tant de générations successives, ont gardé un très-petit nombre de ces traits primitifs, et ne sont, dans leur caractère général, que des romans d'aventure, qui n'ont même pas conservé, comme les premiers Carolingiens, certaines données traditionnelles immuables ; plusieurs d'entre eux ne sont même pas des transformations d'anciens écrits : ce sont des inventions pures et simples, jetées du XII[e] au XIV[e] siècle dans le moule banal fourni par les poèmes antérieurs. Le peu de véritable tradition qu'on peut tirer de ces compositions aventureuses, en les réduisant dans le creuset de l'analyse critique, ne saurait être obtenu que par une étude à la fois complète et spéciale. Ajoutons que pour ceux qui n'existent qu'en italien il y a une difficulté de plus à retrouver le noyau originaire dans les modifications plus ou moins grandes qu'ils ont dû subir.

Ceci m'amène au second point que je veux traiter. J'ai dit dans l'*Hist. poét.* que les *Reali* n'étaient en somme qu'un recueil de poèmes franco-italiens mis en prose. M. R. me conteste absolument cette proposition, comme la plupart de celles que j'ai avancées dans ce livre sur l'épopée carolingienne en Italie. Pour ce qui concerne le *Fioravante*, il veut y voir, comme je l'ai dit plus haut, une simple traduction d'un roman français en prose, ce qui est inadmissible. C'est très-pro-

1. On sait que *hl*, *hr* germanique (= fr. *chl*, *chr*) peuvent donner en fr. *fl*, *fr*. Cf. Diez, I, 321-2. D'ailleurs à côté de *Floevier* on trouve *Cloevier*.

bablement une compilation de poèmes isolés, due à un Italien ; mais j'irai plus loin : je ne vois pas du tout pourquoi ces poèmes n'auraient pas appartenu à la période franco-italienne, c'est-à-dire n'auraient pas été composés en Italie, dans cette singulière langue mélangée de français et d'italien dialectal qu'on commence à connaître assez bien. Tous les arguments que donne M. R. pour rendre ce fait peu vraisemblable prouvent uniquement ce que personne ne conteste, à savoir l'origine française des récits. Mais quand on compare un des épisodes du *Fioravante* à un récit correspondant hors de l'Italie, le *Fiovo* au *Flovent*, le *Fioravante* proprement dit au *Floovant*, la *Drugiolina* à l'*Octavien*, on est frappé d'y retrouver les traits les plus saillants et pour ainsi dire la marque de la fabrique franco-italienne : à côté de traits qui semblent primitifs, de divergences qui paraissent parfois reposer sur des erreurs de mémoire, on remarque des altérations voulues, destinées surtout à mettre en relief ce que j'ai appelé l'idée cyclique. Sans doute, comme le rappelle M. R., cette idée a existé aussi en France, mais elle n'y présente pas les caractères que nous offrent le *Fioravante* et les poèmes franco-italiens. On ne peut méconnaître p. ex. une main italienne dans la manière dont l'histoire de Drugiolina est rattachée à celle de Fioravante (auquel elle est primitivement tout à fait étrangère) par le rôle prêté à la fille de Salardo, à Rizieri, à Balante. J'ai déjà dit que l'intervention perpétuelle des « Mayençais » n'est pas un caractère moins significatif. En dehors même de ces traits généraux, l'allure du récit donne la même impression. On essaierait vainement de remettre en vrai français la prose du *Fioravante*, et il me semble qu'elle se laisserait résoudre sans trop de peine en une série de poèmes franco-italiens analogues à ceux du ms. XIII de Venise. Les transitions même, dont j'ai dit un mot ci-dessus, empruntées peut-être dans leur forme aux romans de la Table-Ronde, sont esquissées dans la compilation vénitienne ; voy. p. ex. le début de la *Berta* que nous publierons incessamment : *Oldu avez de Bovo et coment avoit finé... en ceste punto de lui avron lasere, et de li rois Pepin buem est qe vu saçe com primamant jo marié*. La remarque de M. R. qu'on trouve des récits analogues aux nôtres en France, mais nulle autre part en Italie que dans le *Fioravante* et les *Reali*, n'a pas naturellement grande valeur : il a suffi d'un ms., analogue au ms. XIII de Venise et contenant les événements antérieurs à Beuve d'Hanstone (par lequel celui-ci commence), pour servir de guide au prosateur. En somme, je ne donne pas la question comme tranchée, mais je crois qu'une étude dirigée impartialement dans ce sens rendra très-vraisemblable la solution à laquelle je m'arrête : c'est que le *Fioravante*, — base unique des premiers livres des *Reali*, — est une compilation, faite sans doute en Toscane, d'après une série de poèmes franco-italiens déjà soumis à un travail cyclique et formant un ensemble analogue au *Pepin et Charlemagne* (ms. XIII de Venise).

II

Le livre IV des *Reali di Francia* est consacré à Beuve d'Hanstone. Les poèmes français sur ce héros, par une bien regrettable disgrâce du sort, ont été jusqu'ici absolument négligés. Aucun n'est imprimé, et l'*Histoire littéraire* s'étant occupée de cette chanson dès son XVIII[e] volume, la notice qu'elle lui a consacrée est absolument

insuffisante. C'est cependant un des plus beaux sujets d'étude critique et littéraire que nous offre notre ancienne poésie : M. Rajna a l'honneur de l'avoir abordé le premier. Son long travail sur *Beuve d'Hanstone* (p. 114-218) se divise en deux parties ; dans la première il recherche les origines et les formes anciennes de ce beau poème, dans la seconde il étudie les versions italiennes. La première partie nous montre donc l'habile critique sur un nouveau et plus large terrain, où nous le retrouvons original, attentif et pénétrant. Il s'est heurté dès l'abord à une question fort compliquée, celle de la nationalité même du poème. D'après une tradition unanime, Hanstone est *Southampton* en Angleterre ; le poème français (que M. R. a pu étudier dans un bon ms. de Venise) place expressément la scène en Angleterre, et des sentiments profondément anglais (ou anglo-normands) s'y font jour, comme le remarque fort justement M. R. ; mais d'autre part une foule de circonstances semblent indiquer le continent comme théâtre de l'action et patrie des personnages : les deux plus frappantes sont que, dans ces mêmes poèmes où Hanstone est placée en Grande-Bretagne, Beuve parle à plusieurs reprises de « douce France » comme de son pays, et que Mayence, où habite le traître meurtrier du père de Beuve, est située assez près de Hanstone, et qu'on va de l'une à l'autre sans jamais avoir besoin de passer la mer. M. R. pense que le récit, originaire des contrées rhénanes, a été transporté en Angleterre, où une fausse assimilation de Hanstone à Hampton l'a décidément naturalisé ; le poème que nous possédons aurait été composé en Angleterre sous l'empire de cette idée, mais le poème vénitien que M. R. a découvert et publié, et qui ne dit pas un mot de l'Angleterre, remonterait à une source plus antique. L'hypothèse est plausible, et toute cette recherche est fort bien menée ; mais à vrai dire, pour arriver à des résultats décisifs, il faudrait étendre un peu plus que n'a pu le faire M. R. le champ de l'investigation. Il existe (chez M. A.-F. Didot) un manuscrit français de *Beuve* qui paraît contenir un texte plus ancien que les autres ; le poème anglais de *Sir Bevis* ne doit pas être négligé, et il semble surtout indispensable de connaître la version islandaise, malheureusement encore inédite [1]. Je suis porté, quant à moi, à regarder *Beuve d'Hanstone*, dans ses traits essentiels, comme une forme très-altérée, notamment dans la géographie, d'un poème germanique d'une haute antiquité. Mais ce sont ces traits essentiels et vraiment primitifs qu'il faudrait d'abord établir. — La publication de M. Rajna y aidera beaucoup, par l'analyse du *Beuve* du ms. XIII de Venise, dont on ne connaissait que les rubriques [2], et surtout par l'édition d'un autre poème franco-italien, complètement inconnu, qu'il a découvert à la Laurentienne de Florence, et qu'il a publié à la fin de son volume avec un soin digne de tout éloge. Il en apprécie fort bien la langue bizarre : « Cette langue est bien différente de celle de la version contenue dans le ms. de

1. Le conte russe de *Bova Karolevitch*, dont j'ai parlé dans l'*Hist. poét.*, mériterait d'être examiné. Il a sûrement une source italienne, et c'est probablement le *Buovo d'Antona* en octaves ; cependant, outre les traits qu'il a ajoutés ou altérés, il semble parfois se rapprocher davantage du *Reali* ou même du *Bovo* italien. Je n'en parle d'ailleurs ici que d'après le souvenir d'une lecture rapide.

2. J'ai dit par erreur (*H. poét.* p. 166), comme le remarque M. R., que pour *Beuve* le compilateur « s'était contenté de transcrire très-mal un original français. » Tous les poèmes du ms. XIII sont des compositions proprement franco-italiennes (cf. *Romania*, II, 271).

Saint-Marc. Si dans ce dernier on peut dire que le fond est français et que les formes dialectales, bien qu'innombrables, doivent être considérées comme accidentelles, dans l'autre au contraire le fond est fourni par le dialecte vénitien et les formes françaises sont accidentelles et rares. C'est en somme un jargon peu différent de celui du *Rainardo e Lesengrimo* publié par Teza, et proche parent du dialecte que nous connaissons par les documents que M. Mussafia a publiés et commentés avec son habileté accoutumée. » De fait, les poèmes franco-italiens ordinaires, le *Bovo* vénitien et les textes publiés par M. Mussafia nous offrent trois moments successifs dans l'évolution de cette langue littéraire qui, dans le Vénitien et le Trévisan, eut au XIV[e] siècle une sorte de rapide et passagère floraison [1]. Ce *Bovo* n'est pas seulement curieux comme langue : le récit s'y présente avec une simplicité, une violence, une barbarie, qui peut-être sont en partie attribuables au jongleur trévisan qui l'a composé[2], mais qui semblent bien remonter en partie à un antique original français. Comparez avec la scène des *Reali* où Drusiana demande à Beuve de lui donner la guirlande qu'il a conquise au tournoi [3], la même situation dans *Bovo* ; je cite quelques vers de ce passage pour donner une idée du style et du langage. Beuve a refusé une première fois (v. 521 ss.) :

E la çentil polçela li à molto cridà :
« Fiol de putana, » ela dito li à...
« Si tu no me averè quela çoia donar,
Tuti li drapi me vederè squarçar;
Dirò a mio pare che me volivi sforçar;
El te farà cun' un laro apicar..... »
La çentil dona prexe Bovo a guardar;
Tanto li plaxe, de lu no se po saciar;
De lu baxar li ven gran voluntà.
« Diq te dia mal, fial de puta gadal [4]!
Se la çoia no m'averè in cavo fermar,
Ça me vederì vu tuta straçar. »
Bovo l'olde, non po altro far.

---

1. Ce poème singulier est presque tout entier rimé en *a*, et M. R. remarque qu'encore aujourd'hui cette rime est presque exclusivement employée dans les productions de certains chanteurs populaires propres à la Vénétie, et connus sous le nom bizarre de *torototela-torotota*. Les distiques qu'ils improvisent sont tous faits sur ce modèle (p. 128) :

Quel signor de quei gran bafi — qualche cosa el me darà
L'è un pochino picoleto — ma de prima qualità.

Remarquons que c'est le rhythme exact des anciens vers populaires latins :

Mille Persas, mille semel — Sarmatas occidimus ;
Mille, mille, mille, mille — mille Francos quaerimus.

2. Des grossièretés comme celles du v. 1282 ne se trouveraient jamais dans un poème français.

3. L. IV, c. 14 : « E ad ogni parola Agostino (= Buovo) s'inchinava e Drusiana sospirava. Aveva Buovo la ghirlanda in capo, Drusiana gliela dimandò ; Agostino li rispose : « Questa ghirlanda non fa per voi, perchè ella è da saccomano ; » ma alla fine se la levò del capo e posela sopra una sedia. Drusiana volea ch'egli di sua mano gliela ponesse in capo, e di questo ella lo pregava, ma egli per timore e per vergogna ch'avea non la volle porre in testa nè in mano a Drusiana. Finalmente ella prese questa ghirlanda e sospirando tornò alla sua camera. »

4. Remarquez ce mot, qui est la forme romane la plus pure de ce *gadalis* celtique, indiqué ici (II, 238) par M. Tobler comme l'étymologie du pr. *gazal*, fr. *jael*.

La çoia in man elo branchà ;
Apresso la dona ello andà,
E cole man in testa metuda li l'à ;
E la polçela braço al colo li çità,
Estrietamente ch'ela lo baxà.

Une autre trouvaille moins importante de M. R. est celle d'un poème sur Beuve, dû à un Florentin nommé Gherardo, et conservé à la Magliabecchiana. Avec le *Beuve* franco-italien, le *Bovo* vénitien, le poème, populaire en Italie depuis des siècles, de *Buovo d'Antona*, et le livre IV des *Reali*, cela fait cinq versions italiennes de ce récit [1]. C'est à étudier leurs rapports qu'est consacrée la seconde partie du travail de M. R. Il a apporté dans ces recherches arides une patience à toute épreuve : loin de simplifier outre mesure les problèmes difficiles qu'il avait à résoudre, il a insisté sur leur complication, parfois peut-être au-delà du nécessaire. Je ne le suivrai pas dans cette discussion serrée, dont les résultats sont les suivants : le *Buovo d'Antona* en octaves est une traduction du *Bovo* vénitien, avec des additions de l'invention du poète toscan et quelques emprunts de détail faits au *Beuve* franco-italien; l'auteur des *Reali* s'est servi du poème vénitien, du poème franco-italien, et en outre du poème français (que M. R. appelle anglo-normand [2]) : quant à Gherardo, il aurait utilisé les quatre formes italiennes antérieures et en outre le poème français. La première de ces conclusions paraît la plus incontestable, et elle renverse à coup sûr une des propositions de mon étude sur les poèmes carolingiens en Italie : j'ai pensé, avant les travaux qui ont éclairé ces questions difficiles, que l'histoire primitive de l'épopée française en Italie se divisait en trois phases : 1° poèmes franco-italiens composés dans le nord de la Péninsule ; 2° romans en prose tirés de ces poèmes et dont les *Reali* seraient le type ; 3° poèmes toscans composés sur les romans en prose. M. R. conteste ici surtout cette dernière thèse : il démontre que le *Buovo d'Antona* ne vient pas du texte en prose, mais directement du *Bovo* vénitien : c'est, comme il le dit, un fait important et qui modifie toute notre conception du développement de la poésie épique italienne. Il attaque aussi, comme pour le *Fioravante*, ma seconde thèse, à savoir que les romans en prose viennent des poèmes franco-italiens : il cherche à établir que l'auteur des *Reali* s'est aussi servi du poème français. Je ne conteste pas la possibilité du fait, d'autant plus qu'il a pu exister du *Beuve* des textes italianisés comme ceux que nous possédons pour l'*Aspremont*, mais je crois qu'en général M. R. prolonge trop l'influence directe des poèmes français sur les romanciers italiens : c'est une question que j'aurai lieu d'examiner ici quelque jour en parlant de ses belles études sur l'histoire de la *Chanson de Roland* en Italie. Au reste, pour tous ces points où M. R. renverse ou rectifie ce que j'ai avancé dans l'*Hist. poét. de Charlemagne*, qu'il me soit permis de

1. « In verità la mente si confonde a cercare le ragioni di tanto favore », dit M. R. (p. 217). Je n'en suis pas si surpris que lui : le fond des aventures de Beuve est un des plus beaux sujets épiques du moyen-âge.

2. Je laisse de côté la question des rapports des *Reali* avec le *Buovo d'Antona*; d'après M. R. il faut nécessairement que le prosateur ait connu le poète ou le poète le prosateur ; mais je n'ai pas pu comprendre à laquelle des deux hypothèses il s'était définitivement arrêté. Le tableau qu'il donne p. 218 indiquerait que c'est le roman en prose qui a mis le poème à profit.

répéter ce que j'ai écrit ailleurs[1] en parlant d'un autre travail de l'auteur, où il me contredisait avec autant de politesse et de décision qu'il le fait encore. « Essayant le premier de mettre un peu d'ordre dans le chaos de la vieille poésie épique italienne, j'ai été obligé de marquer plus fortement qu'il n'aurait peut-être fallu les points saillants qui devaient servir de jalons aux recherches, mais je ne me suis jamais dissimulé ce que mon *schema*, fait d'ailleurs loin de la plupart des documents indispensables, avait de hâtif et de provisoire, et j'ai invité les savants italiens à le compléter et à le rectifier. »

Il y a cependant un point dont j'ai déjà dit un mot plus haut, et sur lequel je ne cède pas aussi facilement : c'est la question des « Mayençais. » M. R. y revient encore à propos des contradictions géographiques qu'il relève dans l'histoire de Beuve. S'étonnant de voir le traître Doon de Mayence parmi les vassaux d'Angleterre, il dit (p. 124) : « La mauvaise renommée des Mayençais — j'emploie un mot introduit par nos romanciers — tire sans aucun doute son origine de la trahison de Roncevaux ; par conséquent tous les récits relatifs à cette famille félonne doivent appartenir au cycle de Charlemagne. » M. R. me permettra de lui dire qu'on est surpris de trouver sous la plume d'un critique comme lui des assertions aussi insoutenables, émises avec autant de placidité que si elles n'avaient pas été réfutées d'avance. Non, mille fois non, la mauvaise réputation des Mayençais ne vient pas de la trahison de Roncevaux, puisque c'est en Italie seulement qu'on leur a attribué cette trahison, à une époque bien postérieure à la célébrité en France du Doon de Mayence de *Beuve d'Hanstone* ; la mauvaise réputation des Mayençais en Italie vient uniquement de la confusion de ce Doon de Mayence avec le Doon de Mayence auteur de la grande geste dont les traîtres font aussi partie, et cette confusion s'est produite dans la période franco-italienne. Quand on trouvera, en dehors de cette période et de ce domaine, Ganelon appelé Ganelon de Mayence, je retirerai ce que j'ai écrit à ce sujet, mais non auparavant. M. R., pour nous prouver que la conception des « Mayençais » n'est pas absolument italienne, nous dit que déjà dans divers textes français les traîtres forment une geste à part, qui ne se confond pas avec celle des vassaux simplement rebelles : sans doute c'est une idée française que celle de la geste des traîtres, mais elle n'a reçu qu'en Italie le nom de geste de Mayence, et ce nom ayant dans la confusion que je viens d'indiquer une explication aussi simple que naturelle[2], je ne vois pas pourquoi on veut la contester sans avoir l'ombre d'une preuve à lui opposer.

Le livre V, le plus court et le moins important du recueil, raconte la vengeance que les fils de Beuve tirent de sa mort. M. R. est porté à y voir une simple invention du compilateur : un petit poème en octaves sur le même sujet est tiré

---

1. *Rev. Crit.* 1870, t. I, p. 221.

2. Cette explication peut très-bien être admise sans qu'on accepte pour cela l'hypothèse d'après laquelle la confusion se serait produite pour la première fois dans le ms. XIII ; P. Meyer (*Recherches sur l'épopée française*, p. 43-44) a opposé de bonnes raisons à cette hypothèse. Mais *Beuve d'Hanstone* ayant été populaire en Italie de très-bonne heure, et l'idée de la geste de Doon de Mayence remontant au moins au commencement du XIII[e] siècle, la confusion des deux Doon, qui a eu pour suite le nom de « Mayençais » donné aux traîtres, a pu facilement s'y produire.

de la prose et cette fois justifie mon opinion, trop absolue, sur le rapport des poèmes de ce genre aux romans en prose.

III

Le sixième livre des *Reali* comprend trois histoires bien distinctes : *Berte au grand pied, Mainet, Berte et Milon*. Ces trois histoires ont été traitées par les chanteurs franco-italiens, et nous possédons dans le ms. XIII de Venise une version de chacune. M. R. montre que l'auteur des *Reali* a eu sous les yeux ces poèmes franco-italiens, mais il s'attache surtout à prouver qu'il ne les a pas eus *uniquement* sous les yeux. Je ne le suivrai pas dans ses déductions, faites, comme à l'ordinaire, avec beaucoup de soin et de méthode : je ferai seulement quelques observations de détail.

I. *Berte*. — Les raisons par lesquelles M. R. essaie d'établir que l'auteur des *Reali* a connu le poème d'Adenet ne m'ont point convaincu : je ne crois pas, en thèse générale, que des œuvres aussi récentes que celles de ce poète (seconde moitié du XIII^e^ siècle) aient exercé aucune influence sur le développement de la poésie épique en Italie.—Dans l'histoire de la conception de Charles *sur un char*, relatée avec une remarquable ténacité par un grand nombre de versions de notre récit, j'ai vu un trait fort ancien, qui se serait originairement rapporté à Charles-Martel, et qui aurait indiqué symboliquement une naissance illégitime. M. R. n'y voit qu'un jeu de mots provoqué, pour Charles-Martel comme pour son petit-fils, par leur nom même (*Karl* = *carrum*). J'ai de la peine à admettre cette explication en trouvant la mention relative à Charles-Martel, « *Iste fuit in carro natus,* » dans une chronique du VIII^e^ siècle, et l'anecdote sur Charlemagne dans les plus anciennes formes de notre légende : l'étymologie fantaisiste n'est pas si primitive. — Je puis m'être trompé en regardant l'épisode du pavillon brodé par Berte (c. IX) comme très-ancien *dans son histoire;* ce n'est pas toutefois sans raisons que j'ai émis cette opinion ; mais la discussion de ce point m'entraînerait trop loin pour le moment.

II. *Mainet*. — La complication des sources des *Reali* est ici plus grande que partout ailleurs ; M. R. passe assez rapidement sur ce sujet, mais non sans qu'on voie qu'il en a étudié tous les aspects.

III. *Berte et Milon*. — Le poème franco-italien du ms. XIII qui raconte les amours de Berte, sœur de Charlemagne, avec le duc Milon, leur fuite, leur vie errante et cachée, et finalement leur réconciliation avec Charlemagne, m'a semblé jadis être d'invention purement italienne. M. R. est du même avis, et cependant il m'est survenu depuis quelques doutes à ce sujet. Les aventures du père de Bernard del Carpio et de sa mère, sœur d'Alfonse le Chaste, ont avec celles des parents de Roland une ressemblance frappante, qui s'augmente considérablement si on se rappelle que la mère de Bernard, dans la légende la plus ancienne, était, comme celle de Roland, sœur de Charlemagne et non d'Alfonse (voy. *Hist. poét.*, p. 206). Il semble que les *juglares* espagnols aient ici attribué au héros national les aventures du héros français. D'autre part, la première rencontre de Roland avec son oncle dans Girard d'Amiens (*Hist. poét.*, p. 479) rappelle singulièrement et l'intrusion et l'attitude du petit Roland à Sutri dans les

textes italiens ; mais tandis que dans Girard cet épisode s'explique mal et n'a aucun lien avec le reste [1], il est dans le ms. XIII et les récits qui lui ressemblent important et caractéristique. Nous avons perdu un si grand nombre de nos vieux poèmes que le silence de tous ceux qui nous restent sur cette aventure ne prouve pas qu'elle ait été inconnue en France ; et nous serions d'autant plus portés à penser qu'originaire de notre pays, elle a trouvé asile en Italie, que nous avons vu déjà plus d'un poème fort ancien, oublié ici, conservé de l'autre côté des Alpes, et que *Berta e Milone*, si ce poème ne venait pas de France, nous offrirait un exemple unique dans la grande compilation où il figure et dans le premier âge de la poésie franco-italienne [2].

IV

Le savant critique que je suis pas à pas consacre un chapitre spécial aux généalogies qui tiennent une si grande place dans le livre singulier qu'il étudie. Il les compare avec celles que fournit le *Fioravante* et avec d'autres qui se trouvent dans divers ouvrages italiens. Si on embrasse d'un regard toutes ces généalogies italiennes (sans tenir compte des *Mayençais*) et qu'on les oppose aux généalogies qui se déduisent des poèmes français, on voit que, dès l'origine et sans exception, elles en diffèrent par deux traits : l'un est la soudure de la geste de Monglane et de celle de *Clermont* (distraite de la geste française de Doon de Mayence) à la geste du roi ; l'autre, intimement lié au premier et bien plus important, est l'intrusion dans la grande famille des *Royaux de France* de Beuve d'Hanstone et de sa famille. Cette fusion du cycle tout particulier de Beuve avec le grand cycle national est absolument inconnue en France ; on ne la trouve ni dans les poèmes sur Beuve ni, à plus forte raison, dans ceux qui célèbrent les héros vraiment français : c'est une innovation italienne, qui atteste l'antiquité de la transplantation de *Beuve d'Hanstone* en Italie et aussi celle de la tendance cyclique chez les Italiens, et qui en même temps fortifie singulièrement, il faut en convenir, mon hypothèse sur la fusion en un seul, par les jongleurs italiens, du traître Doon de Mayence dans *Beuve* et du loyal héros du même nom, chanté dans les poèmes français comme auteur de la troisième grande geste. — M. R. remarque avec raison que la généalogie du *Fioravante*, qui a conservé le souvenir d'un changement de dynastie entre Pépin et les rois antérieurs, a par cela même un caractère plus ancien que celle des *Reali*, qui a effacé ce trait : on retrouve des vestiges analogues de traditions réellement historiques dans certains poèmes français, mais déjà isolés et peu compris (voy. *Hist. poét.*, p. 221).

V

Caractères particuliers des Reali. — Valeur littéraire. — Auteur. Date. Tel est le titre de cette dernière partie du livre de M. Rajna, dont je suis obligé de parler

1. Roland, qui ici est le fils légitime de Milon et de Berte, sœur chérie de l'empereur, *se revêt d'habits grossiers* pour pénétrer dans la salle où Charles prend son repas : pourquoi ? Dans les récits italiens, tout a sa raison d'être.

2. *L'Entrée en Espagne* et *la Prise de Pampelune*, qu'elles soient ou non du même auteur, appartiennent visiblement à une autre période.

rapidement à mon grand regret, car presque tout ce que dit l'auteur mériterait d'être signalé. Il caractérise fort judicieusement, à mon avis, en la comparant aux romans en prose français, avec les différences amenées par les différences de culture dans les deux pays, cette vaste compilation qui a été si diversement jugée. Toutes ces pages sont à lire et forment un très-bon chapitre d'une histoire de la littérature italienne. M. R. est sévère pour le compilateur ; il lui refuse les idées beaucoup trop élevées dont l'a gratifié un éminent historien (Ranke) et la perfection artistique qu'un critique ingénieux (M. Hillebrand) a bien voulu admirer dans son œuvre. Il lui reste, comme titre de gloire, l'immense popularité qu'il a su acquérir [1], et qu'il ne doit certes pas uniquement au fond de ses récits, car dans l'immense matière épique française il n'a pas fait, tant s'en faut, les meilleurs choix, et a remanié tout ce qu'il a touché. Les causes de cette popularité, et les traits qui donnent à l'ouvrage un caractère si particulièrement italien, auraient pu, semble-t-il, être étudiés un peu plus subtilement que ne l'a fait M. Rajna.

En revanche on lui doit la découverte, inespérée mais certaine, de l'auteur de ce vaste travail. C'était un homme qui ne plaignait pas sa peine, car outre les six livres des *Reali*, il a composé l'*Aspromonte* en trois livres, les *Narbonnais* en sept, et l'*Aiol* (qui, imprimé, forme deux volumes), et *Hugue d'Auvergne*, et *Guerino il Meschino*, et sans doute d'autres encore. Il était Florentin (non point Romain ou Lombard comme le supposait Gamba), vivait à la fin du XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^, et s'appelait Andrea da Barberino. « Un plus infatigable refaiseur de romans chevaleresques n'a jamais existé et n'existera jamais (p. 313). » Ce qu'il devait connaître de versions antérieures est inconcevable, quand on songe à toutes les sources que M. R. a découvertes pour les seuls *Reali* [2]. Il résulte d'observations que j'ai faites jadis et que confirme la découverte de M. R. que l'auteur des *Reali* regardait l'*Aspromonte* comme en étant la suite nécessaire : les autres romans d'Andrea (plus le *Rinaldo*, la *Spagna*, la *Seconda Spagna*, mais sauf Guerin *il Meschino*) continuent à leur tour ce dernier roman. Est-ce à dire, comme je l'avais pensé, que deux au moins d'entre eux, l'*Aspremont* et l'*Espagne* (*Hist. poét.* p. 182), doivent être considérés comme faisant partie intégrante des *Reali* et figurer dans les éditions de ce recueil avec le titre de septième et huitième livres ? M. R. ne le pense pas, et il donne de bonnes raisons pour ne pas admettre mon hypothèse dans cette dernière discussion. L'essentiel, c'est qu'on reconnaisse le lien étroit qui existe entre ces trois ouvrages : quant à la disjonction où, malgré ce lien, l'auteur paraît avoir voulu les tenir, l'explication à mon sens la plus naturelle c'est qu'il avait composé l'*Aspromonte* antérieurement aux *Reali*, et qu'il a écrit ce dernier ouvrage pour servir d'introduction à l'autre ;

1. « Cette popularité est merveilleuse... Il n'y a pas un coin de l'Italie où Fiovo et Fioravante soient inconnus ; tous les Italiens que j'ai interrogés m'ont attesté ce fait pour leurs provinces respectives ; on cite des libraires qui se sont enrichis à force de mauvaises réimpressions de ce livre ; et il n'est pas rare que sur les murailles de quelque ville suffisamment cultivée, comme Modène, on lise une annonce ainsi conçue : « Questa sera il loro servo burattinaro rappresenta *Buovo d'Antona*, terza parte dei *Reali di Francia* (p. 309). »

2. M. R. les divise en cinq séries : poèmes français, — poèmes franco-italiens, — poèmes vénitiens, — romans en prose, — poèmes toscans en octaves.

ayant l'intention de le placer en tête, il ne s'est pas fait scrupule de dire : *come l'historia tocca seguendo*, en parlant, dans les *Reali*, de faits qui ne devaient être racontés que dans l'*Aspromonte* [1].

En terminant cet article déjà bien long, si je jette un regard sur l'ensemble du vaste travail entrepris et mené à bonne fin par le jeune savant italien, je regrette de ne pouvoir insister un peu encore sur le rare mérite et les qualités de tout genre qu'il a montrées dans une tâche souvent ingrate; je regrette surtout de ne pas mettre en relief, par quelques considérations générales, l'utilité de cette tâche et l'intérêt des résultats acquis par cette étude intelligente, patiente et lumineuse. Mais ces vues trouveront leur place ailleurs, et elles s'appliqueront mieux à l'ensemble de la littérature épique en Italie qu'à la seule compilation des *Reali*. Toutefois, celle-ci contient tous les caractères intéressants et essentiels de cette littérature, si obscure encore, si curieuse dans son développement que nous commençons à connaître, si splendide aux XV[e] et XVI[e] siècles dans son triple et suprême épanouissement (Pulci, Bojardo, Arioste). Il y a quelques années, toutes les périodes de cette littérature, sauf la dernière, étaient enveloppées dans une nuit et surtout dans une indifférence profonde. Grâce à quelques travaux tout récents, parmi lesquels ceux de M. Rajna occupent incontestablement le premier rang, la lumière se fait peu à peu : au-dessous des palais charmants de la Renaissance la science découvre des étages superposés de fondations; on reconstitue anneau par anneau, bien qu'il y ait encore des lacunes, cette chaîne mystérieuse qui rejoint le *Roland furieux* à la *Chanson de Roland*. La France et l'Italie ont un égal intérêt à ces études qu'elles conduisent en commun, et nous nous plaisons à trouver dans le passé et à reprendre aujourd'hui, avec les différences d'allures et de génie qui marquent dans les deux pays la poésie des vieux temps et aussi la critique de nos jours, la collaboration à une même œuvre. Grâce aux efforts loyaux faits des deux côtés des Alpes, on arrive à des résultats essentiellement identiques, et la brillante épopée de Florence et de Ferrare, que la France n'a pas produite mais dont elle a fourni la base, nous apparaît maintenant à tous comme ce qu'elle est véritablement : la forme italienne de la *matière de France*.

G. P.

Canti popolari veneziani, raccolti da Dom. Giuseppe Bernoni. Venezia, tip. Fontana-Ottolini, 1872, in-18 (douze fascicules de seize pages chacun).

Voilà des chants populaires recueillis sans prétention et avec la plus grande sincérité. Le collecteur n'en a aucunement altéré la forme, il ne s'est pas soucié, comme il le dit dans un avertissement de quatre lignes, de refaire les vers qui clochent, d'éliminer les mots toscans, etc. Cette réserve donne à son recueil une valeur réelle comme document, et elle n'empêche pas que la grande majorité des

1. M. R. termine par quelques remarques intéressantes sur l'Altissimo, cet improvisateur florentin qui versifia les *Reali*. Il trouve dans une strophe de ce poète la confirmation d'une conjecture qui lui avait fait antérieurement attribuer la *Spagna* en vers à Antonio Pucci.

pièces qu'il nous donne ne soient excellentes et bien authentiquement vénitiennes. Elles se divisent en pièces lyriques et épiques. Les pièces lyriques sont des quatrains d'une forme assez particulière : le plus souvent les deux derniers vers (décasyllabiques) riment ensemble, les deux premiers n'ont pas de rime ; assez souvent le premier est en même temps le quatrième ; on trouve encore d'autres combinaisons. Voici des exemples qui donnent en même temps des échantillons de la poésie :

Vustu che te lo diga? te lo digo;
La tua bochina la voria basare;
E quando t'ò basà la boca e'l viso,
Moro contento e vago in paradiso.

Vesparo sona, e l'amor mio non viene;
O che l'è morto, o qualchedun lo tiene;
O che l'è morto, o che l'è soterà,
O una ladra d'amor me l'a robà.

Oh Dio del siel, che lo podesse fare
Un pèto d'oro imbotonà d'arzento!
Che lo podesse aprire e po serare,
Vedar da mi a lu chi è piu contento!

No te fidar de l'albaro che piega,
Nè de la dona quando la te giura!
La te impromete e po la te denega :
No te fidar de l'albaro che piega.

Sta note el mio gardin xè stato averto,
Tute le rose m'è state rubate ;
Ma se credesse ch'el fusse el mio amore,
Ghe donarià le rose e anca el cuore.

El primo baso che m'ò messo a darte,
Bela, ti te smarivi i bei colori :
Bela, no te smarir quei bei colori,
Che i primi basi, xè basi d'amore.

Il y a aussi des huitains, et même des pièces plus longues, comme celle-ci, que M. d'Ancona a rapprochée de la chanson du *Misanthrope :*

El grando Turco m'à mandà a ciamare,
Assiò che t'abandona, anema mia ;
No te abandonaria, zentil mia dama,
Gnanca s'el me donasse la Turchia ;
Se i me donasse Franzia co Parigi,
El nobile castel de Mont'Albano,
La rica ciesa de Santo Luigi,
Co tuto lo tesoro Veneziano ;
Se i me donasse una barcheta e un toro,
Pelo per pelo una pezza de pano,
Se i me donasse anca un monte d'oro,
La Zeca, l'Arsenale e'l Buçintoro.

Nous relèverons comme d'un intérêt particulier les chansons contenues notamment dans le 2e fascicule et qui sont toutes vénitiennes ; on y trouve des allusions à des rivalités parfois assez brutales entre les divers quartiers. — II, 84 nous remarquons ce quatrain :

E una e do e tre e quatro e sinque ;
E sie e sete e oto e nove e diese ;
E nove e oto e sete e sie e sinque ;
E quatro e tre e do e una e guente.

C'est à peu près le refrain qui forme la seule partie authentique du fameux *Chant* (basque) *d'Altabiçar* (cf. *Revue Critique*, 1866, t. II, p. 221).

M. Bernoni nous donne aussi des chansons de jeux d'enfants, des berceuses, des prières, etc. Les nombreux chants épiques ne sont pas la partie la moins intéressante de cet intéressant recueil. M. d'Ancona, dans un article de l'*Archivio Veneto*, a donné pour la plupart de ces chants des rapprochements avec ceux du Monferrat et par là avec d'autres. Nous nous bornerons à remarquer que plusieurs sont certainement d'origine française.

G. P.

La Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français. Modèles de conversation composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle et publiés d'après le ms. du Musée britannique, Harl. 3988. Paris, Franck, 1873, paginé 375-408 (Extrait de la *Revue critique*, numéros complémentaires de l'année 1870).

La publication de la *Revue critique* ayant été suspendue après nos premiers désastres, les directeurs de ce recueil ont dû en 1871 et 1872 se mettre en mesure de compléter le second semestre de 1870, dont quelques numéros seulement avaient paru. Comme d'autre part la *Revue* avait repris son cours régulier à partir du 1er janvier 1872, on a cru opportun de compléter l'année 1870 à l'aide de dissertations ou de textes inédits d'une certaine étendue. L'un des textes choisis a été celui dont nous allons dire quelques mots. C'est une sorte de traité pratique de la conversation française composé pour les Anglais et par un Anglais à la fin du XIVe siècle. Il est daté, à la fin, de Bury-Saint-Edmunds, la veille de la Pentecôte 1396. On ne saurait déterminer avec certitude si le nom *Kirnyngton* qui se trouve écrit à la fin du traité, est celui du copiste ou celui de l'auteur. L'unique manuscrit connu de cet opuscule est conservé dans la bibliothèque Harléienne, au musée britannique, sous le no 3988. C'est un bien curieux petit ouvrage : d'abord au point de vue de la langue, car il renferme bien des exemples de termes techniques, de noms d'animaux, etc., qui sont à recueillir pour le vocabulaire de notre ancienne langue ; puis, et surtout, pour l'histoire des mœurs au XIVe siècle. Il est d'ailleurs amusant et les conversations dont il se compose ont un grand air de vérité. L'homme à qui nous devons ce petit ouvrage n'était dénué ni d'intelligence, ni d'esprit d'observation. Çà et là sont intercalées quelques pièces de vers dont une ou deux ont assez le caractère populaire. A la suite du traité, l'éditeur a ajouté quelques extraits d'un ms. de la fin du XVe siècle, conservé au collége d'All Souls (Oxford) qui contient des formules de lettres françaises et divers morceaux relatifs à l'étude

du français. Le ms. Harléien et celui d'All Souls paraissent être restés ignorés jusqu'à la présente publication.

Dans une introduction de quelques pages l'éditeur a réuni tout ce qu'il a pu trouver de renseignements sur les traités composés en Angleterre jusqu'à Palsgrave, pour faciliter l'étude du français. Cette petite brochure est donc un document à consulter pour l'histoire de notre langue en Angleterre.

Epopêas da raça mosarabe, por Theophilo Braga. Porto, imprensa portugueza-editora. 1871. In-12, vij-378 p.

M. Braga poursuit avec un zèle des plus louables la grande tâche qu'il s'est imposée, celle d'écrire une histoire complète de la littérature de son pays. Le contenu de ce volume est très-varié. En huit chapitres, M. B. nous fait l'histoire des différents éléments qui se retrouvent, selon lui, dans la poésie populaire portugaise ; il examine les légendes dont le souvenir est conservé dans la trop célèbre chanson du Figueiral et expose le développement des écoles provençale et italienne. Enfin le dernier chapitre est consacré à l'histoire de la renaissance de la poésie nationale amenée par l'influence du romantisme anglais et français.

Nous n'avons pas ici l'intention de discuter les nombreuses théories émises par M. B. dans ce livre. Nous nous bornerons à quelques observations de faits.

Dans le ch. intitulé «*Vestigios da poesia gothica no povo portuguez*[1]» se trouvent des exemples intéressants de coutumes populaires, que M. B. rapproche avec raison de celles des peuples germaniques. Wolf avait déjà traité ce sujet dans son *Beitrag zur Rechtssymbolik aus spanischen Quellen*, Vienne, 1865. M. B., qui ne paraît pas connaître ce travail, y trouvera de quoi compléter ses recherches. — Le mot *malato*, employé dans une romance portugaise qui répond à la fois aux deux castillanes : *A caza va el caballero*, et *De Francia partió la niña*, aurait un sens spécial d'homme appartenant à une classe opprimée, d'après M. B., celle du godo-lite. Il ressort au moins des exemples cités par Santa Rosa (*Elucidario*, etc., s. v. *malato*, *malatia*), que ce mot s'applique en général, dans les anciens textes juridiques, à toute personne qui vit sous le *mundium* d'un plus puissant : ainsi soit celui qui vit sur les terres d'un domaine protégé par ce dernier, moyennant une redevance, soit le mineur qui est encore sous la puissance paternelle. Or, rien de semblable ne se trouve exprimé dans la romance en question : il s'agit tout simplement pour la *niña* d'inspirer au chevalier une vive répulsion, afin de lui échapper et se moquer ensuite de sa couardise. Le mot est donc bien traduit par « lépreux »[2]. — Je n'ai rien trouvé dans le ch. III sur l'élément arabe dans la poésie populaire portugaise qui jetât un nouveau jour sur la question. Il n'est plus permis de croire aujourd'hui à l'origine arabe du

1. On y voit p. 104 un tableau des mots scandinaves passés dans le portugais qui sera supprimé, nous n'en doutons pas, dans une nouvelle édition.

2. [Le sens du mot et de la romance est d'ailleurs mis hors de doute par la comparaison des chansons espagnole, française (Gasté, *Chansons normandes*, n° XLIII) et provençale (Arbaud, II, 90), où il s'agit sans discussion possible d'un « malade », d'un « méseau ». Cf. *Revue critique* 1866, II, 290. — G. P.]

vers octosyllabique espagnol; M. B. ignore ce qui a été écrit de plus élémentaire sur l'histoire de la versification romane. — Tout ce qui est dit du mot *aravia* n'a aucune portée. Sur ce que, aujourd'hui, on nomme aux Açores tous les chants populaires des *aravias*, M. B. a édifié une théorie qui se résume ainsi (p. 264) : le peuple nommait, au moyen-âge, ses chants, *aravias*, tandis que les érudits leur donnaient le nom de *romance*, à cause du mépris qu'ils leur portaient. Les exemples cités à l'appui se réduisent en fait à un seul, tiré de la relation d'un père jésuite, missionnaire en Inde et au Japon au XVII[e] s., où l'on lit : « Elle começou a *entoar hua aravia*, de que nada lhe entendemos » (p. 134). C'est peu : partout ailleurs, *aravia* ne signifie pas autre chose que la langue arabe, ou dans certains cas un jargon inintelligible. En résumé, nous pensons que le sens donné au mot *aravia* aux Açores est d'introduction récente, et que ce sont les érudits et non le peuple qui ont appliqué aux romances un nom qui, dans l'une de ses acceptions, était pris en mauvaise part. En général, l'exposition de M. B., dans tout le cours de ce chapitre, manque de clarté et de précision; que veut dire cette phrase, par ex. : « A forma epica dos romances é uma modificaçâo do genio germanico sob a influencia do lyrismo e dos cantos arabes » (p. 134)? — P. 254. M. B. reproduit une romance qui a pour sujet l'amour malheureux de Virgile pour la fille d'un roi, dernière forme prise par la légende de ce personnage merveilleux[1]. Dans son histoire de la poésie populaire portugaise, il la donnait comme une traduction de la romance castillane ; on lui affirme, nous dit-il maintenant, qu'elle se chante ainsi dans la province de Beira-Baixa. » M. B. fera bien de s'adresser directement à la tradition orale, car cette version, qui ne présente aucune variante avec celle des *romanceros* du XVI[e] s., ne laisse pas d'être un peu suspecte.

En résumé, cette nouvelle publication de M. B. est loin d'être sans valeur ; toutefois nous engageons vivement l'auteur d'un nombre de travaux déjà si considérable, à écrire avec moins de précipitation et à peser davantage la valeur des arguments dont il appuie ses théories. Qu'il se garde, en outre, de témoigner une trop grande confiance à des écrivains qui, trop souvent, l'ont fait tomber dans de graves erreurs (Edélestand Du Méril entre autres), et il arrivera ainsi à remplir de la façon la plus satisfaisante le beau programme qu'il s'est tracé.

A. M.-F.

---

1. Voy. Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, II, 157. Ce savant préfère la leçon du vers 9 *en mesa* à *en misa*; je crois le contraire. Les mots *via, comer mis caballeros — caballeros, via, comer* demandent plutôt *en misa*, qui est du reste dans le Canc. d'Anvers sans date.

PÉRIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, IV, 3. — P. 353. Alart, *Documents sur la langue catalane* (suite). Cet article contient plusieurs documents qui servent à faire connaître l'état du catalan du Roussillon sous le règne de Jacques I^er^ de Majorque (1276-1311) : ce sont des règlements de police, des tarifs de péage, tous textes dont l'intérêt n'est pas seulement linguistique. Entre autres figure la *leude* de Perpignan, document important pour l'histoire du commerce des draps, dont une mauvaise copie avait déjà été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* en 1864. Mais tout en reconnaissant qu'une nouvelle édition était nécessaire, on trouvera sans doute d'un goût douteux la phrase où M. A. mentionne comme une « mauvaise chance » pour le document en question le fait d'avoir été communiqué au Comité des travaux historiques. Ce comité a mis au jour dans ces dernières années un certain nombre de documents en langue du midi, qui, pour la correction, ne sont peut-être pas trop au-dessous des publications de M. Alart. L'observation du zélé archiviste des Pyrénées-Orientales a surtout, dans le cas présent, le défaut de manquer de nouveauté, ayant déjà été faite au Comité et par un membre du Comité, il y a plus de sept ans[1]. Je dois ajouter que malgré toute la peine que s'est donnée M. A. il reste encore à faire pour l'interprétation du tarif en question. Ainsi *Albenton* (p. 370) ne peut raisonnablement être Alençon, c'est naturellement Aubenton (Aisne). Les *teles del Garb* sont des toiles du Maroc. *Roax* que M. A. range (p. 382) sous Arras, est peut-être l'anc. fr. *Roais*, c'est-à-dire Edesse. *Banyoles* (p. 382) pourrait bien être Bagnols (Gard). *Mestreviles*, *Mostivallers* (p. 384) doit être Montivilliers (Seine-Inférieure), *Bons draps gris à Montevillier*, lit-on dans le *Dict des Pays*[2]. — P. 386. Ch. de Tourtoulon, *Les Derniers troubadours de la Provence, d'après M. P. Meyer*. Compte-rendu très-bienveillant du mémoire que j'ai publié de 1869 à 1871 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Des observations de M. de T., les unes se rapportent à l'explication historique des pièces que j'ai tirées du ms. Giraud, les autres aux textes mêmes qui sont souvent bien corrompus. Entre ces dernières il en est une qui me paraît très-sure, c'est l'explication du mot *nays* que

1. M. Alart en trouvera l'expression assez mitigée mais cependant suffisamment claire au procès-verbal de la séance du 8 janvier 1866 (*Revue des Sociétés savantes*, 4^e^ série, III, 215). Dans un rapport imprimé dans le volume suivant (IV. 76) feu Bourquelot a proposé diverses corrections au texte édité avec une si incontestable incompétence par M. Ed. de Barthélemy.

2. A. de Montaiglon. *Poésies françoises des XV^e^ et XVI^e^ siècles*, V, 115.

j'ai tenté de corriger (§ VIII, pièce 1, v. 21), ignorant qu'il signifiât « auge », sens qui convient fort bien au passage. Pour le reste, les remarques philologiques de M. de T. me paraissent généralement assez contestables. Ainsi les doutes qu'il émet sur l'origine provençale du ms. Giraud ne sont aucunement justifiés. M. de T. ne veut pas qu'un copiste provençal du XIVe siècle ait jamais pu employer *los* comme forme de l'article masc. plur. au cas sujet. Cette forme selon lui est « antipathique » au dialecte de la Provence. Si M. de T. veut bien vérifier le fait qu'il avance dans n'importe quel texte écrit en Provence du XIVe au XVIe siècle, il verra qu'il est dans l'erreur[1]. J'ai aussi bien de la peine à croire que pendant tout le XIIIe siècle le dialecte de Montpellier n'ait eu dans les noms et les adjectifs qu'une seule forme pour chaque nombre ; cela n'est vrai que pour la fin du XIIIe siècle, et il en a été de même à peu près partout[2]. *Recrezensa* ne peut aucunement signifier « déférence » ; comp. le fr. *recreant*. Ni *ueimais*, ni *jamais* n'ont le sens négatif que leur attribue M. de T., etc. En revanche les remarques de M. de T. sur les circonstances assez obscures auxquelles fait allusion la tenson entre Pierre et Guilhem, sont précieuses, et permettent de fixer à la fin de l'année 1280 la date d'une pièce que j'avais placée avec moins de précision « peu après 1276 ». M. de T. a sans doute aussi raison contre moi lorsqu'il attribue à Pierre III d'Aragon et non pas à Jacques le Conquérant la paternité du bâtard d'Aragon avec lequel Rostanh Bérenger échange les couplets que M. Tobler a expliqués avec une si remarquable sagacité[3]. — P. 403. Charvet, *Deux quittances en langue romane délivrées par les abbesses du monastère de Sainte-Claire d'Alais au XIVe siècle*. Elles sont de la fin du XIVe siècle et présentent peu d'intérêt. Pourquoi l'éditeur met-il un *sic* après les mots *per l'arma?* Dans la seconde quittance *bufici* doit évidemment se lire *hufici*, et n'a par conséquent rien à faire avec *benufici*, forme qui, d'ailleurs, serait bien incorrecte. — P. 407. Chabaneau, *Grammaire limousine*. Nous espérons que cet excellent travail sera tiré à part, nous en rendrons compte alors avec le soin qu'il mérite. — P. 424. Ch. de Tourtoulon, *Note sur une variété du sous-dialecte de Montpellier*. Sert d'introduction à un petit poème composé par un habitant de Lansargues. — P. 459, A. Montel et L. Lambert, *Contes et petites compositions populaires*. La principale des pièces contenues dans cet article est celle que M. Damase Arbaud a publiée sous le titre de *Serenados*[4], avec un commentaire que les nouveaux éditeurs ont reproduit à peu près en entier sans reconnaître suffisamment leur emprunt. — P. 475. La *Bibliographie* se compose du compte-rendu de la *Romania*, n° 5. M. Boucherie y présente des critiques souvent fondées sur le texte de la *Prise de Rome*, publiée par M. Grœber. Je suis d'accord

1. Ainsi dans un règlement pour la vente du vin, rédigé à Tarascon en 1422, « *losditz* depputatz » (Bartsch, *Chrest.*, 388, 38); « *los* hostaliers » (*ibid.* 390, 13). C'est la règle dans tous les textes où l'usage de la déclinaison à deux cas est perdu, aussi bien en Provence qu'ailleurs. Je sais bien qu'actuellement en provençal on dit *li* et non pas *los* (et c'est là ce qui induit en erreur M. de T.), mais je ne crois pas que cet usage soit antérieur au XVIIe siècle.

2. Abstraction faite bien entendu, de la poésie qui a conservé bien plus tard l'observation de la déclinaison à deux cas.

3. Voy. *Romania*, I, 268.

4. *Chants popul. de la Provence*, I, 220.

avec M. B. lorsqu'il pense que le parti le plus sûr pour l'éditeur de ce poème eût été de n'en point tenter la restitution. Cela dit, je crois que sur deux ou trois points on peut risquer la défense de M. Grœber. Ainsi, v. 153, M. B. lui reproche à tort de n'avoir pas corrigé *bruit* en *brusle;* certes *bruire* n'est pas un mot inconnu. Mais il y a des restitutions à faire dans ce texte, et les meilleures ne seront pas toujours celles qui changeront le plus la leçon du ms. Ainsi v. 65 le ms. porte : *Ainc le temps ne fu trové de Adam ly premier,* ce qui n'a pas de sens. La correction de M. Grœber qui demantibule le vers : *Mieldre ne fu trovée ainc Adam li premier,* est inconciliable avec le sens constant de *ainc*. Il faut évidemment, avec de faibles changements : *Ainc tel ne fu trovée dès Adam le premier*. D'autres fois la restitution consiste dans la simple suppression d'une correction de l'éditeur. Ainsi on lit v. 217: *Par .c. fois M. payen, autant furent esmé;* alors que le ms. porte pour le second hémistiche *a itant sunt esmé*, qui n'avait aucun besoin d'être corrigé. Mais je ne veux pas faire en ce moment la critique de l'édition de M. Grœber. — En terminant son compte-rendu M. Boucherie se demande sur quoi je me fonde pour affirmer que « *baud* qui signifie gaillard, vigoureux, ne peut aucunement venir de *validus*. » Je me fonde tout simplement sur ce fait incontesté que le mot en question venant de l'allemand *bald*, ne peut pas venir en même temps d'un mot latin, d'autant plus que ce mot latin convient médiocrement pour la forme et ne convient pas du tout pour le sens.

P. M.

II. Rivista di filologia romanza, I, 2. — P. 73, Manzoni, *il Canzoniere Vaticano* 3214 ; description de ce précieux chansonnier italien, avec l'impression du premier vers de chaque pièce et l'indication des recueils où se trouvent celles qui ont été publiées ; à la fin sont données les pièces inédites, parmi lesquelles un sonnet de Dante. — P. 91, Mussafia, *Osservazioni sulla « Storia di alcuni participii, etc. »* de M. Canello, article publié dans le n° I de la *Rivista* (voy. *Romania* II, 140) ; M. M. ne discute pas la théorie fondamentale de M. Canello ; il fait sur son travail d'excellentes remarques de détail, et lui conteste, avec toute raison, le droit de conclure de l'existence de formes romanes celle de formes latines semblables. Je ne suis pas d'accord avec Diez, suivi par M. M., sur les mots français *fente, pente, tente, ponte, tonte ;* ce sont bien pour moi de véritables participes. — P. 98, Cornu, *deux Histoires villageoises en patois vaudois*. Ces deux anecdotes, composées il y a environ trois quarts de siècle par le pasteur Bridel, offrent, d'après M. Cornu, un bon spécimen du patois vaudois ; il les a réimprimées avec une orthographe tout à fait bonne et les a fait suivre d'un glossaire complet et soigneux, qui rend cette publication fort utile. — P. 113, Pitrè, *Nuovo Saggio di Fiabe e Novelle popolari Siciliane;* M. P., qui annonce pour cette année un grand recueil de contes populaires siciliens, en donne à la *Rivista* dix qui (sauf un) ne figureront pas dans ce recueil. Le présent article ne contient que le premier, dont le fond était déjà connu par M^lle^ L. Gonzenbach, mais dont la forme nous a paru excellente et bien populaire. — P. 122 ss. *Variétés*. M. Coelho explique avec évidence, par le galicien ancien et moderne *che* pour *te*, une forme *cha* qu'il faut maintenant lire *ch'a* (= *te a*), qui était fort embarrassante dans une vieille

chanson portugaise[1], M. Stengel indique les éditions déjà données du document sarde publié dans le n° I (voy. *Romania* II, 141) et communique à ce sujet quelques observations de M. Delius. — P. 125, *Comptes-rendus* : articles de M. Morel-Fatio sur la *Biblioteca catalana*, bien peu avancée jusqu'à présent (*Romania*, I 271); de M. Monaci sur Martin, *Examen critique des mss. du roman de Renart*; de M. Canello sur d'Ovidio, *Sull' origine*, etc. (voy. *Romania*, I, 492), avec une liste intéressante, bien qu'elle prête à diverses critiques, des mots italiens qui offrent une double forme reproduisant le nominatif et l'accusatif latin. — P. 134, *Périodiques*. — P. 136, *Notizie*.

G. P.

III. Il Propugnatore, VI, 3. — P. 282, L. Gaiter, *il Dialetto di Verona nel secolo di Dante*, article qui contient, au milieu d'idées parfois vagues ou erronées, des faits intéressants et utiles. — P. 325, F. Zambrini, *dei Dialetti romagnuoli in genere e del faentino specialmente;* remarques qui portent surtout sur le dictionnaire de Morri. — P. 336, *XV Canzoni populari in dialetto Titano* (Tito, prov. de Basilicate, district de Potenza), publiées par M. Imbriani. — P. 350, A. d'Ancona, *Venti sonetti inediti del sec. XIII;* M. d'Ancona va publier les poésies inédites du XIII[e] siècle que contient le précieux manuscrit du Vatican 3793 ; il en détache ces vingt curieux sonnets, dont il signale ainsi très-justement le principal intérêt : « Essi appartengono ad autori fiorentini della seconda metà del dugento, la cui maniera poetica sta tra la forma sicula e provenzaleggiante e quella del *dolce stil nuovo*. » Mais en eux-mêmes ces sonnets, publiés avec tout le soin possible, méritent d'être lus, et ceux de Chiaro Davanzati sont très-curieux pour les mœurs du temps, en même temps qu'ils ont une belle et simple forme. — P. 372-406, F. Liverani, *Lexicografia italiana*; liste de mots qui manquent dans la dernière édition de Du Cange, tirés pour la plupart de chartes italiennes que Henschel n'a pas pu connaître; il y a dans le nombre des mots intéressants et même importants, mais beaucoup ne le sont que comme offrant des formes phonétiques ou grammaticales qu'il n'était pas dans le plan de Du Cange de recueillir et qu'il ne faudrait pas lui reprocher d'avoir omises, même s'il les avait connues. Ces formes, — comme par exemple *cambio* etc., employés à tous les cas, — seraient d'ailleurs bien mieux à leur place dans une grammaire que dans un lexique, ou du moins devraient être rangées dans un ordre grammatical. La liste de M. L. n'en est pas moins utile, et il serait à désirer qu'on publiât souvent des suppléments de ce genre, qui prépareraient peu à peu une nouvelle édition du *Glossarium*. L'auteur ferait mieux de s'abstenir d'étymologies. — P. 406-431, G. Vanzolini, *Somma delle penitenze di fra Tommaso d'Aquino,* ancienne traduction. — On nous permettra de faire remarquer à nos lecteurs la variété et la valeur des articles qui composent cet intéressant fascicule.

G. P.

IV. Bibliothèque de l'École des chartes, XX, XIV, 2, 3.—P. 232-240,

1. Nous nous apercevons au dernier moment que la même explication a été donnée, et d'une manière plus complète encore, par M. Mussafia, *Iahrb. f. rom. lit.* VI, 218.

d'Arbois de Jubainville, *Deux documents latins inédits, IX^e^, VII^e^ siècle.* Suite d'observations sur la grammaire des deux documents publiés par l'Académie de Berlin qui ont été l'occasion de l'article inséré dans les *Mélanges* de notre quatrième n° (ci-dessus I, 483). Les opinions exprimées par M. d'A. de J. ne nous paraissent pas toutes à l'abri de la contestation. Son travail était du reste rédigé avant le nôtre et n'a pas mis à profit les faits nouveaux que nous a fournis le texte du ms. de Saint-Germain-des-Prés. — P. 183, compte-rendu par M. Pannier de l'*Histoire des origines de la langue française* de M. Granier de Cassagnac.

V. Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, II, 2. — P. 80-144, J. Storm, *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien* : travail d'une grande importance et d'une haute valeur. Dans la première partie, l'auteur rectifie, au moyen d'un examen des faits plus approfondi, diverses opinions de M. Corssen, et introduit d'une façon toute nouvelle dans l'appréciation des phénomènes romans l'étude du latin archaïque et des anciens dialectes de l'Italie; dans la seconde partie, il analyse, au point de vue du traitement des atones, l'italien avec plus de précision qu'on ne l'avait fait, et les dialectes modernes pour la première fois (il ne parle pas de ceux de l'Emilie). Nombre de points intéressants de phonétique, de grammaire et d'étymologie sont abordés chemin faisant. L'auteur est parfois un peu prompt à affirmer, un peu hardi dans ses conjectures; mais il fait preuve, d'un bout à l'autre de ce long mémoire, d'une instruction étendue, d'une rare puissance d'attention et d'un sens philologique très-juste. — P. 171-176, H. Gaidoz, *Fagne, fange, hote Venn, Finnois.* La première partie de cet article a seule de l'intérêt pour nous; M. G. y met hors de doute, par des rapprochements de noms de lieux, la parenté signalée par M. d'Arbois de Jubainville (*Mém. de la Soc.*, II, 70-2) entre l'all. *fania* et les mots fr. *fagne, faigne, fange.*

G. P.

VI. Zeitschrift fur vergleichende sprachforschung. XXI. *Neue Folge*, I, 4 et 5, 1873. — P. 289-340. *Abhandlungen über die romanischen mundarten der Südwest Schweiz.* — Cette publication de M. Hæfelin, qui ouvre une série de recherches sur les patois de la Suisse romane, lesquelles vont paraître successivement dans la *Zeitschrift*, est le premier travail scientifique qui ait été entrepris à leur égard. Ces premières études sur le patois du canton de Neuchâtel sont d'autant plus méritoires que, comme l'auteur le dit (p. 291), l'ancien langage est sur le point de s'éteindre. Car il lui a fallu déjà interroger les personnes âgées, qui maintenant seules conservent encore dans sa pureté un dialecte qui était la langue de presque toute la société au commencement de ce siècle. Comme M. H. a choisi un journal pour y publier son travail, pensant obtenir par ce moyen des indications et des conseils de la part de ceux qui s'intéressent à ces études, je profiterai de cette invitation pour indiquer les modifications qu'il serait bon qu'il y apportât à l'avenir. L'auteur ne traite pas les dialectes du Jura bernois, qui suivent, dit-il, des lois toutes différentes dans leur développement. Espérons qu'après s'être préparé par ses études sur le dialecte de Neuchâtel, il accordera

son attention aux patois des vallées jurassiennes, tâche qui lui sera facilitée par les documents littéraires assez importants qu'ils possèdent. — Après nous avoir parlé de la préparation à son travail, dont il a rassemblé lui-même la plupart des matériaux, il indique les sources écrites où il a puisé (p. 292, 293) : I, lexiques ; II, textes. Puis il établit les groupes dialectaux, au nombre de cinq, qu'il sera probablement obligé de modifier avec le temps. Ce sont ceux : I, de la Neuveville le long des pentes du Chaumont en s'avançant vers Neuchâtel (patois de Lignières ; patois du vignoble du nord-est) ; II, patois du Val-de-Ruz ; III, patois des montagnes (les environs du Locle, la Chaux-de-Fonds, la Sagne, la Brevine etc.) ; IV, patois du Val-de-Travers ; V, de Neuchâtel en se dirigeant vers le canton de Vaud (patois du vignoble du sud-ouest ; patois de la Paroisse). Il est regrettable que l'auteur n'ait pas traité ces cinq variétés d'un même dialecte d'une manière synoptique comme il l'a fait pour le suffixe *aticum* p. 301. Cela n'aurait pas fait de difficultés et le travail aurait gagné en clarté et en brièveté. — Vient ensuite l'exposition de son système orthographique, qui est ce qui, dans ces recherches, contentera le moins le philologue. Au lieu de se servir dans ses transcriptions des signes généralement admis dans la science, comme ceux proposés par Lepsius dans le *Standard alphabet*, il a mieux aimé inventer un système de sa façon, qui n'a pas le mérite de la simplicité qui seul pourrait le justifier : il est au contraire aussi compliqué qu'il peut l'être. Sans parler de chaque lettre une à une, je remarquerai que l'*e* ouvert est regardé par M. H. comme l'*e* normal, puisque c'est de tous les *e* le seul qui n'ait aucun signe diacritique. Cet emploi de l'*e* ouvert est contraire, à ma connaissance, à l'usage reçu dans toutes les grammaires, où l'on est habitué à ne donner aucune marque particulière à l'*e* fermé. On sait qu'en français les diphthongues apparentes sont des sons véritablement simples : M. H. n'a pas manqué d'imiter ce défaut de l'orthographe française et de rendre *eu* (= œ all.) par les mêmes lettres. *Eu* étant un son simple devait être représenté par un signe unique. La même remarque s'applique à *ou* (= *u* lat. et des langues rom. méridionales) qui est pris au français. La diphthongue *au* étant un son double, c'est-à-dire *a* + *u*, pour être conséquent, M. H. devrait l'écrire comme font certaines personnes en Provence par *aou*. Pour *l* mouillé, l'auteur se sert de *ly*. Il vaudrait mieux employer un signe unique analogue à celui qui est reçu pour l'*n* mouillé. Les signes qui désignent les sifflantes surtout auraient pu être de beaucoup simplifiés. En un mot, tout le système orthographique est à refaire, et il y a d'excellents guides qui fournissent, sinon toutes les indications nécessaires, du moins assez pour en établir un beaucoup plus simple que celui dont l'auteur s'est servi. Si chacun veut faire une orthographe à sa façon dans les travaux de phonétique, nous aurons bientôt un désordre qui fera perdre un temps précieux à ceux qui s'occupent d'études dialectales. — La première partie de l'étude de M. H. traite de la phonétique des voyelles (p. 297-340) qui sont considérées avec soin selon les différentes places qu'elles peuvent avoir dans les mots. L'auteur nous avertit plus haut que le fr. a eu une grande influence sur le dialecte de Neuchâtel. Son devoir était donc de se garder des mots d'origine étrangère qui introduisent de l'irrégularité dans la phonétique. Il ne l'a pas toujours fait, ainsi que le montrent les exemples suivants que je relève, parce qu'ils pourraient faire naître d'autres erreurs.

MOTS SAVANTS OU FRANÇAIS.

adorā 298,
enfirmitā 298,
acre 299,
animó 302,
i cede 307,
entyé m., *entyera* f. 307,
i nie, 308,
i nyo 309,
figue 309, 310, *figa* 311, 312,
y 'ecline 310, *y 'encline* 312,
djustice 311, 312, *zustice* 313,
avarice 311, 312,
familge 311, 312, 313, 314,
parece, *pareice*, 327 (*pigritia*),
mervelye 311,
prodize 313,
prodizo 314, *prodige* 339,
amateúr 314, 315, 316,
pateúr 314,
serviteúr 315,
amoŭreú 316,
doúloŭreu 316.
Dans les mots *cateur*, *coŭleūr*, *honeūr* 314, 315, 316, 317, 318, il faut admettre une influence du fr. comme elle a lieu sur ces mêmes mots dans le canton de Vaud, où le son *eu* n'existe que dans un seul mot. Il faut ajouter à ces mots *ardeūr*, *faveūr*, *vigueūr*, 315, 316; *neu*, *demeure* 317, tirent leur irrégularité de l'infl. du fr.
cadue, *cadeu* 319, 320, 321,
nature 319,
djuste 320, *zuste* 322,
lutte 320, 322,
purge 320, *purze* 322,
audŏ 321.
Les différentes formes de *commodus* sont des formes à demi savantes.
óppĕti 327,
ogmatā, *ŏgmentā* 328,
admirabye 334,
āme, *āma* 334,
odacheú 338,
eloge, *eloze* 338, 339.

On désirerait souvent des explications plus étendues sur la genèse des formes. Celles qu'on trouve ne sont pas toutes très-vraisemblables : ainsi, p. 311, M. H. pense que dans les formes telles que *fam'na*, *far'na*, *ep'na*, l'accent a passé d'abord sur la pénultième et qu'ensuite l'*i* est tombé. L'explication la plus naturelle et qui est confirmée par les mêmes mots (p. 313) *fámĕna*, *fárĕna*, *épĕna*, est que ĭ s'est changé régulièrement en *ĕ* (= *e* muet), son si faible que, ne pouvant soutenir l'accent, il l'a rejeté sur la syllabe précédente. On sait qu'en français aucun *e* muet n'est accentué. — La forme *pouibye*, p. 318, prouve clairement que l'antécédent qu'il donne à *pubye* 315 (= populus) et qui serait *eu*, n'a pas existé. Il y a eu contraction des deux sons en un seul. — Les mots *leivrŏ*, *peivrŏ*, *baire*, qui sont donnés, p. 312, 314, comme des formes exceptionnelles, doivent être regardés comme réguliers. — *Gōrge*, 322, de *gurges*, étymologie proposée par Diez, est incertain. — *Cauda* donnant *coŭa* devrait se trouver à *o* long, parce qu'on sait que de très-bonne heure en latin vulgaire ce mot se prononçait *coda* (Comp. le prov. *coa*). — Un des phénomènes les plus curieux du dialecte de Neuchâtel serait d'avoir des mots accentués sur l'antépénultième, p. ex. *c'ĕ'nĕvo* p. 325. Y en a-t-il aussi dans le canton de Vaud? — *Cacon*, p. 327, de *quisque unus*, est une étymologie qui n'est prouvée que par celle d'un autre mot d'une incertitude trop grande pour que je puisse l'admettre. — Les formes verbales *fouran*, *souran*, regardées comme des parfaits (=*fuerunt*, *sapuerunt*) sont bien plus probablement des plus-que-parfaits. — Je doute que dans *foti*, hêtre p. 340, le *t* soit introduit pour supprimer le hiatus. Comp. le gruérin *foçi* où ç = *th* angl. correspond à *st* latin.

J. Cornu.

P. 434-461. H. Schuchardt. *Romanische Sprachwissenschaft. Aus Zeitschriften.* Le savant professeur de Halle annonce l'intention de dépouiller désormais régulièrement dans la *Zeitschrift* les principales publications relatives à la linguistique romane, et notamment les périodiques. Il débute par l'analyse critique d'un mémoire fort intéressant de M. Zupitza, paru dans le tome XII du *Jahrbuch für romanische Literatur*, du fasc. II des *Romanische Studien* de M. Bœhmer (voy. *Romania* I, 394), et des deux premières livraisons de la *Romania*. Je me permettrai de relever deux ou trois observations qui me concernent. M. Sch. accepte mon étymologie de *faite*, mais s'étonne avec raison que je n'aie pas cité le pg. *festo*, sous lequel Diez parle du mot français ; c'est que j'ai rédigé ma note sans avoir encore la troisième édition du *Dict. étymologique* ; il faut joindre aux formes indiquées le mot portugais, qui, comme le fr., se présente sous la forme masc. *festo* et fém. *festa*, et qui a dû exister aussi en espagnol (où s'est conservé le verbe *enhiestar*). — M. Sch. m'avertit que c'est en reproduisant sans faire attention une phrase de lui que j'ai placé Constantin Porphyrogénète (905-959) au VII[e] siècle (*Rom.* I, 10, n. 6). Il réclame contre l'opinion que je lui prête (*Rom.* I, 1) sur la parenté de *Roma* et de *Ranmes* (je la lui ai attribuée, non point induit en erreur par Corssen, mais à cause de son hypothétique *Ravima*, qui semblait créé tout exprès pour produire à la fois *Roma* et *Ramnes*). La faute d'impression *continuité* pour *non-continuité* a déjà été corrigée (*Rom.* I, p. 239, 509). — Espérons que M. Sch. continuera cette intéressante revue.

G. P.

VII. Revue des Sociétés savantes, Septembre-Octobre 1872. — P. 285. Rapport de M. Michelant sur la proposition faite par M. Bonnardot de publier dans les *Documents inédits* un recueil de textes lorrains [1].

Novembre-Décembre 1872. — P. 414. Rapport de M. Rathery, sur une série de 36 chansons populaires (en français) du Morbihan, recueillies aux environs de Vannes, et communiquées par M. Rosensweig.

V, Janvier-Février 1873. — P. 67. Rapport de M. P. Meyer sur trois chartes du Beauvaisis, communiquées par M. Desjardins. L'une de ces chartes (1308) fait mention de l'*encis* ou *ancis* (avortement), l'un des cas de haute justice ; une autre (1158) nous donne le plus ancien exemple connu du mot *échalas* : « virgas ad vineas sustentandas que vulgo *hescaraz* appellantur. »

VIII. Revue de Gascogne, XIV, 7 (juillet). — P. 293-308. P. Meyer, *la Chanson de Girart de Roussillon, traduite pour la première fois d'après le ms. d'Oxford* (suite). C'est le troisième article : les deux premiers ont paru dans la même revue en nov. 1869 et avril 1870. La partie traduite s'étend actuellement jusqu'au vers 2532 du ms. de Paris, éd. Hofmann (p. 80 de l'éd. de M. Francisque Michel). La traduction complète d'un poème d'environ 10,000 vers, qui serait inintelligible sans de nombreuses notes, ne pouvant prendre place dans une revue, on a dû se borner pour certaines parties à une simple analyse. Le texte suivi est, comme l'indique le titre, le ms. d'Oxford, mais les autres mss. n'ont point été négligés. Les principes qui ont guidé le traducteur dans le choix des

1. Cette proposition a été adoptée par le Comité des travaux historiques.

leçons sont ceux qu'il a exposés en 1869 dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*. Parmi les notes qui accompagnent les morceaux traduits dans le présent n° de la *Revue de Gascogne*, il en est une qui offre de l'intérêt pour l'histoire de l'épopée française : celle qui concerne la légende de Senebrun de Bordeaux (éd. Hofmann, v. 1867).

IX. Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois, Grenoble, Ed. Allier. Nos V à VIII (Mars 1870, — Avril 1873). — Cet intéressant recueil, interrompu par suite de la guerre, reprend maintenant sa publication et la continuera, nous l'espérons, avec régularité. Il renferme presque en chaque numéro des documents qui sont de nature à intéresser les personnes qui s'occupent de philologie romane. Ainsi le n° 4 contenait le texte en langue vulgaire de la coutume de Saint-Vallier (1204), document important pour l'étude des dialectes de la langue d'oc. Dans le présent fascicule, qui répond à quatre numéros, nous signalerons p. 95-103, une notice de M. C. U. Chevalier, sur un missel de l'église de Die, imprimé en 1499, dont on ne connaît que deux exemplaires. Il s'y trouve diverses proses, dont cinq, propres au Dauphiné, sont réimprimées par M. l'abbé Chevalier. — P. 103-107. Le directeur de la *Petite Revue*, M. Gariel, publie les statuts d'un ordre de sainte Catherine, jusqu'à ce jour inconnu. C'est un document du XIVe siècle, rédigé en français, mais plein de traces du dialecte dauphinois. On sait que les textes de ce dialecte sont rares.

X. Revue de Marseille et de Provence. — Avril 1873. P. 169-187. V. Lieutaud, *Lou Rouman d'Arle*. Il y a à la bibliothèque de Méjanes (Aix), trois volumes du siècle dernier, cotés 809-11, qui contiennent sous le titre assez approprié de *Chaos d'Arles* une suite de documents de tout genre sur Arles. Ces documents paraissent extraits des archives d'Arles[1]. Entre autres se trouve « lou rouman d'Arles » que publie M. Lieutaud, et dont il indique le contenu ainsi qu'il suit : « C'est une espèce de grossier résumé d'un long poëme, qui » devait contenir la fondation de cette ville (Arles), la Passion de Notre-Seigneur, » la vengeance qu'en tire Titus pendant que Vespasien habite les bords du Rhône, » la mort de Pilate, la prédication de l'évangile par saint Trophime... Puis » vient Maugis, le sorcier bien connu de l'histoire poétique Charlemagne, qui » bâtit jadis les arènes[2]. L'empereur retourne ensuite à Rome accompagné des » meilleurs d'Arles. Les Sarrasins en profitent pour s'emparer de la ville, et n'en » sont chassés qu'après moult (*sic*) combats du grand Charles... »

M. L. pense que ce morceau est extrait d'un poëme en alexandrins, auquel appartenait aussi l'histoire de Tersin que j'ai mise au jour dans le premier numéro de la *Romania*. Ces propositions sont très-vraisemblables. Il est de fait que les mêmes personnages (le roi Thibaut, le roi Andegier, le roi Carbuyer et sa femme Borriana[3], le comte Bigart), figurent dans les deux textes, et que les deux récits coïncident pour une partie, l'expédition de Charlemagne en Pro-

1. Voy. Mouan, *Catalogue raisonné des manuscrits concernant la ville d'Arles* (Aix, 1847), p. 59-60.

2. Ceci est fort douteux. Je ne vois guère de raison d'identifier « lo fil de Magin que las Arenas fes complir » avec Maugis.

3. *Loriana* dans le *Rouman d'Arles*.

vence ; mais il faut que l'un des deux récits ait été fortement remanié, car dans la partie où le fonds est le même, les différences de narration sont très-notables. Le récit remanié est évidemment *Tersin*, car le *rouman d'Arles* suit assez exactement son original perdu pour en avoir bien souvent conservé des vers entiers. C'est une copie (une très-mauvaise copie, il est vrai) presqu'autant qu'une traduction en prose. On en jugera par ces quelques lignes du début ; je souligne les rimes : « Quant Vespasian e Tite ac conquista la terra d'otre mar o de » Jerusalem, Gentils li guerregron la villa de Jerusalem, et el va la lur donar et » autregar ; pueys s'en tornet a Roma a la nobla sieut*at*, e cant son paire lo vi » el li a demand*at* : Digas mi filh, com aves tant est*at* ? Han vostren las fals » Jurieux contrast*at*, ni desved*at* la terra que non la cias intr*at* ?... » On voit que la forme originale se devine assez pour qu'on puisse sans témérité en entreprendre la restitution. M. L. a donc essayé de remettre en vers ce morceau. Sa tentative, fort imparfaite dans la *Revue de Marseille*, a été notablement améliorée, grâce à des suggestions amies, dans le tirage à part qui a été fait de ce travail. Néanmoins, il reste encore bien à faire, non-seulement pour la correction grammaticale, beaucoup trop négligée par M. L., mais pour le sens. Toutefois, avant de se livrer aux conjectures, il faudrait avoir épuisé les sources manuscrites. Et c'est ce qui n'est pas fait. Car enfin le texte sur lequel le compilateur du *Chaos d'Arles* a fait au siècle dernier sa copie, doit exister encore dans ces archives municipales d'Arles qui sont si riches et si mal connues. Et en tout cas, outre la copie du *Chaos d'Arles*, il y en a deux autres que M. L. mentionne en note, p. 175, et qu'il a trouvées pendant l'impression de son travail. Je reviendrai du reste sur les questions que soulève le *rouman d'Arles* dans une notice que j'ai l'intention de publier un jour sur un Arlésien peu connu, et pourtant fort intéressant, Bertran Boisset. P. M.

XI. Revue critique d'Histoire et de Littérature, Avril-Juillet 1873.— 89. Strümpell, *Die ersten Bibelübersetzungen der Franzosen* (Marie Hyacinthe), opuscule à tous égards détestable. — 97. Granier de Cassagnac, *Histoire des origines de la langue française* (G. P.). — 112. Maspons, *Lo Rondallayre* (Th. de Puymaigre), cf. *Romania* I, 257. — 122. Pitré, *Studi di poesia populare* (Th. de Puymaigre). — 129. Adam de la Halle, *Œuvres complètes* publiées par M. de Coussemaker (Bonnardot). Le critique montre que dans cette édition le texte et la transcription de la musique originale laissent également à désirer.

XII. Literarisches Centralblatt, 1873, Avril-Juillet. — 14. Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, 2e édition. Caix, *Saggio sulla storia della lingua e dei dialetti d'Italia*. — 15. Ascoli, *Archivio glottologico italiano*, vol. Ier. — 16. Bourguignon, *Grammaire de la langue d'oïl* (ouvrage de seconde main). — 20. Ville-Hardouin, publ. par M. de Wailly. — 23. Storm, *De romanske Sprog og Folk*. Lœschhorn, *Zum normannischen Rolandsliede* (cf. ci-dessuse p. 261).

XIII. Bibliographia critica, fasc. VII-VIII. — Art. 34, *Musicas e cancões populares colligidas da tradição*, par Adelino Antonio das Neves e Mello (art. de M. Braga : le recueil ne comprend que des *cantigas soltas*). — 42. Monaci, *Canti antichi portoghesi* (premier et très-intéressant article de M. Braga).

CHRONIQUE.

La collection des *Documents inédits*, qui depuis plusieurs années n'avait publié aucun texte intéressant pour l'étude de nos antiquités littéraires, s'enrichira prochainement de deux volumes qui seront bien venus des romanistes. Dans le premier sera éditée par M. Fr. Michel la traduction française du psautier que contient un ms. bien connu de Trinity College, Cambridge. Les variantes du ms. B N. Lat. 8846 seront, toutes sans exception, données en note. Ces deux exemplaires, les seuls connus de cette version du psautier[1], ne présentent au reste que des différences purement orthographiques. Ce sont l'un et l'autre des psautiers *quadripartita* tels que celui de Bamberg, décrit dans le *Serapeum* du 15 nov. 1865, et la glose française est placée entre les lignes de la version dite *Hebræa*. Le plan suivi par l'éditeur est celui qui a été déterminé dans un rapport lu au Comité des travaux historiques en décembre 1869 (voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, I, 11 et 70). L'impression en est arrivée actuellement jusqu'à la 23e feuille, qui se termine avec le psaume CII.

La seconde des publications *romanes* que doivent contenir les *Documents inédits*, est un poème en vers français de huit syllabes composé par un auteur nommé Ambroise sur l'expédition de Richard Cœur de Lion en Palestine. L'unique ms. de ce poème, conservé au Vatican, avait été plus d'une fois signalé à l'attention des érudits : M. Keller en avait même édité le début dans son *Romvart* (p. 411-24), mais la valeur historique n'en avait pas été reconnue jusqu'à MM. G. Monod et G. Paris qui ont récemment proposé au Ministre de l'instruction publique la publication de ce précieux ouvrage dans les *Documents inédits*. Cette proposition a été adoptée par le Comité des travaux historiques dans sa séance du 9 juin dernier, après lecture d'un rapport dont nous donnons ici un extrait qui fera comprendre en quoi consiste l'intérêt de l'ouvrage[2].

« Depuis longtemps on avait signalé un passage du *Chronicon Terræ Sanctæ*, ouvrage anonyme attribué sans raison à Raoul, abbé de Coggeshal[3], où il est fait allusion à un récit français sur l'expédition de Richard : « Si quis plenius

1. On connaît au contraire un assez grand nombre de copies de la version dont le ms. d'Oxford publié par M. Fr. Michel en 1860 est le meilleur type. Le rapport dont il est question un peu plus loin en mentionne cinq mss., mais depuis l'auteur de ce même rapport en a retrouvé deux autres.

2. Ce rapport paraîtra dans un prochain numéro de la *Revue des Sociétés savantes*.

3. Voy. Sir Th. Duffus Hardy, *Descriptive Catalogue of materials relating to the History of Great Britain and Ireland*, II, 456.

» scire desiderat, legat librum quem Domnus Prior Sanctæ Trinitatis de Londo- » niis ex Gallica lingua in latinum, tam eleganti quam veraci stylo, transferri » fecit[1]. » Le livre du prieur de la Trinité de Londres, auquel il est ici fait allusion, c'est indubitablement l'*Itinerarium Peregrinorum et Gesta regis Ricardi*, la source principale de l'histoire de l'expédition de Richard en Palestine, ouvrage attribué, par Gale et par ceux qui l'ont suivi, à Geoffroi Vinsauf. M. Stubbs, le dernier éditeur de l'Itinéraire[2], a fait une juste application du passage précité du *Chronicon Terræ Sanctæ*, et s'en est servi concurremment avec d'autres arguments, pour retirer à Geoffroi Vinsauf un ouvrage qu'il convient de restituer à Richard, prieur ou chanoine de la Trinité de Londres[3]. Mais il ne veut pas aller plus loin : il admet avec le *Chronicon* que l'*Itinéraire* est l'œuvre de Richard, mais il rejette absolument l'autorité de cette même chronique lorsqu'elle affirme que Richard n'a fait que traduire en latin un ouvrage français[4]. Pour lui l'*Itinéraire* est une composition parfaitement originale, et il en déduit longuement les raisons, parmi lesquelles il en est qui à première vue semblent assez spécieuses. Tout au plus admettrait-il que l'auteur avait écrit en français des notes d'après lesquelles il aurait ensuite rédigé son ouvrage en latin. Ces raisons paraissent n'avoir soulevé aucune objection, et Sir Th. Duffus Hardy les admet pleinement[5].

» Si bien déduite, et à divers égards si intéressante que soit l'argumentation à laquelle s'est livré M. Stubbs, elle est radicalement renversée par l'apparition du poème dont MM. Monod et Paris nous proposent la publication. De l'examen auquel votre commission s'est livrée, résulte la confirmation la plus complète de l'opinion exprimée par M. Monod dans sa lettre, à savoir que l'*Itinerarium* n'est autre chose que la traduction élégante et exacte du poème d'Ambroise. Sauf que le traducteur latin a modifié en certains endroits l'ordre du récit, il lui eût été difficile d'être plus fidèle. L'auteur du *Chronicon Terræ Sanctæ* avait donc raison. C'est ainsi que, selon la juste observation de M. Monod, « une œuvre remarquable que l'on croyait jusqu'ici appartenir exclusivement à l'historiographie anglaise, est restituée à la nôtre. » Pour constater par une preuve en quelque sorte palpable le rapport de l'*Itinerarium* latin à son original français, votre commission croit devoir placer en regard l'un de l'autre le texte latin et le texte français de deux passages pris en deux parties différentes du récit. (Nous n'en rapporterons qu'un ici.)

» Ce qui suit a trait à l'assaut de Daron :

Ms. du Vatican, fol. 68 *c*.	*Itinerarium* V, XXXIX (édit. Stubbs, p. 354).
Et il se misent, ço me semble, En la maistre tur tuit ensemble; Mais de grand mal se porpenserent Qui lor chevals esjareterent Et que li crestiens eüssent[6] Ne que chevalchier les peüssent. La[7] gent Dieu el chastel monterent. E cil[7] qui primes i entrerent Seguins Barrez fud li premiers,	Turcos a ruina fugientes raptim nostri insequuntur cædentes; qui resistere non valentes se intromiserunt in turrim principalem; nequissimo quidem usi consilio : universos equos suos, ne alienum cederent in usum, prius subnervaverant. Ipsis fugientibus, nostri viriliter ingrediuntur in castrum, quorum primus erat Seguinus Barrez cum armigero suo Ospiardo[8]; ter–

1. Ce texte a été cité notamment par M. de Mas Latrie dans son « Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr », *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e série, I, 56.
2. En 1864, dans la collection des *Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland*.
3. *Chanoine* d'après Nicolas Trivet; voy. Stubbs, *Introduction*, p. xl-xlj.
4. *Introduction*, p. lv et suiv.
5. *Descriptive Catalogue*, II, 505.
6. *Sic*, corr. *Que li crestien nes eüssent*.
7. Corr., *De cils ?*
8. *Espiardo*, dans un autre ms., ce qui s'accorde avec le français.

Et Espiarz uns escuiers;
Ne se tint pas de Seguin loinz.
Li tierc fud Pieres li Gascoinz;
E d'autres en i pot aveir
Dont je ne poi les nons saveir.
Puis i entrerent les banieres;
Si n'i ot de plusors manieres :
Estiene de Longchamp premiere
I entra, si n'iert pas entiere,
Et anceis esteit [2] molt depcciée
(E) après icele (i) fud dresciée
La [3] le conte de Leicestre;
E de aseür mur (mult?) a destre
Fud l'Andriu de Chavigni mise;
E ovec cele i fud (cele) assise,
Après, la mon seignor Reimont,
Le filz le Prince, el mur amont.
E cil de Gienne e cil de Pise....

tius intrantium Petrus erat de Garstonia [1]; alii quamplurimi postea quorum jam nomina exciderunt. Baneria Stephani de Longo Campo prima muris eminebat imposita; secunda comitis Leicestriæ, tertia Andreæ de Chavegni, quarta Reimundi filii principis. Genuenses etiam et Pisani....

» La traduction latine est partout de cette exactitude. On remarque que le traducteur conserve presque toujours les noms sous leur forme vulgaire, ne se hasardant à traduire que ceux dont l'équivalent latin était facile à trouver.

» Il devra donc être admis dorénavant que toute la valeur attribuée jusqu'à ce jour à l'*Itinerarium* doit être reportée à son original. C'est cet original qui devient la principale source de l'histoire de la troisième croisade, la traduction latine n'ayant plus qu'une importance accessoire, et ne pouvant être utilisée que pour aider à l'interprétation du texte français qui, ne nous ayant été conservé que par un seul manuscrit, présente çà et là des obscurités et même des lacunes. »

— M. le Dr Fœrster, de Vienne, l'éditeur du fabliau du *Tombeor Nostre Dame*, que renferme le présent n° de la *Romania*, va publier prochainement une édition du poème de *Richart le bel* dont l'unique ms. est à Turin, et qui n'est connu jusqu'à présent que par les analyses de M. Scheler et de M. Casati; voy. *Revue critique*, 1868, art. 269.

— M. de Wailly achève l'impression d'une nouvelle édition de Joinville, qui contiendra le texte restitué déjà édité par le même savant pour la Société de l'Histoire de France en 1868, et la traduction littérale qui accompagne l'édition de 1867. Cette édition sera publiée chez Didot dans le format et avec les caractères du Villehardouin.

— La Société de l'Histoire de France vient de mettre sous presse chez M. Gouverneur l'édition de la Chanson de la Croisade d'Albigeois préparée par M. P. Meyer. Cette édition, avec la traduction, les notes, les tables, se composera de deux volumes. La Société espère voir paraître le premier au commencement de l'année prochaine.

— Nous avons reçu le prospectus d'une Société qui se forme en Angleterre pour l'étude des patois anglais (*English Dialect Society*) [4]. L'objet de cette Société

1. M. Stubbs rejette en variante la bonne leçon *Gasconia*.
2. Corr. *ert*.
3. Corr. *Cele*.
4. Nous traduisons à dessein *dialect* par *patois* : l'anglais n'a que *dialect* pour correspondre à *dialecte* et à *patois*. Ayant deux mots à notre disposition, il est commode de réserver l'un (*dialecte*) à l'état ancien de la langue, et l'autre (*patois*) à son état moderne.

est d'abord d'établir un lien entre les personnes qui s'intéressent aux patois anglais, puis de recueillir les moyens de faire des publications qui pourront être l'œuvre collective de plusieurs membres. Le nom de M. W. Skeat, le secrétaire de cette Société, l'éditeur avantageusement connu de *Piers Plowman* et de maint autre ouvrage en ancien anglais, est un sûr garant de la direction vraiment scientifique qui sera donnée aux travaux de cette Société. Chez nous aussi, il y a quelques années, il avait été question de la fondation d'une Société ayant pour but l'étude de nos patois. M. Burgaud des Marets, qui en avait eu l'idée, n'a pu, à cause de l'état de sa santé, donner suite à ce projet. Cependant il serait à désirer que, soit par des travaux collectifs, soit par des publications isolées, la France se tînt en cet ordre d'études au niveau des pays voisins. Aussi accueillons-nous avec satisfaction la nouvelle, que nous apporte la chronique du dernier numéro de la *Revue des langues romanes*, d'une mission accordée à MM. Bringuier et de Tourtoulon, « à l'effet de déterminer la limite qui sépare la langue d'oc de la langue d'oïl. » Ce n'est pas que nous pensions que ce but précis puisse être pleinement atteint : deux langues de même origine se fondent pour ainsi dire l'une dans l'autre à leur point de rencontre, de telle sorte que la ligne de démarcation ne peut être tracée que d'une façon assez arbitraire, mais il est impossible que la recherche de cette limite un peu fugitive ne conduise pas, en dehors même du but qu'on se propose, à des résultats intéressants.

— Notre collaborateur, M. le Dr Joh. B. Storm, vient d'être nommé professeur des langues anglaise et romanes à l'Université de Christiania. Dans le semestre qui commence en Norwège, au mois d'août 1873, il expliquera pendant deux heures par semaine *la Chanson de Roland*, et pendant une heure les premiers chants de la *Divina Commedia*.

— La Bibliothèque de la ville de Dijon a reçu récemment (juin 1869) en don, de M. Guèneau d'Aumont, un précieux manuscrit qui contient, malheureusement non sans lacunes, les deux branches principales des *Loherains*, le *Garin* et le *Girbert*. Ce manuscrit, qui comprend aujourd'hui 97 feuillets à deux colonnes, et qui garde encore son ancienne reliure en bois recouvert de peau, a été écrit au XIIIe siècle, et paraît, d'après un examen tout à fait superficiel des formes du langage, avoir été exécuté dans la partie sud-est de la Lorraine. Le texte semblerait se rapprocher du ms. de Berne plus que des autres. Nous espérons que le savant et obligeant bibliothécaire de Dijon, M. Guignard, donnera de ce manuscrit une notice détaillée.

ERRATA DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 248, ligne avant-dernière des notes : *ainde*, l. *inde*. P. 257, 1re ligne de la charte : *savoir*, l. *savour*. Ibid., dernière ligne des notes : *Thiancourt*, l. *Thiaucourt*.

P. 201, Vocabulaire de *Blandin de Cornouailles*. Il n'y a pas lieu de proposer aucune correction pour le mot *alan*. C'est l'esp. *alano* qui maintenant signifie dogue ; cf. Du Cange, *alanus*. Ce mot apporte donc une preuve nouvelle de l'origine catalane du roman de Blandin.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

LE FONTI DEL *NOVELLINO*.

Raccogliendo in maggior copia che finora da altri non si facesse [1], notizie risguardanti l'origine delle varie narrazioni onde si compone l'antico libro detto il *Novellino*, stimo non disutile, anzi necessario, premettere qualche cenno sul tempo in che esso dovette esser compilato, e se fu opera di molti o di un solo, e in tale ultimo caso chi questi possa essere, riferendo compendiosamente le diverse opinioni messe fuori da quanti finora ebbero occasione di trattare siffatto argomento.

I

E prima d'ogni altra cosa è da sapere come il *Novellino* o *Libro di novelle e di bel parlar gentile* non sia giunto a noi in una sola ed unica forma, ma in più e diverse, e come le differenze fra testo e testo non siano soltanto di frasi e di parole, nè di maggiore o minor ampiezza del racconto, ma anche talvolta sostanziali e di materia, trovandosi nell' uno novelle che all' altro mancano del tutto. E se pochi anni addietro poteva dirsi, che i testi si riducessero a due soli, il *Gualteruzziano* cioè, e il *Borghiniano*, ora a questi conviene aggiungerne altri due che denomineremo *Panciatichiano-Palatino* e *Marciano*.

Il primo di questi quattro testi è rappresentato dalla stampa fattane dal letterato fanese Carlo Gualteruzzi, in Bologna nell'anno 1525, nelle case di Girolamo Benedetti, ad esortazione di Pietro Bembo [2] col titolo:

1. Il Dunlop, *Gesch. d. prosadicht. üb. v.* F. Liebrecht (Berlin, Muller, 1851) è colui che più ampiamente ha trattato l'argomento (pagg. 211-14), ma le Novelle da lui illustrate nelle fonti non superano il numero di quindici. Noi ne illustriamo ben novantasette di tre testi.

Cogliamo qui da bel principio l'occasione di ringraziare il D[r] Rinaldo Kohler, bibliotecario di Weimar, in cui la dottrina è pari alla bontà, dell' ajuto che ci ha porto, comunicandoci preziose notizie sulle fonti di alcune novelle.

2. « Il quale ne teneva una copia procuratagli da Giulio Camillo, e ricavata in detta città (di Bologna) da un buon testo a penna. Ci manca il mezzo di sapere se il Gualteruzzi facesse uso nella sua edizione della copia del Bembo, oppure del testo da cui tal copia era ricavata. » *Prefazione* di G. B. Ghio alla edizione

Le Ciento Novelle Antike. E cotesta è anche la prima edizione del nostro libro, perchè è ormai dimostrato da una *Lezione* di Vincenzio Follini [1] che si ingannano a partito coloro che notano due anteriori edizioni fiorentine del monastero di Ripoli, datate del 1482 e 83, laddove invece trattasi di una sola, e del *Decamerone*. E i nuovi dubbj risollevati in proposito dal prof. Francesco Longhena [2], furono di recente appieno dissipati dall' esame più accurato che Domenico Carbone [3], ebbe a fare dell' esemplare ambrosiano. Medesimamente l'altra edizione che volevasi anteriore pur essa alla bolognese [4], e che si conservava nella biblioteca dei Conti di Camposampiero in Padova, meglio esaminata risultò essere, non altrimenti che l' esemplare ambrosiano, una riproduzione fatta dal Gualteruzzi o da altri, ma senza alcuna nota nè di luogo nè di stampatore nè di anno, della edizione del 1525 [5]. Intanto, come non sappiamo se il manoscritto del quale si valse il Gualteruzzi era copia di quello del Bembo, così ignoriamo se il codice fiorentino della Palatina, segnato di numero LVII (numerazione vecchia 133-36) e che concorda mirabilmente colla edizione del Benedetti [6], sia quello al Gualteruzzi appartenuto : che se non fosse, si potrebbe dire che la stampa del 1525 rappresenta tre codici, dei quali due perduti, uno tuttavia in essere [7].

L'altra forma del *Novellino* è quella che trovasi nella edizione giuntina del 1572, curata da Vincenzio Borghini, e condotta da lui sopra un testo ch'ei si affanna a gridare migliore del gualteruzziano, ma che riteniamo soltanto come più recente. Diciotto sono le novelle [8] che mancano in questa stampa confrontata coll' antecedente, e la lezione di tutte è

---

di Torino, Morano, 1802, p. XXIII.

La lettera di ringraziamento del Bembo a Giulio Camillo è nel vol. III, lib. III dell' *Epistolario*.

1. *Lezione sopra due edizioni del sec. XV*. Firenze, 1831.

2. Vedili in Zambrini, *Le opere volgari a stampa dei sec. XIII e XIV*. Bologna, Romagnoli, 1866, p. 267.

3. *Prefazione* alla edizione del Novellino, Firenze, Barbèra, 1868, p. X.

4. Zeno, *Annotazioni all' Eloquenza Italiana del* Fontanini, Venezia, Pasquali, 1753, II, 181.

5. Zambrini, *op. cit.* p. 267.

6. È del sec. XV, e viene indicato dal Sig. Carbone, p. XV. Concorda colla edizione del Gualteruzzi, secondo nota il Carbone, p. XII, anche il cod. frammentario magliabechiano in-4° del sec. XVI segnato dei numeri 10, 194, ma monco delle ultime trenta novelle.

7. Ai codici che riproducono la lezione gualteruzziana aggiungiamo il 3214. Vaticano del quale ci dà in questo momento, notizia il sig. L. Manzoni (*Rivista di Filologia romanza*, p. 72), dicendoci che al dritto della quinta carta di esso codice « comincia il titolo della prima novella, cui fanno seguito tutte le altre cento con l'ordine in che trovansi nell' edizione del Benedetti del 1525. »

8. Cioè la VI, VII, XII, XVI, XVII, XVIII, XXXVI, XXXVII, XXXIX, LIV, LVII, LXII, LXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, XCI, XCIII, del testo gualteruzziano. La LXII trovasi però, con qualche varietà di lezione, dopo la *Dichiarazione di alcune voci antiche*.

generalmente diversa dalla gualteruzziana, sia per varietà di testo, sia per arbitrio dell' editore. Certo il Borghini parla sempre di un *altro* testo, di un *nuovo* testo venutogli alle mani [1]; ma non pochi dubitano che egli, pur giovandosi in qualche caso di un altro codice con sole varietà di lezione [2], e (probabilmente per volere dell' Inquisizione) [3] espungendo varie novelle, queste rispigolasse poi quà e là in altri libri, anche meno antichi del *Novellino*, per giungere così a rifare il numero delle cento. Ad ogni modo, un codice che riproduca non solo nel dettato, ma anche negli argomenti delle novelle, l'edizione del Borghini, come pur ve n' ha tuttavia che riproducono esattamente quella del Gualteruzzi, a tutt' oggi non si è trovato.

Il testo Panciatichiano-Palatino primamente scoperto dal prof. Alessandro Wesselofsky, fu da noi che ne avevamo preso copia della parte inedita, e publicatone qualche saggio [4], indicato all' ottimo amico ed egregio bibliofilo Giovanni Papanti. Egli ne trasse ventitrè narrazioni, delle più che cento che il codice contiene, dando naturalmente la preferenza alle novelle di lezione molto diversa dalla vulgata o nuove del tutto, e formandone così una bene accetta aggiunta al suo *Catalogo dei Novellieri Italiani* [5].

Finalmente va anche ricordato il codice Marciano (cl. VI, n° CCXI), già posseduto da Jacopo Morelli e trascritto nel sedicesimo secolo, dal quale il sig. Andrea Tessier, trasse fuori e pubblicò per occasione di nozze [6], alcune novellette inedite. Secondo l'accurato bibliofilo veneziano la lezione di questo codice supererebbe in bontà non solo la stampa borghiniana, ma anche la gualteruzziana. Noi non possiamo discorrerne se non per reminiscenze di una rapida ispezione, dalla quale rilevammo che questo codice conserva il numero del cento, nè differisce dal testo gualterruzziano se non per lievi varietà di lezione. E quanto alle novelle di

---

1. *Prefazione* a nome dei Giunti, e *Lettera* CXXVII delle *Prose Fiorentine;* nella edizione torinese, pag. XLV segg.

2. Il Follini (*Dissertazione*, negli *Opuscoli* detti di Borgognissanti, vol. V) sembrerebbe credere poco all' esistenza di questo codice, quando dice che del *Novellino*, il Borghini « fu piuttosto corruttore che correttore. »

3. Ciò congettura, con molta probabilità, il Carbone, *Prefaz.* p. XII. Circa lo stesso tempo, per voler della Inquisizione, usciva a luce il *Decamerone* castrato dallo stesso Borghini.

4. *La Novella di Messer Dianese e di Messer Gigliotto.* Per nozze Zambrini-Della Volpe, Pisa, Nistri, 1868. *Due Novelle Antichissime inedite.* Pubblicazione fatta sulla nostra copia dal Prof. Pietro Ferrato, Venezia, Clementi, 1868.

5. *Catalogo dei Novellieri italiani in prosa raccolti e posseduti da Giovanni Papanti*, Livorno, Vigo, 1871. L'Appendice ha numerazione a parten di pagg. LII.

6. *Novelluzze tratte dalle cento antiche secondo la lezione di un codice manoscritto della r. biblioteca marciana,* Venezia, Merlo, 1868. Per nozze Zambrini-Della Volpe. Edizione di LXX esemplari.

altro argomento, questo è da notarsi, che le rubriche rimangono sempre le stesse, se anche varia il racconto. Così madonna Agnesina e il piovano Porcellino restano protagonisti delle Novelle LVII[a] e LIV[a], quantunque si racconti di loro altro che nel testo gualteruzziano : medesimamente la nov. LXXXVII[a] ha sempre l'intitolazione d'*uno che si andò a confessare;* ma l'avventura narrata è diversa. Ma e di questo, e dell' intero panciatichiano-palatino potremo meglio giudicare quando il sig[r] Papanti metterà in atto il suo disegno di riprodurre il *Novellino* secondo le varie lezioni offerteci dai codici che ne sono sparsi per le biblioteche [1].

Aspettando dunque maggiori e più minute notizie da accurati raffronti dei codici, noi opineremmo intanto che il testo Gualteruzziano e i codici Marciano e panciatichiano-palatino sieno di più remota antichità [2], e che la stampa borghiniana ci offra una lezione quà e là posteriormente raffazzonata : sicchè la forma primitiva dell' opera si contenga in quelli, e specialmente nel gualteruzziano, piuttosto che nella edizione del Borghini.

Le prove di questa nostra asserzione facilmente si traggono anzitutto dal confronto del dettato; e basta invero paragonare fra loro i luoghi ove la stampa del Giunti differisce da quella del Benedetti e dalla lezione del codice panciatichiano, per convincersi che la lezione borghiniana è posteriore e rammodernata. Più difficile può sembrare l'assegnare una data precisa alle compilazioni che riteniamo per più antiche ; ma se una più piena ed esatta cognizione della nostra letteratura del 13° secolo, e insieme la sana critica non ci permettono di riconoscere col Gualteruzzi nel *Novellino*, « la più antica di tutte le cose in prosa volgare [3], » tuttavia noi riteniamo che indizj certi della età abbastanza rimota in cui fu scritto, si possano desumere dai personaggi onde si fa in esso menzione, nessuno dei quali oltrepassa la fine del dugento. Non sarà forse in vano speso il tempo e lo studio a ricercare l'età probabile nella quale fu posto insieme un libro, che può dirsi incominciare la lunga e copiosa serie dei novellieri italiani [4].

---

1. Il CARBONE, p. XVI, ricorda anche un cod. laurenziano miscellaneo membranaceo in foglio, del principio del sec. XV segnato di n° 139 (Gadd. reliq.), contenente solo trenta novelle. Al PAPANTI noi indicammo un codice Magliabech. già strozziano, cl. XXV, n° 513 contenente parecchie narrazioni del *Novellino*, fra le quali talune inedite, che in numero di dieci furono stampate nella citata aggiunta al vol. I del *Catalogo*. Il Vocab. della Crusca cita un cod. Pier del Nero già Guadagni n° 163, ora Palatino 312 (V. *Tav. delle Abbreviat.*, p. 123. Firenze, Cellini, 1862).

2. Più sotto diremo le ragioni per le quali al Gualteruzziano facciamo succedere secondo in ordine il cod. Marciano, e terzo il Palatino.

3. Dedica a Mons. Goro Gheri.

4. Alla stessa età mostrano di appartenere anche i così detti *Conti Martelliani*, o *di antichi cavalieri* (ediz. Fanfani, Firenze, Baracchi, 1851, e in NANNUCCI, *Manuale*, II 85-93, ediz. Barbèra). Ma essi sono, conforme osserva anche il

Prendendo, adunque, l'edizione del Gualteruzzi, troveremo nella novella XXXV[a], ricordato maestro Taddeo: e se questi è, come sembra, il celebre medico fiorentino, è noto come ei morisse nel 1295 [1]. Ma di lui non si parla come di persona defunta, e perciò non è necessario ritenere che la novella sia posteriore all' anno sopranotato; e trattandosi di persona così celebre ai suoi dì, non parrà impossibile che l'arguta risposta, poco dopo essere stata pronunziata, si divulgasse anche fuori di Bologna, ove Taddeo tenne scuola sino dal 1260 [2].

La Novella XL[a] ricorda Saladino *uomo di corte;* e se questi è, come congettura il Manni [3], una persona stessa con Saladino di Pavia, avremmo qui un poeta che allo stile provenzaleggiante delle sue rime si appalesa del mezzo del secolo decimoterzo; il che sarebbeci anche confermato dal notare che la scena del racconto è in Sicilia ove concorrevano, durante il regno degli Svevi, i poeti che *aderivano alla maestà di quei principi* [4] e alla loro forma di poetare.

Nè molto più oltre ci conduce l'altro poeta, Migliore degli Abati, menzionato nella novella LXXX[a], dappoichè Carlo d'Angiò, presso il quale è fatto riparare, morì, come è generalmente noto, nel 1285, ma tenne il reame fino dal 1266.

Nella novella XLI[a], è menzionato un Messer Paolo Traversari, che dallo storico ravennate Gerolamo Rossi, sulla fede di antichi documenti, è fatto morire nel 1240 [5].

Il Marco Lombardo della novella XLIV[a], è probabilmente quello stesso

---

Bartoli (*I primi due secoli della letterat. ital.* Milano, Vallardi, p. 293), prette imitazioni e riduzioni dal francese o dal provenzale, nè solo i *Conti* che trattano del Re giovane o di Folco di Candia, ma anche gli altri del ciclo cavalleresco trojano e romano. E anche il *Libro dei Sette Savj* è da porsi alla fine del dugento: ma nella edizione nostra (Pisa, Nistri, 1864) crediamo aver provato come esso sia traduzione dal francese. Nel *Novellino* invece, sebbene alcune, anzi molte novelle, sieno imitate o tradotte da altre lingue, l'idea della compilazione è originale, e originali sono pure molte altre delle novelle ond' esso è composto.

1. Il Mazzucchelli nelle annotazioni alle *Vite* di Filippo Villani lo fa nascere nel 1223. Giovanni Villani pone la sua morte nel 1303, ma l'Alidosi vuol che morisse nel 1299, e il Biscioni « con forti documenti ha sostenuto per cosa certa (Mazzucch. *op. cit.*) » che ciò seguisse nel 1296. A Giovanni Villani si possono contrapporre le autorità di Riccobaldo Ferrarese (*R. It. Script.* IX, 143, 253) e dell'Anonimo Cesenate (*Id. Id.* XIV, 1112), che ne pongono la morte al 95: data accolta dal Sarti e dal Tiraboschi. Nel 1293, Taddeo era invitato a Venezia da quel comune, come si legge in Romanin, *Storia di Venez.*, II, 397.

2. Sarti, *De prof. bonon.* I, 1, 467.

3. *Libro di Novelle e di bel parlar gentile*, ecc. Firenze, Vanni, 1778, I, 169.

4. Dante, *De Vulg. eloq.* I, 12.

5. « 1240 : sexto Idus sextilis Paulus Traversarius Ravennae decessit, sepultus est in divae Mariae cognomento Rotundae templo, summa ac pene regia funeris pompa. » lib. VI.

uomo di corte introdotto da Dante nel XVI° del *Purgatorio*, e che in quel canto, a scapito dei tempi presenti, esalta i passati, anteriori immediatamente a quelli in che Federigo *ebbe briga* fra l'Adige e il Po. Sono codesti probabilmente i tempi della prima gioventù di Marco, dei quali egli serbava più bella e cara memoria; e che ci riconducono verso il 1230. E se vogliasi in questo Marco Lombardo vedere pure quello stesso *uomo di corte* che è nominato dal Villani [1], come profetante prossima caduta al Conte Ugolino, perchè a lui non mancava se non l'ira di Dio, senza dire che qui può trattarsi di un aneddoto, appropriato dalla tradizione a persona celebre, e fors'anco gia morta, e' converrà sempre risalire alquanto indietro dall' anno 1288 in cui il fatto è narrato; poichè il cronista riferisce la risposta di Marco, come fatta *un poco innanzi*: e in niun tempo cadrebbe meglio che tra l'82 e l'84, quando veramente la potenza di Ugolino fu al colmo.

Nel XIV° del *Purgatorio* sono pur anco ricordati Lizio da Valbona e Rinieri da Calboli che danno argomento alla Novella XLVII; ed è noto che ambedue sono citati dal poeta a testimonio della cortesia e dei bei costumi che regnavano in Romagna nella prima metà del dugento.

Di due vescovi troviamo fatta parola; dell'uno, ed è Aldobrandino che tenne la sede di Orvieto dal 1271 al 79, nella novella XXXIX[a 2]: di Mangiadore [3], vescovo di Firenze dal 1251 al 74, nella novella LIV[a 4].

Altrove, nella novella LXXXVIII[a] si ricorda un potestà di Firenze, Castellano de' Cafferi mantovano; e questi fu a tale ufficio condotto, secondo avvera il Manni [5], nell' Agosto del 1240.

E del secolo decimo terzo sono pure i protagonisti di altre novelle: il primo (1121-1190) ed il secondo Federigo (1194-1250), il Re vecchio (m. 1189) e il Re giovane d'Inghilterra (1156-1183), Riccardo cuor di Leone (1157-1199), il Saladino d'Egitto (1137-93), Ezelino da Romano (1194-1259) [6], il re Currado (1228-1254), Carlo d'Angiò

---

1. Villani, VII, 120.

2. « Aldobrandinus sive Ildebrandinus e nobilissima Cavalcantia familia... subletus urbevetanus episcopus anno 1271 ... haud sine sanctimoniae laude illam rexit usque ad annum 1279, quo tempore Florentiae e vivis exemptus est, die 30 mensis Augusti. » Ughelli, *Ital. sacra*, I, col. 1472.

3. L'edizione del Tosi, Milano, 1825, p. 73, scrive erroneamente « il vescovo mangiadore. »

4. Ughelli, *Ital. Sacra*, III, 121.

5. Manni, ed. citat. II, 119.

Il Manni, I, 182, vorrebbe che il Giacopino Rangone della novella XLIII, fosse un figlio di Gherardo potestà di Bologna nel 1245; ma al Parenti (*Scelta di Novelle Antiche*, Modena, Soliani, 1826, p. 83), ciò pare incerto « essendovi stato più di un Giacopino Rangone circa il tempo a cui si riferiscono queste novelle. » Ma potrebbe essere il Podestà di Firenze nel 1260.

6. G. B. Ghio osserva che di Ezelino si tratta nelle novelle XXXI e LXXXIV, e dall' esser detto nella seconda che Ezelino fu preso e morto nella battaglia di

(1220-1285), Raimondo di Provenza (1198-1245), Imberal dal Balzo (m. 1229?) [1], lo Schiavo da Bari [2] ed altri assai.

Nel testo borghiniano troviamo invece altri personaggi, appartenenti al secolo decimoquarto. Tali sarebbero, ad esempio, Corso Donati (nov. XV[a]), morto nel 1308, e Uguccione della Faggiuola (nov. XV[a]), morto nel 1319, dei quali le gesta e la rinomanza spettano più ch' altro al trecento. Certo potrebbe opporsi che Corso comincia ad apparire nelle storie colla battaglia di Campaldino (1289) e col tumulto contro Giano della Bella (1295), ma la novella parrebbe riferirsi al tempo (1300-1) in che il *barone* fu in esilio [3]. Anche di Uguccione cominciasi a parlare nello scorcio del dugento [4]: nel 92, egli è già potestà in Arezzo, e nel 97, capitano generale dei Ghibellini di Romagna : ma nella novella vediamo Uguccione, non solo padre, ma *invecchiato*, sicchè siam costretti ad assegnarla al secolo decimoquarto.

Nella stessa novella XV[a] borghiniana si dice di un G. da Camino. E

Cassano, ne arguisce, forse un poco troppo arditamente, che la prima fu scritta vivente il feroce signore, e l'altra dopo morto : ma che ad ogni modo, e qui consentiremmo più volentieri con lui, ambedue furono composte « intorno alla metà del sec. XIII, poco più poco meno. » Prefaz. all' ediz. torinese pag. VIII.

1. Siniscalco del Venasino nel 1233. Vedi PAPON, *Hist. de Provence*, II, 313; GALVANI, *Osservaz. sulla poesia dei Trovatori*, Modena, Soliani, 1829, p. 497.

2. L'AMBROSOLI, *Manual. della Letterat.* (Firenze, Barbèra, 1866, vol. I, p. 50), per notizia a lui comunicata dal Prof. NOVA, ci fa sapere che qui non trattasi di uno *schiavo*, ma di un Michael Sclavus che nel 925 fu in Bari catapàno e perciò anche giudice supremo. Il signor PIEROTTI (*Le Cento Nov. Ant.*, Milano, Bettoni, 1869, pag. 16), osserva che *schiavo* potrebbe essere corruzione di *scabino*, e cita la *Cronaca del Volturno* dove trovansi menzionati *Ansericum sclabum, Josephum sclabum*. E infatti il MURATORI (*Antiq. M. Aev.* X), scrive : *Nisi alii ibi sclabi sunt, nisi Scabini*. L'articolo preposto alla parola e le frasi del novelliere, confortano, dice il Sig. PIEROTTI, questa spiegazione. Certo è che presso i nostri antichi, lo *schiavo di Bari* divenne un tipo di perfetta giustizia e di sapienza, come si vede dal BARBERINO (*Reggimenti delle donne*, p. I), e dalla *Dottrina dello Schiavo di Bari* (ed. Zambrini, in *Scelta di curiosità* n° XI). La citazione storica dell' AMBROSOLI e la filologica del PIEROTTI, sfuggirono al WESSELOFSKY quando in un suo articolo *intorno ad alcuni testi dei dialetti dell' Alta Italia* (Propugnatore, vol. V.), andò cercando il perchè di cotesto epiteto di *schiavo*.

3. Anche nelle nov. XXIV[a] e XXV[a] del PAPANTI vien ricordato Corso Donati: ma dalla XXIII[a] in poi coteste novelle sono tratte non più dal panciatichiano-palatino, ma dal cod. strozziano-magliab. Dal quale proviene anche la XXXII[a] ove si menziona Madonna Felice moglie di Messer Ugo da Ricasoli. Di Ughi Ricasoli molti sono ricordati dal PASSERINI (*Genealog. della famiglia Ricasoli*, Firenze, Cellini, 1861), ma escludendo quello che fu monaco (p. 48), resterebbero uno fiorito verso il 1215, altro morto nel 1310, e un terzo morto nel 1297, che ebbe in dominio il castello gentilizio di Ricasoli di cui fa parola la novella. Questo è forse il marito di Madonna Felice : ma bisognerebbe sapere anche qualche cosa su Guido di Messer Ubertino dei Pazzi e su Monaldo da Soffena, forse il poeta, de' quali pur dice cotesta stessa novella.

4. TROYA, *Del veltro allegorico de' Ghibellini*, Napoli, Vaglio, 1856, p. 10.

qui molto ha almanaccato il Manni [1], trattandosi di designazione fatta colla sola iniziale, e potendovisi nascondere sotto o Guecello o Gherardo od altri ancora della illustre famiglia. Di Guecelli sembra che se ne abbiano due : uno dei quali *obiit in mense augusti* 1272; ma questo non potrebbe esser il contemporaneo e l'amico di Corso Donati, come la novella ce'l rappresenta. Ei deve esser dunque, o Guecello figlio di Gherardo e fratello di Madonna Gaja, o anche Gherardo stesso. Di Guecello abbiamo memorie posteriori al 1312 [2]; ma poichè il passo suona a questo modo : *Messer G. da Camino poco innanzi ch' egli morisse avendo dato a Messer Corso quattromila lib. per ajuto alla sua guerra*, egli è chiaro parlarsi qui di Gherardo il *buono*, vivo ancora nel 1300, perchè come tale ricordato da Dante [3], e in stato perció, di ajutar Corso, pugnante per ritornare, come ei vi riuscì (1301), in patria, fidandosi ai Neri, a Bonifacio, a Carlo di Valois.

Più sicuri saremmo, seguendo il Manni [4], circa l'età in che visse Ricciardo dei Manfredi della nov. XVI[a] borghiniana, poichè, ei dice che dagli storici se ne parla come di Signore di Faenza all'anno 1336 [5]. Ma men certe ci pajono le affermazioni del Manni [6] circa il Cecchino de' Bardi capitano di guerra a S. Miniato (nov. XVI[a]) che egli identifica con un Cecco q. Geri de' Bardi, nominato in un atto del 1313 [7]. E semplici congetture confessiamo esser quelle dello stesso erudito, quando ei ritrova nel Messer Passuolo, pur della stessa XVI[a] novella, il Messer Passa del fu Zato Davanzati, di cui si parla in atti pubblici del 1303 [8].

Con maggiore o minor certezza per gli anni precisi, ci sembra perciò

---

1. I, 84; e *Sigilli*, XV, 118.
2. Barozzi, *Accenni a cose venete nel poema di Dante*, in *Dante e il suo secolo*, p. 805.
3. Purgat. XVI.
4. I, 87.
5. Diremmo piuttosto 1339, perchè se nel 1329, « die XXVI Augusti, Rizardus, Tinus et Sichinus omnes de Manfredi reversi sunt Faventiam, » Ricciardo fu, da solo, tiranno di Faenza nel 1339 : « die VII Januarii 1339, Rizardus de Manfredi ascendit palatium Faventiæ » (*Cronica breviora*, in Mittarelli, *Accessiones*, Venetiis, 1771, col. 326). Egli morì nell' « anno 1340, XIII Augusti : D. Rizardus de Manfredis ex hanc vitam migravit (*Id. id.*). » La novella dice che « avea sì fatto che in Faenza nè in Forli non gli era rimaso amico. » Parrebbe quasi da queste parole che Ricciardo fosse anche signore di Forlì : ma Forlì fu sempre in quel tempo degli Ordelaffi o della Chiesa (Bonoli, *Ist. di Forlì*, 1661, p. 140-2): e perciò, o deve dire Imola di cui Ricciardo si era impossessato innanzi, o deve accennare ad amici e fautori che potesse avere in Forlì.

Nella Novella si ricorda anche Francesco da Calboli consigliere di Ricciardo, che potrebbe essere quel « Franciscum de Calbolo episcopum sasenatem, » del quale parlano all' anno 1334 gli *Annales cæsenates* (in Murat. *RR. It. SS.* XIX, 1159).
6. I, 89.
7. Manni, *Sigilli*, XXV, 105.
8. I, 89.

che per tutti questi personaggi della versione borghiniana, siamo fuori del secolo decimoterzo, e ai principj almeno del decimoquarto.

Più lungo discorso richiederebbe il determinare il tempo e i fatti a cui si riferisce la novella LXV[a] del testo borghiniano, nella quale si narra di due ciechi vissuti a Parigi quando « il re di Francia avea una guerra col Conte di Fiandra, dove ebbe tra loro due grandi battaglie di campo, là ove moriro molti buoni cavalieri, ed altra gente dall' una parte e dall' altra, ma le più volte il re n' ebbe il peggiore; » e tanto pur dice, con poca varietà di dettato, la XIV[a] panciatichiana nella stampa del Papanti. Il Manni qui annota che il fatto avvenne nel 1383 [1], e rimanda al lib. VIII, cap. 75 di Giovanni Villani. Vero è che qui àvvi un errore materiale di stampa, dovendosi invece di 1383, leggere 1303. Il Lami [2] poi, appoggiandosi a questa novella per affermare l'anteriorità dell' *Avventuroso Ciciliano* di Buson da Gubbio sul nostro libro, porta una data quasi consimile a quella del Manni, cioè il 1304, quando terminó per trattato la guerra in che i Francesi furono sconfitti a Courtrai, e vincitori a Mons-en-Puelle. Più oltre andrebbe il Robert [3], sostenendo che la novella debba esser stata scritta verso il 1328, dopo la vittoria di Cassel. Ora, poichè la narrazione trovasi anche nel testo panciatichiano, che noi riteniamo del secolo decimoterzo, è da vedere se veramente questa narrazione debba riferirsi invece agli anni del decimoquarto. Noi vorremmo esser più esperti di storia francese, e poter perciò con tutta sicurezza affermare una data diversa dalle sopra citate; ma pur vediamo che nel 1296, già ferveva aspra lotta tra Filippo il Bello e il Conte di Fiandra, e neppur ci meraviglieremmo se la guerra di che si fa qui menzione fosse quella che arse nel 1213 tra Filippo Augusto e il conte Fernando [4], nè ad essa disconverrebbe quel che dice la novella, che cioè *le più volte il re n' ebbe la peggio*, come può dirsi infatti che avvenisse innanzi la gran vittoria di Bovines.

Possiamo dunque concludere che nei testi da noi ritenuti per più

---

1. II, 24.
2. *Appendice alla Illustrazione storica del Boccaccio scritta da D. M. Manni*, Milano, Pirotta, 1820, p. 12.
3. *Fables inédites*, etcc. Paris, 1825, I, p. CCIV. A pag. CXLVIII il Robert assevera che il Romanzo di *Renart le contrefait*, ove pur trovasi la novella dei due ciechi, ha due diverse redazioni: l'una del 1322, l'altra posteriore al 1328: nella prima la scena è posta a Roma ed è il Papa che dà i due pani, nella seconda si tratta di Filippo re di Francia. Il Robert sostiene che il *Novellino* è della fine del sec. XIV, ed uno dei suoi argomenti (p. CCIV) è che il re *giovane* d'Inghilterra non può essere se non il Principe Nero, morto verso il 1376. Ora il re *Giovane* è figlio di Enrico II; e bastava, per non confonderlo col Principe *Nero*, notare come nella nov. XIX[a] si dica che Bertram dal Bornio era suo consigliere ed amico.
4. H. Martin, *Hist. de France*, Paris, Furne, 1861, IV, p. 73 e segg.

antichi, niun fatto e niuna persona sono menzionati che oltrepassino il finir del dugento : laddove invece dell' età posteriore sono i testi e le persone del testo borghiniano. Per ciò, gli argomenti addotti dal Lami a provare l'anteriorità dell' *Avventuroso Ciciliano*, sicchè il *Novellino* sia « posteriore all' anno 1311 e 1313, e forse compilato intorno al 1325, o 1330[1], » non hanno molto peso, essendo tutti poggiati sul nominare che si fa nella XV[a], Uguccione della Faggiuola « che fiorì nel 1313 e seguenti, » e nella LXV[a], la surricordata guerra tra Fiandra e Francia. Or queste novelle non appartengono al testo gualteruzziano; e quanto all' ultima, comune al borghiniano e al panciatichiano, abbiam visto che sia da pensarne.

Nè maggior valore ha un altro argomento proposto dal Lami per la novella della cavalleria del Saladino (LI[a] borghin.), che trovasi anche nel romanzo di Messer Bosone da Gubbio. Riferiamo qui le precise parole dell' uomo erudito, nella seconda delle sue *Cinque lettere sul Decamerone*. « Il racconto della cavalleria del Saladino, scrive egli, è copiato colle stesse parole del Romanzo : e se nel *Novellino* il nome di chi lo fè cavaliere, e diè la gotata al Saladino, è Messer Ugo di Tabaria, è manifesto segno che Bosone non prese quel racconto dal *Novellino*, poichè ei lo fa di Messer Ulivo di Fontana, ed altre cose vi frammischia che nel *Novellino* non sono ; e secondo lui, quello che fece cavaliere il Saladino e che gli diè la gotata, fu Gian di Berrì, e non Messer Ugo di Tabaria. Imperciocchè chi rubò questa novella, trasferì a Messer Ugo di Tabaria, come più alto signore e più celebre, quello che Bosone dice di Gian di Berrì. Oltre che non è verosimile che uno il quale compone un lungo Romanzo, voglia inserirvi un pezzo preso tale quale da un altro : ma sembra più probabile che uno il quale raccoglie fatti spezzati, prenda qualche pezzo da un opera lunga. Arroge, che la dicitura e lo stile di quel fatto è in tutto uniforme a quello che lo precede e che lo seguita in quel Romanzo. Onde non si può dubitare che sia tutta narrativa originale di Bosone[2]. »

Or noi diciamo che davvero non riesce molto facile dal cangiamento dei nomi rinvenire il « manifesto segno » che sa scorgervi il Lami dell' anteriorità del romanzo sulla novella : e neanche ci pare che l'esser in questa appropriato ad Ugo da Tabaria ciò che Bosone riferisce a Gian di Berrì, abbia sua chiara ragione nell' esser il primo « più alto signore e più celebre » del secondo; dappoichè, come osservò anche G. F. Nott, editore dell' *Avventuroso ciciliano* [3], la differenza non da altro procede se

1. *Op. cit.* p. 13.
2. *Op. cit.* p. 12, 13.
3. *Fortunatus Siculus ossia l'avventuroso Ciciliano*, di Busone da Gubbio. Romanzo storico scritto nel MCCCXI, ed ora per la prima volta publicato da

non dall' avere l'autore della novella seguito strettamente il testo francese, dal quale invece si dilungò il da Gubbio, per accrescere le avventure dei cavalieri da lui posti in scena. E quanto all' altro argomento, esser cioè più facile che chi raccoglie fatti spezzati prenda qualche episodio da un' opera lunga, anzi che il contrario, noi, senza voler discutere la bontà assoluta di cotal dottrina, noteremo soltanto pel caso nostro, come l'*Avventuroso ciciliano* sia, a confessione pur anco dell' editore [1], un intarsio, un accozzo di fatti diversi, e di episodj quà e là raggranellati. Nè migliore argomento si potrebbe ricavar dall' esame dello stile, dacchè non è esatto ciò che il Lami asseverò circa l'identità di forme fra la novella e il romanzo; i quali invece, fra loro differiscono, o convengono solo in quanto derivano ambedue dal primitivo testo francese [2].

Ad ogni modo poi, dacchè la novella della cavalleria del Saladino

---

G. F. Nott. Firenze, all' insegna di Dante, 1832. V. a pag. 274.

1. Pag. 274.

2. Poniamo qui a confronto un brano secondo il testo francese dell' *Ordene de Chevalerie* (in Barbazan-Méon, *Fabliaux*, etc. Paris, Crapelet, 1808, I, 66), e secondo le versioni italiane del Borghini, di Bosone, e del Doni.

Testo Francese

Après deus esperons li mist
En ses deus piés, et si li dist :
Sire, tout autressi isniaus
Que vos volez que vos chevaus
Soit de bien corre entalentez,
Quant vous des esperons ferez,
K'il voist par tout isnelement,
Et cha et là à vo talent,
Senefient chist esperon,
Qui doré sont tout environ,
Que vous aiiez bien en corage
De Diu servir tout vostre éage :
Car tuit li chevalier si font
Qui Diu aiment de cuer parfont,
Adès le servent de cuer fin.
Moult plaisoit bien Salehadin.
Après li a chainte l'espée.
Salehadin a demandée
La senefiance del branc.
Sire, fet-il, chou et garant
Contre l'assaut de l'anemi, etc.

Testo Borghini

Appresso gli calzò uno sprone d'oro ovvero dorato, e sì gli disse : Signore, questo sprone ci significa che tutto altresì iusti e altresì intalentati, come noi vogliamo che i nostri cavalli siano alla richiesta de' nostri sproni, altresì iusti e altresì intalentati dovemo essere a nostro Signore ed a fare i suoi comandamenti. Appresso ciò gli cinse una spada,. e poscia gli disse : Signore, questa spada ci significa sicurtà contro il diavolo, etc.

Bosone

Appresso gli calzò un pajo di sproni d'oro, e sì gli disse : Signiore, questi sproni ci significano che tutti altresì justi e altresì intalentati come noi vogliamo che i nostri cavalli siano alla richiesta di nostri sproni, altresì justo e altresì intalentato dovete essere voi al nostro Signiore servire, ed a fare i suoi comandamenti. Appresso ciò sì gli cinse una spada col pomo e l' elsa d'oro, e poscia gli disse : Signiore, questa spada ci significa sicurtà incontro al diavolo etc.

Doni

Appresso gli calzò uno sperone d'oro o dorato, e gli disse : Signore, questo sprone ci significa altresì giusti e altresì intalentati, come noi vogliamo che nostri cavalli siano, dovete voi essere a nostro Signore servire, ed a fare i suoi comandamenti. Appresso ciò gli cinse una spada, e poscia gli disse : Signore, questa spada ci significa securtà contro al diavolo, etc.

non trovasi nel testo gualteruzziano, a determinare l'età recente del *Novellino* non può certo giovare un argomento tratto dalla compilazione che provammo seconda in ordine di tempo.

II

Quando a determinar l'età del *Novellino* si fosse tenuto il metodo che finora abbiamo seguito, curando sempre di distinguere le due principali lezioni, coloro i quali intorno a questo stesso argomento scrissero finora e disputarono, non sarebbero certo stati tanto discordi fra loro, e così nelle loro sentenze perplessi. Troviamo in fatti, che essi, presi tutti insieme, alla compilazione di questo libro assegnano un tempo che và dalla fine del duodecimo secolo alla metà del decimoquarto, fissandone alcuni la data al 1193, altri al 1350, altri agli anni intermedj, e i più con linguaggio sempre titubante; indizio certo di ipotesi puramente cervellotiche, non poggiate sopra alcun valido argomento di fatto. E invero pel Zannetti [1] e poi per l'editore Torinese [2] vi ha nel *Cento Novelle* un racconto scritto vivente Ezelino da Romano, ed altro dopo la sua morte, cioè « intorno alla metà del sec. XIII, poco più, poco meno»: e « tutta la serie debbe dirsi venuta alla luce dal 1250 al 1300, o in quel torno. » Lionardo Salviati vuole invece che alcune « nascessero innanzi a Dante; » altre mostrino « del secol d'oro esser fattura, e altre giudicar si possano dell' età del Boccaccio, e di quelle ve n' ha che scritte furono dopo la caduta della favella [3] » : il che ci condurrebbe fors' anco più oltre della metà del trecento. Pel Lami è dimostrato, qual « legittima conseguenza » dei raffronti fatti coll' *Avventuroso Ciciliano*, che « il *Novellino* è posteriore all' anno 1311 e 1313, e forse compilato intorno al 1325 o 1330; e quindi si conosce erroneo il sentimento di Lionardo Salviati che pensa poter esser anteriore al 1300, e del sig^r Manni che lo crede nato innanzi sino a Dante Alighieri, vale a dire al 1265, quando in esso sono tante cose, accadute tutte posteriormente a questo tempo. Si potrebbe però forse dire che qualche novella è più antica del 1300, per essere stata presa quella della cavalleria del Saladino dal romanzo di Messer Bosone, e quindi si verificherebbe che sien più d'uno gli autori del *Cento Novelle* [4].» Ma di ciò che ha qui detto sul conto di lui il Lami, si

---

1. *Novelliere Ital.*, Venezia, 1754, I, Prefaz. p. XIV. Il Tiraboschi (*Stor. della Letterat. dal* MCCC al MCCCC, lib. III, cap. 2, § 52), dice, citando questa prefazione: « ove però non sembrami abbastanza provato ch' esse siano scritte poco dopo la morte di Ezelino da Romano. »
2. Pag. VIII-IX.
3. *Avvertimenti della lingua*, lib. II, c. 13.
4. *Appendice*, etc., p. 13.

difende Domenico Maria Manni, asserendo che le sue parole furono male interpretate, e ch' egli mai non disse composto il *Novellino* innanzi alla nascita di Dante: ma bensì aver pensato e scritto « che la maggior parte degli avvenimenti narrati in quest' opera erano in iscrittura avanti che posta fosse in carta la *Divina commedia*, la quale il Salviati negli *Avvertimenti* crede terminata nel 1321 [1]. »

Al Lami che tanto giù scende nei tempi, può opporsi il Perticari, il quale, con affermazione, come tant' altre delle sue, vaghissima e non confortata di prove, risale assai addietro, opinando che « le più antiche di tali novelle fossero scritte alla corte dei Ciciliani, quando vi furono gittate le prime fondamenta della lingua illustre, di cui è perfetto sinonimo il *parlar gentile* [2]. » Marc' Antonio Parenti crede invece che parecchie fossero scritte « sul declinare del dugento, e tutte l'altre poi più o men tardi, nel secolo successivo, prima che fosse pubblicato il Decamerone del Boccaccio [3]. »

Molto più oltre va l'egregio sig[r] Domenico Carbone volendo provare che più d'uno è autore del *Novellino*, e che alquanto novelle « sono antichissime, e furono scritte sullo scorcio del XII secolo, ed altre per contrario toccano la fine del trecento [4]. » Ci sia lecito di fermarci alquanto ad esaminare questa sentenza di un critico così assennato e così esperto nelle cose dell' antica nostra letteratura, tanto più che egli fa ciò che molti altri non han fatto, ciqè vuol sorreggere le sue asserzioni con argomenti desunti dalla storia.

Nota adunque il sig. Carbone come nel cod. Laurenziano n° 139, dopo le parole: *ruppesi la triegua e ricominciossi la guerra*, colle quali finisce la XXV[a] novella gualteruzziana, si leggono ancora queste altre: *la quale ancora non ha fine*. Ora, argomenta il Carbone « le guerre di Saladino coi Cristiani della terza crociata ferveano ancora nel 1189, e la novella dovette esser scritta in quel torno, o ad ogni modo prima della morte del celebre Soldano, la quale fu nel 1193. » Ma ei ci sembra che si voglia così riportare la novella a tempi troppo remoti, e nei quali forse nessun altro monumento troverebbesi di scrittura volgare in prosa. Or qui è probabile trattarsi di una glossa introdotta dall' amanuense, scrivente in tempo nel quale era guerra fra i Cristiani ed i Saraceni d'Egitto.

---

1. Prefaz. pag. 3. Proseguendo, dice il MANNI: « Maggiormente sembra che si apponesse circa all' età controversa di quest' opera, o per meglio dire non concordemente da ognuno ravvisata, il celebre ANTONMARIA SALVINI che ha sommi meriti colla Repubblica letteraria, ne' *Discorsi Accademici*.» Qual fosse l'opinione del SALVINI non è detto: nè mi è riuscito trovarla dando una scorsa ai titoli dei *Discorsi*: chè quanto a leggerli non mi ci sento proprio il coraggio.
2. *Opere*, Lugo, 1822, II, 239.
3. *Prefazione* all' ediz. modenese del 26, p. XVIII.
4. *Prefazione* all' ediz. fiorentina del Barbèra, 1868, pag. VI.

Non parebbe al Sig. Carbone che, senza risalire alla fine del XII secolo, coteste parole: *la quale ancora non ha fine* avrebber potuto uscir dalla penna di chi ricopiasse la novella verso il 1245, allorquando San Luigi crociavasi coi suoi cavalieri, contro il Soldano d'Egitto? Questa nuova guerra, questa settima crociata non poteva al mercante apparire quasi una continuazione, e un episodio della lotta incominciata sullo stesso terreno fin dai tempi del Saladino? Di più ancora: non poteva quella glossa esser introdotta nei tempi in cui Niccolo IV (1289), invano bandiva un' altra volta la croce, e già stavan per cadere Tolemaide e S. Giovanni d'Acri, ultimi refugj della cristianità in Oriente, ultimi baluardi del regno franco di Palestina?

Andando innanzi, nota il Sig. Carbone come la novella LX[a] gualteruzziana, parlando di Messer Alardo concludasi con queste parole: « E fu diliberato Messer Alardo di ció ch' avea promesso, e rimase con gli altri nobili cavalieri, torneando e facendo arme, *sì come la rinomea per lo mondo si corre sovente di grande bontade e d'oltramaravigliose prodezze.* » Queste parole certamente non sono molto chiare: ma accordiamo pure al Sig[r]. Carbone che fossero scritte « vivente ancora il prode connestabile di Sciampagna, e, come si ritrae da tutto il racconto, certamente dopo il 1265, quando Carlo d'Angiò era già stato coronato in Roma re di Sicilia e di Puglia, o forse quando più la fama delle prodezze di Alardo *correva per il mondo*, e perciò verisimilmente verso il 1268, poco dopo la battaglia di Tagliacozzo, *ove senz' arme vinse il vecchio Alardo.*» Accettiamo pure la data del 1268 per questa novella, la quale potrebbe certamente esser stata scritta in tale anno, sebbene l'intera compilazione del libro sia per noi posteriore; e seguitiamo a riferire le parole del Sig[r] Carbone: « Finalmente in quella di Messer Beriuolo cavaliere di corte (LVIII[a] G.), è nominato Messer Brancadoria che nel 1308 era anco vivo, e signoreggiava in Genova con Opicino Spinola. » Evidentemente qui il Sig[r] Carbone è stato indotto in errore da Dino Compagni che parlando nella sua *Cronica* dell' entrata di Arrigo VII di Lucemburgo in Genova nell' Ottobre del 1311 scrive, ed è scusabile l'errore in un fiorentino, ch' ei fu ricevuto da Messer Branca Doria che *tenea* allora la città, « dal quale onoratamente fu ricevuto e giurò obedenza [1]. » Il vero è che fino dal 1306, erano capitani e rettori di Genova Opizzino Spinola e Barnaba Doria figlio di codesto Branca. E Branca certamente viveva nel 1300, e *in corpo parea vivo ancor di sopra* quando Dante ne poneva l'anima nella ghiacciaja infernale e *un diavolo in sua vece* avea preso possesso delle membra di lui [2]: ma probabilmente egli era già

1. Libro III, p. 97, dell' ediz. del Carbone, Firenze, Barbèra, 1868.
2. Inferno, XXXIII.

vecchio, se sei anni appresso un suo figliuolo poteva esser capo di parte e rettore della Repubblica, e se nell' 82 egli aveva comprato terre dai Malaspina in Sardegna, e nel 90 dal comune di Genova [1]. Notisi poi che nella novella non parlasi punto di lui come di persona defunta, e probabilmente il fatto avvenne nella sua gioventù, quando più nell' animo poteva la cortesia e l'onesto costume che non la cupidigia e l'ira, consigliato dalle quali si fece poi uccisore del suocero Michel Zanche. Aggiungasi in fine, che un altro Branca Doria figlio del q. Manuelino, e non di Niccolò, trovasi menzionato circa questi stessi tempi, cioè nel 1287, nelle carte genovesi [2]. Per tutte queste cagioni non sapremmo nella presente novella vedere fatti appartenenti indubbiamente al secolo XIV, e potremmo ritenere invece che quello che vi è narrato risalga al 1280 incirca.

Segue poi il Sig^r Carbone dicendo che nella novella L^a gualteruzziana « si discorre di Maestro Francesco Accorso, il quale, secondo che si legge nelle *Vite* di Filippo Villani, morì in Bologna nel 1309; nè a tal anno s'acqueta il Mazzucchelli, dotto annotatore di quelle *Vite*, al quale per ragionevoli induzioni e riscontri *sembra incontrastabile ch' egli vivesse alquanto dopo il* 1317 ». È verissimo che il Villani scrive esser morto Francesco « nell' anno della grazia 1309, e della vita sua sessantotto [3]; » ed è vero che il Mazzucchelli ne vorrebbe protratta la morte a dopo il 1317, fondandosi sul fatto che di lui si hanno commentarj a costituzioni pontificie pubblicate soltanto in detto anno. Se non che, subito dopo, egli soggiunge il dubbio se cotesti commentarj sieno del nostro, o non piuttosto di « quell' altro Francesco Accorso figliuolo di Accorso da Reggio, il quale al riferire del Panziroli nel lib. II, al cap. XLII, era professore di leggi in Bologna circa il 1340. » E sebbene il Mazzucchelli si scusi del portar sentenza definitiva, per non avere avuto sott' occhi quei commentarj, conclude col dire che « quando si avessero ad avanzare in questa oscurità le nostre conghietture, diremmo quelle portarci a crederli di altro autore [4]. » E più esplicito ancora è il sommo Savigny, scrivendo che « il sesto e le clementine sono posteriori a Francesco d'Accorso : d'altronde il suo nome non esiste in veruna delle edizioni di

1. Canale, *Nuova Ist. della Repubb. di Genova*, Firenze, Le Monnier 1860, vol. III, p. 108, 373.

2. Debbo questa notizia al cortese Cav. L. T. Belgrano ,egretario della società Ligure di storia patria. Il documento è nel Tola, *Codex diplom. Sardinæ*, I, 402.

3. Avvertasi che nella edizione del Villani, secondo il testo latino laurenziano pubblicato dal Galletti (Florentiæ, Mazzoni, 1847, p. 23) si legge : « Hic Bononiae obiit anno gratiae MCCXCVIII, » e l' editore malamente aggiunge fra parentesi : « immo MCCCIX. » È inutile dunque allegare il testo del Villani in favore della data 1309.

4. Nota 80.

quella raccolta [1]. E all' erronea data che farebbe Francesco morto nel 1309, si contrappongono le ricerche del P. Sarti [2] che « ha provato con sicuri monumenti [3] » esser egli morto nel 1293. Certo doveva egli esser morto già nel 1300, perchè Dante che meglio di Filippo Villani può dirsi suo contemporaneo, a torto o a ragione, lo poneva in Inferno fra i sodomiti [4]. Resta poi a notarsi che il fatto che di lui si narra essendo accaduto al ritorno « d'Inghilterra ove era stato lungamente, » va posto fra il finire del 1281 e il principio dell' 82, poichè in questo tempo ei si congedò da Eduardo I, e fece ritorno in patria. Osservisi per ultimo che di Francesco non si parla punto nella novella in modo da potere inferire che trattisi di persona già morta : e se anche l'aneddoto possa non esser vero [5], sebbene non discordante dall' indole sua cupida di danaro, è dato supporre che si diffondesse in Italia dal momento appunto del suo ritorno.

Crediamo con ciò di aver ridotto al loro vero valore gli argomenti del Sig. Carbone, e mostrato insieme che la compilazione del *Novellino* non va portata nè troppo addietro, sino alla fine del XII, nè troppo innanzi, fino alla metà del XIV secolo. Ripeteremo dunque, per concludere, non esservi nel *Novellino*, nella sua più antica e genuina compilazione, nessuna memoria di fatti e persone che oltrepassi il finire del secolo XIII, laddove invece nel *Novellino*, giusta la sua posteriore rimanipolazione, troviam ricordati personaggi ed avvenimenti della prima metà del decimoquarto. E perciò possiamo ritenere, il libro esser stato scritto o messo insieme verso la fine del dugento, e forse nel penultimo decennio [6], e poi rimutato, se sono esatte le notizie raccolte dal Manni e più sopra compendiosamente riferite, verso il 1340 [7]: dato sempre e non concesso, che la lezione borghiniana risponda a un testo.

III

Indicato il tempo nel quale, secondo ogni probabilità, fu scritto o

---

1. *Storia del diritto romano nel Medio Evo*, traduz. italiana, Firenze, Batelli, 1844. Cap. XLIII, vol. II, parte II, p. 156.
2. *De Prof. bonon.*, 181.
3. Tiraboschi, *St. dell. Lett. It. dal* MCLXXXIII, *fino al* MCCC, lib. II, cap. IV. § 21.
4. *Inferno*, XV, 110
5. Savigny, *op. cit.*, pag. 154.
6. Il Follini (*Dissertaz.* citata), detto di non attenersi al testo del Borghini che colle sue surrogazioni non permise « ai letterati un poco accorti di poter credere quella collezione tanto antica » soggiunge : « Io parlo delle vecchie edizioni genuine, secondo le quali credo che si possa stabilire la sua età verso il 1280. » E di questo giudizio dà anche la ragione che il *Novellino* « non ha punto profittato della nobilissima ed eccellentissima musa » di Dante.
7. Poniamo questa data media per rispetto a Ricciardo Manfredi.

posto insieme il *Novellino*, sorge altra dimanda, se cioè, un solo o più ne siano gli autori. Il Sig^r Carbone avendo ammesso che la novella XXV^a dovesse esser scritta prima del 1193, e che altre spettino al principiare del 1300, naturalmente si chiede se « chi metteva mano a queste novelle fin dai tempi del Saladino, puo egli esser quel medesimo il quale settanta e più anni dopo novellava di Carlo d'Angiò e di Alardo il vecchio », e se « pur concedendo ch' ei cominciasse a scrivere da bambino, potè egli essere ancora tanto longevo da raccattar notizie di personaggi che varcarono cogli anni il trecento ». Naturalmente ei risponde in modo negativo a questa dimanda, e precisamente col dire : « non è dunque uno solo l'autore del *Novellino* [1].» Or tutto ciò cade senz' altro, se, come noi opiniamo, e come ci sembra vero, le parole mancanti nel testo gualteruzziano della novella XXV^a, sono glossa di un menante che copiava il *Novellino* verso il 1289, ripetute poi dal secondo copista del codice laurenziano nel quattrocento. Caduto questo argomento, nulla vieta che l'autore del libro sia un solo.

Ma già innanzi al Carbone, e indittivi da altri argomenti, vediamo altri aver scritto, il *Novellino* non esser opera di un solo autore, ma, per usar le parole del Borghini [2] « di varie persone piacevoli ed ingegnose ». Dietro il quale G. B. Ghio, pur notando che parecchie novelle « furono scritte intorno al medesimo tempo, e da una stessa mano, » aggiunge che « la stessa cosa non avviene di tutte, perchè se varie sono quelle che rassomigliansi nello stile, sono anche varie quelle in cui osservasi di stile un gran divario, ond' e' si può con tutta certezza giudicare ch' elle nè uscirono tutte ad un tempo, nè tutte di una medesima penna, e che alcune pajono alquanto più antiche, ed alcune meno [3]. » E più oltre scrive pure che « coloro che tali novelle composero » dovettere essere « varie persone piacevoli ed ingegnose [4]. » Così anche il Carbone ritiene che « manifestamente gli autori dovettero essere diversi e di diverso tempo, non solo per *la variazione dello stile*, come già notava il Borghini, la quale dalla novella dello schiavo di Bari a quella di Bito e Ser Frulli è infinita, ma più ancora perchè alquante di esse sono antichissime, e furono scritte sullo scorcio del duodecimo secolo, e altre per contrario toccano la fine del trecento [5]. » E, per passarmi d'altri, anche l'ultimo editore del *Novellino*, il Sig. Avv. Giovanni Pierotti scrive, preludendo alla edizione bettoniana, palesarsi « a prima giunta non esser (il libro) tutto d'una mano e di un tempo » e conclude che « ad un pri-

1. P. VII.
2. *Prefazione* giuntina (ediz. Torin. p. LIII).
3. P. VIII.
4. P. IX.
5. P. VI.

mitivo numero di novelle possono esser state aggiunte più altre di mano diversa, del medesimo tempo e di altri [1]. »

Adunque, secondo questi critici, la principal ragione per tener il *Novellino* opera di più mani, è la diversità dello stile fra novella e novella. Vedremo più oltre quanto possa valere quest' argomento; intanto giova notare come sieno stati posti innanzi alcuni nomi di antichi scrittori, ritenuti probabili autori del libro, o di parte delle novelle ond'esso si compone.

L'editore torinese del 1802 ricorda come ci fosse chi avesse conghietturato poterne esser stati autori « Brunetto Latini, Dante da Majano, Francesco da Barberino, e simiglianti altri; » ma aggiunge nulla più esser queste che ipotesi senza fondamento, perchè se essi « avesser disteso tutte le cento novelle o alcune di esse, sarebbesene fra' testi a penna delle loro rime e prose trovata qualche traccia, e medesimamente qualche copia...; ma questo segno, ch' io mi sappia, non s'è ancora osservato [2]. » Di Dante da Majano non so veramente che alcuno abbia mai detto esser lui l'autore del *Novellino*: ripetutamente invece, ciò fu asserito e di Brunetto Latini e di Francesco da Barberino.

Ma il Ghio segue escludendo il Latini, perchè « non avendo egli lasciato alcune prose in lingua toscana, non c' è ragione che porti a opinare ch' egli in quella lingua abbia scritto novelle [3]. » A questa ragione, veramente non troppo valida, non sa acquetarsi il Sig. Carbone, scrivendo che « con induzione più sicura » si potrebbe asserire il Latini aver cooperato alla compilazione del libro, dacchè « i due racconti di Papirio (novella LXVII[a] G.) e di Trajano (novella LXIX[a] G.) trovansi con lieve mutazione, e nelle *Cento Novelle* e nel *Fiore di Filosofi e di molti savj*, grazioso libretto che, secondo il Nannucci [4], è indubbiamente del maestro di Dante [5]. » Così, Brunetto non sarebbe già autore o compilatore di tutto il *Novellino*, ma dai suoi scritti sarebbesi scelto qualche cosa da inserire nelle *Cento Novelle*. E che coteste due narrazioni sieno copia dell' una scrittura dall' altra, lo sostenne anche recentissimamente il mio dotto e carissimo amico Prof. Adolfo Bartoli, ponendo fra loro a confronto le due lezioni del *Fiore* e del *Novellino* [6]. Tuttavia non sapremmo con lui convenire, nel negare che ambedue potesser trarre da Paolo Orosio la designazione di « uomo fortissimo, desideroso di battaglie » o di « uomo potentissimo e savio e dilettissimo molto in battaglie » con

1. P. XII, XIV.
2. Pag. IX.
3. Pag. XVII.
4. *Manuale della letterat. del primo secolo*, Firenze, Barbèra, 1858, II, 300.
5. Prefaz. p. VIII.
6. *I primi due secoli della letteratura italiana*, Milano, Vallardi, 1873, pag. 293.

che essi traducono quel *bellicosissimus ac strenuissimus* dello storico affricano [1], che manca in Macrobio e nei *Gesta Romanorum* [2]. Qual difficoltà, infatti, che gli autori del *Novellino* e del *Fiore*, conoscessero un autore così diffuso come nell' età media era Orosio, e che circa codesti tempi era tradotto anche dal volgarizzatore del *Tesoro*, messer Bono Giamboni [3]? Nè anche potremmo, in senso assoluto, accettar la norma che il testo più ampio sia sempre il più antico, e moderno il più breve, e che perciò il *Novellino* abbia copiato il *Fiore*. Ma, anche ammettendo che la cosa proceda come vorrebbero il Carbone e il Bartoli, e veramente il nostro sia plagiario dell'altro, resta a sapere, ed è questo che al presente deve importarci, se l'autor del *Fiore* sia « indubbiamente » Brunetto Latini. I Codici magliabechiano e laurenziano di che si valse il Nannucci non portano il nome di Brunetto : lo porta bensì, ma aggiunto da mano posteriore, un codice marciano, indicato dal Morelli [4], il quale, nel Catalogo farsettiano, ebbe a notare come un manoscritto della Chigiana, da noi pur veduto, e che ci è parso del secolo XIV [5], porti chiaramente il nome del maestro di Dante. Ma a ciò è da opporre come il codice farsettiano e il chigiano portino il titolo di « Secondo filosofo, volgarizzato da Brunetto Latini; » e perciò, ammessa anche per autentica la paternità suggeritaci da questi due soli manoscritti, dei quali l'uno ha copiato l'altro, sarebbe da provarsi che Brunetto sia volgarizzatore anche del *Fiore*, e che, come sostiene il Nannucci, le *Sentenze di Secondo* e le *Vite dei Filosofi*, formino tutt' un corpo, sieno fin da principio, e non per posteriore aggiunta, un' opera sola. Il Sig. Cappelli, con argomenti molto calzanti, ma che qui non è il caso di ripetere, ha dimostrato invece, non « esservi titolo valevole a farci credere di ser Brunetto l'intera stesura del *Fiore* [6]. »

Similmente di poco peso ci pajono, a far Brunetto autore del *Novellino* o di alcune narrazioni in esso contenute, le prove tratte dall' averlo chiamato Giovanni Villani « cominciatore e maestro in digrossare i Fiorentini e farli scorti in ben parlare », e dal confrontare queste parole col titolo apposto al nostro, di « libro di bel parlar gentile [7]; » come anche dall' avere Filippo Villani chiamato Brunetto « motteggevole... e

1. Histor. III, 15.
2. Ved. *Trattato de regimine rectoris di Fra* PAOLINO MINORITA, pubbl. da Adolfo Mussafia, Vienna, Tendler, 1868, p. 130.
3. *Delle storie contra li pagani di Paolo Orosio, volgarizzamento di Bono Giamboni*, pubbl. dal Dott. Francesco Tassi. Firenze, Baracchi, 1849.
4. Vedi anche un art. del P. SORIO nell' *Etruria* I, 347.
5. Numerato nella Chigiana, L, VII, 267.
6. *Fiore di Filosofi e di molti savi*. Bologna, Romagnoli, 1865, Prefaz. p. XVI.
7. Vedi la confutazione di questa sentenza nella *Prefaz.* all' ediz. torinese, p. XVIII.

di certi motti piacevole abbondante » e « di sermone piacevole, il quale spesso moveva a riso [1]: » ché sarebbe dare un troppo preciso significato a parole che in sè medesime hanno soltanto un valore generico, e riguardano non lo scrittore, bensì il parlatore.

Un altro nome è stato per la prima volta messo fuori dal Sig. Carbone, ed è quello di Ser Andrea Lancia notajo e scrittore Fiorentino del secolo decimoquarto [2], dappoichè vi ha identità fra tre novelle del testo borghiniano e tre narrazioni inserite dal Lancia nel suo « amplissimo e bel commento » inedito del volgarizzamento del *Rimedio d'Amore* di Ovidio [3]. Queste novelle sono la V^a, cioè il conto « come per subita allegrezza uno si morìo; » la LIX^a, « d'una bella provvedenza d'Ipocras per fuggire il pericolo per la troppa allegrezza, » e la C^a, del re, che « per mal consiglio della moglie uccise i vecchi del suo reame. » Non piccole differenze di forma corrono però fra il testo borghiniano e quello offertoci dal Sig. Carbone in sostituzione dell' antico [4], nè saprei trovar nessun argomento, e niuno ne indica neppure il solerte editore, dal quale desumere l'anteriorità del Lancia sul testo borghiniano del *Novellino*. A noi basta notare soltanto come queste novelle appartengano tutte tre a quel testo che più sopra provammo esser ricompilazione dell' anteriore, rappresentatoci nella edizione del Gualteruzzi.

Ed è pure una sostituzione del testo borghiniano quella novella (XCII^a) di Tito Manlio Torquato, della quale il Sig. Carbone [5] assevera che è presa « a verbo dall' antico volgarizzamento delle prima deca di Livio [6]; » se non che ciò riguarda più lo studio delle fonti, che non la

---

1. *Prefaz.* del CARBONE, p. VIII.

2. Vedi nell' *Etruria*, anno I, p. 18, e seg. un articolo biografico e bibliografico del COLOMB DE BATINES su Andrea Lancia. In esso si citano atti privati e pubblici del Lancia dal 1315 al 1351, e oltre. L' *Etruria* ha pur pubblicato, I, 367, un volgarizzamento di legge suntuaria fiorentina del 1355, fatto dal Lancia nel 56. E nello stesso giornale a pag. 140 e segg. è anche una *Lezione intorno alla opere di A. Lancia* di LUIGI BENCINI.

3. CARBONE, *Prefaz.*, p. VIII.

4.

Testo Borghini.	*Testo Carbone.*
Fue uno giovane Re in una isola di mare, di grandissima forza e di gran potere, essendo molto giovane quanto per terra governare. E quando cominciò a regnare si tolse per moglie una giovane donzella ed artificiosa e sottile in male più che in bene etc.	Uno giovane re fue in un isola di mare, di grande forza e di grande podere, ma molto era giovane quanto per terra governare. Quando cominciò a regnare si tolse per moglie una giovane donzella sottile e artificiosa in male etc.

5. *Prefaz.*, p. IX.

6. Veramente vi è qualche differenza fra il volgarizzamento antico edito dal DALMAZZO, e il testo Borghiniano. Eccone un esempio.

Testo Borghini	*Testo Dalmazzo* (II, 163).
Spesse volte facevano badalucchi per occupare il ponte che era nel miluogo : no 'l potea leggermente prendere l'una parte	Spesse volte facevano badalucchi per occupare il ponte, e leggermente nol poteano prendere l'una parte nè l'altra. Allora venne

ricerca dell' autore o compilatore del *Novellino*. Per ultimo notiamo, come, secondo il Sig. Carbone [1], Mons. Borghini « manifestamente prese dalle prose antiche del Doni la novella del Saladino, lasciatone il principio e la fine [2]. » Ma ciò non riguarda l'autore o compilatore del *Novellino*, bensì i libri a cui il Borghini ebbe ricorso per supplire le novelle del testo gualteruzziano da lui ommesse nella stampa.

Resta adesso che diciamo qualche cosa intorno a Francesco da Barberino. Il primo a porre innanzi il nome di questo autore fu Federigo Ubaldini nella *Vita* del Barberino, preposta ai *Documenti d'Amore*, e queste ne sono le precise parole : « Trasse ancora dal Provenzale argomento da ricrear gli animi, imitando nel nome e nel soggetto il *Fiore de' nobili detti* del Monaco di Montalto, con chiamarne un suo *Fiore di Novelle* : ma smarrito il volume, il titolo ci dà campo da rintracciare qualcuna delle sue novelle tra quelle *Cento*, che, quasi primizie della politezza toscana, vanno attorno. Ci avvertisce il Salviati, che quelle sono nate da più autori in diverse età : abbiam poi sentore che possa esservene intramessa alcuna del Barberino, dalla denominazione che tra le altre hanno nel testo di Carlo Gualteruzzi le *Cento*, di *Fiore di parlare* : e dal dire Messer Francesco nelle *Chiose*, che nel suo *Fior di Novelle* fa spesso menzione delle nuove astuzie di Guglielmo di Bergadam, e non so che di Messer Beriola, de' quali ambedue si leggono distinte novelle tra le *Cento*. Di più si legge in questo libro del Barberino scritta una Canzone distesa per un cavaliere nell' istesso caso che è la novella ottantesima tra le suddette, della damigella di Scalot; poichè il cavaliere, siccome avvenne alla damigella, si morì del mal d'amore. E siccome colei volle aver dopo

---

nè l'altra. Allora venne uno de' Galli a mezzo il ponte con grande burbanza, che molto era bello del corpo a grande maraviglia, e gridò ad alta boce : vegna innanzi il più forte di tutti i Romani, e combattasi meco a corpo a corpo, acciocchè la fine della nostra battaglia mostri quale gente sia più da pregiare in fatti d'arme. Li principi de' Romani si tacenno grande pezza, abbiendo onta ciascuno di rifiutare la battaglia e dottando d'imprendere primo l'ultimo pericolo, etc.

uno de' Galli a mezzo il ponte, il quale avea il corpo molto bello e grande a maraviglia, e gridò ad alta voce : Venga innanzi il più forte di tutti i Romani, e combattasi meco, acciò che la fine della nostra battaglia mostri quale gente sia più da pregiare in fatti d'arme. I principi de' giovani si tacettero grande pezza, avendo onta di rifiutare la battaglia, e non volendosi alcuno mettere innanzi al primo pericolo, etc.

Per spiegare queste differenze, il Prof. Dalmazzo dice che la novella fu copiata da un ms. di seconda dettatura o recensione.

1. *Prefaz.* p. IX.

2. È vero che la Novella è più lunga nel Doni che nel Borghini, ma non si potrebbe dire che il Borghini l'abbia smozzicata in principio e in fine, specialmente trovando nel cod. Palat. Panciatich. nº 38, p. 130, una versione anche più corta che quella borghiniana. Infatti essa comincia dalle parole : « Primieramente il suo corpo e la sua barba li fece più bellamente apparecchiare » e va fino alla fine con lievissime differenze dalla stampa. Il cod. mostra essere del sec. XIV, seconda metà.

morta una lettera a lato che propalasse alla corte del re Artù esser ella trapassata per la poca corrispondenza in amore di Lancellotto; così scorgendosi in mano del defunto cavaliere la canzone, fu palesato chi per sua crudeltà il conduceva a tal fine. Sicchè per la similitudine di quelli accidenti, come per l'altre cose, ragionevomente può la nostra considerazione circa le dette novelle in affermazione trasmutarsi. Anche la confessione fatta dal Boccaccio di non esser egli stato l'inventore di ogni sua novella, e che non iscrisse se non le raccontate da' più antichi (che si vede in prova da quelle ch' egli estrasse dalle *Cento* di sopra indicate) ci ammonisce, che tra le tolte, ve ne potesse esser parte di Messer Francesco [1]. »

L'argomento addotto per primo, che, cioè, parecchi sieno gli autori del *Novellino* perchè esso ha anche il titolo di *Fiore*, che soleva in quegli antichi tempi appropriarsi appunto alle compilazioni fatte da libri diversi, non basta a farci certi che per entro vi sieno anche narrazioni tolte dal Barberino. Certo il Novellino è un *Fiore* ; basta gettare un' occhiata alle notizie che seguono intorno alle *Fonti del Novellino*, per persuaderci che l'autore raccoglieva, compilava, spigolava da varie parti, attingeva a diverse sorgenti. Egli è soltanto l'ignoranza di tante e così diverse fonti, quella che probabilmente indusse l'Ubaldini a sospettare una stretta parentela fra il *Novellino* e l'opera al Barberino attribuita, che sola era allora nota come simigliante nella materia, al nostro libro. Del resto, che il Barberino veramente componesse cotesto *Fiore di Novelle*, non mi pare abbastanza provato dalle sole parole dell' Ubaldini : e bisognerebbe meglio conoscere quel commento latino ai *Documenti* che disgraziatamente giace inedito nella Barberiniana, non lontano ormai da total distruzione [2].

Poco peso, come ognun vede, può aver l'altro argomento dell' Ubaldini, dedotto dall' esser menzionati presso il Barberino due personaggi che avrebber avuto parte nel suo *Fior di Novelle* [3], e che si rinven-

---

1. *Del Reggimento e de' costumi delle donne* di M. F. da Barberino. Milano, Silvestri, 1842, p. 22.

2. Nei brani pubblicatine dal Prof. Bartsch (nel *Jarhrbuch f. roman. literat.* XI, 43 e segg.), vien citato questo *Fior di Novelle*, ma dal contesto non si ricava se sia scrittura dell' autore : « Et de hoc scripta aliqua in libro *Florum novellarum* sepius allegato. » Altrove cita « dicta... domini Guill'i de Bergadamo » e le « illusionibus domini Guill'i de Bergadam. » Più innanzi è detto : « Dicit... monachus de Montaldo provincialis etcc. Hoc quidem dictum reperii cum suis multis pulcris circa principium illius libri provincialis cujus est rubrica talis : *Flores dictorum nobilium provincialium.* » Finchè non si esamini il cod. non mi libererò dal sospetto che il *Flos novellarum* e i *Flores dictorum nobilium provincialium* del Monaco non siano la stessa cosa.

3. Negli estratti del Bartsch veggo menzionato il Bergadam e un libro in cui ne è fatto parola, ma non si rileva se il libro sia del Barberino o d'altri, perchè è citazione monca (fol. 9, v°) : « Ut corda eorum crescere facias, recita de

gono anche nel *Novellino*, dacchè bisognerebbe esser certi che si trattasse non solo delle stesse persone, ma anche dei medesimi fatti: e neanche questo potrebbe forse bastare [1].

L'altra prova della somiglianza fra il caso del cavaliere e quello della dama di Scalot, ognun vede come non abbia alcun peso; e così anche l'ultima parte, riguardante il Boccaccio, sebben non appartenga al proposito nostro, può servire a mostrare come l'autore non procedesse sempre nei suoi ragionamenti, a fil di logica.

Marcantonio Parenti, preludendo alla edizione modenese del *Novellino*, riferisce come « notabili » le congetture dell' Ubaldini : ma annunziando che in fine del volume si leggeranno alquante novelle senza dubbio composte dal Barberino, nelle quali si potrà « ravvisar la sembianza delle altre antecedenti che sono scritte con maggior grazia e semplicità », soggiunge giudiziosamente : « ma bisogna avvertire che quanto più si retrocede verso la primitiva naturalezza del dire, tanto è più facile riscontrar somiglianza anche fra scritti di autori diversi; essendo vero singolarmente per que' primi tempi, che parla più spesso il secolo che lo scrittore [2].

Ma chi più animosamente e ripetutamente sostenne, allargandola, l'ipotesi dell' Ubaldini, fu il Conte Giovanni Galvani, testè rapito agli studj delle nostre antiche lettere, nei quali fu competente ed autorevole quanto pochi altri dell' età nostra. Egli fino dal 1840, pubblicava una sua Lezione [3] intitolata: *Del probabile autore del Centonovelle antico*. Notevole ci sembra in essa l'aver cominciato col negare di riconoscervi, come il Salviati e tanti altri dappoi, « una raccolta di novelle scritte da più autori ed in tempi diversi, mentre esse invece mi sembrano evidentemente di un colore uniforme, e di una lingua similissima a se medesima [4]. » E fin qui andiamo perfettamente d'accordo coll' illustre critico. Cominciamo invece a discordare alquanto da lui quando ei vi scorge « nella giacitura del periodo, ne' trapassi e nelle frasi la prosa proven-

---

magnificis gestis precedentium... et de multis bellis ex Tito Livio, et de brevibus dictis Beltram del Born, Bernaurd del Ventador, Guill'i Aesmar, domini Raymundi de Andegavia, Giraut de Brunel et multorum, de quibus hoc libro reperies ex provincialibus mentionem, et de illusionibus domini Guill'i de Bergadam aliquantum. » Non potrebbe l' *hoc libro* riferirsi al commento stesso marginale?

1. Questo Messer Beriola potrebbe esser lo stesso che Messer Beriuolo nominato nella Nov. LVII G. Ma non potrebbe anche aver l'Ubaldini equivocato col trovatore Peirols, se per avventura questi fosse citato, fra i tanti, nel commento barberiniano?

2. Prefaz. p. XIX.

3. *Lezioni accademiche* del C. Giovanni Galvani, Modena, Vincenzi e Rossi, 1840, II, 195.

4. *Id. id.*, p. 197.

zale » tanto da parer di leggere una delle vite dei Trovatori di Provenza. Opinando dunque che l'autore dovesse essere un solo, e che questo fosse da cercare fra quelli che maggiormente ebbero conoscenza della lingua d'*oc*, il Galvani riprende a sostenere l'ipotesi dell' Ubaldini, purchè essa sia applicata al testo gualteruzziano, non all' altro nel quale trova non solo « rimutato il colore al linguaggio » ma anche « introdotte novelle affatto nuove, ed evidentemente posteriori forse di uno o due secoli alle rimanenti.» Se non che, mentre l'Ubaldini si era contentato di asserire che nel *Novellino* si potrebbe trovare « qualcuna » delle narrazioni raccolte dal Barberino nel suo *Fiore*, il Galvani va più oltre, e giudica che « l'antico *Centonovelle* » posto a confronto col *Reggimento delle donne*, mostri essere « frutto della medesima mente e dettato dell' istessissima penna. » E poichè a tal sentenza lo induce sopra tutto la somiglianza dello stile, egli porta in prova una narrazione del *Novellino* ed una del *Reggimento ;* e quindi a maggiomente mostrare che il primo fu « dettato sulla falsariga provenzale, e però da un intimo e profondo conoscitore di quella favella, il che varrà forse quanto il dire... che fu con tutta possibilità dettato da M. Francesco da Barberino [1] », trasceglie dalle antiche biografie dei Trovatori alcune che ei traduce imitando lo stile del *Novellino* : e finisce colle augurarsi di poterlo veder presto ristampato col titolo di : *Fiore di novelle di Messer Francesco da Barberino*. Ma qui egli avverte che per le ripetute testimonianze dei buoni costumi del Barberino non gli « reggerebbe l'animo » di attribuirgli anche le novelle « sozze e villane, e lontane da ogni bella leggiadria di costume. » Perciò consigliando che « queste si gettassero al mondezzajo, » vorrebbe riempire i vuoti che ne risultrebbero, con altre novelle tolte ai *Reggimenti*.

Ecco dunque il Barberino fatto autore di tutto il libro, salvo tuttavia delle novelle oscene, le quali resterebbe a sapere come e da chi sieno state introdotte nell' opera di Messer Francesco, cacciandone altre di più onesto argomento.

Ma nel 1870, il Galvani stampando il suo *Novellino provenzale, ossia Volgarizzamento delle antiche vitarelle dei trovatori, scritte già in lingua d'oc da Ugo di S. Ciro, da Michele della Torre e da altri* [2], e ampliando per tal modo l'esperimento fatto nella *Lezione*, sembra contraddire alle cose in quella ammesse, riconoscendo nel *Centonovelle* « due parti abbastanza distinte fra loro, l'una cioè, più antica dell' altra... e quest' una ricalcata affatto sul Provenzale [3]. » Non sono più dunque soltanto le novelle

1. P. 207.
2. Bologna, Romagnoli, 1870.
3. P. VI.

oscene le quali non appartengono al Barberino, ma altre, che non si dice per qual ragione vi si trovino frammischiate. Non è più dunque, come nella *Lezione* apertamente si sosteneva, un solo l'autore del Novellino; e il Galvani ritorna così senz' altro all' ipotesi dell' Ubaldini, che cioè « qualcuna » fra le cento potrebbe esser fattura del Barberino.

A questa sentenza, avvalorata dal nome e dall' autorità del chiaro modenese, e ormai ritenuta dalla maggior parte degli studiosi e dei critici, cominciò ad opporsi il Sig. Carbone [1], osservando che le novelle de' *Documenti d'amore*, « a gran pezza non aggiungono la sveltezza, il candore e la vita che si ammira ne' più de' racconti del *Novellino*. E se pur qualche cosa di Messer Francesco vi ha (chè, essendovi dentro fiori di più prati, non è inverisimile), è da credere che l'autore del *Reggimento delle donne* non vi recasse nè i più belli, nè i più odorosi [2]. »

Ottime considerazioni sono quelle colle quali il Prof. Bartoli respinge l'ipotesi relativa al Barberino. L' essere il *Novellino* scritto secondo asserisce il Galvani, « sulla falsariga provenzale » non importa, quando pur ciò si debba riconoscere, che Messer Francesco ne sia autore; dacchè « la letteratura occitanica fu notissima in Italia nel secolo XIII. » Nè può ammettersi, prosegue il Bartoli, cotesta assoluta sentenza intorno alle fonti unicamente provenzali del *Novellino*, chè dentro vi ha di tutto. Nè la faccenda va altrimenti, paragonando lo stile del *Cento Novelle* a quello del Barberino. Riportiamo qui per intiero il retto giudicio dell' amico nostro in questo proposito : « Il Barberino è per il più, assai largo nei suoi racconti : qualche volta persino ridondante di parole [3] : egli accarezza il suo argomento, e di più dice in più luoghi chi gli ha narrato la storia e donde l' ha tratta. Nel *Novellino*, nulla di tutto questo. Ancora, le novelle del Barberino sentono di letterato : rarissimi vi sono i costrutti irregolari, corretta la lingua. Il *Novellino* invece, per la maggior parte, ha sapore tutto popolare : ci è quasi sprezzo della forma, corre precipitoso, non ha mai vezzi, dice le cose in fretta, e le dice bene, non già perchè chi scrive rifletta all' arte propria, ma perchè quelle forme gli escono spontanee dalla penna, gli sono naturali, le ha vive sul labbro, e le lascia andar giù con una noncuranza che diventa il suo pregio. Che un letterato quale era il Barberino potesse scrivere

---

1. Il Sig. Pierroti invece che mise fuori la sua edizione un anno dopo il Carbone, accetta l'ipotesi dell' Ubaldini e del Galvani, ritenendo che al Barberino « molte novelle appartengano » e specialmente quelle di stile più vivace, di immagini più serene e gentili, che narrano di armi e di amore o di nuove cortesie. « Di più aggiunge che « a ritenere ciò ne conforta l'onestà che sempre servò il Barberino nelle sue scritture, e direi quasi un' alterezza signorile (p. XIII).»

2. P. VIII.

3. « Vedi per es. nel principio della novella di Gioietta, quante parole per dirci le buone qualità di Corrado! »

così, a noi sembra impossibile : quella popolarità della forma, quella oggettività che sono le qualità più spiccate del libro, diventerebbero un fenomeno inconcepibile se esso dovesse ascriversi ad un autore solo e ad un letterato. Il *Novellino* rappresenta la novella popolare nel suo stato embrionico : è, quasi diremmo, quello che fu lo *scenario* per la commedia dell' arte : è anonimo, perchè tutti v' hanno portato il loro tributo, come tutti vi attingono argomenti al novellare. Il Barberino invece offre l'esempio del racconto passato a traverso una mente che pensa, che cura l'arte, che scrive per un fine determinato. Ci è in lui uno svolgimento ; egli segna un passo ulteriore nella via dove poi lasceranno orme da giganti i novellieri del sec. XIV [1]. »

Queste osservazioni ci pajono giustissime, e noi vi aderiamo interamente. Chi legge le narrazioni sparse dal Barberino per entro l'opera sua maggiore, troverà una vera e notevol differenza da esse a quelle del nostro libro, per rispetto allo stile ; il quale sebbene non sia sempre ad un modo nei varj racconti del *Novellino*, pure ha sempre un nerbo, una rapidità, une spigliatezza di cui invece non è traccia nel modo di narrare di Messer Francesco. Lasciamo stare che le narrazioni del Barberino sono piuttosto esempj che novelle vere e proprie, perchè ciò deriva dall' essere introdotte in un libro didattico, ove non sono veramente se non prove e modelli da proporre altrui, perchè si segua una virtù o si fugga un vizio. Ma sopratutto vi è questa differenza, che il Barberino il più delle volte parla in persona propria, evocando le proprie rimembranze e citando i luoghi ove il fatto avvenne ed egli ne ebbe contezza, e le persone a cui udí narrarlo [2], e questa è consuetudine non

1. Op. cit., p. 296.

2. Citiamo, quantunque per esser tirata a soli 26 esemplari, non sia nelle mani di molti, la splendida edizione delle *Novelle di Messer Francesco da Barberino tratte dal libro del Reggimento e de' costumi delle donne*, messa in ordine dal chiaris. Comm. Fr. Zambrini, offerta da Giovanni Papanti per le nozze Bongi — Ranalli, nel 1868, e stampata a Bologna nella Tipografia del Progresso. A pag. 17 si legge : « Fui una fiata in Vinegia. Vedemmo una bella donna ecc. » A pag. 22 : « Io mi ricordo ch' io vidi una fiata una gentil donna. » — A pag. 31. « Essendo io alla detta Badia, ecc. » A pag. 54 : « Essendo io una fiata a Parigi, dissemi uno cavaliere, ec. » A pag. 62 : « Passandome per Alvernia, fummi mostrato presso a N. D. del Poggio un castello del nome del quale non mi ricorda, ecc. » — A pag. 79 : « Ebbe in quella contrada secondo mi disse uno canonico della chiesa maggiore, ecc.» A pag. 91 : « Ricordami che si mantenne più bella la madre, ecc. » A pag. 92 : « Io pur la vidi invecchiare, ecc. » A pag. 95 : « Vid' io questa non so come, divenir bianca. » Altre volte si citano le fonti : a pag. 38 : « Nel libro di Madonna Mogias d'Egitto... si dice ecc. » A pag. 42 : « Racconta Pietro Vidale... et adduce di ciò un esemplo. » A pag. 45 : « Leggesi nel libro di Madonna Mogias d'Egitto del quale si fa di sovra menzione ecc. » A pag. 59 : La contessa di Dio... sicondo ch'ella dice in un suo trattato ecc. » E notisi che le novelle non sono più di XXII, sicchè può dirsi costante l'uso del Barberino di citare o un libro o le proprie rimembranze per autenticar la novella.

dipendente dall' intreccio delle novelle nell' opera del *Reggimento*, ma usanza propria dell' autore, della quale nulla di simigliante trovasi nelle cento narrazioni del *Novellino*.

Esclusi adesso dal poter essere autori in tutto o in parte, del *Novellino*, gli scrittori dei quali finora abbiamo fatto ricordo, potrebbe ragionevolmente dimandarci il lettore se noi crediamo che il *Novellino* sia opera di un solo, e se avremmo un qualche nome da porre innanzi.

Valevoli ragioni per negare, o almen dubitare, che il *Novellino* possa esser opera di un solo, confessiamo di non trovarne. L'unico argomento che potrebbe aver un qualche peso, sarebbe quello che si trae dallo stile: e già a sazietà è stato ripetuto dal Borghini in poi esservi « variazione dello stile[1] » da una novella all' altra; e correre, dice il sig[r] Carbone, infinita « differenza dalla novella dello Schiavo da Bari a quella di Bito e Ser Frulli[2]; » anzi, aggiunge il sig. Pierotti, «da quella della damigella di Scalot a quella del martore che andò alla cittade[3]. » Il che noi non neghiamo, anzi aggiungeremo che taluna, ad esempio quella del mercatante che recava berrette (nov. XCVIII[a]), ha poca più ampiezza del titolo stesso di altre narrazioni.

Ma tal differenza fra novella e novella proviene, secondo noi, da altre ragioni, cioè dalle varie fonti alle quali attinse l'autore. E certo, a chi ben guardi, tutte le novelle, qual più qual meno, dimostrano la stessa forma costante di brevità, forse anche perchè, come noi abbiamo sempre opinato, e come altri disse pure recentemente[4], coteste dovevan essere più ch'altro, tracce, appunti offerti al valente *novellatore*[5], perchè giovandosi di quelli, colla viva voce ampliasse poi, arricchisse, svolgesse gli aridi sunti, rimpolpasse e rinsanguasse questi scheletri di racconti.

Ma, nell' esser così stringato, chi stendeva in sulla carta queste novelle, non tanto forse obbediva ad un chiaro e prestabilito concetto[6] quanto piuttosto soggiaceva alla propria inesperienza, che non concedevagli di amplificare la tela, ritrarre tutti i particolari del fatto e allegrarli colle grazie dell' arte. Ricordiamoci che quando il *Novellino*

---

1. *Prefaz.* alla ediz. giuntina (ediz. torinese pag. LIII).
2. Prefaz. pag. VI.
3. Prefaz. pag. XII.
4. CARBONE, *Prefaz.*, p. I, BARTOLI, *op. cit.*, p. 296.
5. Nella nov. XXX[a] dicesi che « Messer Azzolino aveva uno suo *novellatore* il quale facea favolare quando erano le notti grandi di verno. » E la LXXXIX dice di una brigata di cavalieri che « cenavano una sera in una gran casa fiorentina, et aveavi un uomo di corte il quale era grandissimo *favellatore:* quando ebbero cenato, comiciò una novella che non ne venia meno. »
6. Tuttavia è da notare che lo scrittore nel Proemio quasi si accusa di mischiare i fiori « intra molte altre parole. »

dovè esser scritto, la prosa italiana non era ancora formata. I più degli scritti in prosa di codesta età sono traduzioni dal latino classico e dal latino volgare, o da altre favelle neo latine, e più o meno ne ritraggono l'indole. Più nobile è il dettato o più disadorno, secondo le qualità dell' originale. Bisogna giungere a Dante, a Dino, al Boccaccio per trovare una prosa italiana, che nelle sue forme e nelle sue movenze, faccia vedere, anche nell' imitazione, l'intento e il criterio letterario di chi la composue. Gli altri scritti originali innanzi al *Convito*, alla *Cronica*, al *Decamerone*, sono, in generale, timidi esperimenti, nei quali manca il periodo, e il collegamento dei costrutti è cosa ignota.

Uomo di svegliato ingegno ed arguto, ma non letterato, era certo il compilatore del nostro libro: ed una prova l'abbiamo nelle novelle che quasi certamente sono sue, ch'ei non trasse cioè, da nessun altro autore, ma dalla tradizione orale. Quelle infatti di uomini ed usi fiorentini, come la novella di Messer Castellano da Cafferi (LXXXVIII[a]), dell' *uomo di corte che cominciò una novella che non venia meno* (LXXXIX[a]), del *martore di villa che andava a cittade* (XCV[a]), e forse anco le altre, *d'uno che era ben fornito a dismisura* (LXXXVI[a]), *d'uno che si andò a confessare* (LXXXVII[a]), *d'una buona femmina che avea fatto una fine crostata* (XCII[a]), *d'un villano che si andò a confessare* (XCIII[a]), *d'un mercatante che portò vino oltre mare in botti a due palcora* (XCVII[a]), e dell' altro *che comperò berrette* (XCVIII[a]), le quali tutte ci sembrano di soggetto fiorentino, sono appunto fra le più magre narrazioni [1], sia ch' ei non sapesse svolgerle, perchè l'arte mancavagli, sia anche perchè, pel bisogno proprio e degli altri *novellatori*, bastavagli ritrarre i punti principali, la sostanza del racconto, lasciato ogni inutile ornamento da banda.

Ma questa stessa brevità, trovasi, quasi propria dei tempi e degli ingegni, anche in altri novellieri di quella età. La *Disciplina clericalis* e i *Gesta Romanorum*, cioè le due più insigni raccolte di novelle dell' età media, e che al nostro autore non erano certo ignote [2] hanno pur esse più o meno lo stesso carattere. Or si capisce che, abbreviando uno novella già compendiata, dovesse il nostro farne una cosa assai magra e scarna, ma più ampio riuscisse quando avesse innanzi un esemplare maggiormente svolto.

Fra i tanti esempj che si potrebbero addure, noto uno che mi si offre primo alla scelta, perchè sul bel principio dell' opera: ed è la novella del re che « fece nodrire un suo figliuolo dieci anni in luogo tenebroso,

1. Fanno eccezione soltanto la novella di Bito e ser Frulli (XCVI[a]) e la *bella novella d'amore* (XCIX[a]).

2. Ciò si vede dalle notizie sulle fonti delle Novelle. Del resto l'autore indica implicitamente queste ed altre simiglianti raccolte dicendo nel proemio di fare « secondo che per lo tempo passato hanno fatto già molti altri. »

e poi li mostrò tutte le cose, e più li piacque le femmine (Nov. XIV[a]). »
Per ammettere questa novella nel suo florilegio poteva l'autore nostro ricorrere a molte versioni. Anzi tutto eravi il testo latino della Leggenda che dice così: Quidam rex filios mares habere non poterat. Unde vehementer tristis erat, et hoc infelicitatem esse non modicam aestimabat. Qui cum in huiusmodi esset anxietate, nascitur ei filius. Et super hoc gavisus est gaudio magno. Dixerunt autem ei peritissimi medicorum, quod si infra decem annos solem vel ignem viderit, omnino lumine privabitur. Hoc enim oculorum illius positio significabat. Rex itaque ut audivit talia, fertur speluncam in quadam petra excidisse, et ibi filium cum nutricibus suis inclusisse, ut nullo modo usque ad completionem annorum lucis claritatem videret. Finitis autem decem annis, de antro puer educitur nullam mundialium rerum per visum habens noticiam. Tunc iubet rex omnia sibi secundum genus exhiberi et ostendi ei: viros quidem in uno loco, alibi vero mulieres. Hic aurum et argentum, ibi margaritas et lapides preciosos, vestes splendidas et ornamenta, currus preciosos, cum equis regalibus frena aurea habentibus et purpura copertis, et ascensores armatos, et armenta boum et greges ovium. Et, ut breviter dicam, omnia secundum ordinem et genus ostenderunt puero. Interrogante vero ipso, quid horum unumquodque vocaretur, regis ministri uniuscuiusque appellationem indicaverunt. Cum autem mulierum nomen discere anxie quæreret, fertur spatarius regis ludendo dixisse, daemones eas esse quæ seducunt homines. Cor autem pueri illarum desiderio, plus quam caeteris rebus anhelabat. Ostensis igitur sibi omnibus, ad regem reduxerunt eum. Tunc interrogat rex filium, quid amplius amaret ex omnibus quae viderat. Quid (inquit) pater, aliud nisi daemones illos qui seducunt homines? Nullius enim horum quae mihi hodie demonstrata sunt, sicut illorum amicitia exarsit anima mea. Et miratus est rex ille in verbo pueri. Et vide quam tyrannica res est amor mulieris. Et tu igitur non aliter putes superare te posse filium tuum, nisi hoc modo[1]. »
A me sembra però che il compilatore del *Novellino* dovesse tenere innanzi agli occhi, non già cotesto testo, del quale invece si valse l'antico volgarizzatore italiano[2] del *Barlaam* e *Josafat*, ma un altro in che abbiamo già una vera e propria novella di per sè stante, e staccata dal resto

1. Questo testo è quello che va sotto il nome del Trapezunzio, ma il Barthius (*Advers*, c. 10) l'Oudin (I, 1750) e tutti i critici unanimemente lo credono più antico, e postogli il nome del Trapezunzio dallo stampatore solo per maggiormente accreditarlo. Noi citiamo secondo l'edizione: S. J. Damasceni, *Hist. de vitis et rebus gestis Sanctor. B. et J. ecc.* (Antverpiae, Bellerum, cap. 30, p. 261). E il testo concorda abbastanza col greco del Boissonnade, *Anecd. graeca.*, IV, 268, e col posteriore volgarizzamento latino del Billio (in Rosweid, *Vitae patrum*, Antverpiae, MDCXV, p. 313).
2. Roma, Mordacchini, 1816, p. 105.

della Leggenda. Forse il suo esemplare fu il testo stampato dal Wright[1]; e se non questo per l'appunto, altro che molto lo assomiglia. Ad ogni modo una di tali versioni, separate già dalla leggenda e compendiate, il nostro ridusse ancora a maggior brevità: e supponendo che il suo innanzi fosse la novella edita dal Wright, vediamo come ei dovesse procedere.

« Legimus de rege quodam, quia filios mares non haberet, tristabatur valde; cui natus est filius, et gavisus est gaudio magno valde. » Tutto ciò è espresso dal nostro soltanto colle parole: « A uno re nacque uno figliuolo. »

« Dixerunt autem regi periti medici quod filius ejus talis erat dispositionis, quod si solem vel ignem videret infra X annos, lumine oculorum privaretur. » E il nostro abbreviatore: « I savi strologi providero ch' elli stesse anni dieci che non vedesse in sole. »

« Quo audito rex, filium suum in speluncas cum nutricibus inclusit, ita quod usque ad X anno luminis claritatem non vidit. » Al nostro basta il dire: « Allora il fece nutricare e guardare in tenebrose spelonche. »

« Et tunc puero de spelunca educto cum rerum mundialium nullam haberet notitiam, præcepit rex ostendere ei omnia quae sunt in mundo, secundum genus suum, videlicet viros seorsum, mulieres, equos: in alio loco aurum, argentum, et lapides preciosos, et omnia quae delectare possunt oculos intuentium. » Tutto ciò è più breve nella nostra novella: « Dopo il tempo detto, lo fece trarre fuori, et innanzi a lui fece mettere molte belle gioie, e di molte belle donzelle... »

« Cum autem puer quaereret nomina singulorum, et ventum esset ad mulieres, quidem regis servus respondet ludendo: Istae sunt daemones, homines seducentes. »

Qui vi ha nell' italiano una differenza la quale potrebbe indurre il sospetto che il nostro compilatore o non avesse precisamente questo testo sott' occhi, o più naturale gli paresse che altri al giovinetto dicesse i nomi delle cose: « ..... tutte cose nominando per nome, e dettoli le donne essere demoni. »

« Cor vero pueri illarum desiderio plusquam caeteris rebus anhelabat. Cumque rex quaereret a puero, quod magis ex omnibus quae videret amaret, respondit: magis diligo daemones illos qui homines seducunt, quam omnia alia quae vidi. Ecce quomodo hominis natura in hac parte prona est ad lapsum; et iccirco qui volunt esse continentes, necesse est ut fugiant mulieres. »

La Novella: « E poi li domandaro quale d'esse li fosse più graziosa.

---

1. *A Selection of Latin stories*, London, 1842, p. 7.

Rispose: i demoni. Allora lo re di ciò si maravigliò molto dicendo: che cosa è tirannia e bellore di donna[1]! »

Ripeto che se non questa versione appunto, il modello su cui lavorava abbreviando il compilatore del *Novellino*, doveva essere certo un altro sunto della narrazione inserita nella leggenda di Balaam. Se dunque le narrazioni del *Novellino* sono alcune più ampie delle altre, non è perchè fosser scritte in diversi tempi, e quelle maggiormente svolte in tempi di maggior coltura, ma perchè il nostro, che sapeva restringere non allargare, aveva dinnanzi a sè testi or più corti or più lunghi: e quando poi faceva di suo, come nelle novelle di soggetto fiorentino, seguiva la natura, anzi la possibilità sua.

Ma questo primo getto non contentò tutti i copiatori e lettori dell' opera; e in cotesta età, nella quale non avevansi le dottrine che noi abbiamo sulla proprietà letteraria, e il libro era un po' di tutti, ben presto altri vi poser le mani a ricomporlo e variarlo. Colui che scrisse il codice Marciano serbò le rubriche del testo primitivo, sostituendo altre avventure dei medesimi personaggi ricordati nei titoli, e nello stile fece soltanto lievi modificazioni. L'autore della lezione panciatichiana allargò alquanto le novelle[2], diede loro più ampia forma e maggior svolgimento[3], anzi distrusse l'unità dell' opera superando il numero delle cento, e frammischiando quà e là pezzi del *Fiore dei Filosofi*.

L'autore della lezione borghiniana si sarebbe invece contentato di

---

1. Una forma totalmente diversa, che si discosta dalle fonti originali non solo nelle riflessioni, ma nelle ragioni stesse astrologiche del celare che fa il padre il figliuolo, sostituendovi un esperimento per sapere « come nasce l'amore tra l'uomo e la femmina » trovasi nella nov. XIX$_a$ del cod. panciatichiano, secondo la stampa del Papanti. Tali varietà dal comune testo medievale, indicano una posteriore e più libera versione, che serve di passaggio a quella delle oche nella introduzione alla gior. IV del *Decamerone*.

2. Sono in ciò discorde dall' amico Prof. Bartoli (op. cit., p. 288-9), che vorrebbe anteriore il testo panciatichiano appunto perchè più ampio. Egli dice non « potrebbe supporsi che sul testo Gualteruzzi altri in quei tempi medesimi avesse composto per esercizio rettorico un più diffuso componimento. » Qui però non ci ha che fare la rettorica, e io farei torto alla dottrina del Bartoli citandogli molti casi, simili a questo ch' egli nega d'ammettere, comunissimi nella letteratura medievale. — « Da una parte, prosegue il Bartoli, abbiamo uno scheletro, dall' altro ci sta davanti una persona viva » Siam d'accordo; e lo scheletro riceve via via ossa polpe e sangue: così accade in moltitudine di casi, nelle opere letterarie: far di un uomo uno scheletro e non altro, è opera di anatomisti.

3. Vedi ad es. la Novella di Narciso (Gualt. XLVI^a) che il codice panciatichiano narra due volte: l'una con semplici varianti, l'altra con più ampio svolgimento (Nov. X^a, Papanti). Anche la novella tratta dal Barlaam vi è narrata due volte: una come nel Gualteruzzi, o presso a poco, l'altra come si vede nella XIX^a del Papanti. Un' altra, quella di Migliore degli Abati, è pur due volte nel cod. con variazioni insignificanti. Qualche novella del Gualteruzzi è nel cod. panciat. divisa in due.

sostituire alcune novelle ad altre, introducendo lievi variazioni nel racconto[1] e nello stile. Ma che veramente vi sia un testo antico il quale corrisponda alla stampa borghiniana, è cosa di cui molti dubitano, e maggiore argomento di dubitarne ce lo dà appunto il vedere come le diversità si riducano a sostituzioni di novelle e a modificazioni di stile non sempre rilevanti; laddove se esso fosse davvero un *Novellino* rifatto del secolo XIV, probabilmente avrebbe una forma anche più ampliata di quella del codice panciatichiano.

Non vi ha dunque, a parer nostro, autorevol cagione di dubitare che il *Novellino* sia opera di un solo autore. Certo, chi lo compilò prendeva di quà e di là, metteva insieme un florilegio di esempj e di fatti: ma come sarebbe venuto fuori il *Centonovelle*, che ha per intento di far « memoria di alquanti fiori di parlare, di belle cortesie e di belli risposi e di belle valentie, di belli donari e di belli amori[2] » se uno non avesse avuto tale concetto, se uno solo non l'avesse messo in esecuzione? Che se altri furon dappoi che mutarono l'ordine delle novelle, o altre ne interpolarono o ne cangiarono il dettato, ciò prova appunto che il libro era già stato in altro modo messo insieme da uno, chiamisi esso autore o se vuolsi, compilatore.

È autore lo diremmo, notando come ebbe un intento chiaramente indicato nel Proemio, sobbarcandosi alla fatica « a prode et a piacere di coloro che non sanno e desiderano di sapere », e augurando, e quasi profetando, che altri « di cuore nobile e di intelligenza sottile » potrebbe « per lo tempo che verrà per innanzi » prender l'opera sua a modello. Or questo proemio, e l'essersi proposto di raccoglier novelle che, con esso, arrivassero al numero di cento[3], determinano chiaramente l'unità dell' opera, e meritano a chi la scrisse il nome di autore. Non però gli

---

1. Vedi ad es. la Novella (LXXXIII$_a$ G.) di Cristo e del tesoro, che nel testo Borgh. (LXXXII$_a$) è narrata, e con sostanziali differenze, di un Romito.

2. Novella I.

3. Il BORGHINI, *Prefaz.* (ediz. torin. p. LI) negando all' opera il nome postole dal Gualteruzzi di *Cento Novelle Antiche*, dice: « non pure nello scritto in penna non abbiamo mai trovato alcuno con tal titolo, ma neanche non abbiamo in penna però nessun veduto col numero di cento appunto. » A questo erronea asserzione risponda il cod. Palat. n° 57 che contiene le novelle numerate dall' 1 al 100 e riscontra mirabilmente coll' antica stampa del Benedetti (CARBONE, ed. cit., p. XVI); e cento appunto sono le Novelle del cod. Vaticano, 3214. Anche il cod. mutilo magliabechiano concorda, a detta del CARBONE (p. XII) colla stampa del Benedetti, salvo la mancanza delle ultime trenta. Tuttavia il Sig. CARBONE accetta (ed. cit. p. X) la supposizione del BORGHINI, e dice averne avuto « pienissima riprova » dal cod. Laurenziano 139. « dove le novelle sono poco più di trenta, non seguitano in tutto l'ordine delle stampe, non hanno rubriche nè numerazione alcuna, e sono senza fallo da riputarsi fra le più antiche » Escluderebbe il Sig. Carbone l'ipotesi che qui si avesse soltanto una scelta del *Centonovelle* primitivo?

disconverebbe quello di compilatore, chi avverta com' ei radunasse la materia da varie parti, e quasi ne facesse un mosaico di pezzi presi quà e là. Le notizie che seguono a questo Ragionamento sono state, non senza fatica, da noi raccolte appunto per mostrare le molte fonti alle quali il nostro dovette attingere. Noi non pretendiamo in ogni caso aver indicato quella a cui egli dovette precisamente ricorrere; noi segnaliamo soltanto la fonte che ci è nota come anteriore all' età nella quale il libro dovette esser composto.

Cominciando dal Borghini [1], fu detto e ripetuto che molte delle novelle provengono dal provenzale; e ciò veramente è probabile per quelle del Re Giovane (XIX[a]), di Riccardo cuor di leone (XX[a], LXXVI[a]), di Riccar Loghercio, *grande gentiluomo di Provenza* (XXXII[a]), di Messer Imberal dal Balzo, *grande castellano di Provenza* (XXXIII[a]), di Guglielmo di Bergdam, *nobile cavaliere di Provenza* (XLII[a]), del medico di Tolosa (XLIX[a]), di Carlo d'Angiò (LX[a]), e di Messer Alamanno (LXIV[a]); ma nessun testo occitanico ci rimane per approvare cotesta sentenza con sicuri raffronti. Molte altre ne debbono provenire dal francese [2], che gli studj odierni han mostrato quanto almeno il provenzale, familiare e diffuso in Italia durante il secolo XIII°. Ma la maggior quantità deriva certamente da raccolte latine: delle quali sopravive soltanto una piccola parte, ma ci è dato studiarne la forma e l'indole nei *Gesta* e nella *Disciplina*. Che se il Galvani [3] ebbe a dire, esser il dettato del *Novellino*, nell' andamento, nel costrutto, nel fraseggiare e nelle parole, provenzale schietto e maniato, e ciò per la gran simiglianza che in sul loro primo nascere avevano le due lingue sorelle, alle quali pur potrebbesi aggiungere la favella d'*oil*, e' sarebbe più a buon dritto da asserire che tutte tre queste lingue, nè tanto forse nelle voci quanto nella sintassi, rassomigliavano in quel primo loro manifestarsi, al latino volgare. Questo che diciamo latino volgare, e perciò distinguiamo dal classico e letterario, anche dell' età più tarda e corrotta, fu durante l'età media con egual facilità inteso in ogni regione dell' Europa cristiana, ma specialmente fra le genti neo-latine. Esso era scritto per tutte, non per una sola di queste

---

1. *Dichiarazione delle Voci :* lettera S. (ediz. Torin., p. LXXIII).

2. Dal francese probabilmente derivano molte che pur non sono di soggetto francese. Le novelle tratte dai romanzi cavallereschi sono composte probabilmente su esemplari francesi (IV, IX, XIII, XVIII, XXVII, XXVIII, XLV, XLVI, LXIII, LXV, LXXXI, LXXXII). Anche quelle del Re Giovane e di Riccardo d'Inghilterra posson venire dalla lingua d'*oc* come da quella d'*oil*. Soggetto francese hanno quello *del Borghese di Francia* (XXVI[a]), quella *della costuma che era nello reame di Francia* (XXVIII[a]), quella degli astrologi di Parigi (XXIX[a]), quella di Messer Roberto Ariminimonte (Remiremont?) in Borgogna (LXII[a]), ecc.

3. *Novellino provenzale*, p. VI.

schiatte e nazioni, e adoperato particolarmente nelle opere ascetiche, di dottrina e di diletto, destinate alle classi popolari o mezzane. Questo siffatto latino fu il tipo, l'esempio, il modello al quale si conformarono per lungo tempo gli scrittori volgari delle tre principali favelle uscite dallo stesso ceppo. Generalmente esso ha quella brevità, anzi quella stessa aridità di forme che trovasi nel nostro libro; quello stesso modo di comporre un periodo colle parole strettamente indispensabili, non collegando fra loro i periodi, ma facendo punto ad ogni proposizione. Si compari qualche narrazione delle *Gesta* o della *Disciplina,* con un racconto del *Novellino,* e ciò basterà a persuadere che quest' ultimo confronta assai più col dettato di quelle che non con una prosa contemporanea provenzale o francese : e si dovrà per lo meno conchiudere, che le manifeste somiglianze fra le tre prose hanno la loro ragione nella respettiva somiglianza di ciascuna col latino volgare dell' età media.

Nè mancano altri fatti che ci conducano a credere, provenire la maggior parte delle narrazioni del *Novellino* da testi di latino popolare. Chi ha letto i *Gesta Romanorum* avrà certo notato come i racconti generalmente vi principino in questa forma : *Pompeus regnavit, Titus regnavit, Quidam imperator regnavit, Cesar regnavit,* ecc. Or chi non vede la riproduzione di questo modo di principiar la narrazione, nelle formule colle quali principiano i racconti del *Novellino :* « Saladino fu Soldano (nov. XXV[a]) : Riccar Loghercio fu signor dell' Illa (XXXII[a]), Narcis fu molto buono e bellissimo cavaliere (XLVI[a]); Socrate fu nobile filosofo di Roma (LXI[a]), Papirio fu romano (LXVII[a]) », e simili ? Così anche taluni passi del *Novellino* si intendono avendo ricorso ad un testo latino. Veggasi ad esempio questo brano di novella, che par malamente incastrato in altra nel testo borghiniano : « Molte volte si conduce l'uomo a ben fare, a speranza di merito o d'altro suo vantaggio, più che per propria virtù, perciò è senno da cui l'uomo vuole alcuna cosa, metterlo prima in speranza di bene, anzi che faccia la domanda. La vecchia consigliò che non potea riavere un suo tesoro, ecc. (LXXIV[a]). » Chi sia e donde venga fuori « la vecchia » non s'intende, salvo ricorrendo al testo latino, donde il compilatore toglieva la materia abbreviandola, e ove è scritto: « Vetula jusserit..... vetula surrexit et inquit, ecc.[1] »

IV

Ma se uno solo dovette essere l'autore o compilatore della prima forma del *Novellino,* chi sarà egli, se non fu niuno di quelli da altri supposti ?

Noi diciamo subito che nol sappiamo, e che ogni congettura ci par

1. *Disciplina clericalis,* Parisiis, 1824, p. 91-9.

vana ed inutile. Questo solo ci sembra certo, ch' ei non fu letterato, ma ch' ei dovette esser nativo di Firenze, e probabilmente di parte ghibellina.

Diciamo ch' ei non fu letterato, ma intendiamo dire letterato di professione. Non fu nè un chierico, nè un retore, nè un grammatico, nè un poeta, come Arrighetto, o Brunetto o Francesco da Barberino: fu un popolano, un mercante, come molti ve n'era allora in Firenze, che aveva letto quasi tutti i libri sui quali si formava la cultura in cotesta età[1]; donde potevansi ritrarre bei fatti di cavalleria e begli esempj di cortesia e di valore, e bei motti. Conosceva la Bibbia, o nella vulgata o nei *Fioretti* che n'erano stati estratti, come si vede dalle novelle di Davide (nov. VI[a]), di Salomone (VII[a]), di Balaam (XXXVI[a]), di Aminadab (XII[a]): conosceva le leggende cristiane, come è chiaro da quelle di S. Paolino (XVI[a]) e di Pietro tavoliere (XVII[a]), nè gli erano ignote le tradizioni spurie che correvano fra il volgo, nelle quali Cristo si accompagna con un giullare (LXXV[a]) o co' suoi discepoli corre il mondo ammaestrando al bene (LXXXIII[a]). La Mitologia gli forniva i personaggi di Narciso (XLVI[a]) e di Ercole (LXX[a]), e a quella delle favole mitologiche accoppiava anche la notizia degli apologhi, eredati da Esopo o inventati nell' età media, come quello della volpe e del mulo (XCIV[a]). La Grecia gli suggeriva i nomi di Melisus (XXXVIII[a]), di Socrate (LXI[a]), di Diogene (LXVI[a]), di Aristotile (LXVIII[a]), filosofi; di Filippo (III), di Aulix (VIII[a]) reggitori di popoli: di Roma ricordava egli il giovane Papirio (LXVII[a]), Trajano (LXIX[a]), Seneca (LXXI[a]), Catone (LXXII[a]). Rimembranza delle Crociate si trova nelle novelle del Soldano e di Fabrac (IX[a]), di Saladino (XXV[a]), del Soldano e il giudeo (LXXIII[a]). Molto più sapeva egli dei varj cicli cavallereschi di cotesta età, e probabilmente quel ch' ei ridiceva delle cose greche e romane veniva il più da Romanzi anzichè da storie. Certo la menzione ch' ei fa della guerra Trojana (LXXXI[a]) e dei fatti d'Alessandro (IV[a], XIII[a], XXVII[a]) più che da scritti dell' antichità classica, proviene da scritture romanzesche dell' età media. Il ciclo carolingio gli parlava con Carlomagno (XVIII[a]), il brettone coi suoi maggiori eroi, Merlino (XXVI[a]), Lancillotto (XXVIII[a], XLV[a]), Meliadus (LXIII[a]), Tristano e Isotta (LXV[a]), e la Dama di Scalot (LXXXII[a]).

Ma più che tutto conosceva egli i costumi e gli uomini dell' età precedente a quella nella quale viveva, e dei quali i pregi e la fama si erano andati col tempo accrescendo, tanto da farne l'età eroica dell' impero e

---

1. Qualche cenno sulla cultura popolare nel 300 e sui fonti di essa, applicabile del resto anche ai tempi antecedenti, ho dato nello scritto: *Una poesia ed una prosa di Antonio Pucci*, inserito nel Propugnatore, 1870, disp. V, VI.

del feudalismo. Allora infatti l'autorità imperiale erasi mostrata in tutta la sua forza, specialmente per opera del primo e del secondo Federigo, nè l'avevano fiaccata i contrasti della Chiesa e dei Comuni. Alla fine del dugento l'età precedente era conosciuta nelle tradizioni che n'eran rimaste e che la poesia aveva illeggiadrite. Dante pur esso, esalta volentieri i magnanimi principi svevi[1]; vorrebbe veder rinnovarsi una Corte come quella di Federigo, ove i dotti fossero accolti ed onorati, e si formasse una lingua culta, aulica, letteraria, e rifiorissero i bei costumi che regnavano in Lombardia prima che questa si sottraesse all' autorità cesarea[2]. Anche il nostro autore, quantunque popolano e fiorentino, ma probabilmente perchè Ghibellino anch' esso[3], ripetutamente esalta le belle imprese, la saviezza, la cortesia, la magnanimità dei due maggiori Svevi (II[a], XXI[a] XXII[a], XXIII[a], XXIV[a], XXX[a], LIX[a], XC[a], C[a]) e del Re Currado (XLVIII[a]). Ammiratore delle regali costumanze, volta in favella volgare e diffonde anche fra noi le memorie sulla larghezza e sul valore del Re Giovane (XIX[a], XX[a]) e sulla prudenza e l'ardire di Riccardo d'Inghilterra (LXXVI[a]); nè l'esser partigiano degli Svevi gli vieta di ricordare le usanze cavalleresche di Carlo « quando era conte di Angiò » (LX[a]). In un ordine inferiore, ma partecipando per nascita o per costumi o per ufficj a cotesta splendida famiglia feudale, stanno i tiranni, i grandi signori, e i rettori delle città come Ezzelino da Romano (XXI[a], LXXXIV[a]), Paolo Traversaro (XLI[a]), Giacopino Rangone (XLVI[a]), Lizio di Valbona e Rinieri da Calboli (XLVII[a]), Castellano de' Cafferi LXXXVIII[a]); i baroni e cavalieri, come Riccar Loghercio (XXXII[a]), Imberal del Balzo (XXXIII[a]) e Roberto d'Ariminimonte (LXII[a]); i prelati, come il Vescovo Aldobrandino (XXXIX[a]), e il Vescovo Mangiadore (LIV[a]); gli uomini di corte, come il Saladino (XL[a]), Marco Lombardo (XLIV[a], LV[a]), Beriuolo (LVIII[a]), e Bito fiorentino (XCVI[a]); i giureperiti, come Bulgaro e Martino (XXIV[a]) e Francesco d'Accorso (L[a]); i medici, come Mastro Giordano (XI[a]), Mastro Taddeo (XXXV[a]) e quel da Tolosa (LXIX[a]); gli astrologi della scuola di Parigi (XXIX[a]), e infine, i trovatori e poeti, Guglielmo di Bergdam (XLII[a]), Messer Alamanno (LXIV[a]), e Migliore degli Abati (LXXX[a]). A compiere la descrizione di cotesta società, non mancano altri personaggi degli infimi gradi, le donnicciuole, come Madonna Agnesina (LVII[a]), e la comare della crostata (XCII[a]); il prete spicciolo, come il piovan Porcellino (LIV[a]);

1. *Vulg. Eloq.* I, 12, *Purgat.* 3.
2. *Purgat.* XVI.
3. Abbiam supposto che il *Novellino* potesse esser scritto tra il 1280 e il 90. I Ghibellini furono pacificati coi Guelfi e rimessi in Firenze nel 78 e 79, e furono fiaccati soltanto, come parte politica, colla battaglia contro i Ghibellini d'Arezzo nell' 89 a Campaldino.

gli studenti (LVI[a]), i mercanti (XCVII[a], XCVIII[a]), i popolani (XCVI[a]), le genti di contado (XCV[a]), e perfino la cortigiana (LXXXVI[a]).

Così questo libro che, a primo aspetto, potrebbe parere nulla più che un repertorio di bei fatti e di motti arguti, è anche un ritratto della vita dei tempi, fatto da un popolano di vivace ingegno e di svariate letture, quali erano gli artieri di Firenze al tempo della sua maggior prosperità e cultura. Ch' ei mettesse insieme il suo libro pel popolo, come opinò il Ghio[1], e per far passare altrui piacevolmente il tempo, non credo: direi piuttosto volesse con esso compilare, come già avvertimmo, un manuale pei bei favellatori, un memoriale per gli uomini di corte, sicchè specialmente ne ricevessero incremento i bei costumi e le usanze cortesi delle residenze principesche[2]. Più che alla letteratura popolare, il *Novellino* spetta alla cortigiana. E se appartenesse alla prima, vi si parlerebbe più di miracoli che di negromanzia (XXI[a]), nè certo vi avrebbe luogo la novella dai tre anelli (LXXIII[a]), e quella di Dio e del giullare (LXXV[a]). Nè il supporre popolano e fiorentino il nostro autore può farci ritenere impossibile che ei scrivesse a preferenza pei grandi; o almeno soltanto perchè il popolo s'ingentilisse ed emulasse i grandi: e il crederlo anche Ghibellino[3] induce a congetturare che ei volesse cogli esempj raggiungere lo stesso fine a cui Francesco da Barberino tendeva colle dottrine e coi precetti. Del resto, più tardi noi vediamo Franco Sacchetti, sebbene fiorentino e guelfo nell' anima, trarre argomento alle sue novelle sopratutto dai costumi dei signori e dei tirannelli, e mettere invece in burla l'inesperienza e la rozzezza dei popolani chiamati al governo delle armi e al reggimento delle pubbliche faccende[4].

Che l'autore fosse di Firenze parmi potersi desumere anche da questo, che le poche novelle di costumanze non cavalleresche, ma popolari e casalinghe (LIV[a], XCV[a], XCIX[a]), sono di argomento fiorentino. Nè la sana critica e la retta conoscenza della nostra storia letteraria ci lasce-

---

1. « Sarei inclinato a credere che coloro che tali novelle composero, fossero varie persone piacevoli ed ingegnose che le scrivessero nello schietto e bel modo che in quei felici tempi della Repubblica fiorentina parlavasi, non per farla da letterati, ma per contarle al volgo, e porgergli così materia di trattenimento nelle ore vote e nojose, e massimamente nella sera in tempo d' inverno. » *Prefaz.* p. X.

2. « Meglio che al popolo si volge ai baroni ed ai cavalieri, e dalle loro avventure più spesso tragge argomento di novelle e di esempj. » PIEROTTI, *prefazione*, p. XIV.

3. Ghibellino lo riconoscono i più: v. fra gli altri, FERRARIO, *Prefazione* all' ediz. dei classici, 1804, p. VIII.

4. Vedi ad es. le Novelle di Castruccio (V[a]), di Ridolfo da Camerino (VII[a], XXVIII[a], XL[a], XLI[a]), e di molti altri capitani di ventura e signorotti; e per contro, le novelle degli ambasciadori senesi (XXX) di quelli del Casentino (XXXI[a]), dei tre fiorentini al tempo della guerra di Pisa (XXXVI[a]), di Agnolo di Ser Gherardo (LXIV[a]), di Messer Rinaldello dell' Oreno (CXXVII[a]), ecc.

rebbe supporre dettato fuori di Firenze al finir del dugento, un libro scritto come il nostro. Certo le altre città d'Italia, e neppur quelle di Toscana, possedevano ancora un linguaggio come questo, povero bensì nei suoi congegni grammaticali e sintattici, ma preciso, schietto, efficace, naturalmente elegante. Nel che ci pare che tutti vadano d'accordo gli scrittori ed i critici, riconoscendo unanimemente la fiorentinità dell' autore[1]: e se taluno sognò esser il *Novellino* opera di fra Guidotto da Bologna[2], fu questa una supposizione campata per aria, e dettata probabilmente soltanto da boria municipale.

Ed ora il lettore che ci ha fin quà pazientemente seguìto, voglia gettar un' occhiata sulle notizie che seguono, le quali non saranno inutili a dargli un chiaro concetto del *Novellino* e del modo com' esso venne dal suo autore composto.

A. D'ANCONA.

(*La suite prochainement.*)

---

1. *Prefaz.* torinese, pag. XIII-XV, XIX. *Prefaz.* del FERRARIO alla ediz. Milanese, p. VIII.

2. Il ZAMBRINI a pag. 266. del suo *Catalogo delle opere volgari a stampa*, ecc. ci da la notizia che il Sig^r^ GIANSANTE VARRINI in un suo *discorso su Jacopo della Lana* volle sostenere che il *Novellino* fosse di fra Guidotto. Ignoro quali fossero le ragioni addotte in favor di questa ipotesi, anzi se pur se ne adducano: dirò soltanto come è perfin dubbio se Guidotto scrivesse in volgare il suo *Fiore di Rettorica*. V. la citata op. del ZAMBRINI, p. 213. Ne dubitarono, come avverte il NANNUCCI, *Manuale* II, 116, anche il SALVINI, il SALVIATI, il COLOMBO: anzi un codice citato dal NANNUCCI, accusa il frate Bolognese di plagio dell' opera scritta primamente dal GIAMBONI.

EXPLICATION

DE LA PIÈCE DE PEIRE VIDAL

DROGOMAN SEINER S'AGUES BON DESTRIER.

Si le lecteur veut bien se reporter au t. I, p. 104, de la *Romania*, il y verra que j'explique par le catalan la forme *tornau* qui se rencontre dans le texte imprimé d'une pièce de Peire Vidal. Je renonce à cette explication. Ce n'est pas qu'en elle-même elle soit erronée : il n'est point douteux que si *tornau* est la vraie leçon, on ne saurait y voir autre chose que ce que j'y ai vu, à savoir une forme catalane, mais il me paraît certain aussi que cette leçon n'est pas la bonne. C'est ce que j'essaierai de démontrer. Et pour réparer plus complètement ma faute, je donnerai de la poésie où figure cette forme contestable un texte nouveau, tel qu'il résulte de la comparaison des mss., et j'y joindrai une traduction et un commentaire détaillé. On verra que cette pièce présente un certain nombre de difficultés qui jusqu'à présent n'ont point été résolues ni même aperçues. Comme elle a pris place dans la *Chrestomathie* provençale de M. Bartsch, il y a lieu de croire qu'elle passe souvent sous les yeux des personnes qui se livrent à l'étude du provençal. Les professeurs qui ont l'habitude de l'expliquer à leurs élèves ne me sauront pas mauvais gré de leur avoir fourni une leçon toute faite[1].

La pièce de Peire Vidal *Drogoman seiner s'agues bon destrier* nous a été conservée par onze manuscrits, à savoir :

B. N. fr. 854 f. 45[2].
— 856 f. 35.
— 12474 f. 61.
— 15211 f. 143.
— 22543 pièce 389.
— Vat. 5232 f. 213.
— Laur. XC f. 67.
— Riccardi 2909 f. 71 *bis*.
— Modène pièce 491.
— Mac Carthy (à Cheltenham).
Ms. de l'abbé Plà p. 85.

---

1. C'est du reste pour le fonds, avec quelques développements de plus, une de mes leçons de l'été dernier.
2. Je ne compte pas 12473, identique à 854.

Je ne connais pas le texte des trois derniers de ces mss. Le premier vers de la leçon du ms. de Modène m'est connu par la notice que M. Mussafia a publiée de ce ms. en 1867, et je constate qu'il y a pour ce premier vers identité entre ce ms. et le ms. 854. L'un et l'autre ont la bonne leçon, qui est plus ou moins corrompue ailleurs. Les huit autres textes, dont j'ai des copies sous les yeux[1], se répartissent entre deux classes ainsi qu'il suit :

A 1 = B. N. 854.
A 2 = B. N. 15211.
A 3 = Vat. 5232.
A 4 = Laur. XC.
A 5 = Ric. 2909.
A 6 = B. N. 12474.

B 1 = B. N. 856.
B 2 = B. N. 22543.

Les six premiers mss. vont bien ensemble. C'est sans hésitation que j'en forme une seule classe, d'où peut se tirer, comme on le verra tout à l'heure, un texte de beaucoup supérieur à celui que présentent les deux autres mss. Je ne suis pas aussi sûr que *B* 1 et *B* 2 forment bien réellement une classe à part. Ce qui est certain, c'est qu'ils diffèrent notablement de la classe *A*, mais ils sont loin d'être d'accord entre eux deux. Ce qui me conduit à les mettre ensemble, c'est qu'ils offrent *à peu près* la même leçon, et une leçon évidemment fautive, pour le passage que j'ai tenté l'an dernier d'expliquer par le catalan. Il y a dans *B* 1 *Que cridon tug : Ad espazas tornau !* et dans *B* 2 *Que totz cujon ad espazas tornar*. Assurément, ces deux leçons ne sont pas pareilles (la seconde fausse la rime), mais toutefois elles ont, si on les compare à la leçon des mss. de la première classe, un air de famille qui ne peut guère être dû au hasard.

Le texte donné par M. Bartsch dans son édition de P. Vidal (p. 60), puis dans sa *Chrestomathie* (col. 107), n'est que la reproduction, avec quelques corrections insignifiantes, du texte donné par Rochegude (*Parn. occit.*, p. 187), et Rochegude avait suivi principalement, pour l'ordre des couplets comme pour les leçons, le ms. 856 (*B*1). C'est, comme on le verra tout à l'heure, une leçon très-remaniée, qui n'a aucune autorité. L'édition qui suit est faite d'après les mss. de la première famille.

B. N. fr. 854 f. 45 (*A*1), 15211 f. 253 (*A*2), Vat. 5232 f. 213 (*A*3), Laur. XC f. 67 (*A*4), Ric. 2909 f. 71 *bis* (*A*5), B. N. fr. 12474 fol. 61 (*A*6), 856 f. 35 (*B*1) 22543 pièce 389 (*B*2). — Les couplets V et VII manquent dans *A*6 et

1. Je dois à l'obligeance de M. Guessard les copies tirées des ms. du Vatican, de la Laurentienne et de la Riccardienne.

dans *A6* et dans *B2* ; l'ordre des couplets dans *B1* est I, V, II, III, VII, IV, VI, et dans *B2* I, IV, VI, III, II. L'envoi ne se trouve que dans *B1*.

I Drogoman seiner, s'agues bon destrier
En fol plag foran intrat mei guerrier :
C'aqui mezeis cant hom lor me mentau
Mi temon plus que caillas esparvier,
E non preson lor vida un denier,
6 Tan mi sabon fer e salvatg' e brau.

II Cant ai vestit mon fort ausberc doblier
E cent lo bran quem det En Gui l'autrier,
La terra crola per aqui on vau ;
E non ai enemic tan sobrancier
Que tost nom lais las vias el sentier,
12 Tan me dopton can senton mon esclau.

III D'ardimen vail Rotlan et Olivier,
E de domnei Berart de Mondesdier ;
Car soi tan pros per aco n'ai bon lau,
Que sovendet m'en venon messatgier
Ab anel d'aur, ab cordo blanc e nier,
18 Ab tals salutz don totz mos cors s'esjau.

IV En totas res semble ben cavalier ;
Sim soi, e sai d'amor tot son mestier
E tot aisso c'a drudari' abau,
C'anc en cambra non vitz tan plazentier
Ni ab armas tan mal ni tan sobrier ;
24 Don m'ama em tem tals que nom ve ni m'au.

V E s'eu agues caval adreit corsier,

---

1 *A5* se a., *A2 A4 A6 B1 B2* s'eu (*ou* s'ieu) a. ; *A3* s'a. mon b. — 2 *B1* *omet* fol ; *A1-5* foron ; *A3 A6 B2* tuich (*ou* tug) m. g., *B1* li m. g. — 3 *B1* C'aisi m., *B2* Aissi m., *A3* Que aqi eus, *A2* Ce qex c., *A6* Com tot aqo. — 4 *A1 A2 A6 B2* cailla. — 5 *A6* Ni non p.

7 *A6* m. bon a., *B1 B2* m. blanc a. ; *A2* C. ieu ai v. m. a. — 8 *A1* E tenc, *A3* E teing ; *A2 B1 B2* d. Gigo. — 9 *A2 A3 B1 B2* on ieu v. — 10 *A1 A2 A3 B1* E (*A3* Ni) non ai ges e. t. sobrier, *B2* Qu'el mon non ay e. t. sobrier. — 11 *A4 A6 B1* la via, *B2* lo cami. — 12 *A6* mi temon.

14 *B2* be part de Monleydier ; *B1* E de donas Bernat de San Lesdier. — 15 *B1* E quar sui pros, *B2* S' ieu me soi pres ; *A2* per aico, *A4* p. aicho, *A3* p. aisso ; *A6* tan bons p. aiço. — 16 *A4* Qe soven me v. ; *B1* Mout mi venon soven li m., *B2* Que l'autre jorn me venc un m. — 17 *A1A2A3* Ab anels ; *A3 A6* e c., *A2* et ab cordons blanc e niers, *B1* b. o nier ; *la place de ce vers à été laissée en blanc dans B2*. — 18 *A5* tal salut ; *B2* que t. ; *A4 A5 B1* tot mon cor ; *A6* E .m. s. de qe m.

19 *A2* seblieu b. — 20 *A2* d'amar ; *A6 B1* t. lo m. — 21 *A1* c'a drechura. — 22 *A4* non vi ; *A2* C'a. en c. non ac, 1 *A3* Anc en c. non ac. — 23 *A4 B1 B2* tan fer. — 24 *A6 B1 B2* Don tals mi tem q'aras n.

Suau s'estes lo reis part Balaguier
E dormis se planamen e suau ;
Qu'eul tengr' en patz Proens' e Monpeslier,
Que raubador ni malvatz rocinier
Nol rauberan mais Autaves ni Crau.

VI E sil reis torn' a Tolosa el gravier,
E n'eis lo coms e siei caitiu dardier,
Que tot jorn cridon : Aspa ! et Orsau !
D'aitan me van qu'eu n'aurai l colp premier,
E i ferrai tan queis n'intraran doblier,
Et eu ab lor, qui la porta nom clau.

VII E s'eu consec gelos ni lauzengier
C'ab fals conseil gaston l'autrui sobrier
E baisson joi a presen et a frau,
Per ver sabran cal son li colp qu'eu fier :
Que s'avian cors de fer o d'acier
No lur valra una pluma de pau.

VIII Na Vierna, merce de Monpeslier,
En raina sai amaretz cavalier,
Don jois m'es mais cregutz per vos, Deu lau.

I. Seigneur Drogoman, si j'avais un bon destrier, mes ennemis se trouveraient en une mauvaise passe ; car à peine ont-ils entendu mon nom, qu'ils me craignent plus que les cailles l'épervier, et ils n'estiment pas leur vie un denier, tant ils me savent fier, sauvage et féroce!

II. Quand j'ai vêtu mon fort haubert double, et ceint l'épée que Gui m'a donnée naguère, la terre tremble sous mes pas ; et je n'ai ennemi si orgueilleux qui ne me laisse promptement chemin et sentier, tant on me redoute quand on entend mon pas.

---

26 *A*4 *A*5 *B*1 per B.; *A*4 *A*5 Balaguer, *A*3 Balaugier, *A*2 Balancier. — 28 *B*1 Quieulh, *A*3 Qeil, *A*1 *A*2 A4 *A*5 Quel. — 29 *A*1 resoiner, *A*2 rasonier. — 30 *A*1 *A*2 Non raubeson, *A*3 Non rauberen, *B*1 Non rauberon ; *A*1 *A*3 r. ni autaves, *A*2 r. mataves ; *A*4 r. vias altas, *A*5 r. mais altavez, *B*1 mais Venaissi.

31 *A*3 *B*1 Sil r. torna a. — 32 *A*2 E vers, *B*1 El c. eix fors ; *A*6 ni siei c. *A*4 e li c., *A*5 ab ses c., *B*2 ab son cortes d. — 33 *A*5 Dunc t., *A*3 Qe t. c. Aspara *A*6 Q. t. j. c. e Aspa; *A*6 Ossau, *A*5 deorsau ; *B*1 Que c. tug ad espazas tornau, *B*2 Que totz cujon ad espazas tornar. — 34 *A*1 *A*2 De tan, *A*6 D'aqest mi v. q'aura lo, *B*2 De tant me lau per colps premiers (*avec un blanc avant* per) ; *A*5 q'eu n'agra colps. — 35 *A*6 E ferrai, *A*1 *A*5 E ferai ; *A*2 *B*1 *B*2 E farai ; *A*1 *A*2 *A*4 que n'intraran (*A*2 intreran), *A*6 quez entreran, *A*5 que nesparan B1 queis n'intren a d., B2 que n'iesco a d. obliers. — 36 *B*2 Et ieu meteis ; *A*1 *A*2 *A*6 que (qe, c.).

37 *A*1 E ieu ; B1 E si c. janglos. — 38 *A*2 A3 *B*1 sabrier, *A*4 *A*5 saber. — 39 *A*1 *A*4 A5 Et abaisson, B1 E gaston ; *A*4 joi e joven a f., B1 ab enjan et ab f. — 40 B1 sabra. — 41 *A*4 A5 col, *B*1 Q. si avia col de frer (*sic*). — 42 A3 valran, A5 valeran, *B*1 Noilh valria.

44 *Corr.* En Rainiers ar ?

III. Pour la hardiesse, je vaux Rolant et Olivier, pour la galanterie Berart de Montdidier [1]. Ma prouesse me vaut si bonne renommée, que souvent il me vient des messagers, avec un anneau d'or, avec un cordon blanc et noir [2], avec des saluts [3] qui me remplissent le cœur de joie.

IV. En toutes choses, je me montre chevalier. Aussi le suis-je, et je sais tout ce qui convient à druerie, car jamais vous ne vîtes si charmant en chambre [de dame], ni, les armes à la main, si terrible ni si puissant; et pour cela m'aime et me redoute tel qui ne voit ni ne m'entend.

V. Et si j'avais un cheval qui fût bon coursier, le roi [Alphonse] vivrait tranquille vers Balaguer, et dormirait doucement et paisiblement, car je lui maintiendrais en paix la Provence et Montpellier; tellement que brigands et cavaliers de rencontre [4] ne lui dévasteraient pas l'Autaves ni la Crau :

VI. Et si le roi marche sur Toulouse, dans la grève, et si le comte en sort avec ses misérables *dardiers* qui ne cessent de crier *Aspa! Ossau!* je me vante

---

1. Bérart de Montdidier figure en plusieurs chansons de geste; mais ce n'est guère que dans les *Saisnes* de Jehan Bodel qu'il justifie par ses amours avec Helissent de Cologne, la réputation que lui attribue P. Vidal. Toutefois, quelques vers de *Fierabras* (2124 et suiv., cf. 3281), nous le présentent comme le type du chevalier aimant à *dosnoier*.

2. Cf. Daude de Prades, *En un sonet* (*Parn. occit.* p. 87) :

Ja no i man letra ni sagel
Nim done cordon ni anel...

et Ugo Brunenc, *Pois l'adreitz tems* (Mahn, *Gedichte*, t. I[er], n° 84, et p. 200) :

Qu'ieu vi d'amor quel gaug el ris el sen,
Coblas e motz, *cordo*, anel e gan,
Solian pagar los amadors .j. an.

Voir encore P. Vidal lui-même en une autre de ses pièces (Bartsch, 9, 37-8), Raimon de Miraval, dans *Lex. rom.* I, 424, etc. Ces cordons ont pu être (rien de plus naturel) ceux que les dames portaient à leur cou. Matfre Ermengaut dit dans sa chanson *Dreg de natura comanda*, qu'il veut aimer la dame la plus belle

Que a son col portes *cordo*
Ni en son cap velh ni benda.

Mais il est sûr aussi que les dames savaient faire de jolis cordons brodés pour ceux à qui elles désiraient marquer leur bienveillance. Nous possédons encore un de ces gages d'amour. Il sert d'attache au sceau de Richard cœur de Lion, appendu à une charte de 1190. M. L. Delisle l'a décrit dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 3, IV, 56 ss., et a publié, en la complétant, l'inscription suivante qui est brochée dans la soie même de ce cordon :

Je sui druerie,
Ne me dunez mie.
Ki nostre amur deseivre.
La mort pu[ist receivre].

M. Delisle a donné des raisons très-plausibles, tirées des circonstances rapportées dans la charte, pour justifier l'emploi de ce cordon comme attache de sceau.

3. Des lettres d'amour, peut-être des pièces de vers analogues au *salut* dont il question dans *Flamenca*.

4. Mot à mot, « gens montés sur des *roncins*, » qui étaient aux chevaliers, montés sur des *destriers*, ce que les francs-tireurs sont à l'armée régulière.

de porter le premier coup, et j'y frapperai de telle façon qu'ils rentreront deux fois plus vite[1], et moi avec eux si on ne me ferme pas la porte.

VII. Et si j'atteins quelqu'un de ces jaloux, de ces intrigants qui en dessous attaquent la supériorité d'autrui, et, ouvertement comme en cachette, abaissent joie, vraiment ils sauront quels sont les coups que je frappe, car leur corps fût-il de fer ou d'acier, ce ne leur vaudrait une plume de paon !

Dame Vierna, la merci de Montpellier, et vous seigneur Rainier, maintenant vous aimerez un chevalier[2], et de ce que par vous mon bonheur s'est accru, je rends grâces à Dieu.

Je veux maintenant revenir sur quelques-unes des leçons nouvelles que j'ai adoptées, afin de montrer que non-seulement elles sont autorisées par les mss., ce que montre suffisamment la série des variantes, mais encore qu'elles présentent le sens le meilleur.

Mais tout d'abord, un mot sur la métrique. On remarquera que dans cette pièce, l'hémistiche n'est point régulièrement placé, comme c'est l'usage presque constant des troubadours qui ont employé le vers décasyllabique, après la quatrième syllabe. Ainsi les vers 1, 2, 9, sont coupés après la cinquième syllabe. Il en est autrement chez M. Bartsch, qui imprime ces trois vers ainsi qu'il suit :

Drogoman senher, s'*eu* agues bon destrier,
En fol plag foran intrat *tuit*[3] mei guerrier...
La terra crotla per aqui on *eu* vau.

Ce sont là des vers de chanson de geste, ayant à l'hémistiche une syllabe atone qui ne compte pas dans la mesure. M. Bartsch signale justement ce fait (voy. sa préface, p. LXXIII) comme tout à fait exceptionnel. En réalité, c'est une faute des mss. auxquels il s'est fié. M. Bartsch lui-même a cité (*Préface, l. l.*) toute une série de vers qui présentent exactement la même coupe que le premier vers de mon texte : *Drogoman seiner | s'agues bon destrier.* D'une façon générale on peut dire que P. Vidal, bien qu'il observe en général la règle qui dans les vers décasyllabiques, place l'hémistiche après la quatrième syllabe, coupe souvent son vers après la cinquième ou même après la sixième, sans jamais admettre (ce que font les chansons de geste) une syllabe atone en surcroît à l'hémistiche.

---

1. *Doblier* est ici une expression proverbiale, dont le sens général, au moins, est assez clair. Peut-être faudrait-il adopter la leçon de B *a doblier ;* cf. ces vers de la chanson de la croisade d'Albigeois (7888-90) :

Senher coms de Montfort, cent merces vos refer
Car en tant pauca d'ora m'avetz fait thesaurier
De l'aver de Tholoza quem donatz *a doblier.*

2. Je traduis d'après la correction proposée en note.
3. *Tuit* dans le texte (p. 60), mais *li* dans la préface (p. LXXIII).

La forme strophique de cette poésie (six vers décasyllabiques rimant en *aab aab*) n'est pas commune. Aussi est-il intéressant de la rencontrer dans une pièce qu'un ms. (856 fol. 44) attribue à P. Vidal : *Aissi m'ave cum cel qu'a senhors dos*. Comme trois autres ms. (854 f. 147, Cheltenham f. 103 et Riccardi 2814 p. 243) la placent sous le nom de Peire Milon, on ne peut qu'approuver M. Bartsch de l'avoir rangée (p. 130 de son édition) parmi les poésies dont l'attribution à Peire Vidal n'est pas certaine. Toutefois il faut convenir que la forme du couplet fournit un argument en faveur de ce troubadour. — Un *sirventes* de Sordel, *Quan qu'ieu chantes d'amor ni d'alegrier* (*Archiv*, XXXIV, 197) nous offre non-seulement la même disposition strophique, mais les mêmes rimes (*ier, au*). On ne peut hésiter à y voir une imitation de la pièce de de P. Vidal.

Maintenant examinons le fonds de cette pièce qui a grandement besoin d'un commentaire historique. Bien qu'elle ait été traduite en totalité ou en partie, et commentée par MM. Diez[1], Bartsch[2], Milá[3], on verra qu'il y restait encore bien des points à éclaircir, et le lecteur pourra juger par là de ce qui reste à faire pour parvenir à une intelligence complète des poésies des troubadours.

Le premier mot, *Drogoman* (drogman, truchement) est un nom de convention, et nous ne savons pas quel était le personnage que Peire Vidal désigne ainsi au premier vers[4]. Mais nous savons très-bien ce qu'il lui demande. Il lui demande un cheval, un vrai cheval de chevalier, un destrier, non pas un palefroi. Il ne faut se faire d'illusions là-dessus : toutes ces démonstrations belliqueuses, toute cette éloquente bravade reviennent à ceci : Je voudrais bien avoir un beau cheval. Plus tard, après son voyage en terre sainte avec Richard Cœur-de-Lion, on voit notre poète mener un train de vie qui suppose qu'il n'a plus besoin de se mettre en frais d'imagination pour obtenir un cadeau : à la mort du comte de Toulouse Raimon V (1194) il a des chevaux, plusieurs chevaux, puisque sa biographie nous apprend qu'en signe de deuil il leur fit couper à tous la queue et les oreilles. Mais à l'époque où fut écrite la pièce *Drogoman seiner*, vers 1181, notre troubadour n'était pas encore lancé. La date de cette pièce se déduit en effet, avec exactitude, on l'a remarqué depuis longtemps[5], des allusions fort claires de P. Vidal à la guerre

1. *Leben u. Werke d. Troub.*, p. 155.
2. *Peire Vidal's Lieder*, p. XIV.
3. *Los Trovadores en España*, p. 106.
4. Il figure encore dans une autre pièce, voy. Bartsch, *P. Vidal's Lieder*, p. XV.
5. Diez, *Leben u. Werke d. Troub.*, p. 155.

qui eut lieu de 1179 à 1181 entre le roi d'Aragon Alphonse II et Raimon V, comte de Toulouse[1], le même de qui la mort, douze ou treize ans plus tard, inspira à notre troubadour une si vive douleur. Cette guerre, dont les faits sont assez mal connus, exerça ses ravages en des endroits fort distants : d'une part sur les confins des États du roi d'Aragon et du comte de Toulouse, notamment dans le sud du Toulousain, et d'autre part sur les bords du Rhône, du côté de la Camargue. C'est qu'en effet le roi d'Aragon avait pour allié son frère, le comte de Provence Raimon Berenger III, qui périt dans une embuscade en 1181, et de la sorte le comte de Toulouse avait à se défendre au sud et à l'est. Ces remarques sont utiles pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Les allusions de P. Vidal à la guerre du roi d'Aragon sont précisément contenues dans les passages où mon texte diffère le plus du texte reçu jusqu'à ce jour. On va voir que les leçons nouvelles que je propose se justifient non-seulement par l'autorité du plus grand nombre des mss., mais encore par des arguments géographiques et historiques. Au deuxième couplet des éditions de Rochegude et de M. Bartsch, on lit (d'après *B*1) :

Que raubador ni malvat[2] rocinier
No rauberan mais *Venaissi* ni Crau.

Venaissi est bien peu autorisé, n'ayant pour lui qu'un ms. De plus il en résulte un sens qui n'est pas satisfaisant. Le Venaissin ne confine point à la Crau : il y a entre les deux tout le territoire de Château-Renard, de Tarascon, d'Orgon, de Saint-Rémy, etc. De plus, contre les incursions des bandes d'aventuriers venant du côté de la Camargue (ce qui est le cas ici), le Venaissin était protégé par la Durance et par les villes que je viens de citer, qui toutes étaient plus ou moins fortifiées. La leçon que j'adopte d'après le plus grand nombre des mss., *Autaves* ou *Altaves*[3], satisfait au contraire pleinement au sens. Je ne peux pas faire un grave reproche aux éditeurs de ne l'avoir point adoptée, car il ne leur était guère possible de se rendre compte de ce nom de lieu. Il ne figure pas dans le cartulaire de Saint-Victor; je ne l'ai rencontré dans aucun livre imprimé, et si je suis en état de le déterminer c'est grâce à des circonstances assez étrangères à mes études actuelles. L'*Autavès* est le nom d'une partie (proprement d'un des *clos*) du territoire de Tarascon, située à l'est de cette ville. Il figure à la première page du *Tarif du prix des*

1. Vaissète, éd. orig. III, 55-6.

2. *Malvat* est une mauvaise correction des éditeurs : il faut garder le *malvatz* des mss., ce mot conservant le *z* à tous les cas ; voy. R. Vidal dans Guessard, *Grammaires provençales*, p. 76.

3. Il est à peine besoin de faire remarquer que *mataves* (*A*[2] et *vias altas* (*A*[4]) sont des corruptions de *ni autaves*, *ni ataves*.

biens fonds du Terroir de la ville de Tarascon, ensuite de l'estimation faite dans le cadastre de 1718, *clos par clos.* M.D.CC.XXIII, 27 pages in-8°. Actuellement encore ce nom est conservé, avec une altération dont les exemples ne sont pas rares, par un mas appelé *le Tavez* qui est situé à deux kilomètres environ de la route de Tarascon à Saint-Remy, à peu près en face de Laurade. L'*Autavès* paraît avoir été au moyen âge un territoire assez étendu, dont les habitants formaient une communauté à part, tout en dépendant, pour la juridiction, tantôt de Tarascon, tantôt de Saint-Remy. Je trouve dans l'inventaire imprimé des archives de Tarascon (FF 1) la mention de « Lettres de Louis et Jeanne, comte et » comtesse de Provence, au sénéchal de Provence, lui exposant que » les habitants d'Autavès, de la viguerie de Tarascon, ont demandé à » être distraits de la juridiction de Saint-Remy et réunis au ressort de » celle de Tarascon[1] ». Je publie ci-dessous en note le plus ancien texte que j'aie rencontré sur l'*Autaves* : c'est une charte d'Alphonse II, comte de Provence. On n'en possède guère, et le lecteur sera sans doute bien aise d'avoir l'occasion d'en lire une[2].

---

1. Entre 1346 et 1362, dates extrêmes des pièces comprises dans la liasse FF 1. La date précise se trouve dans la charte, et se trouvait aussi dans mon inventaire manuscrit, mais naturellement, les commis du ministère de l'Intérieur ont eu, selon leur usage, l'intelligente attention de la supprimer lors de l'impression. Voir ce que je dis là-dessus, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série (1865), I, 65 et suiv.

2. In Dei nomine, anno incarnationis ejusdem millesimo, ducentesimo octavo, mense febroarii, presentibus et futuris sit manifestum quod nos Ildefonsus, Dei gracia comes et marchio Provincie, concedimus, donamus et titulo perfecte donacionis tradimus, per nos et per omnes successores nostros in perpetuum, vobis omnibus militibus et probis hominibus de Laurada et vestris successoribus, et ibi (*inibi?*) modo et in antea commorantibus, franchitatem et libertatem omnium empremiarum, scilicet toltarum, albergarum, quistarum, et omnium aliorum, exceptis calvacatis quas nobis et successoribus nostris facere tenemini quomodo alia terra d'*Altaves* ipsas nobis faciet, et exceptis justiciis tamen justis quas nobis et nostris successoribus retinemus. Et est sciendum quod propter franchitatem albergarum, quistarum et empremiarum et omnium aliorum, vos predicti et vestri successores dabitis nobis et nostris successoribus annuatim in festo Sancti Michaelis .DC. solidos illius monete que in *Altaves* erit curribilis pani et vino. Et mandamus firmiter quod nullus noster bajulus, quicumque sit et fuerit, sit ausus ibi magis accipere nisi quod supradictum est; et ab omnibus illis, illud salvent, custodient et deffendant. Et si quis hanc cartam predicte libertatis infringerit, iram et indignacionem nostram se noverit incursurum. Et ad majorem securitatem et auctoritatem hanc franchitatem fecimus sigillo nostro corroborari. Actum est hoc in castro Tharasconis, in via publica ante scalerium staris domni comitis. Testes : Rostagnus de Carboneriis, hoc temporis bajulus dicti comitis in *Altaves*, Alfan (?) de Carboneriis, Raymundus Gaucelm claudicans, Poncius Gaucelm, Hugo Gaucelm, Guilhermus de Tharascon, Hugo de Lobeiras, Poncius de Lobeiras, Guillelmus de Rosso, R. Maurel, Guillelmus Ranoli, et ego Guillelmus, domni comitis notarius, [qui] mandato ejusdem hanc composui et scripsi et sigillo suo sigillavi, et hoc meum signum posui. Et hoc factum fuit quando Gasaudus Manstot, Benedos et Dodo erant consules illo anno.

Archives de Tarascon AA1 (*Livre rouge*) fol. cxxxij.

Couplet VI. C'est ici que se trouve le cri de guerre *ad espazas tornau* que j'ai essayé d'expliquer par le catalan. Mais, dans cette hypothèse, j'étais obligé de placer le cri de guerre (que je croyais catalan) dans la bouche des adhérents du roi d'Aragon, tandis que la construction de la phrase amène plus naturellement à l'attribuer aux *caitius dardiers* du comte de Toulouse, lesquels apparemment ne parlaient pas catalan. Puis, comme je l'ai dit plus haut, *ad espazas tornau* est la leçon d'un seul ms. (*B* 1), tandis que la leçon *Aspa et Orsau* est donnée par la majorité des mss. Enfin *Aspa et Orsau* est un cri de guerre qui est ici parfaitement à sa place, comme on va le voir. Les cris de guerre (voy. la XI[e] dissertation de Du Cange) étaient en général des noms de lieux. Celui-ci rappelle les vallées d'Aspe et d'Ossau. *Orsau* est bien la forme ancienne du nom, comme on peut s'en convaincre en recourant au *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées* de M. Paul Raymond, au mot *Ossau*. Or rien ne paraîtra plus naturel qu'un tel cri de guerre dans la bouche des *dardiers*, si on considère que la Navarre, à laquelle on pouvait rattacher les vallées voisines d'Aspe et d'Ossau, a été renommée au moyen âge pour ses guerriers combattant avec le dard. Ainsi, dans *Girart de Rossillon :*

Mentre Girarz paraule dels Escharrans
Qui portent cætre dars entre lor mans
E sunt plus acorsat que cers per plans...

(Ms. d'Oxford, fol. 41, Mahn., *Ged.* II, 86 ; ms. de Paris, éd. Hofmann, v. 1708-9, éd. Michel, p. 54).

Les *Escharrans,* ce sont, comme le nom l'indique, les Basques. On voit par ce texte, non-seulement que le dard était leur arme favorite, mais aussi qu'ils étaient renommés pour leur vitesse à la course. Et de fait, nous disons encore « courir comme un basque ». On lit encore dans le même poème :

Iste bataille fu a un dimarz,
Quel Navar e li Bascle lancent lor darz.

(Ms. d'Oxf., fol. 92 ; ms. de Paris, éd. Hofm., v. 4567-8, éd. Mich., p. 144 ; ms. de Londres, éd. Mich., p. 346).

Guillem de Tudèle parle des Gascons du comte de Toulouse « que « son bon dardasier, » (v. 315). D'autres textes réunis par M. Fr. Michel dans ses notes sur le poème de la guerre de Navarre (p. 430)

L'original de cette pièce n'existe plus. Dans le *Livre rouge*, elle est précédée de cette rubrique : *Quod albergua de Laurata exigatur de moneta curribili publice in Autavesio.* C'est un document bien intéressant et sur lequel on pourrait faire un curieux commentaire. Ainsi le *Rostagnus de Carboneriis* mentionné comme témoin est le même qui figure dans la chanson de la croisade d'Albigeois (v. 4234) au nombre des partisans du comte de Toulouse. *Hugo de Lobeiras,* connu par bien d'autres documents, doit avoir quelque rapport avec le *Hugues de Lobières* de J. de Notre-Dame (*Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux*, p. 84), etc.

nous montrent la réputation des arbalétriers gascons persistant jusqu'au XVI^e^ siècle.

Envoi (*coupl. VIII*). Pour ne se trouver que dans un seul de nos mss., l'envoi n'en est pas moins parfaitement authentique. Seulement l'unique leçon que nous avons me paraît corrompue en un point. Je ne comprends pas du tout le *en raina* du deuxième vers. M. Bartsch traduit dans le glossaire de son édition *raina* par « streit » ; mais quel sens peut-on faire sortir de là ? *Rainier* c'est d'après la vie de Peire Vidal, le nom que le poète et l'un de ses protecteurs, Barral de Marseille, se donnaient mutuellement. Ils s'appelaient l'un l'autre « Rainier, » tout comme Guilhem de Saint-Didier, la marquise de Polignac et un troisième personnage s'appelaient entre eux « Bertran ». Cet usage de désigner par le même nom deux ou trois personnes n'est certainement pas fait pour faciliter l'intelligence des poésies des troubadours, mais ce n'était pas là non plus le but auquel on tendait. Barral, autrement dit *Rainier*, était l'époux de Vierna dont le vrai nom était *Alazais*, d'où il résulte que ces deux pseudonymes se montrent souvent ensemble dans les pièces de P. Vidal[1].

J'ai maintenant quelques explications à fournir au sujet du nom même *Vierna*. J'écris avec M. Bartsch et ses devanciers *na Vierna*, et non pas comme le voudrait M. Suchier *n'Avierna*. C'est ici même (*Romania*, II, 96) que M. Suchier a émis son opinion : je crois qu'il s'est trompé, et je vais le lui montrer. M. Suchier a trouvé dans une pièce de la fin du X^e^ siècle publiée par D. Vaissète *Avierna* (édition originale, II, *preuves*, pièce CXXVI), d'où lui est venue l'idée de faire entrer cette forme dans P. Vidal. Mais d'abord, avant de condamner *Vierna*, M. Suchier aurait dû chercher si ce nom ne se présentait pas en des cas où il fût impossible de lire *n'Avierna*. La moindre recherche lui aurait fourni des exemples à foison. En voici quelques-uns que je recueille dans les premiers cartulaires qui me tombent sous la main : Cart. de Beaulieu, n° XCIV, acte rédigé entre 1032 et 1060 : « Geraldus et uxor mea *Vierna*. » — Cart. de Domène (Lyon, 1859), n° 183 : « ... cum uxore Bosonis nomine *Vierna* » ; n° 200 : « ... Humbertus miles et uxor mea *Vierna*. » Ces deux pièces sont de la seconde moitié du XI^e^ siècle. — Cart. de N.-D. de Saintes (dans les *Cartulaires inédits de la Saintonge* publiés par M. l'abbé Grasilier), n° 167, vers 1117 : « ..... prǫ filia sua *Vierna* nomine. » — Cart. de Saint-Guillem, aux archives de l'Hérault, fol. 133 r° (cf. *Gall. Christ.*, VI, 591 B), pièce de 1170 : « *Sacramentum Vierne*. Zai aujas, » om que as num Bernad, abbas de saint Guillem de Gello, eu *Vierna* » de Breisac... » — La même dame (je crois du moins que c'est

1. Voir édit. Bartsch, nos 20, 32, 43.

la même) est mentionnée dans un acte de 1204 conservé au Trésor des chartes (Teulet, n° 722) : « ... quam medietatem mater mea *Vierna* » ...vel ex successione matris mee *Vierne*:..» — Une autre *Vierna* figure dans une pièce de 1208 (Teulet, n° 862). — Une « *Vierna* monacha » est mentionnée dans le nécrologe de Saint-Robert de Cornillon (publié par M. l'abbé C.-U. Chevalier, Grenoble; 1868) à la date du 25 mai.

C'est au point que *Vierna* paraît avoir été un nom des plus fréquents dans le Midi de la France au moyen âge. Dans aucun des cas que j'ai cités il n'est possible de lire *Avierna*. Je suppose donc M. Suchier revenu de son erreur et disposé à admettre la légitimité de *Vierna*[1]. Reste *Avierna* fourni par D. Vaissète : « Sicardus vicecomes, filius *Avierna*... » Eh bien! si la lecture de D. Vaissète est bonne, il faut écrire en cet endroit, non *Avierna*, mais *Aujerna* avec un *j* consonne[2]. Ceci me fournit l'occasion d'exposer un point de phonétique provençale qui jusqu'à présent n'a pas été complètement étudié, quoiqu'il y ait à cet égard de très-bonnes choses dans Diez (*Gram.*, 3e édit. I, 185, 274.) Le type latin du prov. *Aujerna*, mal à propos écrit par D. Vaissète *Avierna*, c'est *Audierna*, le même nom, sauf le suffixe, qu'*Audiardis*. Or *Audierna* a été prononcé de deux façons différentes : 1° *Aud-i-erna*, le *i* comptant pour une syllabe, et le *d* se conservant parce qu'il est originairement précédé d'une consonne (Aldiardis) qui s'est ultérieurement vocalisée (Audiardis) ; cette forme se rencontre en provençal, et M. Suchier en a cité un exemple tiré d'une pièce d'Arnaut Daniel ; — 2° *Audjerna*, comme *audiam* = *auja*, *diurnum* = *jorn*, et tant d'autres mots où le groupe *di*, suivi d'une voyelle devient *j* consonne[3]. Dans ce cas le *d* est virtuellement compris dans le *j*, mais ne s'écrit pas. On

1. *Vierna* figure encore dans un nom de lieu : « lo pont de *Vierna* », près de Saint-Gilles, est mentionné dans la traduction provençale d'un acte de 1257 (A. de Lamothe, *Coutumes de Saint-Gilles*, Alais, 1873, p. 72). Je ne trouve pas ce lieu dans Cassini, et il n'a pas été relevé par M. G. Durand dans son *Dictionnaire topographique du département du Gard*. — Enfin, il y aussi, comme nom d'homme, *Viernus*; par exemple un Natalis *Viernus* dans un état des redevances de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, n° 253 (Grasilier, *Cartul. de la Saintonge*).

2. Si l'on veut, *j* palatal, ou *ǧ*.

3. En français, il faut établir pour ce groupe *di*, suivi d'une voyelle, une distinction qui n'a pas lieu en provençal, sinon en béarnais et en gascon, qui me paraissent se comporter à cet égard comme le français. C'est qu'en français, pour que le susdit groupe *di* prenne le son *j*, comme en prov., il ne suffit pas qu'il soit suivi d'une voyelle : il faut encore qu'il vienne à la suite d'une consonne. C'est le cas de *viridarium*, qui donne *vergier* aussi bien en français qu'en provençal*. Mais que *di* soit précédé d'une voy., et aussitôt une différence se manifeste entre la langue d'oc et la langue d'oil, la première, admettant le *j* consonne, et la seconde le *i* semi-voyelle (ou *y*), ainsi :

lat. *audiamus*, prov. *aujam*, fr. *oyons*,

* On a aussi en prov. *verdier*, mais c'est *viridarium* (**viriderium*.)

m'objectera peut-être que cette prononciation est purement conjecturale, que je n'en ai pas de preuve directe. Je réponds que si cette preuve me manque pour *Audierna-Aujerna*, je l'ai pour *Audiardis*, ce qui vaut autant: la prononciation *Au-di-artz*, en trois syllabes est assurée par plusieurs textes, entre autres par un vers de P. Vidal (édit. Bartsch, pièce 46, v. 46); et d'autre part la prononciation *Aujartz* l'est par la forme *Augiardis* (inter pratum *Augiardis* Brune, ex parte una...) que je relève dans une charte à moi appartenant, rédigée en 1299 à Barbezieux ou dans les environs. J'ajoute que ce n'est pas seulement après le *d* que l'*i* peut dans les mêmes mots ou rester *i* voyelle ou devenir *j* consonne, mais que la même dualité de prononciation s'observe aussi bien en d'autres cas. Ainsi on a *sapia* et *sapja* (ou *sapcha*), *apropiar* et *apropjar* (ou *apropchar*) *cambiar* et *camjar*, *enrabiar* et *enrabjar*, *comiat* et *comjat*, etc.[1]

Mais, me dira-t-on, s'il faut dire *Aujerna* et non *A-vi-erna*, comment expliquez-vous *Vierna?* — Par une aphérèse d'*Audierna*. Les aphérèses sont, comme on sait, fréquentes dans les noms de personnes[2], aussi la difficulté n'est-elle pas là. Le point délicat est le passage de *Dierna* à *Vierna*. Je crois cette mutation possible, sans oser cependant l'affirmer absolument, car je n'en ai que ces deux exemples assez faibles: un ruisseau du Gard, appelé maintenant l'*Andiole*, figure sur la carte des états de Languedoc sous ce nom *La Vionne*: son nom latin, conservé par une inscription antique, est DIONA. Un mas du département de l'Hérault est appelé tantôt Mas de *Vianne* et tantôt Mas de *Diane* [3].

Une autre question est de savoir si le prov. *Audierna* est le même nom que le fr. *Odierne*. M. Suchier ne paraît pas concevoir le moindre doute là-dessus. Il tient tellement les deux noms pour identiques qu'il emploie indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi il nous dit que l'épouse de Raimon l'ancien, comte de Tripoli († 1151) s'appelait *Audierna*: Guillaume

---

— *videamus*,	— *vejam*,	— *voyons*,
— *radiare*,	— *rajar*,	— *rayer*,
— *media*,	— *meja*,	— *meie*, *moie*.
— *medianum*,	— *mejan*,	— *moyen*.

Je ne cite pas *gladiolum*, fr. *glaïeul*, parce que la forme prov. *glaujol*, et même l'anc. fr. *glagel* (voir Littré) semblent renvoyer à un intermédiaire *glaviolum*. — Je suis assez porté à croire que dans certains cas, le nom propre *Meyer*, qu'il conviendrait alors de prononcer *Meyé* (comme au reste on fait dans le midi), vient de *mediarius* (plus exactement **medierius*), et correspond au prov. *megier*, colon partiaire.

1. Cette dualité de prononciation est constatée pour *sapia* et *cambiar* dans les *Leys d'amors*, III, 46. Pour *comiat*, *comjat*, voy. le glossaire de *Flamenca*, sous *cumiat*.

2. Voy. là-dessus les remarques de M. Mowat dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, 181, ou ses *Noms propres anciens et modernes* (Paris, 1869, p. 53.

3. Voy. les dictionnaires topographiques du Gard et de l'Hérault.

de Tyr dit *Hodierna*[1]. L'identité des deux noms est probable, mais non tout à fait hors de doute. Dans *Audierna* comme dans *Auda, Audiartz,* le *d* vient à la suite d'un *l* vocalisé (*Aldiardis,* etc.) et c'est pour cela qu'il subsiste pur : placé entre deux voyelles d'origine il se serait affaibli en *z* comme dans *audire* = *auzir.* Pour ce cas les lois phonétiques sont les mêmes en français, d'où il suit que dans les provinces de langue d'oïl nous devrions avoir *Audierne* : non pas *Odierne,* car l'*o* français ne peut se tirer du latin *al.* Et par le fait *Audierne* se rencontre dans le Nord[2]. Il serait donc possible qu'*Odierne* ou *Hodierne* eût une autre origine. Mais laquelle ? Si ce nom est simplement l'adj. latin *hodierna* devenu nom propre, comment expliquer la persistance du *d?* Ce serait d'ailleurs, au point de vue du sens, une étymologie bien bizarre pour un nom qui paraît avoir été usité dans tous les pays de langue d'oïl[3]. Ce sont là des difficultés que je soumets aux méditations de M. Suchier.

Paul MEYER.

---

1 L. XII, ch. IV ; l. XXI, ch. V. — Je ne sais pas sur quelle autorité se fonde Du Cange, pour appeler cette dame « *Odiarte* ou *Hodierne* », *Familles d'Outremer,* p. 482.

2. « *Audierna*, uxor Ricardi Coc », en 1207 dans les jugements de l'Échiquier de Normandie, n° 20 du Recueil formé par M. Delisle (*Notices et Extraits des mss.* t. XX).

3. Il y a jusqu'à huit *Hodierne* dans l'Index des *Familles d'Outremer* de Du Cange publiées par M. Rey ; mais ici comme en beaucoup d'autres cas, l'éditeur a dédoublé des personnages, et, vérification faite, ces huit femmes se réduisent à six. — Une Hodierne de Nogent figure dans un acte de 1212 (Delisle, *Catal. des actes de Ph. Aug.* n° 1372). — Une *Odierna* est mentionnée dans une enquête faite en Bretagne entre 1211 et 1230 environ (Teulet, *Layettes du Trésor,* n° 1061, la classe sans raison suffisante à 1213). — Je trouve à Reims deux *Hodierna* (Varin, *Arch. admin. de Reims* I, 839, et *Arch. législ., Statuts* I, 81, *a*); — une près de Chartres (*Cartul. de Saint-Père de Chartres* p. 369); — une autre près de Palaiseau (*Cart. de N.-D. des Vaux de Cernay*, nos 382 et 384), etc. Enfin *Hodierne* a été employé comme nom d'homme : il y eut à Reims à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe un bailli de ce nom (Varin, *Arch. de Reims,* Table des matières).

VOCABULAIRE

DU PATOIS DU PAYS MESSIN

TEL QU'IL EST ACTUELLEMENT PARLÉ A RÉMILLY

(Ancien département de la Moselle, canton de Pange).

Ce petit vocabulaire ne contient pas tous les mots du patois de Rémilly. J'ai dû faire un choix et j'y ai seulement admis :

1° Les mots qui n'existent pas dans la langue française (prenant le dictionnaire de Littré pour base).

2° Un certain nombre de mots qui, ne différant du français que phonétiquement, peuvent à première vue n'être pas reconnus, et qui, rapprochés les uns des autres, peuvent servir à faire comprendre la phonétique de ce patois.

3° Un certain nombre de mots dont les sons ou combinaisons de sons peuvent intéresser les linguistes.

4° Un petit nombre de formes de flexion.

J'ai recueilli tous ces mots de la bouche de personnes de la localité[1], et j'ai cherché à les rendre exactement en me servant du système orthographique suivant, dont les principes sont que toute lettre écrite doit être prononcée et qu'un seul son doit être rendu par une seule lettre (à ce dernier principe j'ai cru devoir faire deux ou trois exceptions pour ne pas introduire trop de signes nouveaux).

VOYELLES.

a, *é*, *è*, *i*, *o* ont la même valeur qu'en français.

ä a un son intermédiaire entre *a* et *è*. (C'est un son particulier dont je ne connais pas d'équivalent dans d'autres langues.)

ë se prononce partout comme *e* français dans *chemin*.

u = *ou*

---

1. M. Nicolas Butin, particulièrement, m'a prêté un concours utile.

ü = *u*
ā, ī, ō, ū = *â, î, ô, oû*
ã, ĩ, õ = *an, in, on*

CONSONNES.

b, ch, d, f, j, l, m, n, p, r, v, y, z ont la même valeur qu'en français, de même que *l, ll* mouillées précédées d'un *i*

c a partout la valeur de *k*

g a partout la valeur de *gu*

h est toujours aspirée

hh est une *h* très-aspirée, se prononçant comme le *hha* arabe. On l'obtient en essayant de prononcer deux *h* consécutives.

ñ = *gn*

-˜ représente une résonnance nasale, correspondant à l'anusvāra sanscrit[1]; résonnance analogue à celle que font entendre les méridionaux dans *aman*, les anglais dans *mutton*.

s a partout la valeur de *ç*

A

ābëhh individu maladroit, embarrassé.
ābiautë éblouir.
ābulë éparpillé, répandu.
ãchät' mal venu, chétif (se dit des enfants).
ãciap' courroie qui sert à attacher le cheval de dehors avec le cheval qui est à la main.
ãcralë (*s'*) enfoncer dans un terrain humide.
ädië aider.
ãdië chenet, landier.
ãdrö endroit.
afã enfant.
ãfé enfer.
ãfohhnë enrager, endiabler (*j'ãfohën'*, j'enrage).
ãgõ gond de porte.
ähh aise.
ähië aisé.
ahõ ourlet.
ãhõchë mettre dedans avec force.
alë aller (*jë vrä*, j'irai, *j'ã vrä*, je m'en irai.
ãlè ainsi, comme ça.
älhhat' oseille.
aliat' alise.
aliati alisier.
ãlir' choisir.
alõdrèl' hirondelle.
aluat' alouette.
än' ânesse; âne en général.
ãnayë (*s'*) s'ennuyer.
ãpãr' allumer.
ãpri˜ allumé.
ãprëm' seulement.
ãptë emporter.
är air.
araill' oreille.

1. Cf. Abel Bergaigne, *De la valeur phonétique de l'*anusvara *sanscrit* (*Mémoires de la Société de linguistique*. Tome II, 1er fasc.).

ärièy' aire de grange.
ăr'në éreinter, (*j'ărën'* j'éreinte).
artëhõ mite, artison.
artis' vétérinaire.
ăsan' ensemble.
ăsë comme ceci, de cette manière-ci.
ătër entre.
ătonü entonnoir.
ătrë entrer (*j'ătër* j'entre).
ătrèfnë dessaisonner, cultiver en trèfle.
ätrèy' cimetière.
ătūn' bêta.
auèn' avoine.
auoy' aiguille.
auo, auë avoir (*j' a*, j'ai; *t' é*, tu as; *l' ë*, il a; *j' èvã*, nous avons; *v' èvõ*, vous avez; *l' õ*, ils ont; *j' a èvü*, j'ai eu.
ay' oui.
ăz' on (avec le verbe au pluriel, *ăz' õ*, on a).

B

ba crapaud
bã baiser (mot enfantin).
bacal' belette.
bacè; bacès' boiteux; boiteuse.
bacès' bécasse.
bacèsië boiter (*jë bacès'*, je boite).
bach' bõ pic, pivert.
bachë frapper.
baciu bûcheron.
bacõ lard.
bãgard' garde champêtre.
bähië baiser.
baluat' charançon
bäsèl' fille
bau trou d'eau, mare.
bauë aboyer.
bé beau.
bëg'nat' cuiller en bois.
bèhh (*ã*) en bas.
bèillë donner.
lürèt' (*i n' i ë bèl*) il y a longtemps.
bën' bien.
bëñ' coup à la tête, claque.
bëñõ paroi latérale d'un tombereau ou d'une voiture de fumier, remplaçant l'échelle.
bërã bélier.
bèra baril.
bèrbi brebis.
bèrboillã mauvais discoureur.
bèrèñ rosse, mauvais cheval (ce mot s'emploie comme injure).
bès'në bassiner; faire un charivari aux veufs qui se remarient.
bès'nür' bassinoire.
bètom' baptême.
bètü lieu où l'on bat les denrées.
bèvrõ bavette.
bëyar verrat.
b(ë)zã besoin.
biã blanc.
biäm' blême.
bia; *bias* blet; blette.
biasi lieu où l'on fait mûrir les fruits cueillis.
biautë léz ëil cligner les yeux.
Bibi, Bibich', Bichõ Barbe, prénom.
bic è boc hermaphrodite.
bicaué têtard de grenouille ou de crapaud.
bië bœuf.
bié blé.
bièmë blâmer.
bihië bercer.
bihh berceau.
bioc' boucle.
bõ, bou bois.
bõbard' espèce de salsifis sauvage dont on mange la racine crue.
boc bouc.
bocat' chèvre; petite meule de foin.
boci˜ jeune bouc; giboulée d'avril.

bodat' nombril.
bodic bonhomme (en terre, etc.)
bodiĕ étui du faucheur avec la pierre à aiguiser et de l'eau.
bŏdŏ bourdon.
bohh bouche.
bohhlu bûcheron.
bŏläy' troupe, bande (par ex. : d'enfants).
bŏlĕ troubler l'eau.
bolŏ, *bolĕy'* bois pourri dont on fait une espèce d'amadou.
bŏñ' orvet.
bosèc' gros homme; saligot.
bovu buveur.
bozat' croûte qui se forme sur la tête des jeunes enfants.
bozrĕ barbouillé.
bracĕ rompre le chanvre.
bracü instrument pour rompre le chanvre.
brär' pleurer. Mot employé sans nuance de plaisanterie.
brè bras.
brĕcnŏdd' espèce de cerise aigre.
brĕhh brosse.
brèm' fragile.
brèzŏ brasier.
brica oie mâle.
brichtu gilet.
brigalĕ bigarré.
brĭjĕ hameçon.
brob' bourbe.
brŏv' brave, bien mis, bien habillé.
brüya jeu composé d'un os percé que l'on fait tourner avec bruit au moyen d'une double ficelle.
buäy' lessive.
bŭch' botte de paille ou de foin.
buér' boire (*jĕ buo*, je bois; *jĕ bovă*, nous buvons; *i buon'*, ils boivent.
buĭ bon.
busiĕ pousser.
b'zañ' (au plur.) vêtements.

C (= K partout).

cacalijŏ coq (onomatopée; expression enfantine); coquelicot.
cach' truie qui a subi l'opération de l'ablation des ovaires.
cachäy' action d'enlever les ovaires.
cachu celui qui fait l'oblation des ovaires.
caciĕ chatouiller (*jĕ cacĕill'*, ou, *jĕ cacill'*, je chatouille.
caciu chatouilleux.
caf' cosse (de fèves, etc.).
cahŏ~ñ' citrouille.
caill' éclat de bois.
caramuña rétameur ambulant.
cau queue.
cauchèt' prêle, plante.
cauyèn' petite queue d'étang; bout de champ.
cauo animal qui a la queue coupée; lièvre.
cäya celui qui louche; qui a les yeux de travers.
cayĕ secouer.
cäyĕ loucher.
cĕhh cuisse.
cĕill'rat' petite cuiller pour les enfants.
cĕmĕ écumer.
cèn' canard en général.
cèñ' chienne.
cĕña petit coin.
cĕñŏl' quenouille.
cĕriu curieux.
cĕzăsiĕ renvoyer, chasser brutalement.
cèsat' refus de donner en mariage (*auo lè cèsat'*, être refusé en mariage, *bèillĕ lè cèsat'* refuser en mariage.
cèsiŏ casserolle.

Cètich', *Cètõ* Catherine.
cëvé cuveau.
chä viande.
chã Jean.
chã cõcñõ homme qui s'occupe des affaires qui regardent habituellement les femmes.
chã cocot' idem.
chã horã chat huant.
chãbri treille.
chach' sec, sèche.
chãchèn' stérile.
chalũn' chanoine.
charchë chercher.
charpañ' espèce de panier.
chau cheveu.
chauat' chouette.
chävat' chaîne sur laquelle tirent les chevaux de devant à la charrue.
chë chez.
ché char.
chèci~ chacun.
chëf' chevalet à scier le bois.
chèf' mue, cage à poulets.
chëmi~hh chemise.
chèmnäy' cheminée.
chëntré espèce de goufre.
chèñ' chanvre.
chëñë lè' dã grincer des dents.
chèpé chapeau.
chèpoillë (*so*) se disputer.
chèrgatë jouer à la bascule, jouer à la balançoire.
chèrgatü jeu de bascule, balançoire.
chèri charron.
chèrigãgõ~ñ escargot.
chèrigõgat' coccinelle.
chèrõ, *chèrou* charrue.
chèrvelü brin de chanvre qui reste après qu'il a été broyé. Autrefois on enduisait ces brins avec du soufre et on s'en servait comme d'allumettes.
chèsõ petit chat.
chèsu chasseur.
chèsür' mèche de fouet.
chèt' chat en général.
chètri rucher.
chètru châtreur.
chètür' ruche.
chicë (*s'a bën*) c'est bien tombé, c'est arrivé à point.
chĩjë changer.
chi~ chien.
chir' chaise.
chirat' petite chaise.
chõcü pressoir.
chõdronië chaudronnier, chardonneret (dans d'autres villages le chardonneret porte le nom de *chètronürië*).
chör' tomber.
chtãfü insecte aquatique, l'hydrophile(?).
chuchèt' cheveux en accroche cœur.
chvõ cheval.
ciach' cloche.
cibul' culbute.
cibulë culbuter.
cicãbul' (*far'lè*) faire la culbute, faire de mauvaises affaires.
ciëpat' crachat, salive.
ciëpë cracher, saliver.
ciëtõ bardane (plante).
c'mãs' (féminin) commencement.
co cour.
cõ coup.
cocõb' concombre.
cohèl petite cour, espèce de ruelle.
cólãbri colombier.
comiël' cornouille.
conat' espèce de gâteaux que font les Valentines à leurs Valentins.
cõ~ñ' couenne.
conahh connaître.
con'hhü connu.
con'hhé chausson aux pommes.
cop' trouble (engin de pêche).

cõptü chaîne qui soutient la *chävat'* (voir ce mot).
cor' courir.
corchü écorchoir, abattoir.
corës' mèñèy' échine.
coriat' cordon de soulier.
corjèy' fouet en cuir.
cosõ marchand de volailles ambulant.
cot' coude.
cotãj' prix d'une chose.
cova chaufferette.
covét' couvercle, couverture.
cov'ras' poule couveuse, cône de sapin.
cozèn' cousine.
cozi~ cousin.
cõzi, cõzimã presque.
crap' mangeoire de cheval.
crä'ti desséché.
crèbõ corbeau.
crëc cruche.
crëcat' petite cruche.
crëc'niõ cruchette, petite cruche.
crèmõ crémaillère.
crèñ' veillée.
crèpõ crapaud.
crëpsõ (ã) racoquillé.
crëvë crever (*je crëf*, je crève).
crëy' craie.
crõnat' sommet d'un arbre.
crör' croire (*v' crèyö*, vous croyez, *i crön'* ils croient).
crü croix.
cruäy' corvée.
cu pierre à aiguiser la faux.
cuäl' caille.
cuaraill' cercle de personnes où l'on bavarde.
cudür' culture.
cuèchë cacher.
cuèr' chercher.
cuèrom' carême.
cuèt' quatre.
cuèt'trèpay' } lézard, salamandre.
cuètètrèpay }
cuètur quatorze.
cuha gilet, camisole.
cühèn' cuisine.
cühhnir' cuisinière.
cuhië (so) se taire.
cün corne.
cuo (so mat õ) se mettre à l'abri.
cür' cuire (*jë cü*, je cuis, *jë cühã*, nous cuisons).
curi noisetier.
cuz' cause.

D

dä, dia, dio se dit aux chevaux pour les faire appuyer à gauche.
dä dvã se dit aux chevaux pour les faire tourner à gauche.
dän' excédé de fatigue ; qui ne voit plus clair à force de fatigue.
dariĩ dernier.
däyë c'est aller pendant les veillées d'hiver frapper aux fenêtres pour faire avec les personnes de l'intérieur et sans se faire connaître une conversation sur toute espèce de sujets, souvent en vers rimés par assonance.
däy'mã action de *däyë*. Ecrit en vers rimés par assonance, qui résume ce que l'on a pu dire dans ces veillées sur le sujet du jour.
dëbacarë taché de petite vérole.
dëgrèmonë enlever le chiendent.
dëgrèmonë (so) se démener.
dëlé auprès.
dèm' dame.
dëmhhal' servante.
d(ë)muĩzèl' demoiselle.
dëpènë dépenser.
dëva vers (prép.).
dëvé, dëvès' ouvert, ouverte.

dëvér' ouvrir.
déyë derrière.
d'frälë abîmé, abattu, dérangé.
d'groboillë (*so*) chercher à sortir d'embarras, se démener.
d'grõlë (*so*) se démener.
d'hhãd' descendre.
diäl' diable.
dïëmãch' dimanche.
dihh dix.
dïn' dinde.
dïnat' petite dinde.
dïnõ dindon.
dir' dire (*je d'hhã* nous disons, *i dihh* ils disent, *jë d'hhö* je disais.
djünë déjeuner.
djünõ le déjeuner.
dõ dé à coudre.
dõ du (*dõ bacõ*, du lard).
Dõdich', *Giõda* Claude.
dõnë damner.
dosé rejet de terre sur le bord d'un fossé.
dotë craindre (verbe actif).
döy' doigt.
doyõ endroit resté non labouré par suite de la maladresse de celui qui conduit la charrue.
dõz' douze.
drahat' demi-porte d'écurie, de jardin.
drähé idem.
drähh idem.
drasü dresseur.
drëmi~ dormir (*jë drëm'*, je dors).
drõ droit.
du, *dus'* deux (*va du mĩ*, vos deux mains, *j'ati~na dus'*, nous étions nous deux.
d'vã tablier.
dühh dur.

E

ècrië écureuil.
ègiès' pie.
èhö hier.
ëil (*léz*) les yeux.
ëilla liseron.
ëillõ dã dent œillère.
èmë, *èmäy'* aimé ; aimée. — *Remarque* : les participes passés en *ë* font leur féminin en *äy'*.
èmi~ ami.
èmoru amoureux.
èmrèl' camomille.
èmür amour.
ènäy' année.
èné anneau.
ènü aujourd'hui.
èñé agneau.
ëñõ ognon.
èpayë (*s'*) s'appuyer.
èptë apporter.
èrãtöl' toile d'araignée.
èrèñ' araignée.
èrjã argent.
ërsõ hérisson.
èsiëtë (*s'*) s'asseoir.
èsiëtü siége, endroit pour s'asseoir.
ét' être (*je sü* je suis, *t' a* tu es, *l' a* il est, *j' atã* nous sommes, *v' atö* vous êtes, *i sõ* ils sont, *j'a ètü* j'ai été.
ëtëil outil.
èto aussi, tout de même.
ètoné étourneau.
èva avec.
èvõ, *tot èvõ* partout.
èvül aveugle.
èyu où ?

F

fär' faire (*v'feyö* vous faites, *fa* fait.
fas' perche.

fauén' fouine.
fay' foie.
fäy' fée.
fë fils.
fé fer.
fèhi~ fagot.
fëill' fille.
fëmir' fumée.
fën' fourche.
fënō fenaison.
fërgëillë farfouiller avec un instrument quelconque.
fesé tourniquet d'une voiture à foin.
fèyèn' faîne.
f'hhō putois.
fiähh flasque.
fiärë puer.
fië, d'fië dehors.
fiëhh fier.
fiëf' fièvre.
fièyé fléau à battre le blé.
fi~ très, beaucoup (*s'a fi~ bui* = c'est très-bon).
fiōs' galette.
fiōv' conte, histoire.
fiüta sifflet.
fiütë siffler.
fō hêtre.
fōchë fâché.
fohh four.
folã frelon.
fom' femme.
fomrö fumier.
foné fourneau.
fonür' pelle à four.
frähhniō cornouiller sanguin (arbuste).
framë fermer.
frëmi~ fourmi.
frèpöill' fripe, friperie.
frér' frère.
fri (*mè*) ma foi, par ma foi.
frö, fröd' froid, froide.
fröillō fourche de bois servant à retourner les fagots dans le four.
fromjō mauve sauvage.
frü fruit.
fü feu.
fuäy' charge de bois.
fuèb' faible.
fūn' tige de pommes de terre.
füñë fouiller, chercher en fouillant.
fūr fort.
fuyã taupe.

G (= Gu partout).

gadi~ taurillon.
gãgië aller de travers (*je gãgëill'* je vais de travers.
gãgië lè ciach' sonner les cloches.
gajat' fente d'une blouse, poche de robe de femme.
gas' gorge.
gäy' chèvre.
gèyi~ fromage sec et salé du pays.
gèhō garçon.
gëill' quille (*rëgëillë* = renvoyer les boules au jeu de quilles.
gëillë donner un coup de pied.
gën' grenier au-dessus d'une grange.
gënich' guenille.
gërni~ grenier.
giès' glace.
go goût.
go d'ië dire *go d'ië* à quelqu'un, c'est lui donner le droit de vous jeter un œuf à la figure pour vous en faire sentir le goût (*go*).
gōäy' averse.
gotra avant-toit.
goviō goujon.
gral' grêle.
gräl' collet de chemise.
grävis' écrevisse.
grèmō chiendent.
grëzèl' groseille.
grī culture mélangée d'orge et d'avoine.

gria grillon.
grif' grive.
grõ groin.
grõd'bir' pomme de terre.
grü (au plur.) du son.
grülë trembler, grelotter.
güñ' bouloir, perche à battre l'eau (terme de pêche).
güñë se servir du bouloir.

H (= H aspirée).

hã droit d'entrée, droit d'usage.
hädë fatigué.
hãdlë balayer.
hãdlür' balais.
haläy' pluie, ondée.
halë secouer (par ex. : un arbre pour en faire tomber les fruits).
halér' buse, oiseau de proie en général.
hälèt' chapeau des femmes du pays.
hal'ras' espèce de prune printanière.
harõ héron.
hauat' pioche, houe.
hauë, hauo piocher (*je hau* je pioche).
häyë marcher.
hèchë tirer, attirer à soi.
hèchru mauvais ouvrier.
hédi berger.
hëla têtard ou chabot (petit poisson).
hëla hanneton.
hèn' semaille.
hènë semer.
hëpäy' poignée.
hèpäy' pas, enjambée.
hër' chevelure (se dit par plaisanterie).
hèrat' rosse, mauvais cheval.
hërës' (*pãr' pè lè*) prendre par la tête.
hét' troupeau.
hètré foie de cochon.
hèyã ennuyeux, tourmentant.
hèyèn' haine.
hèzi trop cuit, brûlé.
Hi~bé Humbert.
hoñë porc en graisse.
hop' huppe (oiseau).
hop'lãd' fausse avoine.
hõsië lever, ramasser.
hõtõ résidus de la denrée vannée.
hüo manche de fouet, fouet avec un manche en bois.
hütë cesser.
huyë appeler, dénommer.

HH = H très-aspirée.

hhã entaille, cran, passage à travers une haie.
hhala noix.
hharëm mot que l'on adresse à un cheval pour le faire tourner à gauche.
hharëmõ idem.
hharr (*è*) mot adressé aux chevaux pour les faire appuyer à gauche.
hhautrë pincer la vigne.
hhayë goûter, essayer.
hhèdë brèche-dents.
hhihh six.
hhill' morceau d'une bûche de bois fendue.
hhi~sië exciter (un chien, etc.) contre quelqu'un.
hhlonë battre quelqu'un à coups de bâton.
hho, *hhot'* sourd, sourde.
hhõdür' ortie.
hhõfé grande scie des scieurs de long.
hhofië souffler (*je hhofëill'* je souffle).
hhõillã glissoir.
hhõillë glisser.
hhõillë ã lãdrichõ glisser accroupi sur les talons.

hhōillü glissoir.
hhōl' échelle.
hhot'(è) mot adressé à un cheval pour le faire appuyer à droite.
hhotëm idem.
hhotü idem.
hhōuo laver, lessiver.
hhrōill' érable champêtre.
hhuäy' (*è*) à couvert.
hhūbë faire sortir le grain des gerbes en frappant celles-ci contre une table ou autre chose.
hhülā gourmet, fin bec.
hhuo essuyer.
hhütvohü mot adressé à un cheval à la charrue pour le faire tourner à droite.
hhür sûr.
hhür' suivre.

I

iäc quelque chose (*s' n'a uä iäc* = ce n'est pas grand chose.
ica encore.
ië, nië œuf.
i , ën' un, une, (article indéterminé).
i~c, iën' un, une (nombre).
ir' carreau de légumes.
irp' herse.
iut' outre, au-delà.
iut' juif.

J

jābië chanceler (*jë jābëill'* je chancelle).
jac (*è*) accroupi, assis sur les talons.
jäc geai.
jacü perchoir des poules.
jala jeune coq.
jaläy' gelée.
jal'hhō échelle de devant d'un chariot.
jali joli.
jaluāt' girouette; dévidoir d'un écheveau.
jan' jeune; oiseau en général; petit d'un animal.
jan' d'ërsō enfant d'hérisson, injure.
jan' dë lu enfant de loup, injure.
jan' dë mëch' gamin (se dit par plaisanterie).
jār' gendre.
jau joue.
jauäy' gifle.
jë, j' je, nous, *jë ptā* nous portons.
jèdi~ jardin.
jëlnir' poulailler.
jèma jamais.
jëmā jument.
j(ë)nè genou.
jëni~ génisse.
Jëzō Joseph.
jënüflä'y' giroflée.
jo jour.
jō jamais.
jō coq.
jot' (mot féminin) chou.
juif juif.

L

l' il, elle, ils, elles.
läsé lait.
lätèj' laitage.
lätië donner du lait.
lātrënat' feu follet.
läyë laisser (*lä më* laisse-moi).
lazar lézard.
lè la.
lèhië laisser.
lëmé palonnier.
lèsō collet pour prendre le gibier.
lëvë lever (*jë lëf* je lève).
lèy' elle, elles (*èva lèy'* avec elle).
lèy' lie.

li lui (*èva li* avec lui).
liëf lièvre.
linèt' lunette, linotte.
lĩsië drap de lit.
liür' purin.
lo le.
lõ loin.
lõj' long, longue
lõs' tarière.
luf' louve.
lürèl' langes.
lüriõ loriot.

M

ma mot.
mä pétrin.
mä mais.
macaill' grumeau.
macë (*s'*) se moquer.
mac'hhõ gesse tubéreuse dont on mange les racines cuites sous la cendre.
mähäy' viorne (arbuste).
mahhrë mâchurer.
mäill' maladie d'yeux.
mal' poche.
malë mêler.
mali~ méchant.
mamã moment.
mãmi~ grand'mère.
mãr' misérable, malheureux.
marĩ pousse, tige de vigne de l'année.
mãsiõ (*fär'*) faire semblant.
mat' mettre.
mät' maître.
mãt' mensonge.
matõ menton.
matõ (au plur.) lait caillé.
mãtrèy' mensonge.
mãtu menteur.
m'chë mieux.
më moi.
më, m' pas ; négation qui s'emploie après un verbe (*jë n'vië-m'* je ne veux pas).
mé jardin.
mècërdi mercredi.
mëch' miche.
mëhh humide.
mél' merle.
mëlü miroir.
mëm' mamelle.
mën'sië menacer.
mèñèy' jeune fille, jeune femme.
mér' mère.
mèrãdë goûter (à quatre heures de l'après-midi).
mèrahh marais.
mèrchõ maréchal.
mëri mourir.
mèsãhay' roitelet, troglodyte (?).
mét' vilenie, saleté.
mèté marteau.
Mèyat' Marie.
m'hhõ tas, amas (de foin, de pierres, etc.)
miël miel.
miël' meule à aiguiser.
miëlë nager.
mĩm' même.
mirèc miracle.
mirgë lilas.
mirgë d'bõ muguet (plante).
mis' rate.
mitã milieu.
miu meilleur.
m'mã mère, maman (*mè m'mã*, ma mère).
mo, mn', m' mon (*mn* devant les voyelles, *s'a mn ovrèj'* c'est mon ouvrage).
mõ la mort, mort.
mõ mal (*j'a mõ drëmi~* j'ai mal dormi, *j'a mõ l' pië* j'ai mal au pied).
mö, mëy' n'est-ce pas ?

mōgré malgré.
moha moineau.
mohé morceau.
mohõ moisson.
mōhõ maison.
mohü mouchoir.
mohh mouche.
mohhnë moissonner.
momã maman.
morahhniōl' maussade.
mos' mousse.
mõsé monceau.
moti~ église.
motĩj' culture mélangée de deux denrées différentes.
motöl' loche franche (poisson).
m'ti métier.
mū beaucoup, très.
mūd' mode.
muĩnë mener.
muĩtië moitié.
mül' dë trĩ meule de foin.
muo mois.
mūrihh grimace.
murvéhh ver luisant.

N

na nos.
na (*lo pūr*) le pauvre garçon.
nacré les quatre doigts d'un poing fermé.
naf' neige.
nahõ trognon.
n'a'm n'est-ce pas ?
näni non.
nas' noce.
nat' notre.
nãt' excédé de fatigue.
naui noyer (arbre).
nauyõ noyau.
nayë noyer.
nép' nèfle.
nèyèl nielle (plante).
niã non.
Nichõ, Nanèt' Anne.
nië ; niöv' neuf ; neuve.
niëf neuf (*novem*).
niō œuf artificiel que l'on met dans les nids des poules pour les y faire pondre.
no nous (*èva no* avec nous).
nō~n' heure de midi (*èprè nō~n'* = après-midi).
nō~nat' épingle.
nonõ oncle (terme de familiarité).
nör noir.
nōs' morve.
noy'lat' agneau femelle.
nü nuit.
nū nœud.
nühat' noisette.

O

ōbat' ablette.
obsõ champignon.
ōchchë (*j'a*) j'ai autant, ça m'est égal.
ōci~ oncle.
odil' imbécille.
ōgru heureux.
ohh porte.
ōhh orge.
ōj'dü aujourd'hui.
ōl' aile.
ōmar' armoire.
ōpéti appétit.
ōs', ōsë aussi (*l'a ōs' bën' tolè* il est aussi bien là, *è mè ōsë* et moi aussi).
ōs'tã autant.
ōtèl (*l'*) celui-là (*cias' l'ōtèl ?* qu'est-ce que c'est que celui-là ?)
ōu eau.
ōuäy' soupe pour les vaches, les cochons.
oui dressoir au-dessus de l'évier.

ovrë travailler (*j'ovër'*, je travaille).
ovri ouvrir.
ovri, ovrir' ouvrier, ouvrière.

P

pa pot.
pa pet.
pā, pās' épais, épaisse.
pahë pêcher.
pādaraill' boucle d'oreille.
pahh pêche.
pähh paix.
pähh omoplate.
palë parler.
palō pelle de bois dont on se sert pour prendre du blé, de l'avoine en grain.
pāpi~ grand-père.
pār' prendre (*pri~* pris).
paroli bavardage.
patch' fruit rouge de l'aubépine.
pau peur.
p'cha bichet, mesure de capacité.
pë, pët' laid, laide.
pë rcha (*lé*) ceux qui ne vont à une noce que le soir et en habit de travail.
pé peau.
pè par.
pè pas (*passus*).
péd' perdre (*jë pé* je perds).
pëdü, pëdau perdu, perdue. — *Remarque.* Les participes passés en *ü* font *au* au féminin.
pèhé échalas.
pëhië pisser.
pèhō~n' personne.
pèill' balle (d'avoine, etc.)
pëm' pomme.
pélat' poële.
pëmat' pomme sauvage.
pèn' épine (*biāch' pèn'* aubépine, *nör' pèn'* épine noire.
pënabo nerprun purgatif ou raisin de chien.
pènäy' pièce de toile.
pënèl' prunelle.
pën' dë miël rayon de miel.
pér' père.
pèraïl pareil.
pèsäy' pas, trace de pas, allée et venue.
pët' punaise.
pèteré pâtureau ou petit pâtre qui garde les chevaux et les vaches.
pètrō pâtural.
p'hhé cochon.
p'hhō poisson.
pia, piat' petit, petite.
piähi plaisir.
piō, piou pluie.
pië pied.
piè plat.
piëmär plumet.
piès' place.
pihat' bluet.
piï plein.
piōn' bouvreuil.
piör' pleuvoir.
pirch' perche.
plör' pouvoir (*plöv' lo fär'* pouvez-vous le faire? *jë pië* je peux, *jë povā* nous pouvons, *j'a povü* j'ai pu).
pō pour.
pō pieu.
pocè pourquoi.
pohën'räy' cochonnerie, chose grivoise.
poill' poule.
poillat' petite poule.
pōl' pelle.
pola tige, brin de paille, tube.
pōm' épi.
poñ poing.
pōpië papier.
popli peuplier.
porjō (au plur.) ciboulette.

pōsiãs' patience.
pōt' lèvre.
pot' porte.
potat' petite porte.
potat' agrafe.
poyat' nuque de la tête.
p'pa père, terme de familiarité (*s'a m'p'pa* c'est mon père).
prëmi~ premier.
propëliör' petite vérole.
ptë porter (*jë pūt*, je porte).
pū peu.
pü plus.
pühië puiser.
pühh puits.
puo pois.
puo d'chi~ chiendent.
puo dë p'hhi espèce de macaron que l'on fait à l'occasion des Valentins.
puo d'sëc dragée.
puohh poix.
puohõ (mot féminin) poison.
pūr pauvre.
pusat, (au plur.) bouillie.
püsi~ poussin.
putür' mélange de sons, de pommes de terre, d'eaux grasses, etc., que l'on donne aux cochons.

R

rãbië arrête bœuf, plante.
rãbrèsië embrasser. — *Remarque :* ce patois ajoute volontiers un *r* prosthétique qui ne change rien au sens du verbe simple. Ainsi on dit : *rècrir' ên' lat'* = écrire une lettre.
rahõ raison.
rãmūr' aiguiser un couteau, etc.
rãpã lierre.
rãpō qui a le même nombre de points qu'un autre joueur au jeu de quilles.
rauë courir les filles.
rauë retirer.
rãvaillë réveiller.
raya ruisseau, rigole.
räyë arracher.
räyë léz ëil regarder d'un air farouche.
r'bolë rabattu, renfoncé.
rcha habit à queue, habit.
rè rat.
rëbusië repousser.
rèës' grommeleur.
règã crapaud.
rëgōlis' réglisse.
rëhh âpre, rude.
rèhh reste.
rèmis' vif, remuant, difficile à élever (en parlant d'un enfant).
rèmõ espèce de perche pour ramoner les cheminées.
rëmuë remuer.
rèn' grenouille.
rëpë roter.
rësanë, *rsanë* ressembler (*i rsan' so pér'* il ressemble à son père).
rësënë, *rsënë* souper pour une seconde fois ; faire réveillon.
rëtuillë remettre du blé dans un terrain où il y en avait déjà l'année précédente.
rèy' rave.
r'hhi~ raisin.
ribã ruban.
rigaga (*fär'*) c'est faire en passant l'index de la main droite sur celui de la main gauche un mouvement qu'on accompagne en français des mots : je t'en ratisse, et en ce patois-ci des mots *rigaga*, *rigaga*.
riöy' roue.
r'lūj' horloge.
rō chat mâle.
rö roi (*lo jo dè rö* le jour des rois).

rōat' ruelle.
roch' rouge.
roch' gas' rouge-gorge.
rōciō restant de quelque chose, résidu. — Injure adressée à des enfants.
rōda rondeau.
rojëliör' rougeole.
rōhh ronce.
rōil' fourgon crochu.
rōsi~ cheval entier.
rosiō roux.
röt'la roitelet.
roza roseau.
r'siör recevoir (*jë r'sië* je reçois).
r'té rateau.
rü ruisseau.
ruätië regarder.
rūbat' blouse.
ruè roi.
ruèsiñol rossignol.
ruèyi~ regain.
rün' ruine.
rūtë ôter.
ruz' rose.
ruzi rosier.
r'vé (*ā*) en arrière.

S

sāc soc de charrue.
sāc cercle.
sanë sembler.
särmā serment.
sarp' serpe.
satré lutin des chevaux.
sauo savoir (*i sèn'* ils savent).
säv' sable.
sav'ñō sureau.
say' scie.
sayë scier.
së si (conditionnel).
së, s' si, aussi, autant.
sé sel.
scë sucre.
sècāt' (*ën'*) un grand nombre.
sëciü sarcloir.
sëgia hoquet.
séj' sage.
sètèl' celle-là.
sèvir' civière.
sèy' seau.
sia si, mais si.
si~c cinq.
sigō~ñ cigogne.
sië sœur.
Sis', Sisa, Sisō François.
sitèl celui-là.
sitsël celui-ci.
siv' sève.
siyë couper le blé.
sla soleil.
sla mësā soleil couchant.
slihh cerise.
slihi cerisier.
snë sonner (*jë sën'* je sonne).
so, sn, s' son, sa (*sn* devant une voyelle).
so s' se.
sō soûl.
sö soif.
söl' seigle.
solé soulier.
solè, slè cela.
somā jachère.
somë semer.
sōni~ boîte au sel.
sop' soupe.
sōt'sri chauve-souris. Jeu dans lequel un enfant cherche à toucher de son doigt mouillé le pied d'un de ses camarades qui sont sur une voiture, tandis que lui est à terre.
sovā souvent.
sōvü trou d'eau où l'on fait rouir le chanvre.
söyō maladie des cochons.

sōz' seize.
srëf sevrage.
sri souris.
sti, soti à la maison, chez soi.
su, sus' ce, celui, ceux (*su cë s'a* ce que c'est ; *lé sus' cë* ceux que).
sü sur.
sürcrut' choucroute.

T

tä tard.
tac tronc, souche.
tacäy' trochée.
tãciat' planchette.
tacré vieux balai usé.
tahõ blaireau.
talë abîmé (se dit des fruits qui se détériorent par la chute).
tanë étendu.
tät' tarte.
taté petite tasse, petite cruche (*lé taté* au plur. = la vaisselle en général).
tãti~ tante.
të, t' toi, tu.
tè courtilière.
tèch' poutre de support.
tëhõ tison, bûche.
tèl' ételles, éclats et copeaux de bois.
tèläy' (*vèch'*) vache qui ne donne plus de lait.
tëmë verser (verbe actif).
tëp'näy' les légumes cuits dans la soupe.
tërtürèl', türtürèl tourterelle.
tësië tousser.
tïdü éteint.
tirã tiroir.
tita (au plur.) les seins.
to toi.
to, tot' tout, toute.
to le tour.
to d'ché partie du chariot dans laquelle entre le *fësé*.
tobèc tabac.
tocsõ brutal, homme grossier.
tofië étouffer.
tōill' table.
töl' toile.
tolè là.
tonis' qui a le vertige, dont la tête tourne.
toñë tourner.
top' étoupe.
topiĩ beaucoup.
torto tout, toute.
tosë ici.
tot' pèr lèy' à part elle.
tot' pèr lü à part lui.
tot' pèr më à part moi.
t'pi~ pot, cruche.
tra trop.
tra très.
trãbië trembler (*jë trãbëill'* je tremble).
trãñë étrangler.
trätsël' chaînette du timon
trëcat' jarretière.
trëcös' tenailles.
trèfté poutre transversale.
trënauo éternuer.
trèpcha trébuchet.
trèpchë trébucher.
trëvë trouver (*je trëf* je trouve, *j' trëviĩrõ* je trouverai.
trèvé (*õ*) au travers.
trèyi~ train de culture.
trèyi~ train, bruit.
trèyõ écheveau.
trĩ paille.
tridèn' tire-laine.
trĩsür' seringue.
trĩgèlt' pourboire.
trö, tröhh trois.
trõillë flâner, aller çà et là.
trõpuo femme malpropre.

trōz' treize.
truã paresseux, fainéant.
trüy' truie; espèce de jeu qui tient du jeu de barre et des quatre coins.
trüy' crampe dans le poignet.
trüyat' ivraie.
trüyat' petite truie.
tücō torcol, oiseau ; torticolis.
Tuènō Antoine.
tuill' chaume.
tül' tuile.
tuña homme qui a le cou de travers, sournois.
tuo, tuë tuer.

U (= Ou).

uä guères.
uarābō excroissance de chair.
uārch' mauvaise herbe dont les grains ressemblent à ceux du seigle.
uät' garde, attention.
uätra geai.
uca oie mâle.
uéca caillou.
uédë garder.
uèjë gager quelqu'un; lui faire un procès-verbal.
uèñë gagner.
uép' guêpe.
uér' verre.
uèré taureau.
uèt' sale.
uèté gâteau.
uètèn' saleté.
uèyu ? où ?
uèzō gazon.
uhé petite auge qui se met sur les épaules pour porter du mortier.
uhiō oisillon; *l'uhiō d'lè mō* l'oiseau de la mort, celui qui se pose sur le toit de la maison d'une personne qui doit mourir bientôt.
ūl', *ōl'* huile.
uohh gui.
ur heure.
usō oison.
üt' huit.
üvér' hiver.
uy' oie.
uyi entendre (*j' uy'* j'entends).

V

va vos.
vāciō volet.
vadir' verdière.
vādom' vendange.
vaf' veuf, veuve.
vahh vert.
vahh rèn' grenouille verte.
val voilà.
vārdi vendredi.
varné cheval ou animal dont le museau est d'une couleur et le reste du corps d'une autre.
vas' voici.
vat' votre.
vātri~ tablier.
vay' (*ã*) en route.
vay' fois.
vë, vo, v' vous (*vë fèyō* vous faites, *v' fèyö* vous faites, *èva vo* avec vous).
vé veau.
vèch' vache.
vèci vivre (*i vèc'* il vit).
vèhat' colchique d'automne.
vèl' ville.
vèn' clématite brûlante, plante grimpante dont on se servait autrefois pour faire des paniers; les gamins en fument les tiges desséchées.
vèñ' vigne.
vèrmèn' chenille.
vèrmësō limaçon.

vèy' vie.
vèyi~ pelle à four.
vialat' violette.
viës', *viëill'* vieux, vieille.
vlör vouloir (*j' vië* je veux, *i viën'* ils veulent).
vni~ venir; venu (*i vèñ'* ils viennent).
vōgã vagabond.
vōgãdë vagabonder.
vol'tõ hanneton.
vör voir (*jë uo* je vois).
vra vrai.
vüdië vider.
vuè voir.

Z

zill sureau, yèble.
zu eux.
zut' leur.

Eugène ROLLAND.

CHANTS DE PAUVRES

EN FOREZ ET EN VELAY.

Mauvais riches. — Bonne dame. — La passion. — Le chant des trépassés. — Un miracle de saint Jacques.

Les pauvres aujourd'hui sont rares dans nos campagnes et ils demandent sans chanter. Le morceau de pain ou le petit sou reçu, ils s'en vont comme ils sont venus, en silence.

Mais il fut un temps où les pauvres étaient nombreux et s'annonçaient en chantant. En mon enfance — je parle de quarante ans — chaque lundi, jour consacré aux aumônes, il ne se passait pas une heure sans qu'on entendît aux portes des maisons, même les plus modestes, marmotter des prières ou murmurer des complaintes. C'était une façon de demander et une façon de remercier.

Quelles complaintes murmuraient les pauvres, je ne saurais exactement le dire. Ils n'étaient sans doute pas difficiles sur le choix, et pour eux chanter devait être la grande affaire. Mais parmi les chants de toute nature qui coulaient de leurs lèvres, il en était certainement de préférés, de particulièrement familiers, et ceux-là ne sont peut-être pas bien difficiles à deviner : ceux où ils étaient comparés à Jésus, ceux où Jésus se faisait un des leurs en devenant mendiant comme eux, ceux où le riche avare était puni de l'enfer, le riche compatissant récompensé par une prompte entrée au ciel, ceux où le ciel se fermait devant le riche pour s'ouvrir devant le pauvre, ceux, en un mot, qui excitaient la pitié et flattaient la misère, voilà les chants que les malheureux devaient répéter avec une prédilection marquée.

M. Damase Arbaud dit qu'en Provence la parabole du mauvais riche était et est encore le chant favori des pauvres[1]. Nous l'avons aussi cette parabole, et elle est si bien appropriée à leurs besoins, qu'on ne peut douter que, dans nos Cévennes, au temps où les mendiants chantaient, elle

1. *Chants populaires de la Provence*, I, 58.

n'ait été un de leurs récits d'adoption les plus usuels et les plus redits.

Cette complainte, sous le titre de parabole de saint Luc, nous la soumettons au lecteur, et nous la faisons précéder de chants de même famille, que nous avons cru pouvoir, sans trop de témérité, placer dans la bouche des mendiants d'une époque évanouie quoique récente.

LE CHANT DU DAMNÉ[1].

1 Le mauvais riche vient à mourir, Sa femme va prier sur sa tombe.
« Mon Dieu! rendez-moi mon mari, C'est de bon cœur que je le dis!
2 — Ma pauvre femme, reviens demain, Reviens demain à la même heure,
Tu trouveras un feu ardent Et ton mari sera dedans.
3 — Mon mari, si vous êtes là, Dites-le moi, je vous en prie.
— Oh oui! ma femme là je suis, Pour toi, pour moi me faut souffrir.
4 Ma femme t'en souviens tu pas De la mesure qu'il y a dans la grange?
Si tu ne la fais pas régler Dans les enfers tu viendras brûler[2].
5 Ma femme t'en souviens tu pas Des pauvres qui venaient à la porte?
Au lieu de leur avoir donné, Les avons toujours rebutés.
6 Ma femme t'en souviens tu pas Des livres qu'il y a dans ma chambre[3]?
Si tu les as pas plus lus que moi Dans les enfers tu brûleras.
7 Ma femme t'en souviens tu pas Du premier jour de nôtres noces?
Le premier jour des ribotés Nous l'avons pas encore payé.
8 Ma femme t'en souviens tu pas Des bagues d'or que je t'ai données?
Les bagues d'or que je t'ai donné's Je les dois encore aux orfévriers.
9 Ma femme t'en souviens-tu pas Des beaux souliers que je t'ai données?
Les beaux souliers que je t'ai donnés Je les dois encore au cordonnier.
10 Ma femme t'en souviens tu pas Des beaux habits que je t'ai données?
Les beaux habits que je t'ai donnés Les marchands n'en sont pas payés.
11 Adieu, ma pauvre femme, adieu, Je m'en vais dans un pays étrange,
Adieu pour toute l'éternité, Adieu pour toujours je suis damné. »

La chanteuse ne s'est plus souvenue du couplet final. J'ai cru pouvoir réparer son oubli, en empruntant le couplet que je donne comme le der-

---

1. Communiqué par Pierre Salichon, de Saint-Didier-la-Séauve. Il l'a écrit en août 1873, à Sainte-Sigolène, sous la dictée de Marie Pètre, âgée de 84 ans. Ce chant est reproduit tel qu'il m'a été transmis; je ne change rien à la façon d'écrire de mes correspondants, et quand j'écris moi-même, j'essaie avant tout d'imiter par la forme du mot l'impression de la voix. Dans la poésie populaire, le mot, toujours docile, se raccourcit ou s'allonge, se masculinise ou se féminise, se termine par des voyelles accentuées ou éteintes, suivant les besoins de la mesure ou de l'euphonie.

2. Dans le *guerz*, en dialecte de Vannes, que chantent, au milieu de la nuit du 1er au 2 novembre, les mendiants bretons, un mort paraît et dit en l'un des couplets de son chant : « Quand vous irez au marché, portez une bonne mesure; mort, vous trouverez ici la mesure de Dieu. » (E. Souvestre. *Les derniers Bretons*. M. Lévy, I, 174.)

3. Livres de piété, presque les seuls qu'au siècle dernier possédassent les maisons de riches paysans ou de petits bourgeois.

nier à une variante à peu de chose près semblable au chant ci-dessus. Le chant qui suit m'a été transmis[1] décapité. Il sera aisément reconstitué si on lui prête pour début le premier couplet de la leçon qui précède.

1 Un ange est descendu du ciel, Un ange est descendu par terre,
Lui dit : « Femme retournez vous en, Votre mari est au flambeau[2],
Mais à midi vous reviendrez, le flambeau-z-est allumé. »
2 Oh ! la femme n'a pas manqué De revenir à la même heure,
Mais elle n'a vu un feu si ardent, Que son mari y était dedans.
3 « O mon mari, si tu es là, Viens moi parler, je te n'en prie,
Viens moi parler et dites-moi La cause que tu es damné.
4 — O femme, t'en souviens tu pas, Que le grand jour de noutre nouce,
La bague d'or que je t'ai donné, Elle n'est pas encore payé?
5 O femme, t'en souviens tu pas Que la grand'messe qu'on doit dire
Est la messe de refolie[3] ? Elle n'est pas encore dite.
6 O femme, t'en souviens-tu pas, Quand les pauvres venaient à la porte,
Qu'au lieu de leur avoir donné, Les ai tant de fois bâtonnés?
7 Adieu ma femme, je m'en vas Dedans un grand pays de flammes,
Adieu ma femme, je vas brûler, Brûler pour une éternité. »

LE PAUVRE HOMME ET LE MAITRE DU DOMAINE.

(Les Beaux, près Yssingeaux)[4].

1 Un pauvre homme n'ayant pas de quoi vivre,
Chez son maître Si s'en va demander,
En lui disant : « Dieu de bonjour, mon maître,
Prêteriez vous une quarte[5] de blé?

---

1. Par J. B. Riocreux, de Marlhes.
2. Au feu, dans la flamme.
3. On appelle « messe de refolie » la messe que, dans ce haut plateau forézien et vellavien, connu sous le nom de *la Montagne*, on avait l'habitude de faire dire le lendemain des noces pour le repos de l'âme des défunts des familles de l'un et l'autre époux. Les conviés de la veille assistaient à cet office en grand deuil. Cet usage subsiste aujourd'hui, mais moins respecté qu'autrefois. Notre pays n'est pas le seul qui l'ait pratiqué et conservé ; il est encore vivant en certaines parties de la Lorraine (Richard, *Traditions populaires*, p. 214).
4. Écrit sous la dictée de Marguerite Garnier, femme Soulier.
5. Une chanteuse de Retournaguet dit : Mine de blé. — La quarte était une mesure de capacité fort variable. A ne prendre qu'une étroite circonscription, je trouve différant l'une de l'autre, la quarte de Feugerolles, la quarte de Saint-Didier, la quarte de Monistrol. Nous avions autant de variétés de mesures que de variétés de patois. La contenance de la quarte de Feugerolles donnait un poids de seigle d'environ 30 livres, poids de Lyon, c'est-à-dire petit poids. Elle ne valait pas notre décalitre, qui donne environ 29 livres, grand poids ou poids de 500 grammes, de seigle, net de poussière, 30 livres de froment purgé.
Je n'ai pu jusqu'ici savoir la contenance de la mine de blé. A Firminy, on use de l'émine seulement pour la vente du sel. Elle représente un sac d'une forme déterminée contenant un quintal de sel.
A Vorey, l'émine ou l'humine désigne une mesure de vin. Elle représente un

2 J'ai quatre enfants, suite[4] ma pauvre femme,
J'en ai grand'peur Qui n'en mourront de faim.
— Si tu en as quatre, Mets-en un à l'arche[2]
Les autres trois Tu les soulageras.
3 — Oh, malheureux! Quoique vous soyez mon maître,
Vous me dites De manger mon enfant,
J'aimerais mieux Cent fois ronger des pierres,
Que de manger Un de mes propres enfants. »
4 Le pauvre homme Si s'en va, s'en retourne
Chez ses enfants Et bien mal content.
Dans son chemin N'a rencontré un homme,
Lui pense bien Que Dieu l'a envoyé.
5 « Tiens prends ce pain, Puisque Dieu te le donne
Tes quatre enfants Tu les soulageras.
Et puis demain Tu prendras ta voulane[3]
Car tous tes blés Sont prêts à moissonner. »
6 Le pauvre homme Si s'en va, s'en retourne
Chez son maître Et bien joyeusement.
En lui disant : « Dieu de bonjour, mon maître,
Car tous mes blés Sont prêts à moissonner[4].
7 — Retire-toi De ma chère présence,
Car, je crois bien, Tu te moques de moi,
Car tous mes blés Sont encore en herbe,
Et toi les tiens Sont prêts à moissonner!
8 Valet, valet, Bride-moi mon chevale,
Car tous mes blés Je vais les visiter. »
Il va les suivre D'une pièce à l'autre,
Au dernier pas Son cheval s'enfonça.
9 « Adieu, adieu, Bourgeois de cette ville
Adieu, adieu Pour tout temps et jamais,
Moi, je m'en vais Et dedans l'autre monde,
Pour y brûler Durant l'éternité! »

---

double décalitre. La quarte de Vorey, mesure de grains, est d'un double décalitre aussi.

1. Pour ensuite.

2. Vaisseau de bois où l'on renferme les provisions de ménage : farine, avoine, lentilles, fromages, porc salé, etc.

Les petits enfants qui chantent cette complainte, fort répandue, disent le plus souvent :

« Si tu en as quatre, — Mets-en un à la broche. »

3. Faucille.

4. Le miracle de la croissance soudaine du blé se retrouve dans un noël qui se chante en Catalogne, en Provence et dans nos Cévennes. — On le rencontre à diverses reprises dans les Apocryphes. Pas n'est besoin pour cela d'érudition. Il suffit de feuilleter le *Dictionnaire des Apocryphes*, de Migne, pour le lire, au tome I^er^, dans l'évangile de Jésus, suivant Thomas, colonne 1148; au tome II, dans le livre de l'*Enfance de Notre-Seigneur*, colonne 376.

LE MENDIANT ET LA SERVANTE DU CURÉ.

(Vorey)[1].

1 Un curé de paroisse, Près de Lyon,
S'en va dire la messe, En dévotion.
2 Tout en passant la place, Il a rencontré
Un pauvre Ma-Tristesse[2], Tout déchiré.
3 « Venez-moi servir la messe, Si vous le savez.
Nous dînerons ensemble, Sitôt après. »
4 Quand la messe fut finie, Le curé sortit,
Le pauvre Ma-Tristesse Qui le suivit.
5 « Servante, bonne servante, Mettez nous à table,
Mettez nous sur table De quoi dîner.
6 — Monsieur, vous n'aurez pas honte Pour un curé,
De voir-z-à votre table Qu'un pauvre gueux. »
7 La servante, la plus fine, S'en va dîner,
S'en va dîner seulette, Dans le jardin.
8 Il ne fut pas à table, Se mit-z-à parler,
Parlant d'un côté et d'autre, Dont lui venait.
9 « Monsieur, je viens de Flandre, Si vous le savez,
Que la misère est grande Dans ce quartier.
10 On a semené d'orge Parmi les champs,
Et Dieu, par sa puissance, Y a mis de froment[3].
11 Monsieur, c'est véritable, Sûr et certain,
Comme votre nièce est morte, Dans le jardin. »
12 Le curé s'en va vite, Le croyant pas,
La trouve roide morte, Tout étendue.
13 Le curé s'en retourne Dans sa chambrette,
Croyant trouver le pauvre, Y trouve qu'un crucifix[4],
14 Y trouve qu'un crucifix, Et qui est rayé de sang
Et toute la chambrette N'était rosé[5].

---

1. Dictée de Marie Farigoule.
2. Sobriquet de pauvre.
3. Le miracle de la transformation de l'orge en un précieux froment touche de près aux miracles de la croissance soudaine du blé et à ces miracles, plus nombreux encore, que relatent les Apocryphes, de moissons d'une abondance merveilleuse, nées d'un petit nombre de grains de blé tombés de la main de Jésus.
4. Les apparitions de Jésus en pauvre sont fréquentes dans les vies légendaires des saints. Jacques de Voragine nous montre Jésus se présentant sous figure de mendiant à saint Jean l'aumônier, à saint Julien, à saint Martin. — La légende de la vie de Jésus, maintes fois imprimée à la fin du XV^e^ siècle, sous le titre de *Vita Christi*, dit que Jésus, quittant la Galilée pour aller visiter Jean-Baptiste en Judée, fit le chemin en demandant l'aumône.
5. Pour arrosé. Même dans la conversation, on supprime quelquefois la syllabe initiale. On dit, par exemple : « il va racher de mauvaises herbes. »

LE MENDIANT ET LA DAME DU CABARET
(Retournaguet)[1]

1 A la porte d'un cabaret,
Mais si y avait un homme fort joli, bien fait,
En leur disant : « J'ai faim,
Oh ! donnez-moi, madame, un morceau de pain !
2 — Dans Grenoble y a point de blé,
En Italie est tout gâté,
Nous achèterons le pain,
A dix-huit sous la livre l'annéie qui vient.
3 — Oh ! madame, à quoi pensez-vous,
Oh ! pensez à votre âme, Dieu n'est pas à vous[2],
Oh ! pensez-y sans fin,
Je vous promets, madame, vous mourrez demain ! »
4 La dame s'est mise à crier :
« O gens de la justice, voici-z-un sorcier ! »
S'ils l'ont pris, l'ont emmené,
Dedans une chambrette ils l'ont enfermé.
5 Mais quand il vient sur la minuit,
Croyant de trouver un homme, trouv' un crucifix,
Son sang n'avait coulé,
Par toute la chambrette, l'avait arrosé.
6 Le fils du roi fut averti
De venir à l'église voir ce crucifix,
Si n'ont fait la procession
Tout l'entour de l'église, en grand'dévotion[3].

LE MENDIANT ET LA DAME DU CHATEAU.
(Roche-en-Régnier)[4].

1 Si le pauvre s'en va Si s'en va chez la dame
Si s'en va chez la dame : « Dame, donnez moi du pain,
Car y a bien trois jours ou quatre Que je n'ai pas mangé pain. »
2 La dame lui respond D'une tant rude parole,
D'une tant rude parole : « Oh ! va-t-en chercher-z-ailleurs,
Car je connais à ta mine Que tu n'es qu'un alendeur[5] ! »
3 Si le pauvre s'en va, Si s'en va-z-à l'écurie[6],
Si s'en va-z-à l'écurie : « Laquais, donne moi du pain,

---

1. Dictée de Marjette Chambefort, femme Monchalin.
2. Pour, en vous.
3. Cf. *Lou Crucifix*, Arbaud, II, 47.
4. Dictée de Véronique Girard.
5. Calin, cajoleur, rusé, trompeur. — Les mères disent quelquefois aux enfants qui leur font des minauderies et des caresses pour obtenir d'elles quelque friandise : « Ah ! petit alendeur ! »
6. La chanteuse dit tantôt escurie, tantôt écurie.

Car y a bien trois jours ou quatre Que je n'ai pas mangé pain. »
4 Si le laquais s'en va. Si s'en va chez la dame,
Si s'en va chez la dame : « Dame, donnez moi du pain,
Vos chevaux sont tant malades Peuvent pas manger le foin,
Et peut-être que, madame, I mangeraient mieux le pain. »
5 La dame lui respond D'une tant douce parole :
« Prends la clef de la dépense, Et prends en ce qu'il t'en faut,
Retourne toi-z-au plus vite Et panse bien mes chevaux. »
6 Si le laquais s'en va, Si s'en va-z-à l'écurie,
Si s'en va-z-à l'écurie, N'a trouvé le pauvre mort.
7 Si le laquais s'en va, Si s'en va chez la dame,
Si s'en va chez la dame : « Dame, vous avez eu grand tort
D'avoir refusé l'aumône A ce pauvre qu'il est mort ! »
8 La dame lui respond D'une tant douce parole,
D'une tant douce parole : « Nous le ferons[1] enterrer,
Nous ferons sonner les cloches, Et Dieu nous en saura bon gré. »
9 Si le laquais s'en va, Si s'en va-z-à l'écurie,
Si s'en va-z-à l'écurie, N'a trouvé tous les chevaux morts.
« Ça vous fait voire, madame, Que Dieu vous en sait pas gré ! »

Dans une variante de Dunières[2], ce ne sont plus les chevaux qui meurent, c'est la dame elle-même qui s'enfonce en terre, comme le maître du domaine dont nous avons lu tout à l'heure la fin. Voici la variante. Elle diffère de dénoûment et de rhythme.

1 Un pauvre garçon étranger A une dame s'en est allé,
A une dame s'en est allé, Disant : « Madame, je vous prie,
Donnez-moi un morceau de pain Pour me secourir de la faim. »
2 Elle lui dit : « Retire-toi Tu ne peux rien avoir de moi,
Tu ne peux rien avoir de moi. » S'en est allé à l'écurie,
Aqui n'a trouvé le valet, De compassion n'en fut touché.
3 Le valet en le regardant Lui dit : « Tu as bien l'air mourant, »
Lui dit : « Tu as bien l'air mourant. — Je viens de demander à votre dame,
Elle m'a refusé du pain, Pour me secourir de la faim. »
4 Le valet plein de charité A la dame s'en est allé,
A la dame s'en est allé : « Un de vos chevaux est malade,
Il ne peut manger de foin, Peut-être il mangerait le pain. »
5 Elle lui dit : « Prends le couteau, Coupe lui en ce qu'il en faut,
Coupe lui en ce qu'il en faut, Coupe-z-en qu'il y en ait de reste,
Car j'aime beaucoup ce cheval ; Ah ! j'ai bien regret de son mal ! »
6 Le valet n'a pris le couteau, N'a coupé un petit morceau,
N'a coupé un petit morceau. Quand n'en fugué à l'écurie,

1. La chanteuse dit tantôt : nous le ferons enterrer, tantôt nous le ferons-n-enterrer.
2. Dictée de demoiselle Jeanne Depeyre.

Trouve qu'agué rendu l'esprit A notre sauveur Jésus-Christ.
7 Le valet, plein de charité, A la dame s'en est allé,
A la dame s'en est allé : « Madame, vous êtes damnée;
Car vous avez laissé mourir Un des membres de Jésus-Christ. »
8 Elle lui dit : « Mon cher ami, Ne me parle plus de ceci,
Ne me parle plus de ceci, Va-t-en vite chercher les prêtres,
Les pénitents pour l'enterrer, Et moi j'irai l'accompagner. »
9 Le pauvre, on l'allait enterrer, Et la dame l'accompagner,
Et la dame l'accompagner. Quand n'en fugué au cimetière,
De l'eau bénite lui a jeté, Jusqu'au cou elle s'est enterré.
10 Le spectacle n'est arrivé Dans la Bretagne, en vérité,
Et vous, riches qu'avez de bien, N'abandonnez jamais les pauvres :
Sont les membres de Jésus-Christ, Dieu leur don'ra son saint paradis.

Autant de variantes, autant de dénoûments divers. Dans une leçon de Lapte, ni la dame, ni les chevaux ne meurent. Au retour de l'enterrement, la dame trouve sur la table l'argent qu'elle a donné pour la messe et le drap qu'elle a fourni pour ensevelir le pauvre. Dieu n'accepte point cette rançon de son avarice. Mais il est temps de quitter cette laide compagnie de femmes impitoyables et de saluer enfin un visage qu'éclaire la charité.

LA BONNE DAME.

(Roche-en-Régnier)[1].

1 Dieu s'est habillé-r[2]-en pauvre, L'aumône n'a demandé.
2 « Monsieur donnez-moi l'aumône Du restant de vos soupers
3 — Je ne donne pas l'aumône Du restant de nos soupers.
4 Les miettes sont pour les poules, Les morceaux sont pour les chiens.
5 Les chiens m'apportent des lièvres, Les pauvres m'apportent rien.
6 Les poules me font des œufes Et les pauvres me font rien. »
7 La dame qui est en fenêtre, Qu'entendit tous ces discours :
8 « Entrez pauvre, le bon pauvre, Entrez, venez vous chauffer.
9 — N'auriez-vous pas un lieu d'étable Pour me faire reposer?
10 — Oh non! pauvre, le bon pauvre, Dans ma chambre vous coucherez. »
11 Tout en montant l'escalier, S'aperçoit d'une clarté :
12 « Oh! le pauvre, le bon pauvre, Je crois que la lune est levé!
13 — Oh non! ce n'est pas la lune, Sont vos bonnes charités!
14 Madame, allez chercher un prêtre, Pour venir vous confesser,
15 Vous ne tarderez pas une heure, Vous serez morte et trépassé,
16 Vous ne tarderez pas deux heures, Dans le paradis vous serez[3]! »

---

1. Dictée des demoiselles Mathieu et Girard.
2. *r*, consonne servant de liaison, comme l'*n*, le *t*, le *z*, mais moins fréquemment employée que ces deux dernières lettres.
3. Conférez *La ballade de Jésus-Christ* (Champfleury, *Ch. pop.*, p. 5); *Legendo de Jésus-Christ* (Arbaud, I, 59).

La variante qui suit, donnée au même lieu et par les mêmes personnes, punit de l'enfer le mari en même temps qu'elle envoie la femme au ciel. Le chant n'annonce point Jésus au début, c'est seulement au dernier couplet qu'il le révèle.

1 Dans Paris y a-t-une dame, Faite pour Jésus-Christ,
2 Son mari la querelle , Et le jour et la nuit :
3 « Tu n'as tant fait l'aumône, Que tu nous as ruinés.
4 — L'aumône que j'ai faite, Mari, n'est pas perdu,
5 Par la porte je donne, Par la fenêtre entré[1].
6 Je vois venir un pauvre, Qui demande à loger.
7 Entrez, entrez le pauvre, Avec nous vous souperez.
8 — Trop de bonté, madame, Je demande pas à souper ;
9 Vous n'auriez pas un lieu d'étable, Pour me faire reposer? »
10 S'ille n'appelle sa servante : « Marie, écoute ici,
11 Va-t-en coucher cet homme, Fasse lui bien son lit. »
12 Quand il vient sur les onze heures, Onze heur' ou la minuit :
13 « Oh! dites moi, le pauvre, Êtez vous bien couché?
14 — Oh oui! oh oui! madame, Très-bien couché je suis ;
15 Je vous dirai, madame, D'aller vous confesser ;
16 Je vous promets, madame, Dans trois heures vous mourrez.
17 Je vous promets, madame, En paradis vous irez!
18 — Oh! dites-moi, le pauvre, Mon mari ira-t-il?
19 — Oh non! oh non! madame, Au profond des enfers,
20 Son lit sera de braise, Son couvert[2] de charbon!
21 — Oh! dites-moi, le pauvre, Mes valets iront-ils?
22 — Oh oui! oh oui! madame, La servante-z-aussi.
23 — Oh! dites-moi, le pauvre, Êtez-vous Jésus-Christ?
24 — Oh oui! oh oui! madame, Grand roi du paradis! »

Une variante de Saint-Maurice-en-Gourgois[3] semble amalgamer les deux chants précédents. Elle y ajoute la dureté de la servante et la prédiction de son châtiment. Elle se termine par le miracle du crucifix dont nous avons eu antérieurement plusieurs exemples.

1 Jésus s'habille en pauvre, L'aumône va demander.
2 « Oh! donnez-moi les miettes Qui sont dessus vos tables.
3 — Les miettes sont pour mes poules, Les morceaux pour mes chiens.
4 Les poules me font des œufes Et les pauvres me font rien.
5 Mes chiens m'apportent des lièvres Et les pauvres me font rien. »
6 La dame qui est en fenêtre, Qui écoutait tous ces discours :
7 « Entrez pauvre, le bon pauvre, Entrez, venez vous chauffer. »

---

1. Pour rentré. Une variante dit : rentré par la croisé'.
2. Sa couverture.
3. Dictée de femme Champagnac.

8 Ille n'appelle la servante : « Servante Jeanneton !
9 Va-t-en chercher une écuelle Pour ce pauvre, le bon pauvre.
10 — Je n'apporte pas d'écuelle Pour ce pauvre, le mendiant. »
11 La dame se prend, se lève, En va chercher une promptement.
12 « Soupez pauvre, le bon pauvre, Pour ce soir, vous coucherez.
13 Dites pauvre, le bon pauvre, Je crois que la lune est levé. »
14 — Oh non ! ce n'est pas la lune, C'est votre bonne charité !
15 Demain, avant que les cloches sonnent, En paradis vous serez,
16 Votre mari et votre servante, En enfer iront brûler ! »
17 Tout en montant dans la chambre, Il se fit une grande clarté,
18 Tout en montant dans la chambre, Ils virent un grand crucifix.

Ces derniers chants ont certains couplets communs avec le plus populaire des chants de mauvais riches, celui qui traduit la parabole de saint Luc. Celui-là, on le trouve fréquemment, soit en français, soit en patois. Il ne paraîtra peut-être pas superflu de le donner ici en l'un et l'autre langage. Le chant patois, le plus complet que j'aie obtenu, et, qu'à ce titre, il m'a paru préférable de transcrire ici, n'appartient ni au Forez, ni au Velay. Il a été appris en Vivarais, à Sainte-Eulalie d'Ardèche, commune limitrophe du Velay ; le territoire d'un collecteur de chants n'a pas des limites si rigoureuses qu'elles ne puissent être quelquefois franchies, et j'espère du lecteur qu'il pardonnera une ou deux incursions en pays voisin.

LA PARABOLE DE SAINT LUC[1].

(Retournaguet)[2].

La Sainte Vierge pleure Sur un tableau[3] d'argent,
1 Les anges lui vont dire : « Mère, quoi pleurez-vous ?
2 — Je n'en pleure les pauvres Qui ne meurent de faim.
3 — Pleurez pas tant, ma mère, Riches leur donneront. »
4 « Donnez, riche[4], au pauvre, Au nom de Jésus-Christ ! »
5 Le riche répond au pauvre : « J'ai rien de quoi donner.

---

1. Évangile, XVI, 19-31.
2. Communiqué par sœur Sainte-Claire.
3. On me dit que tableau veut dire table. Une femme, pour m'exprimer le sens du vers, s'accoude sur une table, s'abouche et feint de pleurer. Presque toutes les variantes de ce chant disent tableau, une cependant dit tombeau, l'autre *toyer*. Toyer signifierait, me dit-on, sans l'affirmer, trône.

Il serait intéressant de pénétrer, non moins que le sens d'un mot, le sens du vers lui-même. Était-ce une croyance populaire, qu'au ciel, par une solidarité merveilleuse, la Vierge pleurait quand souffrait un pauvre, et cette croyance, le premier vers de notre complainte la rappelle-t-il et en témoigne-t-il à la fois ; ou bien ce vers fait-il allusion à quelque statue miraculeuse, qui versait de temps à autre des larmes, sous l'émotion, croyait-on, que lui faisaient éprouver le dénûment et les souffrances des pauvres ? Je laisse la réponse à de plus érudits.
4. Pas d'élision : l'*e* garde sa valeur. Cela se voit fréquemment, et nous aurions déjà pu en faire plusieurs fois la remarque.

6 — Les miettes de votre table Pour me rassasier.
7 — Les miettes de ma table, Je les donne à mes poules,
8 Mes poules me font des œufes, Les pauvres me donnent rien.
9 — Les morceaux dessous votre table, Car je n'en meurs de faim.
10 — Les morceaux dessous ma table, Je les donne-z-à mes chiens,
11 Les chiens m'apportent des lièvres, Les pauvres m'apportent rien. »
12 Mais au bout d'un quarre-d'heure, Le pauvre n'a trépassé.
13 Il frappe à la porte, A la porte du paradis.
14 Jésus dit à saint Pierre : « Regarde qui a frappé!
15 — Ah! c'est cette pauvre âme. Qui demande paradis.
16 Oh! viens ici, pauvre âme, Tu seras bien ici,
17 Ta place est préparée Depuis mercredi matin! »
18 Mais au bout d'un quarre d'heure, Le riche n'a trépassé.
19 Il frappe à la porte, A la porte du paradis.
20 Jésus dit à saint Pierre : « Regarde qui a frappé!
21 — Ah! c'est ce grand richard Qui demande paradis.
22 Oh! va-t-en toi, grand riche, Tu ne seras pas d'ici :
23 Tu veux que je te donne Ta part en paradis,
24 Tu as refusé l'aumône Au nom de Jésus-Christ.
25 La part que je te donne Sera l'enfer pour toujours,
26 Les portes sont ouvertes Depuis mercredi matin! »

. . . . . .

27 Le riche lui demande Une seule goutte d'eau,
28 Lazare la lui montre Mais à la pointe du doigt,
29 Le riche la regarde, Mais jamais ne l'aura.
30 Le riche est dans l'enferre, Le pauvre en paradis.

MÊME PARABOLE[1].

(Sainte-Eulalie d'Ardèche).

1 La Sainta Vierdza ploura Soubre un tablé d'argen,
2 Son cher fils li vient dire : « Mère, que pleurez-vous?

---

1. Cette complainte a été écrite sous la dictée d'une vieille femme, Nanette Lévesque. Elle dictait d'une façon désespérante. Je faisais répéter, elle changeait sans cesse la forme du mot. Vers 3, elle disait tantôt fon, tantôt faim; — vers 4, tantôt dounarai, tantôt donarai; — vers 5, donarai et dounarai; — vers 6, quon é et quon y; pauro et pauros; vers 7, douna et dono; — vers 8, amasson, z-amasson, ramasson; mo tsi et mo tsis, en faisant siffler l's terminal; — vers 9, vostro et vostros; — vers 11, d'ati ou d'aqui; le quer ou le quar; — vers 12, on ne sait s'il faut écrire demande ou demanda, ou demando. Le son patois qui répond à l'e muet français, contient il est vrai, la triple note de l'e de l'a de l'o, et complexe comme il est, il est intraduisible par aucun de nos signes, mais si la chanteuse avait un son de voix uniforme, on se déciderait à adopter ou l'e ou l'a ou l'o; elle change si souvent qu'on ne sait à laquelle de ces trois lettres s'arrêter. J'ai choisi l'o, sans que je puisse justifier ce choix.

Les variantes de la chanteuse altèrent parfois non seulement la forme mais encore le sens du mot. Un moment elle dit (26e vers) naulé, un autre nou lé. Nau lé signifierait haut là. Mais comme nous sommes à la porte du paradis, il est peu probable que le mauvais riche en parlant de la terre ait pu dire haut là

3 — Ne ploure né lous pauros Que né mourron de faim.
4 — Pleurez pas tant ma maëra, Lieur dounarai de pain,
5 Ne dounarai au ritse, Ritse ne dounaro. »
6 « Douna tiu quon è pauros, Pauros de Jésus-Christ?
7 — Que vos que io li douna? N'ai rien pour lui dona,
8 N'ai rien que quoquos croustos, Ramasson per mo tsis.
9 — Et do d'aquelos croustos, Que dona-t-à vostro tsis?
10 — Mo tsi von à la tsassa, Tiu me servés à rien. »
11 D'aqui le quar d'uno houro, Pauro véye à mouri,
12 S'en vai devant Saint Pierre, Demando paradis.
13 Seigneur dit à saint Pierre : « Aviso qu'avé-z-aqui!
14 — Seigneur quou é lou pauro, Que demando paradis.
15 — Los portas li sont diubertes Dunpé dillun mathi.
16 — Vailo, vailo, pauro ome, Que tiu so bien d'ici! »
17 D'aqui le quar d'une autro, Ritsar véye à mouri.
18 S'en vai devan saint Pierre, Demando paradis.
19 Seigneur dit à saint Pierre : « Aviso qu'avé-z-aqui!
20 — Seigneur quou é lou ritsa Que demando paradis.
21 — Lous portos lui sont serradas Dunpé dimar mathi.
22 — As-tiu dona-t-è pauros, Pauros de Jésus-Christ?
23 As vesti lous déniuses, As tsaussa lous détsaus?
24 As pris d'aigua bénita Les soirs et les matins?
25 — N'ai pas, n'ai pas saint Pierre, Io n'ai pas tant saupu.
26 Si dzamais mai nou lé tournavo, Vou forio de ségur.
27 — Faras pas, tiu pauro ome, Lé tournaras pas plus;
28 Avaye una citerna Tant fore et tant prigo;
29 Cinquanto millo piquos Toutsorion pas lou founs;
30 Lé mondon éna peyra, Lé ys pas de no dzours;
31 Si sera bé tiu pauro ome, Lé sera-z-à mé-dzour;
32 Lé yun coussi de ploumes Et l'autre de velours,
33 De tant que né sont roudze, Ne brûlon gnuit et dzour;
34 Ainsi faras tiu pauro ome Ne brûleras toudzours[1]! »

---

ou là haut. C'est là-bas qu'il aurait dit. Il m'a paru préférable d'adopter *nou*, qui a la forme d'une négation, mais qui n'en est pas une ici.

Nou ne semble pas avoir plus de valeur que *ne* ou *né* qu'on rencontre si souvent dans ce chant. Ce sont de simples particules insérées dans le vers pour la mesure ou l'euphonie. On peut les enlever sans que le sens souffre. Par exemple, au vers 5 : Ne dounarai au ritse, ritse ne dounaro.
la suppression du *ne* laisse la pensée intacte. S'il fallait absolument donner à ce monosyllabe une signification, on serait tenté de lui prêter un rôle affirmatif. Il semble appuyer le sens du verbe, loin de l'exclure comme le fait la négation. Il rappelle cette autre particule, qui s'enlève et se replace sans péril pour le fond de la pensée, qu'elle a pour office d'accentuer et de fortifier, le si, dont le lecteur a constaté la présence dans les chants du Forez et du Velay, et dont, pour le dire en passant, il a pu remarquer le retour régulier dans la vieille et naïve complainte du *Mendiant et la dame du château*.

1. Conférez *Lou marri riche* (Arbaud, I, 53); *Lo mal rich* (Briz, *Cants populars catalans*, II, 239).

La *passion* était, non moins que la parabole de saint Luc, un chant fait pour attendrir les cœurs et disposer aux dons. De vieille date, les mendiants l'avaient adoptée comme l'une des plus sûres formules de leur demande. César de Nostre-Dame dit qu'en Provence c'était *plaisir* de la leur entendre chanter[1]. Naguère encore elle était l'auxiliaire habituel des musiciens ambulants du Bessin normand[2]. Les pauvres la savaient aussi en Bourgogne et se plaisaient à la répéter[3]. En Velay et en Forez, ils durent souvent la redire. On la chantait, en notre pays, sous deux formes, et j'ai le regret de n'avoir trouvé de l'une et de l'autre que des fragments. Ces fragments, je les ai entendus bien des fois, chantés par des jeunes filles qui les avaient appris aux *assemblées*[4], sous l'œil de la *Demoiselle*[5]. Je préfère les présenter au lecteur tels que les donne Nanette Lévesque, l'octogénaire de Sainte-Eulalie; ils paraissent, dans leur mélange de patois et de français, se rapprocher davantage du chant originaire.

1 La passion de Jésus-Christ Si vous plait de l'entendre,
2 Entendez la grands et petits Toutes gens d'ordonnance[6].
3 D'élai ne viguéron vegni Un grand nombre de mounda,
4 Di liour chapeaux et liour rameaux Faisant grand' révérence.
5 O don so dit[7] lé bon Jésus : « Ici trahison grande! »
6 So dit' Saint Pierre è[8] Saint Jean : « Jé ne le peux pas croire! »
7 O don so-dit lé bon Jésus : « Te lé faudra bien croire!
8 Avant qui soit vendre vegni Tiu verras mon cueur[9] pendre,
9 Tiu verras mon cueur étendu Le long d'une croix blanche,
10 Tiu verras mes pieds clavelés Et mes mains tout ensemble,
11 Tiu verras ma tête coronné Avec d'épignes blanches,
12 Tiu verras mon coté parcé Avec un coup de lance,

1. *Histoire et chronique de Provence* (in-folio, Lyon, Simon Rigaud, 1614), p. 584.
2. Rathery, *Moniteur universel* du 27 avril 1853.
3. Ch. Nisard, *Chansons populaires*, I, 447.
4. Nom qu'on donne, en certaines parties du Velay, aux réunions que, journellement, en dehors des heures de classe, les filles et femmes tiennent à la maison d'école. Elles y portent leur *carreau*, tablette de carton bombé sur laquelle se tisse la dentelle. Elles travaillent et en même temps causent, prient en commun ou chantent. Plus d'une chanson religieuse devra à ces réunions sa conservation.
5. Sorte de titre honorifique qui désigne l'institutrice, fille de l'ordre de Jésus, dont le costume se distingue à peine de celui des paysannes. Sur quelques points, on accentue sa déférence pour elle en la qualifiant de *dame*. Il y a 30 ans, elle n'était partout connue que sous le nom de *Béate*, qui équivalait à *pieuse fille, pieuse célibataire*.
6. Gens de vie réglée, ordonnée, correcte.
7. Dit-il.
8. A.
9. Cueur ou queur, corps.

13 Tiu verras mon sang décoler Tout le long de mes membres,
14 Tiu verras mon sang acampé Par quatre de mes anges,
15 Tiu verras la mer surmonter Et les poissons descendre,
16 Tiu verras la terre trembler Et les pierres néfendre,
17 Le souler perdra sa clarté La lune tout ensemble. »
18 Qui la saupra, qui la dira Q'rante dzours d'indulzence [1].

AUTRE CHANT.

1 Lou vespres de Tsalenda[2] Jésus n'a fait qu'un plaint.
2 Saint Pierre i li vient dire : « Jesus que plaignez tant?
3 — J'ai bien de quoi me plaindre, Ma mort s'approche tant.
4 N'ai tré din ma compagnio Qué mé volon trahi,
5 Gnia vun dzuze et fa dzuze L'autre est mon faux témoin,
6 Gnia vun Dzudas lou traita Que m'a vendu mon sang,
7 Si l'a vendu-t-à Pilata Trente deniers d'argent. »
8 Quon Jésus demande à boire Bien pitoyeusement,
9 Dzudas li porte à boire Bien vitoyeusement,
10 De fève et de vinaigra De suzo to mescla.
11 Quon Jésus n'a vi ce boire N'a perdu le parler,
12 Les peiras partiguèron La terre tout trembler.
13 L'souler perd sa lumière La lune sa clarté.

Ces fragments de passion devaient se chanter d'autant plus souvent qu'ils retraçaient et pour le pauvre et pour le riche une partie de l'histoire la plus vivante qui fût dans leur esprit. Elle leur était remémorée cette histoire à chaque instant et par ce qu'ils voyaient et par ce qu'ils entendaient. Chaque dimanche, la messe et le sermon la leur rappelaient. A l'église, les images du Christ qui dominaient l'autel et peuplaient les chapelles la reproduisaient à leurs yeux ; dans les vieux bourgs du Velay, des niches pratiquées à l'angle des maisons leur montraient des vierges dolentes tenant sur les genoux le corps inanimé de Jésus ; dans la campagne, deux chemins ne se rencontraient pas sans qu'à l'un des coins ne s'élevât une croix, le plus souvent rouge, comme si elle était teinte du sang du

1. Conférez D. Arbaud, *Ch. pop. de Provence*, II, 1 ; *la passien*, G. Ferraro, *Canti monferrini*, p. 129, *Passione di Gesu' Cristo*.

2. Les variantes commencent, les unes par :

« A la semaine sainte — Jésus poussa trois plaints »

les autres : « Au jardin des olives, Jésus... »

je n'ai entendu que Nanette Lévesque débuter par : « Lou vespres de tsalenda... » Ce début n'est pourtant point une invention de sa part. « A St-Germain-Laprade, m'écrit M. l'abbé Badiou, une vieille femme de Sainte-Eulalie, comme Nanette, emploie le même hémistiche. » Tsalenda, dans notre pays, désigne Noël, je ne l'ai jamais vu exprimant un jour de la semaine sainte. Une autre particularité à noter est que cette passion : « Lou vespres de tsalenda... » Nanette Lévesque l'appelle un *noë*, un *novè*, c'est-à-dire un *noël*, et elle appelle tout simplement *passion* le chant qui précède celui-ci.

Christ. Le souvenir de la passion saisissait l'homme de tous côtés. Il se présentait non-seulement aux heures actives du jour, mais encore au milieu du repos. La nuit, plusieurs fois l'an, dans les hameaux les plus isolés, en entendait une voix qui disait :

Gens qui dormez, réveillez-vous Petits et grands écoutez tous.
Pensez une heure de la nuit A la passion de Jésus-Christ[1] !

C'était le *Réveilleur* qui passait. Il venait quelquefois de loin, le réveilleur[2]. Il parcourait un rayon de trois ou quatre lieues autour de sa résidence. Muni de sa sonnette, il allait sonnant et chantant.

La sonnette que j'ai en main Ne sonne pas pour d'autre fin,
Sonne que pour vous avertir Que de ce monde il faut sortir[3],

Son chant, en même temps qu'il invitait à prier pour les défunts, montrait aux vivants la constante imminence de la mort et l'inflexible justice du dernier jugement[4].

1 Réveillez-vous, gens qui dormez, Priez Dieu pour les trépassés,
Pour vos parents, pour vos amis, Que Dieu les mette en paradis.
2 On vous mettra dans un tombeau Comme un enfant dans son berceau,
Et la terre vous couvrira, La vermine vous mangera.
3 Quand la trompette sonnera L'ange du ciel n'en descendra,
Il criera : « Morts, levez vous Venez au jugement de tous! »
4 Quand vous serez dedans un bois Vous y trouverez une croix
Vous y trouverez par écrit Le nom du Sauveur Jésus-Christ.
5 A la vallée de Josaphat Tout le monde y paraîtra,
Y aura ni princes, ni barons, Chacun répondra pour son nom.

Voilà le réveilhez de Chamalières[5]. Un pauvre l'y chantait, il y a quarante ans. Son nom de famille était Laniel ou Olanier, mais selon un usage fort répandu dans nos pays, on ne le désignait que par le nom de la maison qu'il habitait. Il habitait la maison Gabe, on le nommait Gabe ou Le Gabe. Tous les quinze jours, la nuit, il chantait ses couplets dans le bourg; le lendemain matin, il faisait sa cueillette, et il n'est personne qui ne lui donnât menue monnaie ou comestible.

Il visitait les hameaux quatre à cinq fois l'an, et avait pour ainsi dire dans son domaine, aux deux côtés de la Loire, tous ces petits groupes

1. Couplet de Nanette Lévesque, de Ste-Eulalie, le seul qu'elle ait retenu.
2. On le nomme aussi *Réveilhez*. *Réveilleur* évite toute confusion entre le chanteur et le chant.
3. Couplet de Vorey et de plusieurs autres points.
4. Sous le titre de *Jujomen darnier*, M. Louis Lambert a publié un réveilhez reconstitué à l'aide de divers fragments, recueillis dans le département de l'Aude. *Revue des langues romanes*, III, 123.
5. Dû à Marie Joubert.

de maisons placés sur les degrés du mont Gerbison et du mont Mionne.

Dès qu'on entendait sa clochette et sa voix, on quittait son lit, on s'agenouillait, on priait pour ses morts, et quand il passait devant la porte, on ouvrait, on lui disait : « Merci! » en lui présentant un morceau de pain.

A Vorey, venait quatre à cinq fois par an, et toujours une fois au moins dans le voisinage de la grande fête des trépassés du 2 novembre, un réveilleur du nom de Lhermette, qui habitait, les uns disent le Céaux d'Allègre, les autres Saint-Just-près-Chomélix. Il arrivait la nuit. Sa première visite était au cimetière. Là, il sonnait et chantait son réveilhez. Il parcourait ensuite les rues du bourg, s'arrêtait devant les principales maisons, chantait en donnant pour refrain à chaque couplet trois coups de sonnette; puis, le matin venu, repassait pour faire une quête qui n'était jamais inutile.

La variante que j'ai recueillie à Vorey est à la fois incomplète et altérée. La chanteuse lui a prêté le refrain d'un cantique d'un missionnaire du commencement du XVIII^e^ siècle, le père de Montfort :

A la mort, pécheur, tout finira,
Le Seigneur à la mort te jugera!

Mais elle n'a pas borné là sa générosité. Elle a de plus glissé dans le chant un couplet entier du cantique. Pour trouver un réveilhez plus homogène et moins défiguré, nous n'avons pas besoin d'aller loin; montons à une heure et demie de Vorey, dans la commune de Saint-Maurice-de-Roche, au village de Roche-en-Régnier, et écoutons Marie Mathieu :

1 Réveillez-vous, gens qui dormez, Priez Dieu pour les trépassés,
Pour tous vos parents et amis, Que Dieu les mette en paradis.
2 Quand la trompette sonnera Un ange du ciel descendra,
Il dira aux morts : « Levez-vous, Venez au jugement de tous! »
3 La Ste Vierge de piété Toujours y pleure nos péchés,
Elle n'en prie son cher fils De nous donner son paradis.
4 Là-bas, là-bas dans ce grand bois Vous y trouverez une croix,
Sur cette croix y aura par écrit La passion de Jésus-Christ.
5 Vous autres grands riches marchands Qu'avez tant d'or et tant d'argent,
Que vous servira ces trésors Quand i viendra l'heure de la mort?
6 Si vous aviez des ennemis Pardonnez leur dès aujourd'hui,
Le *Pater noster* nous apprend De pardonnner entièrement.
7 Quand de ce monde nous partirons Qu'un mauvais drap nous porterons[1],
Nos tombeaux seront nos maisons Hélas, pécheurs, pensez y donc!

1. « Un drap blanc, cinq planches, un oreiller de paille sous la tête, cinq » pieds de terre par-dessus : voilà tous les biens de ce monde. » Couplet du *Guerz* précité p. 456. Voir un même couplet au *Chant des Trépassés* du Barzaz-Breiz.

Marie Mathieu a appris ce réveilhez dans l'un des hameaux de sa commune, à Orsignac. A Orsignac, me dit-elle, quand une personne mourait, six jeunes filles veillaient le corps, et, la nuit qui séparait le décès de l'enterrement, à minuit, quatre d'elles quittaient la chambre mortuaire, faisaient quelques pas en silence par respect pour le mort, et à une certaine distance entonnaient le réveilhez, qu'elles allaient répétant de porte en porte. On ne les laissait pas achever; le maître de la maison leur criait : « Merci! » et se mettait à dire un *De profundis*. Il y a, ajoute Marie Mathieu, environ trente ans que cet usage a cessé. C'est à peu près à la même date que, dans le Velay, voisin ou peu distant du Forez, s'éteignaient les derniers réveilleurs des campagnes[1].

Peu d'années auparavant avait disparu un mendiant d'un autre genre, le *Saint-Jacquaire*[2]. Il n'avait pas celui-là de résidence fixe. Il habitait partout et nulle part. Son apparition était toujours imprévue. Son costume indiquait ses états de service. Il avait vu la mer, et, sur ses bords, il avait enrichi de coquilles, cousues avec soin, son chapeau et le col de son manteau. Son long et fort bâton lui avait servi d'appui en un rude voyage; il le gardait comme un souvenir et comme un témoin. Que chantaient ces pèlerins, qui n'avaient peut-être pas tous un certificat de route bien régulier?

Chantaient-ils quelque variante du chant patois qu'on prête aux pèle-

---

1. Les bourgs et les villes avaient leurs réveilleurs, mais ce n'étaient point des mendiants. Ils remplissaient régulièrement une sorte de service public, rémunéré par l'église ou la municipalité. D'ordinaire, le réveilleur était ou le sonneur ou le fossoyeur, quelquefois le sacristain.

Le réveilhez se chantait d'abord au cimetière, puis dans les rues, à chaque coin, et sur les places, au pied des croix.

Il se composait d'un ou de deux couplets; en certains lieux, il en avait quatre ou cinq et n'était qu'une variante des chants ci-dessus donnés.

Il se chantait toujours la nuit; à Saint-Galmier, une fois l'an, du 1er au 2 novembre; à Saint-Rambert-sur-Loire, la nuit qui précédait chaque grande fête; à Saint-Didier-la-Séauve, la nuit qui précédait les quatre fêtes d'âmes, célébrées en Velay; au Puy, un couplet unique se chantait toutes les semaines, la nuit du dimanche au lundi.

En un bourg du Lyonnais, Saint-Symphorien-le-Château, le réveilhez se chantait aussi chaque huitaine, au même moment qu'au Puy.

A Saint-Rambert-sur-Loire, le réveilleur était costumé. Il l'était aussi à Ambert d'Auvergne. Ici et là, il portait bonnet carré blanc et dalmatique noire rayée d'ossements de morts.

Le réveilhez a disparu, en quelques villes ou bourgs, à la fin du siècle dernier; en d'autres, aux environs de 1830. On le chante encore aujourd'hui, dans la soirée de la Toussaint, aux hameaux de Margoutou et du Moulin-du-Prieur, tous deux dépendant de la paroisse de Saint-Anthême, en Auvergne.

Médicis en ses *Mémoires* (I, 265) donne l'année 1484 comme la date où fut créé au Puy, par le Consulat de la Ville, le service de l'*Uche des âmes du purgatoire;* c'était le nom sous lequel on désignait le réveilleur.

2. Nom populaire du pèlerin de Saint-Jacques.

rins de la Haute-Auvergne[1] ou du chant français qu'on attribue aux pèlerins champenois[2], lesquels tous deux rappellent, en chaque couplet, une étape du chemin, et de cette étape, un trait de mœurs, une image miraculeuse, une relique vénérée. Je n'ai entendu qu'une fois en notre pays un chant qui leur ressemblât, et la rédaction m'en parut si moderne et si artificielle, que j'ai — je le regrette aujourd'hui — négligé de le transcrire. Peut-être ce chant, comme celui des confrères de Champagne, et d'autres qu'avec lui donnaient les livrets sortis des presses de Troyes[3], signalait-il le miracle de Saint-Dominique :

Quand nous fusmes à Saint-Dominique,
Entre le coq et la géline,
La Justice de l'enfant,
Où tous les pèlerins qui passent
En ont le cœur fort dolent[4].

Le miracle de Saint-Dominique est l'objet d'un chant qui fut très-populaire au sud du Forez et dans le Velay de l'est. Le père, la mère, un jouvenceau font route pour Saint-Jacques de Compostelle. Ils ont franchi la frontière. Ils ne sont pas très-loin de la Galice. Ils s'arrêtent en une auberge. L'adolescent était charmant, on eût dit une image. Touchée de sa beauté, la chambrière le veut séduire. Il se récrie. Que dirait monseigneur saint Jacques ! La femme déçue se venge. Elle glisse une coupe d'argent dans la besace du trop pudique Joseph, et au départ des pèlerins, elle les accuse d'avoir volé la coupe. On les poursuit, on les atteint, on les fouille, on trouve la coupe sur le plus jeune ; il est jugé et pendu. Le père et la mère continuent leur pèlerinage. Mais voici qu'à leur retour, repassant par le même chemin, ils aperçoivent l'enfant qui rit du haut de sa potence. Ils l'interrogent. Ils apprennent qu'une colombe vient lui apporter la nourriture et que saint Jacques tient sous ses pieds une table invisible. Ils vont informer le juge. Ils le trouvent à table devant un coq rôti. Le juge leur répond : « Je vous croirai quand j'entendrai chanter ce coq ! » Il n'a pas achevé que le coq chante. Il est éclairé. Il va à genoux demander pardon au condamné. On dépend l'innocent, on pend la chambrière.

---

1. Il est reproduit dans le *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*, Aurillac, 1853, II, p. 345.
2. P. Tarbé. *Romancero de Champagne*, I, 164.
3. M. A. Socard, dans son volume de *Noëls et cantiques imprimés à Troyes*, indique deux éditions d'un petit livre de chansons de pèlerins de St-Jacques. L'une est approuvée en 1718, l'autre est sans date.
Le volume de M. Socard reproduit six chansons de l'un de ces livrets. La première des six avait déjà été publiée par M. Rathery, en 1853 (*Moniteur* du 27 avril) ; la sixième, en 1863, par M. Tarbé (*Romancero*, I, 164).
4. Couplet extrait de la chanson donnée par M. Tarbé et M. Socard.

Ce récit est en substance rapporté par Jacques de Voragine[1] et par d'autres légendaires avant lui[2]. Il a fait le sujet d'un *miracle* provençal[3] et d'un *miracle* italien[4]. Sous forme de chant, il est permis de croire que les pèlerins souvent le redirent, lui qui attestait à un si haut degré la puissance de leur patron.

Si le chant du pendu sauvé par saint Jacques n'a pas été encore publié en France, il l'a été déjà deux fois dans un pays qui a avec le Velay bien des chants communs et bien des rapports de langage : la Catalogne[5]. Divers chants bretons ressemblent au nôtre par maintes particularités; le drame en diffère légèrement, mais le cadre est à peu près le même; on dirait de tous ces chants de petites pièces, parentes entre elles, qui se jouent au milieu de décors à peine changés[6].

Il n'est que l'heure d'arriver à notre complainte. Faute de pèlerins, c'est à des bergères ou des laboureurs que nous la demanderons.

I (*St Romain-la-Chalm*)[7].

1 Si n'en sent trois roumior Qui s'en vent à St-Jacques,
2 N'emmènent un enfant Qui ressemble une image,
3 S'en vent loudza A St-Doméniquo.
4 N'oguéren pas entré L'enfent demande à bioro;
5 Chambrièro prend le pot Et l'enfant la chandèlo,
6 Tout en quirant du vin D'amourette le pryo,
. . . . . .
. . . . . .
7 La tasse de l'argent L'a mis' dans sa besaço.
8 Quand vient le lendemain Que lou roumior n'en parton,
9 Chambrièro de l'hotoeso N'en pluro et n'en soupiro :

---

1. Légende de St Jacques le Majeur, apôtre.

2. Vincent de Beauvais et Césaire d'Heisterbach, cités par Victor Le Clerc, dans son article sur Aimeric Picaudi, l'auteur présumé d'un chant latin de pèlerins de St-Jacques, où figure le miracle du pendu, au nombre des titres du saint. *Histoire littéraire de la France*, XXI, 272.

3. M. C. Arnaud en a retrouvé et publié les 705 premiers vers. *Ludus sancti Jacobi;* in-12, Marseille, 1858. Extrait dans Bartsch, *Chrestomathie provençale*, col. 399-406. Je saisis l'occasion de remercier M. François Simon, de Marseille, à qui je dois la traduction de ce curieux fragment.

4. Reproduit par M. d'Ancona, *Sacre Rappresentazioni*, Firenze, Le Monnier, 1872, III, 465.

5. Une première fois par M. Milà y Fontanals. *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 106; une seconde par M. Pelay Briz : t. I[er] des *Cants populars catalans;* p. 70. Dans les deux leçons catalanes, un coq et une poule reprennent vie en même temps. Les chants des livrets troyens rappelaient cette double résurrection.

6. De la Villemarqué : *Barzaz-Breiz*, Notre-Dame du Folgoat. — Luzel : *Guerziou*, les deux versions de Marguerite Laurent; Anne Cozic; Françoise Coric; M. de La Villeblanche et la petite servante.

7. Transcrit en 1868, par J.-B. Poulin, sous la dictée de Claude, son grand-père, alors nonagénaire.

« O maître, mou nomi, Lou roumior nous déroubon,
La tasso de l'argent Lou roumior lo n'emporten. »
Ieus ent couru après Au chomi de St Jacques.
« Caou que l'o n'ouros Pourvu que lo nous sachan! »
. . . . . .
. . . . . .
Ils ont pris cet enfant L'ont pendu dans un arbre[1].
« Paëro, quand tournoris Possas dessous mou nabri.
— Hé! enfent, mou nomi, Que cés viendrions nous faire,
De voir ces douleurs Et ces malencounyo![2]
— Partout inqun possoris Fasé mous roumioge,
Partout inqun loudzoris Pauya coumo si iou yèrous. »
Mais à bout de trois mois Que lou roumior n'en tornen,
De tant loin que les o vus I s'est métus à rire.
« Eh! enfent, mou nomi, Qui t'a sauvé la vioya?
— N'ès Mousieu St Michas Qui me tient sur so trablo[3],
La coulombe du ciel Qui m'a porté-z-à vivre.
— Eh! enfent, mou nomi, Te pourrions-nous descendre?
— Nanni, paëro, nanni, Faut avoir la Justice. »
Le père i s'en va Trouver monsieur le juge :
« O juge, mou nomi, Noutre-z-enfent nous parlo.
— Histoire! je te crois Que tou nenfent te parlo,
Je te croirai autant Comme ce poulet qui chante! »
Mais le poulet se mit A chanter sur la table[3].
Le juge i s'en va Les deux genoux en terre :
« Hé! enfent, mou nomi, Pardon je te demande! »
O n'ent descendu l'enfent L'ent mis dans la chambrièro.
Et les roumior s'en vent Mènent jouyeuse vioya.

II (*St-Genest-Mallifaux*) [4].

Si n'en sont tré roumios Que s'en vant à St-Jacques;
N'emmenavon un éfant Que semblavo-z-un ange.

---

1. Une variante de Marlhes dit : « Si l'ont pris, l'ont monté — à l'échaffaud de guerre. »

2. Ces mélancolies, ces tristesses.

3. Dans son *Voyage au levant*, imprimé en 1665, Thévenot, l. II, ch. 75, parlant des Coptes, s'exprime ainsi : « Ils disent qu'au jour de la cène on ser- » vit à Notre-Seigneur un coq rôti, et qu'alors Judas étant sorti pour aller » faire le marché de Notre-Seigneur, il commanda au coq rôti de se lever et » de suivre Judas; ce que fit le coq, qui rapporta ensuite à Notre-Seigneur que » Judas l'avait vendu, et que pour cela ce coq entrera en paradis. »

Parmi les manuscrits rapportés d'Éthiopie par M. d'Abbadie, il se trouve un volume dont le titre a pour équivalent : *Actes de la passion*. Un chapitre de ce volume, intitulé : *Le livre du coq*, développe la légende indiquée par Thévenot. *Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens*, appartenant à M. A. T. d'Abbadie, in-4°, imp. impériale. Paris, 1859.

4. Transcrit par J.-B. Riocreux, de Marlhes, sous la dictée de la veuve Clément.

3 Le premier logis qu'ont fait S'appelle Dominique.
4 N'aguéron pas entré L'enfant demande à boire.
5 Chambrière prend le pot Et l'enfant la chandelle ;
6 Tout en tirant du vin D'amour elle le prie.
7 « Siou pas venu si loin Pour rompre mon voyage[1],
8 Ni pour déplaire à Dieu Ni à Monseigneur Saint Jacques. »
9 Elle a pris les tasses d'argent Les a mises dans sa besace.
10 Quand lou roumios s'en vant Maître fait que chanter,
11 Quand lou roumios s'en vant La chambrière n'en plure.
12 Lui ont dit : « Que pleurez vous Que tant vous chagrinée?
13 — Les tasses de l'argent Les roumios lou n'empourton.
14 — Attends, attends, roumios, Attends, vouleurs de tasses!
15 — Que n'en sièsen pendus Ormi(?) que nous lé sachat! »
16 N'ont visité les grands N'ont point trouvé de tasses ;
17 N'ont visité l'enfant Les ont trouvé dans sa besace.
18 Mais si n'ont pris l'enfant L'ont mené pendolère ;
19 Trois fois ils l'ont monté Trois fois corde a brisée ;
20 Mais la quatrième fois I li ont mis-t-une chaine.
21 « Allez, père, allez Faire votre voyage,
22 Partout onte passaris Faisez comme si ly èrou,
23 Et onte loujaris Étrènna lo chambrièro,
24 Et quand retournaris Ecchi tourna passa. »
25 Quand son père revient De faire son voyage,
26 Tant loin que l'enfant l'a vu L'enfant s'est mis à rire.
27 « Enfant, mon bel enfant, Qui t'a sauvé la vie?
28 — C'est le grand Dieu du ciel Et la vierge Marie.
29 — Enfant, mon bel enfant, Qui t'a porté à vivre?
30 — Un petit oiseau blanc Qui m'a porté à vivre.
31 — Enfant, mon bel enfant Couperai-je la chaîne?
32 — Nanni, père, nanni, Faut quérir la Justice.
33 — Justice de cions L'enfant est encore en vie!
34 — Sitôt je le croirai Comme poulet rôti chante! »
35 Le poulet vole au ciel Trois fois n'a battu l'aile.
36 Ont descendu l'enfant Y ont monté la chambrière.
37 La chambrière se pend Avecque trois fils de laine[2].

III (*Fraisses*)[3].

1 I-z-en sont trois romios ; Tous trois s'en vont à Saint-Jacques.
2 Premier logis qu'ils font, L'enfant demande à boire ;
3 La chambrière prend le pot, L'enfant-z-et la chandelle ;
4 Tout en tirant du vin Parlant du mariage.

---

1. Le pèlerinage de St-Jacques était inefficace, si l'on commettait un péché mortel, soit en allant, soit en venant.
2. La chanteuse dit parfois : avec un fil de laine, d'autres fois : avecque sa jarretière.
3. Chanté par Jean Givet.

5 « Oh non ! z-oh non ! z-oh non ! Faut faire nos voyages. »
6 Dau temps qu'ils dormiont La chambrière mit les tasses
D'argent fin dans sa besace.
7 Quand vient au lendemain Que les romios départent,
8 L'hôtesse se mit à chanter La chambrière pleuravo.
9 « Que pleurez-vous chambrière Que tant vous soupirez ?
10 — Pleure les tasses d'argent fin, Les romios les emportent.
11 — Arrête, arrête ici, Romios, voleurs de tasses !
12 Pendus, par saint Jésus ! Pourvu qu'il se sache ! »
13 N'ont visité père et mère N'ont trouvé point de tasses,
14 N'ont visité l'enfant Les ont trouvé' dans ses besaces.
15 N'en sont allés trouver De là monsieur le juge.
16 Mais si n'ont pris l'enfant L'ont mené pendolère,
17 Trois fois ils l'ont monté Trois fois la corde casse,
18 Et la quatrième fois Ils li ont mis-t-une chaine.
19 « Allez, père-z-et mère Faites votre voyage,
20 Recommandez me bien A monseigneur saint Jacques,
21 Et quand vous reviendrez Passez dessous mes fourches. »
22 N'ont bien resté six mois Pour faire leur voyage ;
23 Tout à bout de six mois L'enfant les voit venire ;
24 Tant loin les a vus venir L'enfant s'est mis à rire.
25 « Enfant, mon bel enfant, Qui t'a sauvé la vie ?
26 — C'est mon grand Dieu du ciel Et monseigneur saint Jacques.
27 — Enfant, mon bel enfant, Ne coupons nous la chaine ?
28 — Oh non ! z-oh non ! z-oh non ! Rompriez votre voyage [1] ;
29 Z-en faudra aller quérir Monsieur de la justice. »
30 Père-z-et mère s'en vont Trouver monsieur le juge :
31 « Bien le bonjour z-à vous Monsieur de la justice :
32 Venez descendre notre enfant Car il est encore en vie.
33 — Votre enfant il est en vie
Comme ce chapon rôti I chante sur la table ! »
34 Trois fois il a chanté Trois fois l'a battu l'aile.
35 Le juge alors n'en dit : « Z-ici quelque miracle ! »
36 N'ont descendu l'enfant N'ont monté la chambrière.
37 La chambrière a pendu Par un cheveu de tête.

A peine le chanteur à qui je dois ce dernier chant avait-il terminé qu'il me demanda si je connaissais le dicton de Saint-Jacques. « Non, fis-je, quel est-il ? — Tout va à Saint-Jacques, mort ou vif. — Eh ! qu'est-ce que cela veut dire ? — Cela veut dire qu'autrefois le pèlerinage de Saint-Jacques était d'obligation ; si on ne le faisait pas de son vivant, à la mort, l'âme le faisait elle-même avant de pouvoir monter au ciel. »

Victor SMITH.

1. Une infraction à certaines procédures judiciaires était sans doute considérée comme une faute grave annulant les grâces attachées au pèlerinage.

MÉLANGES.

I

LES PARFAITS EN *-DIDI*.

M. Schuchardt a réuni dans son *Vokalismus des Vulgærlateins*, t. I, p. 35, plusieurs exemples de parfaits en *-didi* (*-dedi*) de verbes en *-dere*, traités comme s'ils étaient composés de *dare* : *ascendiderat* au lieu d'*ascenderat*, etc. Ces exemples appartiennent à la basse latinité. Mais ces parfaits remontent beaucoup plus haut. La preuve nous en est donnée par Aulu-Gelle, VII, 9, dans le passage suivant :

« Valerius Antias, in libro historiarum septuagesimo quinto, verba haec scripsit : *Deinde, funere locato, ad forum descendedit.* Laberius quoque in *Catulario* ita scripsit : *Ego mirabar quomodo mammae mihi descendiderant.* »

On sait que Valérius Antias, un des historiens latins mentionnés par Tite-Live, paraît avoir vécu au temps de Sylla; et que le poète Labérius était contemporain de César et de Cicéron.

H. D'A. DE J.

II

POSTILLA AD UNA DELLE « ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET PROVENÇALES » DI ADOLFO TOBLER (*Romania*, II, 237-245).

It. *guastada*, prov. *engrestara*.

Il Tobler per queste voci e per le forme italiane *inguistara*, *anguistarà* propone qual étimo : *agrest-ara*. Quest' opinione combatte un' altra universalmente accettata, e che quindi voleva almeno essere ricordata. Lascio stare Ottavio Ferrari, il quale, spesso acutissimo, questa volta sbagliò la via, facendo venire *inghistara inguist.* da *hemisextarius* vel potius ab *unus sextarius*, ma ricorderò come i lessicografi tedeschi s'occuparono di questa voce, che penetrò altresì nella loro lingua nelle forme *Angster Ængster Engster*, e vi significa 'fiasco di vetro con collo lungo e stretto', il che coincide esattamente col valore della voce italiana. Già il Fritsch confrontò le due parole, se non che dicendo della tedesca : 'dieses Wort kommt von *eng, angustus*', pare volerle attribuire origine nazio-

nale. L'Adelung invece ci vede un' importazione straniera : 'questo nome, dic' egli, è dal latino *angustus*, o piuttosto viene direttamente dall' italiano *anguistara inguist. anghist. inghist.*' Non altrimenti il Grimm s. v. *Angster* 'dall' ital. *anguistara inguist.*, che riconducono al lat. *angustus*'. Un po' più riservato lo Schmeller I² 105 : « probabilmente dall' it. *angustara;* da *angosto* (sic)». Dubita quindi rispetto alla voce tedesca, ma gli è chiaro che la italiana viene da *angustus*. E questa è, a parer mio, la vera etimologia.

Quale delle due derivazioni s'accetti (o da *angrest-* o da *angust-*) sta che le forme, le quali incominciano da *an-*, sono le primigenie ; *in-* n' è una modificazione. Il Tobler non reca esempii che del procedimento diverso (*in-* primigenio mutato in *an-* per la tendenza notissima a sostituire l'*a* alle vocali *e, i* nella prima sillaba átona d'una parola), il quale nel nostro caso non ebbe luogo. Era necessario quindi recare esempii di quel mutamento che si operò nelle voci che qui ci occupano, cioè di *an-* in *in-*; p. es. *ambasciata imb.* e molto di frequente in dialetti settentrionali, specialmente emiliani e lombardi, p. es. *impolla, ingossa, inguilla* per *ampolla, angoscia, anguilla*. È facile ravvisare in questo mutamento l'influenza del prefisso *in-*.

Quanto al *gui* di *aⁿguistara* da *angrestaria* il Tobler dice : '*r* a disparu et a été REMPLACÉ par *u* (*v*) comme cela a eu lieu aussi dans plusieurs autres mots après les gutturales : ainsi *squittino* est incontestablement *scrutinium; guitto* (bologn. *guett*), dont l'étymologie n'a pas encore été trouvée, peut être regardé comme identique avec son synonyme *gretto*'. Lasciando stare che due esempii soltanto non sono 'plusieurs', dobbiamo notare che nè l'uno nè l'altro è conchiusivo. Quanto al primo esempio il confronto fra *gui* (*gue*) da *gre* (in *anguist.* da *angrest.*) e *qui* da *cru* (in *squitt.* da *scrut.*) non è esatto in tutte le sue parti. Di *squittino* parlò già lo Schuchardt. Nel vol. II, p. 274 e segg., reca numerosi esempii di *ky* e *cu*, che in latino si mutano in *cui* (*gui*), e nel vol. III, p. 258 aggiunge : 'Del tutto conforme è l'italiano *squittino* = *scuttino* = *scrutinio*' [1]. Ora, come in tutti gli esempii latini, così anche in questo italiano, l'*u* dopo *k* (*g*) è la vocale decisiva ; da essa soltanto può svilupparsi il suono *uⁱ*, *uiⁱ* [2]. In *angrest-ara* quando pure (o a togliere lo scontro delle due *r* o

1. Dell' omissione della *r* egli non parla ; probabilmente precedette metatesi ; da *scrutinare* prima *scutrinare* (= spagn. *escudriñar*) ; poi forse per dissimilazione (*r-r* = *.-r*) la *r* sparì. In questo caso *squittino* sarebbe sostantivo verbale di *squittinare*. Notiamo anche la forma sanese *scontrinare*, che ha la metatesi ; l'aggiunta della *n* fa però supporre immistione del verbo *scontrare riscontrare* 'rivedere il conto se torna bene, collazionare una scrittura, ecc.', significazione abbastanza affine a 'fare il computo delle voci'. Onde la *l* nel port. *escoldrinhar?*

2. Come si spiega il francese *aiguille*, pron. *è-güi-ll'*? Littré dice da *acicula*, che non può essere ; i più dicono : immediatamente da *acucla*, come l'ital. *agu-*

senza questo motivo) la *r* del tema sia sparita e questo si sia ridotto ad *anghest-*, il nesso *ghe* mal si sarebbe mutato in *gui*. Ma c' è *gretto* e *guitto*, sinonimi. Le due voci sono ben lontane dall' avere significazione così vicina da formare sinonimia[1]; tutt' al più i loro significati si toccano in alcun punto. Ma ciò rileva poco; il rappresentare idee, che non sieno se non leggiermente affini, non escluderebbe da per sè la comune origine. Quello di cui ora si tratta è la questione fonetica: a conferma dell' asserzione che *angui-* possa corrispondere a *angre-*, il Tobler cita *guitto* da *gretto;* ma a rendere alquanto probabile l'improbabilissima identità di queste due voci, fa d'uopo precisamente cominciare dal dimostrar possibile l'equazione *gui*=*gre*. L'argomentazione perde quindi o interamente o almeno in grandissima parte il suo vigore[2].

Se invece ammettiamo qual étimo *angust-aria* tutto procede benissimo. Anzi tutto notiamo che la forma primigenia *angustara* ricorre, secondo l'Adelung, in un dizionario italiano-tedesco stampato a Roma del 1501[3]. Da *gu* senza veruna difficoltà si sviluppò *gui*. La formola *ghi* o da *gu* immediatamente, o forse meglio da *gui;* cfr. *chi* da *quis*. C'è anche *ghe*[4]; modificazione di *ghi*. La Crusca cita *ingastara*[5]; e *ga* si collega più facilmente alla formola *ghe* che a verun' altra. Nella visione di Tundalo ed. Giuliari abbiamo *agnistara*[6]; *gni* da *nghi ngi nji*. Finalmente vuolsi ricordare che la forma *ingrestara*, corrispondente alla provenzale, trovasi nel *Vocabolario ecclesiastico* del 1489, di cui il Biondelli diede un saggio. È *inghestara* con intrusione di *r*.

---

glia agocchia, lo spagn. *aguja* ecc. Ma *acucla acocla* non può dare che *ai-go-ll'* o *ai-gou-ll';* cfr. nel dialetto attuale picardo *agouille*. L'Ascoli fu il primo (mi pare) a notare la difficoltà che offre la forma francese (*Archivio glottologico*, I, 76 nota), e chiede se forse non risalga 'all' antico *agugilla* (*acucilla*) così largamento rappresentato fra i Ladini'. Ne dubito; io già da più anni spiego ai miei allievi fr. *aiguille* da *acucla acuicla;* il dittongo dovrebbe naturalmente essere *disteso*, cioè *úi*, poi per la tendenza della lingua francese divenne *raccolto: uí* come in *lúi, luí*.

1. Vedasi p. es. il Tommaséo sotto le due voci.

2. C' è altrove *guitto?* dizionarietto lorenese del Jaclot trovasi *ouëtène;* poichè *ou* qui rappresenta *gu* (= *w* germ., *v* lat.) p. es. *ouade* 'garde', *ouëyn* 'gain, saison d'automne', *oué* 'voit', abbiamo in *onëtene* un derivato da un supposto (o esistente?) *ouet* = *guet*. La significazione ,vilenie, ordure' corrisponde perfettamente. — Nell' aragonese e catalano c' è *guito guit*, che il Diez registra senza indicarne l'origine e la sig. Michaelis (*Jahrb. f. rom. Lit.* XIII 210) fa venire dal basco.

3. Senza dubbio una delle tante ristampe di quel dizionario, di cui io trattai nel *Beitrag zur Kunde der norditalienischen Mundarten*. Io di edizioni romane non registrai che una del 400, stampata *probabilmente* a Roma e una del 1521.

4. Nell'ediz. C[i] del mio Beitrag *angestera;* nel codice B *ingestera* (in ambedue i luoghi *g* rappresenta la gutturale).

5. E nel cod. A[i] del Beitrag *engastera*.

6. Il Gaiter nel *Propugnatore*, VI, 309 l'annovera fra le voci tuttodì in uso a Verona.

Che *guastada* sia altra delle tante forme della nostra voce, è fuor di dubbio[1], e forse è di quelle modificazioni alquanto arbitrarie in cui non è da cercare rigorosa corrispondenza di ciascun suono[2]. Il Tobler confronta questa voce col primigenio *agrest-*, immune ancora dall' intrusione di *n*, e ci vede per conseguente la solita aferesi di *a*. Noi cominciamo dal notare le forme intermedie citate dalla Crusca *inghestada* = *inghestara*, e *ingastada* = *ingastara*. La sillaba iniziale *in-* andò facilmente perduta, come quella che simula il prefisso *in-*. Quanto alla desinenza, il Tobler, che nell' étimo da lui proposto aveva la formola *r-r*, poteva ammettere *r-d* qual prodotto di dissimilazione. A noi ciò non riesce possibile; e mancandoci esempii di *r*, che da per sè si sia mutato in *d*, vediamo in *-ada* in luogo di *-ara* uno scambio di suffissi[3]. Giova notare finalmente la forma sanese *guastarda*, registrata dal Politi, col suffisso *-arda*, che abbiamo in *chiavarda*, *leccarda*, *scafarda* ecc. Quanto alla sillaba *gua*, essa deriverà (come il Tobler stesso nota) da *gui* o *gue*; origine immediata da *gu* sarebbe e foneticamente[4] e storicamente (poichè *angustara* avrà ben tosto ceduto interamente alle forme con *-gui-*) molto meno probabile.

AD. MUSSAFIA.

III

NOMS DE PEUPLES PAIENS DANS LA *CHANSON DE ROLAND*.

M. Joseph Haupt a bien voulu m'envoyer, à propos de l'article de notre dernier numéro dont je viens de reproduire le titre, un mémoire qu'il a publié à Vienne en 1870 et où plusieurs des identifications que j'ai proposées avaient déjà été faites. Je suis excusable de l'avoir ignoré, car le titre de ce mémoire, *le Palais et le temple dace sur la colonne Trajane*, ne faisait guère supposer qu'il y fût parlé de nos chansons de geste, mais je m'empresse de reconnaître la priorité qui appartient à M. Haupt. Il a expliqué avant moi les noms de *Sorbres*, *Leutis*, *Bruise* et *Pinceneis*. Je suis assez embarrassé pour dire qu'en dehors des résultats qui nous sont communs, toutes les interprétations de M. H. me semblent fort aventureuses, la plupart dénuées de toute espèce de vraisemblance. Il n'y a que l'identification de *Gros* (v. 3219, oublié par M. Gautier dans son glossaire) à *Grudi* qui me semble mériter d'être examinée.

G. P.

---

1. Così anche il Ferrari, il quale dal suo *unus sextarius* fa venire '*inghistara* et *guastada*'; aggiugne però che il Monosini traeva la seconda voce da γαστροειδής ed altri dal germ. *Water* 'aqua'. Si vede che molti si sono occupati della nostra voce.

2. Che ci fosse immistione d'altra voce? Non saprei di quale.

3. Cfr. *contrada*, *masnada* ecc.

4. È nel portoghese *esquadrinhar* il *qua* immediato successore di *cu* in *scutrinare*?

COMPTES-RENDUS.

Johannis de Alta Silva Dolopathos, sive de rege et septem sapientibus. Herausgegeben von Hermann Oesterley. Strasbourg, Trübner, 1873, in-8°, xxiij-100 p.

Dans la préface qu'il a mise en 1856 en tête de l'édition elzevirienne du *Dolopathos* français d'Herbert, M. A. de Montaiglon a solidement établi que ce poème était la traduction, non pas de l'ouvrage latin intitulé *Historia septem sapientum*, mais bien d'un original composé, dans les dernières années du XII^e^ siècle, par un moine de l'abbaye de Haute-Seille, dans le diocèse de Toul, nommé Jean. L'habile critique s'appuyait d'une part sur les déclarations du traducteur français, lequel écrivait au commencement du XIII^e^ siècle, d'autre part sur la dédicace de l'ouvrage de Jean de Haute-Seille à l'évêque de Metz Bertrand (1179-1212), dédicace publiée par D. Martène dans son *Amplissima Collectio* d'après un manuscrit de l'abbaye d'Orval, dans le diocèse de Trèves. Martène n'avait d'ailleurs donné aucun renseignement sur l'ouvrage même de Jean, et M. de Montaiglon remettait aux érudits allemands le soin de rechercher ce qu'étaient devenus les manuscrits d'Orval et de vérifier, par l'examen du texte de Jean, l'exactitude de ses raisonnements.

Quand même ils eussent dû rester privés de confirmation matérielle, ces raisonnements en eux-mêmes étaient convaincants. Le roman indien de *Sindibâd* se présente dans la littérature du moyen âge sous deux formes absolument différentes, le poème des *Sept sages* (dont ne diffèrent pas sensiblement le roman en prose français et le livre latin appelé *Historia septem sapientum*) et le poème d'Herbert, le *Dolopathos*. Herbert déclare qu'il a traduit un récit latin du moine Jean de Haute-Seille (ou Selve) ; on a la dédicace mise par ce moine en tête de son livre ; donc Herbert a dit la vérité. Ce livre n'était sûrement pas l'*Historia septem sapientum*, car ce récit a avec celui d'Herbert si peu de points de contact qu'il est impossible de considérer l'un comme une traduction de l'autre. Il était donc évident, d'après les remarques de l'éditeur d'Herbert, que le moine Jean avait composé un roman latin dont on n'avait plus que la dédicace, qui était extrêmement différent de l'*Historia septem sapientum*, et qu'Herbert avait dû traduire fidèlement. C'est ce que la plupart des savants qui parlèrent du *Dolopathos* après l'érudit français reconnurent sans difficulté.

La question, amenée à ce point par M. de Montaiglon, fut reprise en 1864 par M. A. Mussafia, qui découvrit à la Bibliothèque de Vienne un manuscrit du XV^e^ siècle contenant un texte latin qu'il reconnut pour l'original d'Herbert. Il en publia (*Mém. de l'Acad. de Vienne*, t. XLVIII) quelques fragments avec les

passages correspondants du français, et les donna sans hésiter comme appartenant à l'ouvrage de Jean de Haute-Seille. Le manuscrit de Vienne manquait cependant du caractère qui y aurait le plus sûrement fait reconnaître cet ouvrage : il ne contenait pas la dédicace du manuscrit d'Orval, et, chose plus curieuse, il commençait par les mots *Cum igitur*, ce qui indiquait, comme M. Mussafia sut l'induire de diverses circonstances, qu'il lui manquait également un prologue. On s'accorda généralement à admettre avec le savant professeur de Vienne que ce manuscrit, sous le nom d'*Historia Lucinii*, contenait bien l'œuvre de Jean et l'original d'Herbert[1].

M. Mussafia revint sur ce sujet en 1867 (*Mém. de l'Acad.*, t. LVII) pour annoncer qu'il avait découvert à Prague deux autres manuscrits de l'*Historia Lucinii*, et pour imprimer trois des récits de l'ouvrage latin, confrontés en partie avec le poème français et avec une ancienne version allemande. M. Mussafia faisait pressentir qu'il publierait prochainement, d'après ces trois manuscrits, l'œuvre du moine lorrain.

Cette promesse n'a pas été réalisée. Cependant l'appel adressé aux savants allemands par M. de Montaiglon avait donné à M. Hermann Oesterley l'idée de chercher à suivre la piste du manuscrit d'Orval d'où Martène avait tiré la dédicace. Ses efforts furent d'abord infructueux : il apprit en effet que l'abbaye d'Orval, avec sa riche bibliothèque, avait été pillée et complètement détruite par les Français en 1793. En même temps qu'il aboutissait à cette impasse, M. Oe., guidé par une singulière interprétation de M. Karl Gœdeke, concevait l'idée que l'ouvrage de Jean devait être en vers. Il exprimait sa conviction dans un article de la *Gazette d'Augsbourg* (février 1872) : le texte contenu dans les trois manuscrits de Prague et de Vienne, ainsi que dans un quatrième découvert par M. Oe. à Insbruck, n'était suivant lui qu'un remaniement en prose du poème de Jean ; il indiquait même divers passages où les vers originaux lui semblaient avoir été conservés, et il annonçait l'intention de restituer le poème d'après la version en prose. Je signalai cet article ici (*Romania* I 399) pour dire que cette hypothèse ne s'appuyait sur rien et que les passages allégués ne ressemblaient nullement à des vers.

M. Oesterley devait lui-même se charger de détruire sa dernière conjecture. En effet, peu de temps après l'article de la *Romania*, il apprenait que lors de la destruction d'Orval les moines s'étaient enfuis par un souterrain en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et que beaucoup de manuscrits provenant de cette abbaye se trouvaient à Luxembourg dans la bibliothèque de l'*Athenaeum*. Les recherches faites à la prière de M. Oe. par le docteur Schoetter, bibliothécaire de cet établissement, amenèrent la découverte du manuscrit en question, qui contient la dédicace et la préface manquant aux quatre autres, et qui est incontestablement celui que D. Martène a vu au siècle dernier. Ainsi la question de l'original d'Herbert a été définitivement résolue, et le résultat que M. de Montaiglon avait obtenu par le raisonnement a trouvé une confirmation

1. Les circonstances qui viennent d'être mentionnées et la date récente du ms. permettaient encore de douter : M. Landau (*Quellen des Decamerone*, p. 129) et M. Comparetti (*Virgilio nel medio evo* I 306) étaient l'un et l'autre portés à croire que le texte découvert par M. Mussafia était une traduction du français.

positive. Chacun des trois savants qui ont provoqué, commencé et mené à bien cette recherche, participe au mérite du succès, que le dernier a plus particulièrement remporté.

Le texte du ms. d'Orval, généralement meilleur que celui des manuscrits secondaires, n'en diffère d'ailleurs pas sensiblement (sauf l'omission dans ceux-ci de la dédicace et du prologue), et M. Oe. exagère la distance qui les sépare. Il dit par exemple à M. Mussafia, auquel il dédie son livre : « Il ne vous a pas été donné, à la vérité, de ramener à la lumière l'ouvrage même de « dam Jehan », longtemps cherché et cru perdu, mais vous avez pourtant le mérite, par la découverte de plusieurs dérivations (*ausflüsse*) de l'original dans des manuscrits autrichiens, d'avoir établi le premier le rapport du *Dolopathos* français à son modèle latin, et d'être devenu par là le phare qui a éclairé, pour un chercheur plus heureux, la route vers le trésor disparu. » Ces paroles pourraient induire en erreur : les copies autrichiennes ne sont pas des « dérivations » de l'original, c'en sont de véritables manuscrits, moins anciens seulement et moins complets que celui d'Orval, et M. Mussafia a découvert et reconnu, non pas des imitations de l'ouvrage de Jean, comme on le croirait presque en lisant M. Oe., mais cet ouvrage lui-même. Cette opinion de M. Oe. sur le rapport des mss. l'a conduit à n'en faire pour la constitution du texte qu'un usage trop restreint : « Je pouvais, dit-il, imprimer le ms. d'Orval, sans qu'il semblât utile de tenir compte des dérivations, beaucoup plus modernes, dépourvues de toute autorité, et avec cela incomplètes ou effroyablement fautives. » Il est vrai qu'il ajoute : « Cependant j'ai exactement comparé le ms. d'Insbruck d'un bout à l'autre, et les trois mss. découverts par Mussafia pour les extraits qu'il donne, *mais je n'ai pas trouvé de variantes dignes d'être mentionnées*. » Cette dernière phrase nous montre ce qu'il faut entendre par les « dérivations » autrichiennes; quant à la collation des quatre mss. autrichiens par M. Oe., il est permis de douter qu'elle ait été aussi soigneuse qu'il le dit, et en tout cas il aurait pu en mieux profiter. Des leçons mauvaises de son texte se trouvent corrigées par les fragments de M. Mussafia, sans qu'il s'en soit jamais aidé. En voici quelques exemples. P. 4, l. 21 *cui*, M. *qui* ; 47, 30 *uteres*, M. *utere*; 48, 16 *iacturum*, M. *iacturam;* 51, 21 *pertitus*, M. *partitis*; 69, 11 *apruta*, M. *abrupta*; 81, 36 *dimisso*, M. *demisso*. Je ne cite que des fautes évidentes, dont la correction était indiquée même sans le secours des mss. secondaires, mais avec ce secours on aurait souvent pu améliorer le texte. Ces mss., que la commune suppression du début classe dans une même famille, paraissent à leur tour différer de valeur : celui de Vienne est le plus rapproché de celui d'Orval, avec lequel il semble même avoir des fautes en commun (p. ex. 81, 25 *seque* au lieu de *se*). Leur date récente les a trop fait mépriser par l'éditeur. — Un autre secours qu'il a négligé pour la constitution critique de son texte, c'est la traduction d'Herbert. Si le roman latin peut servir en maint endroit à nous faire discerner entre les variantes des mss. la bonne leçon des poèmes français, celui-ci à son tour peut, en nous faisant connaître le texte qu'Herbert avait sous les yeux et qui était plus ancien que tous les nôtres (et sans doute, comme on le verra plus loin, particulièrement sûr), nous indiquer quelquefois la vraie forme de l'original. M. Oe. n'a pas non plus employé cette ressource.

Au reste, indépendamment de ces observations, le texte du *Dolopathos* n'a pas partout été revu avec toute la minutie désirable. Quoique bon en général, et quoiqu'il ait été anciennement revu par un correcteur intelligent, le manuscrit d'Orval a des fautes comme tous les manuscrits ; M. Oesterley s'est permis avec toute raison de les corriger quand elles rendaient le texte inintelligible, mais il ne l'a pas fait assez souvent, et il l'a fait parfois à tort ou à faux. Je dois appuyer cette critique de quelques exemples. Dans le nombre se trouvent certainement comprises quelques-unes des trop nombreuses fautes d'impression, que l'éditeur excuse par son éloignement de l'imprimerie, et dont il corrige lui-même une trentaine. — P. 3, l. 14 ss., on ne comprend rien à la phrase telle qu'elle est imprimée. Je crois qu'il faut mettre après *corruerunt* un point et non une virgule, lire *dum aut* pour *cum autem*, *aut* (l. 16) pour *ut* et même pour *ut dum*. — La phrase qui se lit p. 5, l. 26, 29, est également obscure, et elle a été refaite dans les mss. secondaires. Elle devient plus claire en lisant *solebat* pour *solebant*, et en transportant après *ingratus* la virgule qui est avant. — P. 6, l. 2 *peperat*, l. *pepererat* (M. *peperit*) ; l. 3 *botronibus*, l. *botrionibus* ; l. 18 *vino meram*, M. *v. et mero*, l. *vino mero* ou plutôt *meraco*. — P. 7, l. 16 *quidem*, l. *quidam* ; l. 31 *hoc saltem in occultis linguis efficiunt venenosis*, l. *occulto*, *efficiant* ; l. 31-32 *Exacuerunt*, l. *Exacuunt* ; l. 35 *curam*, l. *curiam*. — P. 8, l. 13 *vestreque*, je garderais *vosque*, en supprimant la virgule après *Cesar* ; l. 22 il doit manquer après *Augusti* le mot *immemor* (cf. Herbert, v. 3755). — P. 9, l. 36 *respondi*, l. *respondendi*. — P. 11, l. 9-10, phrase évidemment altérée, il faut peut-être *sororem* pour *sororis* ; l. 17 *laudis*, l. *ludis*. — P. 12, l. 31 *anna*, M. Oe. corrige *annuis*, l. *antea*. — P. 13, l. 1 *Luscino*, l. *Luscinio* (en général il aurait mieux valu adopter la forme *Lucinius*) ; l. 34 *augustia*, l. *angustia*. — P. 14, l. 28 *atuti*, M. Oe. corrige *astuti*, l. *acuti* (Herb., v. 1430). — P. 15, l. 33 *evaderat*, l. *evaderet*. — P. 16, l. 34 *esse*, l. *esset*. — P. 17, l. 25 *Virgilio ad deducendum corpus egresso*, M. Oe. change *corpus* en *tempus* inutilement : c'est le français « déduire son corps » ; cf. Herb. 1856. — P. 18, l. 5 *callidam*, l. *calidam*. — P. 20, l. 18 la leçon *repedas* donne un sens étrange ; ce mot étant suppléé par l'éditeur, il n'y a sans doute qu'une faute d'impression pour *repedes*. — P. 21, l. 25 il était tout à fait inutile de changer *Leve* en *Bene*. — P. 27, l. 11-15 la phrase ne reprend de sens qu'en mettant deux points après *omnes* et en changeant *offerebatur* en *offerebantur* ; l. 37, il faut un point d'interrogation après *conor*. — P. 28, l. 32 *facto*, l. *fato* ; en outre après ce mot il faut intercaler une épithète comme *mobili*. — P. 31, l. 32 après *virtutis* suppl. *memor*. — P. 32, l. 36 *manum*, l. *manuum*. — P. 34, l. 27, suppr. la virgule après *item*. — P. 35, l. 28 séparez *ingenas* en *in genas*. — P. 37, l. 18 *colubrum*, l. *colubrarum*. — P. 38, l. 14 il faut un point après *expeto*. — P. 39, l. 19 *fortuna* n'a nullement besoin d'être corrigé en *infortunio*. — P. 40, l. 31 ss. la ponctuation est mauvaise, l. *Dolopatos autem, cum regibus principibusque ac regina cum puellis suis omnibus onustis vepribus, ad locum pedes veniebat*. — P. 41, l. 4 *loca*, suppléé par l'éditeur, est inutile ; l. 13 suppr. la virgule après *miseriam*. — P. 42, l. 30-31 remplacez par une virgule le point après *possis* et l. *brevi* pour *brevis*. — P. 43, l. 6 *temperarit*, l. *temperavit* ; l. 10 *catho*, l. *cantho*. — P. 44, l. 24 *penitendi*, l. *penitendum*. — P. 45, l. 27 *quia*,

l. *quod*. — P. 53, l. 2 *dictum*, l. *dictu* ; l. 30 *tantum*, l. *tantam*. — P. 56, l. 20 *iudicium*, l. *indicium* (cf. Herb. 6445 ss.). — P. 61, l. 23-24, suppr. la virgule après *fore* et l. *impudentem* pour *impudentum*. — P. 62, l. 17 *eis*, l. *sis*. — P. 65, l. 24-25 suppr. les virgules après *eligendi* et *sibi* et placez-en une après *vellet* (cf. la rédaction un peu différente de M.). — P. 67, l. 11 *cacabrum*, l. *cacabum*. — P. 71 *deluserat*, l. *deluserit*. — P. 72, l. 19 *servituti*, l. *servitute*. — P. 76, l. 34, il s'agit des enfants transformés en cygnes : *Tunc casum suum ut fata illa suprema* molorum morem *suarum dulcedine vocum... deflentes* ; M. Oe. change tout simplement *molorum morem* en *disposuerunt* (!), et lit : *Tunc casum suum, ut fata illa suprema disposuerunt, suarum* etc. Il est clair qu'il faut *in olorum morem* (cf. Herb. 9693 *Comme cigne criant aloient*) : c'est une allusion au « chant du cygne ». — P. 77, l. 34 *sonori*, l. *sonoro*. — P. 79, l. 18 *insolitam*, l. *in solitam* ; l. 20 *peperat*, l. *pepererat* ; l. 29 *tu*, l. *tui*. — P. 83, l. 25 *mutetur*, l. *imitetur*. — P. 86, l. 14 *Perfusa*, l. *Persuasa*. — P. 87, l. 14 *transferetur*, l. *transferretur* ; *confirmaretque*, l. *confirmareturque*. — P. 90, l. 7 *citropee*, l. *Cecropee* ; l. 34 *passum*, l. *passim*. — P. 91, l. 35 suppr. la virgule après *sententia*. — P. 92, le vers (je ne sais de qui il est) cité l. 20-21 est ponctué de façon à être incompréhensible, il faut : *Sum quod eram, nec eram quod sum, modo factus utrumque* ; l. 24, l. *corruperat* pour *corriperat*, suppr. la virgule après *baptisma*, et placez-en une après *imposuit* et *scilicet* ; l. 27 *castrimargiam*, l. *gastrimargiam*. — P. 94, l. 1 *dominare*, l. *dominari* ; l. 4 *simpliciter*, l. *subtiliter* ; l. 30 *sternentem*, l. *stertentem*. — P. 99, l. 3-5 *Luscinius... baptizatus est, nomenque Priscum sibi retinuit* ; il semblerait qu'il s'est appelé *Priscus*, tandis qu'il faut lire *nomen priscum* ; cf. Herb. 12831 : *Et si ot nom Lucimiens, C'onques ses nons ne fut changiez*.

Jean de Haute-Seille, comme tous les écrivains latins de son temps qui se piquent d'élégance, fait de très-nombreuses citations, surtout de la Bible et des poètes classiques ; il eût été bon de les indiquer : M. Oe. l'a fait à la fin pour quelques passages des Pères, et une fois seulement (p. 2) pour un vers de Juvénal. Les vers cités auraient dû être imprimés comme tels ; l'éditeur en aurait au moins ainsi fait disparaître les fautes qui les déparent quelquefois. Ainsi p. 9, les deux vers d'Ovide, *Principiis obsta* etc., n'auraient pas été séparés par un point, mais par une virgule ; on ne verrait pas, p. 85, dans un autre célèbre passage du même poète, *Os homini sublime dedit* etc., une virgule entre *videre* (l. *tueri*) et *jussit* ; on ne lirait pas, p. 42, *Conticuerunt omnes intentique ora tacebant* ; un passage bien connu d'Horace ne donnerait pas, m. p., entre autres fautes qui détruisent le sens, *corruens* pour *cereus* ; un autre, p. 91, l. 6-10, ne serait pas défiguré par une virgule de trop, l'omission de *et* avant *prece* et la substitution de *rapidos* à *rabidos* ; enfin deux vers de l'*Art Poétique* n'auraient pas été rejetés du texte (p. 88) comme un *locus desperatus*.

Malgré ces quelques négligences, on doit savoir gré à M. Oe. d'avoir mis entre les mains du public un texte en somme satisfaisant de l'ouvrage du moine de Haute-Seille. Dans une intéressante introduction, l'éditeur traite différentes questions que je vais aborder après lui. La première concerne les *sources* de l'auteur. M. Oe. établit très-bien qu'il ne doit pas en avoir eu d'écrites, et que c'est oralement qu'il a sans doute recueilli tant le cadre de son roman que les

histoires qu'il y a intercalées. Mais il va trop loin, à mon avis, en disant à plusieurs reprises qu'il a puisé « dans la tradition populaire (*aus dem volksmunde*) ». Cela peut être vrai pour telle ou telle des histoires du *Dolopathos*, mais rien n'invite à l'admettre pour l'ensemble. Il est à peu près certain aujourd'hui, pour tous les savants qui se sont occupés de ce curieux sujet (voy. notamment Comparetti, *il Libro di Sindibâd*; cf. *Revue critique*, 1869, II, 327), que le roman indien de *Sindibâd* a été transmis aux nations de l'Europe occidentale, au moyen âge, non par une traduction directe d'une des formes qu'il avait revêtues en Orient, mais par des narrations orales qui ont abouti au roman français des *Sept sages* et à l'*Historia septem sapientum*, quel que soit d'ailleurs le rapport de ces deux textes l'un à l'autre. C'est sans doute sous une forme analogue à celle de ces deux ouvrages, et *avant la rédaction de l'un et de l'autre*[1], que le moine Jean a entendu raconter l'histoire. Il est certain, comme l'a remarqué M. Landau (*die Quellen des Decamerone*, p. 19), qu'il n'a pas puisé directement à une source orientale, car il intercale deux histoires (*Gaza* et *Puteus*[2]) qui ne se trouvent que dans les versions occidentales, et une troisième (*Canis*), commune à toutes les formes, ressemble plus dans le *Dolopathos* au récit de l'*Historia* qu'à celui des livres orientaux[3]. De son côté, M. de Montaiglon a fait remarquer que Virgile, devenu le personnage principal du *Dolopathos*, figure dans un des récits de l'*Historia*, et que c'est sans doute ce qui a suggéré à Jean l'idée du rôle prépondérant qu'il lui a donné[4].

Mais si le roman, tel que l'a entendu raconter Jean, ressemblait à l'*Historia*, il y a cependant un trait par lequel il s'en distinguait nettement. Tandis que l'*Historia* et toutes les autres versions occidentales font confier à *sept sages* l'éducation du jeune prince qui est le héros du drame, les récits orientaux ne lui connaissent qu'un seul maître, Sindibâd, et les sept sages n'apparaissent que comme de prudents conseillers[5]. Jean, en substituant Virgile à Sindibâd, se conforme à ces récits, et M. Comparetti, auquel on doit cette remarque, en conclut (*Virgilio nel medio evo*, I, 307) que « le moine de Haute-Seille avait sous les yeux un texte, ou plus probablement avait entendu une narration de cette fable plus fidèle à la forme qu'elle avait en Orient. » Ainsi la version de Jean nous renverrait à une forme du roman intermédiaire entre celle des versions orientales et celle qui fut plus tard écrite en français dans les *Sept sages* et en latin dans l'*Historia*. Cette observation est d'un grand intérêt pour l'histoire du roman, et j'aurai lieu d'y revenir tout à l'heure.

Le fait que le roman des *Sept sages* avait été *raconté* à Jean explique fort bien l'état assez altéré dans lequel il le recueillit. Mais comme il est incontestable qu'il a fait de son chef des changements importants au récit qu'il avait

1. Il est certain que Jean n'a pas eu sous les yeux l'*Historia*, comme on l'a plus d'une fois supposé, puisqu'il présente quelques-uns des récits qui leur sont communs sous une forme plus complète ou plus ancienne.

2. Je donne aux histoires, pour plus de commodité, les noms qui leur ont été assignés par MM. Gœdeke et Mussafia (*Mém.* etc., LVII, 90).

3. Dans le *Dolopathos* et dans l'*Historia*, le berceau se renverse pendant la lutte du chien et du serpent, et cache l'enfant qui y est couché.

4. Le nom des sept sages *de Rome* est également commun à Jean et à l'*Historia*.

5. Il y aurait quelques restrictions ou nuances à apporter à cette proposition, mais elle est vraie dans sa généralité.

entendu, il est difficile de discerner ce qui lui appartient de ce qui se trouvait dans ce récit. Rappelons en deux mots le sujet de ce livre si extraordinairement célèbre. Un roi a un fils d'une femme qu'il perd ; il confie ce fils à un sage précepteur, qui le lui renverra quand son instruction sera terminée : le précepteur a prévenu son élève, après avoir consulté les astres, qu'il doit, en revenant auprès de son père, rester muet pendant sept jours sous peine des plus grands malheurs. La seconde femme du roi s'éprend du jeune prince muet, et, se voyant repoussée par lui, l'accuse d'avoir voulu lui faire violence. Le roi ordonne le supplice de son fils ; mais sept sages, en racontant des histoires qui mettent en évidence la perfidie des femmes ou les dangers de la précipitation, font retarder chacun l'exécution d'une journée : les sept jours accomplis, le prince parle, et la belle-mère convaincue de mensonge est punie. — Dans la forme la plus ancienne du récit, il est probable, comme l'a montré M. Comparetti, que chaque sage ne racontait qu'une histoire, à laquelle la reine répondait ; dans les romans orientaux, chacun des sages en raconte deux ; dans les romans occidentaux, ils n'en disent plus qu'une ; dans le *Dolopathos*, non-seulement ils n'en disent qu'une, mais celles de la reine sont supprimées. Je n'attribue cette suppression qu'à une défaillance de mémoire de la part de celui qui raconta l'histoire au moine de Haute Seille[1]. Ce narrateur avait retenu le cadre général, il savait que chacun des sages racontait une histoire, mais il avait oublié que la reine en racontait aussi. Il devait donc fournir à Jean, outre le cadre, sept histoires racontées par sept sages, et même huit, car il en faisait dire une aussi au précepteur, mais il ne paraît s'en être rappelé que trois, celle du maître qui tua par erreur son chien fidèle (*Canis*), celle du voleur de trésor (*Gaza*), et celle de la femme qui fit semblant de se jeter dans le puits pour rentrer chez elle (*Puteus*)[2]. Encore la seconde de ces histoires était-elle mise avec toute raison, dans le récit originaire, dans la bouche de la reine : « Celle-ci, dit M. Oe., la raconte comme un exemple de la méchanceté des fils envers leurs pères et des serviteurs des rois envers leurs maîtres, et on n'a pu qu'à l'aide d'amplifications variées la rendre applicable au but que se propose dans le *Dolopathos* celui qui la raconte, à savoir de persuader le roi des nombreuses tromperies auxquelles les souverains sont exposés. » J'avoue que je ne vois pas trace, dans le récit de Jean, d'amplifications faites dans cette vue : l'auteur s'est contenté de tirer la morale en question d'une histoire qui se prêtait bien mieux à l'autre application.

Si on compare ces trois histoires, telles qu'elles se lisent dans l'ouvrage de Jean, avec les récits correspondants de l'*Historia*, on constate facilement une grande divergence, mais on est assez embarrassé de dire ce qui, dans les traits propres au *Dolopathos*, doit être attribué à l'auteur de ce qui se trouvait déjà dans sa source. La première histoire, *Canis*, est une des plus connues du recueil : c'est la seule qui se trouve dans toutes les versions orientales et occidentales, occupant dans celles-ci uniformément le premier rang. En voici le sommaire : un chien, laissé seul auprès d'un enfant au berceau, le défend contre

1. Ou de celui — ou d'un de ceux — de qui la tenait ce narrateur. Cela est sous-entendu.

2. Il faut y joindre celle où se trouve le nom de Virgile, et dont il n'avait peut-être retenu que ce nom, sur lequel Jean de Haute-Seille a refait tout le cadre du livre.

un serpent qu'il tue ; dans la lutte le berceau se renverse et cache l'enfant ; le père revient, et voyant seulement le berceau renversé et le chien encore sanglant, croit que son chien fidèle a dévoré son enfant : il tue le chien et le regrette amèrement quand il trouve plus tard l'enfant sain et sauf à côté du serpent mort. Les traits qui diffèrent dans le *Dolopathos* et dans l'*Historia* sont tous à l'avantage de celle-ci. Le long et inutile préambule est sûrement l'œuvre personnelle de Jean, et il faut sans doute aussi lui attribuer l'inepte idée de faire tuer au chevalier, outre son chien, le faucon et le cheval qui formaient sa seule fortune. Cette malencontreuse addition a également gâté la morale si naturellement offerte par ce conte. — Le récit de la femme qui se jette dans un puits est trop connu par *Georges Dandin* pour que je l'analyse. Un trait qui lui est essentiel est que le mari, une fois mis à la porte, soit accusé publiquement par sa femme d'avoir découché et soit puni de ce méfait imaginaire. Ce trait, qui se trouve dans les versions orientales, et, sous une forme altérée, dans l'*Historia*, manque dans le récit de Jean, qui perd ainsi beaucoup de son sel. — Le dernier des contes qui se trouvent à la fois dans l'*Historia* et dans le *Dolopathos* soulève des questions plus compliquées. Ce conte est bien connu, c'est celui du trésor de Rhampsinit, qui figure déjà dans Hérodote comme conte égyptien, et se retrouve, à l'état populaire, chez un grand nombre de nations modernes : il n'existe dans aucune version orientale des *Sept sages*. Les différences qu'on remarque entre la version du *Dolopathos* et celle de l'*Historia* sont profondes, et presque toutes donnent à la version de Jean un plus grand caractère d'antiquité. Ainsi l'aveugle qui conseille le roi est préférable à l'officier avare de l'*Historia* ; la douleur du jeune homme et de sa famille en voyant qu'il s'est coupé le pouce est plus naturelle (cette mutilation l'empêchant de travailler) que s'il s'est légèrement blessé à la cuisse ; le récit d'Hérodote, évidemment plus authentique en cela, nous représente le voleur comme étant l'architecte même de la tour où est le trésor, et comme ayant laissé exprès une pierre non jointe, qui tourne sur elle-même et permet à qui connaît ce secret de pénétrer dans la tour : ce trait a disparu de nos deux versions, où les voleurs brisent le mur avec des instruments de fer, mais le souvenir en est visiblement conservé dans le moyen qu'indique l'aveugle au roi, d'après le *Dolopathos*, pour savoir par où est entré le voleur (il lui dit de brûler du bois vert dans la tour et de regarder si la fumée trouve une fissure pour s'échapper). Mais ce qui est le plus digne de remarque, c'est que le récit de Jean contient deux épisodes de plus que l'*Historia* ; le premier a peu de valeur : c'est une répétition tout à fait superflue de l'épisode du pouce coupé, et je l'attribuerais volontiers à l'invention du moine lorrain. Le second, au contraire, est curieux, et comme on le retrouve dans un grand nombre des contes parallèles, on peut affirmer qu'il n'est pas inventé par Jean. Ce qui est surtout important, c'est que, tout en présentant des circonstances différentes, le fond de ce récit (ruse employée par le jeune homme pour retirer du gibet le cadavre de son père) se retrouve dans Hérodote. D'autres additions, comme le préambule sur la mauvaise conduite du fils, sont certainement le fait de Jean. — En somme, si l'examen des récits *Canis* et *Puteus* ne mène qu'à constater l'état d'altération où ils étaient quand ils parvinrent au moine de Haute-Seille, l'examen de *Gaza* permet au contraire de conclure qu'il

a connu ce conte comme faisant déjà partie du roman des *Sept sages*, mais sous une forme plus ancienne et plus complète que celle qui nous est parvenue dans l'*Historia* et les versions qui s'y rattachent.

Nous avons vu qu'il manquait à notre auteur cinq histoires pour compléter le nombre de huit qu'il avait à fournir. Celles qu'il a intercalées sont les suivantes : 1° *Histoire de l'empereur qui fit tuer les vieillards et du chevalier qui sauva son père malgré cet ordre*. M. Mussafia a récemment étudié avec sa science et sa critique accoutumées toutes les formes de ce récit (cf. *Romania*, I, 245), que notre moine a assez fortement modifié. — 2° *Histoire de la jeune fille qui éprouvait ses prétendants et de celui qui emprunta en promettant une livre de chair à son créancier*. Ce récit célèbre, qui est, comme on sait, le sujet du *Marchand de Venise*, apparaît peut-être pour la première fois dans le *Dolopathos*, mais comme les autres versions, orientales et occidentales, ne dérivent pas de celle de Jean, elles doivent avoir une source commune, et il est possible que pour notre moine cette source ait été la tradition populaire. La morale qu'en tire dans le *Dolopathos* le quatrième sage, c'est que peut-être, en relisant bien les lois, le roi pourra sauver son fils comme la femme du débiteur a su le sauver de son féroce créancier au dernier moment[1]. — 3° *Histoire de la justice de Trajan* (ou d'Hadrien), mise ici sur le compte de *quidam rex Romanorum*. Jean a pu puiser dans des livres, mais sa version diffère assez des autres pour qu'on croie qu'il l'a recueillie oralement, non certes dans le peuple, mais parmi les clercs ses confrères. — 4° *Aventures d'un célèbre voleur*. Un voleur retiré du métier, pour sauver ses trois fils qui, en voulant marcher sur ses traces, se sont fait prendre, doit raconter à une reine les trois aventures les plus terribles qui lui soient arrivées. La première est, sous d'autres noms, celle d'Ulysse chez Polyphème, mais avec des traits si différents que l'auteur ne l'a certainement pas puisée dans Homère (d'autant plus que plusieurs de ces traits se retrouvent dans des variantes de ce récit, populaires chez diverses nations). Il est vrai que Jean, qui ne nomme pas dans le récit le géant que son voleur aveugle et terrasse, dit ensuite, dans la morale, *quotiens... Poliphemum illum gigantem fefellerit*, mais il ne le connaissait sans doute que par le court récit de Virgile (*Aen.* III, 616 ss.) et a mis ce nom parce qu'il a été frappé de la ressemblance de ce récit avec celui qu'il recueillait[2]. La seconde aventure du voleur, sur laquelle M. Oe. ne donne que peu de détails, et à laquelle on doit sans doute reconnaître avec M. Landau une origine bouddhique, le montre se suspendant à un gibet et se laissant couper des morceaux de chair pour sauver l'enfant d'une femme que des striges vont dévorer. Enfin la troisième aventure n'existe réellement pas : elle a évidemment manqué à l'auteur, qui l'a remplacée par une suite insignifiante de la seconde. M. Oe. cite à ce sujet un excellent article de M. Reinhold Kœhler (*Or. und Occ.*, I, 120), qui rapproche de notre récit un conte gaëlique. Seulement ce conte est complet, tout y est motivé et logique, et il présente évidemment une forme plus ancienne que celle du *Dolopathos*. Je croirais

1. Herbert, qui a trouvé cette application un peu vague, y ajoute des remarques sur la ruse des femmes, mais elles sont peu à leur place ici, où cette ruse ne sert qu'au bien.

2. M. Oe. admet qu'il « connaissait très-bien le récit de l'Odyssée », mais comment l'aurait-il connu? M. de Montaiglon parle des « imitations qui furent faites d'Homère dans les bas-temps »; lesquelles? Il faudrait préciser davantage.

volontiers que toute cette histoire, avec son cadre et ses épisodes, faisait partie de l'*Historia septem sapientum* telle qu'elle s'était formée en Europe quand la recueillit le narrateur (ou la série de narrateurs) qui la transmit à Jean ; et comme la morale qu'on en tire assez naturellement est plus propre à pousser le roi à la rigueur envers son fils qu'à la clémence, je ne serais pas étonné qu'elle eût anciennement figuré dans la bouche de la reine. Le narrateur aurait donc apporté à Jean cinq histoires au lieu de quatre, mais on reconnaîtrait encore ici, dans l'altération qu'a subis la cinquième, le peu de sûreté de sa mémoire. — 5° *Histoire des enfants changés en cygnes*. Cette histoire est la seule dont on puisse affirmer qu'elle a été puisée dans les traditions populaires. Elle a dans le *Dolopathos*, par son rapprochement avec la légende du Chevalier au cygne, un caractère spécialement lorrain qu'a déjà signalé M. de Montaiglon. Ajoutons qu'elle est racontée par Jean avec beaucoup plus de simplicité et de goût que les autres, et qu'elle a dans toutes ses parties une suite et une logique qui montrent qu'elle n'a pas été, comme plusieurs autres, gravement altérée en passant par des intermédiaires infidèles ou inintelligents.

La part du moine de Haute-Seille dans son œuvre ne s'est pas bornée à l'insertion des quatre ou cinq contes qui manquaient dans le récit tel qu'il lui avait été transmis. Il a fait subir, tant au roman lui-même qu'aux histoires qui y sont insérées, un remaniement qui ne touche guère le fond, mais qui consiste surtout en additions ou intercalations. Ces additions ont à peu près toutes le même caractère : l'auteur veut étaler sa science, se poser en moraliste et en théologien, et donner à son roman un caractère historique. Il est dominé par les doctrines qui régnaient alors dans les écoles, et cherche à doter son récit des ornements que le goût puéril du temps avait mis à la mode. Au reste, on voit, et M. Comparetti l'a déjà remarqué avec sa pénétration ordinaire (*Virgilio*, I, 308), que son idée de faire de Virgile le précepteur du jeune prince a eu sur toute l'œuvre une influence considérable : « Le cadre chronologique du récit a été inventé par lui comme l'exigeait l'introduction de ce personnage. » Mais la science du moine de Haute-Seille était aussi vague que bornée. Il savait bien que Virgile était contemporain d'Auguste, aussi place-t-il son histoire au temps d'Auguste, mais il suppose que sous Auguste il y avait des rois qui étaient ses vassaux, et il n'hésite pas à faire établir Dolopathos sur le trône de Sicile par le neveu de César. Ses connaissances en géographie sont encore plus vagues : il sait que Palerme est la capitale de la Sicile[1], mais il paraît ignorer que la Sicile est une île : au moins, dans le retour de Lucinius de Rome à Palerme, qui est minutieusement décrit, ne parle-t-on jamais de passer la mer ; il sait que Virgile est né à Mantoue, mais il croit que Mantoue est en Sicile[2]. Je trouve donc que M. Oe. va un peu loin en parlant de « la science dont il fait preuve », et en disant qu'il peut passer pour « un des moines les plus cultivés de son temps ». Il possède, il est vrai, ce savoir creux et stérile, fréquent chez

1. Il l'appelle *Palerne* (II, 29), comme Herbert et tous les auteurs français de ce temps. On parlait beaucoup, à cette époque, de Palerne, à cause du séjour qu'y faisaient souvent les croisés qui allaient par mer.

2. M. Comparetti (*Virgilio*, I, 306) lui attribue d'autres bévues dont il est innocent et qui sont le fait d'Herbert.

ses contemporains, qui se compose uniquement de formules et de citations, mais il y avait à la fin du XII^e siècle des hommes et notamment des moines qui étaient bien autrement instruits : le savoir de Jean est un vrai savoir d'écolier de cloître.

Le nom qu'il a donné à son héros est expliqué par lui-même : *Dolopathos i. e. dolum vel dolorem patiens, ex greco latinoque sermone compositum.* Il n'y a pas là de quoi conclure, comme on l'a fait (Landau, l. l., p. 133), qu'il « semble avoir eu quelque connaissance du grec »; le mot *pathos* était un de ces termes courants dans l'école que tout le monde savait sans avoir jamais vu un livre grec [1]. Ce nom bizarre a-t-il été suggéré à Jean, au moins en quelque mesure, par le récit qu'il a entendu? Il est difficile de le dire. Ce qui paraît certain, c'est que sa belle étymologie nous a valu tout l'ennuyeux préambule de son livre, qui a pour but de nous montrer comment Dolopathos *souffrit* de la *ruse* de ses envieux. A cette fade histoire il a joint le portrait idéal d'un bon roi, tracé d'après les formules courantes, après quoi il nous donne, également d'après les idées les plus banales de son temps, l'idée de l'éducation que Lucinius reçoit près de Virgile, il insère une anecdote sans aucun intérêt sur les talents de Lucinius en astrologie [2], et s'étend d'une façon insupportable, en intercalant sans cesse de longs discours, sur le retour du jeune prince chez son père. Son ouvrage a cent pages, en voilà déjà vingt-cinq d'occupées, et comme il y en a seize à la fin qui sont prises par un hors-d'œuvre plus inutile encore, et qu'avant le récit du premier sage il y en a encore seize à lire, c'est au moins la moitié du livre qui est non-seulement inutile, mais tout à fait nuisible à son effet. Que nous importent les aventures antérieures et postérieures du père et du fils? tout l'intérêt du roman est évidemment dans l'accusation portée contre le fils et dans l'incertitude qui renaît chaque jour sur son sort.

L'histoire de la tentative de séduction exercée sur le jeune prince par sa belle-mère est longuement traitée par le moine. Il a motivé un peu mieux, à l'aide de réminiscences classiques, la conduite de la reine ; on peut seulement relever quelque niaiserie dans le procédé qu'emploie Dolopathos pour faire parler son fils (ajoutons que lui-même ferait mieux de se taire que de débiter ses longs et insipides discours), et surtout une indécence gauche dans la description des tentations auxquelles est soumis Lucinius (Herbert a été obligé d'adoucir certains détails trop grossiers). Enfin la reine porte sa plainte perfide, le roi condamne son fils, qui continue à se taire, on dresse le bûcher, on va l'y jeter, quand se présente le premier sage, à l'intervention duquel il va devoir le salut pour un jour.

Notre auteur se trouvait à ce moment dans une situation assez embarrassante. Dans l'*Historia*, comme dans les versions orientales, tout le nœud du drame est dans l'effet que produisent sur le roi les récits qu'on lui fait entendre. Le premier jour, comme il hésite à faire mourir son fils, la reine, pour le déci-

1. Il ne faut pas rapporter *dolo* au grec, puisque Jean dit expressément que le grec *et le latin* entrent dans la composition de ce nom.

2. Si au moins ces talents servaient au prince, — comme dans d'autres versions, — à prévoir lui-même ce qui le menace! Mais non : c'est Virgile qui lui impose le silence sans lui dire pourquoi. — Jean aura-t-il remplacé par cette aventure dramatique la preuve bizarre que le jeune prince donne de sa sagesse dans l'*Historia*, et qui lui aura semblé trop invraisemblable?

der, lui raconte l'histoire du jeune arbre auquel on sacrifia le vieux, et, pour qu'on ne le traite pas de même, il donne l'ordre d'exécuter le jeune prince. Le premier sage lui apprend alors l'aventure de celui qui par une funeste méprise tua son chien fidèle, et il fait remettre, crainte de pareille erreur, le jeune homme en liberté. Mais le lendemain matin la reine le décide à redonner l'ordre fatal en comparant les manœuvres des sages aux ruses par lesquelles un pasteur sut endormir et mettre à mort un sanglier. Il délivre une deuxième fois son fils sous l'impression de l'histoire du deuxième sage (Hippocrate et son neveu), le condamne une troisième fois après la troisième histoire de la reine (le Voleur du trésor royal), et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'arrive le huitième jour où le prince rompt le silence. Jean de Haute-Seille, dans la source duquel manquaient les histoires de la reine, ne pouvait procéder ainsi. Si en effet le récit du premier sage avait décidé le roi à la clémence, le roman était fini, tandis qu'il fallait faire durer la situation pendant sept jours. Aussi dans le *Dolopathos* n'est-ce pas la morale du conte qu'il entend qui décide le roi à faire grâce : chaque sage à son tour offre au roi de lui raconter une histoire et lui demande en échange du plaisir qu'elle a dû lui faire, et comme une faveur personnelle, de remettre *d'un jour* le supplice du prince[1]. Le biais est assez ingénieux, mais les contes, qui dans le récit primitif appartiennent essentiellement au drame, ne sont plus ici que des hors-d'œuvre : les sages pourraient demander un don au roi pour n'importe quel autre motif. Le caractère du roi, qui dans le récit primitif modifie deux fois par jour, sous l'influence d'un conte, ses résolutions les plus graves, est à coup sûr peu vraisemblable, mais il est tellement dans le goût oriental[2] et il donne tant de piquant au récit que ce dernier perd beaucoup à la modification introduite dans le *Dolopathos*. Les romans indiens de ce genre, qu'on peut appeler *à tiroirs*, sont admirables pour l'habileté avec laquelle ils rendent inséparables de l'action qui fait le cadre du récit les contes qui y sont intercalés. Il s'en faut que les imitateurs occidentaux aient en cela aussi bien réussi ; quant à notre auteur, l'état fragmentaire où le récit lui est parvenu peut lui servir d'excuse.

Nous avons dit plus haut qu'en d'autres points cet état devait être intermédiaire entre la forme purement orientale du roman et la forme occidentale que nous offre l'*Historia*, et nous en avons vu une preuve dans le personnage de Virgile, seul précepteur du prince comme le Sindibâd oriental, tandis que les sept sages sont tous ses maîtres dans l'*Historia*. Dans le récit que Jean avait entendu, ces personnages semblent avoir été pour ainsi dire à mi-chemin de la transformation qu'ils ont subie en Europe. Dans les récits orientaux ce sont les conseillers du roi qui, par pur souci de la justice et des intérêts de leur maître, s'efforcent de soustraire le jeune prince à un supplice qu'ils croient immérité ; dans l'*Historia* ce sont les précepteurs du prince, qui défendent leur élève dont ils connaissent l'innocence et les motifs cachés. Dans le *Dolopathos* on ne sait au juste ce que c'est :

---

1. L'*Historia*, à vrai dire, est aussi entrée dans cette voie, mais les contes ont encore sur les sentiments du roi un effet direct qu'ils n'ont plus ici.

2. M. Comparetti, dans un excellent travail (*Intorno al libro dei Sette Sain di Roma*, Pisa 1865), que je n'avais pas sous les yeux en écrivant cet article, croit que ce roi ridicule n'est pas primitif; mais je ne saisis pas très-bien le caractère que le roi aurait eu, d'après lui, originairement.

chacun d'eux déclare qu'il est « un des sept sages de Rome » ; ils arrivent tous les jours à point nommé sur le lieu du supplice au moment où on va brûler Lucinius ; ils content leur histoire, obtiennent un sursis d'un jour et disparaissent ; on n'en parle ni après ni avant. On devine vaguement qu'ils sont sous l'âutorité de Virgile et envoyés par lui, mais voilà tout. L'auteur semble avoir su seulement que « sept sages » venaient raconter des histoires pour sauver le prince, et qu'ils étaient subordonnés à son précepteur[1]. Il a évité de nous donner sur eux des renseignements qu'il n'avait pas, et les a laissés dans le vague où il les avait reçus.

Quand les sept sages ont fait leur conte, les sept jours sont écoulés[2] : Virgile arrive, l'enfant parle et la vérité se fait jour. Ce trait rattache encore directement le *Dolopathos* aux récits orientaux. L'arrivée du maître, qui jusque-là s'est tenu à l'écart, ne peut naturellement être ainsi racontée que dans les versions où le prince n'a qu'un précepteur, et où les *sages* ne sont pas ses maîtres. Aussi manque-t-elle dans l'*Historia*, tandis qu'elle figure dans le *Sindibâd*[3] (il est vrai qu'elle n'y a pas l'importance que lui donne le *Dolopathos*) et dans Jean : preuve nouvelle que le récit qu'il a connu offrait une forme de l'*Historia* plus ancienne que celle qui nous est parvenue. Au reste, Virgile, dont la seule présence, en déliant la langue du prince, met fin au drame, raconte ici, comme les sages, une histoire, qui, bien que destinée à mettre en lumière la perfidie des femmes, n'en est pas moins absolument inutile et déplacée en un pareil moment.

Le prince délivré, la belle-mère punie, on permettrait à l'auteur de nous dire en deux mots que le roi et Virgile moururent cette année, et que Lucinius eut un règne long et heureux. Mais notre moine ne s'en tient pas là, il fait suivre le récit, qui est vraiment fini, de deux appendices qui lui sont tout à fait propres. Le premier n'a que vingt lignes, mais il n'est pas sans importance, parce qu'il nous montre, surtout si on le joint au prologue, l'esprit dans lequel Jean écrivait et le genre d'intérêt qu'avait pour lui le récit qu'il mettait en latin. Le moyen âge scholastique n'a jamais eu l'idée du beau pour lui-même, non pas même celle de l'agréable en littérature : aux yeux de tous les clercs de ce temps on n'écrit que pour être utile, pour dire la vérité, pour enseigner. M. Comparetti a fort bien développé ce point de vue dans son livre sur Virgile : le mot de grand poète n'a pas de sens pour les hommes de ce temps ; un grand poète est pour eux un grand savant, un homme qui a enseigné aux autres des vérités utiles, des secrets précieux. Aussi, pour avoir le droit de faire entrer dans la littérature latine le roman qu'il avait entendu raconter, Jean l'envisage au point de vue de l'utilité. Il oublie, de bonne foi peut-être, que ce sont les aventures merveilleuses dont il est plein qui l'ont amusé et charmé ; il croit ou il prétend faire œuvre d'historien et de moraliste. Son prologue, à travers les fleurs de

---

1. Ce nom des *Sept sages de Rome*, qui est tout à fait propre à l'*Historia*, montre bien que la source de Jean avait déjà reçu une forme voisine de celle de l'*Historia*.

2. Ces sept jours n'ont pas l'importance que leur donnent les autres versions dans la nôtre, où le prince doit se taire *jusqu'à ce qu'il ait revu son maître*.

3. Je désigne sous le nom de *Sindibâd* l'ensemble des récits orientaux, envisagés dans ce qu'ils ont de commun, tel que M. Comparetti l'a restitué.

rhétorique qui le parsèment, se résume ainsi : les anciens auteurs n'écrivaient que la vérité, les modernes ont le tort d'avoir écrit des mensonges ; lui, Jean, qui lit sans cesse les anciens, en les parcourant s'est souvenu d'un roi *sub quo et cui mira contigerunt*, et dont les historiens n'ont pas parlé, peut-être parce qu'ils ne le connaissaient pas. Alors, pour que l'oubli n'efface pas peu à peu *tanta tanti regis opera*, il s'est résolu à les écrire, tout en sachant qu'il n'a pas le talent que demanderait une pareille tâche. — Arrivé à la fin du roman proprement dit, il nous en donne la morale : cette morale, c'est l'admiration que doivent exciter en nous la justice du père et la constance du fils. Voilà une singulière conclusion ! Le roman indien aussi était originairement un ouvrage de morale, mais la morale qui s'en dégageait ressortait plus clairement que celle de Jean : il enseignait à se défier des femmes et à ne pas précipiter ses résolutions. En chemin, l'application s'était perdue : celle que le moine a inventée n'est pas heureuse. — S'il est moraliste, il est historien, et cette seconde qualité nous vaut, tout à la fin du livre, une autre petite digression. Lui qui a si vivement reproché aux « modernes » leurs mensonges, ne doutera-t-on pas de la vérité de son récit ? ne lui reprochera-t-on pas d'avoir imité ceux dont il blâme les défauts dans sa préface ? A cette accusation il fait deux réponses, la première excellente, et même spirituelle : « Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit non comme vu, mais comme entendu[1] par moi, pour le plaisir et l'utilité des lecteurs, et si les événements que j'ai racontés n'ont pas eu lieu, il suffit qu'on croie qu'ils ont pu avoir lieu. » La seconde est fort étrange : « Si quelqu'un ne veut pas croire ce que je raconte, qu'il me dise comment les sorciers de Pharaon changèrent leurs verges en serpents, créèrent des grenouilles, ensanglantèrent les eaux du Nil ; qu'il me dise comment la Pythonisse évoqua Samuel, et comment Circé changea les compagnons d'Ulysse en différents animaux, ce que saint Augustin et Isidore de Séville attestent être vrai ; et puisqu'il ne peut nier tous ces faits, il faut bien qu'il reçoive aussi pour vrais ceux que je raconte. » De pareils raisonnements ne choquaient pas à cette époque. — Cet homme qui prouve si hardiment la vérité de ses contes par les miracles de la Bible n'est certes pas un railleur sceptique. Il consacre tout un long appendice de son roman à une exposition de la doctrine chrétienne. Cette idée lui a encore été suggérée par l'introduction de Virgile dans l'histoire des sept sages : nous avons vu qu'à cause de cela il avait mis son récit à l'époque d'Auguste. Il ne pouvait oublier que cette époque était celle de la venue du Christ, et, obligé de laisser vivre et mourir dans le paganisme son Dolopathos, ce modèle des rois, il a trouvé que Lucinius avait trop de vertus pour ne s'être pas fait chrétien du moment que la chronologie le lui permettait. Il termine donc son histoire en racontant qu'un disciple des apôtres vint en Sicile, et, tant par ses arguments que par un miracle éclatant, convertit Lucinius, qui quitta son royaume pour aller en pèlerinage aux saints lieux, d'où il ne revint pas. Cette dernière partie, où M. Mussafia a indiqué avec raison des réminiscences du roman pieux de *Barlaam et Josaphat*, est un tissu de lieux communs. Le miracle est calqué sur tous ceux qui émaillent les légendes des apôtres et de leurs successeurs ; la

1. *Non ut visa, sed ut audita.* Preuve nouvelle que Jean avait entendu raconter et non pas lu le roman.

prédication est un ramassis de toutes les banalités qui constituent l'apologétique chrétienne du moyen âge. C'est d'ailleurs une marqueterie de passages empruntés aux Pères de l'Église, et je pense que peu de phrases appartiennent en propre à l'auteur, dont à cause de cela la latinité paraît ici supérieure à elle-même. M. Oe. a relevé, après M. de Montaiglon, plusieurs de ces emprunts; il aurait assurément pu, s'il l'avait jugé utile, en grossir notablement le nombre.

J'ai dit un mot plus haut de ceux des contes intercalés dans le *Dolopathos*, qui ont un pendant dans l'*Historia*. L'auteur y montre les mêmes traits distinctifs que dans le roman qui sert de cadre. Il éprouve le besoin d'allonger, d'arrondir de motiver le récit qu'il a recueilli. Il s'acquitte de cette dernière tâche, qu'il est honorable pour lui d'avoir entreprise, avec une certaine habileté ; mais il perd trop souvent de vue, dans sa préoccupation du détail, le sens et le but du conte. Ainsi, comme on l'a vu, le récit des aventures préalables du chevalier qui tua son chien est ennuyeux, inutile et même préjudiciable à l'effet ; il en est de même de l'exposé des mauvais déportements du jeune homme qui, avec son père, vola le trésor du roi. — Les contes qui ne sont pas dans l'*Historia* paraissent traités à peu près de même : notre auteur les a connus sous des formes plus ou moins altérées, il a cherché à les rendre plus complets et plus vraisemblables, mais il les a souvent délayés et mal à propos amplifiés. Dans l'histoire de l'empereur qui fit tuer les vieillards, il a eu l'idée assez ingénieuse de supposer que cette mesure atroce avait été prise dans un siége où les bouches inutiles étaient dangereuses ; seulement il a par là affaibli l'effet du récit : car il est clair qu'une fois le danger passé, l'empereur n'en voudra pas beaucoup au chevalier qui a sauvé les jours de son père, tandis que dans les autres versions l'empereur, qui a voulu détruire les vieillards comme tels, a prononcé la peine de mort contre qui en soustrairait un à son sort. L'histoire est d'ailleurs agréablement et, dans sa partie essentielle, spirituellement contée. — Le conte de la jeune fille qui éprouvait ses prétendants et de celui qui donna en gage une livre de sa chair, est en lui-même tellement merveilleux que Jean n'a guère essayé de le rendre plus vraisemblable : il l'a rédigé avec une certaine brièveté, et s'est seulement trouvé embarrassé, comme je l'ai noté plus haut, d'en tirer une morale convenable pour la circonstance. — L'histoire de la justice de Trajan est accommodée ici au goût du moyen âge : le fils de l'empereur tue le fils de la veuve, parce que celui-ci a mis à mort son faucon, qui avait étranglé la seule poule de sa mère. A part ce trait, l'anecdote offre avec les autres versions (du moins avec celles où figure le *fils* de la veuve) une grande similitude, et tout en admettant que Jean l'a recueillie oralement (voy. ci-dessus, p. 489), on pourrait peut-être déterminer la source d'où elle lui est venue. Au reste, c'est encore ici un récit dont la moralité est singulièrement forcée pour servir à persuader le roi de ne pas faire mourir son fils. — La longue histoire du voleur manque d'un épisode, et nous avons vu par quel artifice Jean avait essayé de combler cette lacune. Le peu d'imagination qu'il y a déployé montre au moins qu'il n'a en aucun cas inventé les récits qu'il a rédigés. — Enfin le conte des enfants changés en cygnes est le meilleur : on voit que l'auteur a eu à sa disposition des matériaux excellents et vraiment populaires.

Après avoir apprécié les sources auxquelles a puisé le moine de Haute-Seille, l'esprit dans lequel il a écrit son livre et le talent avec lequel il l'a composé, il resterait à parler de son style. Cette étude, faite dans le détail, nous mènerait trop loin. Bornons-nous à dire qu'il sent l'école, comme l'ensemble de l'ouvrage. Jean était jeune quand il écrivit son roman : il parle avec reconnaissance de son maître, et prie l'évêque de Metz d'accepter avec bienveillance *primos fructus plante quam plantavit amicus vester Henricus, monasterii mei venerabilis dispensator*. On peut moins se fier aux protestations de modestie et aux aveux d'ignorance, que, suivant l'usage de ses contemporains, il enveloppe dans les phrases les plus prétentieusement entortillées : *Presumpsi ea (gesta), quamquam elinguis et idiota, quamquam nullius discipline scientiam assecutus, saltem qualicumque stilo describere, non tam materiam phaleratis verborum pompis cupiens colorare (vel ut verius decolorare dicam), quam materie veritatem, prout res geste sunt, simplici pedestrique calamo satagens declarare*[1]. *Ceterum rogo te, o lector, si quid incultum vel minus apte positum reppereris, dones veniam, sciasque me non multum in Prisciani regulis desudasse, necdum me in florigeros Quintilliani Tullïique ortulos recepisse*[2]. S'il faut prendre à la lettre cette dernière phrase, on en conclura qu'il n'avait encore fait que des études grammaticales et n'avait point abordé la rhétorique. Mais on en doute en lisant son ouvrage, qui est écrit, sinon toujours avec clarté et correction, du moins toujours avec recherche, et qui est muni, notamment dans les parties où il parle en son nom et dans les discours qu'il prête à ses personnages, de tous les ornements de la rhétorique d'alors. On remarquera notamment, dans la dédicace et la préface, le soin avec lequel il conforme les chutes de ses phrases aux règles rhythmiques en vogue au XIII[e] siècle[3] et qui certainement remontent beaucoup plus haut. Presque toutes se terminent par un dactyle et deux trochées rhythmiques, comme les deux que je viens de citer (*sátagens déclarâre, hórtulos récepisse*). Au reste, il serait injuste de le juger d'après cet échantillon : dans la narration proprement dite, il est heureusement moins fleuri, et il a des pages qui, sans être tout à fait exemptes de maniérisme monacal, se font lire agréablement. M. Oe. me paraît l'apprécier avec quelque peu de partialité, mais il a raison de dire que son œuvre lui fait surtout honneur si on considère que c'est son début littéraire. On ne voit pas d'ailleurs qu'il ait écrit d'autres livres.

Quoi qu'il en soit du mérite de Jean de Haute-Seille, son ouvrage ne manqua pas d'un certain succès. Il se répandit en Allemagne, où on le transcrivait au XIII[e] siècle dans le ms. d'Orval, et particulièrement en Autriche, où on en faisait au XV[e] siècle les quatre copies qu'ont découvertes MM. Mussafia et Oesterley. A peu près à la même époque (d'après la langue) on en traduisait six contes en allemand[4]. Mais ce qui a surtout fait connaître l'œuvre de Jean c'est la

1. Cette phrase est inintelligible dans l'imprimé, où on lit *notam* pour *non tam*, *colerâre* pour *colorare*, et où l'éditeur a changé en *decorare* le *decolorare* du ms., et mis une virgule après *satagens*.
2. Ms. éd. *Cipriani, recubasse*.
3. Voy. Thurot, *la Gramm. au moyen âge*, p. 480 ss.
4. Ces contes ont été traduits sur le latin, mais avec l'intention de les détacher du

traduction qui en a été faite avant 1223 [1] par le poète français Herbert. Signalé dès le XVII^e siècle par Fauchet, abrégé en partie au XVIII^e siècle dans le *Conservateur*, analysé en 1838 avec de longs extraits par Le Roux de Lincy, le poème d'Herbert a été publié en entier il y a dix-sept ans par MM. Ch. Brunet et A. de Montaiglon. Il a, dans cette édition, 12904 vers [2] et suit fidèlement le texte latin : M. Mussafia a déjà fait remarquer qu'il est un peu plus court dans l'appendice théologique de la fin, tandis qu'il décrit plus au long les fêtes, les costumes, etc.; ce qu'il abrége surtout, ce sont les réflexions morales. Il passe aussi la dédicace, bien qu'il l'ait connue [3], et supprime un assez grand nombre des citations bibliques ou classiques de Jean. Mais ce qui offre dans son poème la question la plus intéressante à la critique, c'est la circonstance suivante : la deuxième histoire (*Gaza*) contient des épisodes qui ne se trouvent pas dans le latin ; et la dernière (*Puteus*) a pour préambule un conte (*Inclusa*) qui se retrouve dans l'*Historia septem sapientum*, mais qui manque également dans l'original. On peut expliquer cette différence de deux manières : ou Herbert a eu sous les yeux un texte plus complet du roman latin, qui contenait ces deux épisodes et cette histoire, ou il les a ajoutés de son chef. M. Mussafia s'est prononcé pour la première opinion, et a trouvé dans le texte même de Jean une confirmation de sa thèse. En effet, d'après Herbert, la femme qui, dans le conte du puits, joue le rôle d'Angélique dans *Georges Dandin*, s'est fait enlever une première fois par son mari actuel, grâce à une ruse dont je reparlerai tout à l'heure. Le latin ne dit mot de cette première aventure, mais en racontant la seconde, il dit de cette femme : *Illa vero, artium suarum non immemor*, sur quoi M. Mussafia remarque : « Ces paroles font évidemment allusion au récit anté-

---

cadre et de les présenter isolément ; voy. notamment le début de *Puteus* dans Mussafia, l. l., p. 79.

1. M. de Montaiglon fixe la date entre 1222 et 1224 ou 1225, parce que *Loeis*, auquel il est dédié, appelé au début fils de roi (il s'agit de Louis VIII), est appelé roi à la fin, et que, couronné en 1223, il mourut en 1226. Mais le vers *Au bon roi Loeis le livre* me paraît une fabrication de copiste. Le ms. de Fauchet portait : *Herbert define ici son livre, A l'evesque de Meaus le livre;* M. de M. conjecture fort ingénieusement que « Jehan, ayant mis en tête son épître à l'évêque de Metz, a pu à la fin le nommer de nouveau, et Herbert traduire cette mention par inadvertance », en rendant d'ailleurs *Metensis* par *de Meaus* et non *de Mès*, ce qui amènerait à conclure qu'Herbert était de l'Ile-de-France. — Mais comment la mention de l'évêque de Metz ou de Meaux et celle du *bon roi Louis* pourraient-elles toutes deux être d'Herbert? Comment, se nommant, s'adresserait-il à cet évêque? L'inadvertance serait un peu forte. — Voici mon explication. Herbert, en arrivant à la fin du roman qu'il traduisait, a ajouté, se référant au début de son poème et à la préface du livre latin : *Jehans define ici son livre, A l'evesque de Mes le livre* (c'est d'autant plus probable que les réflexions qui suivent sont encore traduites de Jean). Un premier copiste, qui avait oublié le *Jehan* nommé au début, a remplacé ce nom par celui d'Herbert, et, par erreur, changé *Mes* en *Meaus* : c'est ce que donnait le ms. de Fauchet. Un second copiste, voyant que le poème était dédié non à un évêque, mais à *Loeis fils au roi de France* a changé le vers pour en faire *Au bon roi Loeis le livre.* Donc ce vers ne peut servir à rien pour la date.

2. L'édition en indique 12901, mais il y a dans le chiffrage une erreur de trois vers. On a récemment (*Rev. Crit.* 1873, I p. 61) indiqué l'inconvénient du système qui consiste à ne marquer le numérotage des vers d'un poème qu'au haut de chaque page. Le *Dolopathos*, qui est publié avec soin, montre bien les erreurs dans lesquelles ce système induit (un écart de 5000 vers, comme celui de M. Fr. Michel dans son *Roman de Roncevaux*, est rare). Il y a dans ce poème *neuf* erreurs de chiffrage (pp. 84, 106, 122, 196, 241, 267, 347, 348, 405), qui se compensent ou s'aggravent l'une l'autre, de manière à donner à la fin une différence de trois vers.

3. Voy. la n. 1 ci-dessus.

rieur de l'*Enlèvement*, que ne contient aucun de mes trois mss. La femme qui a dupé son premier mari trompe maintenant le second. » — La découverte du ms. d'Orval ne favorise pas cette hypothèse ; en effet, ce ms., plus ancien de deux siècles que les mss. autrichiens, et dans lequel, à cause du prologue et de la préface, on ne peut méconnaître l'œuvre bien authentique de Jean, est absolument conforme aux textes du XV[e] siècle. C'est ce qui a porté M. Oe. à dire : « Je ne puis me résoudre à admettre avec Mussafia que la fusion de ces deux contes (*Inclusa* et *Puteus*) ait déjà été faite par Jean, car notre texte ne fournit aucun indice, externe ou interne, à l'appui de cette conjecture. Les mots *artium suarum non immemor*, où on en a trouvé un, se rapportent plus naturellement à la ruse des femmes en général qu'au récit d'une ruse spéciale, qui aurait été retranché du conte sans aucun motif et sans y laisser aucune trace. » Et il conclut : « Les additions du texte français doivent donc toutes être mises sur le compte d'Herbert. »

Cette solution paraît en effet au premier abord aussi sûre que naturelle ; cependant si on l'examine de près elle offre de grandes difficultés. Il est peu probable que les deux morceaux qui ne se trouvent que dans le poème français (deux épisodes de *Gaza* et première histoire fondue avec *Puteus*) aient un caractère différent : ils doivent être considérés ensemble ou comme ayant été ajoutés par Herbert ou comme ayant été trouvés par lui dans son original. Examinons-les en eux-mêmes pour voir s'ils présentent quelque trait qui puisse nous aider à résoudre cette question délicate. — Nous avons déjà remarqué que le récit *Gaza* est plus développé dans le *Dolopathos* que dans l'*Historia*. Dans les deux textes nous voyons que le voleur se blesse pour pouvoir pleurer sans éveiller les soupçons quand on traîne devant sa maison le corps de son père ; mais dans l'*Historia* le récit s'arrête là et le roi renonce à découvrir le voleur. Dans le *Dolopathos* (après une répétition de ce premier incident) nous trouvons le récit de la ruse employée par le voleur pour retirer du gibet le corps de son père, et nous avons vu que cet épisode avait dû figurer dans une forme de l'*Historia* plus ancienne que celle que nous possédons. A plus forte raison pouvons-nous dire la même chose de l'un au moins des deux épisodes qui ne se trouvent que dans Herbert : le roi, pour prendre le voleur, lui tend un piége où il place comme appât sa propre fille, et celui-ci, après avoir joui des faveurs qu'on lui abandonne, sait déjouer encore une fois la ruse qu'on a crue infaillible pour le prendre. Après une autre tentative que je laisse ici de côté, le roi plein d'admiration pour son habileté lui pardonne et lui donne sa fille en mariage. Or, à quelques circonstances près [1], ce dénouement est celui qui est dans Hérodote[2] ; il appartient au conte dans sa forme la plus authentique, et Herbert ne l'a certainement pas inventé. S'il l'a ajouté de son chef au récit de Jean, il faut admettre qu'il a, lui aussi, indépendamment de sa source, connu une rédaction de ce conte plus ancienne que celle de l'*Historia*. Mais

1. La ruse du jeune homme pour ne pas être reconnu par la princesse est autre ; mais celle qu'emploie ici le voleur est également bien ancienne, et, comme le fait remarquer M. Landau (l. l. p. 24), se retrouve ailleurs dans Hérodote, l. VI (et non VII), c. 68-69.

2. Et dans plusieurs contes populaires sur le même sujet.

alors cette version offrait certainement des traits différents dans la première partie du récit[1], et comment se fait-il qu'on ne trouve pas la trace de ces variantes dans le poème français? — La supposition qu'Herbert a connu *Gaza*, indépendamment de son original latin, sous une forme plus ancienne que l'*Historia*, devient encore plus invraisemblable si on doit admettre qu'il a connu ce conte comme faisant déjà partie du roman, et c'est pourtant ce qui semblerait ressortir de l'examen du second épisode propre au poème français. En effet, cet épisode se retrouve dans l'*Historia* : c'est le récit *Inclusa*[2], et il est fort peu probable que, par une coïncidence fortuite, Herbert, qui l'aurait connu comme conte isolé, l'ait également introduit dans le *Dolopathos*. Il faudrait donc admettre pour tout l'ouvrage l'invraisemblance qui nous choquait tout à l'heure pour *Gaza* : Herbert aura connu, indépendamment de Jean, une forme de l'*Historia* plus ancienne que celle qui nous est parvenue ; mais il se sera borné à emprunter à cette version deux épisodes de *Gaza* et le récit *Inclusa*, sans qu'on trouve dans tout le reste de son livre aucun vestige des variantes considérables que cette version devait contenir. Notons que le récit entendu par Jean était, comme on l'a vu plus haut, étrangement altéré, et qu'il est impossible qu'Herbert l'ait entendu de son côté autrement que sous une forme très-différente. — Enfin, si on lit les épisodes propres au *Dolopathos* français, on est frappé, dans l'allure et dans le ton du récit, d'une similitude parfaite avec le reste, qui ne permet guère de croire qu'ils ne soient pas traduits également[3]. Et comment Herbert, si fidèle traducteur dans tout le cours de son poème, aurait-il pris tout à coup une liberté aussi grande que celle de fondre, de sa propre autorité, un autre conte avec le dernier récit? s'il l'avait fait, comment s'en serait-il tenu là? — Examinée uniquement au point de vue d'Herbert, la question ne peut recevoir que la réponse donnée par M. Mussafia : le poète français a eu sous les yeux un manuscrit latin qui contenait les deux derniers épisodes de *Gaza* et le récit *Inclusa* fondu avec *Puteus*.

Mais si nous passons à l'examen du latin, nous ne pouvons nous défendre d'être du sentiment de M. Oesterley : le texte, tel qu'il est, est complet ; non-seulement, dans le récit *Puteus*, il n'offre aucun point d'attache pour *Inclusa*[4], mais il est clair que l'addition de ce second conte est maladroite. Celui qui doit être le mari dans le second épisode ne se prête pas du tout à jouer le rôle d'amant dans le premier ; les précautions qu'il prend contre sa femme dans *Puteus* conviennent très-bien à son caractère de *philosophus*, auquel répugne absolument la singulière façon dont il se marie dans *Inclusa* ; en comparant le début du récit de Virgile dans le latin et dans le français, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a, dans le second de ces textes, une interpolation. — Examinée au point de vue du latin, la question doit être résolue ainsi : la forme

1. Ainsi nous avons vu que la fumée employée pour découvrir comment on est entré dans la tour est un souvenir de la forme primitive du conte : le trait dont nous avons ici un vestige devait être conservé intact dans une version parallèle.

2. Ce conte ne se trouve pas dans toutes les formes de l'*Historia ;* sa présence dans une version aussi ancienne assure, à mon avis, la priorité aux formes qui le contiennent (cf. Mussafia, l. l. p. 89-91).

3. La scène d'*Inclusa* mise en Grèce est encore un trait qui indique un modèle latin.

4. Je crois comme M. Oe. que les mots *artium suarum non immemor* peuvent s'expliquer sans qu'il soit besoin d'y voir une allusion au premier épisode.

du *Dolopathos*, telle qu'elle est dans les cinq mss. latins connus, est complète et n'a point subi de suppression.

Ces deux résultats, également assurés, nous amènent à ce résultat commun : Herbert a eu sous les yeux un manuscrit latin qui contenait des morceaux qui actuellement ne se trouvent que dans son poème, mais ces morceaux ont été ajoutés postérieurement au texte latin que nous possédons.— Reste à savoir par qui ils ont été ajoutés. Je n'hésite pas à répondre : par Jean de Haute-Seille lui-même. Ils ressemblent trop au reste pour provenir d'un autre auteur, et si nous voulions supposer un interpolateur distinct de Jean, nous nous retrouverions en présence de l'invraisemblance signalée tout à l'heure : deux personnes auraient connu, indépendamment l'une de l'autre, deux versions de l'*Historia* sensiblement conformes, quoique toutes deux fort altérées, et la seconde, en revoyant le travail de la première, se serait bornée à y ajouter deux épisodes et un récit négligés par elle, sans introduire d'ailleurs aucune variante. — Au contraire, rien n'est plus simple et plus naturel que l'hypothèse suivante : Jean avait pris, sur le récit qu'il avait entendu, des notes d'après lesquelles il a écrit son roman. Plus tard il a regretté de n'avoir pas utilisé, dans ces notes, les derniers épisodes de *Gaza* et le récit *Inclusa*, et il les a ajoutés, assez malheureusement ; car *Inclusa*, outre les défauts indiqués plus haut, nous montre la même femme enfermée deux fois dans une tour[1], et les derniers épisodes de *Gaza* rendent ce conte tout à fait impropre à être raconté au roi pour l'empêcher de faire mourir son fils. Mais les récits en eux-mêmes étaient agréables, et il ne put résister au plaisir de les insérer.

Il y a donc eu du *Dolopathos* latin deux rédactions successives : la première nous est parvenue dans nos cinq manuscrits, la seconde est celle qu'a connue Herbert. J'irai plus loin, je crois qu'il la tenait de Jean de Haute-Seille lui-même. Il paraît en effet posséder sur lui des détails plus précis que ceux que nous donne son livre. *Uns blans moines de bone vie*, dit-il en parlant de lui. Admettons que notre poète fût assez versé dans la géographie ecclésiastique pour savoir que la petite abbaye lorraine dont il s'agit[2] était de l'ordre de Cîteaux (les moines *blancs*) ; comment savait-il que « dans Jehans » était « de bonne vie » ? Mettons, ce que je ne crois pas, que ce soit un *epithetum ornans* ; il y a un autre argument à tirer des vers de la fin. J'ai dit plus haut que la leçon originale d'Herbert doit être : *Jehans define ci son livre, A l'evesque de Mes le livre* ; or ces vers sont suivis de celui-ci : *Cui Dex doinst honor en sa vie*, qui s'applique à l'évêque de Metz Bertrand auquel Jean s'adressait, et qui a par conséquent été écrit avant 1212, date de la mort de Bertrand, par quelqu'un qui savait que ce personnage n'était pas mort. — Il est donc permis de croire qu'Herbert reçût de Jean lui-même, qu'il connaissait personnellement, le manuscrit de son ouvrage, dans une rédaction augmentée, et qu'il le « trest en romans » avant 1212. — Herbert était-il lorrain ? C'est ce que je ne saurais dire. Il est certain que l'un des manuscrits de son poème, celui même qui a

1. C'est précisément cette tour, commune aux deux récits, qui a donné à Jean l'idée de les réunir, tandis que d'abord il en avait supprimé un.

2. Il ne faut rien conclure de la forme Haute-Selve, employée par Herbert. On disait ainsi même en Lorraine de son temps : Haute-Seille est une forme moderne.

servi de base à l'édition, a été exécuté par un copiste lorrain, mais les formes dialectales qu'on y rencontre (p. ex. *ait* = fr. *a*) sont le fait de ce copiste et non de l'auteur[1]. Toutefois au commencement du XIII[e] siècle, un poète lorrain pouvait parfaitement écrire en fort bon français. Résumons les dates acquises : Jean a écrit entre 1179 (date où Bertrand fut évêque de Metz) et 1212 (date où cet évêque mourut) ; Herbert, qui a reçu de Jean une rédaction amplifiée, a écrit avant 1212 ; la manière dont il parle de Louis, fils du roi Philippe (... *li fils Deu le volt doer Del doaire de vasselaige ; Mout est vaillans de son aaige*) indique que ce prince avait au moins vingt ans, et il les eut en 1207. C'est donc entre 1207 et 1212 qu'il faut sans doute placer la composition du *Dolopathos* français [2].

Les recherches qu'on vient de lire ne s'accordent pas toujours avec les opinions qu'exprime M. Oesterley. Ainsi on a vu qu'il regarde les derniers épisodes de *Gaza* et le récit *Inclusa* comme appartenant en propre à Herbert. Il croit aussi que Jean n'a emprunté à la version de l'*Historia* qu'il a entendue que le cadre du roman, et que les contes qu'il a insérés ont tous été recueillis par lui à l'état isolé et insérés dans son roman. Il s'appuie sur ce que le conte *Gaza* est, dans l'*Historia*, mis avec raison dans la bouche de la reine, tandis qu'Herbert, ne faisant pas raconter de contes par la reine, a dû puiser dans une version où elle n'en racontait pas non plus. Mais si les contes de la reine manquent dans Herbert, c'est sans doute, comme on l'a vu, par suite de l'état altéré où il a reçu le roman ; il a connu au moins deux de ceux que l'*Historia* lui attribue, à savoir *Gaza* et *Virgilius* (voyez plus haut). Ce dernier n'a servi qu'à lui fournir quelques traits pour l'histoire-cadre, tandis qu'il a inséré le premier, en cherchant à en tirer la morale dont il avait besoin. — Il est inadmissible que cinq histoires, *Canis*, *Gaza*, *Virgilius*, *Inclusa*, *Puteus*, se trouvent à la fois, par le simple effet du hasard, dans l'*Historia* et dans le *Dolopathos*.

En terminant son introduction, M. Oesterley soulève une question des plus intéressantes, qu'il résout à mon sens un peu vite. Après avoir parlé de la traduction française, il ajoute ces paroles que je veux reproduire intégralement : « Ce qui a plus d'importance et d'étendue, c'est l'influence *médiate* du *Dolopathos*, l'action que cet ouvrage a exercée en tant que ses éléments sont rentrés dans la vie du peuple, d'où ils avaient été tirés, et où ils se sont répandus dans des cercles de plus en plus grands. Il faut chercher l'origine de cette expansion dans les poésies des trouvères (?) français, qui ont servi à propager ces contes en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Hongrie, en Russie, jusqu'aux steppes asiatiques. Car l'accord des récits du *Dolopathos*, pour une longue série de traits isolés, mais caractéristiques, avec des contes populaires qui pour la plupart n'ont été connus que de nos jours, et qui se retrouvent

1. C'est ce que montrent des rimes comme *Dejanirait : tuait* p. 351, *lai : semblait* p. 370, etc. D'ailleurs ces formes lorraines sont beaucoup plus sensibles dans la seconde moitié de A que dans la première.

2. Trompé par une fausse notice de D. Brial (*Hist. de Fr.* XVII, 85), j'avais cru d'abord pouvoir rapporter la dédicace d'Herbert à l'entrevue de Vaucouleurs entre Frédéric II et Louis, fils de Philippe-Auguste (nov. 1212) ; mais l'évêque de Metz Bertrand était alors mort depuis six mois, et c'est non pas lui, comme le dit D. Brial, mais son successeur, qui fut le médiateur de cette entrevue.

chez les nations les plus éloignées comme les plus voisines, cet accord est trop frappant pour qu'on puisse révoquer en doute l'influence de notre roman sur la naissance ou au moins sur la forme de ces contes ; et ce fait vient prouver une fois de plus que le grand courant qui a porté de l'orient à l'occident des récits vivant et se perpétuant dans le peuple, a été suivi d'un courant inverse, plus faible, il est vrai, allant de l'ouest à l'est et qui s'est fait sentir jusqu'en Asie. A ce point de vue le *Dolopathos* restera toujours un document important et instructif au plus haut degré. »

Le savant critique nous dit ensuite qu'il aurait voulu donner en détail les preuves de la « place exceptionnellement importante » du *Dolopathos* dans la littérature narrative en entreprenant « un tableau comparatif du développement des récits contenus dans ce livre », mais qu'il y a renoncé, parce qu'il n'aurait pu que répéter ce qui a déjà été dit soit par lui-même, soit par d'autres. Je ne suis pas de son avis : on a rarement, trop rarement essayé ce « tableau comparatif du développement » des contes ; on s'est borné le plus souvent, M. Oesterley presque toujours, à des rapprochements qui ne sont en réalité que les matériaux d'un semblable travail. Je ne crois pas d'ailleurs que l'éditeur de Jean de Haute-Seille eût réussi à démontrer sa thèse, qui de prime abord est peu vraisemblable. Comment n'a-t-il pas vu l'étrange contradiction dans laquelle il tombe? Il nous dit d'une part que Jean a puisé ses contes dans des récits populaires, et quand il retrouve des traits pareils à ceux de ces mêmes contes dans d'autres récits populaires, il veut qu'ils aient été empruntés à Jean ! Pourquoi n'auraient-ils pas continué à vivre dans le peuple et ne se présenteraient-ils pas aujourd'hui à nous comme ils se sont présentés il y a sept siècles au moine lorrain? Il faudrait prouver que des traits de l'invention de Jean, comme par exemple le préambule du récit *Canis* ou l'idée, dans ce même conte, de faire tuer au chevalier son faucon et son cheval, se retrouvent dans des récits populaires, et c'est ce qui serait difficile. — M. Oe. passe en revue les huit[1] contes du *Dolopathos* en signalant rapidement ce qui peut venir à l'appui de son assertion : je n'y trouve rien qui la justifie le moins du monde. Les traits qui sont communs au *Dolopathos* et à tel ou tel conte européen ou asiatique proviennent de la source où tous deux ont puisé. Cette source au reste a été pour Jean un récit, mais non un récit populaire proprement dit, sauf pour les *Cygnes* et peut-être pour *la Livre de chair*. Je ne crois donc pas qu'on puisse même conclure de la présence d'un conte dans le roman de Jean qu'il fût populaire en Lorraine au XII[e] siècle ; on doit se borner à dire qu'à cette époque il avait déjà pénétré en Europe. Quant à la question de savoir si un conte vient ou non de l'Orient, le *Dolopathos* ne peut aider beaucoup à la résoudre, puisqu'à côté de récits certainement orientaux, il en offre qui, comme les *Cygnes*, paraissent bien avoir été recueillis dans la tradition populaire occidentale[2], et d'autres, comme *la Justice de Trajan*, qui remontent à l'antiquité classique. Je n'attribue donc pas au roman du moine de Haute-Seille l'importance exceptionnelle que lui accorde l'editeur. Il ne peut servir beaucoup à éclaircir l'origine des contes qu'il renferme, il ne les présente pas sous une

1. En y comprenant le conte *Inclusa*, dont M. Oe. dit aussi quelques mots.
2. Ce ne serait pas d'ailleurs une preuve que ces contes ne vinssent pas d'Orient ; il en était venu d'Asie en Europe bien avant le XII[e] siècle.

forme très-pure, et rien n'autorise à croire qu'il ait exercé sur le développement subséquent de la littérature narrative une influence marquée. Ce n'en est pas moins un ouvrage des plus intéressants : il nous conserve la trace d'un état de l'*Historia Septem sapientum* plus ancien que celui où elle nous est parvenue ; il nous donne, pour tel ou tel conte, une forme plus voisine de l'original que celle de l'*Historia* ; et par sa date reculée il prend une place à part dans l'histoire de la transmission des contes. Tout récit oriental qui se trouve dans le *Dolopathos* a nécessairement été apporté en Europe antérieurement au XIII^e^ siècle ; c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue dans les discussions auxquelles donne lieu le curieux problème de la propagation des contes indiens. Il est clair que ces récits au moins n'ont pas pénétré en Occident au XIII^e^ siècle par l'intermédiaire des Mongols.

On voit à quels points de vue divers la publication de M. Oesterley présente de l'intérêt pour la science. Par la découverte du manuscrit d'Orval, par l'impression de l'œuvre de Jean de Haute-Seille, et par l'étude dont il l'a fait précéder, le savant et laborieux éditeur de Pauli, de Kirchhof, de Romulus et des *Gesta Romanorum* s'est acquis un nouveau titre à la reconnaissance du public lettré.

G. P.

P. S. Les éditeurs du *Dolopathos* n'ont fait usage que de deux manuscrits (dont un seul complet) du poème d'Herbert. Il en existe un troisième à Montpellier, dont je dois moi-même la connaissance à une lettre de M. Oesterley. J'avais pensé que ce ms., coté 436, pourrait être celui de Fauchet, mais il n'en est rien. Je me suis adressé pour avoir des renseignements à cet égard à M. Boucherie, à l'obligeance duquel je dois la copie des vers de la fin et du commencement qui sont intéressants pour la question traitée ci-dessus (p. 497, n. 1). Ceux de la fin sont conformes au ms. de Paris ; ceux du commencement aussi, malgré les fautes grossières qui les défigurent, sont d'accord avec le texte imprimé ; seulement l'éloge du jeune Louis est bien plus long ; entre les vers 32 et 33 sont intercalés les suivants : *Li boins arbres doit boin frut randre, Et qui raison i doit antendre Bien puet legierement savoir Ke plus grant valor doit avoir Loeys c'Alexandre n'out* : *Phelipes fut peire Alexandre, Mais mout par fut sa valour* (ms. *volour*) *maindre Ke la Phelipe a roi de France* ; *Et ben saichiez tot sen doutence C'Alixandres estoit paiens, Mais Loeys est* (ms. *iert*) *crestiens, Et s'ait millour commencement* : *Dex li dont boin definement*. Ce ms. paraît avoir été écrit dans les provinces de l'Est.

PÉRIODIQUES.

I. Jahrbuch fur Romanische und englische Sprache und Literatur. Nouvelle série, I, 2, p. 122, Bartsch, *Die Quellen von Jehan de Nostradamus* (sic). Fin du travail dont nous avons annoncé le commencement il y a quelques mois (*Romania*, II, 142). M. B. y traite des poètes qui ne sont connus que par Notre-Dame, et il analyse longuement un certain nombre de vies que j'avais été étonné de lui voir passer sous silence. On y trouve comme précédemment une grande connaissance de la poésie des troubadours, mais aussi la même absence de résultats nouveaux. Encore une fois je ne crois pas que le sujet méritât d'être traité avec autant de détail, mais assurément il ne pouvait l'être avec fruit que par une personne très-versée dans l'histoire de la Provence, et ayant à sa disposition quantité de sources que M. B. n'a probablement pas à sa portée. Ceux qui savent l'histoire de la Provence ne comprendront pas qu'on ait pu aborder ce sujet sans citer une seule fois César de Notre-Dame. Çà et là des conjectures bizarres, p. ex. que le surnom de Hugues de *Lobières* est le *Lobeiras* qui figure dans une pièce de Guiraut de Borneil (*Parn. occit.*, p. 128)! Ce rapprochement n'aurait aucune valeur alors même qu'il y aurait en effet *Lobeiras* dans la pièce de Guiraut, car ce nom de lieu est assez répandu au midi de la France; mais il n'y a pas *Lobeiras*. Si M. B. veut bien vérifier sa citation il verra que le texte porte *Lobeira :* la leçon est assurée par la rime. Il est très-facile de déterminer ce lieu. La pièce de Guiraut est une pastourelle; or le poète raconte une aventure qui arriva près d'Alais (*part Alest*, v. 2). Or *la Loubiere*, dans les textes latins *Lobieria* (voir G. Durand, *Dict. top. du Gard*), est un hameau dépendant d'Alais. Quant à Hugues de Lobières, il tirait son nom d'un faubourg de Tarascon appelé maintenant Lubières (au moyen-âge *Lobieras*, ou en latin *Luperiæ*). Il y a eu réellement à Tarascon un homme de ce nom qu'on voit figurer dans tous les actes importants de la cité pendant le premier tiers du XIII^e^ siècle; cf. ci-dessus p. 431-2, note.— P. 150, Horstmann, *Die legende des h. Michael nach ms. Laud* (Oxford) 108. Fin d'une publication commencée dans l'*Archiv. f. d. studium d. neueren Sprachen* (voy. *Rom.* I, 502.) — P. 181. Fœrster, *Li romans de Durmart le galois*. Fin de l'analyse commencée dans le précédent numéro. L'édition du roman de Durmart, faite par M. Stengel, vient de paraître. Nous en rendrons compte prochainement. — P. 202, Carolina Michaelis. *Etymologiches*. Série d'étymologies espagnoles, qui paraissent en général assurées, et qui attestent chez l'auteur autant d'érudition que de critique.

La Bibliographie consiste en un compte-rendu de l'*Etym. Wœrt.* de Diez, par M. Liebrecht. L'article est long, et riche en textes et en explications nouvelles. Les seules citations intéressantes sont celles qui ont rapport à l'histoire des mœurs et des coutumes; les explications sont trop souvent inutiles ou erronées. Ainsi

dans cette phrase : « Les Sycambiens ne porent la citeit avoir ne *emperier* », M. L. se figure qu'*emperier* veut dire « s'emparer. » *Emperier* est une forme dialectale de l'ancien français *empirier*, empirer, mettre à mal. — P. 236-38, *Zeitschriften*. Sommaires de la *Romania* et de la *Rivista di Filologia Romanza*.

P. M.

II. Il Propugnatore, VI, 4-5. — P. 3-30, Gaiter, *sui Dialetti italiani* (cf. *Rom.* II, 374). — P. 31-47, *Somma delle penitenze*, etc., suite (*Rom.* ibid.). — P. 48-73, *Leggenda di S. Tecla*, publiée pour la première fois par M. Isola ; texte du XIV^e^ siècle. — P. 84-122, *Otto Fiabe e Novelle Siciliane, raccoltate ed annotate di* G. Pitrè ; variantes de contes qui paraîtront dans un prochain recueil annoncé par l'auteur ; elles justifient toutes les espérances qu'on avait le droit de concevoir (cf. *Rom.* II, 373). — P. 184-248. Giuliari, *la Letteratura veronese*, etc., suite (*Rom.* II, 270).

III. Germania, XVIII, 2. — P. 147-153, Kœhler, *Eine Sage von Theoderichs Ende in dem « Libro de los Enxemplos »* ; le récit espagnol, outre une variante de la légende connue qui montre Théodoric emporté par le diable sous forme d'un cheval, contient une anecdote presque tout à fait semblable, comme le montre M. K., à un chapitre de *Salomon et Marculf*. — P. 153-159, Kœhler, *Die Schwæncke vom Bauer Einhyrn und vom Bauer Grillet ;* deux variantes de ces histoires connues, accompagnées de rapprochements. — P. 220-233, *Auteloye und Alexander*, petit poème déjà publié par M. Haupt, réédité ici par M. J.-V. Zingerle, et dont le sujet — il s'agit d'un nain qu'Alexandre rencontre dans l'Inde — est proprement, comme le remarque l'éditeur, étranger à l'histoire du héros macédonien. L'auteur l'y a rattaché en se servant d'un passage de l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon. — P. 235-242, article intéressant de M. K. Maurer sur les *Riddârasœgur* de M. Kœlbring, où il combat à bon droit et avec des arguments très-solides l'hypothèse de ce savant sur l'origine « foncièrement allemande » du poème de *Mirmant* et d'autres ouvrages analogues (cf. *Rev. Crit.*, 1873, p. 6-8 ; *Rom.* II, 357).

IV. Zeitschrift für deutsche Philologie, V, 1. — P. 69-73, Kœhler, *Die deutschen Volksbücher von der Pfalzgræfin Genovefa und der Herzogin Hirlanda ;* remarques sur les anciennes éditions de ces deux livrets populaires, traduits tous deux du français de René de Cerisiers, et, — ce qu'on ne savait pas, — par le même auteur, le capucin Martin de Cochem, qui les inséra dans un grand recueil d'histoires édifiantes, dont ils ont été plus tard extraits.

V. Revue Celtique II, 1. — P. 126-29, article de M. d'Arbois de Jubainville sur les dictionnaires de Littré et Brachet. M. d'A. revendique la forme *beber* (= *fiber*) d'où viendrait le fr. *bièvre* pour le gaulois, parce que les lois de la phonétique latine l'excluent ; en effet, *bebrinus*, employé par le scholiaste de Juvénal, est sans doute un terme technique de fourreur et peut fort bien avoir un radical étranger ; mais s'ensuit-il qu'il soit gaulois ? L'allemand dit *biber*, le slave *bebru ;* l'adj. même en question se retrouve dans le lith. *bebrinis*, le v.-h.-all. *bibirin :*

pourquoi donc s'en tenir au gaulois? Les Romains tiraient surtout des bords du Pont leurs peaux de castor (on a appelé le castor *canis ponticus*), et il est probable que *bebrus*, à côté de l'indigène *fiber*, est un mot emprunté à quelque idiome des pays d'où provenait cette fourrure. — M. d'A. remarque avec raison que *boule* (d'où *bouleau*) ne vient pas de *bétula*, mais de *betulla*, qui est un mot gaulois cité par Pline; Diez a déjà expliqué, comme M. d'A., *bouleau* par * *beouleau* * *bedoulel*. — P. 139, le même savant, à propos de la *Romania* (II, 80), propose de rattacher le *cata* roman au *cata* gaulois qui figure dans plusieurs noms propres et vit encore dans le *gat* armoricain[1].

VI. Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, année 1871-2, 4e livr.—P. 111-8. *Un règlement pour la saison thermale des Eaux-Chaudes en* 1576 (Communication de M. Raymond, archiviste du département). Ce règlement du gouverneur de la province, le baron de Miossens... « purmer gentilhomme de la crampa (chambre) deu Rey », est en béarnais et c'est pourquoi nous le mentionnons ici. On sait qu'en Béarn l'usage de la langue vulgaire dans les actes publics ou privés s'est conservé bien plus tard que dans aucun des autres pays de langue d'oc. L'intérêt de ce document consiste en ceci qu'il est probablement l'un des plus anciens en son genre. Ce n'est pas que les eaux minérales, et surtout les eaux thermales, aient été négligées au moyen âge : des témoignages innombrables prouvent que depuis l'antiquité on n'a pas cessé d'en faire usage avec plus ou moins de discrétion, mais il ne paraît pas qu'on ait eu de bonne heure l'idée de taxer par arrêté le prix des objets de consommation ou des logements à l'usage des baigneurs. Et tel est l'objet de ce règlement qui passe en revue toutes les « cabannes » du village, taxant le prix des chambres dans chacune, déterminant les conventions à intervenir entre le propriétaire et le locataire, etc. P. M.

VII. Revue critique d'histoire et de littérature. Juillet-septembre 1873. 148, Ticknor, Histoire de la littérature espagnole. trad. p. Magnabal (A. Morel-Fatio). — 163. Deschamps, *le Traicté de Getta et d'Amphitryon*, p. p. de Queux de Saint-Hilaire. — 175. Longnon, François Villon et ses légataires; Vitu, Notice sur Villon (G. P.). — 194. Collection de livres espagnols rares et curieux (A. Morel-Fatio).

VIII. Gœttinger Gelehrte Anzeigen, n° 38. — Gautier, la *Chanson de Roland*; long article de M. K. Gœdeke, qui contient une analyse de l'introduction, quelques critiques, beaucoup d'éloges, et un certain nombre de gentillesses anti-françaises fort lourdes.

---

1. Supposition inadmissible pour un mot commun à toutes les langues romanes, et que d'ailleurs nous voyons sortir clairement du grec dans les exemples rapportés ci-dessus p. 82 et 83. — P. M.

CHRONIQUE.

Voici les cours de langues et littératures romanes qui se feront cet hiver à Paris :

Collége de France. G. Paris : les Contes orientaux dans la littérature française du moyen-âge et spécialement le *Roman des Sept Sages* (1 h. par semaine) ; explication de textes (1 h.).

Ecole des chartes. P. Meyer : Grammaire comparée de l'ancien français et du provençal ; explication de textes (2 leçons).

Ecole des hautes études. *Première année.* G. Paris : Exercices pratiques. — A. Darmesteter : Grammaire des langues romanes (introduction et lexicologie).

—— *Deuxième année.* G. Paris : Etudes critiques sur les renouvellements de la *Chanson de Roland* ; — A. Darmesteter : Grammaire des langues romanes (morphologie et syntaxe).

— Cours relatifs aux langues romanes dans les Universités allemandes pendant le semestre d'hiver 1873-74 :

Leipzig. Ebert : Histoire de la littérature française au moyen-âge ; explication du *Chevalier au lion* et de la *Chanson de Roland.*

Munich. Hofmann : Grammaire de l'ancien français avec explications.

Strasbourg. Bœhmer : Grammaire comparée des langues romanes ; exercices pratiques.

Breslau. Mall : Exercices pratiques.

Heidelberg. Bartsch : Grammaire provençale avec explications ; exercices pratiques pour l'ancien français.

— Grœber : Histoire de la littérature française au moyen-âge ; explication du *Romanceco del Cid ;* exercices pratiques.

Bonn. Diez : Histoire des langues romanes ; sur la plus ancienne poésie italienne.

— Delius : la *Divina Commedia ;* histoire de la littérature française.

Marbourg. Stengel : Grammaire française ; l'*Inferno* de Dante ; exercices pratiques.

— Suchier, *pr. doc. :* Explication des plus anciens textes français.

Gœttingen. Muller : Histoire de la langue française ; explications provençales.

Berlin. Tobler : Explication du *Chevalier au lion ;* syntaxe de la langue française ; exercices pratiques.

Giessen. Lemcke : Syntaxe de la langue française ; grammaire italienne ; exercices pratiques.

Halle. Schuchardt : Ancien français, avec explication de la *Chanson de Roland* ; le *Décaméron* de Boccace ; exercices pratiques.

Kœnigsberg. Schipper : Explication du roman ancien français la *Chanson de Roland*, avec introduction grammaticale et littéraire.

Vienne. Mussafia : Histoire de la littérature italienne aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles ; grammaire historique de la langue française.

— Dans le programme des cours de l'*Académie de philologie moderne* à Berlin, pour le semestre d'hiver, nous relevons les suivants :

Lücking, les Traits caractéristiques des anciens dialectes français (2 h. par semaine) ; *Mætzner*, Syntaxe de la langue française (2 h.) ; — *Marelle*, Histoire des variations du langage et du style en France (1 h.) ; — *Benecke*, la Prononciation française avec explications historiques et physiologiques : Voyelles (1 h.) ; — *Scholle*, Introduction à l'étude de l'ancien français, avec exercices pratiques d'après la *Chrestomathie* de Bartsch (2 h.) ; — *Mahn*, le poème provençal de *Girart de Rossilho* (2 h.) ; poésies lyriques des troubadours (1 h.) ; Grammaire italienne (2 h.) ; — *Buchholz*, le *Paradiso* de Dante (2 h.) ; histoire de la littérature italienne (2 h.) ; — *Brinkmann*, Grammaire espagnole (2 h.).

— Le premier fascicule du *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français* de M. Paul Meyer paraîtra à la libraire Franck dans le courant de décembre.

— MM. G. Paris et G. Raynaud ont mis sous presse une édition du *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Gresban, qui paraîtra dans le courant de l'année 1874.

— Le mystère de *la Vie de Monseigneur Saint Louis*, qui formera le second volume des œuvres de Pierre Gringore, publiées par MM. Moland et d'Héricault, est actuellement sous presse, et paraîtra prochainement chez M. Daffis, propriétaire actuel de la *Bibliothèque elzevirienne*.

— Le deuxième fascicule du tome I^er^ de la traduction de Diez, par MM. A. Brachet et G. Paris, va être incessamment mis en vente. Le premier fascicule du tome II, traduit par MM. A. Morel-Fatio et G. Paris, paraîtra au printemps de 1874.

— La Bibliothèque de l'École des Hautes Études contiendra, dans deux de ses plus prochains fascicules, le travail de M. Darmesteter sur *la Composition des mots en français*, et celui de M. Joret sur *le* c *latin dans les langues romanes*.

— M. L. Pannier a présenté à l'examen, pour obtenir le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes Études, une édition critique de l'ancienne traduction en vers du *Lapidaire* de Marbode, accompagnée d'une introduction sur les *Lapidaires* au moyen-âge.

— L'impression du *Lexique* de Froissart, par M. Auguste Scheler, est avancée. Le même savant a mis sous presse une édition du renouvellement des *Enfances Ogier*, par Adenet.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 7, v. 46, *montee*, l. *monte*.
P. 83, l. 31, *chà-in*, l. *chà-in*.
P. 85, l. dern., l'*a*, l. que l'*a*.
P. 99, l. 29, *duele*, l. *duel e*.
P. 112, l. 29, Pauli, dans son recueil intitulé *Schimpf und Ernst*, l. Kirchhof, dans son recueil intitulé *Wendunmuth*, et l. 34, Pauli, l. Kirchhof.
P. 268, l. 12, *Morrent*, l. *Morrut*.
P. 277, l. 32, fut, l. fort.
P. 299, n. 1, l. 12, 3 d, l. 34 d.
P. 306, v. 8, sa, l. soe.
P. 310, note sur 98 b, l. 3; *e*, l. *es*.
P. 311, note sur 100 a, l. 6, 299, l. 297.
P. 311, note sur 105 a, l. 3, *seinke*, l. *seinhe*.
P. 318, v. 55, cascun(s), l. cascun[s]. — V. 63, un(s), l. un[s].
P. 320, note sur le v. 210, Lors, l. Lor.
P. 321, v. 300, gemissies, l. gemiss(i)es. — V. 370, escandelissies, l. escandelis(s)ies.
P. 324, v. 554, la leçon « cis » du ms. est à conserver. — V. 555, qu'il que soit, l. cui que soit, et mettez en note la leçon du ms.
P. 324, note sur 301, l. 307.
P. 325, Wilheim Foerster, l. Wendelin Foerster.
P. 357, l. 29, premiers, l, poèmes.
P. 360, l. 27, fial, l. fiol.
P. 427, note 1, ajoutez ces vers de R. de Vaqueiras en l'honneur du marquis de Montferrat (*Honratz marques*) :

Alexandres vos laisset son donar,
Et ardimen Rotlans elh dotze par,
El pros Berartz domnei e gent parlar.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page
La destruction de Rome, première branche de la chanson de geste de *Fierabras*, p. p. G. Gröber	1
P. Rajna, Ricordi di codici francesi posseduti dagli Estensi nel secolo xv	49
Chants de quêtes et chants de mai du Forez et du Velay, p. p. V. Smith	59
H. Schuchardt, de l'Orthographe du roumain	72
P. Rajna, Uggeri il Danese nella letteratura romanzesca degl' Italiani (1er art.).	137
Blandin de Cornouailles, p. p. P. Meyer	170
A. Longnon, François Villon et ses légataires	203
A. Coelho, Formes divergentes de mots portugais	281
La Passion du Christ, texte revu sur le ms. de Clermont-Ferrand, par G. Paris.	295
Del Tumbeor Nostre Dame, p. p. W. Færster	315
A. d'Ancona, le Fonti del Novellino	385
P. Meyer, la pièce de Peire Vidal *Drogoman seiner*	423
E. Rolland, Vocabulaire du patois de Remilly	437
Chants de pauvres du Velay, p. p. V. Smith	455

MÉLANGES.

Quisque et *cata* dans les langues romanes (P. M.).	80
Musgode (J. Storm)	85
Étymologies espagnoles : *zaherir*, *zabullir*, *zabucar*, *zahor* (Caroline Michaelis)	86
Note sur le ms. de Tours renfermant des drames liturgiques et des légendes pieuses en vers français (L. Delisle).	91
Odierne (Hermann Suchier).	96
Étymologies françaises et provençales : *gazal*, *guastada*, *mire*, *mégissier*, *grammaire*, *sommelier* (Adolf Tobler).	237
Variétés lorraines (A. Bonnardot)	245
Romances galiciennes (A. Coelho)	259
Étymologies italiennes et romanes : *verone*, *voto*, *argano*, *cavelle* (J. Storm)	326
Une prosthèse apparente en français (Michel Bréal)	329
Mier (*merus*) dans les patois (Michel Bréal).	329
Noms de peuples païens dans la *Chanson de Roland* (G. P.)	329
Le manuscrit de *Guillaume d'Orange* anciennement conservé à S. Guillem du Désert (Hermann Suchier).	333
Les parfaits en *-didi* (H. d'A. de J.).	477
Guastada (A. Mussafia)	477
A propos des noms de peuples païens du *Roland* (G. P.).	480

CORRECTIONS.

Sur quelques passages des grammaires provençales, I (Adolf. Tobler). . . . 337
— — II (P. M.) 347

COMPTES-RENDUS.

ANCONA (D'). Voy. Rappresentazioni . . . . . .
BAECHTOLD, deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum (G. P.). . . 134
BARTOLI, i Codici francesi della Biblioteca Marciana di Venezia. (P. M.). . . 135
BERNONI, voy. Canti popolari.
BOEHMER, voy. *Rencesval.*
BONVESIN DA RIVA, *il Tractato dei Mesi*, per cura di E. LIDFORSS (Mussafia) . 113
BRAGA, Cancioneiro e romanceiro geral portuguez (A. Morel-Fatio) 124
— Epopeas da raça mosarabe (A. M.-F.) 369
Canti antichi portoghesi, a cura di E. MONACI (P. M.) 265
Canti popolari veneziani, raccolti da G. BERNONI (G. P.) 366
Chanson (la) de Roland, texte critique, par L. GAUTIER (G. P.) 97
— — voy. *Rencesval.*
Comptes et mémoriaux du roi René, p. p. LECOY DE LA MARCHE (P. M.). . . 267
Dolopathos, voy. JOHANNES.
GAUTIER, voy. *Chanson (la) de Roland.*
JOHANNES DE ALTA SILVA, *Dolopathos*, hrsg. von H. OESTERLEY (G. P.). . . 481
LECOY DE LA MARCHE, voy. *Comptes et mémoriaux.*
LIDFORSS, voy. BONVESIN.
LOESCHHORN, zum normannischen Rolandsliede (G. P.) 261
Manière (la) de langage qui enseigne à parler et à écrire le français 368
MONACI, voy. Canti antichi.
OESTERLEY, voy. JOHANNES.
RAJNA, *i Reali di Francia*, vol. I (G. P.). 351
Rappresentazioni (Sacre) dei secoli XIV, XV e XVI, per cura di A. d'Ancona (G.P.) 266
Rencesval, édition critique du texte d'Oxford de la *Chanson de Roland*, par E. BŒHMER (G. P.). 103
SUCHIER, Ueber die quelle Ulrichs von dem Türlin (G. P.) 111

PÉRIODIQUES.

Archiv für das studium der neueren Sprachen, L, 1-2 143
— — L, 3.
Bibliographia critica. 150, 278, 380
Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1871-2, 4e liv. . 506
Germania, XVII, 4 146
— XVIII, 1 273
— XVIII, 2 505
Gœttinger gelehrte Anzeigen, 1872, 48 150
— 1873, 38. 506
Im neuen Reich, 1873, I 159
Jahrbuch für romanische und englische Literatur, XIII, 1 141
— — — XIII, 2. 504
Literarisches Centralblatt 150, 278, 380
Mémoires de la Société des antiquaires de France, XXII 151
Mémoires de la Société des antiquaires du midi de la France, X. 1-2. . . . 274

Propugnatore, V, 4, 5, 6 143
— VI, 1, 2 270
— VI, 3 374
— VI, 4-5 505
Recueil des travaux de la Société d'agriculture, des sciences et des arts d'Agen, 2e s. III 276
Revista contimporana, I, 1-3 279
Revue celtique, I, 3-4 149
— II, 1 505
Revue critique d'histoire et de littérature 149, 277, 380, 506
Revue de Gascogne, XIV, 7 378
Revue de Marseille et de Provence, avril 1873 379
Revue (petite) des bibliophiles dauphinois, V-VIII 379
Revue des langues romanes, III, 3-4. 183
— IV, 1-2 268
— IV, 3. 370
Revue des sociétés savantes, 1872, sept.-déc., 1873, janv.-fév. 378
Rivista di filologia romanza, I, 1. 140
— I, 2 373
Rivista di filologia classica, II, 2-3 270
Tablettes historiques du Velay, III, 4 275
Transactions of the philological Society, 1873-4, I 273
Zeitschrift für deutsche Philologie, IV, 3. 149
— IV, 4. 273
— V, 1. 505
Zeitschrift für deutsches Alterthum, N. F., IV, 3 146
Zeitschrift für Stenographie und Orthographie, XIX, 4 144
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, XXI, 4-5 375

CHRONIQUE.

Janvier 152
Avril. 280
Juillet 381
Octobre 507